



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753157 4

522

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association



*DM

Mercur

27000000

* 111.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉE AU ROY.
M A Y. 1739.



A PARIS;

Chés } GUILLAUME CAVELIER;
ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty;
à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

La Coquette n'aura ni Galant ni *Tendresse ;*
 Phébus abjurera la Langue du *Permesse ;*
 Thomas Diafoirus ne paroîtra plus *Sot.*

L'Yvrogne abhorrera le doux jus du *Fressoir ;*
 Les jaillissantes Eaux seront sans *Réservoir ;*
 L'Officier ne sçaura ce que c'est qu'une *Mine.*

On verra les Agneaux devenir *Furieux ;*
 Le Parterre siffler Atys & *Proserpine ;*
 Si je fais Bouts-Rimés , plaisans ou *Sérieux.*

Le Maire.



*DISSERTATION du R. P. Tournemine,
 sur le Témoignage de Joseph , en faveur de
 JESUS-CHRIST , adressée à M. D. L. R.*

Pourquoi , Monsieur , votre amitié impérieuse exige-t'elle de moi que je vous écrive mon sentiment sur le fameux témoignage * de Joseph ? Livre XVIII. Chap. 4.

* Ce témoignage contient ce qui suit , fidèlement traduit sur le Texte Grec de Joseph. *En ce même-temps parut JESUS , Homme sage ; si toutefois on doit l'appeller un homme ; car il fit une infinité de Prodiges , & il enseigna la Vérité à tous ceux qui la*
 des

des Antiquités. Plus de quatre-vingt Ecrivains ont exercé leur Esprit sur le même sujet ; n'ont-ils pas épuisé la matière , & m'ont-ils laissé quelque Argument , quelque conjecture pour ou contre à déterrer ? Seriez-vous content si ma déférence pour un Ami sçavant & curieux ne produisoit qu'une compilation ? Non , sans doute , & je serois plus mécontent que vous ; mais l'amitié vous fait présumer que je pourrai donner un nouveau jour à cette Question , embarrassée par tant de disputes sans fin. J'atends moins de mon travail, je tenterai pourtant l'entreprise , & les Lecteurs sans prévention , jugeront peut-être que j'ai poussé quelques preuves plus loin qu'on ne les avoit poussées , que j'ai rendu plus sensible la foiblesse de quelque objection spécieuse , & la hardiesse des conjectures que nos Adversaires proposent avec le plus de confiance, enfin, que j'ai donné

voulurent entendre. Il eut plusieurs Disciples qui embrasserent sa Doctrine , tant des Gentils que des Juifs. Il étoit le CHRIST ; (S. Jérôme lit , credebatur esse Christus.) & Pilate , poussé par l'envie des premiers de notre Nation l'ayant fait crucifier , cela n'empêcha pas que ceux qui avoient été attachés à lui dès le commencement , ne continuassent à l'aimer. Il leur apparut vivant trois jours après sa Mort ; les Prophetes ayant prédit & sa Résurrection , & plusieurs autres choses qui le regardoient. Et encore aujourd'hui la Secte des Chrétiens subsiste & porte son Nom.

A iij à

à la dispute un tour plus arrangé & plus dégagé d'incidens & de digressions , & par conséquent plus net & plus facile à comprendre.

C'est, je le repete , le désir de vous plaire, plus que l'interêt de la Religion , qui me fait entrer dans ce combat Litteraire. Le Christianisme reçoit , à la vérité , quelque avantage du Témoignage de Josephe , mais il peut s'en passer : La certitude des Faits sur lesquels il est fondé , brille d'une évidence si pleine , si constante , si autorisée par les ennemis même de notre sainte Religion , les Juifs , Celse , Porphyre , Julien l'Apostat , que le Témoignage de l'Historien Juif peut paroître superflu.

Pour bien juger de la contestation , transportons-nous d'abord au temps de sa Naissance.

L'Eglise étoit , après quatorze siècles de possession tranquille , en état de regarder le témoignage de Josephe comme hors de toute atteinte , quand au milieu du seizième siècle on commença d'en contester la validité. *Sebastien Lepusculus* , Allemand , a écrit que *Giphanius* , Jurisconsulte , soupçonnoit quelque Chrétien d'avoir supposé ce témoignage ; *Lepusculus* n'en convient pas , & réfute solidement ce soupçon. *Luc Osiander* s'est expliqué plus nettement dans un Abregé de

de l'Histoire Ecclésiastique , une raison bien foible l'a déterminé. Jofephe , dit-il , auroit dû professer le Christianisme , s'il pensoit ce que le Passage exprime ; le Passage ne contient rien que Jofephe n'ait pû dire sans être Chrétien , nous le montrerons.

Voilà l'origine des doutes & des disputes sur ce Témoignage ; & dans quel temps devient-il incertain ? Quand Luther , quand cette foule de Novateurs , ayant renversé toutes les bornes qui gênoient la témérité , soumettent à leur examen les Jugemens de tous les siècles passés , se livrent aux conjectures les plus bizarres ; c'est dans l'Ecole de ces Novateurs , que les Censeurs de Jofephe se sont enhardis à proposer les doutes les moins fondés contre son Témoignage.

Il est vrai que la crédulité de quelques siècles où le goût du merveilleux & des fictions pieuses , avoit régné , offroit une ample matiere à la critique ; mais comme il arrive d'ordinaire , que les Révoltés , après avoir secoué le joug de l'autorité , ne s'arrêtent pas à la réforme des abus , vain prétexte de leur révolte ; qu'ils se laissent emporter à l'amour outré de la liberté , & qu'ils attaquent les usages les plus sagement établis , l'esprit de nouveauté , fier de son succès dans la destruction des fables , ose pousser l'audace de ses suppositions arbitraires jusque

sur les vérités reconnues. Le foible de notre Esprit est de douter aisément, & on s'affectionne aux doutes, par l'orgueil secret de ne pas penser comme le Public; cette distinction flatte, & flatte mal-à-propos, elle flatte pourtant. On devroit s'apercevoir qu'être différent du reste des hommes, est plus souvent un défaut qu'une perfection.

Enfin, après quatorze siècles, des Nouveaux forment, proposent des doutes sur le Témoignage de Joseph en faveur de JESUS-CHRIST : ce sont des Chrétiens ; mais ce sont des Chrétiens séparés du reste des Chrétiens ; des Chrétiens révoltés contre l'autorité qui gouverne les Chrétiens : faut-il les écouter ? Les écouterait-on dans un Tribunal légitime & sage ? Ils avoient que tous les Manuscrits, sans exception d'un seul, contiennent le Témoignage contesté, que pendant quatorze siècles personne ne l'a révoqué en doute ; ils ne viennent proposer que des doutes, des soupçons, des conjectures, les écouterait-on dans aucun Tribunal ? Écoutons-les cependant, & confondons-les.

Qu'alléguent ces hommes suspects contre le consentement de quatorze siècles, contre l'autorité de tous les Manuscrits ?

1°. Quelques Docteurs de l'Eglise, Justin, Clement Alexandrin, Origene, n'ont point apporté

porté ce Témoignage en disputant contre les Juifs, *Photius* n'en fait pas mention dans l'Extrait de *Josephe*.

2°. Il paroît que ce Témoignage est ajouté, & qu'il interrompt la narration.

3°. Le stile est différent du stile de l'Historien Juif.

4°. Enfin *Josephe* n'a pu parler de JESUS-CHRIST, comme il en parle, s'il n'étoit Chrétien, & sûrement il ne l'a jamais été.

Toutes les objections de nos adversaires se réduisent à ces quatre difficultés.

Avant que de les résoudre, arrêtons-nous un peu à considérer l'excès véritablement déraisonnable des conjectures de quelques-uns de nos adversaires.

Cloppenbourg & *Suellius* imaginent ce que *Josephe* avoit écrit, ils suposent qu'il s'exprimoit de la maniere la plus injurieuse pour JESUS-CHRIST & pour sa sainte Mere, & ils présument qu'un Chrétien a substitué ce que nous lisons. Sur quelle preuve appuyent-ils une conjecture si hasardée ? Sur aucune, ils devinent. En vérité un esprit entraîné par l'imagination, par la corruption du cœur, par l'incrédulité, s'éloigne étrangement de la raison.

D'autres accusent *Eusebe* de la supposition de ce Témoignage. La plus légère réflexion

A v

leur

leur auroit fait sentir combien le Projet qu'ils attribuoient à un homme sage , seroit peu sage. Eusebe auroit-il supposé un Passage de Joseph sans nécessité , certain d'être convaincu par tous les Manuscrits qui existoient ? Personne ne réclame cependant , pas même Julien l'Apostat , témoin de la fraude : Ce soupçon a-t-il la moindre ombre de vraisemblance ?

Faisons encore une réflexion suffisante , pour déterminer toutes les Personnes sensées. Comparons les Censeurs du Témoignage avec ses Défenseurs.

Je le vois reçu , cité par Eusebe , par S. Jérôme , par S. Ambroise , par S. Isidore de Peluse , par Sozomene , par Cassiodore , qui avoit tout lû , & assemblé tous les Manuscrits. Ils l'ont cité sans être contredits. Chaque siècle , pendant quatorze cent ans , a produit de nouvelles autorités en faveur du Témoignage.

Quand il est attaqué après une si longue & si paisible possession , les Auteurs les plus distingués par leur Erudition , les Critiques les plus sensés & les plus suivis se déclarent pour l'authenticité du Témoignage ; Sixte de Sienne , *Baronius* & Casaubon , si opposés l'un à l'autre , & d'accord sur cet Article , Possevin , Bellarmin , Henri Valois , François de Roye , M. Huet , le Pere Pagi , le
Pere

Pere Alexandre , M. de Tillemon , le Pere Bonjour , le Pere Honoré de Sainte Marie , M. l'Abbé d'Houteville.

Les soupçons nés dans les Sectes Protestantes , ont été combattus , détruits par les plus doctes Protestans , après les Centuriateurs ; par Munster , Schikard , Casaubon , Calixte , *Vossius* le Pere , Alting , *Cocceius* , Christophe Adam , Rupert , *Bosius* , *Reinefius* , *Multerus* , Virdung , *Vitsius* , *Videlius* , Grabbe : j'omets , plusieurs autres Protestans moins célèbres , qui ont soutenu avec chaleur que ce Témoignage étoit légitime.

L'Angleterre , si féconde en opinions singulieres , si rigoureuse dans l'examen des Preuves de la Religion , condamnable assurément de l'excès de cette rigueur , a vû ses Ecrivains les plus sçavans , ses Critiques les plus écoutés , *Usserius* , Cave , Spencer , Parker , Hudson , s'élever contre les Conjectures hazardées des Censeurs audacieux du Témoignage. Whiston , le téméraire Whiston , dont nulle borne n'arrête la critique , a entrepris dans une Dissertation imprimée , la défense du même Témoignage.

Je ne dois pas oublier ni Isaac *Vossius* , si versé dans la lecture de Josephe , son Ecrivain favori , Isaac *Vossius* , qu'on ne peut soupçonner de crédulité , il s'en faut beaucoup ; ni Charles d'Aubur , Prêtre Anglican ,

A vj, qui 22

qui , dans un Ouvrage Latin , a épuisé la Question , & renversé sur les Censeurs du Témoignage , toutes leurs Objections ; ni David Martin , Ministre Prétendu Réformé , réfugié en Hollande , dont la Dissertation véritablement sçavante , véritablement judiciaire , a paru en 1717. à Utrecht.

Les Critiques du Témoignage soutiendront-ils la comparaison ? Luc Osiander est suivi de Cloppenburg , de *Suellins* ; j'ai déjà fait connoître l'étrange égarement de leur imagination , ils ne voyent pas dans tous les Manuscrits de Josephe ce qu'on y lit , ils y voyent ce qui n'y fut jamais , ils rêvent ce que Josephe y avoit mis , selon eux , & les raisons qu'ont eu les Chrétiens de substituer ce qu'on lit , ce qu'on a lû pendant quatorze siècles dans tous les Manuscrits : au reste ils ne confirment leur conjecture purement arbitraire , par aucune preuve ; c'est un vrai songe.

Christophe-Adam Rupert , connu par des Eclaircissemens doctes , sages , exacts sur plusieurs Auteurs anciens , Critique sûr , les réfuta par des Lettres écrites à *Suellins* qu'on lit dans le Recueil de Christophe Arnold , imprimé séparément , & réimprimé dans la dernière Edition de Josephe , qui a paru en Hollande.

Louis Cappel , hardi Conjectureur , & déclaré pour la supposition du Témoignage de

Jo-

Josephe , ne put goûter les visions de Cloppenburg , & de *Suellius* , & il en montra la témérité , dans une Lettre écrite à Cloppenburg. Néanmoins la Secte Protestante , toujours contraire à l'Antiquité , fournit des nouveaux Censeurs du Témoignage. Blondel n'omit rien pour le rendre suspect. Mais personne ne se signala plus dans cette insulte, faite aux Saints Peres, que Taneguy * Le Febvre , habile Litterateur, mais Critique Avanturier , Apostat de la Religion Catholique , dont les Ecrits découvrent l'irréligion & la corruption de mœurs , qui en étoit la cause ; il attaqua avec autant de chaleur que d'audace le Témoignage , & osa même avancer qu'Eusebe l'avoit supposé , conjecture insoutenable , je l'ai fait voir. N'est-ce pas une forte présomption en faveur de la Religion , que deux admirateurs , deux Commentateurs de Lucrece , *Gifanius* & Le Febvre , se soient efforcés de réfuter le Témoignage ? *Gifanius* a le premier de tous , imprimé quelque chose là-dessus. Le Febvre a combattu le Témoignage avec une espece d'acharnement ; leur motif frappe les yeux. De Roye , Sçavant estimé, réfuta exactement Le Febvre, dans une Dissertation Latine, imprimée à la fin de son Histoire Latine de Berenger. La foiblesse de l'Ouvrage de Le Febvre , découverte par ce

* *Epistola ad Chabrolium.*

Cri-

Critique judicieux , fut démontrée , renversée par l'Illustre M. Huet, Ami de Le Febvre, dans sa Démonstration Evangélique, Tome I. page 32. de la troisième Edition.

Il manqueroit quelque degré de probabilité à cette Preuve de notre Religion , si Le Clerc & Simon ne l'avoient pas combattuë , toujours occupés à répandre des doutes sur les Faits , sur les Raisons qui confirment la Foi. Leur silence sur ce Témoignage en auroit marqué du mépris , ils en ont senti l'importance , puisqu'ils l'ont attaqué. Je n'examine point si les Dissertations qu'ils ont imprimées sont leur Ouvrage , ou s'ils les tenoient de la main de deux autres Ecrivains , dont la réputation en matiere de Critique , est assez mal établie ; je ne ferai attention qu'aux soupçons que ces Dissertations tâchent d'insinuer , elles ne contiennent rien qui doive allarmer. Le Pere Honoré de Sainte Marie , & M. l'Abbé d'Houteville , sont les derniers , qui , parmi nous , se soient opposés aux Critiques indiscrets. Le Pere Honoré , trop attaché à l'interprétation qu'il donne au Passage , s'est exposé à des Répliques embarrassantes. M. l'Abbé d'Houteville , dans *La Religion prouvée par les Faits*, page 77. a réuni dans un point de vûe & de force les raisons , assurément convaincantes , qui établissent l'autenticité du Témoignage :

ces :

ces Faits , ces raisons ont reçu un nouveau jour , une nouvelle fermeté du tour ingénieux , clair , élégant , arrangé , qu'il sçait donner à tout ce qu'il écrit.

Nos Adversaires ont mis tout en usage pour grossir leur petit nombre ; ils se glorifient du suffrage de plusieurs Sçavans sur des rapports fort incertains , ils imposent hardiment à d'autres. *Paganin* s'est plaint que *Salmeron* , *Salien* , *Mascardi* , ne regardoient pas *Josephe* comme un Historien sans défaut ; c'en est assés pour que *Suellius* orne faussement de ces noms illustres , la Liste des Censeurs du Témoignage de *Josephe*. *Salmeron* n'en a jamais parlé. *Salien* , le docte *Salien* , si prévenu contre *Josephe* , qui ne lui pardonne rien , qui pousse trop loin sa rigide censure contre un Historien estimable , quoique fort éloigné de l'infailibilité , *Salien* reçoit le Témoignage pour légitime dans la Préface du 20. Tome de ses Annales.

Parlons encore de deux Sçavans qui joient un Personnage remarquable dans cette Dispute , *Lambecius* & *Daubur*. *Lambecius* a pris un parti vraiment singulier , Tome VIII. de ses Commentaires Latins , *De Bibliotheca Casarea* , page 4. & suivantes ; il reconnoît que le Passage contesté est de *Josephe* , qu'il n'est point altéré ; mais il prétend , & pré-

ten-

tendra seul , que c'est une fine ironie , que Joseph n'a eu en vûe que de décrier JESUS-CHRIST ; il dépense beaucoup d'esprit , met à la torture & son imagination , & la signification naturelle des termes : après tout , il ne laisse au Lecteur quel'étonnement ; qu'une pareille idée soit venue à un Critique sçavant d'ailleurs , & partout ailleurs sensé : exemple qui doit inspirer de la défiance pour les routes écartées..

Daubur , François réfugié en Angleterre , ne s'en est pas assés défié. Il remporteroit une pleine victoire sur les Critiques trop audacieux dans son Ouvrage Latin sur ce Témoignage, si lui-même n'y hazardoit une conjecture , que le Texte de S. Paul contredit évidemment. Il réunit dans une seule Personne *Epaphrodite* & *Epaphras* , si distingués par l'Apôtre , & distingués par deux noms d'une étymologie & d'une signification très-differentes , *Epaphras* , *écumeneux* , *Epaphrodite* , *agréable*. Il ne s'arrête pas là , il transforme ces deux hommes , l'un , Apôtre de Colosse , l'autre , Apôtre de Philippe , en un troisième , avec lequel ils n'ont rien de commun , dans *Epaphrodite* , Affranchi de Neron , Ami de Joseph , pour qui l'Historien Juif a composé les Antiquités Judaïques.

Les Lecteurs doivent maintenant appliquer la

La comparaison , s'ils sont versés dans l'Histoire Littéraire. S'ils pesent le mérite des Ecrivains dans une juste balance , le poids de l'autorité des Défenseurs du Témoignage, l'emportera infiniment sur l'autorité légère des Censeurs qui l'ont attaqué.

Je me suis arrêté à ces dehors de la Question , sans craindre néanmoins d'entrer dans le fond de la Dispute. Je vais examiner scrupuleusement les Objections de nos Adversaires ; ils en proposent quatre.

PREMIERE OBJECTION.

Si le Témoignage est depuis quelques siècles dans tous les Manuscrits , il n'y a pas toujours été. Clément Alexandrin , Justin , Tertulien , Origene , Saint Chrysostôme , Theodoret , Photius , ne l'ont pas lu dans les Manuscrits de leur temps , ils l'auroient cité , surtout écrivant contre les Juifs.

R E P O N S E.

Pour que l'Objection eût quelque force ; il faudroit que les Anciens ; sur lesquels on s'appuye , eussent écrit que le Témoignage n'étoit point dans Josephe ; ni ces Auteurs ; ni aucun autre ne l'a dit. Ils ne l'ont pas cité , dit-on , avec complaisance. Avant que de prononcer si affirmativement , ne faudroit-il pas avoir sous les yeux tous leurs

Ouvr.

Ouvrages ? Sçait-on s'ils ne l'ont point cité dans tant de leurs Ecrits dont nous regrettons la perte ? Disons plus , ont-ils dû le citer dans ceux qui nous restent ? Il ne paroît pas que Clement Alexandrin ait eu occasion d'avoir recours à ce Témoignage. Justin , Tertullien , Origene , Saint Chrysostôme , n'ont pas dû le citer , ils sentoient qu'on rétorqueroit contre eux cette citation imprudente. Vous faites grand fond tous , auroit-on dit , sur les aveux de Josephe , cependant il n'a pas abandonné le Judaïsme. Son exemple fait sur nous plus d'impression que ses discours ; ainsi le Témoignage n'étoit pas une preuve pour les Juifs , qui d'ailleurs ont un grand mépris pour Josephe. Donc on n'a pas dû leur alléguer ce Témoignage en écrivant contre eux. Justin , Tertullien , Origene , S. Chrysostôme l'ont lû dans leurs Manuscrits , & ne l'ont pas cité , parce qu'ils n'ont pas jugé à propos de le citer. * Origene , dans sa Réponse à Celse , rapporte ce que Josephe a écrit de S. Jean-Baptiste & de S. Jacques , il ne craignoit pas la rétorsion. Ces aveux de Josephe étoient d'autant plus importants , qu'il avoit conservé plus d'attachement pour le Judaïsme. Juif opiniâtre , ne reconnoissant pas JESUS-

* Origene , Livre I. contre Celse , & sur le Chapitre XIII. de S. Mathieu.

CHRIST pour le Messie. Il confessoit cependant, que son Précurseur, celui qui l'avoit annoncé aux Juifs, étoit un saint homme, d'une morale pure, si révééré de la Nation, qu'on crut communément que Dieu avoit vengé sa mort par la défaite entière d'une Armée d'Herode. Il reconnoissoit que Saint Jacques étoit d'une vertu admirée, & qu'on se souleva contre la violence & l'injustice de sa mort, dont l'Auteur porta bientôt la peine.

Quelques réflexions ôteront à l'Objection tout ce qui lui resteroit de force. Justin se propose d'établir que J. C. est le Messie, par la seule autorité des Prophetes, reconnus par les Juifs. Tertullien a écrit dans le même dessein. Le Témoignage de Josephe n'entroit point dans leur projet. Nos Adversaires, pour rendre l'Objection plus pressante, font dire à Origene, à Theodoret, que Josephe a nié que J. C. fût le Messie, ils ne le disent pas. Theodoret dit qu'il n'a pas crû la Prédication Chrétienne. Origene dit qu'il n'a pas trop crû que J. C. fût le Messie. Je ne me prévaudrai pas du défaut de mémoire d'Origene, il altere un peu le Passage de Josephe touchant Saint Jacques, en le rapportant, il fait dire à l'Historien Grec plus qu'il ne dit. J'en pourrois conclure qu'il n'avoit pas à la main les Manuscrits de Josephe,

phe , & qu'ainsi son inattention au Passage qui regarde J. C. doit moins surprendre , je néglige cette remarque , on n'a recours à des argumens foibles , à des conjectures , que dans la disette de preuves convaincantes. Elles ne me manquent pas.

Pour Theodoret , nos incredules ou l'ont lû avec une étrange précipitation , ou l'ont rapporté avec une coupable infidélité. Theodoret dit à la fin de son Commentaire sur Daniel , que Joseph *n'a pû se déterminer à cacher la vérité , quoiqu'il n'ait pas été docile à la Prédication Chrétienne.* Cette proposition générale de Theodoret , insinuë assés clairement , que ce sçavant Pere n'ignoroit pas le Témoignage rendu à J. C. par l'Historien Juif ; & qu'on ne dise pas que cet éloge de la bonne foi de Joseph , ne regarde que ce qu'il avoüe de Daniel. S'il ne s'agissoit que du Prophete , pourquoi Theodoret parleroit-il de la Prédication Chrétienne ? J'ai déjà dissipé le doute qu'on veut faire naître du silence de S. Chrysostôme dans ses Homélies contre les Juifs , en observant que nous n'avons qu'une partie de ces Homélies , & que les Peres n'ont pas dû oposer ce Témoignage à l'incrédulité des Juifs. Je pourrois en demeurer là , si je n'avois une preuve , assurément forte , que S. Chrysostôme n'a pas ignoré le Témoignage de Joseph , & qu'il

qu'il en a senti la force. Isidore de Peluse , le fidele Disciple du saint Docteur , instruit par lui-même , l'emploie , ce * Témoignage , & le fait valoir. Isidore étoit Critique , & n'auroit pas manqué d'observer que ce Témoignage ne se trouvoit pas dans quelques Manuscrits , s'il avoit manqué dans quelqu'un. Donc ceux qui ne l'ont pas cité , ont eu des raisons de ne le pas citer. Leur silence n'emporte point la supposition du Témoignage , ou avanceroit témérairement qu'il n'étoit pas dans leurs Exemplaires.

Ceux qui l'ont cité , avoient des raisons plus fortes de ne le pas omettre , & ces raisons ajoutent un nouveau poids à leur autorité. Eusebe & Saint Jérôme le rapportent en Historiens. Saint Ambroise l'insere dans un Abregé Latin de l'Histoire des Guerres des Juifs & des Romains , écrites par Joseph.

Revenons à nos Adversaires ; réduits au seul *Photius*, il ne leur restera pas, quand même nous l'abandonnerions , un Ecrivain du neuvième siècle nous incommoderoit-il ? Affoiblirait-il le témoignage unanime & constant de plus de sept siècles ? Quel avantage , au reste , leur apporte Photius ? A-t-il écrit que le Témoignage de Joseph n'étoit pas dans

* *Epist. Lib. IV.*

quelques

quelques Manuscrits , qu'il le regardoit comme supposé , ou comme altéré ? Non : Dans un Extrait des Antiquités de Josephe , (c'est le CCXXXVIII. Extrait , où l'on ne reconnoît point *Photius* , & qui est aparemment un de ceux que le sage Critique-Henri de Valois assûroit être d'une autre main.) Extrait informe , confus , dont l'Auteur ne rend aucun compte de l'Ouvrage de Josephe , & se fixe à l'Histoire d'Herode , Extrait où il fait entrer plusieurs Faits omis par Josephe , entr'autres la Naissance de JESUS-CHRIST , le Massacre des Innocens , sans avertir que Josephe n'en a point parlé , où l'Auteur copie exactement Josephe dans le récit du suplice de S. Jacques , & n'avertit point qu'il emprunte de Josephe cette narration. C'est assurément conjecturer au hazard , que de tirer quelques conclusions d'un pareil Extrait , surtout à l'égard de ce qui ne s'y trouve pas.

Je suis surpris de n'avoir point aperçu dans cette multitude d'Ecrits pour & contre le Témoignage , une remarque importante. Nous avons dans la-Bibliothèque de *Photius* de la meilleure Edition (celle de Roüen) deux Extraits des Antiquités de Josephe , l'un au Titre LXXVI. qui porte le caractere de *Photius* dans le tour qu'il donne à ses Extraits & dans le stile. Comme il s'y borne à l'Histoire
des

des Pontifes Juifs & à la Vie de Joseph, & qu'il omet tant de Faits importans raportés dans cette Histoire, parce qu'il les suppose trop connus, ou parce qu'il a coûtume, dans la plûpart de ses Extraits, de ne s'attacher qu'à une partie de l'Ouvrage dont il parle, il n'est pas surprenant qu'il ne s'arrête pas aux témoignages touchant JESUS-CHRIST, Saint Jean-Baptiste, S. Jacques, qui étoient assurément fort vulgaires.

L'autre Extrait est le CCXXXVIII. On ne comprend pas pourquoi *Photius* auroit fait deux Extraits du même Livre, & cette raison suffiroit pour rendre le second suspect, d'ailleurs il est indigne de *Photius*; mais qu'il soit de lui, si l'on veut, j'ai montré qu'on n'en peut rien conclure contre le Témoignage.

Le Doute de *Photius*, repliqueront nos Adversaires, nous est connu par un autre Extrait plus exact du Traité de l'Univers, attribué à Joseph, *Photius* ne peut convenir qu'il soit de lui, parce que l'Auteur reconnoît J. C. pour le Messie.

Nos Adversaires employent à l'ordinaire les artifices usités, quand on soutient une mauvaise cause. Je leur ai déjà reproché des citations infidelles; il faut encore leur faire le même reproche.

Photius craint d'attribuer à Joseph le
Traité

Traité de l'Univers , non simplement parce que l'Auteur reconnoît JESUS-CHRIST pour le Messie , mais parce qu'il y parle de sa génération éternelle.

Nos Adversaires cherchent encore dans un autre Extrait de *Photius* le fondement de quelque soupçon. *Photius* , en parlant de *Juste de Tyberiadé* dans l'Article XXXIII. reproche aux Ecrivains Juifs leur silence sur J.C. Loin que cet Extrait puisse donner occasion à nos Adversaires de soupçonner le Témoignage de Joseph en faveur de JESUS-CHRIST , il me fournit une preuve de l'autenticité de ce Témoignage.

Photius , ce Sçavant d'une lecture immense , l'avoit lû , cité par Eusebe , par S. Isidore , par Sozomene : il l'avoit lû dans les Manuscrits de Joseph. Ce Témoignage réfutoit le reproche fait à la Nation Juive , & jettoit même une espece de ridicule sur l'accusation ; car *Photius* dans cet Extrait , parle beaucoup de Joseph : c'étoit là l'occasion pressante de produire ses soupçons , (s'il en avoit eu contre le Témoignage) de faire remarquer qu'il n'étoit pas dans tous les Manuscrits , s'il manquoit dans quelqu'un. *Photius* ne dit rien de semblable, il n'attaque point le Témoignage ; il le croit donc hors d'atteinte. Poussons la complaisance plus loin qu'elle ne doit aller. Laissons nos Adversaires

saires imaginer , sans aucun fondement , que *Photius* a soupçonné la suposition ; ce soupçon lui a paru si foible , qu'il n'a osé l'opposer au sentiment universel , & qu'il a eu honte de l'avoir formé , ce soupçon. Tranchons la difficulté , nos Adversaires citent *Photius* infidèlement ; il ne dit pas qu'aucun Ecrivain Juif n'ait parlé de JESUS-CHRIST ; il dit que l'affectation de n'en point parler , est le vice commun de leur Nation , maniere de parler qui n'exclut pas quelque exception : dire qu'une opinion est commune , ce n'est pas dire qu'elle est générale. Il faut donc que nos Adversaires nous abandonnent *Photius* , & qu'ils confessent que toute l'Antiquité Chrétienne , malgré leurs recherches , ne leur offre pas un seul Ecrivain , je dis un seul , qui ait marqué se défier de la vérité du Témoignage.

En attendant la Suite.



L'ARAIGNE'E ET LE MOUCHERON.

F A B L E.

Par M. D'ARNAUD.

UNe Araignée avoit pris dans ses lacs
Un Moucheron ; l'Insecte miserable

B

Se

Se voyant proche du trépas ,
 A son ennemie implacable ,
 Tint , dit l'Histoire , sur ce cas

Ce discours lamentable.

Apprenez-moi comment j'ai mérité la mort ;

De quel crime suis-je coupable ?

M'a-t-on vû rompre votre Fort ?

De vos petits ai-je abrégé le sort ?

Eh ! de vous nuire en quoi suis-je capable ,

Moi qui ne puis qu'à grand' peine voler ?

Que ma jeunesse infortunée . . .

Mes larmes . . . , A ces mots il cessa de parler.

Cette Harangue émût fort l'Araignée.

Tenir sa proie , & la laisser aller

Paroîtra chose difficile ,

Cependant

Elle donna la vie à l'Insecte imprudent.

Cet accident

Eût dû le rendre plus habile ;

Le malheur doit nous être utile.

Mais de cette leçon

Peu se souvint l'Insecte volatile ;

Peu , certes faux , voire en nulle façon ;

A s'égarer Jeunesse est très-facile ,

C'est son défaut ; avint deux jours après ,

Soit imprudence , ou destinée ,

Que l'étourdi retomba dans les rets

De

De la même Araignée.

Il eut beau cette fois prier, gémir, pleurer,
 L'autre à ses cris se montra sourde,
 Pour qu'on lui pardonnât la faute étoit trop lourde;
 Il n'étoit plus temps de la réparer;
 Peut-être ce jour-là pour comble d'infortune,
 L'Araignée étoit-elle à jeun,
 Le Moucheron fut traité d'importun,
 Sans autre forme aucune,
 De deux morceaux on n'en fit qu'un.

Des Imprudens telle est la fin commune;
 Lorsqu'un premier malheur n'a pû les corriger;
 Dans un second bientôt ils vont se replonger.



*RÉPONSE de M. de Gouve, à la
 Lettre de M. le Marquis de ... sur l'abus
 qu'on fait de l'Esprit.*

Permettez-moi, Monsieur, de hasarder
 quelques réflexions en réponse à votre
 Lettre insérée dans le Mercure de Décembre
 dernier, page 2752.

On abuse de l'Esprit, dites-vous, vous
 voulez corriger cet abus, vous assurez que rien
 n'est plus dangereux pour le bon Goût; il y
 auroit peut-être quelque chose de plus dan-

B ij gereux.

gereux, M., ce seroit de n'en point avoir du tout; mais cet abus est-il aussi général que vous le dites? le Siècle de Louis XIV. que vous admirez aux dépens de celui-ci, a-t-il été préservé de la contagion?

Vous concluez, M. du particulier au général. Quelques mauvais Ecrivains, à peine connus, vous aigrissent contre tous les Auteurs; ne sçavez-vous pas que la voix des *Mœvius*, des *Rupilius*, n'est pas comptée dans la République des Lettres? que ce sont les Virgiles & les Horaces qui décident du Goût? Manquons-nous aujourd'hui de ces derniers? Le Public, dont vous condamnez la facilité, ne les juge-t-il pas avec une rigueur extrême? Qu'importe que Mad. la Comtesse de . . . ait prodigué des *Eloges* à cinq ou six beaux Esprits, qui dans un siècle moins amateur des fausses lumières, ne s'attireroient que du mépris, ne peut-elle pas favoriser le faux Esprit, comme vous semblez faire peu de cas du véritable? Mais, dites-vous, on en répand trop. Eh quand en a-t-on jamais répandu plus à propos? Parcourez les Ouvrages de nos bons Auteurs, un Sentiment y est préféré aux plus belles Anti-thèses; nos Dames sont dégoûtées aujourd'hui du Brillant affecté de *Voiture*; & combien y en a-t-il qui écrivent avec plus d'Esprit, & cependant avec plus de naturel que lui?

J'ai

J'ai peine à concilier vos idées. *Ce Siècle est éclairé, ce Siècle est superficiel.* Quelle contradiction ! Comme si vous me disiez : Cet homme est riche, cet homme est pauvre. *Ce Siècle est superficiel !* Avez-vous jetté les yeux, en avançant cette proposition, sur tant de Membres de l'Académie des Sciences, qui, peu satisfaits des recherches ordinaires, vont dans des Climats étrangers étudier la Nature, l'interroger elle-même ? Que de clartés ne répand-on point tous les jours sur les ténèbres de la Philosophie ? Que de Systèmes reçus dans le dernier Siècle, sans être entendus, creusés dans le nôtre avec intelligence, ont été trouvés incompatibles avec la vérité ? Le Sexe même, qui ne connoissoit que des Madrigaux & des Epigrammes, ne se révolte plus à l'aspect des épines de la Philosophie, & nous le voyons briller autant par les études sérieuses, que par ses charmes ? Ne sçait-on pas qu'une Dame de la première distinction a concouru en dernier lieu pour le Prix de l'Académie des Sciences ? De vingt-huit Ouvrages que des Philosophes de tous les Pays de l'Europe avoient présentés, il n'y en a eu que six qui aient disputé le Prix ; l'Ouvrage de cette Dame est un des six, & il est aisé de voir qu'il auroit eu une place plus honorable, sans certains principes un peu hardis que l'Académie n'a pu admet-

tre. Je vous demande , M. , si tout cela deshonore notre Siècle au point que vous le dites ?

Si l'on vous en croit , M. , l'abus s'est aussi glissé dans le Barreau , vous n'y voyez plus de ces fameux Jurisconsultes , qui éclaireroient du flambeau de la vérité les Causes les plus obscures , maîtres de l'Esprit par leurs raisons , & du Cœur par leur éloquence. Comptez-vous donc pour rien les Cochins , les le Normands , les Aubris , &c. ? Leur préférerez-vous les le Maîtres , les Patrus , si célèbres peut-être , pour avoir été dans leur temps les seuls qui aient approché de l'Eloquence , quoiqu'ils ne l'aient pas parfaitement connue ? Vous blâmez l'abus de l'Esprit ! Quelle imagination s'est donné un essort moins réglé que ces Mrs ? Leurs Plaidoyers sont des Discours purement Académiques. Si quelquefois le raisonnement , les moyens , les preuves s'y montrent , de combien d'ornemens étrangers ne sont-ils pas surchargés ? Ils n'avoient pas cette vraie Eloquence , ornée d'elle-même par sa simplicité , sublime par sa force , qui ne tend qu'à son but , sans s'écarter , pour cueillir des fleurs frivoles. Steriles par nature , ennuyeux par art , moins Orateurs que Grammairiens , ils n'avoient ni la précision , ni la méthode qui regne à présent dans nos Plaidoyers. Le bon Avocat n'est

n'est pas celui qui se morfond dans son cabinet à arranger des mots & des périodes, mais celui que la foule y vient consulter. Que vous ayez été ennuyé à une Audience, je le erois bien. Tous les génies ne sont pas de la même force ; vous eussiez pû , M. prendre au Palais une dose d'ennui aussi forte dans le Siècle précédent ; on y voyoit alors aussi de médiocres Avocats ; n'imputez donc point à un Corps entier le defectueux de quelque Membre foible.

Vous vous sauvez du Barreau à la Comédie Françoise ; je vous y suis , on représente une Tragédie , elle n'a que du clinquant. Nouveau sujet d'invectives ; laissons achever la Pièce , & pour vous en sauver l'ennui , discourons ensemble.

La Pièce est mauvaise ; donc le temps des bonnes Tragédies est passé. Fausse conséquence. Les Pièces des *Coras* , des *Boyers* , des *Pradons* , ne méritoient que des siflets ; *Racine* dans le même temps donnoit des Chef-d'œuvres. Les Poèmes médiocres qui paroissent aujourd'hui , n'empêchent point que l'Auteur de la *Henriade* ne fasse verser bien des larmes au Parterre , ne le console de la perte de *Corneille* & de *Racine* , ne soit peut-être plus égal , plus tendre que le premier , quelquefois plus tragique que le second. Je dois beaucoup de respect au grand

Corneille , c'est le Pere du Théâtre ; mais permettez-moi de vous dire qu'il tombe un peu dans le défaut que vous condamnez. C'est lui qui met souvent l'Esprit à la place du Sentiment , qui retourne sa pensée , qui prodigue les Antitheses. Je ne veux pas examiner ici , si dans les endroits où il est sublime , il n'est pas quelquefois empoulé ; si la politique & ces contestations ingénieuses qu'il a mises sur le Théâtre , sont le vrai but de la Tragédie ; s'il a scû toujours exciter la terreur & la pitié. Je me borne uniquement à vous faire voir que c'est précisément chés lui qu'on trouve cet abus de l'Esprit que vous imputez à nos Modernes. Plus jaloux que vous , M. , d'étayer par de bonnes preuves ce que j'avance , je vais vous mettre quelques Morceaux de ses Oeuvres sous vos yeux. Lisons :

Si toutefois après ce coup mortel du sort ,
J'ai de la vie assés pour chercher une mort.

Qu'est ceci , *Fabian* ? quel nouveau coup de foudre
Tombe sur mon bonheur & le réduit en poudre ?

De mon Trône en son ame elle prend la moitié ,
Ou de son vain orgueil les cendres rallumées ,
Poussent déjà dans l'air de nouvelles fumées.

Est-

Est-il une constance à l'épreuve du foudre ,
Dont ce cruel Arrêt met notre espoir en poudre ?
Est-il un coup de foudre à comparer aux coups ,
Que ce cruel Arrêt vient de lancer sur nous ?

D'où son œil semble encor à longs traits se saouler ,
Du sang des malheureux qu'elle vient d'immoler.

Je soupirois pour vous en combattant pour elle.
Je combatrois pour ellé en soupirant pour vous.

Ma plus douce esperance est de perdre l'espoir.

Où Rome à ses Agens donne un pouvoir bien large,
Où vous êtes bien lent à faire votre charge,

J'irai sous mes Cypres accabler ses Lauriers.

Pressé de toutes parts des coleres célestes ,
Il en vient dessus vous faire fondre les restes.
Et sa tête qu'à peine il a pû dérober ,
Toute prête de cheoir , cherche avec qui tomber.

Ces montagnes de Morts privés d'honneurs su-
prêmes ,

Que la Nature force à se venger eux mêmes ,
Et dont les troncs pourris exhalent dans les vents ,
De quoi faire la guerre au reste des vivans.

Elle fuit, mais en Parthe, en nous perçant le cœur.

Si c'est présomption de croire ce miracle,
C'est une impiété de douter de l'Ofacle.

En quittant les douceurs de cet espoir flottant,
Je mourrai de douleur, mais je mourrai content.

Aussi-bien sous mes pas c'est creuser un abîme,
Que retenir ma main sur la moitié du crime.

Il n'avoit que six mois, & lui perçant le flanc,
On en fit dégouter plus de lait que de sang.

La vapeur de mon sang ira grossir la foudre,
Que Dieu tient déjà prête à te réduire en poudre.

Je m'en consolerais, quand je verrai Phocas
Croire affermir son Trône en se coupant le bras.

Du crime glorieux qui cause nos débats,
Sire, j'en suis la tête, il n'en est que le bras, &c.

Le bon Goût n'a pas toujours été universel, on a fait de mauvais Ouvrages dans les Siècles d'Auguste & de Louis XIV. La cabale qui les avoit fait réussir, a disparu, ils sont restés dans l'oubli. Dans 100. ans on parlera d'*Amasis*, de *Rhadamiste*, d'*Oedipe*, de *Zaïre*, d'*Alzire*, & on ne se souviendra plus que nous ayons eû de mauvaises Pièces.

J'en-

J'entends tous les jours des Auteurs dont les Ouvrages sont mal reçus du Public ; se plaindre de la corruption du Goût , rien n'est plus naturel ; un malade se plaint de la Nature.

Pour plaire , il faut donner du neuf , le Public est rassasié , il est à table depuis 80. ans , il faut réveiller son appétit par des salmis &c des liqueurs.

Voici , M. mes sentimens , il n'y a aujourd'hui rien de déplorable dans la République des Lettres , que l'acharnement de l'Envie à nuire au vrai mérite.

J'ai l'honneur d'être , &c.

ODE au Roy, dédiée à S. E. Monseigneur
le Cardinal DE FLEURY.

MONSEIGNEUR,

Permettez-moi de présenter à Votre Eminence les essais d'une Muse qui ose consacrer ses premiers Chants à la gloire du Roy. Un Ouvrage, où en célébrant le retour de la Paix, on tâche de donner à notre Auguste Monarque le tribut de loüanges qui est dû à ses vertus, ne devoit point paroître sous d'autres auspices que sous les vôtres. Vous les avez cultivées,

Bvj

Mon-

Monseigneur, ces Vertus Royales, & vous avez, avec toute l'Europe, la consolation de les voir chaque jour fructifier. Puisse Votre Eminence, jouir long-temps d'un spectacle si cher à votre cœur, & si satisfaisant pour nous ! Pussions-nous à notre tour goûter à jamais les délices de cette Paix précieuse, qu'il vient de donner à ses ennemis, & dont nous sommes également redevables & à sa modération, & à votre sagesse ! Il n'appartenoit qu'à Sa Majesté d'en imposer les conditions, comme il n'appartenoit qu'à V. E. de mériter une confiance unanime de la part de toutes les Puissances, & de devenir en quelque sorte le Ministre de toute l'Europe. Quelle gloire pour vous, Monseigneur, de voir tant de Nations différentes, vous combler à l'envi de bénédictions, & ne s'exprimer, en parlant de V. E. qu'avec les sentimens d'un cœur François ! Heureux, Monseigneur, qui pourroit transmettre tant de gloire à la Posterité ! Heureux moi-même, si encouragé par un succès favorable, je pouvois faire un jour des efforts dignes de vous, & vous donner par là un témoignage autentique du profond respect avec lequel je suis de V. E. &c !

P O R T E S ; Chanoine de Laon.



ODE AU ROY, SUR LA PAIX.

Oui , je cède au feu qui m'inspire ,
Soutiens mes transports , Dieu des Vers ;
C'est à toi de toucher ma Lyre ,
J'adresse à LOUIS mes Concerts.
LOUIS , Pere de la Patrie ,
Par qui la Discorde en furie ,
Voit tous ses Projets confondus ;
Et qui , sourd aux cris de la Gloire ;
Vient , dans les bras de la Victoire ,
Fermer le Temple de Janus.



France , pouvois-tu moins attendre
Du Héros qui regne sur toi ?
Ton propre bonheur doit t'apprendre
Quelle est la douceur de sa Loi.
Il craint les Dieux ; les Dieux sensibles
Lui prêtent leurs secours visibles ;
Thémis dans son sein l'a nourri ;
Et toujours lui servant de guide ,
Minerve à ses Conseils préside ,
Sous le nom du Sage FLEURI.



Qui

868 MERCURE DE FRANCE

Qui n'eût point cru , sous son Empire ,
Jouir d'une éternelle Paix ?
Mais lorsque tout l'Enfer conspire ,
Comment échaper à ses traits ?
Tremblez , Peuples ; Mégère avance ,
Sur ses pas marche la Vengeance ,
Déjà tout s'émeut à sa voix ;
Et par mille coups de Tonnerre
Elle fait entendre à la Terre ,
La dernière raison des Rois.



O vous , qui de cette Euménide
Servez l'impétueux courroux ,
De votre fureur homicide
Fiers Ennemis , qu'attendez-vous ?
Epris d'une fausse espérance ,
Contre le destin de la France
Vous êtes vainement armés :
L'air mugit , l'orage s'élève ;
Mais c'est sur vous-même que creve
La tempête que vous formez.



Dans leurs Conquêtes éclatantes ,
Viens , Muse , suivons nos Guerriers ,
Ah ! combien leurs mains triomphantes
Moissonnent d'immortels Laursiers !

Ici

Ici , Barwic menace , tonne ;
Là , sur les traces de Bellone
Marche le Vainqueur de Denain ,
Le Pô consterné se retire ;
Il voit dans Villars , il admire
Ce qu'admira cent fois le Rhin.



Mais quels sont ces jeunes Monarques ,
Dont l'aspect frappe mes regards ,
Qui défiant Mars & les Parques ,
A l'envi courent aux hazards ?
Ils avancent , leurs yeux s'enflamment ,
Le fer à la main , ils reclament
Des Sujets usurpés sur eux ;
Et le front ceint du Diadème ,
Ils achètent de leur Sang même
La gloire de les rendre heureux ,



Paroissez , Troupes Germaniques ,
Guerriers fameux par tant d'Exploits ,
Voyons si vos cœurs héroïques
Soutiendront l'effort des François .
Mais quoi ! déjà la Terre fume ,
Le Salpêtre en fureur s'allume ;
Parme ne voit que sang , qu'horreur .
La valeur est partout égale .

Et l'audace que l'Aigle étale,
De nos Lys accroît la splendeur.



Poursuivez, François, que la gloire
En tous lieux conduise vos pas !
Retracez, s'il se peut, l'histoire
Des Vendômes, des Catinats.
L'Ennemi frémissant de rage,
De votre intrépide courage
Croît n'avoir vû que les effais :
Qu'il vienne aux Portes de Guastalle ;
Par une déroute totale,
Payer l'ombre d'un vain succès.



Mais pour nos Légions fidelles
Tant de gloire est encore trop peu ;
Philisbourg réunit contre elles
Eugene, l'eau, le fer, le feu.
Le François qu'anime la peine,
Par sa valeur étonne Eugene,
Dans les flots ose se plonger ;
Au fer, au feu semble insensible,
Et n'évite un danger terrible,
Que par un plus affreux danger.



Là, quels Princes vois-je paroître
Mille Lauriers ornent leur front.

C'est

C'est vous , peut-on vous méconnoître ,
Brave Conti , vaillant Clermont ;
Tandis qu'en assiégeant les Villes ,
Vous aprenez , nouveaux Achilles ,
L'Art d'en devenir les Vainqueurs ,
Un Art plus beau , plus salutaire ,
On l'apprend de vous , c'est de faire
La conquête de tous les cœurs.



C'est par ces Conquêtes solides ,
Qu'un Héros chéri , respecté ,
Mieux que par ses Exploits rapides ,
S'assûre l'immortalité.
Ainsi LOUIS éteint la foudre.
Lorsque prêt à tout mettre en poudre ,
On n'attend de lui que des fers ,
La Paix renaît sous ses auspices ;
Plus flaté d'être les délices
Que la terreur de l'Univers.



Fayez donc , Monstre impitoyable ,
Discorde , quittez nos climats ,
Assés , votre haine implacable
A nourri l'ardeur des combats ;
Et vous enfin , Vierge Sacrée ,
Du haut de la voûte azurée ,

Venez ,

Venez , aimable Paix , regnez ,
 Rendez-nous ces jours pleins de charmes ,
 Ces plaisirs que le bruit des armes
 Avoit trop long-temps éloignés.

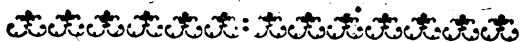


C'en est fait , Paffreuse Bellone
 Cesse enfin de lancer ses coups ;
 Ne tremblez plus , triste Pomone ,
 Riches Cerès , rassûrez-vous ,
 Que dis-je ? Grand Roi , dans la France
 N'avons-nous pas vû l'abondance
 Regner comme au sein de la Paix ?
 Et quand tout craignoit ton Tonnerre ,
 Rien nous annonçoit-il la Guerre ,
 Que la splendeur de tes hauts Faits ?



Jouis de ta gloire suprême ,
 LOUIS , quand nous en jouissons ;
 Toi , FLEURI , dans sa gloire même
 Connois le fruit de tes leçons.
 Et vous qui craigniez le naufrage ,
 Peuples , goûtez après l'orage ,
 Les douceurs d'un calme serein.
 Qu'à vos justes vœux tout réponde !
 LOUIS est l'Arbitre du Monde ;
 Le bonheur du Monde est certain.

EX-



*EXTRAITS de trois Memoires lus à la
derniere Assemblée publique de l'Académie
Royale des Sciences.*

MR de Thuri (Cassini le fils) lut un Mémoire où il rend compte au Public des Opérations Géométriques qu'il a faites en 1737. & 1738. lesquelles tendent à une Description Géométrique & exacte de toute la France ; il a d'abord rapellé ce qui avoit été fait les quatre années précédentes , & a fait voir ensuite par le détail de ces Opérations , le progrès de cet Ouvrage , qui comprend la description de toutes les Côtes de l'Océan & de celles de la Mer Méditerranée , & donne , pour ainsi dire , les limites de la partie Occidentale de la France & de toute sa partie Méridionale.

Ses Opérations l'ayant conduit dans le Languedoc & la Provence , il a eû occasion de faire plusieurs Expériences de Physique , & de vérifier celles qu'il avoit faites à Paris au Printemps de l'année dernière sur la propagation du son , & qui sembloient laisser à désirer que l'on examinât si la différence des climats n'influeroit point sur la vitesse du son , & si la Mer & la disposition des milieux que le son auroit à parcourir , n'accellerait

reroit pas , ou retarderoit sa propagation ; il a trouvé par des Expériences répétées , faites avec un Canon de 24. livres de balles , que la vitesse du son dans un temps calme , & tel que fut le milieu qu'il eut à parcourir étoit de 173 T. $\frac{1}{2}$ dans une seconde , ce qui s'accorde parfaitement à la détermination qui résultoit des Expériences faites à Paris ; il a fait aussi diverses Experiences sur la hauteur du Mercure à différentes élévations , mais comme elles ne lui ont pas paru suffisantes pour les éclaircissemens qu'il en vouloit tirer , il attend , avant que de rien prononcer , le résultat de plusieurs autres qu'il se propose de faire dans le voyage qu'il doit entreprendre cette année , & dont il a exposé les vûes , qui sont aussi interessantes pour les Sciences , qu'utiles au Public.

Le plan qu'il s'est formé pour la Description de la France par des Opérations Trigonométriques , ayant été de les rapporter toutes à la ligne méridienne de Paris , qui traverse le Royaume dans toute son étendue , depuis le Nord jusqu'au Midi , il est évident que l'exactitude de son travail dépend de la précision avec laquelle on a déterminé l'étendue & la direction de cette Ligne , & quoiqu'il paroisse que l'on a pris toutes les précautions possibles pour l'exécution de cet Ouvrage , il est cependant très-difficile d'éviter

d'éviter de petites erreurs, qui , en se multipliant , peuvent en produire une très-considérable dans une étendue aussi grande que cette Ligne qui est près de 500000. T.

Il se propose donc , de vérifier de nouveau cette Méridienne; la perfection à laquelle les Instrumens ont été portés, les deffauts qu'on y a corrigés par une longue experience , & les additions que l'on y a faites pour en rendre l'usage plus facile , & en même-temps plus exact , semblent lui promettre un heureux succès , mais , outre l'avantage qu'il espere retirer de la vérification de cette Ligne , pour ce qui concerne l'intérieur de la France , il a encore une autre vûe , qui n'est pas de moindre conséquence , qui est de déterminer la grandeur du degré en France pour le comparer à celui qui résulte des Observations du Nord , & à celles que l'on doit faire sous l'Equateur ; & comme les Observations du Nord , comparées à celles de M. Picard , donnent à la Terre la figure d'un Sphéroïde aplati vers les Poles , tandis que celles qui ont été faites dans l'étendue de la France , sembloient donner une autre figure à la Terre , il convient de découvrir d'où viennent les différences qu'on a observées en France , & de faire des Observations exprès pour déterminer la figure de la Terre.

Pour cet effet il mesurera cette année un

ARC

Arc de la circonférence de la Terre vers l'extrémité méridionale du Royaume, pour le comparer au degré mesuré vers le Cercle Polaire, & avoir un terme de comparaison plus éloigné, ce qui rendra l'inégalité des degrés plus sensible; il fera aussi des Observations à Bourges, dont la situation est la plus avantageuse pour comparer les différences de Latitude, avec les distances mesurées sur la Méridienne.

Pour déterminer les distances des Etoiles au Zénith, & connoître la grandeur de l'Arc Céleste, il a fait construire par le Sr Langlois un Secteur de 6. pieds de rayon, dont le Limbe comprend environ 52° . de sorte que l'on pourra observer avec cet Instrument les Etoiles de part & d'autre, du Zénith à la distance de 26° . & déterminer la distance du Soleil au Zénith, au Solstice d'Été; la solidité de cet Instrument, les additions que l'on a faites pour en rendre l'usage facile, les vérifications que l'on en a faites, ne laissent rien à désirer, & confirment toute l'excellence de cet Instrument.

M. de Thuri porte ses vûes encore plus loin; il veut mesurer quelques degrés en Longitude sur un parallele, par le moyen des feux que l'on fera à la plus grande distance possible, avec de la Poudre à Canon, qu'il a trouvé, par ses Experiences sur le son

très-

très-propre à être aperçû de fort loin ; il dit avoir vû avec évidence la lumière des 6. liv. de Poudre allumée dans l'air libre, à la distance de 80000. Toi ou de près de 2. degrés sur ce parallele, de sorte qu'il aura par ce moyen la mesure de 2°. d'un parallele & son rapport au degré du Méridien correspondant, ce qui ne contribuëra pas peu à la détermination plus exacte de la figure de la Terre.

Le Mémoire de M. Duhamel, rouloit sur une Racine, qui a la vertu de teindre en rouge les Os des Animaux vivans.

Au mois de Fevrier 1737. dit-il, M. Geoffroi communiqua à l'Académie l'Observation suivante, extraite d'une Lettre que M. le Chevalier Sloane lui avoit écrite.
» M. Belchier, Chirurgien, Membre de
» cette Societé, dînant un jour chés un
» Teinturier qui travaille en Toile peinte,
» remarqua, que dans du Porc frais qu'on
» avoit servi sur la table, & dont la chair
» étoit de bon goût, les Os étoient rouges.
» Il demanda la cause d'un effet si singulier,
» & on lui dit que ces sortes de Teinturiers
» se servoient de la Racine de Garence avec
» des préparations de fer, d'alun, & de su-
» cre de Saturne, pour former leur dessein, et
» qu'ensuite ils faisoient boüillir ces Toiles
» peintes avec du son de farine, pour les
» décharger d'un rouge foncé dont elles s'é-
» toient

» toient surchargées. Enfin pour ne pas per-
 » dre ce son , qui a absorbé l'excédent de la
 » couleur rouge , on le mêle avec l'aliment
 » ordinaire des Pourceaux , & c'est ce qui
 » produit cet effet sur leurs Os , sans affec-
 » ter d'une manière sensible ni les chairs , ni
 » les membranes , ni les cartilages , ni aucu-
 » ne autre partie du corps.

Pour vérifier l'Observation de M. Belchier ,
 M. Duhamel enferma des Poulets , & leur
 donna pour toute nourriture une pâtée faite
 avec du gruau de froment , & de la Racine
 de Garence pulvérisée. Cette mangeaille les
 dégoûta , & même les incommoda fort ;
 cependant , après en avoir usé pendant quin-
 ze jours , leurs Os étoient de couleur de
 rose.

M. Duhamel crut qu'il pourroit parvenir
 à teindre les Os d'un plus beau rouge , s'il
 prenoit des animaux qu'on pût empâter , &
 auxquels il fût le maître de faire avaler la
 Garence à grande dose : dans cette inten-
 tion , il choisit des Pigeonneaux qu'il nour-
 rit avec une pâtée semblable à celle qu'il
 avoit donnée aux Poulets ; seulement , pour
 mieux reconnoître l'effet de la Garence ;
 il réserva deux Pigeonneaux , qu'il nourrit
 avec le gruau seul ; ceux-ci profiterent à
 merveille , digéroient bien , & avoient bon
 appétit ; les autres étoient toujours tremblans ;
 ils

ils digeroient mal & étoient fort dégoûtés. On tua le dixième jour ceux qui avoient été nourris de Garence , comme ceux qui n'avoient mangé que du gruau , on les disséqua ; mais nous ne suivrons pas M. Duhamel dans le détail anatomique qu'il a rapporté dans son Mémoire ; nous avertirons seulement que tous les Os , même les plus petits , étoient rouges comme du carmin , la capsule de l'humeur vitrée étoit cramoisi , la membrane veloutée du jabot & des intestins , étoit rouge ; mais les membranes extérieures de ces viscères , de même que toutes les autres parties molles , sans en excepter les cartilages & les épiphyses , étoient dans l'état ordinaire à ces parties. Nous ne rapporterons point les conjectures que M. Duhamel propose , pour expliquer comment la fécule colorante de la Garence , se porte particulièrement sur les Os , sans affecter les parties molles ; mais elles l'ont conduit à penser que les Os des jeunes animaux aquerroient plus promptement & plus efficacement la teinture rouge , que les Os des animaux adultes. L'expérience a justifié sa pensée , & les Os des Pigoneaux en duvet , ont été rouges comme de l'écarlate en trois jours , au lieu que les Os de deux forts Dindons , n'ont été que de couleur de rose , après avoir été nourris de pâtée de Garence pendant quinze jours.

C

On

On vient de voir des Pigeoneaux dont les Os ont été teints d'un beau rouge couleur de feu , en trois jours ; c'est à peu près le temps qu'il leur faut pour acquérir ce degré de teinture. Par d'autres Experiences sur des Pigeoneaux de même âge , il a reconnu qu'en 36. heures leurs Os étoient d'une couleur de rose vif , & qu'en 24. heures ils étoient du moins couleur de chair.

Ces dernieres Experiences font voir avec quelle promptitude se fait la distribution du suc nouricier dans les animaux de cette espece , qui doivent prendre toute leur croissance en quelques mois.

Comme on doit aussi inferer de ces Experiences , qu'il y a des Médicamens végétaux qui se portent sur les Os , & qui par consequent pourroient remédier à plusieurs de leurs maladies , il a crû devoir employer la Garence dans cette vûë ; mais n'étant pas le maître de faire naître dans les Os de ces animaux des maladies de different genre , il s'est borné à examiner quel seroit son effet dans une fracture.

Pour cela , il choisit quatre Pigeoneaux forts & vigoureux , il leur cassa à chacun cet Os de la jambe , qu'on appelle communément *le Pillon* , on en fit sur le champ la réduction , qu'on assujettit par un bandage ; deux de ces Pigeons furent nourris avec le gruaux & la Garence ,

Garence, & les deux autres simplement avec le gruau. Ces derniers, malgré la douleur que devoit causer leur blessûre, eurent toujours bon appétit, & au bout de huit jours, ils commencerent à se promener avec leur appareil; les autres tomberent dans les accidens dont on a déjà parlé; on tua ces quatre Pigeons le quatorzième jour pour en examiner le cal.

Celui des Pigeons qui n'avoient pas mangé de Garence, étoit petit, serré & fort uni; celui des Pigeons nourris avec cette Racine, étoit gros, spongieux, inégal, il en sortoit des especes de végétations, il se brisoit entre les doigts & s'y réduisoit en petits grains. Il est vrai que l'état souffrant de ces animaux, occasionné par leur blessûre, & augmenté par une nourriture qui leur étoit contraire, pouvoit retarder la parfaite réünion de leurs Os. Cependant M. Duhamel croit qu'il résulte de cette Experience, & de plusieurs autres qu'il a executées, que la Garence, prise interieurement, est plus nuisible que salutaire dans le cas des fractures.

La Garence n'est pas probablement la seule matiere végétale qui peut changer la couleur des Os; cependant il a essayé, sans succès; le Bois d'Inde, l'Orcanette, & le *Curcuma*. Il faut apparemment une teinture plus fixe, comme disent les Teinturiers, &

Cij moins

moins susceptible d'altération; M. Duhamel prouve que la Garence est de ce genre, en rapportant les tentatives qu'il a faites pour enlever cette couleur étrangère aux Os, par les déboüillis qu'on employe pour éprouver les teintures; mais le détail de ces Expériences nous meneroit trop loin.

L'Analogie que M. Duhamel a remarquée entre la nutrition des Animaux & celle des Plantes, l'a engagé à essayer si la teinture de Garence pourroit s'introduire dans les vaisseaux de quelques-unes, ce qui réussissant, serviroit beaucoup à en dévoiler l'organisation; mais comme ces Expériences ne sont point finies; il promet seulement d'en rendre compte dans une autre occasion.

M. de Buffon fit la lecture d'un Mémoire sur la conservation & le rétablissement des Forêts.

Après s'être plaint de la disette de Bois, & du déperissement des Forêts, l'Auteur dit que tous nos Projets à cet égard doivent se réduire à conserver les Bois qui nous restent, & à renouveler une partie de ceux que nous avons détruits; ces deux objets font les deux Parties de son Mémoire.

Les moyens de conservation, sont, 1°. La suppression des Baliveaux, dont le bois n'est jamais de bonne qualité, & dont l'ombre & la transpiration fait geler les Taillis; comme

comme l'Auteur le prouve par plusieurs Observations.

2°. L'établissement d'un temps fixe pour la coupe des Réserves des Ecclesiastiques & Gens de main-morte, au lieu de l'usage où l'on est de donner des Permissions arbitraires, que le crédit obtient plus souvent que le besoin. Selon les Experiences de M. de Buffon, faites avec une Sonde, ce temps doit être fixé dans une terre forte, à 50. ans pour deux pieds & demi de profondeur, à 70. pour trois pieds & demi, & à 100. ans, pour quatre pieds & demi & au-delà de profondeur; & dans un terrain léger, à 40, 60, & 80 ans; au bout de ce temps les Arbres commencent à s'alterer.

3°. L'usage de commencer la coupe d'un Bois du côté du Nord, pour prévenir les mauvais effets de la gelée, au moins pendant les deux ou trois premières années; un grand nombre d'Observations ayant appris à l'Auteur, que la gelée fait tout périr au midi à l'abri du vent, tandis qu'elle épargne tout au Nord, & dans les Endroits où il peut passer.

4°. Un Reglement pour la conservation des Arbres isolés qui restent encore dans les Landes & les Communes de plusieurs Provinces, parce que ces Arbres isolés fournissent des Pièces courbes pour la Marine; M.

de Buffon rapporte ici les Experiences qu'il a faites pour faire des Bois courbes ; elles ne demandent aucune dépense , & ne peuvent manquer de réussir.

5°. L'âge le plus avantageux pour couper les Bois taillis, ce qui varie selon les terrains ; M. de Buffon annonce les belles & ingénieuses Experiences qu'il a commencées pour s'assurer de l'instant où le bois commence à croître de moins en moins , c'est-à-dire , l'instant où l'on doit l'abattre pour en tirer le plus grand profit possible.

6°. L'établissement d'une Pratique aisée & fort utile, c'est d'écorcer & laisser mourir sur pied les Arbres dont on veut tirer du bois de service. M. de Buffon a trouvé que par cette operation le bois devenoit bien plus dur & bien plus fort ; il s'en est assuré , en faisant rompre sous des poids de 10. & 12. milliers des Poutres tirées de ces Arbres écorcés , & des Poutres tirées d'autres Arbres pris dans le même terrain ; l'aubier , ou bois blanc , devient par l'écorcement & le dessechement sur pied , aussi dur & aussi fort que le cœur de chêne , ensorte que l'on ne sera plus obligé de le retrancher , comme on l'a toujours fait jusqu'ici. Enfin M. de Buffon fait plusieurs autres remarques utiles sur la Police des Bois , & sur les changemens qu'il conviendrait de faire aux Reglemens des Forêts, que

que l'on supprime , de peur de rendre cet Extrait trop long.

La seconde Partie contient les moyens de renouveler les Bois. Tous les Auteurs d'Agriculture , François ou Etrangers , ont donné sur cela des Avis qu'il est impossible de suivre ; M. de Buffon prouve que toutes leurs Experiences ont été faites en petit dans des Pépinières , dans des Jardins , & il assure que l'on ne peut les executer en grand , sans se jeter dans des dépenses qui excéderoient dix fois la valeur des Bois ; il cherche les moyens de planter sans dépense , & rapporte un nombre prodigieux d'Essais qu'il a faits en grand dans un terrain de 80. arpens , où il a semé & planté de toutes les façons imaginables. Il rapporte une Operation préliminaire , qui a dû lui coûter bien de la peine & du temps , mais dont il résultera une grande utilité ; il a divisé la moitié de ce grand terrain en quarts d'arpent , & à tous les angles de ces quarts d'arpent , il a fait sonder avec une tarière la profondeur du terrain , & il a rapporté sur un Plan la Note de cette profondeur , & de la qualité de la pierre qui se trouvoit au-dessous de la terre : ainsi il a le Plan de la superficie & du fond de sa Plantation , Plan qu'il sera aisé de comparer avec la Production. On jugera par là de la difference que l'inégalité de profondeur

du sol produit sur l'accroissement du bois ; ce qui est entierement ignoré , & on décidera sûrement l'âge où l'on doit abatre les Futayes. Nous passons sous silence le détail des Experiences , quoiqu'il soit très-curieux , & nous ne rapporterons que les principaux résultats. Pour planter un terrain en friche , dont le gazon est bien garni & fort épais , ce qui indique presque toujours une terre forte & mêlée de glaise , il suffit de mettre le gland sous l'herbe en Automne , il perce & s'enfonce de lui-même ; mais si le terrain a été cultivé , il faut conserver le gland dans de la terre pendant l'Hyver , faire labourer une seule fois au Printemps , & semer les glands germés dans le même temps. Au contraire dans les terres légères , soit en friche , soit cultivées , il faut labourer une seule fois en Automne , & semer le gland dans cette même Saison. Dans les bonnes terres , qui tiennent le milieu entre les terres fortes & les terres légères , il faut semer les glands avec de l'avoine , pour prévenir la naissance des mauvaises herbes , qui dans ces bons terrains étouffent les jeunes plans. Ces résultats viennent à la suite d'une grande quantité de Faits & de raisonnemens qui ne laissent aucun doute sur cette matiere. M. de Buffon a poussé ses recherches jusqu'au point de vouloir connoître les especes de terrains qui

sous

sont absolument contraires à la végétation ; & pour cela , il a fait remplir plusieurs caisses de matieres toutes differentes , comme de la glaise pure , du gravier , gros comme des noisettes , du fumier pourri , de sable , &c. Toutes ces differentes matieres ont produit ; le gland a levé partout , d'où M. de Buffon conclut , que dans presque tous les terrains on peut semer du bois de Chêne , & que dans le petit nombre des terrains & des situations où le Chêne ne peut pas venir, on peut planter d'autres Arbres ; comme des Pins , des Sapins , &c. qui demandent un terrain tout different de celui qui convient au Chêne. A cette occasion , M. de Buffon rapporte des Faits bien curieux , & nous apprend qu'il y a un très-grand nombre d'especes d'Arbres utiles , comme les Cyprès , les Planes , les Cedres du Liban , & plus de cent autres sortes d'Arbres de Canada , de Virginie , de Sibérie , & de plusieurs autres Climats , qui peuvent s'élever en France , & croître sans aucune culture ; en pleine terre ; il a élevé lui-même toutes ces especes differentes dans des Pépinières , où il en a actuellement une très-grande quantité , & il annonce un Ouvrage , où il donnera le détail de la culture de tous ces Arbres étrangers qu'il a déjà naturalisés.



L'ORGUEIL,

O D E.

L Oin de moi , Monstre plein d'audace ;
 Tu fais de vains efforts pour entrer dans mon cœur ;
 Mon néant me présente un remede efficace

Contre ton poison enchanteur ;
 Non , je ne craindrai plus la force de tes armes ;
 Je connois l'abus de tes charmes ;
 Tu caches ton venin sous les plus belles fleurs ;
 Tu me montres de loin une amorce flatteuse ;
 Mais cette aparence trompeuse
 N'est qu'un abîme de douleurs.



Oui , trop déplorables victimes ,
 Nous devons à l'orgueil notre malheureux sort ;
 Son audace premiere a creusé nos abîmes ,
 Ses pièges nous donnent la mort ;
 Et pour surcroît des maux , dont l'offense est suivie ;
 Nous naissons sans avoir la vie.
 Ah ! perfide Serpent , tes attraits captieux
 Nous ont substitué mille peines affreuses ;
 Dès-lors , nos meres malheureuses
 N'ont plus fait que des malheureux.

Captif

Captif du tyran de ses Peres ,
L'Homme encor , animé de son souffle mortel ,
Ne sçauroit réprimer ces efforts téméraires ,
Hors de son état naturel ;
Son cœur , des passions victime déplorable ,
Ose s'estimer indomptable.
S'il se voit malheureux , il en est irrité ;
Contre le Ciel il leve une tête rebelle ;
Et l'injustice criminelle
Vange ensuite sa vanité.



Tantôt , sur un tas de richesse
Ce superbe Mortel élevé fierement ,
Ne daigne pas sur ceux que l'indigence presse
Jetter un regard seulement.
(Aveugle ! ainsi l'Orgueil , à ton ame captive ,
Cache ta misere effective ;)
Ou d'un mérite vain follement prévenu ,
Il s'érige lui-même un fastueux trophée ,
D'où son impudence exaltée ,
Foule aux pieds jusqu'à la vertu.



Pour lui son erreur a des charmes ;
Mais qui peut s'appuyer sur le faste mondain ,
Si le plus fier Vainqueur , par l'effort de ses armes ,
Ne peut pas changer son destin ?

Qu'il batte l'Ennemi sur la Terre & sur l'Onde ;
 Qu'il dompte l'un & l'autre monde ;
 Il meurt , il meurt enfin , & ce triste revers
 Réduit cet Homme, craint autant que le Tonnerre ;
 Dans les entrailles de la Terre
 A servir de pâture aux vers.



O vous ! qui , malgré la mort même ;
 Attendez un triomphe au-delà du cercueil ,
 Hommes , montrez-nous donc si cet honneur su-
 prême
 A dequoi flater votre orgueil :
 Quand la mort au milieu de vos vastes conquêtes ;
 Abattra vos illustres têtes ,
 On traitera le sort d'injuste , de jaloux ;
 On gravera vos noms au Temple de Mémoire ;
 On exaltera votre gloire ;
 Mais qui ? des Hommes comme vous.

Par P. Fabre.



DIS



*DISSERTATION de M. A. G. sur
une Médaille Grecque de Diadumenien ,
frappée à Ephese, &c. Suplément à la VIII.
Lettre du Voyage Littéraire de Normandie.*

Vous me faites souvenir , Monsieur , fort à propos de l'engagement que j'ai pris avec vous , & avec le Public dans le *Mercure* du mois d'Août 1732. où est imprimée la huitième Lettre que je vous ai écrite au sujet de mon Voyage de Normandie. Je vous fais mes excuses sur le retardement ; mais il est toujours temps de bien faire & de s'acquiter. Voici enfin la Dissertation de M. Galland , sur la rare Médaille Grecque de l'Empereur Diadumenien , avec la Figure du Philosophe Heraclite sur le Revers, frappée par les Ephesiens , & trouvée dans les ruines d'une ancienne Ville de la Basse Normandie : singularités & circonstances , qui méritoient toute la sagacité d'un Antiquaire tel qu'étoit M. Galland , digne Membre de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres , Professeur des Langues Orientales au Collège Royal , & Antiquaire du Roy. Je ne serai ici que son Copiste ou son Echo , à l'exception cependant de la Gravûre de la Médaille en question ,

question , faite par mes soins , d'après un Dessein original que M. G. joignit à la Lettre que vous allez lire , & qui mérite bien à tous égards le nom de Dissertation.

M O N S I E U R ,

Pendant le séjour que j'ai fait à Paris cette année 1705 , M. Foucault , Intendant de la Généralité de Caën , profita du loisir des Paysans de *Vieux* , à deux lieues de cette Ville , & en leur donnant lieu de gagner leur vie , pendant la cessation des autres travaux de la campagne , il les employa à continuer la découverte d'un grand Edifice Romain , dont il avoit déterré depuis deux ans une partie considérable , par des soins dignes de son amour pour l'Antiquité.

Cette Partie étoit un Bain très-solidement bâti avec toutes ses dépendances , selon la disposition & les dimensions qu'on peut lire dans Vitruve. On y travailloit encore à mon retour à Caën ; & comme les Paysans avoient trouvé beaucoup de Médailles antiques , en remuant la terre , M. Foucault , le lendemain de mon arrivée , me donna à examiner tout ce qu'on lui en avoit apporté. Il y en avoit environ deux cent de toutes grandeurs , du haut & du bas Empire , toutes couvertes de rouille & de terre ; elles ne l'étoient pas néanmoins de manière , que je
ne

Je m'aperçûsse aisément qu'il n'y avoit ni Type ni Revers rare , & qu'il n'y en avoit pas une aussi, qui ne fût dans le Cabinet de M. Foucault. Une seule de ces Médailles se trouva tellement cachée sous la rouille, qu'il me fut absolument impossible de reconnoître d'abord de qui elle étoit. Je pris mon temps le même jour pour la nétoyer , & en travaillant sur l'Inscription du côté de la tête , je fus extrêmement surpris d'apercevoir des Lettres Grecques. Quelle aparence en effet y avoit-il qu'on dût trouver au Lieu d'où elle venoit d'autres Médailles que des Médailles Latines ? Je continuai mon petit travail , & je fus surpris encore d'avantage de trouver sur celle-ci, le nom & le surnom de Diadumenien dans cette Inscription , Μ. ΟΠΕΛ. ΔΙΑΔΟΥΜΕΝΙΑΝΟC. *M. Opel. Diadumenianus.* Je ne fus pas long-temps à découvrir la tête de cet Empereur en Buste jusqu'aux épaules , & sans couronne de Laurier. Je m'appliquai ensuite à nétoyer le Revers , & j'eus bien-tôt trouvé le mot Grec ΕΦΕCΙΟΝ, qui me fit connoître , que la Médaille avoit été frappée à Ephese. Et peu de temps après , je vis paroître fort nettement celui d'ΗΡΑΚΛΕΙΤΟC , & non pas ΗΡΑΚΛΕΙΤΟΥ , qui eût été le nom du Magistrat, sous l'autorité duquel la Médaille avoit été frappée.

Je

Je nétoyai enfin tout le Type du Revers , & quand j'eus achevé , je vis sans peine la figure d'un Vieillard debout , à longue barbe , la phisionomie triste & mélancholique ; revêtu du Manteau de Philosophe ; le bras droit nud , hors du Manteau , la main un peu élevée , avec une Massuë sur le bras gauche , armée de clous , laquelle il tenoit de bas en haut.

La Massuë ne m'arrêta pas un moment , & je n'eus pas la pensée d'en conclure , que ce fut la Figure d'Hercules , le mot ΗΡΑΚΛΕΙΤΟC , l'air & l'habillement indiquoient assés , qu'elle représentoit le Philosophe Héraclite. Héraclite étoit Ephésien , considération qui acheva de me confirmer dans le sentiment que c'étoit ce Philosophe ; dont je voyois la Figure. M. Foucault , qui eut une joye très-sensible d'avoir fait une acquisition si peu attendue , n'en eut pas une autre pensée , non plus que le Pere Albert , Augustin Déchaussé , autre Connoisseur , lequel étoit venu de Paris exprès , pour voir M. Foucault & son Cabinet.

J'achevai enfin de nétoyer entierement la Médaille , & je la rendis aussi entiere , & presque aussi belle , que si on l'eût nouvellement frappée. Le Relief de la tête , & celui de la Figure du Revers est très-beau : les Lettres sont extraordinairement élevées , & le
temps

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATION



temps & la rouille ont fait si peu de dommage à la Médaille , qu'on ne s'aperçoit presque d'aucune alteration ; elle est enfin telle que vous la trouverez représentée dans la Gravûre que je joins à ma-Lettre , faite par une main habile.

Il y a déjà quelque temps , M. , que j'ai fait une Dissertation , dans laquelle j'ai tâché de prouver , que les Ruines que l'on voit à *Vieux* , où la Médaille a été trouvée , sont celles de l'ancienne Ville des *Viducaciens* , dont Plinè & Ptolomée ont parlé. Ce qu'on y a déterré depuis ce temps-là , m'a confirmé dans mon opinion.

Dès que j'eus reconnu que la Médaille étoit Grecque , qu'elle étoit de Diadumènenien , & qu'elle avoit été frappée à Ephèse , je me demandai à moi-même , comment elle pouvoit avoir été apportée de l'Asie , jusqu'à la Ville des *Viducaciens* , à l'extrémité de l'Europe , & même de la Terre , peu loin des bords de l'Océan. Je n'hésitai pas à répondre , que je devois m'en étonner aussi peu , que de ce qu'on trouve des Médailles Latines frappées à Rome , jusque dans les extrémités de l'Asie , comme l'expérience journalière le fait voir. Dans un Empire aussi grand que celui des Romains , il n'étoit pas plus impossible de trouver en quelque endroit que ce soit , de la Monnoye d'Or ,
d'Ar-

d'Argent , ou de Bronze , frappée par l'autorité du Sénat , qu'il l'est aujourd'hui , de trouver des Louis d'Or , & d'autres Pièces de Monnoye de France en Canada , à Cayenne , & dans les autres Colonies Françaises de l'Amérique. Il est vrai , que le Commerce s'y fait plutôt par Echange que par Monnoye ; mais il ne laisse pas d'être vrai , qu'on y trouve de la Monnoye Française.

A mesure que les Romains faisoient des Conquêtes , les Légions y portoient & répandoient leur Monnoye dans chaque Pays , & cette Monnoye circuloit , & se communiquoit par le Commerce des Provinces les unes avec les autres. Et enfin , comme le Commerce étoit libre entre les trois Parties du Monde alors connu , il est aisé de comprendre de quelle maniere la Monnoye pouvoit passer d'une Partie du Monde dans l'autre : comme encore aujourd'hui on a en France des Monnoyes d'Allemagne , d'Italie & d'Espagne , même de Turquie , de Perse , & des Indes , & qu'on voit de celles de France dans tous les Etats que je viens de nommer.

Quelque Viducacien qui avoit voyagé en Asie , du temps des Empereurs Macrin & Diadumenien , peut avoir rapporté d'Ephese la Médaille dont nous parlons , non pas
pour

pour s'en servir comme d'une Monnoye , mais pour la faire voir dans son Pays , & la conserver par curiosité ; c'est ce que prouve indirectement la conservation de cette Pièce : c'est ainsi qu'encore aujourd'hui , nos Voyageurs rapportent ordinairement des Pièces de Monnoye , frappées au coin des Princes Souverains des Pays , où ils ont voyagé , pour en conserver la mémoire. On ne sauroit douter que bien des Grecs & des Romains n'aient eu là-dessus le même goût que l'on a encore aujourd'hui.

Qu'il y ait eû parmi eux des Curieux d'anciennes Monnoyes , cela est tout évident par une Loi du Digeste , tirée d'un Ouvrage du Jurisconsulte Pomponius *ad Sabinum* , qui marque que l'usufruit des anciennes Monnoyes d'or & d'argent , dont on se servoit , c'est-à-dire , que l'on conservoit de la même manière que des Pierres gravées , pouvoit être legué : *Numismatum aureorum , vel argenteorum veterum , quibus pro gemmis uti solent , ususfructus legari potest.*

Ce sont les anciennes Monnoyes d'or & d'argent , mentionnées dans cette Loi , dont on ne faisoit d'autre usage que de les garder , & les conserver , qui m'obligent d'expliquer *Gemma* par des Pierres gravées. Il ne paroît pas qu'on puisse donner à ce terme une autre signification.

Les

Les Romains la lui ont donnée, & ils s'en sont servis communément en ce sens-là ; cela est évident par ce Passage de Pline , où il est marqué que *Æmilius-Scaurus* , dont Sylla avoit épousé la Mere , fut le premier Romain qui eut la curiosité de faire amas de Pierres gravées. *Gemmas plures quod peregrina appellat nomine Dactyliothecam , primus omnium habuit Roma Privignus Sylla , Scaurus.*

On doit d'autant moins en douter, que l'on sçait assés que les Grecs & les Romains n'ont guere porté des Bagues , que pour leur servir de Cacher , & que pour cela leurs Bagues étoient gravées en creux de Têtes , de Figures humaines , d'Animaux , d'Oiseaux , & d'autres Types ou Symboles , selon le goût & la passion de chaque Particulier.

Les Médailles Latines de Diadumenien sont rares , en quelque Métal & de quelque forme que ce soit ; les Grecques le sont beaucoup davantage. Ainsi il est aisé de juger de la rareté de celle dont nous parlons , par le Type d'*Héraclite* , qu'elle représente , lequel n'a parû encore sur aucune Médaille.

Les Types des Revers des Médailles Latines des Empereurs Romains , ne représentent ordinairement que des choses qui ont rapport aux vertus ou aux Actions des Empereurs. Il en est autrement des Médailles des Villes Grecques , frappées au coin des mêmes Empereurs.

Empereurs. On voit par celles qui nous restent, qu'elles y faisoient représenter les Têtes de chaque Empereur, d'un côté, par devoir, en considération du Privilege dont elles jouissoient, & qu'au Revers elles faisoient très-communément mettre des Types, qui les regardoient en particulier, comme leurs Divinités, leurs Temples, leurs Fondateurs, les Jeux publics qu'elles célébroient, &c.

Quelques-unes même de ces Villes se sont fait un honneur d'y représenter les Hommes Illustres dans les Sciences & dans les Beaux Arts, qui avoient pris naissance chés-elles. C'est ce que les Smyrniens ont fait à l'égard d'Homere, les Samiens à l'égard de Pythagore, les Insulaires de Gos à l'égard d'Hypocrate, comme on le voit par une Médaille du Cabinet de M. Foucault, & les Mytileniens par une Médaille de Sapho, que j'ai vûe, & que M. Spon a fait graver.

Sur la Médaille qui fait le sujet de ma Lettre, nous voyons que les Ephesiens ont fait la même chose à l'égard d'Heraclite, à qui leur Ville a donné la naissance, le mettant par là en parallele avec leur Temple de Diane, si célèbre, dont quelques-unes de leurs Médailles nous ont conservé la forme extérieure, & en donnant à ce Philosophe cette marque de reconnoissance de l'hon-

neur

neur qu'il leur faisoit , ils s'en firent un très-grand à eux-mêmes. On peut dire en effet qu'alors ils réparèrent , en quelque façon , le peu de considération que leurs Ancêtres avoient eû pour sa vertu & pour sa sagesse , en chassant ignominieusement de leur Ville le fameux Hermodore , son bon ami, Homme d'un grand génie , & capable d'établir un bon Gouvernement, comme il le fit connoître ailleurs que chés les Ephesiens.

On présume qu'Hermodore avoit voulu faire des remontrances à ses Concitoyens sur le déreglement où ils étoient tombés , leur persuader de rentrer en eux-mêmes , & de s'engager à l'observation des Loix qu'il étoit prêt de leur donner. Les Ephesiens , au contraire , au lieu de profiter des avantages que Hermodore s'offroit de leur procurer , firent tumultuairement la Loi que voici. *Que personne de nous ne s'élève au-dessus des autres : si quelqu'un a cette présomption , qu'il aille demeurer ailleurs avec d'autres que nous.*

Cicéron a rendu cette Loi en Latin , sur les termes Grecs qu'il avoit trouvés dans un Ouvrage d'Héraclite , qui subsistoit de son temps. On trouve encore aujourd'hui les mêmes termes dans Strabon & dans Diogène Laërce , qui les ont conservés. Voici la Traduction Latine : *Nemo de nobis unus exsultat , sed si quis extiterit , aliô in locô & apud alios sit.*

Hermodore , contraint d'obéir , se réfugia en Italie , & alla jusqu'à Rome , où il fut reçu avec une distinction si marquée , que les Decemvirs , nommés pour cette réception , suivirent ses bons avis dans la publication des Loix des douze Tables , qui ont servi de baze à la Grandeur de la République Romaine ; il leur fut même d'un grand secours à les interpreter , la plûpart ayant été tirées de la Langue Grecque : *Quarum ferendarum anchorem fuisse Decemviris Hermodorum quemdam Ephesium exulantem in Italiâ , quidam retulerunt.* Ce sont les paroles du Jurisconsulte Pomponius , qui ne paroît pas assés instruit sur ce Fait ; mais ce que dit Pline , de la Statuë dont Hermodore fut honoré dans Rome , à cette considération , érigée dans la Place du *Comice* , empêche qu'on n'en puisse douter. *Hermodori Ephesii Statua in Comitio Legum quas Decemviri Scribebant , Interpretis , publicè dicata.*

Heraclite fut dans une affliction inexprimable de la perte d'un ami si digne de son amitié ; il fut encore plus indigné de l'injustice atroce & sans exemple des Ephésiens ; ce qui lui fit dire & écrire , que pour avoir chassé Hermodore d'un maniere si indigne , dont l'ignominie retomboit sur eux , ils méritoient tous la mort , depuis les plus adultes jusqu'aux plus vieux , & qu'il falloit que ceux
qui

qui étoient au-dessus de cet âge, abandonnassent la Ville. Il pensoit ainsi, de crainte aparemment que cette Jeunesse n'y contractât la même méchanceté.

Cependant les Ephesiens reconnurent leur faute, lorsqu'il n'étoit plus temps ni en leur pouvoir de la réparer; ils prièrent Héraclite de suppléer à l'absence d'Hermodore, & de leur donner des Loix, mais notre Philosophe qui connoissoit à fond combien le désordre étoit grand à Ephese, ne voulut pas s'engager dans une entreprise, de laquelle il ne croyoit pas qu'il pût sortir avec honneur; il s'abstint, au contraire, d'avoir aucun commerce avec ses Compatriotes. Religieux observateur de sa résolution, il alloit souvent prendre l'air tout seul au Temple de Diane. Comme il s'y divertissoit un jour à jouer avec de petits Enfans, plusieurs Ephesiens, qui ne sçavoient que penser de cette action, si peu digne, en aparence, d'un tel Philosophe, s'assemblerent au tour de lui avec étonnement: » qu'avez-vous à me demander ? » leur dit il, ne vaut-il pas mieux que je fasse ce que je fais, que de me mêler du Gouvernement avec d'aussi méchantes Gens que les Ephesiens ?

Il prit enfin à notre Philosophe un tel dégoût du Monde, qu'il sortit de la Ville, & se retira dans les Montagnes voisines, où il

ne

ne vivoit que d'herbes & de fruits sauvages , genre de vie auquel il n'étoit pas accoûtumé , & qui lui causa enfin une hydropisie , cela l'obligea de revenir à la Ville pour essayer quelques Remedes , qui ne réüssirent point , ensorte que , selon plusieurs Auteurs , il mourut bien-tôt après , & selon d'autres il guérit , & finit ses jours par une autre maladie.

L'Histoire n'apprend rien davantage de la Vie d'Héraclite. Comme il ne s'agit pas ici de sa doctrine , nous n'en dirons rien. On remarquera seulement qu'il n'eut aucun Maître dans l'étude des Sciences, quoique Pithagore , Xenophane , & quelques autres Philosophes , eussent parû un peu avant lui ; aussi a-t'il écrit que , tout ce qu'il sçavoit , il l'avoit acquis par ses propres Méditations.

Quant à ses Mœurs , on l'a accusé de s'être mis par orgueil au dessus de tous les autres Sçavans , & d'avoir méprisé tous les Grands Hommes qui l'avoient devancé , comme Homere , Hesiode , Pithagore , Xenophane , Hecatée , &c.

Cette accusation est fondée , sur ce qu'il disoit que la multitude de connoissances que l'on acquiert les uns des autres , ne forme pas l'esprit , & que le but du Sage doit être uniquement d'avoir une Règle sûre , & certaine pour agir en toutes choses & en toute occasion. Il vouloit qu'on chassât Homere

D igno-

ignominieusement de toutes les Assemblées publiques des Grecs , à l'occasion des Jeux Sacrés , c'est-à-dire , des Jeux Olympiques , des Phytiques , des Néméens, des Ithmiens, des Corinthiens , & des autres , célébrés en differens Lieux , à l'imitation de ceux-ci. Au reste , en nommant Homere , qui ne vivoit plus il y avoit long-temps , Héraclite entendoit parler de ceux qui faisoient profession de réciter les Vers de ce Prince de la Poésie Grecque , qui se trouvoient exprès dans ces Assemblées , pour en régaler les Grecs.

Héraclite enfin étoit un Philosophe austere & rigide , qui vouloit que les Hommes agissent en Hommes en toutes choses, c'est-à-dire , avec la droite raison , & qu'ils éloignassent d'eux tout ce qui étoit capable de les en détourner. Ses Paroles & ses Ecrits obscurs , lui ont fait donner le nom de *Ténébreux* , *σκοτεινός* , & son insensibilité pour tout ce que les autres Hommes recherchent avec tant d'ardeur , celui de *απαθής* , *Exempt de passions*.

Tel étoit Héraclite , que nous voyons représenté sur la Médaille des Ephesiens. On ne trouve rien dans les anciens Auteurs , de la grande oposition qu'il y avoit entre lui & Démocrite , comme on le dit communément , jusqu'à prétendre que l'un ne faisoit que

que pleurer , pendant que Démocrite rioit de toutes choses. Il n'y a que Lucien , qui ait publié cette circonstance , qu'il a sans doute inventée , dans le Dialogue , où Jupiter & Mercure vendent les Philosophes à l'encan. Les bons Critiques pensent , que Lucien a voulu se divertir , & faire rire ses Lecteurs , & qu'on ne doit pas prendre à la lettre , tout ce que cet Ecrivain , Plaisant de Profession , a écrit.

En effet ces deux Philosophes n'étoient pas proprement contemporains : Héraclite , qui n'a vécu que 60. ans , florissoit en la 69. Olympiade , & Démocrite , qui en a vécu 109 , florissoit en la 80. pour le plus tard. Il est vrai que Démocrite , qui mettoit le souverain bien dans ce qu'il apelloit d'un nom qu'il avoit inventé , pour se faire mieux entendre , c'est-à-dire , vivant dans une tranquillité parfaite & constante de l'ame , exempte de crainte , de superstition , & de toutes passions , philosophoit avec une grande gayeté d'esprit : mais nous ne devons pas croire que cette gayeté lui fit faire des extravagances. Il n'y avoit qu'un Peuple , aussi grossier que les Abderitains , capable de prendre cette gayeté pour une folie. Il n'est pas probable aussi , qu'Héraclite ait eû la foiblesse que Lucien lui attribué. Il faut toujours faire une grande différence des senti-

Dij mens

mens raisonnables , d'avec ceux d'un Rhé-
 theur , qui se soucie peu de dire la vérité ,
 pourvu qu'il plaise , en faisant rire.

Les Ephesiens n'avoient pas aparemment
 attendu jusqu'au temps de Diadumenien ,
 à rendre à la vertu d'Héraclite l'honneur
 qu'elle méritoit. Il est vraisemblable que
 long-temps auparavant ils lui avoient élevé
 chés eux une , ou même plusieurs Statuës ,
 qui ont ensuite servi de modèle , pour le re-
 présenter parfaitement sur les Médailles. Il
 reste à examiner quelle raison les Magistrats
 d'Ephese peuvent avoir eû , de faire repré-
 senter notre Philosophe armé d'une Massue.

Il est d'abord certain , que la Massue ne
 fut pas une arme particuliere à Hercule ;
 elle a été commune à plusieurs autres Per-
 sonnages , même de son temps , ce qui fait
 voir qu'elle a été en usage avant ce Héros :
 c'étoit aussi une arme assés naturelle , dont
 il est aisé de voir, que chacun pouvoit se ser-
 vir dans ces premiers temps, & que l'Art n'en
 avoit pas encore inventé d'autres.

Thesée , contemporain d'Hercule , enleva
 au brigand Periphate , autrement apellé
 κρυήτης, *porte Massue*, celle dont il assommoit
 les Passans auprès d'Epidaure, & Thesée s'en
 servit ensuite lui-même.

Nestor , dans l'Iliade , reprend les jeunes
 gens de ce que pas un d'eux n'avoit le cou-
 rage

rage d'accepter le défi que venoit de leur faire Hector , de se battre contre lui seul à seul. Il les encourage par son exemple , & il leur raconte de quelle maniere , à la fleur de son âge , étant au Siège d'Yrué , en Elide , il s'étoit battu contre Eventhalion , & lui avoit enlevé la Massuë dont il étoit armé. Il fait même l'histoire de cette Massuë. Licurgue , Roy de Némée , en avoit fait présent à Eventhalion , & auparavant il en avoit désarmé le Roy Arsithous ; enfin il s'étoit si fort distingué par la Massuë , que les Grecs lui en avoient donné le nom de Κεραυντες , dont Periphate fut aussi appelé , comme on vient de l'observer. On voit par ce détail que la Massuë étoit beaucoup plus ancienne qu'Hercule.

Ulysse , dans le récit qu'il fait à Alcinous de sa descente aux Enfers , raconte qu'il y avoit remarqué Orion avec la Massuë d'airain , dont il avoit terrassé les Bêtes féroces dans les Montagnes. Poliphème se servoit aussi de la Massuë ; Ulysse fait la description de celle qu'il avoit préparée , & qui étoit encore verte , grosse presque comme un mât de Navire. Enfin Enée , dans Virgile , (*Enéid. III.*) combattant contre Turnus , tua deux braves Grecs , armés chacun d'une Massuë :

Nec longe Cyssa durum

Immanemque Gyan sternentes agmina Clava.

D ii j

II

Il est inutile de citer un plus grand nombre d'autorités , pour prouver un Fait qui n'est pas douteux , sçavoir que la Massuë étoit une arme commune du temps d'Hercule , même avant lui , & qu'elle le fut long-temps après lui.

• Il n'est donc pas étrange qu'Héraclite paroisse armé d'une Massuë sur la Médaille des Ephesiens , & l'on ne doit pas croire que l'on prenne ici le change , & que ce que l'on pense être la Figure d'Héraclite, ne le soit pas, mais que c'est celle d'Hercule. Jamais en effet Hercule n'a porté la barbe ni l'habit de Philosophe : toute la difficulté , c'est de sçavoir quelle raison eurent les Ephesiens de donner une Massuë à Héraclite.

Dans le peu que j'ai rapporté de la Vie de ce Philosophe , qu'en sortant d'Ephese il s'étoit retiré dans les Montagnes , quel inconvenient y auroit-il de penser qu'un homme de bon sens , tel que Héraclite l'étoit , avoit songé en même temps à sa sûreté , & au moyen de se défendre contre les Bêtes féroces , qu'il pouvoit rencontrer dans sa solitude ? il n'a pu en trouver de plus convenable , que de se munir d'une arme simple & naturelle , comme la Massuë , qui devoit être encore d'usage dans son temps.

On ne pourroit pas absolument rejeter cette raison : il semble d'abord que les Ephe-

siens

siens n'en ayent pas eû d'autre , en donnant la Massué à Héraclite , dans les Statuës qu'ils lui ont érigées , & sur la Médaille de Diadumenien. Cependant on ne peut presque pas disconvenir qu'ils ne l'ayent fait par les motifs que nous allons voir.

Anthistene , Chef des Philosophes Cyniques , prit , au rapport de Diogene Laërce , parmi les Grecs , Hercule , & parmi les Perses , le Grand Cyrus , pour le modèle de la vie dure & austere , qu'il avoit embrassée. Pour imiter Hercule exterieurement par quelque endroit , il se munit d'une Massué ; peut-être même l'eût-il encore imité en se couvrant de la dépouille d'un Lion , s'il eût cru qu'on l'eût souffert avec cet habit dans Athènes , d'où il étoit , & où il faisoit sa demeure.

Lucien étoit bien persuadé , que tous les Philosophes Cyniques , & Anthistene lui-même , se fussent habillés de cette maniere bizarre , s'ils eussent osé le faire , quand il introduit Menippe vêtu de la peau d'un Lion , à son retour des Enfers , où il étoit allé consulter l'ombre de Tiresias. Comme Anthistene vit qu'il ne pouvoit imiter son Héros par cette autre distinction , il quitta l'habillement de dessous , & se contenta d'un Manteau , qu'il fit doubler , afin d'être moins exposé aux injures du temps.

Diogene , qui vivoit du temps d'Anthistene , & qui fit profession de l'imiter dans ses austerités & dans ses Dogmes , ne prit la Massuë , ou le Bâton , qu'après une maladie , & il continua de la porter , particulièrement lorsqu'il voyageoit. Cratès & ses autres Disciples , tous les Philosophes enfin , qui voulurent se distinguer , en s'écartant de la vie ordinaire des autres hommes , suivirent le même exemple.

Lucien , dans le même Dialogue , déjà cité , de la vente des Philosophes les plus signalés par Jupiter & par Mercure , marque plus précisément , pourquoi les Philosophes Cyniques affectoient de porter la Massuë. Diogene , selon les paroles qu'il lui met à la bouche , interrogé par le Marchand qui veut l'acheter , sur les raisons qu'il avoit eues , de s'être proposé d'imiter Hercule , répond , que le Manteau dont il est couvert , lui tient lieu de la dépouille du Lion , & que la Massuë dont il est armé , étoit la marque de la guerre qu'il faisoit aux voluptés , c'est-à-dire , aux vices , à l'imitation d'Hercule , qui l'avoit faite aux Monstres & aux Tyrans.

Héraclite a été le premier des Philosophes , qui a déclaré cette guerre , & qui a livré des combats continuels aux vices , tant qu'il a vécu. Anthistene , Diogene , & tous les autres Philosophes , peut-être plus austères dans
leur

leur maniere de vivre, mais plus zélés que lui, n'ont fait que l'imiter en cela, avec cette différence, que leur ostentation, défaut qu'on ne peut reprocher à Héraclite, eût empêché le fruit de leur morale, quand ils auroient trouvé des hommes disposés à les écouter. Il n'est donc pas contre la vraisemblance, de dire que les Ephesiens lui ont mis à la main le même symbole que ces Philosophes prirent long-temps après lui.

Je n'oublierai pas ici que *Leonard Augustin*, dans le Livre qu'il a publié des Pierres gravées, a donné le nom d'*Héraclite* à la xxiii. qu'il appelle *Cameo*, du nom Italien, dont est venu parmi nous celui de *Camayeu*, à cause que la Figure est en relief sur l'original.

Cette Figure est de front, & représente un Vieillard debout avec une fort longue barbe descendant jusqu'au dessous de la poitrine, la mélancolie peinte sur le visage, le bras gauche envelopé d'un Manteau, avec la main pendante. Comme le nom d'Héraclite ne se lit point sur la Pierre, il n'y a sans doute que l'air de la Figure gravée, qui ait pû autoriser & déterminer Leonard Augustin à la prendre pour *Héraclite*. Peut-être représente-t-elle un autre Philosophe; mais le nom de ce Philosophe, marqué sur notre Médaille de Diadumenien, empêche de douter que ce ne soit la Figure que l'on y voit, & sa

Figure d'autant plus vraie , qu'elle vient d'Éphèse , Lieu de sa naissance.

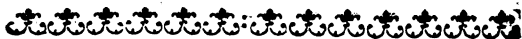
Le même Camayeu représente de l'autre côté une autre Figure , qui est gravée à la page suivante ; L. Augustin a trouvé bon de lui donner le nom de *Démocrite* ; mais autant qu'on le peut conjecturer, la seule raison qu'il en a eue , c'est qu'elle est sur le Revers de la première Figure , par lui nommée *Héraclite* ; cependant , à bien considérer cette seconde Figure, elle n'a pas moins l'air triste & mélancolique que la précédente , & par cela même , le nom d'*Héraclite* ne lui convient pas moins. Il lui convient même davantage , par le Bâton qu'il tient à la main , en ce que ce Bâton ressemble fort à une Massue par le bas , qui est plus gros que le haut. Enfin si on compare les deux Figures attentivement , & qu'on veuille absolument leur donner un nom , on trouvera que celui d'*Héraclite* , représenté dans une attitude différente , leur convient mieux qu'aucun autre.

Telle est , M. , la Dissertation de M. Galand , sur une Médaille aussi rare & aussi curieuse , en tous sens , que celle dont vous voyez ici la Gravûre. L'Original est dans le Cabinet du Duc de Parme , depuis la mort de M. Foucault. Il m'est venu depuis, une autre Médaille de Bronze , trouvée dans les mêmes

mêmes Ruines de *Vieux*, auprès de Caën, laquelle m'a été envoyée de cette dernière Ville par M. de Chezelles. Je la trouve aussi singulière que celle de Diadumenien ; elle est Afriquaine, & j'espère en faire aussi part au Public.

Je suis, Monsieur, &c.

A Paris, le 30. Avril 1739.



ADIEUX A LA POESIE.

Degagé de tes fers, fatale Poësie,
 Je renvoye aujourd'hui les Vers à la Folie.
 Aux rayons du bons Sens, dont l'éclat me confond,
 Ta beauté dispaçoit, & le charme se rompt.
 Va, cours, fui loin de moi, dangereuse Déesse,
 Tu n'as que trop long-temps, perfide Enchan-
 resse,
 Enyvré mes esprits d'un aimable poison,
 Et fait parler mes sens, plus haut que la raison.
 Je ne veux plus, jouët de tes brillans prestiges,
 Prendre, pour beaux transports de bizarres vertiges,
 Et courant à l'honneur par des sentiers glissans,
 A des Phantômes vains immoler le bon Sens.
 Euis donc ; mais non, demeure ; en dépit de tes
 charmes ;

914 MERCURE DE FRANCE

La raison va te vaincre avec tes propres armes.
C'est elle qui m'inspire , & déjà son flambeau
M'éclaire , & me conduit à la source du beau.
D'elle seule empruntant les couleurs nécessaires
Pour peindre d'Apollon les frivoles chimères ,
Je veux que l'Univers , de ce Dieu fabuleux
Connoisse en mes accens les charmes dangereux.

Né du sein de l'orgueil , pernicieux langage ,
Des trop simples Mortels tu scûs gagner l'hommage ;
Ton venin déguisé sous de riantes fleurs ,
En flatant leurs esprits , se glissa dans leurs cœurs.
Et bientôt la raison séduite par tes charmes ,
Se jeta dans tes fers , & te rendit les armes.
Parles , n'est-ce pas toi , dont les inventions
Remplirent l'Univers de folles visions ?
Par toi , la Vérité couverte de nuages ,
Vit le Mensonge altier lui ravir nos hommages.
Affranchir les esprits de son joug odieux ,
Et de nos Passions nous faire autant de Dieux.
Homere le premier , dont le rare génie
Scût marier la Fable aux sons de l'harmonie ,
Quel usage fit-il de ton Art suborneur ?
Hélas ! du monde entier aimable empoisonneur ,
Il chanta dans ses Vers majestueux , sublimes ,
Des Dieux foibles , brûlans de feux illégitimes ;
Injustes &

Injustes, violens, vindicatifs, jaloux ;
Au sommet de l'Olympe aussi foibles que nous.
Protecteurs des forfaits, dont ils donnoient l'ex-
emple ,
Et plus dignes enfin du foudre que d'un Temple.
Tels sont pourtant les Dieux , à qui tes Favoris
De leur veine insensée alloient porter les fruits.
Mais à quoi bon chercher, dans un Siècle prophane,
Des témoins qu'aujourd'hui le nôtre enfin con-
damne ?

Ton adresse perfide , avec plus de succès ,
Au milieu des dangers nous fait goûter la Paix.
Sous le masque trompeur d'une fausse innocence ,
Hélas ! combien de fois caches-tu l'impudence ?
Qui mieux que toi du vice , avec dextérité ,
Nous dérobe l'horreur , & la difformité ?
Qui , flatant avec art nos plus tendres caprices ,
Plus doucement nous mène à d'affreux précipices ?
Libertins , dont le crime allume les desirs ,
Qu'il plonge mollement dans le sein des plaisirs ;
N'est-ce point quelque Muse , aux pinceaux im-
modestes ,
Qui sçait vous inspirer des transports si funestes ?
Quel autre , dites-moi , vous a si bien appris
A braver les remords qui gênent vos esprits ?
A traiter la Raison de pédante sévère ,
De Tyran importun dont il se faut défaire ?

DE MERCURE DE FRANCE

Et ne voyant la Mort que dans l'éloignement ,

A donner au Plaisir jusqu'au moindre moment.

Trop heureux ! si de Dieu la suprême justice

Par vous n'est transformée en injuste supplice.

Arrêtez , s'écriera quelque aveugle rimeur ,

Me taxant d'ignorance & de mauvaise humeur :

Distinguez avec soin des Poètes prophanes ,

Ceux qui de la Vertu se rendent les organes :

Y'y fouscrist , mais de cent , dont les noms sont fa-
meux ,

A peine en trouve t-on quatre de vertueux ;

Et le reste accablé sous le poids de leurs crimes ;

De ses charmes trompeurs se trouvent les victimes ;

Mais soit , je veux encor que leurs inventions

Ne réveillent jamais le feu des passions :

Voyons si par ton Art l'Homme devenu sage ,

Fixe mieux les écarts de son esprit volage ;

Et si dans les liens qui retiennent son cœur ,

Il peut jamais trouver un solide bonheur.

Esclave du Public , encor plus de soi-même ;

Il poursuit vainement un phantôme qu'il aime.

Ce nom , cette fumée , où tendent tous ses vœux ;

Le trahissent toujours loin de le rendre heureux ;

En bute aux jugemens d'un Critique sévère ,

Le fruit de son travail est souvent la misère :

Du rang , où son esprit s'est fait apercevoir ,

Sans un fâcheux éclat , il ne sauroit déchoir.

Mille.

Mille fois dans le jour , en maudissant la rime ,
 Il voudroit se soustraire au Tyran qui l'opprime.
 Mais en vain de ses fers il veut se délivrer ,
 Du poison qu'il déteste il aime à s'enivrer.
 O dangereux poison ! ô trop fatale yvresse !
 Qui séduisit mon cœur dès sa tendre jeunesse ;
 Et toi , Dieu fabuleux , source de mes malheurs ,
 Je te rends tes Lauriers arrosés de mes pleurs.
 Puisse-tu de ces Lieux pour toujours disparaître !
 Oiii , mon cœur te renonce , & veut te mécon-
 noître.
 Aujourd'hui pour toujours je rejette ta Loi ;
 Je l'ai dit , c'en est fait ; va , fuis , retire-toi.

DE CHAVIGNY , *Pensionnaire de l'Académie
 Royale de J****



*LETTRE au sujet des Remarques sur la
 Boucherie de l'Aport de Paris, &c. insérées
 dans le Mercure du mois de Mars 1739.
 page 439.*

EN lisant , M. les Remarques faites sur
 l'origine du droit qu'ont certaines Familles
 dans les Boucheries de Paris , que vous avez
 publiées dans votre Journal de Mars , j'étois
 étonné que cet Ouvrage paroissant parti d'un

ne bonne main , eût néanmoins un défaut essentiel. Ce défaut consiste , en ce que l'Auteur a crû que Paris étoit encore renfermé tout entier dans l'Isle , lorsque Philippe Auguste fit élever à la fin du XII. siècle des murs dans les terres du côté du Nord & au-dessous de la Montagne de Sainte Geneviève , vers le Midi. Pourroit-il venir en pensée qu'un Prince s'avisât de fermer de murs une pleine campagne, dénuée de maisons & d'Habitans, & que la clôture précédât l'habitation ? Cela ne me paroît pas croyable. C'est ce que je me disois à moi-même, en lisant cette Pièce, qui d'ailleurs est fort bonne. J'ai trouvé à la fin une correction du sentiment de l'Auteur, laquelle vient de vous , & c'est avec grande raison que vous n'avez pas permis que votre Journal fût rempli d'une opinion sur la clôture de Paris , telle que celle de cet Anonyme , laquelle est , selon moi , un vrai Paradoxe.

J'ai pris dernièrement , au retour de la Séance Académique du Mardi après *Quasimodo* , jour de la rentrée de l'Académie des Belles-Lettres , que M. Bonami s'étoit proposé d'y lire (si le temps l'eût permis) une Dissertation sur l'antiquité de l'enceinte de Paris vers le Septentrion , qu'il fait encore plus ancienne que ce que vous marquez d'après M. de la Mare, & on ajouta, que l'on avoit ouï dire qu'il

qu'il devoit paroître bien-tôt dans votre Journal ou ailleurs, un Ouvrage de M. l'Abbé le Beuf, qui prouvoit la très-haute antiquité de cette Enceinte. Votre Anonyme, enfoncé, à ce qu'il paroît, dans la Jurisprudence, ne s'informe guere de ce qui se trame parmi les Historiens. Sans l'erreur dans laquelle il est tombé, ses Remarques me paroissent être à l'abri de la critique, au moins je n'y voyois rien à reprendre. Il connoît mieux que personne l'origine des Boucheries de Paris, mais on ne peut lui accorder qu'il ait bien rencontré sur l'antiquité des Enceintes de cette Ville. Je suis, &c. * * *

A Paris ce 13. Avril 1739.



STANCES,

SUR L'IMMACULEE CONCEPTION,

ARGUMENT.

*La Gloire de M. le Maréchal de Barwik,
triomphe du Tombeau.*

DEstin, cruel Destin ! Arrêt irrévocable !
Tout doit subir la mort, le pouvoir, la grandeur,
Les trésors, les honneurs & la force indomptable
Ne peuvent nous soustraire aux traits de sa fureur.

La

La mort peut foudroyer les plus illustres Têtes ;
Tremblez, vaillans Héros, magnanimes Guerriers,
Hélas ! voyez Barwik au fort de ses Conquêtes ,
Rencontrer des Cyprès en cherchant des Lauriers.



Quel malheur pour l'Europe & pour toute la Terre !
Barwik sert de victime à l'aveugle Atropos ;
La France perd un Chef, Mars un foudre de guerre,
L'Espagne un Défenseur, l'Univers un Héros.



Ne soyons point surpris que la Parque inhumaine
Par un Globe homicide ait terminé son sort ;
Il suivit de trop près les traces de Turenne ,
Pour ne pas mériter une aussi belle mort.



Que dis je ! il n'est point mort ; sa valeur éclatante,
Ses Vertus , ses Exploits , le rendent immortel ;
Dans le sein de la Mort , sa gloire triomphante
S'élève dans nos cœurs un Trophée éternel.

Allusion.

Vierge , tu dois à Dieu ta brillante Victoire ;
Barwik à sa valeur doit l'immortalité ,
La fureur de la Mort n'a pû ternir sa gloire ,
L'Enfer n'a jamais pû ternir ta pureté.



*LETTRE de M. de Juvenel, à M. D. L. R.
sur la Verrerie.*

IL parut dans votre Journal de Juillet 1738. M. un Ecrit avec ce Titre : *Remarques concernant le Verre . . .* extraites d'une Lettre écrite de Picardie. Celui qui en est l'Auteur, n'a pas entendu ce que je dis dans ma Dissertation Historique sur les Manufactures, Article de la Vitrierie. Voici mes termes : *Il est certain que le Verre dont on faisoit depuis long-temps de fort beaux Ouvrages, n'a été employé aux Vitres que par les Modernes, & que c'est une invention des derniers siecles.*

Il est évident par la simple lecture & par la suite du discours, que c'est à l'ancienneté de l'Art de faire le Verre, que j'oppose la nouveauté de l'usage de nos Vitres. J'ajoute qu'il n'est pas étonnant que les Anciens ayent ignoré la *Vitrierie*, parce que, nés dans un Pays très-chaud, en le comparant au nôtre, ils se servoient, au lieu de Vitres, de jalousies ou de rideaux. J'observe, ensuite, que ce ne fut que vers les derniers temps de la République, que les Romains, gâtés par un luxe excessif, s'aviserent d'employer la *Pierre Spéculaire*; & je dis ensuite nettement,

22 MERCURE DE FRANCE

que c'est dans les Pays froids qu'on a inventé les Vitres. Il est visible que je n'attribue pas cette invention au quinzième ni au seizième siècle ; et il est clair que par le mot d'Anciens, j'entens les Orientaux, c'est-à-dire, les Hébreux, les Egyptiens & les Phéniciens, & même les Romains, & que je comprends sous la dénomination de Modernes, les Peuples Septentrionaux, les Nations Germaniques, qui fonderent de nouveaux Etats sur les ruines de l'Empire Romain.

La nécessité est la Mere des Arts. Il est à croire que les Francs & les autres Barbares, pour se garantir des injures de l'air, substituèrent aux Pierres transparentes, fendues en feuilles minces, de petites pieces de Verre de forme ronde, comme celles qu'on appelle *Cives*. Car il est certain que les premières Vitres de Verre blanc ont été faites de cette maniere. On s'en sert encore en Allemagne ; ce qui paroît indiquer le lieu de leur origine.

Je conviens avec le sçavant Auteur des *Remarques*, qu'il y avoit des fenêtres vitrées dans le sixième siècle. Le Texte de Gregoire de Tours est trop formel, pour pouvoir en douter ; mais je suis persuadé qu'en ce temps-là, l'usage n'en étoit pas fort commun. Les Vitres étoient pour lors un ornement qui distinguoit les Eglises les plus riches, & les Palais

Palais de nos Rois, des Maisons des Particuliers, & peut-être des grands Seigneurs. L'habile Critique paroît trop versé dans l'Histoire du premier âge de notre Monarchie, pour ignorer quelle étoit la pauvreté des Peuples vaincus, & la simplicité des mœurs de leurs Vainqueurs. Nous voila donc d'accord sur ce point; & s'il reste encore quelque chose à éclaircir, il ne s'agira que d'une question de mots. Il y a une infinité de disputes, dont le principal objet est l'ambiguïté des termes, que l'un prend dans un sens, & l'autre dans un autre. Ces sortes de contestations cesseroient bien-tôt, si l'on avoit soin de fixer les idées, & de marquer ce que l'on entend, par les termes qui sont le sujet de la dispute,

Ce que je viens de dire me paroît assés clair & assés précis, pour qu'on ne prenne plus le change sur les noms d'*Anciens* & de *Modernes*, & sur l'usage que j'ai fait de ces termes dans ma Dissertation. Mais, me dira-t-on, pouviez-vous en faire un tel usage? De quel droit apellez-vous Modernes, Grégoire de Tours & ses Contemporains, qui vivoient onze cent ans avant vous? Grégoire de Tours, je l'avoüe, sera un Historien ancien & très-ancien, si vous le comparez avec Mézerai, ou avec le P. Daniel, & je lui donneroïis volontiers le premier
rang

rang pour l'ancienneté, s'il s'agissoit des Ecrivains de l'Histoire de France. Mais si, sortant des bornes étroites de mon siècle & de mon Pays, je parcours tous les âges du Monde, & passe en revûe tous les Empires, je trouve Grégoire de Tours d'une date bien récente; je lui refuse la qualité d'*Ancien*, après l'avoir donnée, non-seulement à Manethon & à Berosé, mais encore à Saluste & à Tacite.

Il seroit plus difficile de prouver que l'usage de nos Vitres *est une invention des derniers siècles*, & cette expression, prise à la rigueur, pourroit paroître hazardée & peu exacte. Cependant des Sçavans s'en sont servis avant moi, quand ils ont parlé de la Vitrerie & de quelques autres inventions, qui, de leur propre aveu, n'ont pas été inconnues aux Anciens. M. Félibien des Avaux, est un bon garant sur cette matiere. Il joignoit à un goût exquis, une singuliere érudition, & dans un excellent Ouvrage, qu'il fit sous les yeux de l'Académie Royale d'Architecture, il s'exprime ainsi : » Quoique l'invention du » Verre soit très-ancienne, & qu'il y ait » long-temps qu'on en fait de très-beaux » Ouvrages, l'Art néanmoins de l'employer » aux Vitres n'est venu que long-temps » après, & on peut le considerer comme » *une invention des derniers siècles*, (Principes de l'Architecture, &c. Liv. 1. Chap. 21.

pag.

page 244. de l'Edition in - 4°. de Paris 1676.)

Il y avoit du temps de Plîne , des Meules qui tournoient par le moyen de l'eau , pour broyer les grains , néanmoins comme la manière dont il en parle, (*Hist. Natur. Lib. 18. Cap. 10.*) fait voir que cette invention étoit alors peu parfaite & peu commune ; les Sçavans s'accordent à l'attribuer aux Modernes, & à la faire passer pour une invention des derniers siècles.

L'Auteur du Discours de l'Existence de Dieu & de l'immortalité de l'Ame, observe, qu'il y a lieu de se consoler de la perte de plusieurs inventions anciennes , parce que celles , dit-il , qu'on a trouvées depuis *peu* sont plus commodes & plus faciles. Et le premier exemple qu'il en donne est celui des Moulins. (*Essais de Morale, Tome 2. Traité 2.*)

» On a sçû de tout temps , dit l'Auteur
 » de l'Art de penser , que le vent & l'eau
 » avoient une grande force pour mouvoir les
 » corps ; mais les Anciens n'ayant pas assés
 » examiné quels pouvoient être les effets de
 » ces causes , ne les avoient point apliqués ,
 » comme on a fait depuis par le moyen des
 » Moulins , à un grand nombre de choses
 » très-utiles à la Societé humaine. (*Part. 4.
 Ch. 2.*) Voilà l'invention des Moulins refu-
 sée

sée aux Anciens , pour la donner aux Modernes.

On fait honneur aux Modernes de la découverte de la circulation du sang ; & l'on a raison. Cependant de bons Auteurs (le R. P. Rapin & M. d'Almeloveen) assûrent qu'Hippocrate & Aristote n'ont pas ignoré cette admirable Mécanique , qu'on regarde comme la base & le fondement de la Médecine. Mais , parce que ces Grands Hommes n'ont fait qu'entrevoir cette vérité , & que leurs Disciples ne l'ont point approfondie , & ont négligé d'en faire usage , je ne crois pas que les Partisans de l'Antiquité doivent faire un crime aux Modernes, de se rendre propres & la théorie & la pratique de la circulation.

Voilà tout ce que j'ai à répondre à l'Auteur des *Remarques*. Je me serois expliqué plus clairement dans ma Dissertation , si je m'étois aperçu de l'ambiguïté des termes , & je sçais bon gré au Sçavant Critique, d'avoir fait naître l'occasion de les éclaircir.

Je suis , &c.

A Pezenas le 24. Mars 1739;



SONNET



SONNET.

*Sur la petite Vérole , dont plusieurs Dames
de cette Ville ont été attaquées.*

Veux-tu faire au beau Sexe une guerre éternelle,

Détestable fleau des Graces & des Ris ?

Sous les traits empestés de ta rage cruelle ,

Je vois des plus beaux teins disparoître les lis :

Chaque jour , chaque instant , une Beauté nouvelle

Tombe , & voit ses apas défigurés , flétris ;

Et portant ton poison de plus belle en plus belle ;

Tu sembles par degrés t'approcher de Cloris.

Vole à son aide , Amour , partage mes allarmes ;

De ses beaux yeux , sur tout , songe à sauver les charmes ;

C'est de la main des Dieux l'Ouvrage le plus beau ,

J'ose exiger de toi cette faveur extrême ;

Pour moi ; pour mille Amans ; que dis-je ! Pour toi-même ;

De si beaux feux éteints , que devient ton flambeau



QUESTION DE DROIT.

Proposée au Mercure de Janvier 1739.

RÉPONSE.

CAius, par son Testament lègue une somme de 500. livres à sa Domestique, pour la récompenser de tous les soins qu'elle a eû de lui pendant sa maladie, & pour lui assurer le payement de cete somme de 500. livres, il la délègue sur celle de 1500. livres à lui dûë par Titius. Quelque temps après son Testament, Titius paye à Caius cette somme de 1500. livres; Caius n'en fait aucune mention sur son Testament, sa volonté étant toujours que cette somme de 500. livres soit payée à sa Domestique (comme il est à croire) car il n'avoit délègué cette somme sur celle de 1500. livres à lui dûë par Titius, que pour en faciliter le payement. Caius meurt, la Légataire demande la délivrance du legs à elle fait, les Héritiers de Caius la lui refusent, disant que son legs est caduc, attendu qu'il est déterminatif, & que la somme sur laquelle il étoit à prendre, a été payée au Défunt depuis son Testament.

On demande si elle n'est pas en droit, en

ce

ce cas , de reprendre le legs sur les autres biens de la succession , & s'il est vrai qu'il soit caduc ?

Réponse.

Les Héritiers de Caius sont mal fondés à refuser la délivrance du legs , sous prétexte que Caius a reçu de Titius les 1500. livres que ce dernier lui devoit, il n'y a rien de déterminatif dans la disposition de Caius , que la somme de 500. livres qu'il lègue à sa Domestique ; il ne dit pas que cette somme ne pourra être prise que sur celle de 1500. liv. à lui dûe par Titius , sa volonté n'est pas déterminative à cet égard , mais seulement démonstrative , indicative ; la délégation qu'il fait de 500. liv. sur 1500. livres , n'est qu'une désignation qu'il ajoute pour mettre ses Héritiers en état d'acquiescer le legs avec plus de facilité. Ainsi, qu'au jour du décès de Caius, Titius soit son débiteur ou non , cela est indifférent à la Légataire , cette condition n'ayant point été imposée par le Testateur , le legs est pur & simple , & par conséquent il est dû par les Héritiers.

C'est ainsi que la Loi *Quidam* 96. au Digeste de Legat. 1. décide cette Question en faveur d'une Légataire, à qui il avoit été légué 400. Pièces d'or , à recevoir en partie des mains de l'Agent du Testateur, & déléguées

E ij en

en partie sur d'autres sommes ; toutes ces sommes au temps de son décès , se trouverent employées à d'autres usages. On demandoit si le legs étoit dû. Le Jurisconsulte répondit , qu'il étoit plus vrai-semblable de penser que le Pere de Famille n'avoit eû d'autre vûe que d'indiquer à ses Héritiers des moyens faciles pour recouvrer 400. Pieces d'or , que de s'imaginer qu'il eût voulu attacher une condition à un legs qui étoit pur & simple , c'est pourquoi , dit-il , les 400. Pieces seront dûes. *Quidam Testamento vel Codicillis , ita legavit. Aureos quadringentos Pamphila dari volo , ita ut infra scriptum est Ab Julio actore aureos tot , & in castris quos habet. tot , & in numerato quos habeo tot. Post multos annos eadem voluntate manente dece sit , cum omnes summa in alios usus essent translata ; quaro an debeatur fideicommissum. Respondi , verisimilius est Patrem Familias demonstrare potius heredibus voluisse unde aureos quadringentos sine incommodo Rei familiaris contrahere possint , quàm conditionem fideicommisso injecisse , quod initio purè datum esset : & ideo quadringenti Pamphila debebuntur.*





O D E

Imitation d'Horace , *Diffugere nives*

ENfin l'HYver rempli d'orages
A cédé la place au Printemps ;
Les Arbres , les Prés & les Champs ,
Se couvrent de nouveaux feüillages.



La Terre , par un changement
Qui charme toute la Nature ,
Quitte son ancienne figure
Et prend un plus riche ornement.



Dans les confins de leurs limites
Les Fleuves déjà revenus ,
Pour le présent , ne sortent plus
Des bornes qui leur sont prescrites.



Les Nymphes , avec les trois Sœurs ,
Qu'on fait présider à la danse ,
Exerçant leurs corps en cadence ,
Osent déjà former des Chœurs.



Des ans la course si légère,
Des jours si promptement passés
La vitesse fait voir assés,
Que notre vie est passagere.



Après la Saison de l'Hyver
Arrive le Printemps aimable,
L'Été tout aussi peu durable,
Vient-il ? On le voit achever.



L'Automne commence à paroître,
Il nous prodigue ses présens ;
Mais les tempêtes & les vents,
Le font aussi-tôt disparoître.



La Lune , en ramenant les Mois ;
Répare bien-tôt les outrages
Que le Ciel chargé de nuages ,
Paroît souffrir pendant les froids.



Mais quand , privés de la lumière ;
Nous revoyons le riche Ancus ,
Le Fils d'Anchise , avec Tullus ,
Nous ne sommes plus que poussière.



Qui

Qui de nous peut être certain ,
Que pour lui la Bonté céleste
Daigne encor au jour qui lui reste ,
Ajouter le jour de demain ?



Un Héritier plein d'artifice ,
S'envahira , perdra bien-tôt
Le riche fruit de vos travaux ,
Bent-être de votre avarice.



Quand une fois vous serez mort ,
Lorsque Minos inexorable ,
Par un Arrêt irrévocable ,
Aura prononcé votre sort.



Non , votre science profonde ,
Torquatus , votre qualité ,
Votre rang , votre piété ,
Ne vous remettront point au Monde.



Diane même ne put pas ;
Retirer son chaste Hypolite ,
Plongé dans l'ombre du Cocite ,
Depuis son malheureux trépas.



Malgré les prières d'Orphée,
Pirithous trop insensé,
Demeure encor où l'a placé,
De Pluton la gloire offensée.

Par M. P. J. T. V. de Rouen.



*LETTRE de M. P. . . . à M. G. . . . sur
la nouvelle Orthographe.*

Vous me demandez, Monsieur, si j'a-
prouve la nouvelle manière d'ortogra-
phier, & si je blâme les élisions introduites
indifferemment dans la Prose, dans la Ver-
sification, même dans la Prononciation de
notre Langue. Puisqu'il ne s'agit ici que de
mon sentiment, je vais vous l'exposer pour
vous satisfaire.

L'Orthographe est en général l'art de tracer
les Lettres des mots d'une Langue, confor-
mément à sa prononciation. Ecrire ou em-
barrasser ces mots de Caracteres ou de Let-
tres qui ne se prononcent point, c'est pécher
contre cet Art & ses principes, & par con-
séquent contre la Langue, dont il est l'inter-
prete; c'est faire deux Langues d'une seule;
s'il est permis de dire ainsi; c'est la rendre
composée sur le papier, tandis qu'elle est
simple

simple dans sa prononciation ; c'est l'exposer à un mépris universel de la part de tout Etranger , qui ne trouveroit pas une moindre difficulté à apprendre à la prononcer , qu'à la lire ; c'est en un mot la rendre étrangère à ceux même auxquels elle est naturelle. Ces raisons & tant d'autres qui se présentent à l'esprit & qu'il n'est pas possible de rapporter dans une Lettre , me portent à approuver la nouvelle Ortographe , différente de l'ancienne maniere d'ortographier , par la suppression dans les mots , des Lettres qui sont inutiles à leur prononciation , & par l'addition d'autres Lettres , trouvées nécessaires pour rectifier les mots & corriger leur prononciation.

A l'égard des élisions souffertes indifferemment dans la Prose , dans la Versification , que l'usage a même introduites dans la prononciation ; *s'il , qu'il , qu'elle , qu'oïi , &c.* je ne les regarde pas comme fautes d'Ortographie , mais plutôt comme un vice de la Langue , formé par l'usage. J'aurois à ce sujet plusieurs Observations à vous faire , dans lesquelles je n'entrerais point ici , crainte d'être trop long. Je dirai seulement , pour établir mon opinion , que c'est aller contre le génie d'une Langue , que de tronquer les mots qui l'expliquent ; à la vérité , la Langue Latine , Mere de la nôtre , a permis aux Poëtes l'élision ; mais pour l'ordinaire , ou plutôt jamais

E v. elle :

elle ne s'écrit & ne se prononce point. On pourroit aussi sur ce pied-là réserver à la Poësie Françoisise les élisions de notre usage. Les choses étant entieres, au fond, il est indécent d'estropier une Langue si vantée d'ailleurs , au défrichement de laquelle on a si heureusement travaillé. Quant à l'usage , il seroit ridicule de ne pas faire élider les mots que je viens de marquer pour exemples. Enfin , Monsieur , pour vous déclarer aussi mon sentiment à cet égard , je crois devoir tenir pour l'usage , quoique je le regarde comme mauvais , résolu néanmoins de changer cette ancienne facon d'écrire & de parler , s'il plaît aux Maîtres de l'usage de la révoquer. Je suis , &c.

A Paris , le 28. Avril 1739.

On a du expliquer l'Enigme & les Logogryphes du Mercure d'Avril , par le *Dominø*, *Interdiction* , *Porcus* , & *Arar*. On trouve dans le premier Logogryphe , *Trinité*, *Or* , *Code* , *Indice* , *Trident* , *Cotentin* , *Ire* , *Corne* , *Cor* , *None* , *Jonc* , *Triton* , *Citron* , *Dijon* , *Cintre* , *Tin* , *Ode* , *Nitre* , *Trône* , *Roc* , *Onde* , *Conti* , *Tendre* , *Diction* , *Conte* , *Corde* , *Trot* , *Ronce* ; & dans le troisieme , *Rara* , & *Ara*.

ENIGME:



E N I G M E.

DAns l'Egypte autrefois de vils adorateurs,
 L'Encensoir à la main venoient me rendre hommage;
 Le Peuple, le Sçavant, & le prétendu Sage,
 De ce culte payen étoient observateurs.
 L'Hébreu dans le Désert, nourri d'un Pain céleste,
 Suivant trop ses desirs vains & capricieux,
 Osa me préférer à la Manne des Cieux,
 Moi qui sers tout au plus dans un repas agreste.
 Quoique je sois déchû de ce premier état,
 Un Systême nouveau répand avec éclat,
 Que la Terre empruntant ma forme triviale,
 Comme moi représente une figure ovale :
 Encoꝛ avec cela quelques propriétés
 Me consolent du moins. Lecteurs qui m'écoutez,
 Si vous ouvrez mon sein par vos communes armes,
 Vous en ferez punis, vous verserez des larmes :
 Il est vrai, je pourrai par vous être mangé ;
 Mais si je meurs, au moins je me serai vengé.



L O G O G R Y P H E.

ENtier, j'habite plus la Ville, que la Cour ;
 Mais en me combinant, j'habite les Montagnes,
E v j Les

938 MERCURE DE FRANCE

Les Bois, quelquefois les Campagnes;
Je suis ce qui succede au jour;
Un modèle de patience;
Petite Province de France;
Ce que, dit-on, rusé Normand
Ne répond qu'en se mariant;
Agréable fleur printaniere;
Ce que l'on voit dans les Forêts;
De tous les chiens le friand mets;
D'un Oison le pere & la mere;
Ce que le timide Nocher
Desire souvent d'accrocher;
Un Saint révére dans l'Eglise,
Et qu'au Palais on préconise;
Un Instrument harmonieux;
Ce qui compose les semaines;
Ce qu'accompagnent bien des peines;
Un terme fort respectueux;
D'un Insecte le fin ouvrage;
Un Oiseau qu'on entend chanter,
Dont la chair est bonne à manger;
Un mets en Carême d'usage;
De Musique le second ton;
Neuf Lettres composent mon nom;
Je n'en dirai pas davantage.

A. R. D. R. P.

LOGO

LOGOGRAPHUS.

Integra, mortales animos & Numina flecto.
 Unum de membris attrahere. Tunc volito.
 Si duo tollantur, Parnassus sum incola Montis.
 At sum, orbata tribus, bestia, Lector, edax;

Par P. J. V. de Rouen.

A L I U S.

Conspicior semper maculata, & sordida, Lector;
 Scinde pedes medios, bestia fortis ero.
 Si me subvertas, vitem conspexeris adem;
 Inque meis membris membra videbis avis.

Par le même.

A L I U S.

Integra si sumar, Lector, sum bestia reptans;
 Unum scinde pedem, bestia sum volitans.

Par le même.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

SUITE du Catalogue raisonné des Ouvrages
du P. Fronton du Duc.

CONSTANTINI *Harmenopuli Liber de Opinionibus Hæreticorum, qui singulis temporibus extiterunt, & de Fide orthodoxâ.* B. P. Tom. I. p. 533.

CYRILLI, *Archiepiscopi Hierosolymitani, Oratio de Occursu Domini & Symeonis.* B. P. Tom. I. p. 849.

DIONYSII, *Archiepiscopi Alexandrini, Epistola adversum Paulum Samosatensem.* B. P. Tom. I. p. 273. *Ejusdem Epistola ad Basilidem Episcopum.* Ibid. p. 36. On voit dans cette Lettre, quelle est l'ancienne Discipline sur le Jeûne du Samedi Saint.

DOROTHEI, *Archimandrita, Præceptiones diversæ & utiles, de vitâ rectè & pie instituendâ.* B. P. Tom. I. p. 742.

EUTHYMII, *Monachi, Ismaëlitæ Confutatio.* B. P. Tom. 2. p. 292. L'Auteur donne ici le nom d'Ismaélites aux Mahométans.

GERMANI, *Archiepiscopi Constantinopolitani Encomium in S. Deiparam.* B. P. Tom.

2. p. 445. *Ejusdem Oratio in S. Virginis Dei-
paræ Nativitatem.* Ibid. p. 450. *Ejusdem Ora-
tio in S. Virginis Maria Dormitionem.* Ibid.
p. 459.

GREGENTII ; *Archiepiscopi Tephrensis ;
Disputatio cum Herbano Judæo.* B. P. Tom. I.
p. 194.

S. GREGORII Papa I. *Liturgia.* B. P. Tom.
2. p. 325.

GREGORII Papa II. *Epistole duæ de Sacris
Imaginibus ad Leonem Isauricum..... Nota in
priorem Epistolam.* Dans le IX. Tome des
Annales du Cardinal Baronius , ann. 726.
n°. 28. dans le XIX. Tome des Conciles du
Louvre, p. 10. dans le VII. Tome du P. Labbe,
col. 7. Ces deux Lettres furent écrites en
Latin , & traduites en Grec. L'Original se
perdit : une copie de la Traduction se con-
servoit dans la Bibliothèque du Cardinal
Charles de Lorraine, Archevêque de Rheims.
Le P. Fronton l'y trouva , remit les deux
Lettres en Latin , & les envoya au Cardinal
Baronius.

S. GREGORII , *Episcopi Nysseni , Opuscula ;
Græc. Lat. Interprete Frontone Ducao Ingol-
stadii , 1556. . . . in-8°. 1599. in-8°. Quel-
ques Catalogues mettent ce second Recueil
en 1598.*

S. GREGORII , *Episcopi Nysseni , Opera.*
Paris. 1603. in-fol. Cette Edition est pure-
ment

¶ MERCURE DE FRANCE

ment Latine. *Ejusdem Opera*, Grac. Lat. Paris. 1615. in fol. deux Tomes. Il est dit dans la Préface : *Licet Editione Operum S. Joannis Chrysostomi adhuc distineretur vir doctissimus Fronto Ducaus, suo tamen subsidio nos juvare non destitit, cum & delectus habendus esset Codicum Mss, & variantes Lectiones cum judicio alia præ aliis amplectenda, & nota in varios Libros olim emendatos recognoscenda, atque huic Editioni adaptanda essent.*

ADDENDA Notis Frontonis Ducai in S. Gregorii Nysseni Opera : Dans l'Appendix ad S. Basilii Opera. Paris. 1618. in fol.

S. GREGORII Nysseni Opera, Grac. Lat. Paris. 1638. in fol. 3. Tomes. Cette Edition est moins belle que celle de 1615. mais elle est plus ample & plus commode, en ce qu'elle renferme tous les Ouvrages de S. Gregoire de Nysse, & qu'on trouve toutes les Notes bien rangées. Du reste elle est peu correcte.

1. NOTÆ ad Metaphrasim S. Gregorii Thaumaturgi in Ecclesiasten. Dans l'Edition des Oeuvres de ce Pere. Paris. 1622. & 1623. in folio.

HERMIÆ, Philosophi Christiani, Gentilium Philosophorum irrisio B. P. Tom. 1. p. 187.

HESYCHII Presbyteri Sermo de Temperantiâ & Virtute. B. P. Tom. 1. p. 985. *Ejusdem Homilia de S. Mariâ.* Ibid. Tom. 2. p. 424.

NOTÆ

NOTÆ in quadam Hieronymi Loca. Dans l'Edition de S. Jérôme, Paris, 1609. Francfort, 1648. 10. vol.

S. HIPPOLYTI, Episcopi & Martyris, Liber de Consummatione Mundi & de Antichristo. B. P. Tom. 2. p. 342.

S. JACOBI Apostoli, Hierosolymitani. Episcopi, divina Liturgia. B. P. Tom. 2. p. 7.

S. IGNATII Martyris Epistola. B. P. Tom. 1. p. 1.

S. JOANNIS Chrysostomi Opuscula, Lat. Græc. Ingolstadii, 1593. in-8°.

PANEGYRICI Tractatus XVII. de Sanctis Apostolis, Martyribus & Patriarchis; Græc. Lat. cum Notis. Burdigala, 1601. in-8°.

TRACTATUM Decas de diversis Novi Testamenti Locis. Burdigala, 1604. in-8°.

TRACTATUS de Negatione Petri & de Cruce, &c. Paris. 1606. in-4°.

LAUDATIO Sanctorum omnium, qui Martyrium toto Terrarum orbe sunt passi. Paris. 1606. in-4°.

S. JOANNIS Chrysostomi Opera omnia, nunc primum Græcè & Latine edita. Fronto Ducaus variantes Lectiones è Mss. Codicibus eruitas selegit, veterem interpretationem editarum olim Homiliarum recensuit, aliarum novam addidit, utramque Notis illustravit. Paris. in-fol. Tom. 1. 1609. Tom. 2: 3. 4. 1614. Tom. 5. 1616. Tom. 6. 1624. Item Paris. 1636. Item Fran-

Francofurti, 1698. Les Tomes 1. 4. & 6. sont enrichis de Notes, que les Personnes intelligentes prisent beaucoup.

En 1613. il procura une Edition de S. Jean Chrysostôme purement Latine. Paris, 1613. *in-fol.* 6. Tomes. *Item*, Anvers, 1614. *in-fol.* 5. Tomes. *Item*, Lyon, 1687. *in-fol.* 6. Tomes. Voici le sentiment de M. Simon sur le travail du P. Fronton: Après avoir observé que l'Edition de Savill, qui est toute Grecque, ne peut être à l'usage d'une infinité de Personnes, il ajoute: L'Edition Grecque & Latine du P. Fronton du Duc est presque la seule qui soit recherchée. Mais comme ce sçavant Jésuite ne nous a donné que les six premiers Tomes, on est obligé d'avoir recours pour les autres Tomes à l'Edition de Morel, ou à celle de Commelin. Vous sçavez qu'il y a deux Editions des six Volumes du P. Fronton, & que la première est la meilleure. S'il avoit mis des Notes sur tout S. Chrysostôme, comme il en a mis sur quelques Tomes, & principalement sur le sixième, son Edition seroit encore plus estimable. Elles renferment une Critique judicieuse, & d'excellentes Recherches tant sur les Livres Mss. que sur les Imprimés. Il seroit à souhaiter, que nous eussions un S. Chrisostôme entier de la main de ce Jésuite.

M. Simon dit ailleurs : Le Bibliothécaire (*M. Du Pin*) a eu raison de louer l'Edition Latine de Fronton du Duc , imprimée à Paris en 1613. En effet c'est la plus exacte que nous ayons de toutes les Editions Latines des Ouvrages de S. Chrysostôme ; comme le P. Labbe l'a remarqué. *Ex Latinis* , dit ce Pere , *qua hoc saculo emergerunt , ea mihi maxime probatur , utpote omnium absolutissima , qua anno 1613. Parisiis prodit castigata studio R. P. Frontonis Ducis.* M. Du Pin a encore raison de blâmer l'Edition Latine , qui a été imprimée depuis peu d'années à Lyon , avec quelques Additions , parce que tout y est confus & sans ordre , qu'elle est chargée de plusieurs choses inutiles.... & pleine de fautes d'impression.... Il devoit ajouter que les Notes de ce sçavant Jésuite sont excellentes , & qu'elles donnent une grande connoissance des Ouvrages de S. Chrysostôme , étant remplies d'une infinité de belles Remarques Critiques.

S. JOANNIS *Damasceni Opera.* Paris. 1603. in-fol. Item , Paris. 1619. in-fol. Ces Editions sont plus correctes & plus amples que les précédentes. L'Editeur y ajouta quelques Ouvrages nouvellement découverts , & des Notes sur le Livre de *Heresibus* , dans lequel il remplit une lacune considerable.

JOANNIS *Moschi Pratum spirituale.* B. P. Tom. 2. p. 1055, NOTÆ

NOTE in *Librum I. S. Irenai de Haresibus*.
Ces Notes ne vont pas au-delà du Chapitre
18. Elles se trouvent dans les Editions de
S. Irenée faites par François Feuardent. Co-
logne, 1596. in-fol. Paris, 1675. in-fol. &
dans la belle Edition de D. René Massuet.
Paris, 1710. in-fol.

S. LEONIS *Magni Epistola ad Flavianum*,
Grec. Lat. B. P. Tom. 1. p. 485.

S. MARCI *Evangelista Liturgia. B. P. Tom.*
2. p. 24.

MARCI *Eremita Opera quæ extant. B. P.*
Tom. 1. p. 869.

S. MAXIMI *Liber de Ecclesiasticâ MYSTA-*
GOGIA, sive Liturgia expositio. B. P. Tom. 2.
p. 166.

NEMESII, *Episcopi Emisseni, Liber de Na-*
turâ Hominis. B. P. Tom. 2. p. 464.

NICEPHORI *Callisti Ecclesiastica Historiæ*
Libri XVIII. in duos Tomos distincti, ac Græcè
nunc primum editi : adjecta est Latina inter-
pretatio Joannis Langi à Frontone Ducao, cum
Græcis collata & recognita. Paris. Cramoisy.
1630. in-fol. Cette Edition, dit un Criti-
que, est la seule qui soit estimée. L'Epître
Dédicatoire au Cardinal de Richelieu est de
Nicolas Rigault; le Manuscrit Grec sur le-
quel elle a été faite, étoit dans la Bibliothé-
que de Mathias Corvin, Roy de Hongrie &
de Bohême. A la prise de Bude par les Turcs,

il fut porté avec le reste du Butin à Constantinople & vendu. Un Hongrois, qui aimoit les Livres, l'acheta & le porta en son Pays. Là, il tomba entre les mains de Georges Log, Homme de Lettres & Conseiller de Ferdinand, Roy des Romains. Ce Prince instruit de l'utilité de ce Livre pour l'Histoire Ecclesiastique, voulut qu'il fût traduit en Latin. Jean Lang, Allemand, fit la Traduction, & le Manuscrit fut déposé dans la Bibliothèque Impériale, à Vienne. Comme il étoit unique, le P. Fronton du Duc souhaitoit passionément de le voir imprimé, afin que l'Ouvrage multiplié par l'impression, ne fût plus en danger de périr.

Le célèbre Jacques-Auguste de Thou, qui se faisoit honneur de contribuer au progrès de la Litterature, entra dans les vûes du P. Fronton, & employa son crédit & ses offices, pour faire venir le Manuscrit à Paris. Sebastien Tegnagel, Bibliothécaire de l'Empereur, obtint l'agrément de son Maître pour cet envoi. Il en donna avis au P. Fronton en 1614. & exigea que le Manuscrit fût renvoyé sans délai; qu'avant l'impression, la Version de Lang ou *Langus*, que l'on vouloit joindre au Texte Grec, fût exactement revûë & corrigée; & que l'Imprimé fût dédié à l'Empereur. Ces conditions parurent équitables; on les accepta, & le P. Fronton pro-

. mis

mit de les remplir. Il reçut le Manuscrit le 29. Avril 1615. & le jour même il le porta à M. de Thou, qui étoit dans une grande impatience de le voir. Il avoit donné parole que l'Ouvrage seroit imprimé chés les Cramoisy, sous la direction du P. Fronton, & aux conditions proposées par le Bibliothécaire de Vienne. Quand il se vit Maître du Manuscrit, il changea absolument, & voulut que la copie & l'impression fussent faites par Henri Estienne, fils de Charles, aux frais & profit de Jérôme Drouart, son Libraire; que la Version de *Langus* fût donnée telle qu'elle étoit, & sans être revûe ni retouchée; que Nicolas Rigault prît soin de l'Edition, enfin que le Livre lui fût dédié à lui-même, & non à l'Empereur.

La Mort de M. de Thou arrivée le 17. Mai 1617. ne leva pas toutes les difficultés. Henri Estienne saisi du Manuscrit, ne voulut pas le rendre, de peur que l'impression ne se fit par un autre. Il fallut que Sebastien Cramoisy lui comptât 500. écus d'or, pour retirer l'Original & la copie, & pour avoir le Privilege. Ce ne fut que sur la fin de 1620. que le Manuscrit revint au P. Fronton. Après la mort de ce Pere, il fut confié au P. Sirmond avec les autres Papiers du défunt. En 1627. le Volume fut rendu à Sebastien Tegnagel, le premier de Fevrier. Les Cramoisy

com

commencèrent à imprimer sous la conduite de Nicolas Rigault la même année 1627.

L'Edition seroit sans contredit plus estimable , si elle s'étoit faite sous les yeux du P. Fronton ; si les tracasseries arrivées au sujet du Manuscrit ne l'avoient pas empêché de donner plus de temps à le revoir , ou si du moins dans l'impression on avoit eû égard à toutes ses Notes.

On ne fut pas content à Vienne , que le Livre n'eût pas été dédié à l'Empereur. *Lambecius* se plaint aussi que l'on n'eût donné aucune marque de reconnaissance à Sebastien Tengnagel, ni à Robert Scheilder, à qui on avoit obligation de l'envoi du Manuscrit. Ces plaintes immortalisées par *Lambecius*, qui les a insérées dans le plus considérable de ses Ouvrages , ne peuvent tomber que sur celui , qui voulut se charger du soin de l'Edition de l'Histoire de Nicephore. Il est vrai que , dans le temps de l'impression , la France étoit en guerre avec la Maison d'Autriche , & que ce n'étoit pas la saison de dédier à Paris des Livres à l'Empereur , ou de publier les obligations qu'on lui avoit. Nicolas Rigault étoit grand Courtisan du Cardinal de Richelieu , & l'on peut croire , que dans cette circonstance , toutes ses démarches furent réglées par ce Ministre , à qui rien n'échappoit.

FRONZ

FRONTONIS *Ducei Epistola ad Sebastianum Tengnagelium*. Il faut voir *Petri Lambecii Commentar. de Bibliothecâ Cesar. Windob.* Liv. I. p. 455. & suivantes. Ces Lettres sont au nombre de trois, la première & la dernière en Latin, l'autre en François. Je les place ici, parce qu'elles concernent l'Edition dont je viens de parler. La troisième ne doit point être négligée par un Sçavant, qui voudroit travailler sur l'Histoire de Nicephore Calliste.

NIGETÆ *Commentarius de Ordine qui tunc observatur, cum quis è Saracenismo ad Christianorum fidem transfugit*. B. P. Tom. 2. p. 233.

NICOLAI *Cabasila compendiosa Expositio Sacra Liturgia*. B. P. Tom. 2. p. 200.

NICOLAI, *Episcopi Methonensis, Responsio ad eos qui hesitant, aiuntque consecratum panem & vinum, non esse Corpus Domini nostri Jesu Christi*. B. P. Tom. 2. p. 272.

NILI, *Monachi, Capitula parænetica*. B. P. Tom. 2. p. 1168.

OLYMPIODORI *Commentarius in Ecclesiasten*. B. P. Tom. 2. p. 602.

PALLADII *Historia Lausiaca*. B. P. Tom. 2. p. 893.

NOTÆ *in Palladii Historiam Lausiacam*. B. P. Tom. 2. à la fin du Volume.

PANTALEONIS, *Diaconi, Sermo de Luminibus*

vinibus Sanctis. B. P. Tom. 2. p. 442.

IN Sanctum Paulinum Nota Amabæ Frontonis Ducai & Heriberti Rosweydi. Dans l'Édition des Oeuvres de S. Paulin, donnée par Heribert Rosweyde.

PAULINI Episcopi Nolani, Opera. Antuerpia. Plantin. 1622. in-8. à la page 743.

PHILOTHEI Laudatio trium Pontificum, Orbis Terra Doctorum, Basilii Magni, Gregorii Theologi & Joannis Chrysostomi. B. P. Tom. 2. p. 313.

PROCLI, Archiepiscopi Constantinopolitani, Epistola de Fide ad Armenios. B. P. Tom. 1. p. 309.

PSELLI Expositio Cantici Canticorum, Versibus politicis. B. P. Tom. 2. p. 681. On sçait que parmi les Grecs modernes, les Vers Politiques sont des Vers, où l'on garde le nombre des Syllabes, sans égard à leur quantité, c'est-à-dire, sans faire attention, si elles sont longues ou breves.

SAMONÆ, Gaze Archiepiscopi, Disceptatio de Eucharistiâ cum Saraceno. B. P. Tom. 2. p. 277.

SENTENTIÆ Veterum Patrum, de Usu venerandarum Imaginum, in VII. Synodo comprobata. B. P. Tom. 1. p. 725.

TATIANI, Assyrii, Oratio ad Græcos. B. P. Tom. 1. p. 160.

NOTÆ in Tatianum. B. P. Tom. 1. à la fin

F du

252 MERCURE DE FRANCE

du Vol. & dans l'Édition de Tatien faite à Oxford, 1700. in-8°.

THALASSII, *Abbatis, Centuria IV. de Caritate & Continentiâ.* B. P. Tom. 2. p. 1179.

THEODORETI, *Episcopi Cyri, Opera.* Le P. Fronton écrivoit à Sebastien Tegnagel le 13. Février 1621. *Scito à nobis prelo adornari Theodoretii Opera, quæ accitis Italorum auxiliis exscribi cuncta curavimus.* Le P. Sirmond écrivoit au même Tegnagel le 2. Septembre 1626. *Theodoretum magna ex parte confectum habebat. Quod deerat supplere ipse, licet impar, instaurari; si Deus mihi, post Concilia Gallicana, quibus adhuc destineor, vitam viresque concesserit.*

THEODORI *Abûcara Opuscula contra Hæreticos, Judæos & Saracenos.* B. P. Tom. 1. p. 367.

THEODORI *Balsamonis Expositio in Canones.* Paris. 1618. in-fol.

THEODORI, *Raythensis Presbyteri, Exercitatio de Incarnatione Domini.* B. P. Tom. 1. p. 319.

THEOPHILI, *Anthiocheni, ad Autolycium Libri tres, contra Calumniatores Christianæ Religionis.* B. P. Tom. 1. p. 104.

NOTÆ *in Libros Theophili ad Autolyicum.* B. P. Tom. 1. à la fin du Vol. & dans l'Édition d'Oxford, 1700. in-8°.

THEORIANI *Disputatio cum Catholico Armeno.*

Armeniorum. B. P. Tom 1. p. 439.

TIMOTHEI , *Presbyteri Hierosolymitani , Oratio de Prophetâ Symeone , Dei suceptore. B. P. Tom. 2. p. 844.*

TITI , *Bostrorum Episcopi , Expositio in Evangelium secundum Lucam. B. P. Tom. 2, p. 762.*

ZACHARIÆ , *Mitylenes Episcopi , Liber de Mundi Opificio , contra Philosophos. B. P. Tom. 1. p. 331.*

NOTÆ *in Libram Zacharia. B. P. Tom. 1. à la fin du Volume.*

ZONARAS *in Canones Apostolorum & Conciliorum. Paris. 1618. in-fol.*

Le P. Fronton du Duc avoit formé le plan d'une Edition de la Bible Grecque , selon la Version que S. Jérôme nomme *commune* , distinguée de la Version des Septante. C'est l'idée qu'il donna de son Ouvrage à Tenggael , en lui écrivant le 13. Février 1621. *Græcorum Bibliorum Editionem communem nobis suscipiendam duximus , additis obelis & asteriscis in iis locis , in quibus à textu septuaginta Interpretum dissentit.* Il regardoit cet Ouvrage comme son capital. *In Bibliis Sacris* , dit le P. Sirmond dans sa Lettre à Tenggael , que j'ai déjà citée , *multum ac diligenter laborarat , unumque hoc opus præ cæteris urgebat. Sed vereor ut in posterum sperare liceat , propter novam Editionem Græco-Lati-*

F ij nam,

nam, quæ hic jam inchoata est, curante, ut audio, Joanne Morino, à Congregatione Oratorii, viro docto. Dans une Lettre manuscrite de L. Holstenius à M. de Peiresc, datée de Rome le 7. Mars 1637. on lit ces paroles. *Quæ P. Fronto Ducaus in Editionem Romanam septuaginta Interpretum observavit, Parisiis adservantur, & accuratè olim de iis mihi narravit optimus ille & doctissimus Sirmondus.*

Ces Extraits montrent que Sarrau étoit mal informé, lorsqu'en 1648, il écrivit à Jacques Usserius sa Lettre 189. où il suppose que le P. Fronton avoit travaillé à une nouvelle Edition des Septante, ce qui est démenti par Fronton lui-même. Mais Sarrau cite le P. Sirmond; Guy Patin le cite aussi souvent, & n'en est pas plus cru.

Le P. Fronton avoit encore en tête une Edition des Conciles Grecs. Il s'en expliquoit ainsi à Tegnagel, en lui écrivant le 24. Février 1615. après l'avoir entretenu de sa Bibliothèque des Peres, Grecque & Latine. *Concilia Græca prius, ut spero, prælo subjicientur.* Les amas qu'il avoit faits pour cet Ouvrage, n'ont pas été inutiles au P. Labbe.

Enfin le P. Fronton du Duc pensoit à une Edition des Oeuvres de S. Cyrille d'Alexandrie. Le P. Sirmond dit: *Ad Cyrillum pauciora collegerat, quæ usui tamen esse possint.*

si quis hic aliquando ad eam curam animum adjiciet. Il écrivoit lui-même : Cyrilli fragmenta non pauca ex Libris quatuor in Joannem , qui perierunt , ope Catenarum Nicetae Heracliensis recuperare conati sumus. Les quatre Livres perdus sont les 5. 6. 7. & 8. Jean Aubert, dernier Editeur de S. Cyrille, eut de Luc Holstenius les 4. & 5. Livres. Holstenius les avoit dérobés à un Jésuite Sicilien, nommé Jean-Baptiste Giattini, qui les avoit trouvés dans l'Isle de Chio, & apportés à Rome, pour les faire imprimer. Holstenius raconte cette aventure dans ses Lettres, qui sont encore manuscrites seulement. Antoine Teissier attribué au P. Fronton du Duc, une Vie de S. Gregoire le Grand. C'est à faux.

Les autres Sçavans dont il est parlé dans ce même XXXVIII. Volume du P. Niceron, sont, B. Accolti, J. Aventin, N. Barthelmi, J. Cabassut, P. Hay du Chastelet, J. Dlugoss, F. de Salignac de la Motte Fénélon, G. le Fevre de la Boderie, O. Finé, A. Firenzuola, F. Gacon, J. G. Gevart. M. Glandorp, M. le Roy de Gomberville, B. Guyard, M. Hankius, R. Hospinien, F. Justiniani, J. Keppler, L. Keppler, A. Krantz, J. de Laët, C. Loos, A. Mancinelli, M. Mercati, A. Munting, J. le Quien, de la Neufville, J. Regiomontan, B. Rhe-

F iiij nanus,

956 MERCURE DE FRANCE

nanus , J. Rhodius , H. Sussaneau , J. Tabouet , J. Tillotson , J. Tritheme ; P. P. Vergerio , l'ancien , P. P. Vergerio , le jeune , A. de Wicquefort , & J. Wimphelingius.

EPITOME de la Bibliothèque Orientale & Occidentale , qui comprend la Navigation & la Géographie ; Ouvrage de Don Antoine de Leon Pinelo , du Conseil de S. M. C. dans la Cour Souveraine de Seville , & grand Historiographe des Indes , augmenté & corrigé depuis peu , & qui comprend tous les Auteurs qui ont écrit sur les Indes Orientales & Occidentales & les Royaumes voisins , à sçavoir la Chine , la Tartarie , le Japon , la Perse , l'Armenie , l'Ethiopie , &c. Dédié au Roy d'Espagne , Philippe V. & présenté par les mains du Marquis de Torrenueva , Secrétaire Général des Finances des Indes & de la Marine. Trois Volumes *in fol.* à deux colonnes , à Madrid , de l'Imprimerie de François Martinet Abad , rue de l'Olive Baxe , 1737. L'Ouvrage est en Espagnol.

BREVIARIUM SAGIENSE , *Illustriss. ac Rev. in Christo Patris D. D. Jacobi Caroli-Alexandri Lallemand , Episcopi Sagiensis &c. auctoritate , ac venerabilis ejusdem Capituli consensu editum.* Parisiis , M. DCC. XXXVII.

Il y a déjà près de quarante ans qu'on a com

commencé dans la Province de Normandie à prendre le goût nouveau dans la composition des Offices divins , c'est-à-dire de tirer de l'Ecriture Sainte toutes les Parties qui se chantent en Chant Grégorien , à corriger les Légendes , & à admettre des Hymnes plus poétiques , plus élégantes que les anciennes , &c. Dès l'année 1704. l'Eglise de Lisieux donna l'exemple sous l'Episcopat de M. de Matignon. Celle de Rouën , qui est la Métropolitaine , a réformé son Breviaire sur ce plan nouveau. On a vû depuis celle d'Evreux imiter l'exemple de la Métropole , & tout nouvellement l'Eglise de Bayeux. Le Breviaire de Séez que l'on annonce ici , quoiqu'antérieur pour la date à celui de Bayeux , ne fait que de commencer à paroître dans le Diocèse , pour lequel il a été composé. Sans entrer dans le détail de tout ce qui fait le mérite de ce nouvel Ouvrage , & qui peut lui être commun avec plusieurs autres , on se bornera ici à faire observer qu'il n'y a guere de Diocèse , dont l'Histoire Ecclesiastique paroisse si bien approfondie dans les Légendes du Breviaire , que celui de Séez , en sorte qu'on peut dire , qu'autant que la Ville de Séez , & les Lieux notables du Diocèse , sont bien traités dans le Dictionnaire Géographique Universel de la France de l'an 1727. par les soins de feu M. l'Abbé des Thuilleries,

autant la Vie des Saints & Saintes de ce Pays est sçavamment compilée dans l'Abregé qu'en fournit le Breviaire de 1737. Une particularité encore, qu'il est bon de faire remarquer, c'est qu'à la fin de chaque Légende des Saints, de quelques Pays qu'ils soient, (s'ils se trouvent avoir quelques Eglises sous leur invocation dans le Diocèse de Séez) on en a marqué le nombre. On n'entrera ici en détail que de celles qui y sont marquées sous le titre *des Saints de France*. Il y a ; par exemple, en ce Diocèse cinquante six Eglises sous l'invocation de S. Martin de Tours, vingt-six sous celle de S. Germain d'Auxerre : quatorze sous le nom de S. Hilaire de Poitiers, treize sous celui de S. Oüen de Roüen, onze de S. Aubin d'Angers, dix de S. Remi de Rheims, neuf de S. Denis de Paris, sept de S. Sulpice de Bourges, six de S. Quentin ; S. Paterne, Evêque d'Avranches, & Saint Agnan d'Orleans, ont chacun cinq Eglises sous leur invocation. S. Médard de Soissons, S. Victur du Mans, S. Vigor de Bayeux, & S. Ceneric ou Celerin, Abbé, en ont chacun trois : S. Lomer, Ste Honorine, Saint Caprais, Martyr d'Agen, S. Gildard, Evêque de Roüen, & S. Herbland, Abbé, chacun deux : & plusieurs autres Saints particuliers au Royaume, ou à la Province de Roüen, ou bien au Diocèse de Séez, en ont chacun

une,

une. C'est ce qui pourra faire plaisir à ceux qui voudroient travailler à un Pouillé général de la France , & aux Curieux de l'Histoire Ecclesiastique.

MENZIKOF, Tragédie, par M. de Morand. *A la Haye* , chés Zacharie Chastelain , & se vend à *Paris* , chés Prault , Fils , Quai de Conti , à la descente du Pont neuf.

Un Avertissement du Libraire , apprend que c'est ici la Tragédie de *Phanazar* , représentée & imprimée à Paris , remise sous les vrais Noms qu'elle portoit d'abord; qu'on y a réparé l'Histoire , la Géographie , & la Chronologie qui se trouvent un peu forcées dans celle de Phanazar , ce que le changement des Noms fait à la hâte avoit causé , & qu'enfin l'on y a rétabli bien des Vers , que l'Auteur avoit été obligé de changer , ou de supprimer. On trouve de plus à la fin de cette Edition d'Hollande , une Copie de l'Epître qui avoit été destinée à Sa Majesté Czarienne , lorsque l'Auteur croyoit qu'on ne l'empêcheroit pas de faire paroître sur la Scene le CZAR PIERRE LE GRAND. Voici la comparaison qu'il fait dans cette Epître de ce Héros avec l'Imperatrice regnante.

Il a rassemblé les beaux Arts , & vous les faites fleurir ; il a bâti des Villes , & vous les embellissez ; il a construit des Vaisseaux , &

F v vous

vous leur donnez l'essor ; il a reculé les barrières de ses Etats , & vous les rendez impénétrables ; il a appris à ses Peuples l'art de vaincre , & vous leur apprenez celui d'user dignement de la victoire ; il leur a donné des Loix ; & vous les faites observer ; il vous a laissé une Cour nombreuse , & vous la rendez aussi polie & aussi magnifique qu'aucune qui soit en Europe ; il s'est fait craindre de ses Ennemis , vous vous en faites aimer : en un mot , il a commencé le bonheur de son Empire , & vous l'achevez.

DE CREDULITATE in Doctrinis; Oratio habitata in Regio LUDOVICI MAGNI Collegio à Carolo Porée , Societatis Jesu Sacerdote , postridie Nonas Decembres anno MDCCXXVIII. Parisiis apud M. Bordelet. MDCCXXXIX.

L'Objet de l'Orateur, est de faire voir combien il importe de ne pas trop croire , ou de ne pas croire assés en matiere de Sciences , *In doctrinis quanti referat, neque nimis , neque minus credere.* Sans nous arrêter à des Eloges inutiles , quand il s'agit d'un aussi grand Orateur que le P. Porée , sans entrer aussi dans un grand détail sur le contenu de cet Ouvrage , qui demande d'être lû dans son entier , nous nous contenterons d'en tracer le plan & l'ordonnance.

Il est aisé de comprendre qu'il est presque toujours dangereux de tomber dans les deux vices

vices qui sont ici combattus ; ne pas croire assés , croire trop , sont des écueils qu'on ne peut trop éviter. L'Orateur , en parcourant les différens Etats de la vie , le fait voir d'une manière fort sensible. Dans la Politique on ne peut trop se précautionner contre ces deux défauts ; il en est de même à l'Armée , au Barreau , dans le commerce de la vie , dans l'interieur des familles , dans la République des Lettres , dans la Religion , où il fait voir les malheurs que ces défauts entraînent presque toujours avec eux.

Il s'arrête aux Sciences sacrées & prophanes. Dans toutes les deux on se trompe en ne croyant pas assés , ou croyant plus qu'il ne convient : cependant , ajoute-t-il , comme les fautes que l'on commet en croyant trop en matière de Religion , ou ne croyant pas assés dans les Sciences prophanes , sont plus légères , ou assés rares , *levius peccatur vel rarius* , je me bornerai , dit-il , à faire voir les défauts que l'on doit principalement éviter ; le Lecteur , par ce que je dirai sur ceux-ci , jugera aisément des autres dont je ne parlerai point. Telle est la division de son Discours. Dans les Sciences prophanes , prenez garde de trop croire ; dans le Sacré , évitez de ne pas croire assés. Ces deux points sont importans ; mais celui de croire trop en matière de Religion , source d'idolâtrie &

de superstition , l'est-il moins ? & peut-on dire qu'en ce genre *levius peccatur vel rarius* ? Quoiqu'il en soit , l'Orateur fait voir d'abord les dangers de trop croire dans le genre prophane.

Comme la plupart se font une espede de mérite de leur crédulité en ce genre , le P. Porée , pour les détromper , fait voir qu'il est aussi honteux que dangereux de donner dans ce défaut. Il est honteux , ce défaut , parce qu'il suppose l'ignorance & un manque de jugement , ignorance des Esprits , des Arts & des Opinions. On est ignorant en fait d'Esprit , en ce qu'on suppose qu'un Ouvrage , sorti de la plume d'un Homme d'esprit , doit être parfait , & ainsi on ignore les bornes de l'Esprit humain. Il prend de là occasion de passer en revûe les plus beaux Esprits que nous connoissons , d'en faire le portrait , de développer leurs talens & leurs défauts. Descartes semble d'une main avoir dévoilé la Nature , & de l'autre avoir mis , sans y penser , un voile sur l'Erreur ; Mallebranche , à force de penser , ne reconnoît en lui-même presque aucune faculté qui pense , Dieu faisant tout en l'homme , & l'homme voyant tout en Dieu : notre grand Poëte Comique , qui , soit qu'il imite les Anciens , soit qu'il prenne dans son propre fond , est toujours inimitable , en faisant quelquefois rire outre mesure.

mesure , devient lui-même un objet ridicule. Corneille , dont les Tragédies égalent en beauté celles des Atheniens , & surpassent celles des Romains , est quelquefois tombé aussi bas , que l'essor qu'il avoit pris paroît soit élevé , ainsi les chûtes des grands Hommes sont aussi périlleuses que leur élévation paroît grande ; & même plus ils s'élevaient haut , plus leur ruine semble prochaine. Il ne faut donc pas être trop crédule à l'égard des Esprits éminens , qui , semblables aux Astres du Firmament , sont sujets à des Eclipses & à des Déclinaisons.

Les Arts ne demandent pas moins de circonspection , ils ont leur commencement , leur progrès , & leur point de perfection. En vain donc regarde-t-on Homere comme parfait , il a des beautés admirables ; mais l'Art se fait bien mieux sentir dans Virgile. Il faut lire le Parallele que fait l'Auteur de ces deux grands Poètes , après lequel il fait ses réflexions sur tous les autres Poètes , tant Latins que François ; tout cela mérite d'être lu attentivement.

Il vient ensuite aux Opinions , puis au défaut de jugement , qui fait regarder aux Anglois leur Newton comme le seul Philosophe qui mérite un respect aussi aveugle pour ses Opinions , que nos vieux Péripatéticiens en avoient autrefois.

fois pour Aristote. Le même défaut rend les Lutheriens & les autres Secraires, uniquement amateurs des Ouvrages qui sortent de quelqu'un d'entre eux ; les Espagnols & plusieurs autres , uniquement attachés à ceux de leurs Académies ou Sociétés , les Editeurs , les Interpretes Hollandois , attentifs à relever leurs Editions au-dessus des autres ; les François , friands des nouveautés & des Ouvrages frivoles. Il veut , sans doute , parler ici des femmes , ou d'un petit nombre de Gens de mauvais goût , qui ne sont nullement avoués de la Nation. Tous ces défauts étant également honteux , & étant la source de la crédulité , rendent celle-ci honteuse.

Mais elle n'est pas moins dangereuse , & pour le prouver , l'Orateur fait voir qu'elle est un obstacle au progrès de toutes les Sciences ; il parle de la Physique , que la trop grande crédulité a si long-temps retenuë dans ses fers ; de l'Astronomie , qui n'a mérité ce nom , que depuis qu'elle a secoué le joug de la crédulité ; il en est de même de la Géométrie , de l'Arithmétique & des autres Sciences , que l'excès de crédulité avoit tenuës , pour ainsi dire , renfermées sous le sceau de l'ignorance. L'Eloquence n'en a pas moins souffert , & ce défaut a produit le préjugé de ceux qui ne croient pas, qu'en fait de

de Latinité on puisse imiter d'autres Auteurs que le seul Cicéron , qu'on ne doit pas même se servir d'autres termes que des siens , comme s'il étoit le seul qui eût parlé ou écrit en Latin , ou que ses Ouvrages fussent tous parvenus jusqu'à nous , ou qu'enfin son style convint à toutes sortes de genres. Le P. Porée combat vivement ce défaut , & il finit sa première Partie en exhortant ses Auditeurs à éviter la crédulité en tout genre.

Le Philosophe , sans trop s'attacher aux opinions des Anciens , s'ils ne sont fondées en raisons , doit , dit-il , prendre garde d'être crédule à l'égard des Modernes , si l'expérience ne confirme leurs Découvertes ; on ne doit ajouter foi à ce que racontent les Historiens , sur tout les faiseurs d'Anecdotes , qu'autant que leur prudence & leur probité sont exemptes de tout soupçon. Les Orateurs & les Poètes ne méritent pas plus de confiance , si on ne connoît leur doctrine. On ne doit rien donner à l'amour ou à la haine , en un mot , à la cupidité , quand il s'agit de quelque Ouvrage que ce puisse être , soit de nos Compatriotes , soit des Etrangers. C'est ainsi que finit la première Partie qui regarde les Sciences profanes.

Le second objet de ce Discours , qui regarde le défaut de croyance dans les choses sacrées , est traité avec la même force & le même

même ordre. On fait voir qu'il est honteux de ne pas croire assés en fait de Religion, & qu'il n'en résulte pas un moindre danger.

L'Orateur peint ensuite les différentes especes d'incrédules ; les Athées , auxquels il fait voir par le Nom même de Dieu , par l'ordre admirable qui regne dans l'Univers , par leur propre existence , qu'il existe une Cause suprême , qui est Dieu ; les Spinosistes , auxquels il fait voir l'absurdité de leur Système. Aux nouveaux Epicuriens, il apprend que s'il existe un Dieu , il faut lui rendre le culte qui lui est dû, & qu'il exige de nous ; il les renvoye à la lecture de l'Ecriture Sainte , (le lait & la nourriture de tous les Chrétiens) pour s'instruire de la maniere dont il veut être honoré ; il leur montre la divinité de notre Religion , fondée sur ces saints Livres , par l'accomplissement des Prophéties , par des Miracles sans nombre , bien constatés & opérés en sa faveur. Il démontre qu'on doit soumettre ses lumieres à celles de la Foy & aux Mysteres Sacrés , appuyés de l'autorité d'un Dieu , qui ne peut nous tromper. Il prouve que notre Religion es la seule véritable.

En peignant le Mahometisme , il le réfute ; en faisant le portrait de ceux qui évoquent tout au Tribunal de leur raison , il fait voir qu'ils en sont entierement dépourvûs , en
faisant.

faisant connoître Baïle , il apprend à s'en défier ; il montre le ridicule du Systême des Tolérans , qui , en voulant s'accorder avec toutes les Religions , toutes les Sectes, quoiqu'incompatibles entr'elles , ne peuvent par conséquent s'accorder avec eux-mêmes , & font voir par-là qu'ils n'ont véritablement aucune Religion. Il attaque les Esprits forts , auxquels il fait entendre qu'ils ne sont que foiblesse ; que leur folie, leur imprudence, & leur témérité , leur tiennent lieu de force ; à tous il fait voir la honte & les dangers de leurs égaremens, & finit tout ce Discours en exprimant pathétiquement les sentimens de piété , que tout le monde connoît assés au Religieux Orateur. Nous finissons ici cet Extrait , peut-être trop long , eû égard aux bornes que nous nous sommes prescrites , trop court cependant , si on considère les beautés & les excellentes choses dont le Discours, que nous abregeons, est rempli.

TRAITE' de l'Ortographie Françoisé, en forme de Dictionnaire , enrichi de Notes Critiques & de Remarques sur l'étymologie & le genre des mots, la conjugaison des Verbes irréguliers , & les variations des Auteurs, in 8°. de 422. pages , sans la Préface de 60. pages. A Poitiers , chés Jacques *Faulcon* , & J. Félix *Faulcon* , Imprimeurs-Libraires, 1739.

Ces

568 MERCURE DE FRANCE

Cet Ouvrage sera , sans doute , d'un grand secours à un très-grand nombre de personnes qui ont négligé d'apprendre une chose qu'il est honteux d'ignorer, & qui peuvent , au moyen de ce Dictionnaire , rectifier peu à peu & sans peine , leur manière d'écrire , tenant ce Livre sur leur table & y ayant recours toutes les fois qu'ils sont en doute sur la manière d'écrire un mot. Comme ce n'est pas ici un Livre susceptible d'Extrait, nous n'entrerons pas dans un plus grand détail sur ce qu'il contient de méthodique & d'utile. On ne sçauroit trop en recommander l'usage aux personnes nées & élevées dans la Province , & sur tout aux Dames , qui , si nous osons le dire sans blesser les respectueux égards qu'on leur doit , sont sujettes à faire des écarts singuliers en Orthographe.

NOUVEAUX AMUSEMENS DU CŒUR ET DE L'ESPRIT. Brochure onzième , in 12. 1739. se trouve à Paris , chés *Chaubert & Didot* , à l'entrée du Quai des Augustins , du côté du Pont S. Michel. Le prix est de trente sols.

Cette nouvelle Partie commence par un petit Ouvrage intitulé , *Miroir Littéraire*. L'Auteur a égayé sa matière par quantité d'Anecdotes curieuses & amusantes , pour cette

espece

espece de Lecteurs qui ne veut être qu'amusée.
Il y a même de la Critique assaisonnée de
quelques traits de plaisanterie. Voici un
échantillon du style de l'Ecrivain, page 298.

» Enfin je restai seul avec la Vérité & un
» tiers; c'étoit le Doute, plus incommode
» encore & plus humiliant qu'elle. Nous
» venons, me dit-il, la Vérité, ma fille &
» moi, de dissiper les apparences trompeuses
» qui vous présentoient la Poésie sous une
» forme séduisante; elle va achever de vous
» en faire voir les désagréments, écoutez-la.
» Il disparut à ces mots. Moi, pour me pré-
» parer au discours édifiant qu'elle m'alloit
» tenir, je me mis à bailler avec toute l'éner-
» gie possible.

» Qu'est-ce, me dit en riant la Vérité? On
» diroit que vous assistés à quelque
» Sermon métaphysiquement alambiqué, où
» l'on s'endort, en disant: *Ah que cela est beau!*

» P. 300. elle continuë en ces termes.

Mon fils, je ne suis pas ce que je vous paroïs,
Dogmatique, absoluë, en un mot décisive.

.

Mon caractere est la simplicité;

Ma Compagne est la modestie;

Et je n'emprunte point dans ma démarche unie;

Et les Pompons de l'Art, & la sévérité

D'une

D'une sombre Philosophie ,
 Qui, contente de commander ,
 Veut convaincre , & jamais n'a sçu persuader.
 Le sentiment , voilà mon Interprete , &c.

Tout de suite le Poëte rend hommage à
 M. de Voltaire , mais il s'égare quand il dit ,
Homere est Michel Ange & Voltaire est W'ateau.
 Comparaison mal sonante , & qui décele un
 Auteur qui n'a guere voyagé dans l'Empire
 des Beaux-Arts.

M. R s'exprime mieux , page 295 !
 lorsqu'il dit :

Déjà je savourois l'yvresse
 D'un songe heureusement trompeur ,
 Dont la douceur enchanteresse ,
 Me plaçoit à côté du lumineux Auteur ,
 Qui de Corneille a toute la grandeur ,
 Et de Racine a toute la tendresse ,
Voltaire enfin ; lorsqu'un triste Démon ,
 Tel que ceux qu'invita le lugubre Platon ,
 (Qui , fait de poétique étoffe ,
 N'eut que le nom de Philosophie ;)
 Vint dissiper la douce illusion
 Qui flattoit de mon cœur la juste ambition ,
 C'étoit la Vérité , redoutable ennemie
 De ces préjugés ténébreux ,
 De la foible ignorance Enfans présomptueux ,

Et

Et qui font cependant le charme de la vie.

L'homme éclairé souvent est le plus malheureux, &c.

Il paroît que la Vérité est de mauvaise humeur contre le *divin Platon*, qu'elle ridiculise passablement, au sujet de l'exclusion formelle qu'il avoit donnée aux Poètes dans sa République.

» Page 301. C'est, me dit-elle, une preuve qu'il n'étoit pas si divin qu'on l'a bien voulu dire; *un bon esprit tire parti de tout* Un Poète, également méprisable dans son goût & dans son cœur, avoit travesti Socrate pour l'exposer aux railleries d'une populace, qui dès-lors ne se fit plus un scrupule de sacrifier un homme dont elle avoit osé se moquer. Il jugeoit de tout les Poètes par un Farceur, & de toutes les Pièces par une Parade, qui ne pouvoit amuser que des gens fatigués de leur oisiveté, que des Athéniens, & peut-être encore des Parisiens.

» Je l'interrompis alors, protestant de ne vouloir plus l'entendre.

Ah ! dangereuse Vérité,

Lui dis-je, avec vivacité,

Vous êtes une Déesse profane

Qu'il faut bannir de la Société !

Dire du mal d'Aristophane,

Qu'une

Qu'une *Moderne* a commenté ,

Comme un Auteur d'un goût inimitable ,

Plein de délicatesse , ainsi que de gayeté ,

Qui respire partout l'exacte probité ,

La pudeur même ; enfin irréprochable !

On m'a dit vrai ; je le vois bien ,

Vous ne cherchez qu'à nous surprendre

Et qui voudroit vous entendre ,

Ne deviendrait bon à rien.

Vous me feriez une guerre éternelle

Avec ces immenses Esprits ,

Qui , grace à leur mémoire orgueilleuse & fidelle ,

Se donnent pour Sçavans , & ne sont qu'*Erudits*.

» Il est vrai , me répondit-elle , que depuis
 » long-temps je suis broüillée avec les Com-
 » mentateurs. Je voudrois que , lorsqu'on
 » n'a point de bonnes raisons à dire , l'on
 » avouât son insuffisance , ou du moins que
 » l'on se tût. Et cela n'accommode point ces
 » Messieurs , qui , à tort & à travers , veu-
 » lent paroître instruits. Mais laissons-les
 » tels qu'ils sont ; & puisque vous craignez
 » leur colere , n'en parlons plus , &c.

» Nous avons choisi sans affectation ces
 » endroits du *Miroir Litteraire* , dont nous
 » ne pouvons parler plus au long. Il est évi-
 » dent que c'est un homme d'esprit qui en
 » est l'Auteur.

Faisons

Faisons connoître plus particulièrement la Brochure par quelques échantillons de Poésie. L'Épître de M. d'Arnaud à M. H*** nous a paru mériter attention.

O Toi , qui du flambeau de la Philosophie
Eclairas le premier le berceau de ma vie ,
Toi , qui , de mille attraits ornant la vérité ,
Sans énerver sa force , adoucis sa fierté ,
Et sçais associer , par un rare assemblage ,
L'esprit d'un Courtisan & l'ame d'un vrai Sage ,

Aprends-moi par quel art tu pus vaincre tes sens ,
Au Char de la Raison enchaîner ces Tyrans ,
Corriger les défaut de la Nature même ,
Dans l'étude du vrai trouver le bien suprême ,
Et sçachant te connoître , ainsi que t'ignorer ,
Marcher à la vertu , sans jamais t'égarer ?

Ensuite le Poète , devenu Philosophe , critique Descartes , se déclare pour l'attraction & le système de l'harmonie des couleurs ; Locke n'est pas oublié. Revenu aux Muses , il ajoute :

Des Muses quelquefois recherchant les guirlandes ,
Nous irons leur porter nos vœux & nos offrandes :
La main des Amours même allumera l'encens ,
Les Grâces , les Plaisirs , offriront nos présents.

De

De ce Temple fameux *Voltaire* est le Grand-Prêtre;
 Les Beaux-Arts réunis l'ont adopté pour Maître.
 En vain, d'un sein fécond enfantant des poisons,
 L'Envie a de cet Astre obscurci les rayons;
 Toujours plus éclatant & vainqueur des nuages,
 Il a sçu dissiper ces foudres, ces orages,
 Qui formés dans la nuit des plus noirs attentats,
 Ont vomi sur ses feux un déluge d'ingrats.
 Oui, j'ai vû contre lui la haine & l'artifice,
 Pour ternir ses vertus, s'unir à l'injustice;
 Des . . . , des amis, à sa perte animés,
 Tourner contre son sein leurs traits envenimés.
 J'ai vû d'autres Titans, vils Enfans de la Terre,
 A cet Esprit divin oser porter la guerre,
 L'attaquer, le combattre, & loin de l'accabler,
 Le couvrir de débris, sans pouvoir l'ébranler, &c.

Le Madrigal de M. de *Bonneval*, sur la
 Naissance du fils de feu M. le Comte de
Choiseul de Meuse, est ingénieux.

Quel est donc ce Comte nouveau ?
 Ce n'est pas un Comte pour rire ;
 Je vois cependant qu'il inspire
 La joye autour de son berceau.
 Suivant l'Oracle du Parnasse,
 Que je puis publier par tout,
 Je ne vois pas non plus qu'il passe

Pour

Pour un Comte à dormir debout.

Je vais révéler ce mystere ,

L'Hymen y veut bien consentir ;

L'Amour le sçait , il l'a vû faire ,

C'est un Conte fait à plaisir.

Cette Brochure termine le troisième Volume des Nouveaux Amusemens.

SETHOS , Tragédie nouvelle , dédiée au GRAND CORNEILLE , chés la veuve *Pissot* , à la descente du Pont-Neuf , Quai de Conty , à la Croix d'or. Prix 24 sols.

Nous avons appris que cette Piece ; annoncée dans le *Mercur* du mois dernier , est de M. *Tanevor*. Le débit de cet Ouvrage & le plaisir qu'il fait à la lecture , sont un sûr garant du succès. En voici le Sujet.

Osoroth , Roy de Memphis , avoit épousé en secondes Nôces *Daluca* ; il l'avoit aimée du vivant de *Nephse* , sa premiere femme , qui lui avoit laissé un fils nommé *Sethos* ; ce Prince devint bien-tôt l'objet de la haine de sa Belle-mere , qui ayant donné deux autres fils à *Osoroth* , conjura la mort de *Sethos* , pour faire tomber la Couronne à *Beon* , l'aîné du second lit. *Sethos* , jeune Prince plein de courage , & de vertu , fit de bonne

G . . . heure

heure sa première Campagne ; Daluca avoit pris ses mesures pour l'y faire périr , & en effet dans une Action qui se passa près de Coptos , il fut percé de plusieurs coups par des gens qu'elle avoit apostés , & fut laissé pour mort sur le champ de bataille ; il revint toutesfois de ses blessures , & se trouva seulement Prisonnier de guerre. Il ne voulut point se faire connoître aux Vainqueurs , & l'idée lui vint alors de s'abandonner à la Fortune, ou plutôt à un heureux naturel , soutenu d'une Education Royale ; & de chercher par cette seule voye à se faire un grand nom ; il y parvint. D'exploits en exploits, il soumit l'Afrique entière, mais il ne la soumit que pour en policer les Peuples, & leur donner une forme de Gouvernement , sous lequel ils pussent être heureux , après quoi il leur rendit leur liberté , & cessant d'être Conquérant , il resta à jamais leur Législateur. On n'avoit point douté de sa mort à Memphis , il en fut absent 15. ans, & l'auroit peut-être été plus long-temps, s'il n'eût appris qu'un certain Chef des Arabes , à la tête d'une puissante Armée , étoit entré en Egypte , où il se faisoit passer pour Sethos , & vouloit s'emparer de tous ses droits.

Cette nouvelle obligea le vrai Sethos de repasser en Egypte ; il y parut sous le nom de Cheres, le même qu'il avoit pris depuis qu'il

ca

en étoit sorti ; il vainquit les Arabes , dont le Chef étoit un Esclave de Sethos , nommé Asares , qui l'avoit suivi à Coptos. Cet Asares , s'étoit sauvé avec une partie de son Armée , & étoit retourné en Arabie pour lever de nouvelles Troupes ; cependant Sethos , après sa victoire , arriva à Thanis , toujours sous le nom de Cheres. Spanius y regnoit ; il avoit une fille , nommée Spanie ; Sethos la vit , & tous deux prirent de l'amour l'un pour l'autre , mais sans avoir le temps de se le déclarer , car Asares ayant fait encore une descente en Égypte , Sethos fut obligé de l'aller combattre ; il le vainquit une seconde fois , détruisit toute son Armée & le prit lui-même ; c'est alors qu'il reconnut son Esclave ; il l'amena avec lui à Memphis , où Sethos , crû Cheres , fut reçu avec d'autant plus de joye , que cette guerre avoit donné beaucoup d'allarmes.

Sethos se fit reconnoître. Daluca fut au désespoir de voir ressusciter celui qu'elle avoit crû mort ; cela dérangoit tous ses projets. Maîtresse absolüe du Roy , son Mari , elle l'avoit disposé à céder sa Couronne à Beon , son fils aîné , & on n'atendoit que la fin de la guerre pour cette abdication ; d'un autre côté elle avoit fiancé Pamphos , son second fils avec Spanie , Princesse de Tanis , qui venoit d'arriver à la Cour. Ce qui irritoit da-

G ij vantage

vantage Daluca, c'est qu'Oseroth ayant re-
 connu Sethos, n'avoit point balancé, sui-
 vant son projet d'abdication, de le faire
 monter sur le Trône. A l'égard de ce Prince,
 sa surprise fut extrême de trouver Spanie à
 Memphis qui devoit épouser Pamphos; il dé-
 clara son amour à cette Princesse & protesta
 qu'il ne prétendoit point la céder à son frere,
 mais Spanie, sans cacher à Sethos les senti-
 mens de tendresse qu'elle avoit conçus pour
 lui, l'assûre qu'elle ne recevra jamais sa main;
 que la politique de Spanius, son Pere, y apor-
 toit un obstacle invincible, ce Prince ayant
 pour maxime de ne la point marier à un
 Prince qui fût Roy, ou pût l'être par lui-mê-
 me, de peur que le Royaume de Tanis ne
 devînt dans la suite une Province des Etats
 de son Gendre; qu'elle étoit résolue d'obéir
 à son Pere, & que rien ne seroit capable de
 la distraire de cette obéissance. Sethos se fla-
 te que lorsqu'il aura instruit de sa naissance
 & de son amour le Roy de Tanis, ce Prince
 changera de sentiment. Cependant Daluca
 conjure de nouveau contre Sethos; elle veut
 engager ses fils à le faire périr, & leur pré-
 sente un poignard pour en armer leurs mains.
 Les Princes ont horreur de cette proposition,
 & leur Mere voyant qu'elle ne peut rien ob-
 tenir d'eux, feint de se rendre à leur raisons;
 elle jette les yeux sur Asares, comme plus
 propre,

propre , par la bassesse de sa naissance , à servir sa haine. Sethos avoit généreusement pardonné à cet Esclave ; il paroît se prêter à ce que la Reine exige de lui , mais c'est pour avoir le secret de la conjuration , & le révéler à Sethos , ce qu'il fait ; ce Prince en avertit son Pere , qui court aussi-tôt chés la Reine ; elle confesse tout , prend du poison , & vient elle-même déclarer à Sethos tout ce qu'elle avoit tramé contre lui. Ce Prince rapellant alors toute sa magnanimité , non-seulement renonce à son amour en faveur de Pamphos , mais , par reconnoissance de ce que Beon lui avoit sauvé la vie dans le dernier Combat , il lui cede la Couronne , croyant d'ailleurs conserver assés de lustre par la dignité de Conservateur de toute l'Egypte , que ses Rois lui avoient conférée , à l'occasion de ses victoires sur les Arabes. Enfin sa grande ame est flatée de faire des heureux en tout genre , & de remettre les choses dans l'état où il les avoit trouvées à son arrivée à Memphis.

Comme on a été obligé de donner à cet Extrait un peu d'étendue , nous remettrons au mois prochain à rapporter des fragmens de la Pièce , pour en faire connoître le style & la Poësie.

MOULINET PREMIER, Parodie de
G üj **MAHO-**

MAHOMET SECOND, représentée sur le Théâtre de l'Opera Comique, à la Foire S. Germain, le 15. Mars, *A Paris*, chés la veuve *Allovel*, Quai de Gèvres, à la Croix Blanche, 1739.

L'Auteur de cette Parodie n'a pas encore jugé à propos de se nommer, quoique le succès de son Ouvrage ait semblé l'y engager; cette modestie fait voir qu'il est capable de s'élever plus haut. Il rend justice à la Tragédie qu'il a prise pour objet de son badinage; on le peut voir par cette Epitre qu'il a mise à la tête de sa Parodie.

Moulinet à Mahomet.

Reçois, cher Mahomet, un hommage sans fard;
Cette Epitre est le fruit de ma reconnoissance.

A Moulinet tu n'as aucune part;
Mais cependant il te doit la naissance;
Et je suis ton Enfant Bâtard.

Comment cela? C'est un mystere.
Je vais le dévoiler. La Folie est ma Mere;
En t'écoutant débiter avec Art
Ces nobles sentimens, que le Public admire;
A ta conduite sans écart,
A mille traits qui bravent la Satyre,
L'Amour, en ta faveur, la perça de son dard;
Elle sent aussi-tôt une bizarre verve,
Et dans son cerveau galotin,

Me

Me conçoit , ainsi que Jupin
 Conçut la divine Minerve.

Trois jours à me former elle s'évertua ;
 Et puis adshit m'éternua.
 De cette boutade , ou saillie ,
 Tu ne dois pas être irrité ;
 Ta gloire n'est point avilie ;
 Depuis long-temps , toi seul as mérité
 L'honneur que te fait la Folie.

Au Lecteur.

Air : De tous les Capucins du Monde , &c.

N'examinez point , je vous prie ,
 Cet avorton de la Folie.
 Il fut fait sans attention ;
 Jouié dans un désordre extrême ;
 Imprimé sans réflexion ;
 Et l'on doit le lire de même.

Le peu de cas que l'Auteur de cette Parodie, soit modestie , soit justice, qu'il rend au genre de son propre Ouvrage , nous dispense d'en donner un Extrait en forme ; nous croyons donc que nos Lecteurs voudront bien se contenter de ce simple Argument.

Moulinet, Commandant un Parti de Housards , ayant pillé un Village , s'est amouraché de la Fille de *Nicodème*, Fermier d'un Château, que son amour lui a fait respecter.

G iiiij La

La Rancune, son Lieutenant, trouve très-mauvais qu'il ait frustré la Troupe qu'il commande, du butin qui étoit le principal objet de l'attente commune; cette raison, jointe à l'envie qu'il a de lui succéder dans cet Emploi, le porte à conspirer contre lui, & à traverser le Mariage qu'il a projeté avec *Colette*; c'est le nom de son Amante. *Sabre de bois*, son ami, s'oppose d'abord à la conspiration, & lui représente sur tout, qu'il appréhende que *Titata*, leur Maréchal des Logis, qui ne veut obéir qu'à *la Rancune*, dont il a formé les mœurs, ne le contredise, tout son frere qu'il est. *La Rancune* lui répond qu'il sçaura bien le gagner; il ajoute que *Nicodème*, Pere de *Colette*, que l'on croyoit mort, vient d'arriver secrettement au Village; qu'il ignore que sa fille soit au pouvoir de *Moulinet*, qu'il l'attend pour l'en instruire, & qu'il ne doute point qu'il ne se joigne à la conspiration.

Nicodème, instruit par *la Rancune* du rapt de *Colette*, est transporté de courroux contre le Ravisseur, mais *la Rancune* voyant venir *Nicodème*, le fait sortir, pour mieux tromper *Moulinet*, qui le croit mort.

Moulinet déclare hautement le Mariage qu'il a résolu avec *Colette*; *la Rancune* veut s'y opposer, mais *Moulinet* lui impose silence & sort en lui disant : *Obéis. La Rancune* arrête un des Suivans de *Moulinet* & lui dit :
Aproche !

Aproche , mon ami ,

De mes complots secrets inutile complice . . ,
Mais tu feras bien mieux de n'entrer point en lice ,
Ta figure , ton geste , ainsi que tes discours ,
Des beautés de l'intrigue interromproient le cours :
Nous n'avons pas besoin d'un si sot caractere.

On conçoit fort aisément que ces six Vers tombent sur l'inutilité du Rôle du *Muphti* dans la Tragédie parodiée.

Tout le reste de la Pièce n'est qu'une imitation de la Tragédie de Mahomet Second ; Acte par Acte, & Scene par Scene ; l'Auteur en a suivi le plan , de maniere à faire sentir aux Spectateurs tout ce qui se passe dans la Tragédie, sur laquelle il a prétendu s'égayer; il n'en a changé que la fin , pour rendre sa Parodie plus propre au Théâtre de l'Opera Comique. Voici comment il a fini la Pièce.

Les Houssards veulent faire passer Colette par les baguettes ; Nicodème , son Pere , vient annoncer cette triste nouvelle à Moulinet , qui en devient furieux ; il veut sortir pour la garantir de cet outrage ; mais il en est empêché par *Claudine* , Suivante de Colette , qui lui dit : *De la joye ! de la joye ! Colette a désarmé les Houssards ; ils la trouvent si belle , qu'ils voudroient tous l'épouser. Titata ,* Maréchal des Logis, lui vient confirmer cette heureuse nouvelle , & chante sur l'Air de la Marche Françoisse ; *Ratapatan , &c.*

Voyant sur son sein blanc
Des fripons d'Amours un Groupe,
On s'écrie à l'instant :
Sarpedié ! la belle Enfant !
Nous excusons son Amant.
Qu'elle soit de la Troupe ,
Et qu'il la mene en croupe ;
Ratapapapan !
Suivant le Régiment.

Moulinet chante à son tour , sur l'Air :
Jeunes cœurs laissez-vous prendre.

Enfin. Colette me reste ;
Aucun ne me la conteste.
N'allons pas à contre-temps.
Faire un dénouement funeste ;
Si l'Amour a des tourmens ,
C'est la faute des Amans.

MEMOIRE HISTORIQUE & Généalogique
sur la Maison de Bethune. Par M. Du Buisson.
Brochure in 4.^e de 26 pages. A Paris, de l'Imprimerie de Prault, P^{re}, Quai de Gèvres, au Paradis, M. DCC. XXXIX. Avec Approbation & Privilege du Roy.

La Maison de Bethune, de Flandres, est une de celles dont le sçavant André du Chesne a écrit l'Histoire dans le siècle dernier ; & il en est peu dont l'ancienneté, l'illustration & la grandeur des Alliances, ayent été aussi faciles à prouver.

Entre

Entre les opinions sur l'origine de cette Maison, du Chesne a préféré celle qui la fait descendre des anciens Comtes d'Artois, bien avant dans le dixième siècle; opinion qui a prévalu, parce qu'en effet elle a paru la mieux fondée.

D'autres Auteurs ont crû voir sa tige, ou dans celle des Othons, Empereurs d'Allemagne, ou dans celle de la Maison d'Autriche; mais leur sentiment semble moins vrai-semblable. C'est un point dont on s'interdira la discussion; à quoi serviroit-elle? Comment même la faire exactement? ceux qui ont étudié notre Histoire, savent combien les premiers temps sont obscurs & incertains.

Robert, dit *Faïsseus*, Seigneur de la Ville de Bethune, & Advoué de S. Vaast d'Arras, vivoit sous Hugues Capet, avant l'an mille de l'Ere Chrétienne. C'est de ce Robert dont du Chesne fait la Tige de la Maison de Bethune, proprement dite; c'est de lui qu'il en commence la filiation. On ne remontera pas plus haut; huit siècles prouvés, font une assez grande antiquité. D'ailleurs, on sent aisément par les Dignités dont Robert étoit revêtu, combien ses Ancêtres devoient déjà avoir de noblesse & d'ancienneté.

Il unissoit deux des plus grands Titres que l'on connoît alors, celui de Seigneur de Bethune, Ville qui faisoit la première Baronie du Comté d'Artois, honorée de ce Titre dans tous les temps; & celui d'Advoué que les Souverains, même les plus grands, se glorifioient de porter, puisque l'Histoire nomme parmi ceux qui l'ont eu, Charlemagne, Louis, Roy de Germanie, Frederic I. Duc de Lorraine, Théodoric, son fils, & un grand nombre d'autres Princes.

La Postérité de Robert, héritière de son élévation, eut les Titres qu'il avoit, & y en ajouta par

G. vj, des

des Alliances. L'Histoire & les Monumens prouvent que tout ce qui caractérisoit alors la Grandeur lui apartint ; on lui trouve cimier , armes , cri de guerre ; peut-être même qu'avec un peu plus de recherches , on lui trouveroit le droit de Monnoye ; l'usage du temps , & d'autres circonstances , forment en sa faveur , à l'égard de ce droit , une présomption qu'il semble que l'on pourroit aisément changer en certitude.

Répanduë en différentes Branches , elle fit partout des Chevaliers Bannerets , Droit attaché à la Haute Noblesse uniquement , Droit aussi qui désigne les possessions & la puissance ; car dans l'origine , *Chevalier Banneret* signifie Homme noble , Seigneur de grand Fief ; conduisant ses Vassaux à la Guerre sous sa Bannière.

Mais qui pourroit disputer ces avantages à la Maison de Bethune , en ne considérant même que ses Alliances dès les temps dont nous allons parler.

On lit dans Guillaume de Tyr , que Philippe d'Alsace , Comte de Flandres , souhaita de marier les deux héritières du Royaume de Jérusalem , ses proches parentes , avec les deux fils de Robert V. Seigneur de Bethune , qui l'avoient accompagné au Voyage de la Terre Sainte en 1177. Cette double Alliance ne s'exécuta point ; mais vers 1250. *Mahault* fille de Robert VII. Seigneur de Bethune , épousa *Guy de Dampierre* , Comte de Flandres , & les Monumens rapportés par du Chesne , dans les preuves dont il a appuyé son Histoire , donnent à cette Mahault les Titres de Dame de Bethune , Termonde , Richebourg , & Warneston , Advoquée d'Arras.

Le même Historien , parlant de la fécondité de cette Dame , remarque qu'elle fut très-grande , & que sa Postérité , par succession de temps , s'affaiblissait sur tous les Trônes de l'Europe.

Depuis cette Alliance, la Seigneurie de Bethune paroît avoir été unie au Comté de Flandres, & avoir servi de Titres à plusieurs Enfans des Comtes de Flandres, même aux aînés. Il est certain au moins, que *Robert*, fils de *Guy de Dampierre* & de *Mahault de Bethune*, l'a porté jusqu'au temps où il a succédé à son Pere au Comté de Flandres; & qu'après *Robert*, *Guy de Namur*, autre fils de *Guy de Dampierre*, issu d'un second Mariage de ce Prince avec *Isabeau de Luxembourg*, l'a porté aussi : observations. que l'on fait, pour justifier ce qu'on a dit de la consideration où la Seigneurie de Bethune étoit dès ces temps reculés.

Plus anciennement, c'est-à-dire, en 1140. *Guillaume I.* Seigneur de Bethune, avoit épousé *Clemence d'Oisi*, petite-fille d'*Ade de Hainault*; & par ce Mariage, il avoit donné pour parens à ses Enfans, *Baudouin*, Comte de Hainault & de Flandres, Empereur de Constantinople, *Louis VIII.* Roy de France, *Pierre de Courtenai*, Comte d'Auxerre, Empereur de Constantinople, *Frederic II.* Roy de Sicile & Empereur des Romains, les Seigneurs de *Beaujeu*, de *Montpensier*, &c.

Vers 1215. *Daniel de Bethune* avoit épousé *Eustache de Châtillon*, fille de *Gaucher de Châtillon*, Comte de Saint Pol. qui l'avoit rapproché des Alliances contractées par *Guillaume I.* & lui en avoit procuré beaucoup d'autres aussi illustres, telles que celles d'*Othon*, Duc de Meranie, à cause de *Beatrix de Bourgogne* sa femme; *Alix de Dreux*, Princesse de la Maison de France; *Jeanne*, Comtesse de Flandres; *Marguerite*, Comtesse de Hainault; *Jean II.* Comte de Roucy, &c.

Vers 1270. *Guillaume de Bethune*, Seigneur de *Locres*, *Hebuterne*, &c. arriere-neveu de *Daniel*, dont nous venons de parler, épousa *Jeanne de Neelle*.

Neelle , surnommée de Fallevi , petite-fille d'Alix de France , Comtesse de Ponthieu ; laquelle lui donna pour beau-frere & belle-sœur uterins , Ferdinand de Castille , & Alienor de Castille , qui épousa Edouard I. Roy d'Angleterre.

En 1351. *Jean de Bethune* , dit de Locres , Seigneur de Vandeuil & du Verger , petit-fil de Guillaume , épousa Jeanne de Couci , qui descendoit , par sa mere, de Henri , Comte de Vienne, en Ardenne , & de Marguerite de Courtenai autre source des plus éclatantes Alliances . puisque Marguerite de Courtenai étoit ariere-petite-fille de Louis le Gros , Roy de France , & d'Alix de Savoye.

En 1368. *Robert* , autre petit-fils de Guillaume , épousa Jeanne de Châtillon , fils de Gaucher , Seigneur de Porcean , & de Jeanne de Conflans , Dame de Blancafort ; mariage qui rapprocha encore les Maisons de Bethune & de Châtillon , & les fit participer aux Alliances que chacune avoit contractées.

En 1401. *Jean de Bethune de Locres* , II. du nom , fils puîné de Jean I. dont nous venons de parler , épousa Isabeau d'Estouteville , qui lui procura l'Alliance & la Parenté des Ducs de Bretagne , des Comtes de Dreux , de Rouci , de Vendôme , &c.

En 1480. *Jean de Bethune* , troisième du nom , épousa Jeanne d'Anglure , fille de Simon , dit Saladin d'Anglure . de la Maison de ce nom , si connue par l'Histoire des Croisades , ces pieuses folies de nos Peres.

En 1529. *Jean de Bethune* , quatrième du nom , Baron de Baye , &c. épousa Anne de Melun , Dame de Rosni . &c. fille de Hugues de Melun , Vicomte de Gand , & de Jeanne de Hoornes , qui renouvelles les anciennes Alliances de la Maison de Bethune en Flandres , & lui en fit contracter de nouvelles avec presque tous les Souverains regnans alors en Europe.

La

La brièveté qu'un simple Mémoire exige, n'a pas permis de s'étendre davantage sur les Seigneurs de la Maison de Bethune, qui ont vécu jusqu'au seizième siècle. Borné à crayonner une idée de leur Antiquité, de leur Filiation, de l'illustration & de la splendeur où ils ont été jusque-là, ce qu'on en a dit, a paru suffisant.

En effet, la suite des Générations de cette Maison pendant six siècles les époques des différentes Branches qu'elle a produites pendant le même intervalle, la distinction des Seigneurs qui ont appartenu à chacune de ces Branches, des détails sur ces Seigneurs, leurs alliances particulières, leurs actions, leurs titres, les places qu'ils ont remplies, les Ordres dont ils ont été honorés, toutes ces choses eussent donné à cet ouvrage une longueur qui ne pouvoit lui convenir, & qu'on a crû devoir s'interdire par cette raison.

Ceux qui voudront de plus grands éclaircissemens sur ces differens objets, peuvent consulter du Chesne; ils trouveront dans cet Historien la Branche des Seigneurs de Congy & d'Hostel qui s'est confondue dans la Maison de Choiseul Praslain; celle des Barons de Balfour, établie en Ecosse, où elle subsiste peut-être encore; celle des Seigneurs de Bethsan, ou Bessan, dans la Palestine, qui semble s'être éteinte en 1300. & celle des Seigneurs de Carenci, en Flandres, dont la Posterité, en partie, se trouve confondue dans la Posterité de nos Rois, & des Rois d'Angleterre & d'Ecosse de la Maison Sturt.

Outre ce que du Chesne contient, nous savons qu'il y a en Artois actuellement, des Seigneurs du nom de Bethune, qui rapportent leur origine à la Branche de Carency, & qui forment une Branche divisée depuis très-long-temps, en deux Descendances.

dances ou Branches. Leurs Chefs aujourd'hui sont, Eugene-François de Bethune Desplanques, Marquis d'Hesdigneul ; & François-Eugene de Bethune Desplanques de Saint-Venant. Le Réverend Pere Antoine le Pez, Religieux de Saint Vaast d'Arras, a fait la Généalogie de ces Seigneurs, & elle a été présentée à M. le Duc de Charost, Armand, second du nom, en 1695. Si l'Auteur y eût joint des preuves, le Public lui en eût eu obligation ; nous les aurions indiquées, & elles auroient éclairci ce qui regarde ces Seigneurs jusqu'au seizième siècle. Quant aux temps postérieurs, nous aurions tâché d'en donner la Généalogie, comme nous allons donner celle des Branches de Sulli, d'Orval, de Selles & de Charost ; mais on sent bien que, faute de certitudes & de lumieres. le silence nous devient nécessaire à ces égards. Nous exhortons Mrs d'Hesdigneul & de Saint-Venant à suplée à ce que nous sommes forcés d'omettre, & nous reprenons le fil de ce Mémoire.

A *Jean de Bethune*, quatrième du nom, le dernier dont nous avons indiqué les Alliances, succéda son fils *François de Bethune*, Baron de Rosni, &c. Il épousa *Charlotte Dauvet de Rieux*, dont il eut plusieurs enfans ; *Louis*, mort sans postérité ; *Maximilien*, que ses Services sous le Regne de *Henri IV.* illustrerent autant que sa naissance, & éleverent aux plus grandes Places ; *Salomon*, dont la postérité est éteinte ; *Charles*, mort en bas âge ; *Philippe*, Comte de Selles & de Charost, non moins recommandable à la France, que *Maximilien* ; & *Jacqueline*, qui épousa *Elie de Gontault*, Gouverneur de Bearn, & Viceroy de Navarre.

C'est de *Maximilien* & de *Philippe*, enfans de *François*, que sont issus les Branches de Sulli, d'Orval, de Selles & de Charost, dont on va donner

nex

sur la Généalogie détaillée. On se flatte que l'attention avec laquelle on le fera , en gardant l'ordre d'aînesse , pourra rendre ce Mémoire utile à la Maison de Bethune , en lui offrant , dans un court espace , & l'Etat de tous ceux qui ont composé & qui composent ces Branches , & le Degré de chacune ; connoissances dont la nécessité est aisée à sentir , mais que l'on n'a pas toujours dans les Maisons étendues.

Branche de Sulli.

Maximilien de Bethune , premier du nom , Duc de Sulli , Prince Souverain de Henrichemont & de Boisbelle , Grand Maître de l'Artillerie , Pair & Maréchal de France , Marquis de Kosni , &c. épousa , en premières nûces , Anne de Courtenai , dont il eut Maximilien II. & en secondes , Rachel de Cocheflet , d'une Maison que l'on croit originaire d'Ecosse , si ancienne qu'on la trouve établie en France dès le Regne de Charles VII. Maximilien I. eut de son second mariage , Alpin , mort en bas âge ; Guy , mort de même ; César , filleul d'Henry IV. décédé à dix ans ; François , qui a formé la Branche des Comtes d'Orval ; Henri , N. . . . & Catherine , qui moururent jeunes ; Marguerite , qui fut mariée en 1605. à Henri Duc de Rohan , Prince de Leon , Pair de France ; & Louise , qui épousa le 29 Mai 1620. Alexandre de Levis , Marquis de Mirepoix. Les Memoires que Maximilien I. a laissés sous le titre d'*Economies Royales* , les Histoi- res générales & particulieres de son temps , & encore mieux la confiance constante , l'estime & la con- sideration d'un des plus grands & des plus éclairés de nos Rois (Henry IV.) prouvent son mérite , & ses services. La Terre de Sulli fut érigée en
Duché.

592 MERCURE DE FRANCE

Duché-Pairie, en sa faveur, en Février 1606. quatre ans avant la mort funeste du Monarque dont nous venons de parler.

Maximilien deuxième du nom, Marquis de Rosni, &c. fut Sur-Intendant des Fortifications, Gouverneur de Mantes & de Gergeau, & ensuite Grand-Maître de l'Artillerie, sur la démission de Maximilien I. son pere, avant lequel il mourut en 1634. Il avoit épousé Françoise de Blanchefort de Crequi, fille de Charles de Blanchefort de Crequi, Prince de Poix, & de Magdelaine de Bonnes l'Esdiguieres, laquelle étoit fille du fameux Conétable de ce nom; & il eut de son mariage avec elle, Maximilien-François de Bethune, troisième du nom, dont l'article suit, & Louise de Bethune, morte sans alliance.

Maximilien-François, troisième du nom, deuxième Duc de Sulli, Prince de Henrichemont & de Boisbelle, Marquis de Rosni, &c. épousa en 1639. Charlotte Segulier, fille de Pierre Segulier, Chancelier de France, illustre par son mérite & sa dignité. Il eut de son mariage Maximilien-Pierre-François, Magdeleine-Françoise, qui entra en Religion, Marguerite-Louise, mariée à Armand de Grammont, Comte de Guiche, & ensuite à Henri de Daillon, mort Duc du Lude, & Marie-Therese, morte jeune. Après la mort de Maximilien-François, arrivée en 1661. Charlotte Segulier, sa veuve, épousa Henri de Bourbon, Duc de Verneuil, Légitimé de France.

Maximilien-Pierre-François, troisième Duc de Sulli, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Prince de Henrichemont & de Boisbelle, &c. eut pour enfans, Maximilien-Pierre-François-Nicolas, & Maximilien Henri, dont les articles suivront celui-ci; Louise-Henriette & Louise-Elisabeth,

Beth, Religieuses, & Charlotte, morte jeune. *Louise-Elisabeth*, vit encore actuellement au Monastere de la Visitation de Sainte Marie à S. Denys; elle est dans un âge extrêmement avancé.

Maximilien-Pierre-François-Nicolas, quatrième Duc de Sulli, mourut en 1712. sans laisser de posterité de Magdeleine-Armande du Cambout, fille d'Armand du Cambout, Duc de Coislin, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, d'une ancienne Maison de la Province de Bretagne, dont il reste encore une Branche. Leur mariage avoit été célébré en 1689.

Maximilien-Henri, cinquième Duc de Sulli, frere puîné de Maximilien-Pierre-François Nicolas, succeda à ses Titres, & mourut Gouverneur de Mantes & de Gien, Lieutenant Général au Gouvernement du Vexin François; & Chevalier des Ordres du Roy, le 2 Fevrier 1729. après avoir, comme ses Ancêtres, dignement servi l'Etat. Il avoit épousé N. . . . Guyon, veuve en premières noces de N. . . . Foucquet, Comte de Vaux, mais il n'en a point laissé de posterité. En lui a fini, par mâles, la Branche de Bethune-Sulli, dont le Duché a passé dans la Branche d'Orval, de laquelle nous allons parler, par *Louis-Pierre Maximilien de Bethune*, apellé alors le Marquis de Bethune, petit-fils de François de Bethune, qui étoit fils de Maximilien de Bethune, premier Duc de Sulli. Sur la contestation qui s'étoit élevée pour la succession au Duché de Sulli, entre Louis Pierre-Maximilien de Bethune, & Armand de Bethune, son grand oncle, apellé l'Abbé, & ensuite le Comte d'Orval, un Arrêt rendu au Conseil des Dépêches le 13 Mars 1730. a adjugé le Duché au premier, en en payant le prix au second.

Louis-Pierre-Maximilien, sixième Duc de Sulli;
Chea

Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or &c. a été Mestre de Camp du Régiment de la Reine , Infanterie , & Premier Gentilhomme de la Chambre de Monsieur le Duc de Berri. Nous le mettons dans cette Branche , quoi qu'il soit de celle d'Orval , parce qu'il continue le titre de Duc de Sulli , qui lui a été adjugé & qui lui appartenait. Il a épousé Louise Desmarets , fille de N. . . . Desmarets , Ministre d'Etat , Contrôleur Général des Finances , Commandeur des Ordres du Roy , &c. & nièce de Jean-Baptiste Colbert , ce Ministre qu'il suffit de nommer pour le louer. Il a de cette Dame deux filles , *Louise-Nicolas de Bethune* , * mariée à *Louis-Vincent Marquis de Goesbriant* , Lieutenant Général des Armées du Roy , Chevalier des Ordres , &c. Et *Magdeleine-Henriette Maximilienne de Bethune* , non mariée. L'Ordre de la Toison d'Or a été donné au Duc de Sulli en Espagne , où il étoit allé en 1714. reporter le Collier de feu Monsieur le Duc de Berri , après la mort de ce Prince.

Branche d'Orval.

François de Bethune , Comte , & ensuite Duc d'Orval , fils puîné de Maximilien I. Duc de Sulli , a été Chevalier des Ordres du Roy , premier Ecuyer de la Reine Anne d'Autriche , Grand Voyer de France , & Sur-Intendant des Bâtimens. Il a été marié deux fois. 1°. En 1620. à Jacqueline de Caumont , fille de Jacques Nompar de Caumont , Duc de la Force , Chevalier des Ordres du Roy , Pair & Maréchal de France , & de Charlotte de Gontault de Biron , laquelle étoit fille du premier Maréchal de Biron. 2°. En à Anne de Harville de Paloiseau , fille du Marquis de ce nom. Du

* *Le Pere Anselme, Hist. Général. des Grands Officiers de la Couronne , la nomme Nicolle Maximilienne.*

premier

premier lit , François de Bethune a eu Maximilien-Leonor , tué à la prise de Piombino en 1646 ; Maximilien Alpin , qui va avoir son Article ; Philippe , qui n'a laissé qu'une fille Religieuse ; Marguerite-Angelique , Abbesse de S. Pierre de Rheims ; François & Anne-Leonore , mortes à Port-Royal , à Paris . Du second lit , il a eu Louis-Armand , un autre Armand , & Anne-Marie-Eleonore , morte Abb. ff. de Gife . Il mourut en 1678. âgé de quatre-vingt ans , honoré de Lettres Patentes de Duc , qui avoient été accordées à ses Services . Ces Lettres expédiées en 1652. portoient érection de Pairie ; mais elles n'ont point été registrées . Les Maisons de Biron , de Caumont & de Harville-Paloiseau , avec lesquelles il s'allia , sont trop connues , pour qu'on se croye obligé de donner ici des éclaircissements sur elles .

Maximilien Alpin , devenu l'aîné des enfans de François , par la mort de Maximilien-Leonor , mourut en 1692. laissant de son mariage avec Catherine de la Porte , issué d'anciennes familles de Robe de Paris & de Roijen , Maximilien-François , dont l'Article va suivre ; Louis-Georges , mort sans posterité ; Anne , Catherine & *Françoise* , dont la dernière seule a été mariée ; elle épousa en 1689. François-Armand , Marquis de Caulaincourt , duquel elle est veuve , & a des enfans .

Maximilien-François , Marquis de Courville & de Villebon , &c. mourut avant Maximilien Alpin , son pere en 1688. Il avoit épousé , l'année qui précéda sa mort , Jeanne-Catherine-Henriette d'Orleans de Rothelin , de laquelle il laissa un fils posthume , qui fut nommé Louis-Pierre-Maximilien de Bethune .

Ce dernier , *Louis-Pierre-Maximilien* , est celui à qui le Duché de Sulli a été adjugé en 1730. sur Armand de Bethune son grand oncle , comme on l'a observé ci-devant .

Quant

Quant à *Armand de Bethune*, Abbé & ensuite Comte d'Orval, Prince Souverain de Henrichemont & de Boisbelle, &c. il étoit un des fils puînés de François, Duc d'Orval. Les Principautés de Henrichemont & de Boisbelle lui ayant été adjudgées dans la Succession de Maximilien-Henri, cinquième Duc de Sulli, il en prit les Titres. Il mourut octogenaire à Paris, le 23. Janvier 1737. laissant de son mariage avec Marie-Jeanne Auberi de Vastan, un fils nommé :

Maximilien-Antoine-Armand de Bethune, Prince de Henrichemont & de Boisbelle, qui est né le 18. Août 1730. & qui continué la Branche d'Orval.

La suite pour un autre Mercure.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de la Rochelle
le 10. May 1739.

L'Académie ne tint sa Séance publique d'après la S. Martin, que le 10. Decembre; M. l'Abbé de Genne's, Directeur, en fit l'ouverture par un Discours sur la difficulté d'acquiescer & de conserver la faveur des Grands. Le Pere Jaillot, de l'Oratoire, lut ensuite une Dissertation sur l'origine de la Rochelle, il commença ainsi : *Tout ce qui n'auroit pas quelque rapport à l'Histoire de la Rochelle, me distrairoit d'un travail que je dois regarder comme une de mes plus importantes occupations, &c.* En effet, le Pere Jaillot travaille depuis plusieurs années, à rassembler les matériaux de cet Edifice; ses soins, ses dépenses & son assiduité, lui en ont procuré plus qu'il n'avoit d'abord osé l'espérer. Voici la fin de cette Dissertation. *Tels furent, Mrs, les commencemens, les progrès, & les accroissemens de la Rochelle,*
dont

dont le Port , qui ne peut être celui des Saintongeois , dont parle Ptolomée , s'est accru peu à peu , & à mesure que ceux de Chatelaillon & d'Angoulins se sont comblés ; dont les premiers Habitans ont signalé leur courage en 737. contre les Sarrasins , & en 932. contre les Danois & les Saxons , & dont les murailles n'ont cependant commencé d'être bâties qu'environ l'an 1136. &c. Le Public vit avec plaisir que les Epoque de l'établissement de la Rochelle , étoient fixées par deux Victoires mémorables , & que cette Ville guerrière , fut utile à l'Etat dès son origine. Cette Séance fut terminée par deux Discours , l'un , de M. Vaslin , sur l'usage qui permet de dire du bien de son cœur , & qui défend d'en dire de son esprit ; l'autre , de M. d'Hasterel , Prévôt Général , dans lequel il fit entrer l'Eloge de M. de Marassé , son Prédecesseur.

La Séance d'après Pâques se tint le 15. Avril, elle fut ouverte par M. Richard , Directeur , qui lut une Dissertation sur l'origine de la Navigation , & la construction des Bâtimens des Anciens. Le Pere Valois prononça ensuite un Discours sur les Loüanges , c'est-à-dire , sur la précaution avec laquelle il faut les donner & les recevoir. M. l'Abbé Brians , nouvel Académicien , termina cette Séance par un Discours sur l'utilité & les agrémens des Belles-Lettres dans tous les âges de la vie ; je me borne à vous rapporter quelques traits qui regardent le Prince Protecteur. Posséder , dit l'Orateur , dans un degré éminent toutes les vertus que l'on protège , & ranimer les beaux Arts dont on s'est fait connoître le prix , se rendre les délices d'une Cour où règne ce que le sentiment a de plus délicat , ce que la polireffe a de plus exquis , le mérite de plus choisi ; s'attirer encore l'admiration avec les suffrages des Etrangers ; jaloux d'avoir des Contes pour Rois , & de montrer au Nord étonné des qualités

F

si brillantes ; telle fut , M. la magnanimité de ces grands Princes , dont le digne rejetton réunit aujourd'hui tous les traits ; un zele aussi éclairé que le votre sçaura les célébrer , &c.

L'Académie Royale des Sciences n'ayant trouvé aucune des Pièces, envoyées pour le Prix de l'année 1738 , qui lui ait paru satisfaire pleinement à la Question proposée , s'est déterminée à couronner les trois Pièces qui lui ont paru les meilleures. Elles sont imprimées dans l'ordre de leur envoi. La première est de M. Leonard Euler , de l'Académie Impériale des Sciences de Pétersbourg. Elle est écrite en Latin , & a pour titre : *Dissertatio de Igne , in quâ ejus natura & proprietates explicantur.*

La seconde est du P. *Lazaran de Fieft* , de la Compagnie de Jesus. *Discours sur la Propagation du Feu.*

La troisième Piece , *Explication de la Nature du Feu , & de sa propagation* , est de M. le Comte de *Crey*.

Outre ces trois Discours , le Recueil contient encore deux autres Pièces , que l'Académie a consenti qui fussent imprimées , sur le témoignage que lui ont rendu les Commissaires du Prix , que quoi qu'ils n'ayent pû approuver l'idée qu'on donne de la Nature du Feu , en chacune de ces Pièces , elles leur ont paru être des meilleures de celles qui ont été envoyées, en ce qu'elles suposent une grande lecture , & une grande connoissance des bons Ouvrages de Physique , & qu'elles sont remplies de Faits très-bien exposés , & de beaucoup de vûes. La première est , à ce qu'assurent des gens bien informés , de la Marquise du Chatelet , & la seconde , d'un de nos premiers Poëtes.

On a

On a pris de Lyon , que l'Académie des Beaux Arts qui y est établie , tint une Assemblée publique le 13 du mois dernier , dont le R. P. Duclos , Jésuite , qui y présidoit , ouvrit la Séance par le Discours suivant.

M E S S I E U R S ,

Le Public n'a pas de peine à comprendre l'utilité qu'il peut retirer de nos Exercices ; mais comme il ne juge de ce qu'on fait , que par ce qu'il voit , & qu'il ne voit guere que l'écorce ; comme il ignore communément combien il y a loin, des grands projets à l'exécution , combien il y a de difference entre déterminer des principes , & en faire une application exacte , combien il faut de soins & de temps pour les détails de la pratique , il se laisse quelquefois emporter à cette impatience si naturelle à ceux qui ne pensent qu'à jouir des avantages qu'on leur promet , sans se beaucoup inquiéter de ce qu'il en doit coûter à ceux qui sont chargés de les procurer. Ce n'est pas là un mal à l'égard des personnes qui , ayant des talens , ont besoin qu'on les presse pour les mettre en œuvre , mais c'est un écueil qui pourroit en engager d'autres à se trop presser , & à donner des ébauches précipitées.

Pour tenir les derniers sur leurs gardes , cette Académie ne veut rien laisser paroître , qu'après l'avoir fait passer par une mûre & sérieuse discussion , & elle nomme des Commissaires qui examinent à loisir tout ce qui se propose de neuf dans ses Conférences : mais aussi par égard pour l'impatience du Public , & dans la vûe de profiter de ce que cette impatience a de propre à entretenir parmi nous l'amour du travail , elle s'est obligée à rendre compte publiquement deux

H fois

fois l'année de ses occupations , & elle a fixé un temps chaque mois , où il est libre à tout le monde de prendre lecture des Mémoires qui sont en dépôt chés M. le Secrétaire. On va voir par la liste de ceux qui ont été fournis depuis le mois de Decembre dernier , combien nos richesses vont en augmentant.

CATALOGUE des Mémoires lus dans l'Académie des Beaux Arts , depuis l'Assemblée publique du mois de Decembre dernier.

MÉMOIRE sur le Méchanisme des Pompes , avec le projet d'une Pompe foulante & aspirante , d'une nouvelle construction.

MÉMOIRE sur la nature & la cause des Volcans , avec un Examen Physique du Mont Vesuve en particulier.

MÉMOIRE sur le mouvement musculaire dans les animaux , pour servir de principe à l'application qu'on en veut faire aux forces mouvantes inanimées.

MÉMOIRE sur les Eaux , & particulièrement sur les Etangs , & leur construction.

PROJET & Essai d'une Description Critique des Ouvrages de Sculpture , Peinture , & Architecture de cette Ville de Lyon.

MÉMOIRE ou Réflexions générales sur le Commerce , qui doivent servir de principe aux conséquences qu'on en tirera pour le Commerce de cette Ville en particulier.

OBSERVATIONS METE'ROLOGIQUES , faites à Lyon & à Toulon pendant l'année 1738 , & la comparaison des unes avec les autres.

Le Correspondant qu'a cette Académie dans l'Univer,

Université de Tubinge , nous a envoyé des Réflexions sur un Ver trouvé dans le Pancréas d'une Femme.

Celui que nous avons dans l'Institut de Boulogne , en Italie , nous a fait part d'un Discours qui doit servir de Préface à la Vie qu'il a faite de l'illustre Comte de Marcilly , de l'Académie Royale des Sciences de Paris , & Fondateur de l'Institut.

Conséquemment à l'entreprise qu'a fait l'Académie du grand Ouvrage de la Méchanique des Arts & Metiers , on a fourni trois Mémoires. Le premier , pour servir de Chapitre Préliminaire aux Ouvrages en Fer ; le second , sur les Ouvrages en Fer blanc ; & le troisième , sur la Méchanique des Epingles. Ces Mémoires , à des yeux éclairés , n'ont rien de petit ou de commun , pas même leur objet.

On lut l'année dernière à l'Assemblée publique d'après Pâques , un Mémoire sur les Echos. L'Auteur en a fait depuis peu une application à la Salle publique du Concert de cette Ville , pour en corriger les défauts , & la rendre plus résonnante.

Voici , sans doute , un Titre bien intéressant & bien curieux. MEMOIRE où l'on fait voir la possibilité , & même la facilité d'un projet qui procure un agrandissement considérable , & un embellissement magnifique à la Ville de Lyon , qui met tous les artifices à Eau , & principalement les Moulins à bled , en état de travailler également en tout temps , & qui , évitant ce que d'autres projets avoient donné d'ombrages à la Province de Dauphiné , pourvoit efficacement à la sûreté de la Navigation sur le Rhône , dans cette partie qui est autour de la Ville. Il s'en faut bien que Lyon ait profité de tous les avantages qu'il peut tirer des deux Rivières , sur lesquelles il est si heureuse-

H ij ment

ment situé. Content de ce que la pure Nature lui a donné , il n'a , ce semble , pas encore pensé à ce qu'elle lui offre , si elle est un peu aidée. Si une fois le projet , dont on vient de parler , s'exécutoit , il n'y auroit plus lieu à un pareil reproche.

On finit par les deux Mémoires qui ont été destinés à remplir la Séance d'aujourd'hui. Le premier, sur la Construction & les avantages d'un nouvel Instrument, qu'on pourra appeler *Quartier Capotrique* , pour prendre les hauteurs sur Terre , & sur Mer , & servir en même temps de Compas de variation.

Le second , sur la dissolution , suspension , & précipitation des Corps solides dans les fluides ; mais avant que d'en commencer la lecture , M. le Secrétaire doit nous aider à remplir un devoir à l'égard d'un Académicien que la mort nous a enlevé. Son âge , ses talens , son caractère , son zèle pour cette Académie , méritent tous nos regrets , & nous ne pouvons nous consoler de cette perte , qu'en jettant les yeux sur les nouvelles acquisitions que nous avons faites.

M. *Christin* , Secrétaire perpétuel de l'Académie , fit ensuite l'Eloge Historique de M. *Guilhaumat* , Maître Chirurgien de cette Ville , decedé le 19 Decembre 1738 , à l'âge de 36 ans. L'estime & l'affection de la Compagnie pour un Sujet distingué dans son Art , qui , toujours occupé de ses devoirs , s'en étoit fait un de porter à juste titre le nom d'Académicien , eurent lieu d'être satisfaites de cet Eloge. Il est vrai , naturel , exact , & bien écrit ; M. *Christin* seroit sorti de son propre caractère , s'il l'avoit fait autrement.

M. *Borde* , après avoir parcouru les désavantages de toutes les différentes sortes d'Instrumens , dont on s'est servi jusqu'ici pour prendre les hau-
teurs

teurs sur Terre & sur Mer , fit voir & expliqua à l'Assemblée le modele de celui qu'on appelle *Quartier Capitoïque* , & qui est de son invention. Tout y est neuf , & digne du génie singulier qu'a , surtout pour les Mécaniques , son Auteur. On n'y a remarqué aucun des défauts dont on a parlé La construction demande cette exactitude qui est le propre de tous les Instrumens de Mathématique ; mais elle n'a rien que de fort simple. Les degrés de hauteur sont marqués sur un quart de Cercle mobile , & une pièce très-ingenieuse , donne les subdivisions. La même operation , qui donne la hauteur de l'Astre , donne la variation de l'Aiguille aimantée.

M. Rey , Docteur en Medecine , termina la séance par une Explication Physique & Geométrique de la maniere dont les Solides sont dissous , restent suspendus , & se précipitent dans les fluides. La satisfaction de l'Assemblée à la lecture du Mémoire précédent , ne fut point interrompue ; les applaudissemens ne firent que changer d'objet. Effectivement le style de M. Rey étoit clair , ses raisonnemens étoient solides , ses recherches ingénieuses , & les conséquences qu'il tiroit , étoient utiles. Il avoit pensé autrefois différemment sur ce qui faisoit la matiere de la seconde partie de sa Dissertation , & la franchise avec laquelle il se corrigeoit lui-même , ne fut pas une des choses , qui lui fit le moins d'honneur.

L'Académie des Jeux Floraux distribuera , le troisième May de l'année 1740. ses quatre Prix.

Le premier est une Amaranthe d'or , de la valeur de 400 livres, destiné à une Ode.

Le second est une Violette d'argent , de la valeur de 250 livres , destiné à un Poëme de soixante Vers

H iij au

au moins, & de cent Vers au plus. Le Sujet de cette sorte de Poèmes doit être héroïque, ou dans le genre noble, & les Vers en doivent être Alexandrins.

Le troisième Prix est une Eglantine d'argent, de la valeur de 250 livres, qui est destiné à une Pièce de Prose, d'un quart d'heure ou d'une petite demie-heure de lecture, dont le Sujet sera pour l'année 1740. *L'Élévation dégrade souvent les Hommes en les faisant connoître.*

Le quatrième Prix est un Souci d'argent, de la valeur de 200 livres. Il est destiné à une Elegie, à une Idylle ou à une Eglogue. Ces trois genres d'Ouvrages concourent ensemble pour le même Prix, & doivent être tous trois en Vers Alexandrins, sans mélange de Vers d'autre mesure. Les Auteurs sont avertis de ne pas se négliger sur les Rimes.

Outre les quatre Prix ordinaires, l'Académie en distribuera à l'avenir, à commencer l'année 1740. un cinquième, destiné à un Sonnet fait à l'honneur de la Vierge. C'est un Lys d'argent, de la valeur de 60 livres. Ce Prix a été fondé par feu Messire Gabriel Vandages de Malepeire, Conseiller du Roy. Doyen du Sénéchal de Toulouse.

Le Sujet de tous les Ouvrages de Poësie est au choix des Auteurs.

Les Ouvrages qui ne sont que des Imitations ou des Traductions, ceux qui ont paru dans le Public, ceux qui traitent des Sujets donnés par d'autres Académies, les Ouvrages qui ont quelque chose de burlesque, de satyrique, de contraire aux bonnes mœurs, ceux dont les Auteurs se font connoître avant le Jugement, & pour lesquels ils sollicitent ou font solliciter, n'entrent pas dans le concours pour les Prix.

Les Auteurs qui traitent des Matières Théologiques,

ques, doivent faire mettre au bas de leurs Ouvrages l'Aprobation de deux Docteurs en Théologie.

Les Auteurs feront remettre , dans tout le mois de Janvier 1740. par des Personnes domiciliées à Toulouse , à M. le Chevalier Daliés , Secrétaire Perpetuel de l'Académie des Jeux Floraux , demeurant dans la Rue des Cousteliers à Toulouse , trois Copies bien lisibles de chaque Ouvrage , qui sera désigné seulement par une Devise ou Sentence. M. le Secrétaire en écrira la réception dans son Registre , le Nom , la Qualité ou Profession , & la demeure des Personnes qui les lui auront remis , lesquelles signeront son Registre , & il leur expediera le Récépissé des Ouvrages.

On ne doit pas envoyer les Ouvrages par la Poste en droiture à M. le Secrétaire, cette voye exposant les Auteurs à des surprises , & mettant l'Académie hors d'état de prendre les sûretés convenables pour leur faire remettre les Prix , si leurs Ouvrages en sont trouvés dignes.

Ceux qui auront remporté des Prix , seront obligés , s'ils sont à Toulouse , de venir les recevoir eux-mêmes , l'après-midi du troisième jour du mois de Mai , à l'Assemblée publique de la Distribution des Prix , qui se fait dans le grand Consistoire de l'Hôtel de Ville. S'ils sont hors de portée de venir les recevoir eux-mêmes , ils doivent envoyer une Procuration en bonne forme à une Personne domiciliée à Toulouse , pour les recevoir de M. le Secrétaire , en lui remettant la Procuration des Auteurs & les Récépissés des Ouvrages.

On ne peut remporter que trois fois chacun des Prix que l'Académie distribue. Les Auteurs qu'on reconnoitra en avoir obtenu un plus grand nombre en seront exclus , de même que ceux qu'on découvrira en avoir remporté sous des Noms supposés.

1006 MERCURE DE FRANCE

Après que les Auteurs se seront fait connoître , on leur donnera des Attestations , portant , qu'un tel , une telle année , pour tel Ouvrage par lui composé , a remporté un tel Prix , & l'Ouvrage en Original sera attaché à cette Attestation , sous le Contre-Scel des Jeux.

Ceux qui auront remporté trois Prix, l'un desquels sera l'Amarante , qui est le Prix destiné à l'Ode , pourront obtenir des Lettres de Maître des Jeux Floraux , & seront du Corps des Jeux , avec droit d'assister , & d'opiner , comme Juges , aux Assemblées particulières & publiques, qui se font pour le Jugement des Ouvrages & pour la Distribution des Prix.

Ouvrages qui ont remporté les Prix au Jugement de l'Académie , la présente année 1739.

L'Ode qui a pour Titre , LES EGAREMENS DE LA RAISON SANS LA FOI , & pour Devise , *Non decet humano judicio divina pensitari* , a remporté le premier Prix.

Le Poème qui a pour Titre , LES INVALIDES , & pour Devise , *Non audita cano* , a remporté le second.

L'Élégie qui a pour Titre , ISMENE , & pour Devise , *Si l'Amour s'allarme aisément , souvent il s'apaise de même* , a remporté le quatrième.

Le Prix du Discours a été réservé.

On verra dans le Recueil de l'Académie , les Noms des Auteurs qui ont remporté ces trois Prix.

Elle aura à distribuer l'année prochaine 1740 outre les quatre Prix de l'année , & le nouveau que l'on a annoncé , deux Prix d'Ode , deux Prix de Poème , un Prix de Discours réservés les années précédentes , & le Prix du Discours de cette année ; ce qui fera en tout onze Prix.

C'est

C'est avec un extrême regret , que l'Académie se voit forcée à réserver tant de Prix. Elle souhaiteroit que l'abondante Moisson réveillât l'émulation des Auteurs.

Le rétablissement de la Santé de S. A. S. M. le Duc de Chartres , qui a causé une joye universelle, a donné lieu à plusieurs Pièces de Poësies. Celles qui ont été composées dans le College Royal des Jésuites de cette Ville , ont été imprimées chés Le Mercier , & fort applaudies. Elles forment un Recueil de 44 pages, qui porte pour titre : *IN RECUPERATAM Serenissimi Carnotensium Ducis Valetudinem Festi plausus editi in Regio LUDOVICI MAGNI Collegio Societatis JESU.* Le Recueil est precedé d'une Dédicace en Vers François à S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans. Il y a des Pieces Latines , il y en a de Françoises , toutes d'un très-bon goût , & qui sont de mains de Maîtres.

Les Ecoliers de Rhétorique du même College, ont aussi donné des marques de leur zele. Ce qu'ils ont écrit sur cet agreable Sujet leur fait beaucoup d'honneur ; il est imprimé à part dans le même Recueil : chaque Piece de Vers Latins est traduite en Vers François. Le tout est terminé par plusieurs Epigrammes Latines traduites en Vers François. Les deux premières sont adressées à M. le Duc d'Orleans , & à M. le Duc de Chartres, les autres aux principaux Officiers de la Maison d'Orleans. Nous ne rapporterons que la premiere , qui regarde M. le Comte d'Argenson , Chancelier de S. A. S.

Dum premit hinc morbus natum , dolor inde Parentem,

Utriusque , Comes fide , dolore doles.

Quis geminum sanat , quem sentis pectore , luctum ?

Restituatque animo gaudia prima tuo ?

H. v.

Quis

1008 MERCURE DE FRANCE

Qui Puero vitam, qui Patri gaudia reddit.

Ille, tibi reddit gaudia prima, dies.

TRA D U C T I O N.

Le Fils est menacé par la Parque cruelle ;
Et du Pere attendri tu vois couler les pleurs :
ILLUSTRE CHANCELIER , à tous les deux fidele ;
Ton cœur de tous les deux partage les douleurs.
Mais non ; le Fils jouit d'une santé nouvelle ,
Le Pere ne fait plus entendre de soupirs ;
Illustre Chancelier , pour tous deux plein de zele ,
Ton cœur de tous les deux partage les plaisirs.

ESTAMPES NOUVELLES.

Il paroît une Estampe d'après le Tableau original de Ph. *Wauermans* , qui est dans le Cabinet de M. Barett, ayant 18. pouces de large sur 14. de haut. Elle est intitulée , *Défilé de Cavalerie* , & dédiée à M. de Beaufflan , Intendant de la Généralité d'Orleans. Elle se vend rue S. Jacques , vis-à-vis la rue de la Parcheminerie , chés le Sr *Beaumont* , qui l'a gravée.

. Dix Estampes en large de l'Histoire de *Don Quichotte* , fort bien composées , dessinées d'une bonne main , & dont les Caracteres sont fort bien rendus. L'Orthographe , dans l'Explication des Sujets qu'on lit au bas en François & en Espagnol , est un peu négligé.

négligée. Ces Estampes se vendent , rue Saint Jacques, chés *Radigue*.

Le magnifique Tableau Allégorique de *la Réunion de la Lorraine à la Couronne de France* , peint par M. *Delobel* , de l'Académie Royale de Peinture, &c. dont nous avons donné la Description dans le *Mercure* de Janvier dernier , a été placé dans le Cabinet de Sa Majesté , qui a eu la bonté d'en marquer sa satisfaction.

Ce même Tableau vient d'être gravé par le *Sr Cochin* , de la même Académie , dont le mérite & les talens sont connus depuis long-temps. Il demeure présentement sur le Pont Notre-Dame, attendant la Pompe.

LIVRE DE DESSINS en hauteur , qui représentent les Parties du Corps humain , & des Figures entières , gravées d'après les plus grands Peintres modernes , tels que Mrs Vanloo , Parocel , Boucher , & Lancret , & d'après les Tableaux du fameux *Le Sueur* , qu'on voit au Cloître des Chartreux de Paris ; on y trouve aussi plusieurs Figures habillées à la Française. Ce Livre qui contient 20 Feuilles , est gravé par J. P. *Le Bas* , Graveur du Roy , & se vend à Paris , chés l'Auteur , au bas de la rue de la Harpe , vis-à-vis le Soleil d'or , & chés *Ravenet* , Graveur , au haut de la même rue , vis-à-vis la Sorbonne , 1739.

La Suite des Portraits des Grands Hommes , & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences , continué de paroître avec succès chés *Odièvre* , Marchand d'Estampes , Quai de l'Ecole , il vient de mettre en vente

CLAUDE L. V. Roy de France , mort à Paris le 27-

Nov.

Nov.

2000 MERCURE DE FRANCE

Novembre 511. après 30. ans de Regne, dessiné par Boïsoït, & gravé par C. Dupuis.

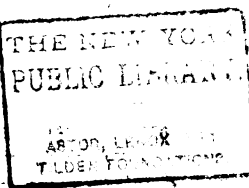
JEAN LAW, Contrôleur Général des Finances, sous la Regence, né à Edimbourg, mort à Venise, âgé de 60. ans, peint par Hiacinthe Rigault, & gravé par C. F. Schmidt.

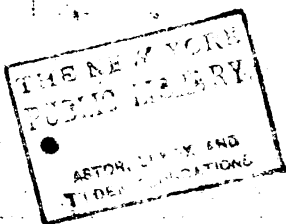
On écrit de Londres que le 17. du mois dernier, la Chambre des Communes résolut en grand Comité sur le Subside, d'accorder au Roy 5000 livres sterlings, lesquelles doivent être employées à acheter le remède de la Dame Stephens, pour guérir de la Pierre.

On a appris de Petersbourg, que les Mathématiciens, que Sa Majesté Czarienne avoit envoyés à Kerntschuska, & qui se proposoient de pénétrer dans la partie la plus septentrionale de l'Asie, pour tâcher de découvrir si cette Partie du Monde ne fait qu'un Continent avec l'Amerique, n'ont pu exécuter leur entreprise.

Le Sr de la Serre, fait sçavoir aux Académies & Concerts de Musique, qu'il a composé diverses Pièces Latines; *O filii & filia*, une Messe, les Pseaumes 149. *Cantate Domino*, &c. le 150. *Laudate Dominum*, &c. le *Te Deum*, &c. toutes à grand Chœur, & Symphonie, d'un goût nouveau. Il demeure à Paris, rue Baillif, près la Place des Victoires, chés Mad. Prudhomme, à la Ville de Calais, & au petit Suisse.

Le Sr Le Maire, l'aîné, ci-devant premier Violon de Monseigneur le Comte de Toulouse, vient de donner un premier Livre de Sonates, gravé par Mlle Michelon, qui est très-gouté. Le Prix est de





de 6. liv. en blanc. Il se vend à Paris, chés l'Au-
teur, rue de Buffy, près le petit Marché; dans la rue
du Roule, à la Croix d'or, & dans la rue S. Hono-
ré, à la Regle d'or.



CH A N S O N.

M Es sôûpirs

Font mes plaisirs;

A d'aimables desirs

Ils livrent mon ame;

Pour deux beaux yeux

Je sens une flâme,

Qui m'élève au rang des Dieux:

Nuit & jour, je songe à Silvie;

L'Amour me convie

De l'aimer tendrement,

Eternellement.

La belle sçait mon martyre;

Elle sourit à mes feux;

J'entrevois que son cœur sôûpire;

Je touche au moment d'être heureux

L'Affichard.



BOIS MERCURE DE FRANCE



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique remit au Théâtre la Tragédie de *Polidore*. Cet Opera avoit été donné pour la première fois le 15. Février 1720. avec succès. Le Public, qui l'avoit justement applaudi alors, le revoit avec beaucoup de plaisir. Comme on n'en donna point d'extrait en ce temps-là, nous avons crû devoir dédommager nos Lecteurs de l'oubli qu'on en avoit fait, & c'est ce qui nous a portés à en donner cette Analyse.

Le Théâtre représente au Prologue, l'endroit le plus délicieux de l'Isle de Cythere. Les Tritons & les Nereides sont rangés sur les Côtes; un Eriton chante :

Que rien ne trouble nos Concerts.

Que les vents & les flots, dans une paix profonde,

Reconnoissent le Dieu des Mers,

Et la Souveraine de l'Onde.

Ils viennent embellir le paisible séjour,

Où regnent Venus & l'Amour, &c.

Ce qui suit est repeté par les Chœurs.

Volez, Zéphirs, volez sur la liquide Plaine;

Regnez avec les Ris, les Plaisirs & les Jeux;

Qu'on ne respire ici que votre douce haleine:

Fiers Aquilons, vents orageux,

Qu'Eole à jamais vous enchaîne;

Ne troublez point la paix de l'Empire amoureux:

Neptunus.

Neptune & Thétis sortent de la Mer & viennent ordonner l'anniversaire du jour de la naissance de Venus. Cette Déesse descend des Cieux pour leur en marquer sa reconnoissance ; à la fin de la Fête elle adresse ces Vers à Thétis :

Malgré le zele ardent , qui pour moi vous anime ,

Il me souvient toujours , généreuse Thétis ,

Qu'un Peuple qui m'est cher , fut la triste victime

De la valeur de votre Fils.

Si vous voulez que je l'oublie ,

Il faut que par d'aimables nœuds

Le sang d'Achille au sang d'Hector s'allie , &c.

Ces Vers amènent le Sujet de la Tragédie; Neptune & Thétis consentent à l'Hymen proposé par Thétis & finissent le Prologue par ces quatre Vers répétés par le Chœur :

Puisse la plus belle chaîne

Couronner un si beau jour !

Il n'appartient qu'à l'Amour ,

De triompher de la Haine.

Au premier Acte , le Théâtre représente une Place publique. On voit dans le milieu un Autel élevé en l'honneur de Mars , Dieu Tutelaire de la Thrace , dont Sestos , Capitale , est le lieu de la Scene.

Ilione , ouvre la Scene ; elle est fille de Priam , & mariée en secondes Noces avec Polymnestor , Roy de Thrace. Elle s'exprime ainsi :

Implacable Dieu de la Guerre ,

C'en

1014 MERCURE DE FRANCE

*C'est en vain que dans ta fureur
Tu fais trembler toute la Terre ;
En vain tu la remplis de carnage & d'horreur ;
C'est toi-même que j'en atteste ;
Non ; tu n'as rien de si cruel
Que la Paix sanglante & funeste ,
Qu'on va jurer sur ton Autel , &c.*

Ce Monologue , que la Dlle Antier avoit chanté dans la naissance de cet Opera , vient d'être chanté par la même Actrice , avec autant de force & autant de grace qu'il l'avoit été autrefois ; les applaudissemens dont le Public l'a honorée dans tout le cours de la Piece , sont une preuve de la justice qu'il rend au vrai mérite. *Timante* , Vieillard Troyen , a qui l'enfance de *Deiphile* , fils de *Polymnestor* , & celle de *Polydore* , fils de *Priam* , ont été confiées , vient la rassurer. Elle avoit interrogé *Theano* , celebre Magicienne , sur le sort de son frere *Polydore*. *Theano* lui avoit fait cette réponse :

*Malgré le serment qui l'engage ,
Polymnestor te doit faire trembler.
De la Paix , quel que soit l'otage ,
Calchas l'attend pour l'immoler.*

Voici comment *Timante* la rassure :

*Reine , votre douleur m'arrache
Un secret qu'avec soin dès long-temps je vous cache :
Polydore & le fils du Roy ,
Dax vous , dès leur plus tendre enfance ,*

Ont été commis à ma foi.

Polydore est sauvé , &c.

Par un échange heureux , j'ai trompé la vengeance

De vos plus cruels Ennemis , &c.

Quelques Vers qu'on a retranchés de cette Scène , étoient si nécessaires pour l'intelligence , qu'on a lieu de croire qu'ils ont été supprimés par une main étrangère , qui est tombée par-là dans l'inconvénient dont Horace fait sentir qu'on ne sauroit trop se garder :

Brevis esse laboro

Obscurus fio.

En effet , cinq ou six Vers retranchés ont produit une obscurité où l'on n'étoit pas tombé dans la nouveauté de cette Tragédie : voici ces Vers tels qu'ils sont dans la première Edition.

Ilione voyant que Polymnestor va livrer son propre fils au lieu de Polydore , dit à Timante , qui a fait l'échange :

Arrachons Deiphile au sort le plus affreux.

Timante lui répond :

*Fruit d'un premier Hymen, vous n'êtes point sa Mere ;
Songez à sauver votre Frere.*

De la suppression de ces Vers , n'aît un double inconvénient. Deiphile n'étant pas nommé , on n'entend rien au songe du troisième Acte : ce songe finit par ces Vers :

Tout retentit de cris horribles.

C'est

NOI 6 MERCURE DE FRANCE

Ciel ! à travers ces bruits confus ,

Je n'entends que ces mots terribles :

Deiphile n'est plus.

Deiphile n'ayant pas été nommé , les Spectateurs ne savent qui il est ; le second inconvénient , c'est qu'on croit qu'Illione a laissé sacrifier son propre fils , pour sauver son frere , ce qui n'est pas dans la Nature. Nous nous flatons qu'on nous pardonnera cette petite digression que l'Auteur nous a demandée.

Illione n'oublie rien pour détourner Polymnestor du parricide affreux qu'il va commettre. Cette Scene a encore été raccourcie aux dépens de quelques beautés , mais moins nécessaires pour l'intelligence du Sujet. Ce premier Acte finit par la Paix , jurée entre les Grecs & les Thraces , sur l'Autel de Mars. Voici le Serment :

Dieu , Protecteur de cet Empire ,

O Mars , redoutable vengeur ,

Par cet Autel , par la terreur

Que ton nom sacré nous inspire ,

Nous nous jurons d'être à jamais unis.

Que les parjures soient punis.

Ce Duo repeté par le Chœur , est un des plus beaux Morceaux qu'on puisse entendre , & a rappelé aux Spectateurs quelques traits du beau Chœur de *Jephthé* ; nous ne croyons pas , qu'on en puisse faire un plus juste éloge. *Steneus* , Ambassadeur des Grecs , s'en retourne vers leur Flote , après avoir dit à Polymnestor :

Nos Vaisseaux sur ces bords ont conduit la Princesse ;
Seigneur

*Seigneur , à leurs sermens fideles à leur tour ,
Les Grecs vont remplir leur promesse ;
Ils n'attendent que mon retour.*

Le Théâtre représente au second Acte , la Rade de Sestos. On découvre au loin la Flote des Grecs, dont une partie s'avance lentement vers le Rivage.

Ilione fait entendre que le fils du Roy est immolé & qu'elle craint que *Polidore* , son frere , n'éprouve un jour le même sort ; elle invoque Neptune & Jupiter , & les prie par un beau Monologue de disperser la Flote des Grecs. *Polidore* , crû *Deiphile* , témoigne à *Ilione* la crainte qu'il a de l'affliger par son Hymen avec *Deidamie* , fille d'*Achille* ; *Ilione* y donne son consentement & se retire , de peur d'en trop dire. Le faux *Deiphile* s'aplaudit de son bonheur dans un Monologue généralement goûté & très-bien chanté par le Sr le Page , il s'exprime ainsi ,

Du plus charmant espoir je goûte la douceur ;

L'Amour va couronner ma flâme ;

Aux plus heureux transports j'abandonne mon ame ;

Plaisirs , qui m'enchantez , regnez seuls dans mon cœur, &c.

Voyant aborder le Vaisseau qui conduit la Princesse , qu'il aime & dont il est aimé , il court au devant d'elle , en disant :

L'Amour ne réserve qu'à moi ,

La gloire du premier hommage.

Le reste de cet Acte se passe en Complimens entre *Polymnestor* , *Polidore* & *Deidamie* ; cette Princesse

1018 MERCURE DE FRANCE

se ordonne la Fête par ces paroles , adressées aux Grecs qui l'ont conduite sur ce Rivage.

*Vous qui m'avez conduite en ce lieu fortuné ,
Du plus grand des Mortels , chantez l'auguste Mere :
Achille , dont la gloire encor vous est si chere ,
A reçu de Thetis le jour qu'il m'a donné , &c.*

*Chantez , animez vos Concerts ;
Signalez , à l'envi , votre reconnoissance ;
Publiez les bienfaits , celebraz la puissance
De la Souveraine des Mers.*

Cette annonce amene une Fête de Matelots , des plus brillantes. M. Baptistin , Auteur de cet Opera , y a ajoûté un Tambourin , où l'on voit encore briller le beau feu dont il étoit animé , quand il composa cet Opera. La Fête étant finie , Polymnestor termine l'Acte par ces deux Vers :

*Dieu d'Hymen , hâte-toi de descendre des Cieux ,
Viens achever le bonheur de ces lieux.*

Le faux Deiphile commence le troisiéme Acte avec Deidamie dans le Temple de l'Hymen ; cette tendre Princesse lui raconte un songe qu'elle a fait , dans lequel l'Ombre de son Pere Achille lui est apparue , & lui a témoigné qu'elle aprouvoit l'Hymen où on l'engageoit , mais qu'un péril affreux menaçoit son Epoux , l'Ombre s'étant retirée après lui avoir dit que le Destin lui défendoit d'en dire davantage ; Deidamie dit qu'elle a voulu le suivre , mais qu'elle l'a perduë dans l'ombre de la nuit , voici la fin du Songe en question :

*Dieux ! puis-je , sans frémir , achever ce qui reste ?
Hélas !*

Hélas ! à cet objet si cher

Succède un Spectacle funeste.

Je vois briller par tout & la flamme & le fer ;

Tout retentit de cris horribles.

Ciel ! à travers ces bruits confus ,

Je n'entends que ces mets terribles :

Deiphile n'est plus.

Ce Songe , dont la Musique employe ce qu'il y a de plus fort pour l'expression , ne perd rien de sa beauté par le talent de celle qui le chante ; il suffit pour en convaincre nos Lecteurs , de dire qu'il est exécuté par la Dlle Pelissier , l'une des plus grandes Actrices, qui ayent brillé sur le Théâtre de l'Opéra.

La Fête de ce troisième Acte est célébrée par les Prêtres & les Prêtresses de l'Hymen. Le Sr Malterre, surnommé l'Anglois , & la Dlle Salé , dont le nom seul est un éloge , y dansent une nouvelle Entrée , ajoutée par M. Baptistin , au gré de tous les Spectateurs. Les deux Amans s'approchent de l'Autel ; le Ciel irrité par le meurtre du vrai Deiphile , fait gronder le Tonnerre. Le Grand-Prêtre dans l'enthousiasme , chante ces Vers :

Que vois-je ? quel effroi de mon ame s'empare ?

Quels cris font retentir l'Antre affreux du Tenare ?

Ecoutons Manes gémissants ,

Vous demandez une Victime ;

Son nom ? . . . ah ! vous glacez mes sens ;

Vous voulez expier le crime par le crime !

Dieux ! qui faut-il venger ? Dieux ! qui faut-il punir ?

Ja

1020 MERCURE DE FRANCE

Je ne puis regarder , sans une horreur extrême ,

Ni le passé , ni l'avenir.

Roy , Peuples , frémisses ; l'Enfer frémit lui-même.

Cette fureur du Grand-Prêtre fait assés connoître le parricide qui vient d'être commis sur la Flote Grecque ; *Stenelus* , qui arrive en même temps , acheve de l'expliquer par ce qu'il dit, parlant à *Polymnestor* , resté seul sur le Théâtre avec lui : voici comment il s'exprime :

Du sein du Malheureux , à l'Autel présenté ,

Calchas retire à peine un bras ensanglanté ,

Le coup mortel , suivi d'un éclat de Tonnerre ,

Fait frémir à la fois & les Flots & les Aïrs ;

Le Ciel étincellant d'éclairs ,

Marque son courroux à la Terre.

Calchas , de la Victime interroge le flanc ,

Et rompant enfin le silence :

Non , dit-il , ce n'est pas le sang

Que demande notre vengeance.

L'Acte finit par la résolution que prend *Polymnestor* d'interroger *Simante* , à qui *Ilione* , comme nous l'avons dit, a confié la garde des deux Princes dans leur enfance , & par celle que forme *Stenelus* , de partir avec *Deidamie*.

Au quatrième Acte, le Théâtre représente les Jardins du Palais de *Polymnestor*. *Deidamie* se plaint de la rigueur de son sort , qui va l'arracher pour jamais à son Amant. Le faux *Deiphile* , qui vient la trouver, ne peut consentir à une séparation si cruelle , & s'empporte contre les Grecs d'une ma-

nière

nière à rapeller à Deidamie le Songe qu'elle a fait. Elle ne peut le fléchir ; il sort pour aller se mettre à la tête des Thraces qui sont atachés à lui. Polymnestor vient avec Ilione & dit à Deidamie, que pour satisfaire les Grecs, il va interroger Theano ; la Princesse lui répond :

*Theano blesseroit mes yeux ;
Consultez l'Enfer avec elle ;
Je ne consulte que les Dieux.*

Ilione n'a pas moins de repugnance à entendre Theano ; mais Polymnestor la contraint de rester. Theano vient ; elle obéit malgré elle au Roy , qui lui dit :

*Calchas de Polidore a cru percer le flanc ,
Et ce même Calchas demande encor son sang.*

Theano évoque l'ombre de Polydore ; & comme elle n'obéit pas à sa voix , elle dit qu'il n'a pas été immolé ; Polymnestor lui dit de redoubler ses Enchantemens. Voici comme elle parle en dernier lieu à l'ombre qu'elle veut évoquer :

*Eh bien ! qui que tu sois , malheureuse victime ,
Viens , sors du tenebreux abîme.*

Deiphile paroît à cette seconde évocation , & dit à Polymnestor :

Pere cruel , que veux-tu de ton Fils ?

L'ombre étant redescendue dans les Enfers , Polymnestor jure de la venger par la mort de Polydore , caché sous le nom de Deiphile ; ce qui donne lieu à un très-beau Duo , qui finit cet Acte.

Le

Le dernier Acte étant plus rempli d'action qu'aucun des précédens , nous met dans une nécessité indispensable de n'en dire que ce qui est absolument nécessaire pour l'intelligence de la Pièce.

Polidore , qui ne se connoît pas encore pour ce qu'il est , a assemblé tout ce qu'il y a de braves Thraces , à qui il fait entendre la perfidie des Grecs , qui redemandent la Princesse , dont ils ont juré l'hymen avec lui. Les Thraces lui promettent de défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang un dépôt si sacré , ce qui amène un chœur admirable.

Ilione vient auprès de son cher Frere , suivie d'un groupe de Troyens qui l'avoient accompagnée en Thrace , lors de son hymen avec Polymnestor ; elle declare au prétendu Fils de Polymnestor , qu'il est Fils de Priam. Les Thraces & les Troyens le reconnoissent également pour leur Roi , Deidamie qui survient , suspend le dessein qu'il a d'aller , sans différer , combattre les Grecs , descendus sur le rivage. Il se fait connoître à sa Princesse pour ce même Polidore dont elle a juré la mort , comme Frere de celui qui l'a donnée à Achille son Pere ; cette Scene de reconnoissance a été généralement applaudie. Deidamie effrayée de la menace que font les Grecs derriere le Théâtre , & qui consiste dans ce Vers : *Que le Fils de Priam périsse* , se trouve à peu près dans la situation , où le bruit du Tonnerre met Thetis , dans l'excellent Opera de *Thetis & Polée*. Voici la fin de la Scene de reconnoissance :

Polidore.

C'est à vous d'ordonner du sort de Polidore :

Doit-il vivre ? doit-il mourir ?

Quel que soit son destin , vous l'y verrez courir.

Deidamie.

Deidamie.

*Va , fatal Ennemi , que malgré moi j'adore ;
A mon cœur éperdu ne demande plus rien ;
Et fais mieux ton devoir , que je ne fais le mien.*

Polidore n'attendoit qu'une réponse si favorable , pour aller combattre les Grecs. Il en triompha ; & Polymnestor furieux vient se tuer aux yeux des Spectateurs. Cette fin tragique a déplu ; on auroit mieux aimé que la Piece finit par une Fête , dont le Mariage de Polidore & de Deidamie auroit fourni le Sujet ; l'Auteur a promis de se conformer aux desirs du Public , à la reprise du même Opera qui est renvoyée à l'Automne. Nous en parlerons en son temps.

Le 21. Mai ; la même Académie donna un Ballet nouveau qui a pour titre les *Fêtes d'Hebé* , ou les *Talens Lyriques* , mis en Musique par M. Rameau , Auteur d'*Hypolite & Aricie* , des *Indes Galantes* , & de *Castor & Pollux* , nous ne manquerons pas d'en donner l'analyse dans le prochain Mercure.

Sur la fin du mois dernier les Comédiens François remirent au Theatre la Tragédie d'*Ariane* , de Thomas Corneille , dans laquelle la Dlle *Dumesnil* a joué dans la grande perfection , le principal rôle , qu'elle n'avoit jamais joué , ni vû jouer : elle a été aussi généralement applaudie dans la Tragédie de *Gustave* , de M. Piron , qu'on vient de remettre , & dans laquelle cette Actrice , dont les talens font tous les jours de nouveaux progrès , remplit le rôle de *Leonor*. Cette Piece qui fut donnée dans sa nouveauté au mois de Février 1733 , eut un plein succès , elle n'a pas moins fait de plaisir à la reprise , on en peut voir l'Extrait dans le Mercure du même mois page 354.

Le 20 May, les Comédiens Italiens donnerent une Comédie nouvelle, en Vers, en un Acte, avec un Divertissement; intitulée *l'Ecole de la Raison*. Elle a été reçue favorablement du Public, on en parlera plus au long.

La Dlle *Ursule Astori*, de Venise, Chanteuse de la Comédie Italienne, mourut le 5 May, âgée d'environ 48 ans, elle étoit arrivée à Paris en 1716 avec la Troupe.



NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

ON apprend de Vienne, que quelques-uns des Chevaliers, que le Grand-Maître & la Religion de Malthe, envoient en Hongrie pour servir sur les Frégates Impériales, y sont arrivés, & que l'on y attend incessamment le Corps de Matelots qu'ils ont conduit à Trieste.

Les Avis reçus de Belgrade, portent que le Baron de Goldi avoit formé le projet de donner un autre cours à la Morave, afin que cette Riviere, au lieu de se jeter dans le Danube près de Semendria, s'y jette dans les environs de Belgrade.

L'Aga Turc, qui commande à Jagonida, ayant envoyé un Officier des Troupes Ottomanes à Rudnick, pour exiger le payement des Contributions, & cet Officier y ayant commis plusieurs violences, il l'a fait étrangler en présence des Députés qui sont allés le trouver pour lui porter les plaintes des Habitans.

ITALIE

I T A L I E.

LE Pape a ordonné pour toute l'Italie , à l'occasion de la Peste & de la Guerre contre les Turcs, un Jubilé solennel , dont l'ouverture a dû se faire le 3. de ce mois.

On mande de Florence , que le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Toscane , y étoient revenus de Sienné le 4. que le Prince de Sainte-Croix y étoit arrivé de Rome le 6. & que le lendemain il avoit présenté de la part du Pape, la Rose d'or à la Grande Duchesse ; que le Grand-Duc s'étoit déterminé à aller à Turin pour voir la Reine de Sardaigne , sa Sœur , & qu'ayant dessein de faire par Mer une partie de ce voyage , il avoit envoyé ordre à Livourne , de faire partir les Galeres pour Lerice , où il compte de s'embarquer pour Genes, où l'on a fait beaucoup de préparatifs pour les Fêtes qu'on se propose de lui donner , & les Députés que le Sénat envoie à ce Prince , sont déjà partis pour se rendre par terre à la Spécie , où ils s'embarqueront sur deux Galeres qui y sont , & dont les Capitaines doivent suivre les ordres de M. César Caltaneo , Chef de la Députation. Si les Députés ne rencontrent point le Grand-Duc sur la route , ils iront à Livourne , pour le complimenter au nom de la République , & ils l'accompagneront jusqu'à Genes , avec les Galeres. Le Grand-Duc logera dans un Palais qui appartient au Prince Doria , & qui est hors de la Ville. Mais on a appris depuis que les fréquentes tempêtes ont empêché ce Prince de s'embarquer ; & qu'il a pris sa route par terre pour se rendre à Milan avec la Grand Duchesse. La République destinoit au Grand-Duc de magnifiques présens , & toute la Noblesse avoit fait beaucoup de dépense pour paroître avec éclat dans les Fêtes qu'on devoit donner.

ISLE DE CORSE.

Giacinto Paoli, un des Chefs des Rebelles, a fait publier une espece de Manifeste pour justifier la conduite qu'ils ont tenuë depuis l'arrivée des Troupes Françoises dans leur Isle, & ce Manifeste est conçu dans des termes beaucoup plus moderés que les précédens.

On a appris depuis, que le Marquis de Maillebois étoit arrivé à la Bastie le 15. que le Marquis de Mari étoit allé au-devant de lui, & que le Régiment de Cambresis étoit parti de la Bastie pour San-Fiorenzo, où ce Régiment devoit s'embarquer pour se rendre à Calvi. Ces Avis ajoûtent qu'une Galiote Etrangere avoit mouillé dernièrement à Campoloro, & qu'elle y avoit débarqué quelques Munitions de guerre, & plusieurs Passagers, du nombre desquels on dit qu'est le neveu du Baron de Neuhoff.

Les dernieres Lettres reçues de la Bastie, assûrent l'arrivée du Convoi parti d'Antibes, composé de 75. Bâtimens, dont les un sont entrés dans le Port de la Bastie, & les autres ont mouillé à Calvi & à San-Fiorenzo.

Le 28. du mois dernier, le Marquis de Maillebois alla examiner les chemins qui conduisent à Casinca, à Borgo & à Luciana, pour les faire accommoder; il a fait couper les Arbres & les broussailles des environs, pour prévenir les embuscades.

On apprend de Genes, qu'une Galere de la République y a amené la Galiote Etrangere, qui porta dernièrement aux Rebelles quelques munitions de guerre, & qu'elle s'en est emparée sans être obligée de livrer combat, parce que les Rebelles, après avoir pris les munitions, & 900. sequins qui étoient à bord de cette Barque, avoient ôté les Armes & les habits à toutes les Personnes de l'Equipage.

On

On assure que le Baron de Trost , parent du Baron de Neuhoff , étoit du nombre des Passagers que cette Galiotte a conduits en Corse , & qu'il étoit débarqué à Campoloro ; on ajoute que les Rebelles l'ayant nommé Commandant en Chef de leurs Troupes , avoient voulu le mener dans leurs quartiers , pour le faire reconnoître en cette qualité ; mais qu'il avoit jugé plus à propos de demeurer dans le Convent d'Arezzo , d'où il a fait publier , que ceux qui avoient abandonné le parti des Rebelles , ne devoient point craindre d'être inquiétés pour le passé , s'ils alloient le joindre avant un certain temps prescrit.

N A P L E S.

LEs Commissaires nommés par la Chambre Royale de Sainte Claire pour donner leurs avis sur les plaintes faites par les Habitans de cette Ville contre les Officiers de l'Inquisition , ayant fait leur rapport , cette Chambre a jugé que ces plaintes étoient fondées , & elle a renouvelé l'Ordonnance qui défend aux Inquisiteurs d'imposer aucune pénitence secrète aux personnes qu'ils feront arrêter.

E S P A G N E.

ON doit former incessamment la Maison de l'Infant Don Philippe , & le bruit court que le Prince de Masseran sera nommé pour porter les présens à Madame de France.

G R A N D E - B R E T A G N E.

ON mande de Londres , que les Equipages des Vaisseaux l'Halifax & le Wilmington , qui reviennent de Bengale , ont rapporté que la Ville de

I iij Balseras

Balseras ayant été investie par les Chaticans , les Habitans avoient lâché leurs Ecluses pour obliger leurs Ennemis de lever le Siege , & que l'orsqu'on avoit fait écouler les eaux après la retraite des Assiegeans , la grande quantité de Poissons qui étoient demeurés à sec , avoit tellement infecté l'air , qu'il étoit mort beaucoup de personnes , tant des naturels du Pays , que des étrangers , que le Commerce y attire.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE 5. May , le Roy prit le deuil pour la mort de la Princesse de Conty , premiere Douairiere , que S. M. quitta le 26.

Le 7. de ce mois au soir , le Roy & la Reine sont partis de Versailles pour le Château de Marly , d'où Leurs Majestés revinrent le 15.

M. de Court , Lieutenant Général des Armées Navales , a été nommé Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis.

L'Abbaye de *Trois-Fontaines* , O. C. D. de Châlons-sur-Marne , de 40000 liv. de rente , vacante depuis le 26. Juillet 1737. par la mort de Henry de Thyard de Bissy , Cardinal , Evêque de Meaux , a été donnée à Pierre-Guerin de Tencin , Archevêque d'Embrun , sacré à Rome le 2. Juillet 1724. Abbé et Comte de Vezelay , Diocèse d'Autun , depuis

puis le 15. Avril 1702. créé et déclaré Cardinal ;
le 23. Février dernier.

La Charge de Lieutenant Général de la Haute et Basse-Bretagne , vacante par la mort du Marquis de Châteaurenaud , a été accordée à Alexis-Magdeleine-Rosalie , *Duc de Chastillon* , Pair de France , Chevalier des Ordres du Roy , Lieutenant Général de ses Armées , Grand Bailly d'Haguenau , Gouverneur de Monseigneur le Dauphin.

Joachim-Jacques *Trotti* , Marquis de la Chétardie , Ministre du Roy auprès du Roy de Prusse , depuis 1732. et Colonel du Régiment de Tournaisis , par Commission du 20. Février 1734. a été nommé par S. M. son Ambassadeur auprès de la Czarine ; et le Marquis de *Valori* , a été nommé Ministre auprès du Roy de Prusse.

L'agrément du Régiment de Conti , Cavalerie , dont François-Isaac de la Croyte , Comte de Bourzac , qui en étoit Mestre de Camp Lieutenant depuis le 24. Janvier 1733. se démet , a été donné à Charles-Marie , Marquis de *Choiseul-Beaupré* , Mestre de Camp de Cavalerie , et Souslieutenant de la Compagnie des Gendarmes Ecossois , depuis le mois d'Août 1733.

Celui du Régiment de Flandres , Infanterie , vacant par la démission de de Coninghau , Gentilhomme de Bourgogne , Brigadier des Armées du Roy , qui l'avoit obtenu le 6. Juin 1734. a été donné à Joseph - Maurice-Annibal de *Montmorency-Luxembourg* , Marquis de Breval , né le 15. Octobre 1717. et second Fils de Chrétien-Louis de *Montmorency Luxembourg* , Maréchal de France.

Et celui du Régiment de Brie , pareillement d'Infanterie , vacant par la démission de Guillaume , Marquis du Bellay , de la Branche des Seigneurs de la Courbe , Brigadier des Armées du Roy , qui

en étoit Colonel en Chef , à de *Vignerot du Plessis-Richelieu* , Fils d'Armand-Louis du Plessis-Richelieu , Duc d'Aiguillon , Pair de France.

Claude-Elizée de la *Bruyere de Court* , Lieutenant Général des Armées Navales du Roy , du 27. Mars 1728. et Premier Maître-d'Hôtel du Duc d'Orléans , a été nommé Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis.

Le Gouvernement de la Ville et Arsenal de Grenoble , vacant par la démission de Emé de Guiffrey de Monteynard , Comte de Marcieu , a été donné au Marquis de *Marcieu* , son fils , qui a été marié le 23. Avril dernier , avec la fille unique de Guillaume Choart , Seigneur de Buzanval , ancien Mestre de Camp de Cavalerie , et ci-devant Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Légers de la Reine.

Le 17. Fête de la Pentecôte , les Chevaliers , Commandeurs , et Officiers des Ordres du Roy , s'étant rendus vers les dix heures du matin dans le Cabinet de S. M. le Roy tint un Chapitre , dans lequel le Maréchal de Puységur , le Marquis d'Avarey , le Marquis de Guerchy , le Marquis de Savines , le Comte de la Luzerne , le Comte de Cambis , le Marquis de Fenelon , le Marquis de Mirepoix , et le Marquis d'Auxy , qui avoient été proposés le 2. du mois de Février dernier , pour être Chevaliers , furent admis , après que l'Abbé de Pomponne , Chancelier des Ordres du Roy , eût rapporté qu'ils avoient satisfait à ce qui est prescrit par les Statuts. Dans ce Chapitre , le Marquis de la Mina , Ambassadeur du Roy d'Espagne , fut nommé Chevalier , et le Roy accorda au Marquis de Fenelon , Ambassadeur de S. M. en Hollande , et au Marquis de Mirepoix , son Ambassadeur auprès de l'Empereur.

reur , la permission de porter la Croix et le Cordon de l'Ordre du Saint-Esprit , jusqu'à ce qu'ils ayent prêté serment et reçu le Colier des mains de S. M.

Le Chapitre étant fini , le Maréchal de Puységur , les Marquis d'Avarey , de Guerchy , et de Savines ; les Comtes de la Luzerne , et de Cambis , et le Marquis d'Auxy , qui s'étoient rendus dans l'Appartement du Roy en Habits de Novices , furent introduits par le Marquis de Breteuil , Prevôt et Maître des Cérémonies des Ordres du Roy , dans le Cabinet de S. M. et ils furent reçus Chevaliers de l'Ordre de S. Michel.

Le Roy sortit ensuite de son Appartement pour aller à la Chapelle : S. M. étoit précédée du Duc d'Orléans , du Duc de Bourbon , du Comte de Clermont , du Prince de Conty , du Prince de Dombes , du Comte d'Eu , et des Chevaliers , Commandeurs et Officiers de l'Ordre. Les Novices marchaient entre les Chevaliers et les Officiers : le Cardinal de Polignac , et le Cardinal d'Auvergne , étoient derrière S. M. Le Roy , devant lequel les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses , étoit en Manteau , le Colier de l'Ordre par-dessus , ainsi que celui de l'Ordre de la Toison d'Or.

Après la Grande Messe qui fut célébrée par l'Abbé Brosseau , Chapelain de la Chapelle de Musique , le Roy quitta son Prie-Dieu , et monta à son Trône auprès de l'Autel , où les nouveaux Chevaliers furent reçus par le Roy avec les Cérémonies accoutumées. Le Marquis de Livry , et le Comte de Matignon furent Parains du Maréchal de Puységur et du Marquis d'Avarey : le Marquis de Farvaques et le Marquis de Prye , le furent du Marquis de Guerchy et du Marquis de Savines : le Vicomte de Beaune , et le Maréchal de Coigny , le

furent

1032 MERCURE DE FRANCE

furent du Comte de la Luzerne, du Comte de Cambis, et du Marquis d'Auxy. Les nouveaux Chevaliers ayant pris leurs places suivant leurs rangs, le Roy sortit de la Chapelle, et S. M. fut reconduite dans son Appartement en la maniere ordinaire.

La Reine, Monseigneur le Dauphin, Madame, Madame Henriette, et Madame Adelaide, entendirent la même Messe dans la Tribune.

L'après-midi, le Roy et la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin, entendirent le Sermon de l'Abbé Loguet, Doyen de l'Eglise Royale et Collégiale, de Mantes; ensuite L. L. M. M. assistèrent aux Vêpres, qui furent chantées par la Musique.

Le 16. la Reine communia dans la Chapelle du Château, par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier.

Le 28. Fête du S. Sacrement, le Roy, accompagné du Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, du Comte de Clermont, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, et de ses principaux Officiers, se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château de Versailles, où S. M. entendit la Grande Messe, après avoir assisté à la Procession, qui suivant l'usage, alla à la Chapelle du Château. La Reine se rendit à la Chapelle, lorsque la Procession y arriva.

A la fin de ce mois, le tems s'est échauffé de maniere que l'ardeur dans l'air étoit excessive, ce qui a d'autant plus surpris, qu'au 25. May, on n'avoit pas encore vû paroître un seul Habit d'Été.



M A D R I G A L

Sur le long Hyver de 1739.

NE soyons plus surpris du temps ;

Le Soleil nous abandonne :

L'Hyver fait la guerre au Printemps ;

Bacchus querelle Pomone :

Cérès se refuse à nos Champs :

Jupiter finis cette guerre ;

Pour nous daigne accorder ces Dieux :

Ne peux-tu faire dans les Cieux ,

Ce que Fleury fait sur la terre ?

A Amiens.



EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Embrun
le 20. Avril 1739.

JE ne vous ferai point le détail de nos Réjouissances au sujet de la Promotion de notre Archevêque. Festins, Cavalcades, Feux d'Artifice, Illuminations, tout a été employé pour la célébrer. Mais je voudrois pouvoir vous peindre cette joye si vraye et si vive qui nous animoit tous, et qui assaisounoit si bien nos plaisirs. Elle a été générale, et il n'étoit pas aisé de distinguer ceux qui sont plus particulièrement attachés à S. E. Nous
atten.

1034 MERCURE DE FRANCE

attendons avec impatience son retour en cette Ville, et sa présence redoublera encore nos transports. Mais hélas! nous ne le posséderons pas longtemps. L'allégresse et les ris feront bientôt place à la douleur et aux larmes. Voilà, comme disoit Me de Sévigné, le malheur du bonheur, &c.

Le 2. et le 4. May, il y eut Concert chés la Reine où l'on acheva de concerter l'Opéra de *Scanderberg* dont la Musique est des Sieurs *Rebel & Francœur*. Les principaux Rôles furent très-bien remplis par les Diles *Huguenot* et *Mathieu*, et par les Sieurs *Benoît* et *Jeliot*, le reste de cet Ouvrage mérita les applaudissemens de la Cour.

Le 9. les 11. et le 13. la Reine entendit à Marly l'Opera de *Callirhoé*, de la composition de M. *Destouches*, Surintendant de la Musique du Roy. La Dlle *Mathieu* y remplit le premier Rôle, et les Srs *Jeliot* et *Benoît*, ceux d'*Agénor* et de *Coreus*. La Dlle *Huguenot* fut chargée du Rôle de la *Vic-toire* dans le Prologue.

Les 20. 23. et 25. on chanta dans le Salon de la Reine le Balet de la *Paix*, mis en Musique par les mêmes Auteurs de *Scanderberg*. L'Acte de *Baucia* entr'autres fut très-gouté.

Le 7. May, Fête de l'*Ascension*, le 17. Jour de la *Pentecôte*, et le 28. jour de la *Fête - Dieu*, il y eut Concert Spirituel au Château des Thuilleries, où l'on exécuta plusieurs Motets de M. de la Lande, qui furent suivis de différens *Concerto* joués sur le Violon et sur la Flute par les Srs *Guignon*, *Aubert* et *Blavet*; il y a eu aussi différens petits Motets à voix seule, chantés par les meilleurs Sujets du Concert.



MORTS, NAISSANCES & Mariages.

LE 24 Avril dernier, Dame Marguerite de Gen-
nes, épouse de Jacques Pineau, Seigneur de
Viennay, la Péchellerie, Lucé, &c. Conseiller au
Parlement de Paris, &c. Doyen de la Première Cham-
bre des Enquêtes, avec lequel elle avoit été mariée
le 26. Mars 1709. mourut dans la 61. année de son
âge. Elle étoit fille unique de feu Pierre de Gennes,
Ecuyer, Conseiller & Procureur du Roy en la Sé-
néchaussée & Siege Présidial du Mans, & de Mar-
guerite de Cordouan, & elle laisse pour enfans
Jacques Pineau de Lucé, Maître des Requêtes de
l'Hôtel du Roy, depuis 1737. & auparavant Con-
seiller au Parlement depuis 1730. Jean-Baptiste-
Charles Pineau de Viennay, Abbé Commandataire
de l'Abbaye de Turpenay, Ordre de Saint Benoît,
Diocèse de Tours, depuis 1733. Antoine-Marie
Pineau de Viennay, Enseigne au Regiment des
Gardes Françaises depuis 1733. Anne-Genevieve
Pineau de Viennay, mariée le 11 Juin 1736. avec
Michel Rolland des Escottais, Seigneur de Chan-
tilly, en Anjou, & Marguerite-Catherine-Jacquette
Pineau de Viennay, non encore mariée.

Le 25. Dame Marie-Renée de Bellefouriere, Mar-
quise de Soyecourt, de Guerbigny, & de Maisons,
Comtesse de Tilloloy, &c. veuve depuis le premier
Février 1695. de Timoleon Gilbert de Seigliere,
Seigneur de Boisfranc, Breuillpont, Lorey, &c.
Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy,
Chancelier, Garde des Sceaux, & Chef du Conseil
de Philippe, Fils de France, Duc d'Orleans, en

survivance

1838 MERCURE DE FRANCE

survivance de son pere ; qu'elle avoit épousé au mois de Fevrier 1682. mourut à Paris, âgée de 82 ans. Elle étoit fille aînée de Charles-Maximilien-Antoine de Bellefouriere, Mâquis de Soyecourt, & de Guerbigny, Comte de Tilloloy, de Roye, de Tupigny, &c. Chevalier des Ordres du Roy, Grand-Maitre de la Garde-Robe, Grand Veneur de France, Gouverneur des Ville & Citadelle de Rüe, mort le 12 Juillet 1679. & de Marie-Renée de Longueil de Maisons, morte le premier Octobre 1712. Elle étoit devenue la principale heritiere de sa Maison, par la mort de deux freres qu'elle avoit, & qui furent tués tous deux à la Bataille de Fleurus le premier Juillet 1690. sans avoir été mariés. Elle prit, depuis qu'elle fut veuve, la qualité de Bellefouriere. Elle avoit aussi hérité seule au mois d'Octobre 1732. des Propres de René-Prosper de Longueil, fils unique du dernier Président de Maisons, & le seul qui restoit de cette branche, dont les Biens étoient considerables. La défunte avoit eu pour enfans Joachim-Adolphe de Seigliere, Marquis de Soyecourt, dont la mort est rapportée dans le Mercure du mois de Mai 1738. page 1021. où l'on a fait mention de son mariage & de ses enfans ; & Marie-Louise de Seigliere de Boisfranc, née le 10 Mars 1688. & mariée le 22 Mars 1710. avec Louis-Marie-René Saguier, Marquis de Luigné, en Anjou, Lieutenant de Roy au Gouvernement du bas Poitou.

Le 26. mourut à Paris, âgé de 75 ans, Don Antoine *Graus de Pinos*, Baron de Berbas, Mestre de Camp reformé à la suite de la Garnison de Perpignan.

Le 27. Dame-Claude-Jacqueline-Françoise *Petit de Passy*, épouse de Charles de Marnais de Saint-André, Seigneur Comte de Vercel en Dauphiné,

Exempt des Gardes du Corps du Roy , Mestres de Camp de Cavalerie , & Gouverneur de Dole en Franche-Comté , avec lequel elle avoit été mariée le troisieme Novembre 1734. mourut à Paris , âgée d'environ vingt-neuf ans. Elle avoit été mariée en premieres nôces le dix-neuf Decembre 1726. avec Jacques-Etienne Canaye , Seigneur de Montreau , sous le Bois de Vincennes , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy , mort sans enfans , le 2 Juillet 1732. Elle laisse de son second mariage une fille unique , nommée Charlotte-Joseph de Marnais de Saint André , & née le 18 Août 1735. La défunte étoit fille de feu François-Nicolas Petit , Seigneur de Passy , Lieutenant Général d'Epée au Bailliage et Siège Présidial de Sens , & de Dame Jacqueline-Marguerite Richer , sa veuve , à présent épouse depuis le 22 Juillet 1738. de René de Thumery , Seigneur de Boiffise.

Le 29. Alexandre de Bruscoli , Conseiller du Roy , & Auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , reçu à cette Charge le 7. Septembre 1703. mourut âgé de 59. ans. Il étoit fils de feu Jacques Bruscoli , aussi Auditeur en la même Chambre des Comptes , mort le 17. May 1703. & de Marguerite de Marines , morte le 30. Mars 1685. & veuf sans enfans de Bonne-Françoise Parent , qu'il avoit épousée le 15. Avril 1711. & laquelle mourut en 1733. à l'âge de 39. ans. Elle étoit fille de Michel Parent Sieur de Charompré , & de Françoise Poinant.

Le même jour , Anne-Marie-Joseph de Lorraine , Comte , et Prince de Guise sur Moselle , Comte d'Harcourt , de Montlaur , et de S. Romaise , Marquis de Maubec , &c. mourut à Paris , âgé de 60. ans accomplis , moins un jour , étant né le 30. Avril 1679. Il étoit fils de feu Alphonse - Henri-Charles

1038 MERCURE DE FRANCE

Charles de Loraine , Comte et Prince d'Harcourt , mort au mois de Février 1719. et de défunte François de Brancas , Marquise de Maubec , Comtesse de Clermont en Beauvoisis , Dame du Palais de la Reine Marie-Therese , et morte le 13. Avril 1715. Le Prince de Guise avoit été d'abord destiné à l'Etat Ecclésiastique. Il fut Titulaire du Prieuré d'Harcourt , en Normandie , et il obtint le 25. Décembre 1697. l'Abbaye de la Grace , O. S. B. Dioc. de Carcassonne. Il étoit aussi Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris , de la Maison et Société de Sorbonne ; mais François de Loraine , Prince de Montlaur , son frere puîné , qui étoit destiné par sa famille pour soutenir le nom de sa Branche particuliere, étant mort, il se démit de ses Bénéfices , et se maria le 2. Juillet 1705. avec Marie-Louïse-Chrétienne de Castille , Marquise de Montjeu , dont on a rapporté la mort dans le Mercure de Janvier 1736. p. 173. Il laisse d'elle Louïse-Marie-Léopold de Loraine , né le 17. Décembre 1720. et Elizabeth Sophie de Loraine, Duchesse de Richelieu. Il laisse aussi une petite fille, fille de feuë Louïse-Henriette François de Loraine , Duchesse de Bouillon , sa fille aînée, morte le 31. Mars 1737.

Le premier May, mourut à Paris Pierre de Varin, Sr. de Senneville , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louïs , et ancien Capitaine et Major du Régiment de Dragons de Hautelort , âgé de 87. ans , et le 2. il fut inhumé à S. Sulpice.

Le même jour , Emmanuel Rousselet , Marquis de Châteaurenard en Touraine , Comte de Crauzon , Porzay , Poulmic , et Rosmadec , en Bretagne , Vicomte d'Artois , et de Mordelles , Seigneur de la Poissonniere , de la Giraudere , et Rocheneuve , Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louïs , Capitaine de Vaisseaux du

Du Roy , depuis 1710. et Lieutenant Général pour Sa Majesté au Gouvernement de la Haute et Basse - Bretagne , mourut à Paris , à l'âge de 44. ans. Il étoit resté par la mort de ses deux freres aînés , seul fils de François-Louis Rousselet , Marquis de Châteaurenaud , Vice-Amiral , et Maréchal de France , Capitaine General de la Mer pour le Roy d'Espagne , Chevalier des Ordres du Roy , Lieutenant Général pour S. M. au Gouvernement de la Haute et Basse-Bretagne , Commandant en Chef dans cette Province , mort le 15. Novembre 1716. dans la 80. année de son âge , et de Marie-Anne-Renée de la Porte , Dame héritière d'Artois , de Crozon , &c. morte au mois d'Octobre 1696. Le Marquis de Châteaurenaud qui vient de mourir , avoit été marié , 1^o. le 20. Février 1713. avec Marie-Emilie de Noailles , morte le 7. Mai 1723. laquelle étoit fille de feu Anne-Jules de Noailles , Duc d'Ayen , Pair , et Maréchal de France , Chevalier des Ordres du Roy , &c. et de Marie-Françoise de Bournonville , sa Veuve ; et 2^o. le 18. Juillet 1714. avec Anne-Julie de Montmorency , fille de Leon de Montmorency , Chef du Nom , et des Armes de sa Maison , et de Marie-Magdeleine - Jeanne Poussemothe de l'Estoile de Montbriseüil. Il avoit eu de la première un fils , qui est mort en bas-âge. De la seconde , il ne laisse que Marie Anne Rousselet de Châteaurenaud , née le 20. Octobre 1716. et Marie-Charlotte Rousselet de Châteaurenaud , née le 20. Septembre 1718.

Le même jour D. Marie *Doujat* , veuve depuis le 10 Mai 1734. d'Antoine Subtil , Auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , qu'elle avoit épousé le 30 Janvier 1684 , mourut à Paris , dans la 84. année de son âge , étant née le 7 Août 1656. Elle étoit fille de Jean Doujat , mort Doyen

des

1040 MERCURE DE FRANCE

des Conseillers au Parlement de Paris , & âgé de 89 ans , 6 . mois , le 18 Janvier 1710. & de feuë Catherine Targer. Elle laisse des enfans , entr'autres une fille mariée avec M. Biberon de Cormery , ci-devant Secrétaire des Commandemens du feu Duc d'Orleans , Petit-Fils de France , & Receveur General des Bois & Domaines de la Généralité de Paris.

Le 3. Anne Marie de Bourbon , légitimée de France , *Princesse de Conti* , première Douairière , mourut en son Hôtel , à Paris , après une longue maladie , & de grandes souffrances , pendant lesquelles elle a donné de fréquentes marques de sa pitié , & de sa résignation à la volonté de Dieu. Elle étoit âgée de 72. ans , 7 mois , 1. jour , étant née au Château de Vincennes , le 2. Octobre 1666 , & elle avoit été mariée le 16. Janvier 1680. avec Louis Armand de Bourbon , Prince de Conti , Comte de Pezenas , Seigneur Chatelain de Villeradam , mort sans postérité à Fontainebleau , le 9. Novembre 1685 , dans la 25. année de son âge. Cette Princesse fut enterrée le 5. au soir dans l'Eglise de S. Roch, sa Paroisse, sans aucune pompe ni cérémonie, ainsi qu'elle l'avoit demandé par son testament.

Le 9. Antoine Alexandre de Canonville , Marquis de Raffetot , Lieutenant Gén. des Armées du Roy , & Chevalier de l'Ordre militaire de S. Louis , mourut à Paris , âgé de 75. ans. Il avoit été d'abord destiné à l'Etat Ecclésiastique , & l'Abbaie de Sorde , O. S. B. Dioc. d'Aix , lui avoit été donnée au mois de Mars 1679. Mais il renonça à cet Etat en 1682 , pour prendre le parti de l'Epée. Il fut fait en 1690. Colonel du Régiment de Brie , Infanterie , à la tête duquel il se distingua à la Bataille de Fridlingue , le 14. Octobre 1702. Il fut fait Brigadier le 23. Decembre suivant , & servit au mois de Sep-

tembre

tembre 1703. au Siège de Brisac ; en 1705. il eut la Croix de S. Louis, & fut élevé au Grade de Maréchal de Camp le 20. Mars 1709, & enfin à celui de Lieutenant Général le 30. Septembre 1718. Il étoit fils d'Alexandre de Canonville, Marquis de Raffetot, Seigneur de Beuzeville, Melleville, Venneville, Guevres, Vinacourt, mort le 27. Janvier 1682. âgé de 42. ans, & de Henriette-Catherine de Gramont, morte Religieuse-Professe dans le Monastere des Benedictines du S. Sacrement, de la rue Cassette, à Paris, le 25. Mars 1695. Il avoit épousé en premieres nûces, au mois de Septembre 1682. Henriette-Françoise de Pertuis, fille de Gui de Pertuis, Maréchal de Camp, & Gouverneur de Menin, & d'Elizabeth-Angelique-Adrienne de Canonville. Elle mourut au Château de Bas, dans le Pais de Caux en 1710, laissant un fils apellé le Comte de Raffetot, Colonel du Régiment de Brie, par la démission de son Pere, & mort à Rouen au mois d'Avril 1726. sans avoir été marié ; & une fille, qui s'est faite Religieuse du S. Sacrement au commencement de l'année 1731. Le Marquis de Raffetot, son pere, s'étoit remarié le 26. Decembre 1730. avec la Dlle de Teron, fille de la Comtesse de Raymond.

Le 18. Avril il naquit une fille à Charles-Anne Sigismond de Montmorency-Luxembourg, Duc d'Orlonne, Colonel du Regiment de Saintonge, de son Mariage avec D. Marie-Anne-Etiennette de Bulhon de Fervaques.

Le 23. naquit Louis, fils premier né de Louis-François de Pardieu, Seigneur, Comte d'Avreménil, & de Dame Gabrielle-Elizabeth de Beauvau, mariés le 17. Février 1738. Il a eu pour Parain

Louis

Louis Marquis de Brancas-Ceresse , Grand d'Espagne Chevalier des Ordres du Roi , Lieutenant Général de ses Armées , Commandant en chef pour S. M. dans la Province de Bretagne , & pour Maraine Elizabeth de Beauvau , Duchesse douairiere de Rochecouart-Mortemart. La Mere du nouveau né étoit fille de feu Gabriel-Henri de Beauvau , Marquis de Montgauger , Comte de Crissé , dont la mort est rapportée dans le Mercure du mois de Juillet 1738. p. 1662.

Le 26. Avril , le Fils du Marquis d'Andlaw , Gentilhomme d'Alsace , Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie , Gendre du Comte de Polastron , Sous Gouverneur de Monseigneur le Dauphin , reçut dans la Chapelle du Château de Versailles , les Cérémonies du Baptême ; il eut pour Parrain & pour Maraine , Monseigneur le Dauphin & Madame Adelaïde ; la Cérémonie fut faite par le Cardinal de Rohan , Grand Aumônier de France , en présence du Curé de la Paroisse du Château ; la Reine , accompagnée de Madame , & de Madame Henriette , assista à cette Cérémonie dans la Tribune.

Le 29. Anne Jean-Baptiste *Goissard* , Seigneur de Baillé , Conseiller au Parlement de Paris , à la quatrième Chambre des Enquêtes , épousa la fille unique de François Mugueux , Avocat au Parlement , & de feuë D. Marie-Marguerite Arrault , sa femme , morte le 27. Janvier 1737. Le Marié est le second Fils de feu Anne-Charles *Goissard* , Seigneur de Monsabert ; Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris , dont la mort est rapportée dans le Mercure d'Octobre 1733. page 2308. & de D. Marie-Louise de Riant , sa premiere femme.

Le 26. Mai Nicolas *Henin*, Seigneur de Longue-
toise, Conseiller au Parlement de Paris, à la Pre-
miere Chambre des Enquêtes, fils aîné de Nicolas
Henin, Conseiller au Grand Conseil, mort le 13.
Avril 1737. et de D. Anne-Henriette Brice, morte
le 10. Novembre 1714. fut mariée avec Dlle Anne-
Louïse Goissard, sœur de celui, dont on vient de
rapporter le mariage, et fille comme lui de feu
Anne - Charles Goissard, Seigneur de Montsa-
bert, et de Marie-Louïse de Riantz, sa première
femme.

*LETTRE écrite d'Aurillac le 29. Avril
1739. Service fait pour feu M. le Duc
de Tresmes, &c.*

LA Ville d'Aurillac vous prie, Monsieur de vous
loir bien inserer dans votre Journal, que hier
elle fit faire dans l'Eglise Paroissiale, un Service
solemnel, avec toute la pompe possible, pour le
repos de l'ame de François-Bernard *Potier*, Duc de
Tresmes, &c. en reconnoissance des continuels bien-
faits qu'elle reçoit depuis soixante ans de S. E. M. le
Card. de Gesvres, Abbé & Comte d'Aurillac, son frere
puîné, & des dons considérables que cette Eminen-
ce a faits aux Pauvres de l'Hôpital. La Messe fut so-
lemnnellement célébrée par M. l'Abbé de la Vergne,
Vicaire Général & Official, & chantée par la Mu-
sique. Les Officiers Municipaux en Robes de Cé-
rémonie, ceux du Présidial & de l'Election, enfin les
Officiers de Justice de l'Abbaye, assisterent à cer-
te Pompe funebre, à la fin de laquelle les Corde-
liers & les Carmes, qui s'y étoient rendus proces-
sionnellement, chanterent un Répons. Le Com-
mandant de la Maréchaussée; avoit placé sa Trou-

1044 MERCURE DE FRANCE

pe à droite & à gauche du Catafalque.

Les Prêtres de la Communauté de la même Eglise, ont fait ce matin un Service particulier à la même intention. Le Chapitre S. Geraud doit faire demain le sien , & chaque Communauté Séculière & Régulière doit suivre successivement cet exemple. Ces Services seront terminés par celui que la Noblesse se dispose de faire.

On donnera deux Volumes le mois prochain pour pouvoir employer plusieurs Pièces que nous croyons dignes d'interesser le Lecteur.

A P R O B A T I O N.

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France* du mois de May, & j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Juin 1739.

HARDION.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Sonnet,	832
Dissertation sur le Témoignage de Joseph en faveur de J. Ch.	834
L'Araignée & le Moucheron, Fable,	855
Réponse à la Lettre sur l'abus qu'on fait de l'esprit,	857
Ode	

Ode au Roy sur la Paix ; dédiée au Cardinal de Fleury ,	865
Discours lus à l'Académie des Sciences, <i>Extraits</i> ,	873
L'Orgueil , <i>Ode</i> ,	888
Dissertation sur une Médaille Grecque de Diaduménien , &c.	891
Adieux à la Poésie , &c.	913
Lettre au sujet des Remarques sur la Boucherie de l'Aport de Paris ,	917
Stances , &c. la Gloire du Maréchal de Barwick ,	919
Lettre sur la Verrerie , &c.	921
Sonnet sur la petite Vérole ,	927
Question de Droit , &c. et Réponse ,	928
Ode , Imitation d'Horace ,	931
Lettre sur une nouvelle Géographie ,	934
Enigme , Logogryphes ,	937
NOUVELLES LITTÉRAIRES DES BEAUX-ARTS ,	
&c. Suite du Catalogue des Ouvrages du P. Fronton le Duc ,	940
Epitome de la Bibliothèque Orientale , &c.	958
<i>Breviarium Sagiense</i> , &c.	<i>ibid.</i>
Menzikof , <i>Tragédie</i> , &c.	959
<i>De Credulitate in Doctrinis</i> , &c.	960
Traité de l'Orthographe Française , &c.	967
Nouveaux Amusemens , &c.	968
Madrigal ,	974
<i>Seihos</i> , <i>Tragédie</i> , &c.	975
Moulinet Premier , Parodie de Mahomet ,	979
Memoire Historique & Généalogique sur la Maison de Bethune ,	984
Séance publique de l'Académie de la Rochelle , &c.	996
Assemblée publique de l'Académie des Beaux-Arts à Lyon , Discours , &c. Catalogue des Mémoires lus , &c.	999
L'Académie des Jeux Floraux , Prix , &c.	1003
Poésies	

Poésies Latines à l'occasion de la Convalescence de Monseigneur le Duc de Chartres ,	1007
Estampes nouvelles ,	1008
Chanson notée.	1011
Spectacles. Polydore, <i>Extrait</i> ,	1012
Ariane & Gustave, Tragédies remises ,	1023
Nouvelles Errangeres. Allemagne & Italie ,	1024
Corse , Naples , Espagne & Grande-Bretagne,	1026
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	1028
Nouveaux Chevaliers Cordons Bleux ,	1030
Madrigal , &c.	1033
Lettre écrite d'Embrun ,	<i>ibid.</i>
Morts , Naissances & Mariages , &c.	1035
Obseques du Duc de Tresmes à Aurillac ,	1043

Errata de Mars.

P Age 587. ligne 26. Roteur , lisez Retour.
A la Table , Diogne , lisez , Diogene.

Errata d'Avril.

P Age 681. ligne 22. Re , lisez , Regle.
P. 687. l. 13. rapelient , l. rapellent.
P. 692. l. 5. Gourre , l. Gouve.
P. 760. l. 21. a l'palme , l. all'ame. Lig. 22. e , l. è.
Lig. 25. Dona , l. Donna. *Ibid.* al'ta , l. al
Lig. 26. vede , l. vide.
P. 761. l. 3. siavinti , l. sien vinti. *Ibid.* parlen , l.
parlin. Lig. 4. grande , l. grandi. Lig. 5. De qu
l. De quel. *Ibid.* ve , l. e. Lig. 6. nervedi , lis
rivedi P. 763. l. 16. Elle , l. Elles. P. 767. qu'il
l. qu'elle. P. 808. l. 9. Grusalemme , l. Gierusalem.

La Médaille gravée doit regarder la page
La Chanson notée , la page

325
10

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
J U I N. 1739.
PREMIER VOLUME.



A PARIS,

103 } GUILLAUME CAVELIER;
 Chés } rue S. Jacques.
 La Veuve PISSOT, Quai de Conty
 à la descente du Pont Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

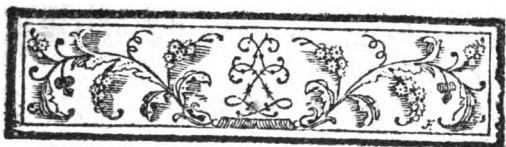
A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU , Commis au *Mercur* , vis - à - vis la Comédie Française , à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le *Mercur* , à Paris , peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment , quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste , d'avoir soin d'en affranchir le Port , comme cela s'est toujours pratiqué , afin d'épargner , à nous le déplaisir de les rebuter , & à ceux qui les envoient , celui , non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages , mais même de les perdre , s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers , ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le *Mercur* de France de la premiere main , & plus promptement , n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau , qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps , & de les faire porter sur l'heure à la Poste , ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

J U I N. 1739.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LE ROSSIGNOL ET LA FAUVETTE,

F A B L E.



N Rossignol , & jeune , & tendre
Chantoit les douceurs de l'Amour :
Une Fauvette vint l'entendre ,
Et devint sensible à son tour :

Le feu naissant qui la dévore ,
Sous le voile de la pudeur ,
Ne peut se reconnoître encore

1. Vol.

A ij

Qu'à

Qu'à quelque légère rougeur.
 Cependant cette flâme augmente ;
 Elle lui consume le cœur ,
 Elle bat de l'aîle , elle chante ,
 Tant , qu'elle en instruit son vainqueur.
 Après quelque cérémonie ,
 D'usage chés Oiseaux bien nés ,
 L'Amour étant de la partie ,
 Nos Amans furent moins gênés :
 Les doux propos , ris , & caresse ,
 Coups de bec , ne coûtent plus rien ;
 On jure constance , tendresse ;
 A s'aimer on met le vrai bien ;
 Avec le jour on recommence.
 Mille plaisirs toujours nouveaux ;
 L'amour de Fauvette dispense
 L'Amant de craindre des Rivaux.
 Ce couple , qui sur la verdure
 Gôûtoit tous les plaisirs des Dieux ,
 Veut même nid , même pâture ,
 Dans l'espoir d'être plus heureux ;
 Hymen enfin les met ensemble ;
 Ils deviennent indifferens.

A ces traits , Lecteur , il me semble
 Que tu vois l'image du temps.

Par M. De L. . . . de Bourbon l'Archambault.
ESSAI



*ESSAI sur l'Histoire du Nivernois , par
M. Pierre de Franay. Lettre VI.*

Gobertus , quarante-unième Evêque de Nevers , a vécu sous les Pontificats de Marin & d'Agapet , seconds.

Dans le Cartulaire de l'Eglise de Nevers , on trouve une Charte de *Gobertus* , datée de la douzième année du Regne de Louis d'Outremer , ce qui se raporte à l'année 948. parce que Louis d'Outremer a commencé de regner en l'année 936.

Ce fut pendant l'Episcopat de *Gobertus* ; que Berthe , femme , ou selon d'autres , fille de Seguien , Comte de Nevers , donna à notre Eglise la Seigneurie de Viviers , d'où dépendent les Eglises de Drui & de Sougi ; l'Eglise de Saint Pere à Ville est aussi comprise dans cette Donation , que Berthe fait pour elle & pour Seguien , qu'elle nomme son Seigneur.

Natranus , Abbé de Saint Pierre le vif de Sens, de Ferriere, & de Saint Remi de Soissons , a succédé à *Gobertus* , & a été notre quarante-deuxième Evêque , sous le Regne de Lothaire II. & sous les Pontificats de Jean XIII. & de *Domnus* II.

Ce Prélat a donné à l'Eglise de Nevers la

A iij Cha-

Chapelle de S. Médard , assise au Village d'Arsenboiti , celle de S. Vincent , au Village de Prie sur l'Ixeure , & celle de S. Estienne , au Village de Sauvigni , dont le nommé *Tétérins* étoit Doyen ; la Charte est de l'année 968. qui est la 32. année du Règne de Lothaire. Par cette Charte il ordonne à ses Chanoines de manger en commun dans un Réfectoire , ce qui marque que les Chanoines de Nevers commençoient alors à se dégoûter de cette vie commune , & affectoient de vivre en leur particulier.

Cet Evêque est entré dans l'Episcopat environ l'an 958. il vivoit encore en 972. il est mort le jour de la Saint Mathias. C'étoit un homme violent , qui consultoit peu le droit & la raison , & employoit ordinairement la force pour faire réussir ses desseins ; il avoit détruit les trois Abbayes qu'il avoit possédées ; il y a lieu de penser qu'il ne traita pas mieux son Eglise , lorsqu'il fut fait Evêque.

Patianus , quarante-troisième Evêque de Nevers , occupa le Siége Episcopal en 978. sous les Regnes de Lothaire , de Louis V. & de Hugues Capet ; les Papes qui ont siégé dans ce temps-là , sont Benoît VII. Jean XIV. & Jean XV.

Rochus , que d'autres nomment *Rodenus* , quarante-quatrième Evêque de Nevers , lui

succeda

succeda environ l'an 988. suivant l'opinion de Coquille , Hugues Capet & Robert son fils regnant pour lors en France , Jean XV. étoit Souverain Pontife.

Ce *Roclenus* passe pour un mauvais Administrateur ; il dépouilla son Evêché de plusieurs Biens qui lui appartenoient , & entre autres , des Eglises de Varennes & de Méause , qu'il donna à ses Parens ; & c'est pour ce sujet , que Hugues III. qui a été depuis Evêque de Nevers , dans une Charte accuse *Roclenus* de n'avoir eu aucune affection pour son Eglise , & d'avoir été Evêque de nom seulement.

Roclenus ne laissa pas de donner à cette Eglise la Chapelle de Baleraï , mais c'étoit une légère liberalité , & qui ne pouvoit pas entrer en compensation avec les dissipations qu'il avoit faites.

Dans les Rescrits qu'on a de lui , il nomme en premier lieu le Prévôt de son Eglise , ensuite le Doyen , & apelle ses Chanoines , Freres servans *in Cœnobio Sancti Cirici* , ce qui marque que les Chanoines de Nevers vivoient encore en communauté , suivant qu'il avoit été établi au Concile d'Aix-la-Chapelle , tenu sous l'Empereur Louis le Débonnaire.

Roclenus assista à la Dédicace de l'Eglise de Sens , faite par l'Archevêque Seguien , en

A iij pré-

présence d'Hébert d'Auxerre , & de Milon de Troyes. Pendant son Episcopat , on vit s'élever la fameuse querelle entre les Abbés & les Evêques; ces derniers pretendoient exiger le Serment de fidélité des Abbés, lors de leur bénédiction.

On tint plusieurs Conciles de son temps , au sujet de la déposition d'Arnoul , Archevêque de Rheims , & de l'élection de Gerbert à cet Archevêché.

Mais le Concile où *Roclenus* prit le plus de part , est celui qui fut tenu à Rome en 998. par le Pape Gregoire V. en présence de l'Empereur Othon III.

Dans ce Concile composé de 27. Evêques, la plupart Italiens , le Mariage du Roy Robert , avec Berthe , sa parente , fut déclaré nul , & ce fut le principal objet du Concile ; on y traita aussi une autre matière intéressante pour notre Evêque de Nevers. Guy , Evêque du Puy en Velay , avoit nommé Estienne , son neveu , pour succéder à son Evêché ; Estienne , sans autre titre , & sans avoir été élu par le Clergé , se fit ordonner Evêque du Puy , par *Daimbert* , Archevêque de Bourges , & par *Roclenus* de Nevers. On trouvoit dans cette affaire trois nullités ; le défaut d'élection , la qualité des Evêques qui avoient fait la consécration , qui n'étoient pas de la Province ; enfin le défaut du
nombre

nombre de ces Evêques , qui devoit être de trois , suivant les Canons ; aussi le Concile annulla le tout , & il fut ordonné que le Peuple & le Clergé éliroient un autre Evêque ; l'Archevêque de Bourges & l'Evêque de Nevers furent suspendus de la Communion , jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait au Saint Siège ; néanmoins Daïmbert & *Roclenus* peu de temps après , firent révoquer par le Pape cette suspension , soit qu'ils se fussent justifiés véritablement , ou qu'ils eussent obtenu par une autre voye cette révocation.

Dans un Concile tenu à Saint Denis en France , vers l'année 996. auquel assisterent les Suffragans de Sens , les Evêques proposerent d'ôter les Dixmes aux Moines & aux Laïques ; les Moines de Saint Denis , choqués de cette proposition , exciterent , dit-on , un tumulte , sollicités par Abbon, Abbé de Fleuri-sur-Loire , & les Evêques furent obligés de se retirer : on ajoute que Seguien, Archevêque de Sens , que l'âge rendoit plus pesant que les autres , reçut dans sa retraite un coup de fer entre les épaules..

Roclenus a vécu jusqu'à l'an 1012. ou 131 & a eu pour successeur *Gerandus*, ou *Gerardus*, quarante-cinquième Evêque de Nevers ; dont nos Annalistes ne disent autre chose , sinon qu'il a vécu sous le Roy Robert , &

A v

sous

sous les Pontificats de Benoît VIII. & de Jean XIX.

Il est à propos d'observer ici , que vers l'année 1022. et sous l'Episcopat de *Gerardus*, l'Hérésie dite d'*Orleans*, fut découverte ; les Chefs de cette Hérésie étoient , Estienne , Confesseur de la Reine Constance , Epouse du Roy Robert , & Lisoye , Chanoine de l'Eglise de Sainte Croix d'*Orleans* : ces deux Ecclesiastiques s'étoient laissé séduire par une femme Italienne , qui avoit apporté à *Orleans* les semences de cette Hérésie , dans laquelle on trouvoit les Erreurs des Manichéens , jointes au Libertinage des Gnostiques ; cette Hérésie s'étendit depuis dans une grande partie de la France , & notre Ville de Nevers n'en fut point exempte.

On tint sur ce sujet un Concile à *Orleans*, auquel Léotéric, Archevêque de Sens, présida ; Estienne & Lisoye furent convaincus par l'artifice d'Aréfastes , qui avoit feint d'être de leurs disciples , pour mieux pénétrer leurs sentimens ; la Reine Constance se laissant aller à son indignation contre *Estienne* , lui creva un œil avec une baguette qu'elle tenoit à la main ; mais cette peine ne fut que le prélude d'un plus grand supplice , ces deux malheureux ayant été brûlés vifs dans la Ville d'*Orleans*.

Ce fut pendant l'Episcopat du même Evêque ,

que, que se fit la Guerre entre Robert, Roy de France, & Landri, Comte de Nevers, au sujet de la succession du Duché de Bourgogne, vacant par la mort de Henry, dernier Duc, oncle du Roy Robert. Cette Guerre ne fut point heureuse pour Landri, Comte de Nevers; il fut obligé de céder le Duché de Bourgogne au Roy, & tout ce qu'il gagna, fut qu'il cessa d'être Vassal du Duc de Bourgogne, & qu'il rendit son Comté relevant immédiatement de la Couronne.

Hugues II. dit *le Grand*, quarante-sixième Evêque, fut successeur de *Gerardus*; ses Parens donnerent de l'argent, à son inscû, pour le faire élire Evêque; l'ambition de ses Parens le servit mal; car il méritoit l'Evêché, & il n'avoit assurément pas besoin de l'acheter.

Son Episcopat commença environ l'an 1029. sous le Pontificat du Pape Jean XIX. & sous le Regne du Roy Robert.

Au commencement de son Episcopat, c'est-à-dire, en 1030. il y eut en France une famine générale, laquelle dura trois ans; la disette fut si grande, qu'il y eut des hommes qui tuèrent d'autres hommes pour les manger; on vendit l'argenterie & les ornemens des Eglises pour soulager la misere des Pauvres; belle matière à un pieux Evêque.

A vj

pour

pour exercer son zele & sa charité !

Une maladie, apellée *la maladie des Ardens*, se fit ensuite sentir en plusieurs Lieux ; notre Province n'en souffrit pas beaucoup , elle exerça sa fureur principalement dans la Neustrie , & du côté de Paris ; on disoit que Dieu punissoit les Peuples qui n'avoient pas voulu accepter la sainte Trêve , établie par les Evêques , &c.

Un troisiéme mal , qui n'étoit pas moindre que les deux autres , desoloit la France , c'étoit la Simonie , qui s'exerçoit sans scrupule & sans crainte dans tout l'Occident , & jusque dans Rome ; la plûpart des Evêques étoient Simoniaques , ou ordonnés par des Simoniaques ; enfin le mal étoit si général , que le Pape Clement II. desesperant d'y trouver du remede , fit tenir un Concile à Rome en 1047. par lequel il fut ordonné qu'un Evêque , ou un Ecclesiastique , ordonné par un Prélat Simoniaque , ne laisseroit pas d'exercer ses fonctions , après avoir fait seulement quarante jours de pénitence.

Le Pape Leon IX. animé d'un plus grand zele , entreprit de détruire totalement la Simonie , & convoqua pour cela un Concile à Rheims. Herimar , Abbé de S. Remi , avoit fait bâtir de nouveau l'Eglise de son Abbaye ; il pria le Pape , qui étoit alors à Cologne , d'en faire la Dédicace ; le Pape lui promit qu'il

qu'il se rendroit à Rheims sur la fin du mois de Septembre suivant , c'étoit en 1049. Henri I. Roy de France , avoit aussi promis de se trouver à cette Cérémonie , & au Concile qui devoit se tenir ensuite , mais il en fut détourné par les Seigneurs de sa Cour & par des Ecclesiastiques , qui craignoient les Decrets du Concile ; le Roy pria même le Pape de remettre son voyage à un autre temps.

Le Pape arriva cependant à Rheims le jour de S. Michel ; Hugues de Nevers , avec les Evêques de Senlis & d'Angers , furent députés pour aller au-devant de lui. Ils marcherent en Procession , suivis du Clergé , des Abbés & des Moines , & le reçurent à l'Eglise de Saint Remi , qui étoit en ce temps-là hors de l'enceinte de la Ville ; Hugues étoit un Prélat qui sçavoit faire sa Cour , au surplus homme respectable par sa vertu , grand Théologien , & habile dans le maniment des affaires ; la Cérémonie de la Dédicace fut faite , & ensuite on s'assembla en Concile dans l'Eglise nouvellement consacrée ; la Châsse de S. Remi fut mise sur le grand Autel , pour imprimer plus de respect aux Peres du Concile.

La première Session fut tenue le 3. Octobre ; le Pape et vingt Evêques composoient ce Concile , on y comptoit encore environ cinquante

cinquante Abbés et plusieurs Ecclesiastiques, pour éviter la contestation qui s'éleva sur le rang entre l'Archevêque de Rheims et celui de Treves, le Pape ordonna que l'Archevêque de Rheims regleroît les rangs sans tirer à conséquence. L'Archevêque plaça le Pape au milieu du Chœur, le visage tourné du côté de l'Orient; il se plaça lui-même à la droite vis-à-vis le Pape, et plaça l'Archevêque de Trèves à la gauche. Au Midi, étoit l'Archevêque de Lyon, & au Septentrion, l'Archevêque de Besançon; chaque Archevêque avoit plusieurs Evêques à ses côtés, Hugues de Nevers suivoit immédiatement l'Archevêque de Besançon; les Abbés étoient assis derrière les Evêques, Pierre Diacre et Chancelier de l'Eglise de Rome, faisoit la fonction de Promoteur du Concile, par ordre du Pape.

L'objet de cette Assemblée étoit de corriger les abus de l'Eglise dans les Gaules, et entr'autres la *Simonie*, que les Canons appellent, *pessimum crimen*.

Le Promoteur commença sa fonction en sommant les Evêques de déclarer s'ils avoient reçu ou donné les Ordres par Simonie, et de s'en purger par serment, sous peine d'Anathême.

Les Archevêques de Trèves et de Besançon ne firent aucune difficulté de faire leur serment,

serment, l'Archevêque de Rheims demanda un délai, et dit qu'il s'expliqueroit sur cet article avec le Pape en particulier ; les Evêques prêterent aussi serment de leur innocence ; il n'y en eut que quatre qui n'osèrent jurer, sçavoir les Evêques de Langres, de Nevers, de Coûtances, et de Nantes.

Avant la seconde Session, qui se tint le lendemain 4. Octobre, l'Archevêque de Rheims fit sa déclaration touchant la Simonie au Pape, en particulier, dans une Chapelle de l'Eglise de S. Remi, apellée la Chapelle de la Trinité ; ensuite la Session étant commencée, et l'Archevêque étant sommé de répondre, il demanda qu'il lui fût permis de prendre conseil, ce qui lui étant accordé, il s'adressa à l'Archevêque de Besançon, et aux Evêques de Soissons, d'Angers, de Nevers, de Senlis, et de Nantes ; il délibéra avec eux, et chargea l'Evêque de Senlis de sa défense ; cet Evêque déclara que l'Archevêque de Rheims n'étoit point coupable de Simonie ; on demanda le serment à l'Archevêque, il proposa encore un nouveau délai, & l'affaire fut renvoyée au Concile, qui devoit se tenir à Rome au mois d'Avril suivant.

Dans la troisième Session, l'Evêque de Nevers avoua que ses Parens avoient donné de l'argent pour son élection, mais à son insçu ; il se confessa coupable en même temps.

de

2058 MERCURE DE FRANCE

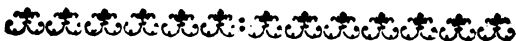
de plusieurs fautes qui le rendoient, disoit-il, indigne de l'Episcopat, et ajouta que si le Pape et le Concile vouloient le lui permettre, il renonceroit à sa Dignité, plutôt que de la garder au préjudice des Loix et de sa conscience; et en disant ces paroles, il mit sa Crosse aux pieds du Pape. *Jurez*, lui dit le Souverain Pontife, *que l'argent a été donné à votre insçu*; en même temps l'Evêque se purgea là-dessus par serment, et le Pape touché de son humilité et de son repentir, le rétablit dans sa dignité, du consentement du Concile, et lui fit donner une nouvelle Crosse.

L'Evêque de Nantes fut déposé, comme convaincu de Simonie par sa propre confession; celui de Langres prit la fuite, et fut excommunié; on dit que l'Archevêque de Besançon chargé de sa défense, ne put trouver l'usage de la parole, en voulant le justifier, et ce silence fut regardé comme un miracle par les Peres du Concile; le Pape et le Concile excommunierent encore l'Archevêque de Sens, et plusieurs Evêques, qui avoient refusé d'assister au Concile, et qui avoient mieux aimé suivre le Roy à l'Armée; il y eut plusieurs Seigneurs pareillement excommuniés pour avoir contracté des mariages incestueux ou peu légitimes, et pour avoir fait des violences aux Ecclesiastiques; ce Concile, dont le principal but étoit

Étoit de détruire la Simonie , défendit de rien exiger pour la sépulture, pour le Baptême , et pour l'administration des autres Sacremens.

Le voyage du Pape entrepris et executé sans le consentement du Roy , le Concile qui avoit suivi, les dépositions et excommunications faites dans ce Concile , tout cela , dis-je , ne pouvoit manquer de déplaire à ce Prince et à ses Ministres; mais comme on ne vouloit point faire d'éclat , on prit le parti de la dissimulation , et ces dépositions et excommunications subsisterent , quoiqu'elles fussent pour la plûpart peu régulières.

La suite de cette Lettre pour le prochain Mercure.



IMITATION

De la IX. Ode du second Livre d'HORACE :

Non semper imbres , &c.

LA Pluye impétueuse est quelquefois bannie
Des lieux où sa fureur a long-tems éclaté :
Il est des mois heureux , où même l'Arménie
Du Soleil entrevoit la divine clarté.



Après

Après la piquante froidure ,
 Zéphire échauffe nos vallons ;
 Et raporte à nos Bois cette riche verdure ,
 Que leur avoient ôté les fougueux Aquilons.



Après un violent orage ,
 Neptune calme enfin ses flots :
 Rien n'effacera-t'il la trop funeste image
 Qui cause tes sanglots ?



Phébus , en ouvrant sa carrière ,
 Voit tes yeux noyés dans les pleurs :
 La nuit , en chassant la lumière ,
 Ne sçauroit chasser tes douleurs.



De ton fils bien-aimé la perte irréparable
 Ne devroit plus , Damon , te faire soupirer :
 Penses-tu , cher ami , qu'à tes cris favorable ,
 La Parque du tombeau voudra le retirer ?



Antiloque du Styx aborda le rivage ,
 Au printems de ses jours :
 Nestor pleura ce fils ; mais il étoit trop sage ,
 Pour le pleurer toujours.



Hecube

Hecube murmura contre les Destinées,
 Quand la mort vint fraper l'aimable Troïlus;
 Mais a-t'elle perdu de nombreuses années
 En regrets superflus ?



D'une langueur trop injuste
 Brise les fers odieux ;
 Et chante avec moi d'Auguste
 Les triomphes glorieux.



Il vient d'acquérir chés les Scytes
 Les honneurs les plus éclatans ;
 Il a scû resserrer en d'étroites limites
 Ces Peuples inconstans.



Deux Fleuves dont les Eaux, avec un bruit horrible,
 S'élevoient fierement ,
 Maintenant asservis à ce Prince terrible,
 Coulent paisiblement.

A. X. Harduin , d'Arras.





*LETTRE du Pere Bougeant Jésuite,
à M. l'Abbé Savalette, Conseiller au
Grand Conseil.*

C'Est inutilement, MONSIEUR, que vous me conseillez de garder le silence sur l'*Amusement Philosophique* que j'ai donné au Public. Quand un homme de mon état a eu le malheur de publier un Ouvrage, capable de causer le moindre scandale, il n'a pas deux partis à prendre ; il faut qu'il le désavoue hautement, et qu'il en demande publiquement pardon au Ciel et à la Terre. Voilà la règle, et je ne sçache rien qui doive y faire une exception pour moi. Je dis plus : si je pouvois me flatter, comme l'amitié vous le persuade, d'avoir acquis dans le monde quelque estime par mes Mœurs, par ma Religion et par mes Ouvrages, ce seroit pour moi dans la circonstance où je me trouve, une nouvelle obligation de m'expliquer. Ainsi, MONSIEUR, puisque l'*Amusement Philosophique* a causé du scandale, il est juste que j'essuie l'humiliation que mérite un Auteur, qui produit un pareil Ouvrage. Je vous proteste donc, et comme je désire que vous rendiez cette Lettre publique, c'est le pro-
testes

rester publiquement, que je suis au désespoir d'avoir composé et publié l'*Amusement Philosophique sur le langage des Bêtes* : que dès que j'ai été informé des jugemens désavantageux qu'on en portoit, j'en ai été véritablement affligé ; et que je l'aurois supprimé, si j'en avois été le maître.

Je me suis fait illusion à moi-même, je l'avoüe. Je voulois simplement exposer les divers systèmes des Philosophes sur la connoissance des Bêtes, et j'ai donné lieu aux Esprits peu attentifs, de penser, que j'approuvois celui qui les suppose animées par des Diables ; quoique je croye avoir suffisamment fait connoître qu'il n'étoit pas de mon goût, et qu'en effet, malgré ce que j'en ai pu dire par voye d'amusement, je ne l'aye jamais regardé que comme une imagination bizarre et presque folle. Dans cette exposition des divers systèmes, je ne prétendois que donner aux raisonnemens un tour léger, et propre à intéresser par une sorte de badinage ; et par-là même, j'ai malheureusement donné occasion de croire, que je traitois peu respectueusement des objets qui touchent à la Religion. Dans l'explication que je fais du langage des Bêtes, je n'ai eu en vûë que d'exposer diverses observations de l'Histoire naturelle des animaux, avec des réflexions convenables à mon sujet, et on a trouvé de l'indécence

décence dans cette explication. Voilà mon crime. Je rougis de m'être attiré des reproches si sensibles à un homme de mon état ; et il n'y a rien à quoi je ne me déterminasse, pour effacer les impressions qu'ils peuvent faire dans le Public.

Ce que je puis cependant vous ajoûter avec vérité, et ce qui met au moins, ce me semble, à couvert mes intentions, c'est qu'en composant cet Ouvrage que je condamne aujourd'hui, il ne m'est pas venu dans l'esprit qu'il dût paroître condamnable : et ce qui le prouve bien sensiblement, c'est le peu de précaution que j'ai pris pour laisser ignorer que j'en fusse l'Auteur ; c'est la franchise avec laquelle je l'ai avoué à diverses Personnes, avant qu'il commençât à faire du bruit ; c'est la bonne foi avec laquelle j'ai donné mon Manuscrit à lire à quelques amis, qui ne m'en ont fait qu'une critique fort légère ; c'est l'ingénuité avec laquelle j'ai présenté moi-même l'Ouvrage à l'autorité publique, pour être muni d'Aprobation et de Privilège ; c'est enfin la sécurité où j'ai toujours été sur le succès de l'Ouvrage. Il faisoit déjà du bruit, et je n'en voulois rien croire. Quelques amis m'en faisoient craindre des suites désagréables, et je ne pouvois me le persuader. Peut-être l'illusion dureroit-elle encore, si je n'avois été enfin désabusé par des autorités.

tités respectables , que je ne pouvois soupçonner de prévention, ni de mauvaise volonté. Apellez comme il vous plaira, MONSIEUR, cette espece de simplicité si singuliere : mais quelque nom qu'on puisse lui donner , ce n'est après tout que simplicité ; et si je suis assés heureux pour que le Public me rende cette justice , j'ai lieu d'espérer qu'en condamnant l'Ouvrage il pardonnera à l'Auteur, et qu'après m'avoir jugé avec une sévérité contre laquelle je ne réclâme point , il me plaindra avec encore plus de bonté.

Du reste , MONSIEUR , soyez persuadé , je vous prie , qu'en m'expliquant avec vous , comme je viens de le faire , et en vous marquant le désir que j'ai que vous n'en fassiez point aux autres un secret , je n'ai point eû d'autre vûë que celle de m'acquiter de ce que j'ai crû devoir à l'édification publique. Je ne cherche point à changer ma situation présente. Quoiqu'on puisse penser qu'elle m'est désagréable , j'y ai cependant trouvé des avantages qui me la rendent chere : et ne m'eût-elle procuré que celui de penser sainement sur l'Ouvrage que je désavoüe , je croirai devoir toute ma vie rendre grâces à Dieu de me l'avoir ménagée.

J'ai l'honneur d'être , &c.

A la Flèche ce 12. Avril 1739.

TRAJ



*TRADUCTION de la XV. Ode du
troisième Livre d'HORACE : Uxor pauperis
Ibici. Contre Chloris vieille coquette.*

E Pouse du pauvre Ibicus ,
Quand deviendras-tu raisonnable !
N'attens pas que l'âge t'accable ,
Renonce au culte de Vénus.

La Parque de près te menace ,
Et par un contraste odieux ,
On te voit encor prendre place ,
Et te mêler avec audace
Parmi les danses et les jeux
D'une jeunesse qui s'efface.

Que Pholoé
Suive à son gré
L'amoureux transport qui l'enchanté ,
Que jusqu'à leurs retranchemens ,

Plus pétulante
Que la Bacchante ,
Elle aille assaillir ses Amans ;
Et que Nothus qu'elle idolâtre
La rende encore plus folâtre
Que n'est la Chèvre dans les champs.

Tout

Tout convient , tout sied à son âge ;
 De Fleurs nouvelles se parer ,
 De Vin , de plaisirs s'enivrer ,
 Des jeunes ans c'est l'apanage.

Pour toi , le parti le plus sage ,
 Vieille Chloris , c'est de filer
 Et de songer à ton ménage.

Par M. le Cœur.



QUESTION DE DROIT.

Proposée dans le Mercure de Janvier 1739.

SECONDE RÉPONSE.

Caius par son Testament , lègue une somme de 500. liv. à sa Domestique , pour la récompenser de tous les soins qu'elle a eus de lui dans sa maladie ; & pour lui assurer le payement de cette somme , il la délègue sur celle de 1500. liv. à lui dûe par Titius ; quelque temps après son Testament, Titius paye à Caius cette somme de 1500. liv. Caius n'en fait aucune mention sur son Testament , sa volonté étant toujours que cette somme de 500. liv. soit payée à sa Domestique , comme il est à croire ; car il n'a-

I. Vol. **B** voit

voit délégué cette somme sur celle de 1500. liv. dûë par Titius , que pour lui en faciliter le payement. Caius meurt; la Légataire demande la délivrance de son Legs , les Héritiers de Caius le lui refusent, disant , que son Legs est caduc , attendu qu'il est déterminatif , & que la somme sur laquelle il étoit à prendre , a été payée au défunt depuis son Testament.

On demande si elle n'est pas en droit en ce cas , de reprendre son Legs sur les autres Biens de la Succession , & s'il est vrai que son Legs soit caduc.

Réponse.

Le Legs n'est point caduc , & elle est en droit de le répéter contre l'Héritier , sur les autres Biens de la Succession.

On peut dire pour les raisons de douter, que ce Legs est déterminatif & limitatif; qu'il ne peut être pris que sur les 1500. livres dûës par Titius, & que ces 1500. livres une fois payées & remboursées à Caius de son vivant & après le Testament fait , le Legs cesse & demeure sans effet, ce remboursement étant une ademption tacite & l'extinction de la créance , n'étant pas absolument forcée , *Hic extinguitur ipsa substantia*. On peut encore rapporter le Sentiment de M. Cujas sur la L. 59. au Dig. De Legat. 3. Si quis ,

quis, dit-il, *legaverit quod sibi Titius debet* : *legata videtur actio*, *eamque ab Herede cedi oportet*, *nil præterea*, *non summam præstari comprehensam*. Il s'ensuit de ce Sentiment, que l'Héritier, dans la Question présente, auroit été obligé de consentir que la Domes- tique fût payée de ses 500. liv. sur les 1500. dûës par Titius, & que même il auroit dû lui en donner la facilité ; mais comme il n'est point tenu au-delà, & qu'il n'y a plus d'o- bligation, ni conséquemment d'action, il ne peut être contraint de payer le Legs de 500. liv.

En vain dira-t-on encore, que ce Legs est causé pour Service, ce qui doit le rendre favorable, puisque la Légataire n'a point d'action, pour demander de Récompense, & la Donation étant volontaire, le Legs est révoqué.

On peut aller encore plus loin ; car c'est une Maxime constante, que si un Testateur lègue un Héritage, & que dans la suite il l'échange, ce Legs n'a plus de lieu : la Ma- xime, *Subrogatum sapit naturam subrogati*, n'ayant pas lieu dans ce cas : car la Légataire ne peut demander que ce qui lui a été expres- sément légué.

Mais les raisons de décider sont beaucoup plus fortes ; car dès que les Services sont constants, le Legs est rémunératoire, ce qui le

Bij rend

rend déjà favorable. Mais il y a plus , c'est que l'on ne doit regarder l'Assignat qui en est fait sur les 1500. liv. dûes par Titius , que comme démonstratif , & le privilege spécial sur cette somme ne déroge point au général ; s'il y avoit dans le Testament : *Je legue 500. liv. à prendre sur 1500. liv. à moi dûes , &c.* cela souffriroit beaucoup plus de difficulté , & les raisons de douter pourroient être de quelque poids ; mais ici ce n'est qu'une simple démonstration , car le Testateur a légué à sa Domestique 500 liv. & ce n'est que pour en assurer le paiement , qu'il les a déléguées à prendre sur les 1500. liv. à lui dûes ; c'est ainsi qu'il s'est expliqué , & par là on voit que son intention est qu'il lègue sur tous ses Biens ; mais que pour éviter toute discussion avec l'Héritier , la Légataire prendra son Legs sur la somme dûe par Titius ; d'où il faut conclure , que si Titius ne doit plus , elle le prendra sur les Biens échûs à l'Héritier ; car c'est l'opinion commune des Docteurs , que , pour connoître si un Legs est démonstratif , ou déterminatif , il faut distinguer la disposition d'avec l'exécution , parce que si l'assignat se trouve dans la disposition , le Legs est déterminatif & limitatif. Si au contraire l'assignat ne se trouve que dans l'exécution , il n'est que démonstratif , ce qui se rencontre ici. On peut dire

dire encore , que le Testateur na pas légué spécialement 500. livres sur Titius , ce qui doit donner à la Légataire une action contre l'Héritier.

A ces raisons , qui suffiroient pour décider en faveur de la Légataire , se joint l'autorité d'un Arrêt du Parlement de Bordeaux , rapporté dans la premiere Partie du Journal du Palais , par lequel on a jugé , que la Loi *Si unquam de revoc. Donat.* n'avoit point lieu au préjudice d'une Donation faite pour récompense du Services , & que la survenance d'Enfans n'anéantissoit point la Donation ; il est vrai que les Services étoient constans ; car une pareille Donation n'est traitée favorablement , que parce qu'on la regarde comme *premiū eximii laboris*. Ainsi si la survenance d'Enfans n'a pas empêché l'effet d'une telle Donation , à plus forte raison les moyens de l'Héritier ne prévaudront - ils pas contre le Legs.

BEUVILLE , Avocat.





M A D R I G A L ,

*A une Dlle qui invitoit l'Auteur à décrire en
Vers une Fête où ils se trouverent ensemble.*

Quoiqu'en Vers aisément je vous fasse ma cour,
Vous me dites en vain qu'il faut que je m'apprête
A chanter la superbe Fête,
Que Damis à *Talant* nous donna l'autre jour.
Eh ! comment voulez-vous que ma Muse décrive
Tout ce qui s'est passé dans ce séjour si doux ?
Tandis que vous étiez à tout voir attentive ,
Je vous voyois , Camille , & ne voyois que vous.

*Par M. C. * **



*LETTRE écrite de Rome le 24. Avril
1739. sur les Harloges Françaises
& Italiennes.*

Nous lûmes dernièrement , Monsieur ,
dans le *Mercur* du mois de *Fevrier*
1739. un *Mémoire* de *M. Julien* , dans le-
quel nous sommes attaqués ; nous vous
prions d'insérer dans votre *Mercur* la Ré-
ponse

ponse ci-jointe. Peut-être que M. Julien vous enverra quelques Lettres que nous lui écrivîmes autrefois familièrement, ne comptant pas qu'elles dûssent jamais paroître; vous pouvez, si vous le jugez à propos, les insérer dans le Mercure, en n'omettant rien de ce qui regarde la matière, mais nous vous prions de retrancher toutes les autres bagatelles qui pourroient faire de la peine à M. Julien. Nous sommes, M. &c.

*RÉPONSE de deux Mathématiciens, au
Mémoire de M. Julien, inséré dans le
Mercure du mois de Février 1739.*

IL y a quelque temps qu'il s'éleva à Rome une dispute entre quelques Particuliers, touchant la préférence que l'on devoit donner à l'Horloge Françoisse sur l'Italienne. Les uns, qui avoient M. Julien à leur tête, prétendoient que deux Horloges, l'une Françoisse, & l'autre Italienne, parfaitement conformes dans leur révolution journalière, étant une fois d'accord; conviendroient tellement ensemble dans la suite, que sans toucher à l'Horloge Italienne, elle marqueroit toujours 24. heures au coucher du Soleil, ou, ce qui revient au même, une demi-heure après le coucher du Soleil, comptant dans

B iij celle,

celle-ci, les heures à la maniere Italienne d'un coucher à l'autre, & dans celle-là, à la maniere Françoisise, c'est-à-dire, d'un midi à l'autre. Les autres soutenoient au contraire, que pour cela il étoit nécessaire de toucher à l'Horloge Italienne. Ce dernier sentiment étoit le nôtre, & celui de tous les Astronomes, confirmé par M. Cassini, qu'on consulta sur cette matiere. M. Julien, dans le Mémoire que nous venons de citer, propose une autre question, à laquelle il applique la réponse que les Astronomes consultés avoient faite à celle que nous venons d'exposer, & il en conclût qu'ils sont tous dans l'erreur. Voici les raisonnemens dont nous nous servions, pour démontrer qu'il falloit dans le cas proposé, avancer ou retarder l'Horloge Italienne.

Nous suposons d'abord, comme reçu de tout le monde, que les jours comptés depuis un midi jusqu'à l'autre midi, sont toujours égaux, parce que la difference en est si petite, qu'on la néglige dans l'usage civil. Le Soleil se couche tous les jours dans differens Points de l'Horizon : Suposons donc qu'il se couche aujourd'hui dans un Point donné de l'Horizon ; & faisons passer par ce Point un Cercle horaire, ce Cercle dans la révolution de la Sphere retournera le jour suivant au même Point de l'Horizon, & le Soleil qui

avance

avance dans l'Ecliptique , ne se trouvera pas avec ce même Cercle horaire sur l'Horizon ; car ce Cercle horaire coupe l'Ecliptique dans le même Point, où étoit le Soleil au coucher du jour précédent ; donc le Soleil arrivera à l'Horizon plutôt ou plus tard que ce Cercle horaire , & par conséquent le temps compris entre le coucher du jour précédent & celui du jour suivant , n'est point égal au temps compris entre le moment où le Soleil se trouve dans le Méridien , & le moment où il retourne au même Méridien , puisque tout Cercle horaire est un Méridien. Nous ajoûtons que c'étoit le sentiment des Astronomes , qui , pour éviter ces inégalités , n'ont point voulu commencer le jour par le lever ou le coucher du Soleil, mais par le midi, comme on peut le voir dans l'Astronomie du P. Tacquet, Scolie de la page 55. & dans les autres.

Suposant donc que l'Horloge marque exactement dans une de ses révolutions, le temps qui s'écoule depuis un midi jusqu'à l'autre , elle ne peut marquer exactement par la même révolution, le temps qui se passe depuis un coucher jusqu'à l'autre , puisque ces deux temps sont inégaux , comme nous venons de le démontrer : Donc si l'Horloge Italienne marque dans une de ses révolutions le temps qui s'écoule d'un coucher à l'autre , il faudra nécessairement y toucher pour l'accorder

avec l'Horloge Française, qui marque le tems qui se passe depuis un Midi jusqu'à l'autre.

Nous faisons encore un autre raisonnement facile et à la portée de tout le monde ; le voici en peu de mots. Supposons que deux Horloges , l'une Française , et l'autre Italienne , fassent leur révolution dans le même temps , et que vers l'Equinoxe du Printems , on compte 6. heures après Midi sur l'Horloge Française au coucher du Soleil , et 24. heures sur l'Horloge Italienne. Les jours augmentant continuellement jusqu'au Solstice d'Été , quelques semaines après l'Equinoxe , on comptera 6. heures après Midi sur l'Horloge Française , quoique le Soleil soit encore sur l'Horison , et que par conséquent il ne soit point encore 24 heures , en comptant 24. heures au coucher du Soleil.

Sur tout cela , M. Julien , dans un écrit qu'il nous envoya dernièrement , nous renvoye au Colombat , pour prouver que le temps qui s'écoule d'un Midi à l'autre , est égal au temps qui s'écoule d'un coucher à l'autre , nous nous en tenons volontiers à cette autorité. Il est vrai que vers les Solstices , il n'y a pas de difference sensible entre ces deux temps ; mais si l'on prend quelqu'autre temps de l'année qu'on voudra , le Colombat est tout-à-fait opposé à M. Julien. Par exemple , le premier de Mai , le Soleil

se

se couche à 7. heures 15. minutes , et le second à 7. heures 17. minutes ; il y a par conséquent deux minutes de difference entre le temps qui s'écoule d'un coucher à l'autre , et celui qui se passe d'un Midi à l'autre , puisque d'un Midi à l'autre , il n'y a que 24. heures , et que depuis 7. heures 15. minutes du soir jusqu'à 7. heures 17. minutes , il y a 24. heures et 2. minutes. Cette difference s'accumule tous les jours.

Au reste , cette question nous paroît si claire et à toutes les personnes tant soit peu entendues dans ces matieres , que nous ne voulons point perdre de temps à répondre davantage aux Ecrits dont nous menace M. Julien.



M A D R I G A L.

Immense et sombre-nuage
 Dont tous les Cieux sont couverts ,
 Par ta fuite rends hommage
 A la Beauté que je sers :
 En faveur de son voyage
 Suspens tes eaux dans les airs ;

Où , s'il n'est pas en toi de retenir l'orage ,
 Dirige sur moi seul tous tes petits ruisseaux ,

B vj

10

Ne crains point de percer ni ma peau ni mes os :

Pénètre-moi , si tu veux , jusqu'à l'ame ;

Quand sur mon cœur tu devrois t'épuiser ,

Tu ne suffirois pas pour éteindre la flamme

Dont ses yeux ont scé l'embraser.

Par M. P. D. C. D.



*LETTRE de M. D. L. R. écrite à M.
l'Abbé Le Fournier , de l'Abbaye S. Victor
de Marseille , de l'Académie Royale des
Belles Lettres : au sujet d'une Edition des
Lettres de François Malaval , &c.*

IL est vrai , Monsieur , que j'ai entrepris de donner au Public les Lettres de notre sçavant Aveugle de Marseille , & celles qui lui ont été écrites pendant le cours d'une fort longue vie , par des Personnes de considération , ou par des Sçavans distingués , de l'Europe. Je suis même engagé là-dessus envers le Public par ce que j'ai dit de cette entreprise dans le Mercure de Janvier 1729. Ensorte , M. que vous avez un double droit de me demander aujourd'hui , ce que j'ai fait jusqu'à present , & ce que j'espere de faire , pour l'entiere exécution de mon Projet. C'est sur quoi je vais tâcher de vous satisfaire dans cette Lettre. Après

Après avoir donné l'Eloge de M. Malaval, décédé au mois de Mai 1719, à l'âge d'environ 92 ans, dans le Mercure de Juin 1723. Je m'appliquai avec beaucoup de soin à la recherche de ses Lettres, & de celles des Sçavans avec lesquels il a été en commerce. Ma première idée fut de m'adresser aux R. R. P. P. Feuillans de Marseille, Propriétaires de la Bibliothèque & de tous les Papiers du savant Aveugle, suivant ses dernières dispositions. Je le fis par l'entremise de M. l'Abbé de Vaccon, Chanoine de la Cathédrale, neveu de l'ancien Evêque d'Apt, & frere du dernier Evêque de Viviers. Cet Abbé, Amateur des Lettres, obligeant, & officieux Ami, me donna d'abord de grandes esperances : je conserve encore ses Lettres. » On travaille, me disoit-il, par celle » du 8. Novembre 1723, à vous procurer » incessamment les Lettres & les Ecrits qu'a » laissés M. Malaval : comme il amassoit » tout, il y a beaucoup de choses inutiles » parmi ses Papiers, qu'il faut separer d'avec » ce qui vous convient. Une autre Lettre du » 17 Fevrier 1724. portoit ce qui suit. Les » P. P. Feuillans m'ont déjà ramassé plusieurs » Ouvrages de M. Malaval : les uns sont » parfaits, les autres ne le sont pas. Mandez-moi par quelle voye je pourrai vous » envoyer tout cela, qui formera un balot » assés embarrassant, &c.

» Vous

« Vous jugez bien , Monsieur , ce que je
 « dûs répondre à cette Lettre , & que l'en-
 « voi du balot , pour lequel je donnai tou-
 « tes sortes de facilités , n'a jamais tenu à
 « M. l'Abbé de V. ni à moi.

Il se passa deux ans entiers , sans que je
 fusse plus avancé dans ma recherche du côté
 des P P. Feuillans , lorsque mon officieux
 Abbé m'écrivit , que ces Religieux avoient
 actuellement chés eux leur R.P. Provincial ,
 sans l'aveu & la permission duquel il n'étoit
 pas possible de consommer l'affaire en ques-
 tion , me conseillant de profiter de l'occa-
 sion , & de m'adresser directement à ce
 Supérieur. Je profitai de l'avis & du conseil : la
 Lettre que je me donnai l'honneur de lui écri-
 re fût bien recuë , & voici la Réponse prom-
 pte & obligeante qui me vint de sa part.

« Monsieur , que nous vous sommes obli-
 « gés de vouloir bien vous intéresser pour
 « un Bienfaicteur , dont la memoire nous
 « est si précieuse ! Je ne doute pas , Mon-
 « sieur , que vous ne la fassiez revivre géné-
 « reusement. Votre nom seul , si connu par-
 « mi les Sçavans , m'en répond , & je suis
 « très-convaincu que la Providence vous a
 « confié ce grand Oeuvre.

« Mais quand je pense aux sentimens de
 « pieté , où j'ai vû si souvent ce Serviteur
 « de Dieu aux pieds des Autels , permettez-

» moi

» moi de le dire , Monsieur , je ne sçais si
 » toutes les plumes des hommes peuvent
 » exprimer ce qu'on voyoit , ce qu'on sen-
 » toit même , que Dieu opéroit en lui.

» M. Malaval étoit mon ami particulier ;
 » j'ai eu l'avantage de le consulter durant
 » quinze années de suite , & dans un temps
 » où me trouvant engagé à la Superiorité ,
 » à la Prédication & à la Direction , dans
 » un âge peu avancé , j'avois extrêmement
 » besoin de ses conseils. Je les ai toujours
 » trouvés si sages, si sensés, si sçavans même,
 » lorsque le sujet le demandoit , que je bénis
 » tous les jours la Providence de m'avoir
 » procuré un Maître d'une Erudition si pro-
 » fonde , & d'une pieté si solide ; heureux
 » si je sçais en faire un bon usage !

» A l'égard des Papiers que vous me de-
 » mandez , M. il y en a la charge d'un mu-
 » let , & sur toutes sortes de matieres. Je
 » vous dirai même qu'ils ne sont pas encore
 » trop bien rangés , une petite Communauté
 » de quatre ou cinq Religieux , qui a essuyé
 » tous les malheurs de la peste , qui est
 » chargée de beaucoup d'Offices , des soins
 » d'un Temporel , & du service du Public ,
 » n'a pas beaucoup de temps de reste ; mais
 » faites-moi la grace , M. de me dire sur
 » quelles matieres vous exigez ces Papiers ,
 » & je prendrai toutes les précautions neces-
 » saires

» saires pour vous les faire tenir ; je dis tou-
 » tes les précautions , parce qu'il faut que
 » j'en écrive à notre R. P. Général , les Meu-
 » bles Propres d'un Monastere ne pouvant
 » être divertis sans sa permission , encore
 » n'est-elle que provisionnelle , & il faut
 » après cela qu'il la fasse approuver au Chapi-
 » tre Général , ce sont nos Loix.

» Ce qui me fâche beaucoup , M. c'est
 » que je suis obligé de partir incessamment
 » pour Lyon ; j'ai pourtant déjà écrit pour
 » votre affaire , à notre R. P. Général , qui
 » est à son Abbaye , près de Toulouze , j'aurai
 » sa réponse dans une quinzaine de jours ;
 » & comme je ne doute pas qu'elle ne soit
 » favorable , j'aurai l'honneur de vous en
 » écrire à Paris , & je n'oublierai rien pour
 » exécuter vos ordres , & sur cela , & sur
 » tout ce qu'il vous plaira me commander.
 » Je suis , M. avec beaucoup de respect ,
 » Votre très-humble & très obéissant servi-
 » teur , *signé* F. Jacques de saint Just , Pro-
 » vincial des Feuillans.

À Marseille , le 7. Octobre 1726.

En attendant le succès de ces favorables
 dispositions , voyons , Monsieur , celui qu'eut
 une Lettre que j'écrivis presqu'en même
 temps au R. P. Malaval , Dominicain , &
 digne Neveu de notre illustre Aveugle. On
 m'avait

m'avoit assuré que ce bon Religieux avoit entre les mains quantité de ses Papiers. Il en convint à la réception de ma Lettre; & sçachant l'usage que je me proposois d'en faire, il remit, le plus gracieusement du monde, ceux dont je vais vous parler à M. l'Abbé de Vaccon, qui me les fit tenir à la première occasion.

Je dois mettre à la tête de tout, un Recueil d'environ 120 Lettres d'érudition, de piété, d'amitié, &c. écrites par M. Malaval à diverses Personnes, depuis l'année 1648 jusqu'en 1662. Ce Recueil forme un petit Vol. in 4°. relié en parchemin, & me fait juger que notre Sçavant gardoit des Copies de tout ce qu'il écrivoit à ses Amis, ou que ce que j'appelle Copie, étoit peut-être l'Original même des Lettres qu'il dictoit à son Secrétaire, lesquelles celui-ci ne faisoit que transcrire, & mettre en meilleure forme, quand il étoit question de les envoyer. Quoiqu'il en soit, ce Recueil me fit un extrême plaisir; car sans cela je n'aurois pas encore dix Lettres de M. Malaval en ma possession. Quelques-unes de celles dont je viens de parler sont écrites en latin.

Ce précieux Recueil étoit accompagné d'environ cent Lettres originales, tant de M. Malaval, que de plusieurs Personnes de toutes sortes d'États; elles sont extrêmement

honneur

honneur à sa Mémoire , & peuvent servir à éclaircir, & à illustrer son Histoire Litteraire, outre le profit qu'on en peut tirer du côté de l'instruction , s'agissant presque toujours de quelque matiere de Religion , d'Histoire, de Critique , &c. sans compter beaucoup d'Anecdotes &c.

Parmi ces Lettres , qui commencent à l'année 1659 , & finissent à 1714 , il y en a du Cardinal Bona , du Cardinal le Camus , des Evêques de Vaison , *Suarez* , de Comminges , de Sisteron , de Cavaillon , de Nîmes , *Flechier* , de Marseille , *Vintimille* , d'Aggen , de Gap , de Grasse , *Megrigni* , des Généraux des Chartreux , des Feuillans , des Servites , du Commandeur de Cujes , *Glandevez* , qui paroît avoir été l'Ami de cœur de notre Sçavant ; de Messieurs Destoublon , *Robias* , d'Argenson , depuis Garde des Sceaux , Begon , Intendant des Galeres , puis de Rochefort , du R. P. de la Chaize , de l'Abbé de la Chambre , du P. Theophile Raynaud , de M. Moreri , du P. Noël Alexandre , du P. Cabassut de l'Oratoire , de M. Magglibechi , de M. Rigord , & d'autres Personnes de Lettres, distinguées , malgré même la diversité de Religion , comme Mrs Justel , Spon &c. & autres habiles Protestans.

Cette acquisition, au reste, qui a commencé à m'enrichir, & que je dois toute, comme je l'ai

Je l'ai dit, au zele & à la politesse du R. P. Malaval, n'a encore servi qu'à me faire aspirer au recouvrement du Trésor entier, par les différentes lumieres qu'elle m'a données, & que je n'avois assurément pas, lorsque j'ai fait l'éloge de M. Malaval, & que j'ai commencé la Recherche de tout ce qui pouvoit regarder ce Sçavant.

J'ai tiré ma principale Instruction d'un Mémoire écrit par le P.^e Malaval, qui accompagnoit tout ce qu'il a bien voulu m'envoyer. C'est proprement un Sommaire Historique de la Vie & des Ouvrages de son illustre Parent, tant imprimés que manuscrits.

C'est par ce Mémoire que j'ai appris, entre autres choses, les Particularités suivantes, & qui ont un raport direct à mon Projet.

- 1°. On y cite un Cahier des Lettres écrites à son Neveu, Novice, remplies d'avis salutaires, & d'une solide pieté.
- 2°. Plusieurs Copies de Lettres écrites par M. Malaval aux Cardinaux d'Etrées, Le Camus, & de Janson, à l'Archevêque de Paris, aux Evêques de Comminges, de Marseille, d'Apt &c.
- 3°. Deux Lettres particulieres par lui écrites à l'Evêque d'Apt, *Foresta*, qui justifient combien ses sentimens étoient éloignés de ceux de Molinos, qu'il condamne dans tous ses principes, & conséquences, déclarant en même temps sa parfaite soumission aux Décrets

crets de l'Eglise , aux Decisions des Papes &c. Il se plaint dans les mêmes Lettres de la dureté avec laquelle M. Bossuet , Evêque de Meaux l'a traité dans son Livre , & dans son mandement sur la matiere en question.

4°. Plusieurs autres Lettres écrites à des Personnes de la premiere distinction , parmi lesquelles il y en a deux , l'une écrite au Pape , l'autre au Roy Louis XIV. au sujet des bruits qui s'étoient répandus à son désavantage depuis la condamnation du Livre de la *Pratique de la Contemplation* &c. suivie de l'Explication & de la Justification de ses sentimens , qu'il avoit publié , avec la Déclaration d'une entière soumission à l'Eglise , aux Décrets du S. Siege &c.

5°. Lettres écrites à la Supérieure & aux principales Officières du Monastere des Ursulines de la petite Ville de Barjol , dans lesquelles notre Pieux Sçavant leur trace à chacune les justes idées de leurs differens Emplois.

6°. Autre Cayer de Lettres édifiantes écrites à différentes Personnes de piété , ou d'une Erudition particuliere. 7°. Autre Cayer de 42. Lettres spirituelles. 8°. Plusieurs autres Lettres de Piété & de Litterature , écrites à M. de Castelane Seigneur d'Auzer , &c.

9°. Une Lettre de près de 30. pages , adressée à un Curé du Diocèse de Marseille , con-

tre la Neutralité , en fait de Religion.

Je ne parlerai point ici , Monsieur , des Ouvrages , tant imprimés que Manuscrits , de la Composition de M. Malaval , qui sont mentionnés dans le même Mémoire , qui accompagnoit ce que le P. Malaval eut la bonté de m'envoyer de Lettres manuscrites : parce que ces Lettres , & non les autres Ouvrages , sont l'unique objet de mon Entre-prise.

Le dernier Article de ce Mémoire achève de m'instruire pleinement , & me prouve deux choses ; la première , que le P. Malaval ne m'a envoyé qu'une partie des Lettres de son Oncle , qui sont entre ses mains , ou en celles de la Famille. La seconde , que les R. R. Peres Feuillans de Marseille sont possesseurs de la principale partie de l'Heritage litteraire de l'illustre Défunt. Vous en jugerez , M. par les termes du Mémoire , qui finit ainsi :

» C'est tout ce qui nous reste des Ouvra-
» ges manuscrits de M. Malaval : Les R. R.
» P. P. Feuillans de cette Ville , heritiers de
» sa Bibliotheque , pourront en fournir plu-
» sieurs autres. J'oubliois qu'il nous reste
» encore entre les mains quantité de Let-
» tres écrites à M. Malaval par des Person-
» nes de la première distinction , qui l'esti-
» moient infiniment : il y en a une , entre-
» autres ,

» autres de la Reine Christine de Suede, rem-
 » plie de marques d'une haute considération.
 » Elle est datée du 28. Octobre 1692 , &
 » plusieurs du Cardinal Cibo , qui font pa-
 » reillement beaucoup d'honneur à sa mé-
 » moire.

Vous me demanderez , sans doute , Mon-
 sieur , & il est temps que je vous prévienne ,
 en achevant de vous rendre compte ; vous
 me demanderez , dis-je , si j'ai eu soin de
 tirer de M. Rigord , mon Compatriote , &
 mon Ami particulier , les Lettres en très-
 grand nombre qu'il a reçues de M. Malaval ,
 pendant une liaison des plus étroites , la-
 quelle a duré plus de 40. années , & n'a été
 interrompuë que par la mort.

Helas ! Monsieur , c'est peut-être la pre-
 miere pensée qui m'est venuë , après avoir
 formé l'Entreprise dont il est ici question :
 mais pensée infructueuse & demeurée sans
 exécution par les différentes circonstances
 où nous nous sommes trouvés , cet illustre
 Ami & moi. D'abord M. Rigord me promit
 tout ce que je pouvois desirer là-dessus ,
 loüant mon dessein &c. c'étoit peu de temps
 après le décès de M. Malaval , & alors il
 étoit Subdélégué de l'Intendant de Proven-
 ce à Marseille , c'est-à-dire , chargé de beau-
 coup d'affaires , que son zele pour le service
 du Roy , & pour le bien public multiplioit
 encore

Encore beaucoup : par malheur la contagion affligea Marseille l'année d'après, vous sçavez, M. à quel point fut portée cette calamité publique, & le temps qu'elle dura ; vous sçavez aussi que les travaux de M. Rigord n'eurent alors plus de bornes. Il fallut par nécessité laisser passer toute la catastrophe, avant que de remettre ma demande & sa promesse sur le tapis.

C'est ce que je fis, M. dès que la discrétion pût me le permettre, mais je ne fus pas plus avancé. Notre infatigable Subdélégué, qui avoit la confiance de la Cour, & celle de l'Intendant, faisoit alors des arrangemens ; pour reparer les maux passés, & pour éviter ceux qui pouvoient survenir, ce qui fit traîner en longueur, & enfin échoüer l'opération qu'il m'avoit promise.

» Vous ignorez, sans doute, m'écrivit-il
» un jour, en répondant à une de mes Let-
» tres un peu pressante, que tous mes Pa-
» piers de Litterature sont contenus dans
» cent cinquante Portefeuilles, tous arran-
» gés selon l'ordre des Matieres. Les Lettres
» de M. Malaval ont suivi nécessairement
» cet ordre, ainsi il s'agit de les chercher
» en differents endroits, de les lire de nou-
» veau, pour ne vous rien envoyer d'inu-
» tile ; & enfin de vous faire copier tout ce
» qui me paroîtra digne d'entrer dans votre
» Recueil

» Recueil. Vous voyez quel temps & que
 » loisir cela demande. J'ai, par malheur, un
 » fort honnête homme de Secrétaire, mais à
 » qui il faut passer, en faveur de sa probité,
 » une grande ignorance, surtout de notre
 » Langue, & une Orthographe barbare, de
 » sorte que je suis obligé de lui dicter, non-
 » seulement les mots, mais très-souvent les
 » lettres de certains mots, &c. c'est à quoi
 » on est réduit dans les Provinces &c.

Qu'est-il arrivé de ce temporisement, &
 de ces difficultés ? c'est, Monsieur, que M.
 Rigord, avec toute sa bonne volonté, &
 toute son amitié, est enfin décédé, sans me
 rien envoyer, mourant comme il avoit vécu
 le 20. Juillet 1727, c'est-à-dire la plume à la
 main, & se sacrifiant pour le Public.

Selon ses dernières dispositions, sa Biblio-
 theque est entrée dans celle de M. Le Bret
 P. Président, & Intendant de Provence, le-
 quel avoit déjà acquis son Cabinet de Mé-
 dailles ; & tous ses Papiers de Litterature,
 de toute espece, ont été remis aux R. R.
 P. P. Jesuites de la Maison de S. *Jaume*, de
 Marseille.

En faisant mes Complimens de condo-
 léance à sa Famille, j'exposai en particulier
 au P. Honoré Rigord, Jesuite, son Frere,
 ce qui s'étoit passé entre nous au sujet des
 Lettres de M. Malaval &c. priant ce Pere de
 vouloir

vouloir bien entrer dans mes vûës , & de
reparer , autant qu'il le pourroit , la perte
que je venois de faire , en me procurant le
tout ou partie de ce que M. son Frere m'a-
voit promis. Le P. Rigord me répondit le
plus obligeamment du monde , & m'envoya
même quelques Papiers , mais non pas de la
qualité de ceux que je demandois , me priant
cependant de les lui renvoyer quand je m'en
ferois servi. C'est de quoi je me fais acquité,
en remettant ces Papiers au R. P. Rigord ,
son Neveu, Jesuite du College de *Louis
le Grand* , l'Oncle Jesuite étant decédé à
Marseille depuis ce temps-là.

Enfin je m'avisai de m'adresser à M. le
Président de M. dont l'illustre Pere , Con-
seiller au Parlement d'Aix , avoit été en
grande relation avec M. Malaval , lequel a
eû la bonté de me promettre des Copies de
tout ce qu'il a entre les mains de Lettres in-
téressantes de notre fameux Aveugle , & je
puis assurément compter sur cette promesse ,
dont l'exécution a été interrompuë par un
voyage d'Italie &c.

Voilà , Monsieur , un compte exact de
toutes mes démarches sur le sujet en ques-
tion , & l'état où je me trouve actuellement
par rapport à mon Projet. J'espere que vous
voudrez bien m'aider de vos conseils dans
ces circonstances , peut-être même de votre

Ministere. Les R R. Peres Feuillans sont du District de votre Abbaye , vous pourriez les engager à me faire part des Lettres qu'ils ont entre les mains , laissant à part tout ce qui n'est pas de mon Projet , suivant que je m'en étois expliqué avec le R. P. Provincial, dont vous avez vû la Lettre &c. Mais en voilà bien assés sur ce sujet.

Je suis bien aise que vous ayez reçu le VI^e Tome des Annales Benedictines. Vous aurez été frappé , sans doute , du travail immense de Dom Martene , Editeur de ce nouveau Volume , et qui a ajouté beaucoup de choses singulieres de son propre fonds, malgré son âge d'environ 85. ans. Le Trait qui concerne la beauté de *Pontia* , Abbessse de S. Sauveur de Marseille , circonstance particulièrement exprimée dans la Charte de son Election de l'Année 1040. ne vous aura point échappé.

Au reste , Monsieur , Dom Martene , en parlant de l'Abbaye que je viens de nommer , avoit trouvé une occasion bien favorable , et toute naturelle , de retracter , du moins de rectifier, ce qu'il a écrit de bonne foi dans son Voyage Littéraire , au sujet des Lieux souterrains de cette Abbaye &c. Lisez ce que j'ai déjà écrit là-dessus dans le Mercure de Septembre 1722. page 36. Je suis, &c.

A Paris , le 1. May 1739.

POUR



*P O U R Mlle de S. . . . par le Chevalier de
S. Hubert , Capitaine de Cavalerie.*

M O M U S voyant que son Empire
Perdoir de son autorité ,

M'envoya chercher , pour me dire ,

Que non loin de cette Cité ,

Dans un séjour où tout rapelle

Les jours heureux des premiers temps ,

Séjour , où l'aimable Printemps

Est annoncé par Philomele ,

Je trouverois une jeune Beauté ,

Digne de regner à Cithère ,

Qu'il m'ordonnoit de nommer Chanceliere

De ses Etats : je m'en suis acquité.

Depuis ce jour, Momus voit la Victoire ,

Grace à son jeu badin, marcher sous ses drapeaux ;

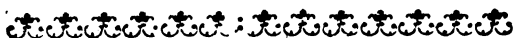
Mais , d'éterniser sa mémoire

Je me mêlai mal à propos ;

C'est aux dépens de mon repos

Que j'ai travaillé pour sa gloire.

A Beauvais , ce 3. May 1739.



*SECONDE LETTRE de M. l'Abbé
le Beuf, Chanoine d'Auxerre, au sujet
des Poësies de Pierre Grögnét.*

IL est juste, Monsieur, de vous tenir la parole que je vous ai donnée, de faire passer entre vos mains la Liste rimée des anciens Poëtes, dont Grögnét a orné son Recueil. J'appelle ce Catalogue une Liste rimée, plutôt qu'une Poësie : vous y verrez que l'Auteur ne se gêne pas extrêmement, pour varier sa rime, de manière qu'elle puisse contenter les esprits difficiles. La répétition du même mot dans un autre sens, fait souvent tout le fond de sa variété ; et pour y parvenir, il est obligé de produire des pensées qui paroissent assés grotesques. Vous en jugerez vous-même.

Grögnét, après avoir parlé de quelques Poëtes plus anciens que lui, nomme ses contemporains, et surtout ceux qui vivoient dans son Pays. Je vous avouerais que sans lui, ces derniers me seroient restés inconnus, quoique j'aye bien feuilleté les Bibliothèques de l'Auxerrois. Les Poësies de tous ces gens-là sont apparemment tombées dans l'oubli, à mesure que les Livres se sont usés, à force d'être lus.

Pour

Pour ce qui est de mon Exemplaire des Poësies de Grognet , il est à l'épreuve des mains les plus fortes , étant imprimé sur du parchemin très-épais ; c'est une précaution qui est utile à l'égard des Livres portatifs , et qu'on ne met cependant guère en usage aujourd'hui , qu'à l'égard des Livres de l'Office Divin. Je souhaite que la Liste que je vais donner, puisse attirer de la part des Curieux répandus dans Paris , et dans les Provinces , quelques Notices de ces Poètes obscurs. Peut être y en a-t'il parmi eux un grand nombre qui ont travaillé pour ces Pieces , qu'on apelloit anciennement *les Mysteres*. Ainsi ceux qui écrivent sur l'ancien Théâtre François , pouvant les revendiquer , doivent aussi les connoître.

*De la LOUANGE et excellence des bons
Facteurs qui bien ont composé en rime ,
tant de-çà que de-là les Monts.*

Plusieurs ont été bons Facteurs
Et de maintz Livres vrayz Auteurs ;
Et premier Maistre Alain *Chartier*
De mains bons propos est chartier.

Mechinot a fait les Lunettes
Des Princes , et Sentences nettes ,
Bien moralles sans pallier ,

1096 MERCURE DE FRANCE

Et George aussi l'avanturier.

Dentes je mettz en ma rubrique
Pource que son sens est moult riche,
D'Enfer parle et de Paradis :
Théologie est moult en ses dictz.

Aussi *Petrarque* Florentin
Bon Facteur vulgaire et Latin.
Jean Bocace n'est des derniers
Maints Livres a fait singuliers.

Seraphin natif d'Ytalie
Etoit de bonne Poësie ;
Glaume Loris fit le Romant
De la Rose subtilement

Avecques Maistre Jehan de *Mun.*
Mais point n'est utile au commun,
Comme témoigne Jehan Gerson
Qui des vertus avoit le son.

Quant au regard de *Pathelin*
Trop praticqua son pathelin.
Girard Vaillet de l'Auxerrois
Etoit Facteur Latin-François.

Maistre François nommé *Villon*
Bien sçavoit rimer sur billon ,
Tant jours ouvriers , comme Dimenche
Quant il cerchoit ses repues franches.

Quant

Quant au regard de *Coquillart*
C'étoit un Compositeur gaillard.
Pierre Fabry est autentique ,
Bien le monstre en sa réthorique.

Jehan Regnier le bailly d'Auxerre
Point ne tenoit son peuple en serre :
Des fortunes bien composa
Et en belle rime posa.

Laisser ne fault point *Molinet* ,
Car il a bien son moulin net ;
Et aussi Maistre *Jehan le Maire*
Tant prose que rithme sçait faire.

Maistre *Rogier de Collierie*
C'est un Docteur de collerie ;
A faire epistres et rondeaux ,
Il les compose très-fort-beaulx.

Jean Bouchet est homme sçavant ,
Point n'en voy qui aille devant.
Jehan Marot et *Guillaume Cretin*
Ont bien fait oïr leur retin.

Et de présent *Clement Marot*
Faict merveille , et *Rodin Perot* ,
Dudict *Marot* la grande doctrine
Démonstre bien sa clementine.

1098 MERCURE DE FRANCE

Octavian de *Saint Gelais*

Virgile et Ovide en François

Composa auctentiquement ,

Chacun le scet évidemment.

Maistre *Martial* homme saige

Fist les Vigiles en beau langaige

Du Roy Charles de grand renom

Qu'on nomme septième du nom.

Maistre Gilles nommé *Cybille* ,

Il s'est montré très-fort habille ;

Car il a tout traduit Thérance

Où il y a mainte Sentence.

Jehan *Dupin* a faict en sa vie

Champ vertueulx dit Mandevie :

Des visions bien composa

Qu'en rithme et en prose posa.

Maistre *Myro* et Maistre *Cruche*

Estoient bons joueurs sans reprouche.

André de la Vigne sans erre

A faict le blason de la Guerre.

Albin nommé des *Avenelles*

Bien composa bonnes nouvelles ,

Rithmant le remede d'amours ,

Dont plusieurs ont faict grand clamours.

René *Maré* n'est à obmettre

Car

Car il a bon sens et bon mettre.

Ung autre René *Pelletier* ,

Se dit grand maistre en ce mestier.

Et ung autre Jacques *Colin*

Peult estre dit Dieu Apolin :

Tant en sçavoir comme éloquence

De tel peu trouverez en France.

On l'a veu de si bel arroy ,

Qu'il est admis Lecteur du Roy.

L'esclave fortune se venge

Du saint nombre de cette renga.

Du Pont *Alais* nul ne débat

Qu'il ne face à chascun esbat ,

Et quant à ses gentilz suppostz

Assez disent motz à propos.

Maistre Jehan d'*Ivry* de Beauvois

De composer scet moult de voix ;

A Sens y a Maistre *Calabre* ,

Qui rithme en branche et en labre.

A tous propos sans rien obmettre ,

Tant soit en prose , comme en metre

Nous avons Maistre Jehan *Bergier* ,

Qui des Loix est dict grand bergier.

Robert *Percin* devers Auxerre

1000 MERCURE DE FRANCE

Bien scet coucher sa rime en serre,
Mere sotte appelle Gringoire
Est dit docteur en ceste affaire.

Nul n'est homme tant soit mynchot
Qui doyve contemner *Vachot* ,
Car de rithmer scet la praticque
Regaillardant tout phantasticque.

De Castanea de Thoucy
Scet bien rithmer sans grant soucy ,
Tant en latin comme en francoys ,
Bon est facteur de l'Auxerroys.

Celluy *Castanea* rithma
François et latin estima ,
Son compendiole l'enseigne ,
Aussi faict noir , figue et chasteigne.

Guillaume *Michel* dit de Tours
De bien rithmer en scet les tours ,
Et pour se monstrier des delivres ,
Plusieurs il a traduit de livres.

Maistre Jacques *Barochien*
De bien composer n'en craint rien ,
Gilles *Corrozet* promptement
Compose bien parfaictement.

Ung autre Facteur est *Bourron*
Qui n'est point nourry de mourron ,

Tant du soir que du matin
Rithme en françois et en latin.

Nous avons *Anthoine d'Uzès*
Lequel bien parla des excès ,
L'esperon fit de discipline
Où l'on peult voir bonne doctrine.

Loys Choquet et Dadonville
Rithment aux champs et à la Ville ,
Et plusieurs autres dont le nom
M'est incogneu , auront renom.

Il y auroit peut-être , M. de quoi former un Volume entier à quiconque entreprendroit de donner une Notice de tous les Personages qui sont nommés ci-dessus. Entre les cinq Auxerrois que j'y aperçois , Jehan Regnier est connu de tout le monde ; et on a déjà fait mention de lui et de ses Poësies , dans le *Mercure de Juillet 1725. pag. 1603.* *Roger de Collierie* a été aussi célébré dans les *Mercures* depuis un an ou environ. *Girard Vaillot* , et *Castanea* sont des noms tout-à-fait nouveaux pour moi. A l'égard de *Robert Porcin* , j'ai quelque idée d'avoir vû son nom parmi ceux des Chanoines de la Cathédrale d'Auxerre , sous le Regne de François Premier. Il pourroit bien avoir composé en Vers la représen-

ration de la Vie de S. Germain qui fut *jointe* alors, (c'étoit le terme dont on se servoit) en présence de toute la Ville. Je dis ceci de mémoire, n'ayant point ici tous mes Recueils, où les époques sont marquées.

Au reste, est-on obligé de connoître tous ces petits Poètes en Province, puisqu'à Paris à peine connoît-on ceux qui y ont travaillé il y a deux cent ans ? J'ai trouvé dans une des Bibliothèques * de la même Ville, un Manuscrit de *Chants Royaux*. Ce sont des Vers héroïques en forme de Ballades et toutes Poésies pieuses dont les Auteurs sont marqués au bas des pages. Comme ce morceau se rapporte assés à celui que je viens de produire, je vais vous nommer seulement tous ces anciens Poètes.

Jehan Duval.

Pierre Binet.

Julien Hebert.

Guillaume Durand.

Frere Nicole le Forestier.

Julien des Hayes.

J. Dubois.

Guillaume Tyband.

Jehan Couppel.

Jean Mallard.

Innocent Tournemotte.

Jehan Baillehache, Sergent.

* A Notre-Dame. Cod. M. 12.

Mre Pierre Gaultier.

Nicolas Vatel.

Frere Benoist Bar.

Julien le Galloys.

Pierre Benard.

P. du Doal.

Hervé Fierabras.

Maistre François Robert , Prieur.

Maistre Clement Hebert.

Nicolas Fournyer.

Geuffroy le Prevost.

Nicolas Baudry.

Coppin.

Nicole Boyssel.

Henry Toulouze.

Jehan Maurice.

Nicole de Mandeville.

Romain Breard.

Robert Becquet.

Frere Nicole le Forestier , Soûprieur des Celestins.

François Robert , Procureur.

Robert Bellanger.

Jo. le Blond , Curia Parlamenti Advocatus.

Remarquez qu'il y a trois Religieux dans ce Catalogue et des Gens de plusieurs sortes d'états. Le Parnasse n'a jamais été fermé à personne ; chacun pouvoit boire aux Fontaines de l'Hélicon.

Je suis , &c.

A Paris ce 18. Avril 1739.



PLAINTES

*D'Adam à Eve après son peché , tirées
de Milton.*

QU'ai-je fait ? Qu'as-tu fait ? chere , & cruelle
Eponse ,

Quoi ! de notre bonheur es-tu si peu jalouse ?

As-tu donc oublié la grâce que ton Dieu

T'a faite , en te plaçant dans cet aimable Lieu ?

Accablé par l'horreur que mon crime m'inspire ,

Pour la premiere fois je frémis ; je soupire :

Une voix redoutable , interprete du Ciel ,

M'annonce au fond du cœur que je suis criminel.

Quel trouble ! je ressens les plus vives allarmes ;

En doutes-tu , perfide ? Ah ! voi couler mes larmes.

Pourquoi donc sans scrupule , au monstre seducteur

Malheureuse , ouvris-tu les portes de ton cœur ?

Il parle contre Dieu ; tu l'écoutes ; Quel crime !

Tu fais plus , tu le crois , et tombes dans l'abîme.

Mais ce n'est point assés ; Abusant de ma foi ;

Tu partages ton crime , et tes maux avec moi.

A quelle triste épreuve as-tu mis ma tendresse ?

Que j'avais payer cher un moment de foiblesse !

Le traître disoit bien que nous serions changés ;
Dans quel funeste état nous nous voyons plongés !
Ah ! le voile est rompu , c'en est fait , nos yeux
s'ouvrent.

Mais quels tristes objets ! que d'horreurs ils dé-
couvrent !

Le bien que nous perdons , et le mal qui nous
perd ,

Le Ciel fermé pour nous , et le Tartare ouvert ;

La foi , la pureté , l'honneur , et l'innocence ,

Nous avons tout perdu ; funeste connoissance !

Détestable sçavoir , qui par un coup fatal ,

Nous montre nos malheurs , en nous montrant le
mal !

Premiers trésors d'un cœur où regnoit la Justice

Vous êtes remplacés par l'orgueil , et le vice.

Quels monstres viennent-ils d'enfanter dans mon
sein !

D'affreuses passions j'y vois naître un essein ;

La haine , le soupçon , le dépit qui m'enflame
me ,

Sont les tyrans cruels , les bourreaux de mon
ame ,

Qui , chargés par le Ciel du soin de me punir ,

Pour déchirer mon cœur semblent se réunir.

Et pour comble de maux , le remords inflexible

Me traîne au Tribunal d'un Juge incorruptible.

Déjà le crime en nous règne de toutes parts ,

Et tout nous fait rougir , jusques à nos regards.

167 MERCURE DE FRANCE

Ce corps , de mon esprit le ministre et l'esclave ,
S'érige en Souverain ; le maîtrise ; le brave ;
Et par tout où le trouble , et l'horreur me conduit ,
Le crime me précède , et la honte me suit.
Eh ! comment désormais de ce Dieu que j'offense ,
Pourrai-je soutenir la terrible présence ?
Helas ! Qu'attendons-nous ? dans les plus sombres
Lieux ,
Fuyons-le , dérobons notre honte à ses yeux.
Je me sens criminel , en faut-il davantage ?
Arbres , pour me couvrir , prêtez-moi votre ombrage ,
Epargnez-moi du Ciel l'importune clarté ;
Tout retrace à mes yeux mon infidélité.
Je m'abhorre , et me fuis , Dieu , punissez un traître ,
Coupable , malheureux , et trop digne de l'être.



R E F L E X I O N S.

Nous ne nous attachons jamais fortement , si auparavant nous n'avons reconnu des qualités aimables dans la personne qui nous attire , & s'il arrive que par inclination

éclination notre cœur se soit laissé aller à la douceur du penchant , nous le faisons tout d'un coup revenir d'un choix si bizarre , en nous servant à propos des lumieres de notre esprit.

Les jeunes gens ne sont pas ordinairement capables d'une véritable amitié , parce que toutes leurs passions étant tumultueuses , ils n'ont pas cette équité d'esprit que demande une belle union , & par-là ils rompent toutes les mesures de l'amitié.

C'est un grand secret dans l'amitié, de savoir obliger ses amis avec des avances si généreuses , qu'ils ne se lassent jamais de recevoir les bons offices que nous leur rendons.

Ce n'est pas assés, pour devenir heureux, de travailler à son bonheur particulier , il faut , en chemin faisant , avoir en vûe celui des autres ; en ne voulant être heureux qu'à condition que les autres le soient avec nous , nous assûrons véritablement notre fortune, & cette conduite marqué à tout le monde un amour propre bien réglé.

La subordination qui se maintient depuis tant de siècles parmi les hommes, est le caractere véritable de la Divinité qui gouverne tous les

les ordres du Monde , sans le secours de laquelle tout tomberoit dans le désordre & dans la confusion.

Il y a bien souvent plus à profiter avec des esprits médiocres qu'avec de certains sçavans , parce que nous concevons facilement tout ce que les premiers nous proposent , comme n'étant point au-dessus de nos lumieres ; & pour les autres , comme ils sortent rarement d'eux-mêmes pour descendre jusqu'à nous , aussi ne voyent-ils jamais le point & le degré de notre esprit , pour l'élever selon sa portée.

C'est un mauvais remede qu'une belle solitude pour nous guérir de nos passions , nous avons beau ; pour ainsi dire , nous cacher à nous-mêmes , il faut que notre*raison s'en mêle , si nous voulons véritablement revenir de nos erreurs.

Il n'y a point de bride plus sûre contre nos passions , que la Religion , elle apaise ce qu'il y a dans nous-mêmes d'agité , elle adoucit ce qu'il y a de farouche , elle se saisit du cœur par les charmes d'un plaisir innocent qu'elle inspire , & enfin après avoir assuré nos passions contre nous-mêmes , elle nous rend bienfaisans & officieux à tout le monde , & jusqu'à nos ennemis.

Il y a des rencontres dans la vie, où toute notre précaution est inutile; les pas que nous faisons pour nous éloigner de certains dangers, nous en aprochent, les voyes que nous prenons pour nous en détourner, nous y conduisent, & une fausse sûreté séduisant notre esprit, nous fait tomber sûrement dans le malheur que nous appréhendions.

Les belles qualités que nous recevons de la Nature sont comme des Diamans bruts; il faut que l'éducation les polisse, parce que les talents dont elle nous fait présent, ne viennent jamais à nous dans leur perfection, que par miracle.

Quelqu'excellent Maître que nous ayons pour nous instruire, il ne sçauroit presque jamais vaincre la malignité d'un mauvais naturel; ce n'est pas la faute du Maître, mais c'est qu'il en est à peu près de l'esprit des hommes comme des Métaux, dont les uns résistent au feu, les autres, au contraire, lui cèdent.

Il faut un Modele pour former un Homme rare, nous naissons bien pour la Vertu, mais nous ne naissons pas avec elle, & pour arriver à sa perfection, il faut y être conduit comme par la main.

Les

TITRE MERCURE DE FRANCE

Les Poëtes auroient bien fait de placer le Fleuve Léthé dans le Palais de la Fortune ; car aussi-tôt qu'on y est entré , on oublie tout ; sa naissance , sa première condition , ses parens , ses amis & leurs services ; enfin on oublie Dieu , on s'oublie soi-même.

La Fortune ne sçauroit mieux décrier ses faveurs , qu'en les prodigant à ceux qui ne les méritent pas.

Ce qui fait que les gens riches ont beaucoup de parens & que les pauvres n'en ont presque pas , c'est que les Généalogies changent presque toujours avec la fortune.

De toutes les parties qui composent la science de la Fortune, il n'en est point de si nécessaire que celle qui enseigne à pénétrer le secret d'autrui ; il faut moins sçavoir ce qu'on pense soi-même , que ce que pensent les autres , comme quand on joue au Tric-trac , on doit moins sçavoir son jeu , que le jeu de son Adversaire ; car tout le monde est l'Adversaire d'un homme qui veut faire fortune. Etrange condition pourtant , qui nous oblige à regarder tous les hommes qui nous environnent, comme nos ennemis.

Quelque aparence & quelque exemple
même

même qu'il y ait du contraire , l'amour est assurément , pour faire fortune , la voye la plus dangereuse , la plus incertaine & celle qu'on doit le moins rechercher.

La Fortune se jouë souvent du mérite ; mais on a souvent vû aussi que le merite se jouë à son tour de la Fortune , & la force , pour ainsi-dire , à le suivre.

C'est une étrange chose que la Fortune & le désir. Car tel a fait une fortune honnête , qui seroit mort de joye , s'il avoit scû indubitablement il y a vingt ans qu'il en viendrait-là , & qui aujourd'hui meurt de chagrin , parce qu'il ne va pas plus loin.

Pesehiamo tutti nell' Oceano , ma con diversi ordini ; chi piglia un maggine , e chi piglia una Balena.

Un homme qui se contente de ce qu'il a , ne mérite pas , en quelque maniere , ce qu'il possède ; il faut au moins mettre la fortune dans son tort , disent les Ambitieux.

La Fortune tient lieu de mérite à quelques-uns , à d'autres elle tient lieu de tout.

Il est plus difficile de recevoir les faveurs
de

de la Fortune, sans s'en orgueillir, qu'il n'est difficile de souffrir ses revers, sans se laisser abattre.

On doit également redouter les faveurs & les caprices de la Fortune, car souvent ce qu'on tient, ou ce qu'on espere d'elle, ne récompense pas de ce qu'on en doit craindre.

Si l'exemple de Salomon n'en étoit une preuve convaincante, on auroit de la peine à croire qu'on puisse se lasser d'être heureux.

Le souverain bonheur consiste dans ces deux points ; à posséder ce qu'on aime, & à aimer ce qu'on possède.

C'est le comble du parfait bonheur que d'être heureux, & d'en être estimé digne.

Il y a autant d'égarement à se refuser les choses qui sont en usage, agréables & faciles à avoir, qu'à rechercher les difficiles & superflues.

Il y a des plaisirs qui sont plus sensibles par le souvenir ou par l'esperance que l'on en a, qu'ils ne le sont, lorsqu'on en jouit. L'esperance d'une faveur est plus douce que le souvenir du passé ne le peut être ; le regret

gret diminue quelquefois le plaisir , le désir
le redouble & l'ame.

Les plaisirs passent si vite , qu'à peine sçait-on s'ils sont plaisirs , & quoique la douleur qui les suit d'ordinaire , en corrompt toute la douceur , les hommes les recherchent avec une extrême avidité.

Ceux-là vivent plus à leur aise dans le Monde, qui n'ont ni trop, ni trop peu. *Suavissimè illi mihi videntur in terris vivere , quibus nihil est quod nimium desit , aut quod nimium redundet.*

L'indifference pour les plaisirs , nous délivre de beaucoup de chagrins. L'homme ne devrait ici bas aspirer à autre chose qu'à la privation de la douleur.

Le repos & la fuite des douleurs , étoit la volupté en quoi Epicure faisoit consister le souverain bien.

Après la tranquillité de l'esprit , la santé du corps est le plus grand bien.

Les hommes ne sçavent ni s'occuper , ni se divertir. Ils se surchargent d'affaires , ou ils se plongent dans des dissipations excessives.

ves. Qui prendroit un juste temperement entre le travail & le plaisir , vivroit laborieux sans peine , & joyeux sans oisiveté.

Je ne sçais, si le plaisir qu'on donne à la personne aimée , lorsqu'on la voit , ne fait pas la plus sensible partie de celui qu'on reçoit soi-même , en la voyant,

Tel a assés de force pour suporter sa disgrâce , qui en manque pour soutenir sa prospérité.

Les exemples corrigent bien autrement que les discours.

Dans beaucoup de résolutions , le jour suivant est le précepteur du précédent.

Ceux-là souffrent avec plus de patience d'être repris, qui méritent le plus d'être loués. *Nulli patientius reprehenduntur , quam qui maxime laudari merentur.* Pline.

Il est bien difficile de se corriger de ses défauts dans la prospérité. On croit toujours avoir , raison lorsqu'on est heureux.

Le Monde a perdu son innocence ; tout est foible & malade. Pour operer le bien , il faut s'accommoder à l'imperfection de la
matiere ,

matiere; se défaire de cette vertu austere , dont notre siècle n'est pas capable ; suporter ce qu'on ne sçauroit réformer; dissimuler les fautes qui ne peuvent être corrigées , & ne point toucher à des maux qui puissent découvrir l'impuissance des remedes ; décrier la Médecine & rendre ridicules les Médecins.

C'est presque toujours notre orgueil qui nous fait reprendre les autres de leurs défauts, pour leur persuader que nous en sommes exempts.

Le châtiment qui vient d'un homme irrité, doit être regardé plutôt comme une vengeance que comme une correction.

Impedit ira animum , ne possit cernere verum.

Le pauvre métier que celui de Censeur ! on ne gagne à l'exercer que la haine de ceux qu'on reprend , & souvent on ne corrige personne.

Secretè amicos admone ; lauda palam.

La correction la plus efficace est celle qui ressemble le moins à une correction.

Bien des gens sont dans l'opinion , que la belle galanterie corrige plus de vices, qu'elle ne détruit de vertus.

Il est très-bon de s'accoutûmer à profiter du mal, puisqu'il est si ordinaire, & que le bien est si rare ; sans compter qu'on se corrige quelquefois mieux par la vûe du mal, que par l'exemple du bien.

Il est inutile de reprendre les personnes qui ne veulent pas connoître leurs défauts, ou qui ne veulent pas les avoüer.

Le plus court & le plus infailible moyen de se défaire des Censeurs, c'est de se corriger. *Socrate.*

Et plus on Criminel ils pensent m'ériger,

Plus, croissant en vertu, je songe à me vanger.

Despreaux, Epit. VII.



ÉPITRE SUR LES VRAIS AMIS,

A M. Piltiere.

Aimable Eleve d'Uranie,

Toi, qui de mon ame attendrie

Seras dans tous les temps la plus chere moitié;

Elevons dans nos cœurs un Temple à l'Amitié,

Que cette innocente Déesse

Y regne, y triomphe sans cesse,

Copions-lui toujours nos vœux ;

Cher

**Cher Piltiere , que la tendresse
De ce Temple soit la Prêtresse ;
Pour Victimes enfin immolons-nous tous deux ;
Que la séduisante richesse
N'éblouisse jamais ta charmante jeunesse ;
Laisse des désirs si honteux
A ces cœurs nés dans la bassesse ;
Que tes sentimens généreux
Te servent en tout temps de Titres de Noblesse ,
Des sentimens si beaux nous annoblissent mieux ,
Qu'une longue suite d'Ayeux.
L'Ambition nous trompe , aveugles que nous
sommes !
Un ami véritable est un présent des Cieux :
Nous jugeons cependant du mérite des hommes ,
Par un éclat trompeur , par un rang glorieux ;
Crois cet avis , mon cher Piltiere ,
Par ces préjugés odieux
Prends garde de souiller ton heureux caractere ;
Les Rois possèdent la Grandeur ,
Les Amis goûtent le bonheur.
Tandis que le Printemps , couronné de verdure ,
Avec ses doigts fleuris , embellit la Nature ,
Fidèle Ami , si quelquefois
Tu portes tes pas dans nos Bois ,
Contemple les Oiseaux , ils vivent sans contrainte ;
Leur instinct les conduit dans le sein des Plaisirs ,**

III: MERCURE DE FRANCE.

Ils laissent aux Humains & le trouble & la crainte;
On ne connoît chés eux ni remords ni soupîrs;
Les voit-on souhaiter un pompeux Equipage ?

Contens de leur sombre feüillage ,

Ils consultent leur cœur & non point leur plumage.

Pour s'unir l'un à l'autre & suivre leurs désirs ,

Ils voltigent sans crainte où leur cœur les convie ;

Hélas ! petits Oiseaux , que je vous porte envie !

Profitions des leçons de ces heureux Oiseaux ,

Cher ami , laissons-là ces argumens frivoles ,

Qui fatiguent l'esprit sans soulager les maux ,

Un Pédant peut mugir sur les bancs des Ecoles ;

Pour nous , cherchons le vrai bonheur

Dans la rendre amitié plutôt que dans l'erreur

D'un Philosophe qui tadotte ;

Oui , cherchons ce bonheur , songeons à l'obtenir ,

Sans envier jamais au sublime Aristote

La gloire de le définir.

Par M. le Clerc.



LETTRE



*LETTRE de M. Joly , Chanoine de la
Chapelle-au-Riche de Dijon , à M. l'Abbé
le Beuf , Chanoine & Sous-Chantre d'Au-
xerre.*

Souffrez , Monsieur , qu'un homme qui vous est entierement inconnu , prenne la liberté de vous demander quelques éclaircissemens sur la Lettre que vous avez insérée dans le Mercure du mois de Mars dernier.

Vous paroissez avoir quelque curiosité d'apprendre si feu M. l'Abbé *Papillon* a parlé de *Pierre Grognet* dans sa Bibliothèque Manuscrite de Bourgogne. Comme c'est à vous , Monsieur , qu'il est presque uniquement redevable des Ecrivains Auxerrois que renferme cet Ouvrage , ainsi qu'il m'en a quelquefois fait l'aveu , il a crû aparemment que *Grognet* étoit né à Touci , suivant que vous le dites à la page 72. de la Préface de votre Histoire de la Prise d'Auxerre.

Si M. *Papillon* a eû connoissance de cet Auteur , comme je me le persuade aisément , il a crû , sans doute , que vous étiez mieux instruit que la Croix-du-Maine , qui fait naître *Pierre Grognet* à Auxerre. Je ne ferois point difficulté de préférer votre témoignage à celui de ce Bibliothecaire , souvent peu

D iij exact

exact, s'il ne m'étoit tombé depuis peu entre les mains quelques Ouvrages de Grognet, où l'Auteur-lui-même en differens endroits se dit Auxerrois.

Vos Recherches sur cet Auteur ont excité les miennes, eû égard à l'interêt que je prends à la Bibliotheque de Bourgogne. Cette Lettre pourra servir de Supplément à la vôtre, & même d'addition au Manuscrit de M. l'Abbé Papillon, à moins que vous ne me fassiez la grace de me communiquer les raisons qui vous portent à croire que Pierre Grognet étoit né à Touci.

Je ne sçais si cet Ecrivain a eû de la réputation du temps de François I, mais il me semble qu'il est aussi connu aujourd'hui qu'aucun autre Auteur de son espece, j'ajoute même, autant qu'il le mérite. La Croix-du-Maine & du Verdier, en parlent assés amplement, de-même que de ses Ouvrages, dans leurs Bibliotheques Françoises, & ce premier, à la page 400. de la sienne, le dit positivement *natif d'Auxerre en Bourgogne*. Ce Bibliothecaire cite une Edition des *Mots dorés* de 1543. à Paris, chés Alain Lotrain, & depuis chés Jean Bonfons. Ou la Croix-du-Maine se trompe en écrivant 1543. pour 1533. ou c'est une Edition de ce que vous apellez l'Extrait du *second Volume*, ou enfin c'en est encore une du *second Volume des Mots dorés*. Du

Du Verdier en cite une autre des mêmes Mots dorés in-8° à Paris, chés Denis Janot, sans date. Est-ce le second Volume, ou simplement l'Extrait ? Le Titre de cette Edition est différent de celui que vous citez, comme vous pouvez le voir page 1017. de sa Bibliothèque. Il differe aussi de celle que j'ai actuellement entre les mains.

Il me paroît, Monsieur, que vous n'avez point vû cette dernière, qui est Gothique. Ce n'est certainement point la même que la vôtre ; vous en jugerez bien-tôt. Voici le Titre de la mienne : *Les Mots dorez de grant & saige Cathon, en François & Latin, avecques plusieurs bons & très-utiles enseignemens, proverbes, adages, authoritez & dictes moraulx des saiges, prouffuables à ung chacun & nouvellement revûs & corrigez avec plusieurs autres bon enseignemens adjoustez outre la précédente impression. Et en la fin du dict Volume sont inserées aucunes propositions subtiles, problematiques & énigmatiques, Sentences, ensemble l'interprétation d'icelles pour la consolation des Auditeurs. Cum Privilegio. On les vend à Paris, à la rue neuve Notre-Dame, à l'Enseigne S. Nicolas, in 16. sans date.*

Pierre Gromet (car c'est ainsi qu'il signe ici son nom, quoiqu'il écrive toujours en Latin *Grosnetus*) dédie son Livre à *Henri de Valois, Dauphin de France, & à Charles,*

D. iiii.

Duc

Duc d'Angoulesme. Ce qui prouve clairement que cette Edition ne sçauroit être antérieure à 1536. puisque Henri de Valois, qui fut depuis le Roy Henri II. ne devint Dauphin qu'après la mort de François, son frere aîné, arrivée le 10. Août de cette année. On lit dans cette Epitre Dédicatoire une singularité dont je vous fais part, d'autant plus volontiers, que cette Epitre manque dans votre Exemplaire Gothique; c'est que Gromet donne à ces Princes la qualité de Majesté. Je sçais que ce glorieux Titre se trouve dans plusieurs Lettres écrites à quelques Personnes distinguées par leur rang, sur tout aux Evêques. Mais je n'aurois pas crû que cet usage eût été en vigueur jusqu'en 1536. & peut-être Gromet est-il le seul qui en ait honoré de son temps d'autres que des Monarques. Il ajoûte dans cette Epitre, qui est vrai-semblablement différente de celle qui se trouve dans votre Edition in-8°. *Qu'après avoir écrit le second Volume des Mots dorez du saige Cathon, avec un Enchiridion des vertus morales & intellectuables, il a considéré de voir, visiter & augmenter ce premier Volume.* Il entend, sans doute, votre Edition Gothique, qui doit être antérieure à celle-ci, puisque les solutions des questions énigmatiques, qui manquent dans la vôtre, se trouvent dans la mienne. Je prens pour exemple

ple les Vers, que vous citez, & dont voici le premier :

Homme qui oncques ne fut né.

On lit au bas, de-même que dans l'Édition de la veuve Bonfons, *c'est Adam*. Je ne vous en rapporterai plus que deux exemples assés courts, pour ne pas ennuyer beaucoup.

Ad Sylvam vado renatum cum cane quinto,

Quod capio perdo, quod fugit hoc habeo.

A la Forest m'en vays chasser

Avecques cinq chiens à trasse,

Ce que je prends, je perds & tiens,

Ce qui s'enfuit, ay & retiens,

Or devinez de cette affaire,

Comme cela se pourroit faire.

C'est quand on va chasser en sa tête avecques cinq doigts de la main, pour prendre & tuer ces petites bestes.

Je crois que ce Commentaire de Gromet est assés clair. Au reste il y a faute de rime dans le premier Vers; & l'Auteur l'avoit peut-être écrit de la maniere suivante, ou à peu près, du moins il auroit dû le faire :

Au bois je m'en vays à la chasse.

A Paris un homme a eû la tête tranchée, quatre-vingt Cordeliers eurent la tête cou-

pée , & en tout n'y fut trouvé qu'un Trépassé.

C'est-à-dire , un Quidam eut en Grève la tête tranchée , & quatre-vingt Cordeliers allerent querir ladite tête , pour inhumer dans leur Convent.

Si vous ne m'aviez appris , Monsieur , que ces *Mots dorés* sont un Extrait de l'*in-8°*. j'aurois été tenté d'en douter , & voici par quelle raison. A quel propos l'Auteur a-t-il intitulé son Livre : *Second Volume des Mots dorés* , s'il n'a pas eû dessein d'en donner un premier ? Or ce premier ne pourroit-il pas être l'*in-16*. qu'il auroit composé d'abord , & qu'il n'auroit jugé à propos de publier qu'après le second ? Je ne fais cette remarque qu'en tremblant , parce que je n'ai jamais vû l'Edition *in-8°*.

Quoiqu'il en soit , ces *Mots dorés* ne sont autre chose qu'une Traduction en Vers François des Distiques attribués mal-à-propos à l'ancien Caton , par Vigneul Marville , qui , pour le dire en passant , assure , page 64. du Tome I. de ses *Mélanges* , Edition de 1725. qu'il ne sçait sur quel fondement certains Critiques prétendent que les Distiques de Caton ne sont point de cet ancien Romain , mais de quelque demi-Chrétien qui s'est converti de son nom. Je serois , ajoute-t'il , plutôt de l'avis de ceux qui pensent que ce petit Ouvrage est véritable-

ment

ment de Caton. &c. Pour être de ce sentiment il faut n'avoir pas lû le second Livre de ces Distiques, au commencement duquel l'Auteur fait mention de Lucain. Finissons cette digression. Gromet a aussi traduit en Vers le Prologue de ces Distiques, & a fait précéder le tout d'un autre Prologue aussi en Vers de sa façon. Voici comme il traduit le dernier Distique, ou plutôt les deux derniers Vers, puisque ce sont des Hexamètres :

Miraris verbis nudis me scribere versus ;

Hos brevitat sensus fecit conjungere binos.

Tu t'esbahis de ta Doctrine ,

De Caton lequel pour le mieux

A fait son Livre cher & digne ,

Par Vers & Couplets deux à deux.

Il termine sa Traduction de la manière suivante :

Mais d'icelui le Traducteur ,

Sans perdre temps , & pour s'esbattre ,

Comme simple & humble Orateur ,

De deux Vers en a couché quatre.

Vous sçavez , Monsieur , que les railleurs apliquent ce dernier Vers des Distiques de Caton : *Hos brevitat sensus fecit conjungere binos* , aux Moines qui sont obligés de sortir accompagnés

¶ vi Puisque

Puisque je suis en goût de citer , je vais transcrire quelques Morceaux singuliers de la composition de Gromet , lesquels suivent la Version des Distiques de Caton :

Si je m'esbas , faisant Rondeaux en ryme ,
Le plus souvent en rimant je m'enrime ;
Bref , c'est pitié d'entre nous Rimailleurs ;
Car vous trouvez assés de rime ailleurs ,
Et quand vous plaît , mieux que moi rimassez ;
Des biens avez & de la rime assés ,
Mais moi , à tout ma rime & ma rimaille ,
Je ne soustiens , dont je suis bien marri , maille.

Il me semble avoir lû quelque chose de semblable dans Tabourot. On peut deviner aisément lequel des deux est le Plagiaire..

Question d'ung Légiste à ung Hermite.

Homme , que fais tu en ce bois ?
Au moins parle à moi , se tu daignes.

Réponse dudict Hermite.

- Je regarde ces fils d'Traignes , *
- Qui sont semblables à vos droicts ,
- Grosses Mouches en tous endroits.
- Y passent , menuës y sont prises.
- Povres gens sont sujets aux Loix ,
- Et les Grand's en font à leurs guises.

* *D'Araignées.*

*Dicton des Barbiers contre ceux qui portent
trop grande barbe.*

Qui veut sçavoir que barbe non rasée,
Quel honneur fait à celui qui la porte,
Cogneu qu'elle est au menton mal aisée,
Et que plusieurs en ont fait leur risée,
Et la beauté du visaige transporte,
Conclure on peut, à tous je m'en raporte,
En ung bref mot, voire sans flaterie,
Que le Porteur la portant en emporte
Petit honneur, & grande moquerie.

Graces après le repas.

Loüange à Dieu, paix aux Vivans,
Et Paradis aux bien BEUVANS,
Joye & repos aux Trépassés,
Et à nous, quand serons passés. *Amen.*

Je pourrois peut-être, Monsieur, vous donner ce Quatrain pour preuve que Gromet étoit Bourguignon; car il n'y a guere qu'un homme de cette Province, qui s'avisât de faire le souhait contenu dans le second Vers. Mais vous me répondriez, sans doute, que si cet Auteur n'est pas né en Bourgogne, il est du moins de la *lisiere*. Je vais donc tâcher de prouver plus sérieusement & plus solidement qu'il étoit d'Auxerre. J'aurai par-là occasion de faire mention

de quelques-uns de ses Ouvrages , dont je ne vous entretiendrai pas long temps , parce qu'ils se trouvent , pour la plupart , dans la Croix-du-Maine & dans du Verdier.

Ce dernier nous apprend que Grosnet (ces deux Bibliographes le nomment ainsi) a fait le *Manuel ou Promptuaire des Vertus Morales & intellectuelles* , imprimé à Paris , chés Pierre Sergent , in-8°. sans date. Je ne connois point ce Livre. L'Auteur en a parlé dans son Epître Dédicatoire des *Mots dorés*. Est-ce la même chose que celui-ci ? *Enchiridion virtutum , sive compendiolum morale Petri Grosneti Alissiodorensis , Artium Magistri , necnon in utroque jure Licentiati , in optima Aristotelis Moralia introductorium. Parisiis , apud Johannem Longis. Cum Privilegio. 1534. in-16.*

Vous voyez , Monsieur , que l'Auteur se dit Auxerrois. Il signe son nom en Latin *Grosnetus*. Mais il est toujours suivi de ce mot : *Alissiodorensis*. Après cette Epître suit une autre , à la tête de laquelle on lit : *Humanissimos , necnon clarissimos fratres & Dominos , Gulielmum Claremontensem Presulem , & Antonium à Prato , Dominum de Nantoilletto , Petrus Grosnetus , Alissiodorensis Salvere jubet.*

On trouve encore quelques autres Ouvrages de Grosnet dans la Croix-du-Maine & dans

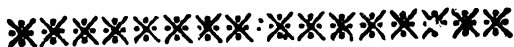
dans du Verdier. Je ne vous en citerai plus qu'un. La Croix-du-Maine dit qu'il a écrit *premierement en Latin, et depuis traduit en François un Livre intitulé : Le desenhortement du peché de Luxure, & généralement de tous les pechés mortels, imprimé à Paris l'an 1537.* Je n'ai point vû la Traduction ; mais j'ai l'Original, qui est relié avec l'*Enchiridion* dont je viens de parler ; en voici le Titre : *Haude inutile libidinis, sive Luxurie dehortamentum, cum Laïcis, tum Ecclesiasticis viris utilissimum, nec non accommodatissimum. 1538. Cum Privilegio, Parisiis, apud Dyonisium Jannotium. In-16.*

J'ai peine à concilier la date de 1537. que la Croix-du-Maine donne à la Traduction, avec celle de l'Original, qui est de 1538. c'est vrai-semblablement une faute de ce Bibliothecaire. Le Livre, qui est dédié au Cardinal Louis de Bourbon, Archevêque de Sens, ne contient qu'un tissu de Citations triviales d'anciens Auteurs en Prose & en Vers, comme vous vous en apercevrez, si vous le parcourez un jour. Je ne repeterai point que l'Auteur s'y nomme plusieurs fois *Altissiodorensis*. Ce qu'il y a de singulier dans tous les Ouvrages que j'ai vus de Grognet, c'est qu'il n'y a point de chiffres au haut des pages. La même chose s'observe-t-elle dans votre in-8°. & dans votre Edition Gothique ?

Au reste , Monsieur , l'amitié qui a été entre vous & feu M. l'Abbé Papillon , aussi-bien que votre zele pour la République des Lettres , & pour votre Patrie , à qui vous faites tant d'honneur , m'engagent à vous apprendre qu'on va mettre incessamment sous presse à Dijon , sa Bibliotheque des Auteurs de Bourgogne. Comme je suis chargé de l'Edition de cet Ouvrage , je prendrai la liberté de vous demander , dans le temps , quelques éclaircissemens sur les Ecrits que vous avez mis au jour. J'espere que vous voudrez bien me les donner. Si vous connoissez quelques autres Ouvrages de Grognet , qui ne soient pas dans la Croix-du-Maine , ni dans du Verdier , supposé que cet Ecrivain soit d'Auxerre , je vous prie de me les indiquer , & de me croire avec respect , &c.

A Dijon le 25. Avril 1739.





TRAIT D'HISTOIRE.

Alexandre & la Gloire.

CE fameux Grec qui mit l'Asie en cendre ,
 Fut en naissant couronné de lauriers
 Il reçut au berceau le grand nom d'Alexandre *
 Et fut dès son printemps , l'Exemple des Guer-
 riers ;

Il venoit de soumettre Arbelle ,
 Quand la gloire de Mars en superbe appareil ,
 S'offrit à lui dans le sommeil ;
 Au bout de l'Univers je t'attends , lui dit-elle ,
 Pars , vole où ton bonheur t'appelle ;
 De ses beautés épris à son reveil ,
 Il va toujours cherchant ce phantôme de gloire ;
 De combats en combats , de victoire en victoire ;
 Devant ses pas , phantôme fuit ;
 Et Conquerant toujours le suit ;

Tant qu'à la fin les limites du monde
 Bornent seuls du Vainqueur la course vagabonde ;
 De ses travaux alors il croit cueillir le fruit ;
 Il se montre à la Mer , l'Océan sur la rive
 Le voit traînant la Victoire captive ,

* *Alexandre en grec signifie Vir fortis , homme
 courageux ; Heros.*

Et

1132 MERCURE DE FRANCE

Et craint d'être à son char avec elle enchaîné.

Devant son fier Heros, la gloire fugitive
Se trouve au rendez-vous donné;

Mais le sort change, et ce Roy fortuné
Tombe sous les coups de la Parque.

Tout dispaçoit, Heros, Monarque,
Sceptres, lauriers, il ne reste aujourd'hui
Qu'un vain souvenir d'Alexandre,

La Gloire encore est fidelle à sa cendre,
Elle suit à son tour un phantôme, pour lui.

M. L. Poncey Neuville.



DESCRIPTION d'une nouvelle Machine. Lettre écrite de Nevers le 13. May 1739.

J'Allai voir hier un de mes Amis, M. qui se pique de Philosophie, & qui vit en Philosophe. Ses plus grandes occupations ne l'empêchent point de se coucher régulièrement à neuf heures, & de se lever à quatre. Il a pris, dit-il, cette méthode des Jesuites, qui s'en trouvent fort bien, & pour leur santé & pour leur étude. Ces jours passés, voulant éprouver son exactitude, je m'avisai d'entrer chés lui sur les neuf heures du soir, je pénétrai jusqu'à sa chambre, &

je le trouvai effectivement entre deux draps , qui, en attendant le sommeil, lisoit les Mondes de FONTENELLE à la lueur d'une petite lampe de crystal. Après un moment de conversation ; vous êtes , dit-il , mon Ami ; entre Amis on ne se gêne point ; je sens le sommeil venir , vous trouverez bon que j'en profite , & que je me jette entre ses bras : cependant allumez cette bougie , & allez joindre mon Frere dans son Appartement ; il est plus en état que moi de profiter de l'honneur de votre visite. J'obéis ; & comme je me disposois à éteindre la lampe , je fus très-surpris de voir un petit éteignoir s'abaisser de lui-même , & l'éteindre fort proprement , je suspendis l'effet de ma curiosité, par respect pour le sommeil de mon Ami ; mais le lendemain j'allai lui faire part de ma surprise, & le prier de me mettre au fait. Ouvrez , me dit-il , cette boîte , & voyez vous-même ce qu'elle renferme. J'ouvre , & voici en quoi consiste la petite machine. Ce sont d'abord deux petits morceaux de bois , placés perpendiculairement à quatre ou cinq pouces l'un de l'autre , & fichés dans le fond de la boîte. Leur hauteur est aussi de quatre ou cinq pouces , ils ont chacun à l'extrémité d'en haut , un trou pour recevoir les deux bouts d'un aissieu , qui doit y tourner fort librement. Cet aissieu est tra-

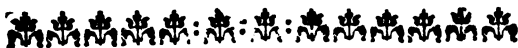
versé

versé à angles droits par une petite broche de fil de fer , de moyenne grosseur ; de manière cependant , qu'une des parties de la broche est plus longue que l'autre d'un bon tiers. Elle doit avoir en tout sept ou huit pouces de longueur. A l'extrémité de la partie qui est plus longue , est attaché un petit éteignoir. A l'extrémité de l'autre partie qui est plus courte , est aussi attaché un cône , dont la pointe qui est en bas , est percée d'un petit trou , de demi ligne de diametre tout au plus. La longueur inégale des deux parties de la broche , fait que l'éteignoir est en bas , tandis que le cône renversé est en haut. Au fond de la boîte est un tiroir plein de sable très-fin. C'est de ce sable qu'on remplit le petit cône renversé. Ce poids l'oblige de descendre : mais il arrive qu'au bout d'un quart d'heure , ou plus , si l'on veut y mettre plus de sable , les cônes reviennent à leur première situation , parce que le sable s'est écoulé par le petit trou dont j'ai parlé , & alors l'éteignoir , en retombant , éteint la lampe qu'on a mis pour cela à une juste distance de la machine. La boîte sert à en cacher le mécanisme , & à empêcher les ordures de se mêler au sable. Elle s'ouvre par en haut pour laisser la liberté de verser le sable dans le cône renversé : elle a encore à côté une ouverture

ex.

en fente pour le jeu de la petite broche ; qui soutient l'éteignoir. Voilà , Monsieur , une machine aussi simple qu'utile. Chacun peut se la procurer sans beaucoup de frais, moyennant quoi , on s'endort le livre à la main , sans craindre les accidens du feu , qui ne sont que trop ordinaires , si l'on n'use d'une grande précaution. Je suis &c.

Nic. Levermé.



F A B L E.

Cupidon dans l'Olimpe étant avec les Dieux ,
S'exerçoit sur son Arc , lorsque , par aventure ,

S'écarte un Trait audacieux ,

Dont la Souveraine des Cieux

Reçût une blessure.

Jupiter aussi-tôt craint le sort de Vulcain ,

Un feu séditieux s'allume dans ses veines ,

L'Amour s'échape soudain ;

Jupiter , le foudre en main ,

Le poursuit , & des airs il fend les vastes plaines ,

Mais son effort est vain ;

L'Amour vole toujours , & fuit à tire d'aile ,

Jupin le suit jusques dans ses climats ;

Mais tout à coup d'une jeune mortelle

Il voit briller les plus charmans apas :

C'étoit

136 MERCURE DE FRANCE

C'étoit Iris qu'il prit pour l'Amour même ,
Vêtue en Amazone , au fond d'une forêt ,
Qui, lasse de chasser reposoit en secret ;
Il alloit la fraper dans son courroux extrême ,
Lorsque la Belle ouvrit les yeux ;
De ces yeux enchanteurs il part un trait de flamme
Qui vient fraper le Monarque des Cieux.
Une tendre pitié s'empare de son ame ,
Il reconnoit Iris à ces traits précieux.
Alors ils bannit les allarmes ,
Le repos en son cœur est bientôt de retour :
Iris , en faveur de tes charmes
Il pardonne à l'Amour.

Par Madame L. V.



*EXTRAIT d'une Lettre écrite à M.
Fenel , Chanoine de l'Eglise Metropolitaine
de Sens , par M. Lebeuf , Chanoine d'An-
xerre , au sujet de l'Etablissement de la So-
ciété Litteraire d'Arras.*

PErmettez, Monsieur, que je me ré-
jouisse avec vous, au sujet du nouvel
Etablissement que le Mercure de France
nous apprend qu'on forme à Arras : je veux
dire la Société Litteraire dont M. de Gouve-
nous a marqué le Projet. Si vous tenez à
cette

cette ville-là par quelque endroit , je puis ne la point regarder aussi avec des yeux indifferens , étant la premiere de celles que j'ai vûes dans ma jeunesse, au sortir de Paris, & dont je fus tenté d'étudier dès lors les Antiquités Liturgiques. Vous sçavez que toute éloignée qu'elle est de la Bourgogne, ma patrie , il a été un temps auquel elle y avoit quelque rapport , & principalement sous nos derniers Ducs. Nous eûmes alors, nous autres Bourguignons, de grandes relations avec l'Artois , & plusieurs autres Contrées des Païs-bas. Je ne sçais même si ce ne fut pas dans ces temps-là, que quelques usages passerent d'un Pays dans l'autre. C'est pour cela, M. que je ne voudrois pas que M. de Gouve nous eut représenté la Province d'Artois comme un Pays si engourdi à l'égard des Belles-Lettres.

J'y ai connu des Esprits très-déliçats , & j'y en connois encore. On y a écrit comme ailleurs : on y a composé des Livres, on y a aimé la lecture. Il est vrai que la disette de Monumens Romains n'y a pas excité cette ardeur pour la connoissance des Antiquités Romaines & Grecques, qu'on a remarqué dans les Provinces meridionales des Gaules : mais avez-vous fait attention, que c'est dans l'Artois, & dans le voisinage, que l'on a d'abord imité la Provence, soit dans

la

la composition des Poësies vulgaires , soit dans les Traductions des anciens Livres en la Langue du Peuple ? Vous pourrez en voir un jour les preuves dans mon Traité Historique sur l'antiquité des Traductions. en Langue Françoisé , que je ne puis achever, que je ne sois entierement au bout des autres occupations dont vous sçavez qu'on m'a chargé , & dont j'attends la fin avec quelque sorte d'impatience.

Au reste , M. je crois que vous serez charmé avec moi de la franchise avec laquelle s'expliquent les Artésiens. Cette qualité si oposée à celle que le Vulgaire attribue à une autre Nation venuë du Nord , a pû les lier anciennement d'amitié avec les Bourguignons , qui ne s'en glorifioient pas moins qu'eux. Je vous laisse maintenant à réfléchir sur le nom de *Franchise* , que le Roy Louis XI. voulut faire porter à la Ville d'Arras , au lieu de son ancien nom , en quoi cependant il ne put réussir , que pour quelque temps. Soit que ce fut dans le sens que ce mot signifie *Exemption* , *Affranchissement* , *Immunité* , soit que ce fut dans l'autre sens , dans lequel je l'ai employé plus haut , il n'est pas hors de propos d'en approfondir la cause. Louis XI. accorda des Privileges particuliers à plusieurs autres Villes , comme à Beauvais , &c : mais il n'en fit

fit point changer le nom; & sans doute que le nom de *Franchise* n'auroit pas convenu indifferemment à toutes. Je n'ai pas oublié dans mes Mémoires sur l'Histoire civile d'Auxerre ce que j'en ai lû dans un Compte de la Communauté des Habitans. Jean Regnier, Bailli d'Auxerre, partit le 21. Juin 1483, accompagné d'un Notable, & se rendit auprès du Roy Louis XI. à Tours; où ils trouverent le *Gouverneur d'Auxerre venu de Franchise*. Je ne connois parmi les Modernes que le P. Daniel qui ait fait observer, que lors qu'on lit dans des Monumens de ce temps-là le nom de *Franchise* pour un nom de Lieu, il faut entendre par là la Ville d'Arras. Tous les Dictionnaires omettent cette circonstance remarquable, qui me paroît cependant être naturellement de leur competence.

Quoi qu'il en soit de l'origine du nouveau nom que Louis XI. essaya de donner à la Ville d'Arras, je crois que Cambrai & Arras étant peu éloignés l'un de l'autre, & à peu près dans la même temperature, l'éloge que les deux derniers Dictionnaires Géographiques ont fait en général des Esprits du Cambresis, peut s'étendre également sur l'Artois. Je suis, &c.

A Paris, ce 16. May 1739.

L'AMOUR DES ARMES

PAR LA RAISON.

LA Raison curieuse, un jour
 Alloit *incognito* dans l'Isle de Cythere,
 Et parcourant ce beau Séjour,
 Elle vit à l'écart dans un Lieu solitaire
 Cupidon qui dormoit sur la tendre Fougere;
 Les Plaisirs, les Jeux, & les Ris,
 Qui l'accompagnent d'ordinaire,
 Comme lui s'étoient endormis.
 Profitons de cette aventure,
 Dit-elle, saisissons son Arc & son Carquois,
 Désarmons ce Tyran de toute la Nature,
 Chaque jour il ravit des Sujets à mes Loix :
 Aussi-tôt d'une main hardie,
 Cette redoutable Ennemie,
 Rompit ses Traits, éteignit son Flambeau ;
 Elle se promettoit une entiere vengeance,
 Mais ce Dieu s'éveillant trompe son esperance ;
 Il met en sureté ses Aîles, son Bandeau ;
 Seulement de ses Armes
 Il ramasse en fuyant, quelques tristes débris
 Qu'il ne peut s'empêcher d'arroser de ses larmes ;

Et

Et dans l'instant revole vers Cypris.

Amour, dit-on, depuis un tel outrage.

Ne blesse plus que foiblement ;

L'inconstance & l'aveuglement

Lui sont restés pour apanage.

Par Mlle B. de Verdun.

*EXTRAIT d'une Lettre adressée il y a quelques années à Dom Nicolas Toussain, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, tiré de l'Original de M. * * * touchant les Lieux nommés mal à propos, Villeneuve-aux-Aulnes, La Villette-aux-Aulnes.*

Quoique votre santé, mon R. Pere, ne vous permette pas, depuis que vous êtes retiré à Chelles, de travailler à la nouvelle Edition * du Glossaire de Du Cange, je crois cependant qu'elle n'est point en si mauvais état, que vous ne vous fassiez un plaisir de creuser encore de temps en temps dans l'Étymologie de quelques Noms, ou du moins de lire ce qui y a rapport, lorsqu'il renferme quelque chose de singulier. Je ne doute point que vous n'ayez déjà fait plus

* Dom Toussain, qui avoit ramassé des matériaux pour cette Edition, est mort à Lagny le 26. Octobre 1731.

E ij d'une

d'une fois le chemin qu'il y a de Chelles à Lagny, & que par conséquent vous n'avez passé assés souvent dans le Village de Villeneuve, qui est à moitié de la route. Mais vous serez-vous aperçu que plusieurs Cartes de Géographie appellent ce petit Village ou Hameau, du nom de *Villeneuve aux Asnes*? Elles ne se conforment point en cela aux deux Pouillés de Paris, rapportés dans Du Breuil & à celui que le Sr Alliot a donné en 1626..où ce Village est nommé *Villanova ad Asinos*. M. de Valois, dans la Liste des Villages du Diocèse de Paris, qu'il a jointe à sa Notice des Gaules, convient aussi de la réalité du nom, de *Villanova ad Asinos*; & il ajoute, que ce Village est ainsi dénommé, *à multitude Asinorum*. Mais pourquoi y avoit-il une plus grande quantité d'Asnes en ce Lieu que dans les autres Villages? c'est ce qu'il ne dit pas, & qu'il a peut-être cru au-dessous de ses recherches.

Pour moi, je vous communiquerai sans façon la pensée qui m'est venue, depuis que j'ai su que ce sont les Pères Trinitaires, autrement dits *Mathurins*, qui y possèdent le principal Domaine, & qui y ont ce qu'ils appellent parmi eux une *Ministrerie*, c'est-à-dire une Eglise avec une Habitation & une Ferme. Le Glossaire, à l'augmentation duquel vous avez travaillé, m'a renvoyé à la Chronique d'Al-

d'Alberic , à l'occasion du mot : *Asinorum Ordo* , qui est à la Lettre A. Ce Moine Cistercien de Trois Fontaines , au Diocèse de Châlons , qui vit établir de son temps l'Ordre des Trinitaires au Diocèse de Meux , en parle assés au long à l'an 1198. & il nous apprend qu'ils ne voyagoient que sur des Asnes ou sur des Mulets , par esprit d'humilité & de pauvreté : *Quod Asinos & Mulos equitant , primò fuit institutum causâ humilitatis , & causâ etiam paupertatis.* Une autre Chronique imprimée au second Tome du Spicilege , met aussi à l'an 1198. l'Institution de l'Ordre de la Sainte Trinité , *quem solebant* , dit l'Auteur , *appellare Ordinem Asinorum , sed quod Asinos equitabant , non Equos* ; c'est la Chronique de S. Médard de Soissons. Du Boulay avoit rapporté cet Endroit au second Tome de l'Histoire de l'Université de Paris , page 524. Et si on doutoit de cette appellation , il n'y auroit qu'à ouvrir la Regle de ces mêmes Religieux , contenue dans le premier Livre des Epîtres du Pape Innocent III. Edition de Venise , page 306. *Equos non ascendunt* , y est-il dit , *nec etiam habeant , sed Asinos tantum liceat ascendere , datos vel accomodatos , vel de propriis nutrituris susceptos.* Il est vrai qu'il y eut un adoucissement à cet Article , accordé par Clement IV. en 1267. & qu'on permit l'usage des Chevaux ,

aux Peres de l'Ordre , pourvû que ce ne fussent pas des Chevaux magnifiques ; le Glossaire en fournit la preuve : mais les premiers Statuts avoient établi un usage ; & cet usage de ne voir que des Asnes dans leurs Fermes ou leurs Métairies , fit appeler du nom de *Ville aux Asnes* les Villages où ces animaux étoient en si grand nombre ; rien n'étoit plus naturel parmi les Gens de la campagne , que de parler suivant leurs connoissances.

La force du premier Statut fut si grande , que le surnom *des Asnes* se trouvoit encore lié à celui des Religieux en question l'an 1330. C'est votre Glossaire même qui me le fournit , dans un Compte de la Maison du Roy de cette année-là , où je lis sur l'Article des Mathurins de Fontainebleau , les mots suivans : *Les Freres des Asnes de Fontainebleau , où Madame fut espousée , &c.*

C'est donc en vain que quelques Nôtaires ou Géographes modernes , s'avisent d'écrire *Villeneuve-aux-Aulnes* , pour faire éclipser la dénomination de *Villeneuve aux Asnes*. Outre que le Territoire n'est point de la nature de ceux où l'on plantoit des Aulnes , les anciens Titres réclameront toujours contre cette entreprise. Mais quelle petitesse d'esprit , que de se fâcher de ce qu'on appelle ce Lieu *Villeneuve aux Asnes* ! Tous les Lieux
qui

qui portent le nom d'*Asnieres*, & qui sont en grand nombre, n'ont-ils pas la même origine ? Je ne dis pas qu'ils ayent pour cela appartenu aux Mathurins ; mais ces *Asnieres* étoient des réceptacles d'*Asnes*, soit pour l'utilité des Moulins, soit pour le transport des Marchandises d'un Lieu à un autre. Voit-on qu'on se soit avisé de changer ce nom d'*Asnieres* en celui d'*Aulnieres*, & que certains Ponts nommés *Ponts aux Asnes* dans l'usage, commencent maintenant à être apellés *Ponts aux Aulnes* ? Nullement. Consultez la Carte des Environs de Paris par *Jaillot*, elle est exacte dans ces deux derniers points. Le Pont aux Asnes y est nettement marqué entre le Ménil & Villeneuve sous Dammartin. On ne peut m'opposer qu'un ancien *Mercuré Galant* ; c'est celui d'Octobre 1711. où, à la page 133. en rapportant la Cérémonie de la Dédicace de la nouvelle Eglise d'*Asnieres* proche Paris, l'Historien donne à ce Village le nom de *Belle-Isle*, en place de celui d'*Asnieres*. J'avouë que c'est-là l'exemple d'une entreprise sur la Géographie : mais l'Auteur a fait voir en plus d'un endroit de son court Narré, qu'il étoit mal instruit, & peut-être n'est-ce que dans l'Imprimé, qu'on a substitué *Belle-Isle* à *Asnieres*, pour éviter le contraste de deux mots l'un sur l'autre. Il faut consulter cet Imprimé.

E iij Ainsi,

Ainsi , mon R. P. je crois que vous ne feriez pas mal de faire ajouter ma Remarque au bout de l'Article d'*Asinorum Ordo* dans la seconde Edition du Glossaire de Du Cange , & d'insinuer qu'on ait à insister sur *la Villeneuve aux Asnes* , qui est de votre connoissance. Je pourrois vous citer encore *la Villette aux Asnes* , qui est une autre Mⁱnistrerie des Mathurins , un peu par-delà le Village de Villepeinte , du Diocèse de Paris, à l'entrée de celui de Meaux , à trois lieuës seulement de *Villeneuve aux Asnes*. On se laisse également séduire sur le véritable nom de ce Lieu ; & comme s'il étoit indécent que le nom de l'*Asne* fût prononcé par un Géographe ou par un Notaire , on voit encore substituer dans les Cartes & dans les Actes au nom de *la Villette aux Asnes*, celui de *la Villette aux Aulnes*. Mais sortons de toutes ces âneries , & qu'il n'en soit plus parlé. Il n'est pas nécessaire en finissant , de vous faire remarquer la raison pour laquelle les Mathurins de Paris ont cessé les premiers d'être apellés *de Ordine Asinorum*. Vous la sentez à merveille , quand vous pensez au choix que l'Université de cette fameuse Ville avoit fait de leur Maison pour la tenuë de ses Assemblées. N'en disons pas davantage.

A A.... le 2. Janvier 1727.

Les

Les mots de l'Enigme & des Logogryphes du Mercure de May, sont, *Oignon, Bourgeois, Musica, Macula, & Aspis*. On trouve dans le premier Logogryphe, *Ours, Soir, Job, Brie, Oui, Rose, Bois, Os, Oie, Rive, Ives, Orgues, Jours, Vie, Sire, Soie, Griue, Ris, Ré*; dans le second, *Musca, Musa, Mus*; dans le troisieme, *Mula, Canla, Ala*; & dans le quatrieme, *Apis*.



ENIGME.

Lecteur, je suis discret, religieux, tranquille;
 J'aime les ombres de la Nuit,
 Je sers de retraite, ou d'azile.
 Rien, que je sçache, ne me nuit.
 Certain dépôt en mon sein je conserve,
 Qu'un jour je rendrai promptement;
 Car enfin il faut que je serve
 A mettre au jour le Juste & le Méchant.
 C'est vainement que tout conspire
 A m'éviter, ou même à me braver;
 Malgré l'horreur que mon nom seul inspire,
 Tôt ou tard on vient me trouver.



LOGOGYPHE.

MEs Etats sont plus grands que ceux de tous
les Rois ,

Et je me rends ce témoignage ,

Qu'en mon Gouvernement je suis toujours plus
sage

Que n'ont jamais été leurs Loix.

Pour t'aider à me bien connoître ,

Prends chaque membre de mon corps ;

Moi , pour te découvrir mon être ,

J'en fais faire joüir moi-même les ressorts.

De dix pieds , prends-en huit , je suis Province en
France ,

Pais fertile , abondant en tout bien :

Avec quatre , on me voit dans la pure indigence ;

Privé de tout , que suis-je ? Rien :

Deux avec deux , je suis dans la Peinture :

Avec autant , je corromps tout Mortel ,

Fuis-moi , si tu prétends au Ciel :

Avec deux , on me voit double & triple figure :

Avec six , au Maître je plais :

Encore autant , la Botte j'accompagne :

Avec trois , on me trouve à la Ville , en Campagne ,

Au sommet des Maisons , surtout dans les Forêts :

Avec cinq autres pieds le Voleur me déteste ,

Et me fuit autant que la peste :
Cinq autres te pourroient causer de la douleur ;
Il est temps de finir , adieu mon cher Lecteur.

Par Duchemin , Musicien à Angers.

A U T R E.

TU t'abuses , Lecteur , si tu veux me com-
prendre.

Crois-tu de bonne foi facilement me prendre ?

Non , non ; car dans mon Corps tout est myste-
rieux ;

Je ne puis dévoiler que mon nom à tes yeux.

D'onze pieds que jadis me donna la Nature ,

Prends-en huit , on se sert de moi dans la Peinture :

Avec six , j'ai partout de différentes mœurs :

Quatre me font voler & j'ai beaucoup de sœurs :

A la Chasse avec trois , j'anime & j'encourage ;

Renverse-les , souvent je cause le naufrage ;

Avec cinq pieds , je suis Grand Prêtre des Hebreux :

Pareil nombre me fait un Censeur rigoureux :

Encor cinq , cher Lecteur , pour finir l'analyse ,

Par mon secours dans peu la Ville sera prise.

Par la même.

FIGO MERCURE DE FRANCE

A U T R E.

LEcteur , je suis Ville de France ,
Petite ou grande , il n'y fait rien.
Sept pieds forment mon existence ,
Qui tous unis, sans rompre le lien ,
Te servent pour ta vie & pour ta subsistance ;
Enfin sans leur secours tu ne vivrois pas bien.
Je porte dans mon corps le nom très-respectable
D'un sage Potentat, dont l'aimable douceur
Fait de ses Sujets le bonheur ;
Que son Regne, Grand Dieu , soit paisible & du-
rable !

Un Pape très-ancien qui porte dans son nom
Un fleuve du Levant & de très-grand renom ;
Ce qui couvre Philis , Amaranthe & Damon :
Un Saint du nombre des Apôtres ,
Dont la Fête se fait presque après tous les autres :
De Crotone un bon Citoyen ,
D'aussi bon apétit qu'aucun Italien ;
Un Juge des Enfers, jadis Roy de Candie ;
Petit-fils d'Agénor, grand Roy de Phénicie :
Un Homme pour qui Cicéron
Fit autrefois une belle Oraison :
Je n'en dirai pas davantage
Pour abréger mon amusant Ouvrage :

Par le même.

LOGO

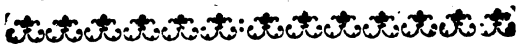
LOGOGRYPHUS.

S I me scire velis, Lector, sex collige membra ;
 Sordida, dum spiro, turpis me per luta volvo ;
 Aspectusque oculos, & nomen vulnerat aures.
 Scinde caput ; videas subito (mirabile dictu)
 Qui modo contemptus squallenti in fœce jacebat ;
 Nunc dominari umbras, solioque sedere supremo.
 Adde caput, membrumque unum si vertere tentas ;
 Incundam foveo tenero sub pectore flammam.
 Abripe sed quartum. Mœrens heu ! vidit Hydaspes
 Pellai juvenis me succubuisse phalangi.
 Dirige nunc ; totumque novo rursus ordine versans ;
 Si solidum cernis, si quid tractabile palpas,
 Me semper palpas, me certò cernis ubique.
 Invenias in me quod te suspendit euntem ;
 Quod placidas imis turbat de sedibus undas ;
 Quod generat flores, & quod mane irrigat hortos.
 Multa alia omitto. Sed tandem hoc accipe, Lector.
 Horrent me vivum ; cuncti me postea laudant.
 Multi mi similes vitæ. Post funera pauci.

DE CHIBAU, de S. Jean de Luz



NOU



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

HARMONIE des deux Spheres Céleste & Terrestre, ou l'Art de connoître la Situation, la Route & la Difference de toutes les Parties de la Terre, par le Soleil & par les Etoiles, dédiée à S. A. S. M. le Prince Souverain de Dombes. Par M. J. *Griffon*, son Aumônier, Principal du College de Toissey, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences. I. Vol. in-4°. de 477. pages, sans l'Epître, la Préface & la Table. *A Paris chés P. G. Le Mercier, rue S. Jacques, au Livre d'or. M. DCC. XXXIX.* Le Prix du Livre relié est de 9. liv.

Ce Livre est divisé en deux Parties : en tête de la premiere Partie sont des Préliminaires, qui caracterisent le Systeme, & mettent dans tout son jour l'idée qu'il présente.

Six sortes de Tables en un ordre très-clair morceau même d'Imprimerie agreable à la vûë) font la matiere de cette premiere Partie : deux desquelles forment un Calendrier Astronomique & Géographique, pour toutes les heures de chaque jour & de chaque nuit de l'Année.

La

Les premieres Tables contiennent les Correspondances Solaires , qui font connoître le Point de la Terre & celui de la Mer , sur lequel le Soleil porte perpendiculairement d'un intervalle à l'autre. Les seize Correspondances attribuées à chaque jour , ne servent que pour quatre jours de suite : il en succede d'autres , produites par les changemens de la Déclinaison du Soleil. Les 16 de 4 en 4 jours en font 128 à chaque mois , & le nombre de 1536 en un an.

Ces Désignations des divers Lieux par le Soleil , ne sont que pour l'Espace entre les Tropiques , qui est de 47 degrés en Latitude : Le Firmament fournit par les Etoiles diverses Correspondances en toute Latitude. Les secondes Tables du Livre , plus satisfaisantes encore au coup d'œil que les premieres , sont remplies de brillantes Etoiles , correspondantes aux principales parties de la Terre & de la Mer : elles sont figurées dans ces Tables , & leurs grandeurs s'y distinguent , selon l'Eclat qu'elles ont au Firmament.

Ce qu'il y a de favorable au Systême , c'est que depuis Paris , & des Provinces voisines , on a sur l'Horison une moitié du Ciel , qui couvre toute la Terre habitée , à la distance en ligne droite de 2250 lieues. Cet Eloignement suffit , pour pouvoir porter les

Corr

1734 MERCURE DE FRANCE

Correspondances Célestes & Terrestres, jus-
ques aux parties les plus reculées de l'un &
de l'autre Continent.

Par ces Correspondances d'Etoiles, le
Livre offre de demi-heure en demi-heure
l'Etat du Ciel, toujours désigné par un seul
degré passant au Méridien, avec une Etoile,
qui est alors le signal du moment d'obser-
ver une multitude d'autres Etoiles choisies,
que l'on verra perpendiculairement éclairer
sur une égale multitude de Lieux indiqués.
Les heures & minutes du temps, à vérifier
chaque Etat du Ciel, sont annoncées exac-
tement à chaque nuit.

Toutes ces Correspondances d'Etoiles sont
au nombre d'environ 1800 : quoique le Ca-
talogue des Etoiles mises en œuvre n'excede
pas celui de 180 : c'est qu'une même Etoile,
apliquée successivement sur divers Lieux,
produit dans sa Révolution aparente plusieurs
Correspondances différentes.

En une nuit de douze heures, on pourroit
vérifier la moitié de ces 1800. Correspon-
dances, ce qui feroit 900 ; mais en rédui-
sant le nombre à 800 par chaque nuit, en
trente jours elles donneront 24000. Corres-
pondances, & la somme sera de 192000
pour les 365 jours qui composent l'année ;
Car un même Etat du Ciel ne pouvant être
observé deux nuits de suite à la même heu-

re , la diversité des heures fait varier les Observations , & les multiplie à l'infini. Les quatre Tables suivantes , dont on n'offre pas ici le détail , concourent à former la prodigieuse quantité des Correspondances proposées , & remplissent la premiere Partie de ce Volume , en y comprenant leurs explications.

La seconde Partie contient six Traités , qui sont destinés à guider les Commençans dans l'Etude de l'Astronomie ; ce sont des Elemens , qui expliquent clairement ce qu'il y a d'essentiel à sçavoir dans la Pratique de cette Science. On en retranche ce que la Géométrie & la Trigonométrie ont déshérisé : Ensorte que les jeunes Gens de douze à quatorze ans , sont à portée de comprendre & d'apprendre en fort peu de temps , tout ce qu'il y a d'intéressant dans ce Volume. On en a fait plusieurs expériences avec un heureux succès , avant l'impression du Livre.

Voici comment les Astres , dans ce Système , peuvent faire connoître la *Situation* , la *Route* , & la *Distance* de chaque Lieu. On propose pour exemple la Ville de *México* , en Amérique.

Les 18 May & 25 Juillet , la déclinaison du Soleil étant de 20 degrés , semblable à la Latitude de México , ce grand flambeau du
jour

jour passe alors au-dessus de cette Ville. Et, comme elle est plus occidentale de 106 degrés, que le Méridien de *Paris*, lesquels équivalent à une différence de 7 heures 4 minutes : il suit nécessairement que les 18 May & 25 Juillet le Soleil éclairera perpendiculairement sur *México*, quand il sera 7 heures 4 minutes du soir à *Paris*.

L'Etoile *Arcturus* de première grandeur, ayant à peu près la même déclinaison de 20 degrés, est également zénit de *México*, une fois toutes les 24 heures : c'est-à-dire, précisément 7 heures 4 minutes après avoir passé par le Méridien de *Paris*.

Lorsque le Soleil, ou bien *Arcturus* brillent au-dessus de *México*, & qu'on en fait l'observation, on est orienté exactement du côté de la Terre, où cette Ville est placée : le Point Céleste qui lui répond, en désigne la *Situation* pour cet instant beaucoup plus parfaitement qu'aucune Carte Géographique ou Marine ne pourroit l'indiquer. Et ce moyen de faire du Firmament une Mappede-Monde, est bien plus propre à graver la position de chaque Lieu dans la mémoire des jeunes Gens, que ne peuvent y contribuer les Cartes ordinaires.

La *Route* de *México* est aussi facile à indiquer, que sa *Situation* : c'est-à-dire la ligne droite, qui aboutit vers ce Lieu de l'Amérique.

que , quand le Soleil ou *Arcturus* éclairent au-dessus de cette Ville. La perpendiculaire qui en descend , coupe l'horison à un point déterminé , auquel se raporte la sôutangente depuis l'œil de l'Observateur ; & cette ligne prolongée aboutit certainement au Lieu annoncé. Si le point de l'horison , où le passage de cette même ligne est arrêté , a sa fixation au 18 degré de Nord-Ouest : la répétition de cette ligne au 180 degré retracera toujours la route vers México , sans qu'il soit nécessaire de la diriger vers ce point de l'horison , quand le Soleil , ou bien quelque Etoile , ou Planete éclairent sur ce Lieu.

La *Distance* , entre le Païs de l'Observateur & México , se peut fixer aussi aisément que la situation & la route de ce Lieu. On peut la connoître de deux façons , par le Ciel & par les Cartes Géographiques. La vûe des Astres servira à cette fixation, en comptant les degrés d'un zénit à l'autre, entre celui de l'Observateur & celui du Lieu indiqué. Un Quart de Cercle dressé , sera l'Instrument propre à cette Opération. Quand *Arcturus* ou le Soleil arrivent au-dessus de la Ville de México , si l'Alidade présente une difference de 80 degrés , on en conclûra une *distance* de 2000 lieuës par la ligne droite d'ici à cette Ville d'Amérique. Les Cartes Géographiques donneront la même détermination , si

3158 MERCURE DE FRANCE

la projection des degrés est exacte. 4 degrés donnent 100 lieuës ; 40 degrés font 1000 lieuës , & 80 degrés 2000 lieuës.

Tout le Livre de l'Harmonie des deux Sphères tend à faire étudier la Terre par le Ciel , & le Ciel par la Terre ; & sur tout à fixer le raport de l'un avec l'autre , selon ces expressions qui caractérisent le Système :

Puncta notanda plagis Cœlestibus , indita Terra :

Sydera dum Terram , sydera Terra docet :

LA MARINE peut se servir ainsi des mêmes Correspondances comprises dans ce Volume , ou bien en créer de nouvelles à l'instar de celles-ci. Sur un Vaisseau prêt de faire voile depuis Dieppe vers México , par la *Vera-Cruz* : si l'on a égard à la fixation des 18 degrés de l'horison , où vise la ligne droite qui aboutit vers ce Lieu , elle sera d'une sorte d'utilité , pour diriger la Prouë de ce Bâtiment , avec une justesse , qui paroît équivaloir à celle des meilleurs Instrumens employés à cet usage.

Ces dix-huit degrés ajoutés aux 15 de déclinaison de la Boussole , donnent 33 degrés ; retranchez ces 33 degrés des 90 , du quart de l'horison à Nord-Ouest ; le restant , qui sera de 57 degrés , marquera la différence entre la ligne où vise la Boussole , & la ligne qui aboutit au point de l'horison , tendant à

México.

México. Pendant le cours de la Navigation, si l'on conserve la même direction désignée par l'Angle de 57 degrés avec la Boussole, on aura la certitude d'avancer en ligne droite vers la Ville en question. Cependant cet Angle sera susceptible des variations de la Boussole : on l'augmentera, ou bien on le diminuera, selon que la déclinaison de la Boussole paroîtra changer.

Les Dérivations continuelles sembleront alterer cette direction ; mais ces Dérivations elles-mêmes seront ordinairement mesurées, proportionnées, & déterminées relativement à la direction indiquée. Si l'on sçait, qu'il faut dériver de dix degrés au Nord, on ôtera ces dix degrés des 57, & l'Angle ne sera que de 47. Si la Dérivation au contraire mene à dix degrés vers le Midi, on les ajoutera à l'Angle, qui deviendra un Arc de 67 degrés.

Lorsqu'on aura passé les écueils, & que le Vaisseau aura la liberté de reprendre la ligne droite, le Pilote s'en assurera, en reprenant l'Angle de 57 degrés, sauf les variations de la Boussole, auxquelles on aura tel égard que de raison.

Si l'Amplitude de l'horison donne plus de degrés au Nord, que n'en a la Latitude du Lieu, ou du Port vers lequel on veut aborder, on changera insensiblement la direction
du

du point d'horison, & on en diminuera peu à peu l'Amplitude. Au contraire, si l'Amplitude de l'horison, où passe la ligne de Direction, est moindre que la Latitude du Port, on portera plus au Nord-Ouest la ligne de Direction, dans la Proportion convenable à la distance du Lieu, & aux progrès de la Navigation vers ce même Lieu. C'est à Mrs les Marins de déterminer ces sortes de differences dans la précision exacte, qui se trouvera toujours avoir un raport au Système de l'Harmonie des deux Spheres.

LETTRE à M. de B.... ou *Essais sur le goût de la Tragédie*, contenant plusieurs Pièces, tant en Prose qu'en Vers, à *Amsterdam*, chés *Henri Schelte*, 1738. in-8°. & se vend à *Paris*, chés *Prault* fils, Quai de Conty.

Ce Livre, qui contient environ cent pages, paroît mériter l'attention des Amateurs du Théâtre, autant par raport à la matiere qui y est traitée, que par la maniere ingénieuse dont l'Auteur a trouvé le secret d'égayer un sujet, qui, par lui-même, ne paroisoit pas susceptible de beaucoup d'ornemens en ce genre.

L'Editeur, dès l'ouverture du Livre, nous annonce que les différentes Pièces qui le composent, ont été trouvées par lui en fort mauvais état dans le Cabinet du Sr D,
L. P.

L. P. qui venoit de mourir , & dont il étoit ami particulier.

Le portrait qu'il fait du défunt , prépare finement le Lecteur à ne point chercher la dernière perfection dans des Ouvrages , *auxquels la mort imprévue de l'Auteur , ne lui a pas laissé le temps de mettre la dernière main* : si tant est pourtant (ajoute-t-il) que sa paresse & son indifférence pour ses productions lui eussent permis de le faire . . . » Mon ami ,
» continuë-t-il , travailloit beaucoup , rédigeoit peu. Lui venoit-il quelques idées
» sur un sujet qui lui plaisoit ? il les saisissoit
» d'abord avec ardeur & en tiroit parti. Sa vivacité lui faisoit alors oublier sa paresse , jusqu'à ce que cette dernière reprenant le dessus , lui fit tomber la plume de la main , ce qui ordinairement ne tarδοit guere. A la bonne heure si une autre idée sur le même sujet se présentoit naturellement à son esprit , & pouvoit concourir à achever , ou perfectionner son dessein ; sans quoi tout restoit imparfait : il n'y pensoit plus. Ajoutez à cela que jamais la pensée de corriger & de limer un Ouvrage , ne lui est venue ; si ce n'est qu'il vint par hazard à s'apercevoir , en ramassant ses matériaux épars , qu'ils pouvoient faire un *Ensemble* supportable , & méritoient d'être mis en ordre , & corrigés . . . Ne regardez donc , M. , les
» morceaux

» morceaux que je vous envoie aujourd'hui,
 » & que je n'ai point extraits, sans peine, du
 » fatras de son Cabinet, que comme des
 » *Esquisses* très-hazardées de ce qu'il avoit
 » dessein de faire.

La premiere Pièce, & la plus considerable
 de ce Recueil, est une Epître en Vers li-
 bres, adressée à M. de Voltaire, sur le goût
 de la Tragédie Française. » Cette Pièce, dit
 » l'Editeur, que j'ai trouvée très-informe,
 » pleine de ratures & de lacunes, a pour-
 » tant été finie, & envoyée à celui pour qui
 » elle étoit faite : c'est ce que je vois par une
 » Lettre de M. de Voltaire, dont je rendrai
 » compte ci-après.... Tout ce que je puis
 » faire, c'est d'essayer de remplir les vuides,
 » en cherchant à travers les ratures, l'esprit
 » & le dessein de l'Auteur, afin de vous
 » donner une idée de la contexture du tout.

L'Auteur se peint, au commencement de
 l'Epître, comme un jeune homme, que la
 passion de rimer & de se faire un nom, avoit
 séduit pendant quelque temps. Mais con-
 vaincu par l'expérience de peu d'années,
 qu'on ne sauroit faire de bons Vers, sans
 connoître *le Goût*, il s'occupe à chercher le
 Temple de ce Dieu ; c'est à Paris qu'il se
 rend, pour en apprendre la route ; M. *Rollin*
 veut bien la lui faire connoître, & lui ensei-
 gner les moyens d'accourcir son voyage ; il
 est

est enfin prêt d'arriver au but , lorsqu'il trouve le chemin barré par une foule d'Auteurs subalternes , dont il est forcé d'entendre les idées creuses sur tous les genres de Poësies , & en particulier sur la *Tragédie* , qui est celui pour lequel il se sent le plus de penchant.

L'un de ces *Fâcheux* , parle d'une Pièce , qu'il dit devoir paroître au premier jour , & dont le seul Titre excite les ris de l'Assemblée. Cet homme , zélé sectateur du *nouveau* , prétend justifier son goût en frondant la plûpart des Regles des Anciens. Le détail dans lequel il entre sur ce sujet , est plein d'esprit & de feu ; il n'y manque que de la solidité. Cependant l'Auteur a trouvé l'art de rendre les raisonnemens de son *Apôtre du Goût nouveau* si specieux , que s'il les avoit mis dans la bouche d'un autre Personnage, il ne seroit pas étonnant que ceux qui ignorent les vrais *Mysteres de Melpomène* s'y laissassent séduire. Cette partie de l'Epître , qui contient au moins 150 Vers , est en général bien versifiée , & mérite d'être lûë. Nous n'en rapporterons que quelques Traits.

Flatons, puisqu'il le faut, un Parterre caustique,
Réveillons sa langueur par de brillans portraits,
Inventons pour lui plaire un nouveau Goût Tra-
gique ,

I. Vol.

E

Qu

Qui soit vif, & frappant ; je réponds du succès.
 L'humeur de nos François, active, pétulante,
 Trouve, plus que jamais, les *détails* ennuyeux ;
 Et, quelque beaux qu'ils soient, leur ame impatiente
 Leur préférera toujours un Vers mélodieux :
 On les reproche encore à l'Auteur des Horaces ;
 Evitons-les : donnons des sentimens nouveaux ;
 Le feu soûtient jusqu'aux défauts ,
 Et la langueur fait expirer les graces.

Ne l'intéressons plus qu'à force d'*Action* ;
 Et s'il en coûte au vraisemblable ,
 Le charme séducteur de la *Compassion*
 Sçut toujours rendre supportable
 L'*Intrigue* la moins raisonnable ,
 Pourvu qu'il en naquit beaucoup d'*Emotion*.

Le Novateur finit enfin sa Harangue par
 ces Vers , qui ne sont pas les moins beaux
 de l'Ouvrage.

Ménageons l'*Intérêt* , c'est l'ame du Théâtre :
 Saisissons tous les Traits qui peuvent l'augmenter.
 Des Spectacles frapans le Public idolâtre ,
 Permet , pour l'ébranler , qu'on ose tout tenter.
 Pour atteindre à ce but, employons la contrainte ;

* *Cornaille*.

S'il

S'il est sourd aux sanglots, aux pleurs, à l'amitié ;
Chés le Peuple toujours la terreur & la crainte
Ouvrent le cœur à la pitié.

Le Voyageur enfin, dépêtré des Importuns
qui l'environnoient, & poursuivant son chemin avec ardeur vers le Temple du Dieu du *Goût*, est arrêté par une Personne qu'il se rapelle d'avoir vûë parmi ceux qu'il vient de quitter. Il craint son abord ; mais il est bientôt rassuré par les discours que lui tient l'Inconnu, Homme spirituel, aimable, & pensant juste, qui s'offre à lui servir de guide, & lui dévoile toutes les absurdités des maximes qu'ils viennent d'entendre.

Ennemi plus que vous, *dit-il*, des brillantes erreurs,
J'aurois pû réfuter ce frivole Système ;
Mais j'ai l'oreille faite aux cris des Novateurs,
Et toujours le vrai *Goût* se défend par lui-même.
Mille Auteurs aveuglés, en vain pour l'imiter,
A leurs foibles esprits ont donné la torture ;
Jamais l'Art le plus grand ne se fera goûter
S'il s'éloigne de la Nature.

L'Inconnu poursuit quelque temps sur le même ton, & donne au jeune Poète tous les conseils qu'un Ami sage & consommé dans la Poétique, peut donner. Ce Morceau

est travaillé, & paroît avoir coûté à l'Auteur plus que le reste.

Un feüillet qui manque au Manuscrit, met l'Editeur dans l'impossibilité de nous apprendre le succès du Voyage de nos deux Pelerins. Il est contraint de sauter tout d'un coup à la conclusion de l'Epître, où l'Auteur dit, en parlant de l'Inconnu à M. de Voltaire :

Je ne le quittai qu'à regret . . .
 Cependant mon ame calmée,
 Déjà d'un feu nouveau paroissoit animée,
 Et dès le même soir j'en éprouvai l'effet.
 Enfin, par le conseil de cet Ami fidele,
 J'osai te prendre pour modele.
 Si j'en eusse connu de plus digne que toi,
 Tu ne te verrois pas importuné par moi . . .
 Je suis ton Ecolier, & fais gloire de l'être ;
 Si j'ai quelque Talent, tes Ecrits l'ont formé ;
 Trop heureux de n'avoir rimé
 Qu'après avoir sçu te connoître ! &c.

La Pièce suivante est une Lettre de M. de Voltaire à l'Auteur, par laquelle ce célèbre Poète le remercie très-gracieusement de l'Epître dont on vient de voir l'Extrait. Cette Lettre, quoique courte, est tellement marquée au coin de celui qui l'écrit, qu'on ne peut l'y méconnoître.

On

On trouve aussi deux Lettres assés longues, mais d'un style très-familier & enjoué, qu'on suppose avoir été envoyées à l'Auteur par un de ses Amis, au sujet de l'Épître à M. de Voltaire, & d'une Tragédie que l'Auteur composoit alors. Le fond de ces Lettres roule sur les matieres traitées dans l'Épître, & sur plusieurs Pièces modernes, dont on donne les beautés pour modeles *du vrai Goût* Tragique.

Les bornes que nous sommes prescrites, ne nous permettent pas d'en faire une longue analyse. Ce qu'on en peut dire de plus, c'est qu'elles sont pleines de réflexions & de préceptes très-propres à former *le Goût*.

On voit ensuite deux Scenes détachées d'une Tragédie de l'Auteur, qui ne s'est point trouvée parmi ses Papiers. La première, est un Monologue d'un Ministre qui gémit d'être obligé de servir un Tyran, sur l'esprit duquel l'honneur & les Loix ne peuvent rien. Comme elle n'est pas longue, nous croyons qu'on ne sera pas fâché de la voir ici toute entiere.

Vous, qu'un heureux destin a soumis à des Rois,
 Qui n'ont que le devoir & la Vertu pour Loix;
 Dont l'ame à la Raison est toujours asservie,
 Ministres fortunés, que je vous porte envie !....
 Aimés, chéris de tous, même de vos Rivaux,

Vous jouissez en paix du fruit de vos travaux.
 Connus par vos bienfaits, plus que par la victoire,
 Les vertus du Monarque accroissent votre gloire,
 Et vos noms, de l'envie écartant les fureurs,
 Près de leurs noms sacrés sont gravés dans les
 cœurs.

Hélas ! que nos destins different l'un de l'autre !
 Le mien, est d'être Esclave, & vous faites le vôtre.
 Justes, tout vous chérit ; je crains jusqu'à mon Roi,
 Et les maux qu'il produit rejaillissent sur moi.

L'autre Scene se passe entre le même Ac-
 teur & le fils du Tyran. Nous n'en rapporterons
 qu'un Trait.

Ce jeune Prince veut engager le Ministre
 à faire échouer quelques Projets de son Pere,
 qui lui paroissent criminels ; & présentant la
 maniere dont sa proposition va être reçue,
 il s'exprime ainsi :

Ah ! quelques soient les droits du Prince ou du
 Sujet ,

Est-ce être criminel d'empêcher un forfait ?

Le Ministre lui répond :

Dieux ! Qu'entens-je ?..... Oui c'est l'être ; & le
 prétendu zele

Qu'on oppose à son Roy , n'en est pas moins re-
 belle ;

Il n'est qu'un attentat à son autorité,

Quand

Quand il ose éclater contre sa volonté . . .
Maître de se vanger , de punir , ou d'absoudre ,
Vive image des Dieux , quand ils lancent la foudre,
Qu'aux yeux de ses Sujets un Roy paroisse errer ,
Ils peuvent en gémir , mais sans en murmurer.

Vous, Prince, que le Sang appelle à la Couronne,
Malgré tout le pouvoir que ce haut rang vous
donne ,
Songez , que quoiqu'il ose , il doit être obéi..
Puissiez-vous l'oublier , en regnant après lui.

Le reste du Livre contient une Lettre *en Prose & en Vers* , écrite par l'Auteur à M. de Voltaire sur sa Tragédie d'Alzire ; & une Pièce de Poésie légère , adressée aux Dames d'Arras , sur une Question badine qu'elles avoient proposée à l'Association Littéraire de cette Ville.

Ces dernières Pièces sont fort goûtées ; il s'en faut pourtant de beaucoup que le Livre dont il s'agit soit sans défauts. On y trouvera des négligences impardonnables en plus d'un endroit. Mais l'Editeur nous a prévénus là-dessus dès l'entrée de l'Ouvrage ; & si l'Auteur avoit assés vécu , on voit bien qu'il étoit en état de les corriger.

TRAITE'S des Récompenses & des Peines
Eternelles , tirés des Livres Saints. Par M.
F iiij l'Abbé

L'Abbé *Le Pelletier*, Chanoine de l'Eglise de Rheims. Vol. in-12. de 396. pages, chez *Ganeau*, rue Saint Jacques, à Saint Louis. M. DCC. XXXIX.

L'Auteur a bien raison de dire dans son Avertissement, que jamais il ne fût de matière plus importante, plus intéressante, que celle qu'il traite dans cet Ouvrage. Point de Vérité plus clairement énoncée dans les Saintes Ecritures, plus manifeste dans toute la Tradition, plus répandue dans toutes les Prières de l'Eglise, dans toutes les Liturgies du Monde Chrétien, que celle qui est renfermée dans le Dogme fondamental de l'Eternité des Récompenses & des Peines. Il est cependant étonnant, ajoute le Pieux Auteur, que dans un Siècle si fécond en Ecrivains, on fasse tant de mauvais Livres, & qu'on écrive si peu sur le sujet que j'ai entrepris de traiter, & qui sera toujours inépuisable. Il croit que les Prédicateurs & les Pasteurs en général n'insistent pas assés sur ces grandes Vérités, si capables d'operer de grands fruits. Denis le Chartreux, Bellarmin, M. Nicole, le P. Dupont, ont travaillé sur le même sujet; mais leurs Ouvrages, au sentiment de notre Auteur, sont imparfaits; incomplets, non assés précis, pour la plupart trop abstraits, trop théologiques, peu à la portée de tout le monde, &c. Pour lui,

sans

Sans rien copier de ceux qui l'ont précédé ; il a , dit-il , tout tiré des abondantes & in-
tarissables Sources des Livres Saints , surtout
du Nouveau Testament , en ajoutant cepen-
dant quelques Traits des Peres , & des Actes
les plus authentiques des premiers Martyrs.
Il proteste enfin avec humilité , que s'il y a
quelque chose de bon , d'édifiant , d'ins-
tructif , de touchant dans cet Ouvrage , il ne
vient pas de lui , mais uniquement de celui
de qui tout bien procede.

Il ne faut pas s'étonner si avec de tels se-
cours, & dans de pareilles dispositions, l'Au-
teur nous a donné un bon Livre. On y
trouve en effet avec de l'onction & de grands
sentimens de pieté , de l'ordre , de la mé-
thode , & plusieurs Traits d'Eloquence, sans
parler de la bonté du style , & de la pureté
du langage.

*SUITE du Memoire Historique & Généalogique
sur la Maison de Bethune.*

Branche de Selles & Chabris.

Philipe de Bethune , Comte de Selles & de Char-
roft , Marquis de Chabris , &c. frere puîné de Ma-
ximilien I. Duc de Sulli , fut Gentilhomme de la
Chambre du Roy Henri III. Chevalier de l'Ordre
du S. Esprit , Gouverneur de Rennes , Lieutenant
Général au Gouvernement de Bretagne , Ambassa-
deur en Ecoffe , à Rome & en plusieurs autres
Couts. L'Histoire dit de lui , qu'il unit la bonne

F. v. fol.

foi à l'habileté dans les affaires ; éloge rare & précieux , qu'elle renouvellera pour le digne Ministre qui nous gouverne sous l'autorité du Roy , & que personne n'aura mieux mérité. Philippe eut deux femmes , 1°. Catherine le Boutheiller de Senlis , fille de Philippe le Boutheiller de Senlis , Seigneur de Monci-le-vieil & de Vincénil , Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy ; d'une Maison assés ancienne & assés noble , pour que la Tradition commune , au raport de Duchesne , l'ait fait descendre des anciens Comtes de Senlis. 2°. Marie d'Alegre , de l'illustre Maison de ce nom. Sa premiere femme seule lui donna des enfans ; Philippe , mort jeune ; Hipolite , dont l'Article suit ; Henri , qui prit l'Etat Ecclesiastique , & mourut Archevêque de Bourdeaux ; Louis , qui forma la Branche des Ducs de Charost ; & Marie , qui épousa François Annibal , Duc d'Estrées , Pair & Maréchal de France. * Philippe mourut en 1649. âgé de 88. ans , ayant vécu sous six de nos Rois ; François II. Charles IX. Henri III. Henri IV. Louis XIII. & Louis XIV.

Hipolite , devenu l'aîné de ses freres , par la mort prématurée de celui qui le précédait , fut Comte de Selles , Marquis de Chabris , premier Gentilhomme de M. le Duc d'Orleans , Frere unique de Louis XIII. Chevalier de l'Ordre du S. Esprit , Chevalier d'Honneur de la Reine , Conseiller d'Etat d'Epée , &c. Il mourut en 1669. après avoir donné au Roy plus de 2500. Volumes manuscrits , * recueillis par son Pere & par lui. Il eut d'Anne-Marie de Beau-

* *La Maison d'Estrées s'est éteinte en 1738. par la mort de N. . . . d'Estrées , Pair & Maréchal de France , Vice-Amiral , &c.*

* *Ces Manuscrits sont distingués & cotés Bethun. à la Bibliothèque du Roy.*

p. villiers.

Villiers de Saint-Aignan, qu'il avoit épousée en 1629. Philippe, mort sans posterité; Henri, dont l'Article suivra celui-ci; Armand, mort Evêque du Puy; François Gaston, dont la posterité sera rapportée après celle de Henri; François Annibal, dont la posterité suivra celle de François Gaston; Hipolite, mort Evêque de Verdun; Louis, dont la posterité sera rapportée après celle de François Annibal; Anne Berthe, & Marie, Abbeses en differens Convens; Catherine, morte veuve de Joseph de Tertulle, Marquis de la Roque; & Marie, morte veuve de François de Rouville, Marquis de Meus, Gouverneur d'Ardres & du Comté de Guines.

Henri, devenu l'aîné des enfans d'Hipolite, mourut en 1690. laissant de son Mariage avec Marie-Anne Dauvet, fille de Nicolas Dauvet, Comte Desmarets, Grand-Fauconnier de France, six enfans; Louis, dont l'Article suit; *Anne Marie*, apellé l'Abbé de Bethune, qui vit; *Marie-Henri*, Chevalier de Bethune, Capitaine de Vaisseau, * qui vit aussi & n'est point marié; N Demoiselle, décedée nouvellement, & deux filles, mortes Chanoinesses à l'Abbaye de Remiremont.

Louis, Comte de Bethune, fils aîné de Henri, est mort Lieutenant Général des Armées Navales, Commandant à Rochefort, en 1734. Il a laissé de son mariage avec N de la Combe, veuve en premieres Nôces de N Seigneur d'Yberville, Capitaine de Vaisseau, deux enfans qui vivent.

Armand-Louis, Marquis de Bethune, qui vient d'avoir l'agrément de Sa Majesté pour un Guidon de Gendarmerie, & qui étoit Capitaine dans Royal

* Le Pere Anselme, Histoire Généalogique des Grands Officiers de la Couronne, le nomme François Annibal.

Roussillon Cavalerie ; & Armande de Bethune, Demoiselle.

François-Gaston, Marquis de Bethune, Comte de Selles, &c. quatrième enfant d'Hipolite Comte de Selles & de Charost, mourut en Suede le 4. Octobre 1692. après avoir été successivement Envoyé Extraordinaire en Baviere pour le Mariage de Monsieur, Frere unique de Louis XIV. Gouverneur de Cleves, Commandant en Chef les Troupes laissées dans le même Pays, Chevalier des Ordres du Roy, chargé de conférer les mêmes Ordres à Jean Sobieski, Roy de Pologne, Ambassadeur auprès de ce Prince, Ambassadeur en Suede, & par tout digne de ses Emplois. Un zele vif pour la gloire de la France & du Roy, fut l'ame de ses actions. Il le préféra au soin de sa fortune. De-là, la splendeur où il vécut dans ses Ambassades. De-là aussi, l'apêl qu'il fit au Comte de Thaun, Ministre de l'Empereur en Pologne, pour punir ce Comte de quelques discours peu mesurés, où il s'étoit emporté contre Louis XIV. Cette affaire obligea la Cour de Vienne à rappeler le Comte de Thaun, & donna une si grande idée du Comte de Bethune au Roy Sobieski, son beau-frere, que des Ambassadeurs de Hongrie étant venus demander à ce Monarque un Roy de sa Famille, il n'hésita pas à le leur proposer, & à leur promettre de l'appuyer de toutes ses forces contre la Maison d'Autriche. François Gaston avoit épousé le 11. Décembre 1668. Marie-Louise de la Grange d'Arquien, fille de Henri de la Grange, Marquis d'Arquien, mort Chevalier des Ordres du Roy & Cardinal, & sœur de Marie-Casimire de la Grange d'Arquien, Reine de Pologne. Il eut quatre enfans de son mariage. 1°. Louis, Marquis de Bethune, Mestre de Camp de Cavalerie, tué à Hostect en Août 1704. 2°. Louis-Marie-Victoire, Comte de Bethune

Bethune , dont l'Article suivra celui-ci. 3°. Marie-Casimire , mariée en premières Nôces au Prince de Radzewils Clecki, dont elle n'a point eû d'enfans; & en secondes nôces , à Alexandre Paul , Comte de Sapieha , Grand-Maréchal de Lithuanie, duquel elle a eû trois fils & une fille. 4°. Jeanne-Marie, mariée à Jean , Comte de Joblonowski , Enseigne de la Couronne de Pologne , & depuis successivement Palatin de Volhinie & de Russie.

Le desir de faciliter à la Maison de Bethune , & à ceux qui écriront sur elle par la suite , la chaîne des Alliances de cette Maison en Pologne , que la distance des Lieux & le peu de communication seroient peut-être perdre trop aisément , engage à donner ici la Postérité des Comtesses Sapieha & de Joblonowski. On se flatte que le motif de cette digression la rendra excusable.

La Comtesse Sapieha , Marie-Casimire de Bethune , a eû , 1°. Casimir , Général de l'Artillerie de Lithuanie , mort à Fraunstad en Août 1738. laissant un fils & une fille de N.... Princesse de Radziwil , fille du Prince de Radziwil , Grand-Chancelier de Lithuanie. 2°. Joseph, actuellement Evêque de Vilna. 3°. Sanislas Staroste de Gulbinski, marié à une de ses parentes, fille de N.... Sapieha, Staroste de Dobraisky. 4°. Marie-Louise , mariée en premières nôces à N.... Wieloposky , Staroste d'Opocinski, dont elle n'a point eû d'enfans ; & en secondes , à Antoine-Michel Potoski , Palatin de Betsz , dont elle a un fils nommé Jean.

La Comtesse Joblonowski, Jeanne-Marie de Bethune , a eû , 1°. Stanislas , Palatin de Rawa , marié en premières nôces à Marie-Anne Potoska; dont il n'a point eû d'enfans ; & en secondes , à N.... de Broniz , qui lui a donné un fils nommé Barnabé. 2°. Jean Cajetan , Staroste Czehrin, marié à

N.

176 MERCURE DE FRANCE

N Wielokurska , dont il n'a point d'enfans. 3°. Démetrius , Staroste de Swik , marié à N Szembeck , de laquelle il a un fils nommé Christophe. 4°. Marie-Louise , mariée à Charles-Frédéric de la Trimouille , Comte de Taillebourg , fait Duc de Châtellerault lors de son mariage , dont elle a un fils nommé Stanislas de la Trimouille , Comte de Taillebourg 5°. Catherine , mariée au Duc Maximilien de Tencryn Ossolinski , Chevalier de l'Ordre du S. Esprit , Grand-Maître de la Maison du Roy de Pologne , Duc de Lorraine Stanislas I. & ci-devant Grand-Trésorier de la Couronne de Pologne. 6°. Et Louise , Religieuse du S. Sacrement à Léopold.

On revient à ce qui fait l'objet de ce Memoire.

Des deux enfans mâles de François Gaston, Marquis de Bethune , l'aîné tué à Hostet en Août 1704. n'a point été marié.

A l'égard du puîné, *Louis-Marie-Victoire*, Comte de Bethune , Maréchal des Camps & Armées du Roy , Grand-Chambellan du Roy de Pologne, Duc de Lorraine Stanislas I. il a été marié deux fois ; la premiere , avec Henriette de Harcourt de Beuvron, fille de François , Marquis de Beuvron , Chevalier des Ordres du Roy , & sœur du Maréchal d'Harcourt , que sa capacité dans le Commandement a fait trouver si digne d'y avoir été élevé ; de plusieurs enfans qu'il a eû de ce mariage , il ne reste actuellement que *Marie-Casimir-Therese-Geneviève-Emmanuelle de Bethune* , qui avoit épousé en premieres nôces François Rouxel de Medavy, Marquis de Grancey , Lieutenant Général des Armées du Roy , Gouverneur de Dunkerque , frere du Maréchal de Grancey , & qui est à present femme de *Louis-Auguste Fouquet* , connu sous le nom de Comte de Belle-Isle , Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant

Lieutenant Général de ses Armées, Gouverneur de Metz, & Commandant dans les Trois Evêchés ; dignités que ses talens pour la Guerre lui ont fait obtenir, & au-dessus desquelles on le croit encore. Louis-César de Bethune, Comte des Bordes, Mestre de Camp de Cavalerie, mort au Camp d'Agelsheim en Juillet 1735. sans avoir été marié, étoit du même lit que la Comtesse de Belle-Isle. En secondes nûces, le Comte de Bethune a épousé Marie-Françoise Potier de Gèvres, fille de François-Bernard Potier, Duc de Tresmes, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Paris, de laquelle il a actuellement trois enfans vivans, non encore établis ; *Armand-Louis-François*, né à Paris le 23. Septembre 1717. *Joachim-Casimir-Leon*, né au Château d'Apremont le 31. Juillet 1724. & *Marie-Eleonore-Auguste*, née au même Lieu le 30. Janvier 1727. Personne n'ignore que la Maison de Potier a formé deux Branches également distinguées dans la Robe & dans l'Epée, par les Hommes rares qu'elle y a donné, mais les bons Citoyens, les Sujets fidèles en particulier, se souviennent toujours avec respect, de la généreuse hardiesse de N. . . . Potier, Président au Parlement de Paris, qui demanda publiquement au Duc de Mayenne, la permission de se retirer vers Henri IV. dans le temps de la Ligue : *Je vous regarderai toujours comme mon Bienfaicteur*, lui dit-il, *mais je ne puis vous regarder comme mon Maître.* Trait de fidélité que M. de Voltaire a paraphrasé dans sa *Henriade*, avec la dignité qu'il sçait donner aux sujets qu'il traite.

François-Annibal de Bethune, Chef d'Escadre, &c. étoit le cinquième fils d'Hipolite, Comte de Selles, &c. il avoit épousé Renée le Borgne de l'Esquiffou, dont il a laissé :

Jeannede

Jeanne-Louise de Bethune, actuellement veuve sans enfans, de Fabien Albert du Quesnel, Marquis de Coupigni, mort le 9. Juillet 1734.

Louis de Bethune, Marquis de Chabris, &c. Gouverneur d'Ardres & du Comté de Guines, étoit le septième fils d'Hipolite, Comte de Selles, &c. Il avoit épousé en 1677. Elisabeth le Marchand du Grippon, veuve d'Edme-Leonard de Rasés, Marquis de Monisme, Colonel du Régiment de Champagne. Cette Dame étoit fille de Jacques le Marchand, Seigneur Châtelain du Grippon, &c. Président au Parlement de Normandie, & de Suzanne de Vassi, laquelle étoit fille de Jacques de Vassi, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, &c. & de Louise de Montgomeri, de l'ancienne Maison de ce nom. Louis de Bethune a eû de son mariage avec la Marquise de Monisme.

Hipolite de Bethune, Marquis de Chabris, &c. Mestre de Camp de Cavalerie, qui vit actuellement, & n'a point de posterité. Et N... de Bethune, mort en bas âge.

C'est par la Branche dont on vient de décrire la filiation, que s'est renouvelé, de nos jours, l'honneur que la Maison de Bethune a eû tant de fois, de s'allier aux Maisons Souveraines de l'Europe. On croit devoir donner ici une légère idée d'un Evenement si naturellement lié aux matieres de ce Memoire.

En quelque considération que fût la Maison de la Grange, qui a produit un Maréchal de France, un Cardinal, des Chevaliers des Ordres, &c. & qui a formé trois Branches; celle des Marquis d'Arquien, celle des Seigneurs de Villedonné, & celle des Seigneurs de Vieux-Châtel & de Fouiilloi, elle l'est devenuë encore davantage par Marie-Casimire de

la

la Grange d'Arquien , morte Reine de Pologne , & par Marie-Louise de la Grange d'Arquien, sa sœur, morte Marquise de Bethune.

Marie-Casimire de la Grange d'Arquien , femme de *Jean Sobieski* , Roy de Pologne , qu'elle avoit épousé le 6. Juillet 1665. eut huit enfans de ce Monarque , si Grand par ses Victoires sur les Infideles, & par la délivrance de Vienne. Quatre moururent jeunes. Les quatre autres furent ,

1°. Jacques-Louis-Henri Sobieski , Prince de Pologne , mort à Zolkiew , en Russie le 17. Décembre 1737. lequel avoit épousé Hedwige-Elisabeth-Amélie de Baviere Neubourg , fille de Philippe-Guillaume , Electeur Palatin , Duc de Neubourg , & d'Elisabeth-Amélie de Hesse d'Armstad , & sœur de l'Impératrice , femme de l'Empereur Leopold I. de la Reine d'Espagne , veuve de Charles II. de la Reine de Portugal , femme de Pierre II. de la Duchesse de Parme , femme d'Odoacre II. des Electeurs Palatin & de Trèves , & de l'Evêque d'Ausbourg.

2°. Alexandre Benoît Stanislas , mort garçon à Rome le 19. Novembre 1714.

3°. Constantin-Philippe Uladislas , mort à Zolkiew le Juillet 1719. sans posterité. *

4°. Et Therese-Cunegonde-Casimire (nommée dans Moréri , Therese-Charlotte-Casimire) qui a été seconde femme de Maximilien-Emanuel , Electeur , Duc de Baviere , ce Prince illustre que nous avons vû si long-temps en France. Elle mourut à Venise le 10. Mars 1730.

Jacques-Louis-Henri Sobieski , a eû six enfans

* Les Princes Alexandre & Constantin , ont été Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit ; le Prince Jacques leur aîné , étoit Chevalier de la Toison d'Or.

1180 MERCURE DE FRANCE

de son mariage. 1°. Jean. 2°. Marie-Léopoldine.
3°. Marie-Magdeleine ; tous trois morts en bas âge.
4°. Marie-Casimir, morte à 28. ans, sans avoir été
mariée. 5°. Marie-Charlotte, née en 1697. mariée
par Procureur à Neuss en Silesie le 25. Août 1723.
& en personne, à Strasbourg le 20. Septembre sui-
vant, avec Frédéric-Maurice-Casimir de la Tour-
Bouillon, Prince de Turenne, qui mourut par ac-
cident dix jours après son mariage ; & remariée le
2. Avril 1724. en vertu de dispense de Rome du 6.
Mars précédent, avec Charles-Godefroi de la Tour-
Bouillon, à présent Duc de Bouillon, Grand-
Chambellan de France, dont elle a deux enfans,
N. . . de la Tour-Bouillon, Prince de Turenne,
né le 26. Janvier 1728. & Marie-Louise-Henriette-
Jeanne, née le 15. Août 1725. 6°. Et Marie-Clé-
mentine, née en 1701. mariée à Rome le 3. Sepe-
tembre 1719. à Jacques d'Angleterre, connu sous
le nom de Chevalier de Saint-Georges ; laquelle est
morte le 18. Janvier 1735. laissant du Prince son
époux, Charles-Edoüard-Louis-Philippe-Casimir,
& Henri-Benoît d'Angleterre, Princes de la plus
grande esperance, en qui vit l'illustre nom de Stuart.

Quant à Therese Cunegonde-Casimire Sobieska,
femme de Maximilien-Emanuel, Electeur Duc de
Baviere, elle a donné neuf enfans au Prince son
époux, dont quatre restent ; Charles-Albert, Elec-
teur de Baviere, qui a épousé Marie-Amélie d'Au-
triche, fille puinée de l'Empereur Joseph, & sœur
de Marie-Joséphé d'Autriche, femme de Frédéric-
Auguste III. Electeur de Saxe, actuellement Roy
de Pologne, sur l'abdication de Stanislas I. Clé-
ment-Auguste Electeur de Cologne ; Jean-Théo-
dore, Evêque de Ratisbonne & de Freysinghen ; &
Marie-Anne, Religieuse.

Charles-Albert, Electeur de Baviere, a plusieurs
enfans

enfants ; & Ferdinand-Marie , son frere , Duc de Baviere , Comte Palatin du Rhin , mort à Munich le 9. Décembre 1738. en a laissé deux.

A l'égard de *Marie-Louise de la Grange d'Arquien* , épouse de François Gaston , Marquis de Bethune , Comte de Selles , &c. *Jeanne-Marie de Bethune* , l'une de ses filles , est devenuë par son mariage avec *Jean* , Comte de Joblonowski , Palatin de Volhinie , & ensuite de Russie , tante maternelle du Roy de Pologne , Duc de Lorraine *Stanislas I.* & grande tante maternelle de *Marie Leczinska* , Reine de France , Princesse digne par ses vertus du Trône auguste où elle est assise.

Branche de Charost.

Louis de Bethune , Comte , & ensuite Duc de Charost , Pair de France , Capitaine des Gardes du Corps , Chevalier des Ordres du Roy , &c. étoit le quatrième fils de *Philippe de Bethune* , Comte de Selles & de Charost. Ses Services lui méritèrent les dignités brillantes où il fut élevé. Il mourut en 1681. âgé de 77. ans , laissant deux enfans de N... *Lescalopier* , sa femme ; *Armand* , dont l'Article suit ; & *Louise-Anne* , mariée en 1665. à *Alexandre de Melun* , Prince d'Epinoi , Chevalier des Ordres du Roy. L'érection du Duché-Pairie de *Bethune-Charost* a été faite par Lettres du mois de Mars 1672. vérifiées le 21. Août 1690.

Armand , second Duc de Charost , succeda aux dignités de son Pere , & les mérita comme lui. Il épousa en 1657. *Marie Foucquet* , fille de *Nicolas Foucquet* , Ministre d'Etat , de laquelle il eut *Armand* , qui suit ; *Nicolas* , mort Abbé de Tréport ; une fille non nommée , morte en bas âge ; *Marie-Hipolite* , & *Marie-Armande* , qui se firent Religieuses , *Marie-Anne* , morte à onze ans , & *Louis-Basile* , Chevalier de Charost , qui vit.

Armand

1181 MERCURE DE FRANCE

Armand, second du nom, troisième Duc de Charost, non moins illustre que son Pere & son Ayeul, hérita de toutes leurs dignités, & y joignit le 13. Août 1722. celle de Gouverneur du Roy, en laquelle il assista le 25. Octobre de la même année, à la cérémonie du Sacre de ce Monarque; ce Seigneur est vivant. Il a eû d'un premier mariage avec Louise-Therese de Melun d'Espinoi, sa cousine germaine, Louis-Joseph de Bethune, Marquis de Charost, tué à la Bataille de Malplaquet en 1709. & Paul-François de Bethune, dont l'Article suit. Et, d'un second mariage avec Catherine de Lamet, il a eû Michel-François de Bethune, Comte de Charost, mort en 1711.

Paul-François, quatrième Duc de Charost, Pair de France, sur la démission de son Pere, Capitaine des Gardes du Corps, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général de ses Armées, &c. n'est pas moins l'héritier des vertus qu'on a toujours admirées dans sa Branche, qu'il l'est de l'illustration qu'elle a reçûe. Il porte à la Cour le titre de Duc de Bethune. Veuf de Julie-Christine-Regine Gorge d'Antraigue, il en a eû *Marie-Julie*, Religieuse; *Armand*, Marquis de Charost, tué à Clausen en 1735. Bafle, mort en 1736. *Marie-Françoise*, mariée à Antoine-Paul-Jacques d'Estuer de Kelen, Comte de la Vauguyon, Colonel du Régiment de Beauvoisis, &c. *Marie-Charlotte*, mariée à René de Froulay, Marquis de Tessé, Grand d'Espagne, Colonel du Régiment de la Reine, Infanterie, premier Ecuyer de la Reine, &c. *Anne-Françoise*, morte jeune. Et

François-Joseph de Bethune, Duc d'Ancenis, qui a épousé Elisabeth-Marthe de Roye de la Rochefoucault, de laquelle il a déjà un fils que l'on nomme : *Armand-Joseph de Bethune*, Marquis de Charost.

Par

Par la naissance de ce dernier, M. le Duc de Charost, Armand, second du nom, voit comme Louis XIV. sa Postérité jusque dans son arrière petit-fils.

On résume ce Memoire par une Liste des Seigneurs & Dames du Nom & de la Maison de Bethune, des Branches de Sulli, d'Orval, de Selles & de Charost, qui vivent en France en la présente année 1739. l'ordre des Branches & d'Aïnesse gardé.

Branche de Sulli.

1. Louise-Henriette de Bethune, Religieuse.

Branche d'Orval.

2. Louis-Pierre-Maximilien de Bethune, Duc de Sulli.
3. Louise-Nicole de Bethune, Marquise de Goezbriant.
4. Magdeleine-Henriette-Maximilienne de Bethune, Demoiselle.
5. François de Bethune, Marquise de Caulaincourt.
6. Maximilien-Antoine-Armand de Bethune, Prince de Henrichemont & de Boisbelle.

Branche de Selles & de Chabris.

7. Armand-Louis, Marquis de Bethune, Guidon de Gendarmerie.
8. Armande de Bethune, Demoiselle.
9. Anne-Marie de Bethune, Abbé.
10. Marie-Henri, Chevalier de Bethune, Capitaine de Vaisseau.
11. Louis-Marie-Victoire, Comte de Bethune.
12. Armand-Louis-François de Bethune, Comte des Bordes.
13. Joachim-Casimir-Leon de Bethune.
14. Marie-Casimire-Therese-Geneviève-Emmanuelle de Bethune, Comtesse de Belle-Isle.

184 MERCURE DE FRANCE

- 15. Marie-Eleonore Auguste de Bethune.
- 16. Jeanne-Louise de Bethune, Marquise de Com
pigni.
- 17. Hipolite de Bethune, Marquis de Chabris.

Branch de Charost.

- 18. Armand de Bethune, Duc de Charost.
- 19. Paul-François de Bethune, Duc de Bethune.
- 20. François-Joseph de Bethune, Duc d'Ancenis.
- 21. Armand-Joseph de Bethune, Marquis de
Charost.
- 22. Marie-Julie de Bethune, Religieuse.
- 23. Marie-Françoise de Bethune, Comtesse de la
Vauguyon.
- 24. Marie-Charlotte de Bethune, Marquise de Teflé.
- 25. Louis Basile de Bethune, Chevalier de Charost.

Aprobation.

J'ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier,
le présent Manuscrit intitulé, *Memoire Historique
& Généalogique sur la Maison de Bethune*; & je
l'ai trouvé conforme à l'Histoire de cette Maison,
faite par André du Chesne, Historiographe de
France, imprimée en 1639. Fait à Paris ce 17.
Avril 1739.

Signé, *Clairambault.*

Le Privilege est au Glaneur François.

Nous avons reçu l'Avertissement qui suit de *Jean
Neaulme, Libraire à la Haye.*

Le Projet que j'ai publié pour la Souscription des
Actes Publics d'Angleterre, recueillis par M. RYMER,
étant entierement dispersé, je me trouve obligé de
le réimprimer, afin de le pouvoir communiquer
aux Personnes qui ne l'ont pas encore vû, & qui
seront

Seront petit-être bien aises , à l'occasion du *Tome I* que je viens d'achever & que je délivre actuellement aux Souscripteurs , de sçavoir en quoi consiste cette Souscription. Mais comme , par le Volume même , on pourra voir de quelle manière il est exécuté , il n'est pas nécessaire que j'ajoute à ce Plan , un Essai du Caractère & du Format de l'Ouvrage. Je ne mettrai donc ici que le Projet même de la Souscription , tel qu'il a été publié d'abord , & dont je remplirai exactement les Conditions envers tous ceux qui ont souscrit jusqu'à présent.

Il n'est pas difficile de sentir pourquoi le nombre des Souscriptions n'a pas été rempli , malgré l'empressement que le Public avoit d'abord témoigné pour cette entreprise. Les moyens qu'on a mis en œuvre pour la faire échouer , ont fait craindre à bien des personnes qu'elle ne s'exécutât point. Mais cette crainte n'est plus de saison ; il est vrai aujourd'hui que le Livre s'imprime , puisqu'en voilà déjà un Volume ; il est vrai aussi qu'il s'achèvera , puisque le second Tome est déjà sous presse , qu'il va bon train , & que l'on peut en voir les feuilles chez le Libraire. Il est vrai enfin qu'il n'en a imprimé en tout que 500. Exemplaires en papier ordinaire , & que 50. en grand papier ; ainsi il est plus qu'apparent que l'Edition sera bien-tôt enlevée.

Mais pour satisfaire le Public , sans rien changer cependant au premier Plan de la Souscription , qu'il veut maintenir sur le même pied jusqu'à la fin de l'Ouvrage ; il offre à ceux qui voudront souscrire encore , de recevoir leurs Souscriptions durant tout le cours de l'impression du second Volume , jusqu'au jour seulement qu'il le publiera , moyennant 5. florins d'augmentation sur tout l'Ouvrage , lesquels ne se payeront qu'en recevant le dernier Tome , ce qui revient à 10. sols par Volume , l'im-
portant

portant l'autre. Mais lorsque le second Tome paraîtra, le prix de la Souscription augmentera de 5. autres florins pour ceux qui n'auront pas souscrit alors, & ainsi de suite, jusqu'à la fin de l'impression; chaque Volume qui paraîtra augmentera de 5. florins la Souscription pour les nouveaux Souscripteurs; ce qui aura lieu, tant qu'il restera des Exemplaires. Par ce moyen, le Libraire se trouvera soulagé, sans que les premiers Souscripteurs aient lieu de se plaindre.

Comme il est juste que le Libraire ne soit pas trop long-temps en-avance, & qu'il puisse compter sur la rentrée des payemens de Souscription, il avertit que tous ceux qui n'auront pas retiré leurs Exemplaires six mois après la publication de chaque Tome, payeront 10. sols de plus par Volume. Et au cas que l'on passât de beaucoup le susdit terme de 6. mois, ce qui lui donneroit lieu de craindre qu'il ne lui restât des Exemplaires imparfaits, il se réserve le droit de retirer des mains des Souscripteurs les Volumes qui leur auront déjà été livrés, en leur remboursant ce qu'ils auront payé.

Il est nécessaire d'avertir aussi, que suivant le calcul le plus exact qu'il a été possible de faire, tout l'Ouvrage en dix Volumes, y compris la Traduction des Pièces Angloises, ne passera pas le prix de 120. florins, argent de Hollande, à compter sur le pied du Projet & des Souscriptions reçues jusqu'à présent.

On est occupé actuellement à graver en cuivre les *Copies figurées* de plusieurs Actes anciens, afin d'en faire voir la vraie forme, & on les distribuera toutes à la fois.

Comme on ne peut avoir tous les noms des Souscripteurs que vers la fin de l'impression, on les mettra à la tête du dernier Volume. C'est ce Volume,

une aussi qui sera numéroté , & auquel on joindra le Privilege.

Avant que de finir , il est bon de faire remarquer un nouvel avantage de cette Edition ; c'est qu'on y a marqué exactement en marge avec une Etoile , l'endroit où commencent toutes les pages des 20. Volumes de l'Edition de Londres. Par ce moyen , quand on voudra consulter un Acte cité dans quelque Ouvrage déjà imprimé , on pourra trouver la page aussi aisément que dans l'Edition de Londres même ; au lieu que l'Edition de Londres deviendra inutile à ceux qui voudront chercher les Actes qui pourront être cités à l'avenir par les Auteurs , qui employeront cette nouvelle Edition.

Au reste , on a été obligé de partager chaque Volume en quatre Parties , afin de le mettre sur plusieurs presses à la fois , & de pouvoir les délivrer au terme fixé.

*PROJET de Souscription pour l'Impression
des Actes publics d'Angleterre , recueillis
par M. RYMER.*

Le Public est trop persuadé de l'utilité de cet Ouvrage , pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge. On sçait l'usage que M. de Rapin en a fait dans la composition de son *Histoire d'Angleterre*. Les Extraits qu'il a donnés de ces Actes dans la *Bibliothèque Choisie & Ancienne & Moderne* de M. le Clerc , & qui ont été imprimés ensuite avec les Remarques de M. Tindal , sur l'Histoire de M. de Rapin , ont fait connoître les grands secours que l'on peut tirer de ce Recueil , non-seulement pour l'Histoire d'Angleterre , mais pour celle de tous les Etats de l'Europe. Le Livre s'est peu répandu , à cause de la grande cherté ; les Editions qui en ont
I. Vol. G paru ,

1738 MERCURE DE FRANCE

paru, ayant été vendus, l'une 100. Guinées l'Exemplaire, l'autre 50. quoiqu'il n'y eût alors que XVII. Volumes. Comme il y a peu de personnes en état de faire cette dépense, & que ceux même qui le pourroient, ont souvent de la peine à s'y résoudre, j'ai crû faire plaisir aux uns & aux autres, d'en donner une Edition, dont le prix n'ira pas à plus de dix Guinées, & qui aura ses deux avantages sur les précédentes.

I. Une Table générale des Matières pour tout le Recueil, au lieu que dans les autres Editions il y en a une particulière pour chaque Volume, ce qui est très-incommode.

II. Une Traduction Française des Pièces qui sont en Anglois. Elle m'a paru nécessaire, parce que la Langue Angloise n'est pas aussi généralement répandue que la Française ou la Latine. Mais afin qu'on ne la soupçonne point d'infidélité, & pour mettre le Lecteur en état de corriger les fautes, s'il s'y en trouve, l'Original & la Traduction seront imprimés à côté l'un de l'autre, sur deux colonnes.

Le Caractère, à la vérité, sera moins gros que celui des Editions d'Angleterre; mais on verra par le Volume qui paroît, qu'il l'est encore assez pour ne point fatiguer la vûe, & plus que quantité d'autres Livres, qui sont entre les mains de tout le monde, tels que le Dictionnaire de Moreri, &c.

CONDITIONS.

Les 20. Volumes de l'Edition d'Angleterre seront réduits à 10. Volumes *in-folio*, qui seront environ 2000. feuilles, en y comprenant le peu de Figures, Titres &c. qui doivent y entrer.

2000. feuilles à 9. dutes, font . . . f. 122. 10. qui se payeront de la manière suivante.

En

En souscrivant f. 10.
 En recevant les Volumes , depuis le I. jus-
 qu'au IX. f. 10. à chaque Volume, ce
 qui fait pour les IX. premiers Volumes f. 90.
 En recevant le Tome X. f. 12. 10

f. 112. 10

Les Exemplaires en grand papier coûteront, com-
 me à l'ordinaire, un tiers de plus, savoir f. 168. 15.
 dont on payera f. 15. en souscrivant, f. 15. en re-
 cevant chacun des IX. premiers Volumes, & f. 18.
 45. en recevant le dernier.

S'il y a plus ou moins de 2000. feuilles, les Sous-
 cripteurs payeront à proportion sur le pied de 9.
 dutes pour le petit papier, & l'on tiendra compte
 de cette différence sur le dernier paiement.

Outre le prix marqué ci-dessus, on payera en re-
 cevant le dernier Volume quatre dutes de plus,
 (tant pour le grand papier que pour le petit) pour
 toutes les feuilles où les Pièces Angloises seront tra-
 duites en François. Comme il n'y a qu'environ cent
 ans qu'on a commencé d'écrire les Actes en Anglois,
 cela ne fera point un objet considérable, n'ayant
 lieu que dans les trois ou quatre derniers Volumes
 de l'Edition d'Angleterre.

On n'imprimera que 550. Exemplaires, à moins
 qu'il ne se trouve un plus grand nombre de Sous-
 criptions, auquel cas le Libraire promet de n'en pas
 imprimer un seul au-delà du nombre souscrit; & afin
 que le Public en puisse être assuré, on mettra à la
 tête du Livre une Liste des Souscripteurs, & tous
 les Exemplaires seront numérotés. S'il paroît de
 nouveaux Volumes dans la suite, le Libraire s'en-
 gage à les donner aux mêmes conditions.

L'Ouvrage sera imprimé sur de beau papier & du
 même caractère que l'Essai.

G. ij On

N^o 196 MERCURE DE FRANCE

On pourra souscrire chés les principaux Libraires de l'Europe.

La troisième Edition des *Elemens de Géométrie*, de M. Rivard, in-4°. vient d'être mise en vente. L'Auteur se croit obligé d'avertir que cette troisième Edition est plus correcte & plus ample que la seconde, qui se vendoit chés Henry, & qui se vend présentement chés Clouzier, Bordelet & Savoye, rue S. Jacques.

Ces Libraires ont mis un nouveau Frontispice qui porte, *Nouvelle Edition*, au lieu de *Seconde*, & M. DCC. XXXIX. au lieu de M. DCC. XXXVIII. Elle a même paru dès l'année 1737. Voici quelques marques pour distinguer la troisième Edition de la seconde, indépendamment du Titre. Les derniers Articles du Traité des Fractions, Livre second de la première Partie; sçavoir, 208. 209. 210. 211. 212. qui sont dans la troisième Edition, ne se trouvent pas dans la seconde. Pareillement dans le Traité des Solides, Livre troisième de la Géométrie, l'Article 64. & les six suivans; de même l'Article 141. & les quatre suivans de la troisième Edition ne sont pas dans la seconde. Enfin dans le Supplément qui est à la fin, on trouvera six Théorèmes, quatre Problèmes & une nouvelle Planche à la page 224. qui feront encore reconnoître la troisième Edition. On pourroit ajouter plusieurs autres Articles qui ne sont point dans la seconde Edition; mais il suffit d'avoir cité les précédens. Au reste il n'y a pas de danger de se méprendre, si on s'adresse chés Jean Desaint, rue S. Jean de Beauvais, qui débite la troisième & dernière Edition. Ce 30. Avril 1739.

Les Freres de Tournes, achevent d'imprimer une Collection entière des Œuvres Latines de M. Hoffmann,

man, célèbre Médecin ; cette Edition sera en six Volumes *in-folio*. L'Auteur leur a fourni ses Corrections & quelques Ouvrages qui paroîtront ici pour la première fois. On trouvera cette nouvelle Edition à Paris, chés *Hipolite-Louis Guérin*, Libraire, rue S. Jacques.

La Collection des Historiens de France s'imprime sans discontinuation. Le premier Volume de cet important Ouvrage est entièrement achevé. Il sera suivi dans deux mois, du Tome second. Les Libraires de Paris qui exécutent ce bel Ouvrage, n'épargnent rien pour sa perfection. On voit à la tête de ce premier Volume une Dédicace au Roy, en forme d'Inscription, très-proprement gravée sur le dessein de *M. Edme Bouchardon*, en tête de laquelle est un Médaillon du Roy, &c. Les Souscriptions pour cet Ouvrage seront ouvertes dans le mois de Juin à Paris, chés *Gabriel Martin*, *Jean-Baptiste Coignard*, *P. Jean Mariette* & les Frères *Guerin*.

Les Frères *Guerin* impriment la Traduction du Traité des Opérations de Chirurgie de *M. Sharp*, fameux Chirurgien de Londres. Cet Ouvrage formera un seul Volume *in-12*. avec des figures qui représentent les Instrumens de Chirurgie, dont on trouve l'usage dans cet Ouvrage.

Les mêmes Libraires donneront dans peu les Observations de Médecine de la Société d'Edimbourg, traduites en François, accompagnées de figures.

On trouve chés *Hipolite-Louis Guérin*, rue Saint Jacques, la nouvelle Edition faite à Londres, du *Manilius*, du Docteur *Bensley*, Volume *in-4^o*. très-bien exécuté. Cette Edition étoit attendue depuis plus de vingt ans.

G. iii. On

On mande de Ratisbonne , qu'on y avoit appris de Wurtzbourg , que l'Evêque Prince de Wurtzbourg , a fait publier dans ses Etats un Edit , pour ordonner la suppression d'un Livre qui parut l'année dernière , & qui est intitulé : *Brevi Notitia Monasterii Ebracensis , Ordinis Cisterciensis*. Cet Edit porte que l'Auteur de ce Livre paroît ne l'avoir composé que dans le dessein de noircir de la maniere la plus fausse & la plus scandaleuse la mémoire de plusieurs Evêques de Wurtzbourg , & celle de quelques autres Princes & Etats de l'Empire , & qu'il pousse la témérité jusqu'à attaquer les droits incontestables de la Souveraineté & de l'autorité Episcopale. Ce Prince défend , sous de rigoureuses peines, par le même Edit, d'introduire de nouveaux Exemplaires de ce Livre dans ses Etats , & il enjoint à tous les Sujets de porter à la Chambre de la Régence Episcopale , ceux qu'ils ont actuellement.

Jean-Baptiste Pasquali , Libraire à Venise , continué d'imprimer de bons Livres Latins & Italiens , & des Traductions Italiennes d'Ouvrages François , estimés en Italie. Voici ce que nous avons cru devoir Extraire de son dernier Catalogue.

Arte del pensare , che contiene oltre le Regole comuni , molte nuove Osservazioni per formare il giudizio , 1. Vol. in-8. 1737.

Avventure di Telemaco , 1. Vol. in-8. 1737.

Citta , Fortezze , & Luoghi principali della Spagna , e Portogallo , intagliate in Rome , 1. Vol. in-4.

Istoria di Luigi XIV. 3. Vol. in-8. 1737.

Metodo per studiare la Storia , del Langlet , 1. Vol. in-8. 1736.

— *Per studiare la Geografia* , 5. Vol. in-12. 1735.

Miscolanzæ d'Egidio Menagio , 1. Vol. in-8. 1736.

Storia della Polonia , 2. Vol. in-12. 1737.

M. de Gourné, Prêtre, Auteur des *Tables Géographiques*, pour faciliter l'intelligence de l'Écriture Sainte, des Historiens & des Poètes, & servir d'Introduction à la Géographie ancienne & moderne, dont nous avons parlé dans plusieurs de nos Journaux, distribué actuellement son *AFRIQUE*, dédiée, comme ses autres Tables, à *M. Hérault*, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police. Cette nouvelle Feuille présente le même ordre & les mêmes facilités que les précédentes.

Comme il n'y a rien d'ancien à remarquer & à dire sur l'Amérique, qui n'a été découverte qu'en 1492. elle est seulement comprise dans la Mappemonde, n'étant pas susceptible du même détail que les autres Parties de la Terre. Cet Ouvrage, sur la Carte Générale, se trouvant présentement complet, l'Auteur se dispose à faire graver des Tables particulières dans le même goût, sur la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre, la Grece, la Terre-Sainte, &c. Les Libraires; Marchands d'Estampes & autres, qui voudront distribuer ces Ouvrages dans les Provinces, n'auront qu'à s'adresser à lui; il demeure à Paris, rue S. Martin, vers saint Julien des Ménétriers, à côté du Bureau des Marchands Tapissiers; & demeurera à la S. Remi prochain, rue S. Jacques, à la porte cochère vis-à-vis l'Eglise & la rue des Mathurins.

Le Mercredi 23. May, l'Académie Royale des Sciences procéda à l'Élection des trois Sujets qu'elle présente au Roy, dont un, au choix de S. M. doit remplir la place de Pensionnaire Botanique, vacante depuis quelque temps par la mort de *M. Reneaume*. Parmi ces trois Sujets, deux peuvent être de l'Académie, & un au moins doit être Externe.

Les trois Sujets qui ont eu la pluralité des suffrages,

C. iii. ges.

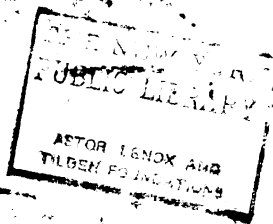
ges, sont, Mrs *Bernard Jussieu*, & *de Buffon*, de la Compagnie; & M. *Joseph Jussieu*, Externe.

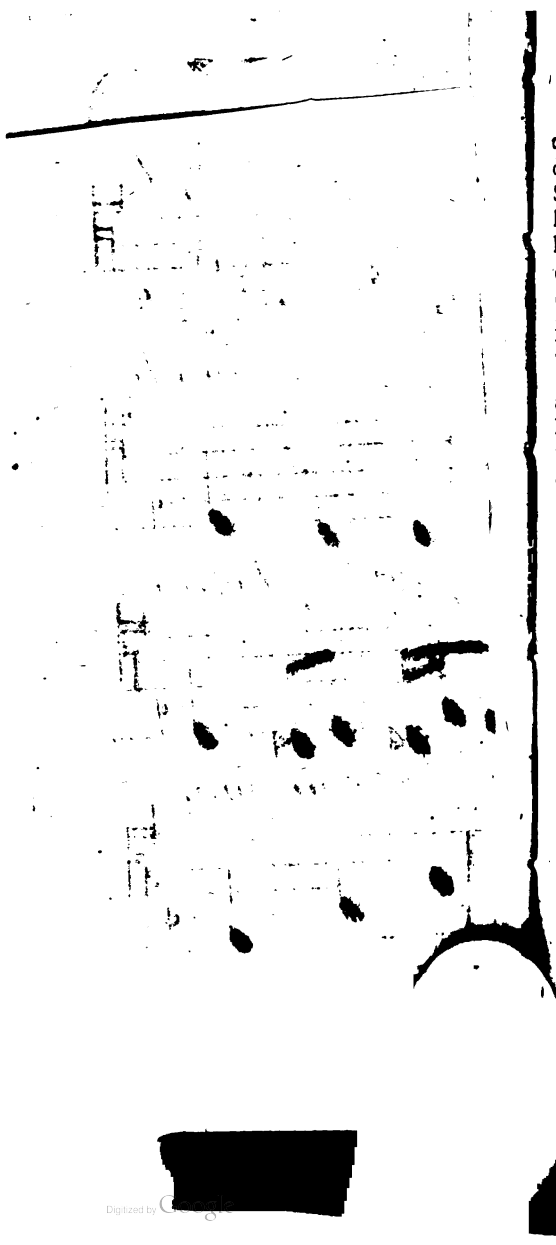
Le Samedi 23. Le Comte de Maurepas écrivit à l'Académie que le Roy avoit choisi M. *Bernard Jussieu* pour remplir cette Place.

Le sieur *Guillemain*, Ordinaire de la Musique de la Chapelle & de la Chambre du Roy, vient de donner au Public un second Livre de douze *Sonnates* à Violon seul, avec la Basse continuë; l'Auteur a composé cet Ouvrage pour la facilité des personnes plus ou moins habiles, & il espere que le Public le recevra aussi favorablement que le premier Livre; il a donné aussi en même-temps six *Sonnates* à deux Violons sans Basse, qui ont eu l'approbation des Connoisseurs; le même Auteur doit donner encore au premier jour six nouvelles *Sonnates* à deux Violons sans Basses, qui seront moins difficiles que les précédentes, & qui pourront être exécutées également sur la Flute Traversiere. On trouvera ces Ouvrages chés la veuve *Boivin*, rue S. Honoré, à la Regle d'or, & chés le *Clerc*, rue du Roule, à la Croix d'or, 1739.

Le sieur *Briart*, qui demouroit dans la Cour Cardinale, vis-à-vis le Bailliage, demeure à présent rue Abbatiale, vis-à-vis le côté du Palais, & toujours dans la Cour Abbatiale de S. *Germain des Prés*, à Paris.

Il fait depuis peu une Essence d'*Ognifiori*, ou de toutes Fleurs, d'une odeur agréable; on en met quelques gouttes dans l'eau dont on se lave après avoir été rasé, elle blanchit l'eau; les Dames s'en servent pour se dégraisser; elle rend la peau douce & unie, & ne nuit point au teint; on la vend 15. sols l'once; les plus petites Bouteilles sont d'environ cinq onces.





Il continuë avec succès, à faire la véritable Essence de Savon à la Bergamotte, & autres odeurs douces, dont on se sert pour la barbe, au lieu de Savonnette. Les Dames s'en servent aussi pour se laver le visage & les mains. On la vend huit sols Ponce. Les plus petites Bouteilles sont d'environ 4 onces. Il avertit que les Bouteilles ont toujours été cachetées; au tour du Cachet on y lit son nom & sa demeure; il y a une Bouteille représentée dans le milieu du Cachet, où il y a le nom de la Liqueur.

Il fait aussi de bons Cuirs à repasser les Rasoirs, avec lesquels il ne faut point de Pierre à éguiser. Il les vend depuis 40. sols jusqu'à 60 sols, à un côté; & à deux côtés differens, depuis 4. livres jusqu'à 8. livres. Il donne les manieres de s'en servir.



A I R.

Doux Jus, en passant dans mon cœur,
N'y laisse aucun des traits de l'ingrate Climene;
Coule, coule, brise ma chaîne;
De l'Amour rens-toi le vainqueur.
Pour oublier cette Beauté charmante,
Tous mes efforts sont superflus,
Quand j'ai bien bû, je la vois plus brillante,
Et je l'aime mille fois plus.





SPECTACLES.

EXTRAIT de l'Amant Prothée, Comédie en Vers & en trois Actes, par le sieur Romagnesi, représentée pour la première fois par les Comédiens Italiens, le 5. Mars & fort applaudie du Public.

QUoiqu'il y ait beaucoup d'esprit dans les détails de cette Pièce, nous nous restreindrons à donner une espece d'Argument du fond. La Scene se passe dans le Château d'Orphise.

Dans le premier Acte, *Blaise*, Jardinier, Concierge du Château, fait confidence à *Perette*, sa femme, du tour qu'il joue à trois Amans de leur Maîtresse *Orphise*, qui lui promettent une grande récompense. Il lui dit qu'il a fait tenir trois Lettres de ces trois Rivaux à *Orphise*, qui veut s'en divertir. *Perette* approuve un dessein dont il doit revenir de l'argent, & se retire après avoir promis de le seconder.

Un quatrième Amant se présente; *Blaise* le reconnoît pour *Valere*, fils du Seigneur d'une Terre du voisinage; *Valere*, sans l'apercevoir, fait entendre dans un Monologue qu'il est Amoureux d'*Orphise*; il aper-

çoit

soit enfin le Jardinier & se propose de le mettre dans ses intérêts, à la faveur de vingt louis qu'il a dans sa bourse ; cela fait ouvrir les yeux à Blaise, qui s'en promet encore plus. *Valere* entre en composition avec *Blaise* ; les vingt louis offerts sont d'abord refusés, mais un Diamant que *Valere* y joint, fait accepter le tout. *Blaise* avoue à *Valere*, qu'il a trois Rivaux qui l'ont chargé chacun d'une Lettre pour Madame, à qui les trois Lettres ont été données par son moyen. *Valere* en conçoit une mauvaise idée, qui dégrade *Orphise* dans son esprit ; mais le Jardinier-Concierge la réhabilite dans son cœur, en lui disant que sa Maîtresse veut seulement s'en divertir, & que c'est pour cela qu'elle consent à voir ces trois Soupirans. *Valere* comprend par la manière dont *Blaise* les fait parler, que l'un est Anglois, l'autre Normand, & le troisième Gascon.

C'est sur ces trois sortes de personnages qu'il forme son plan ; il veut les contrefaire tous trois, & leur donner un ridicule qui les fasse congédier par *Orphise*. Pour exécuter ce projet comique, il exige de *Blaise* qu'aucun de ces iroquois ne puisse voir *Orphise*, & que tout accès auprès d'elle leur soit fermé par *Pérette*, sa femme & par lui ; *Blaise* lui promet tout. *Valere* sort pour aller donner ordre à tout ce qui est nécessaire à l'exé-

cution de son projet. L'*Anglois* se présente à *Blaise* & lui demande des nouvelles de sa Lettre à *Orphise*; *Blaise* lui répond que Madame consent à le voir, mais que ce ne sera que demain, à cause d'un mal de tête qui ne lui permet pas de voir personne; il ne laisse pas d'attraper dix guinées que l'*Anglois* lui donne, en attendant mieux; à peine a-t-il reçu cet argent, que le *Normand* survient; pour se tirer d'embaras, il dit à ce dernier, de se bien garder de parler de son amour devant ce Cavalier, qui est le Frere de Madame, & qui seroit furieux, s'il sçavoit ce tripotage. Il dit en même-temps à l'*Anglois*, qu'il est l'oncle d'*Orphise*, & qu'il ne veut pas absolument qu'elle se remarie, afin que tout son bien vienne un jour à ses Enfants.

Blaise s'étant retiré, le *Normand* entreprend de gagner le prétendu frere d'*Orphise*; l'*Anglois* forme à peu près le même dessein envers l'oncle prétendu; il lui demande sa niece en mariage; le *Normand*, qui a une niece dont il seroit ravi d'être défait, la lui promet; mais à condition qu'en revanche il lui accordera sa sœur; l'*Anglois* lui répond qu'il n'a point de sœur; le *Normand* prend cela pour un refus, & lui répond à son tour qu'il n'a point de niece. *Blaise*, au fond du Théâtre, veut empêcher le *Gascon* d'entrer, attendu que des deux Cavaliers qu'il voit,

l'un

L'un est frere d'Orphise & l'autre son oncle ;
ce troisiéme Rival ne laisse pas de les accos-
ter , pour les mettre dans ses interêts. *L'im-
broglia* augmente ; le Gascon & l'Anglois
mettent l'épée à la main , & le Normand les
laisse faire , pour leur succéder , s'il viennent
à se tuer. Blaise vient au bruit des épées ; ils
se réunissent tous trois contre lui , & veu-
lent le punir de les avoir trompé. Voici la
réponse de Blaise :

Vous me devez récompense , au contraire ;
C'est pour vous empêcher de vous entr'assommer ;
Que j'avions fait ce coup de Maître ;
Mais puisque vous avez l'honneur de vous con-
noître ,
Le mal est fait , partant bien loin de vous chémer ,
Piquez chacun votre âne , & jetez les œillades ;
Faites des complimens, les présens à la main ;
Faites danser Madame avec des Sérenades ,
Et à la boutra peut être en train.

Le Gascon , qui a déjà préparé une Fête ,
aprouve ce conseil , & l'Anglois & le Nor-
mand consentent à en être les Spectateurs.
Nous ne donnons de cette Fête que le der-
nier Couplet du Vaudeville ; le voici :

Quand une Pièce nouvelle
Déplaît au commencement ,

MERCURE DE FRANCE

Sans fracas , elle chancelle ,

Et le Patterse contre elle

Murmure tout doucement ,

Mais si le froid continuë

Aussi fort qu'auparavant ,

On entend crever la nuë ,

L'Auditeur crache , éternuë ,

Et siffle comme le vent.

Ce Couplet fait sentir que l'Auteur se défioit un peu de son premier Acte , mais qu'il comptoit sur les deux suivans , dont le dernier , sur tout , a fait le succès de sa Pièce.

Valere & Blaise commencent le second Acte ; *Blaise* assure *Valere* que, malgré la Fête que le Gascon vient de donner à *Orphise* ; elle n'a vû aucun de ses Rivaux ; cette circonstance est nécessaire pour le tour que *Valere* veut leur jouer, comme on verra dans la suite ; tous les habits qui doivent servir aux differens travestissemens , sont chés *Perette*. *Blaise* s'étant retiré, *Lisette*, Suivante d'*Orphise*, vient. *Valere* la reconnoît, pour lui en avoir conté autrefois sous la forme d'un Valet & sous le nom de l'Olive. Elle est fort en colere contre lui , mais il la désarme par une promesse de cinq cent louis & d'un jeune mari. Il met *Lisette* au fait des personnages qu'il veut jouer auprès d'*Orphise*, pour les rendre

rendre ridicules à ses yeux. Lisette lui répond :

Mais aurez-vous l'accent Gascon ? les tons Normands ?

Et le ramage Anglois ?

Valere lui répond :

Plaisante bagatelle !

J'ai voyagé partout ?

Lisette lui promet de lui rendre auprès de sa Maîtresse tous les bons offices qui dépendront d'elle.

Orphise vient. Voici comment Valere débute en contrefaisant le Gascon.

Sandis ! les yeux d'un Linx en seroient éblouis.

Non , jamais la Fille de l'Onde

De graces & d'attraits n'eut un tel apareil ,

Lorsque les rayons du Soleil

Et l'écume des flots la donnerent au Monde.

Vit-on jamais rien de pareil ?

Quels yeux brillans ! quel teint vermeil ?

Elle est toute adorable , ou l'Enfer me confonde

Orphise étonnée d'un pareil début , demande à Lisette à qui s'adresse un semblable compliment ; Lisette lui répond :

Il ne m'étonne nullement ,

ACTE II. MERCURE DE FRANCE

Il est puisé dans la Garonne ;

Donnez-vous-en le divertissement.

Valere continué ainsi :

Du jour que je vous vis , je reçus une attaque ;

Qui m'atterra, sans pouvoir dire non.

Vos yeux font sur un cœur les effets du Canon ;

Faut-il s'en étonner ? C'est l'Amour qui les braque.

Dans la suite de la Scène , Valere lâche des impertinences affectées , qui obligent Orphise à dire tout bas à Lisette :

Donne ordre de ma part que s'il revient ici ,

On le renvoye.

Orphise s'étant retirée, Lisette dit à Valere ce qu'Orphise lui a ordonné tout bas. Valere est charmé d'avoir déplu à ce qu'il aime , puisque par-là il a un Rival de moins. Après une Scène entre Lisette & Blaise , dont on peut se passer pour l'intelligence de la Pièce, Orphise revient ; elle ne peut cacher à Lisette qu'elle a trouvé ce Gascon bien fait , & qu'il seroit aimable , s'il n'étoit pas si impertinent ; Lisette en convient ; elle lui parle d'un nouvel Amant qui vaut bien mieux ; c'est de Valere qu'elle parle ; voici comme elle s'explique. :

Où,

Qui , de l'Amour vous voyez l'Interprete ,

Je viens vous offrir de sa part

Un jeune Amant, bien fait , riche & qui vous adore,

Noble , spirituel.

Orphise lui répond :

Et comment'donc à peu près est-il fait ?

Comme notre Gascon ?

L'adroite Lisette lui répond :

C'est presque son portrait.

Valere revient en Normand , avec une grande mouche sur la joüe. Il ne fait pas moins bien ce second Rôle , qu'il a fait le premier ; il affecte de prendre Lisette pour Orphise , & montre tant de ridicule , qu'Orphise , après lui avoir deffendu de la voir jamais , dit à Lisette :

Je me repens de cette complaisance ,

Qui n'opose à tes vœux aucune résistance.

Je ne voulois point voir de tels originaux.

Elle en est si dégoûtée , qu'elle ne veut pas aller plus loin , quoiqu'il lui reste encore l'Anglois à voir. La fourberie se découvre. Un moment après les trois Originaux , dont Valere en a déjà copié deux , arrivent furieux contre Blaise , qu'ils amènent , & qu'ils veulent
long

lent assommer ; ils expliquent à Orphise le sujet de leur courroux. Orphise les congédie , en les assurant qu'elle punira son Jardinier ; elle reste avec Lisette , à qui elle reproche la supercherie qu'elle vient de lui faire ; Lisette se voyant decouverte, confesse tout ; elle lui dit que Valere est l'Amant dont elle lui a parlé , & qui a paru sous le nom du Gascon ; elle ajoute :

Il paroîtra bien-tôt sous le nom du troisième ;
 Il faut ne vous plus rien cacher ,
 J'aurois à me le reprocher ;
 Ce Valere , en un mot , est celui qui vous aime :

Orphise piquée du tour que Valere lui a joué , dit à Lisette de faire venir Blaise & Perette. Nous ne disons rien du second Divertissement , pour abreger.

Orphise ouvre le dernier Acte par ce court Monologue :

Oui , je prétends contre Valere
 Employer au plutôt le projet médité ;
 Il faut que sa témérité
 Reçoive un trop juste salaire.
 On ne m'offense point avec impunité.

Dans la seconde Scene, Orphise interroge Blaise & Perette sur tout ce qui s'est passé entre

entre Valere & eux ; Blaise n'est pas aussi sincere que Perette , qui confesse franchement que Valere a donné vingt louis à son Mari , & un beau Diamant pour elle. Orphise irritée , demande à voir le Diamant , dont la beauté lui fait dire tout bas & avec attendrissement :

Ah ! le pauvre Garçon ! il m'aime.

Elle renvoye Blaise & Perette , & leur ordonne de dire aux trois Rivaux , sçavoir , le Gascon , l'Anglois & le Normand , de se rendre tous trois auprès d'elle. Orphise dit à Lisette que pour se venger de la rémerité de Valerere , elle veut choisir un Epoux entre ses trois Rivaux ; Lisette lui répond que par-là , elle se rendra malheureuse , puisqu'elle n'en aime aucun des trois ; Orphise lui dit qu'elle proposera son Hymen d'une manière à être refusée , & que par-là elle ne court aucun risque ; elle ajoute :

Je ne suis point la dupe
Du motif qui les fait agir ;
Mon bien, qu'ils prétendent régir
Est l'objet seul qui les occupe ,
Il faut les prévenir ce soir ,
Que d'un procès considérable
La perte subite m'accable.

D'un air triste à l'instant je me présenterai ,

1106 MERCURE DE FRANCE

Et pour mieux mépriser Valere ,
A ses Rivaux je m'offrirai.

Tu jugeras alors si leur flâme est sincere.

Par ce moyen , je jouïs du plaisir
De les convaincre tous de leur fausse tendresse ;
Et de Valere enfin , je confonds à loisir
Et l'esperance & l'orgueilleuse adresse.

Elle n'en dit pas davantage à Lisette , qui ne sçait que penser de ce projet de vengeance ; Valere vient en Anglois , & lui fait une déclaration d'amour à genoux. Orphise lui fait un crime de ce respect , qui sent plus le remerciement , qu'un premier compliment. Après l'avoir long-temps embarrassé par des questions équivoques ; elle lui avoüe , avec une espece d'ingénuité , qu'elle ne peut accepter l'offre de son cœur , attendu qu'elle a déjà fait choix d'un Cavalier qui s'apelle Valere , & qu'elle aime sans l'avoir vû ; elle poursuit en ces termes :

Il doit me prouver son ardeur
Par un moyen singulier , je l'avoüe ;
Mais l'Amour est enfant ; il faut bien qu'il se joue ;
Je m'y prêterai de bon cœur.

Il doit , le croiriez vous ? sous diverses figures ,

Passer ici pour trois de ses Rivaux ,
Et , pour les supplanter , m'en faire des peintures ;

Qu

Qui les fassent passer pour francs Originaux,

Je veux qu'il jouisse en son ame

Du plaisir de remplir un projet si charmant,

Et je n'attends, pour couronner sa flâme,

Que son dernier déguisement.

Valere , à ce discours , craignant qu'il ne soit découvert , ou du moins trahi par ceux à qui il s'est confié , se jette aux pieds d'Orphise , qui lui fait de sanglants reproches de sa supercherie , & lui défend de la voir jamais ; elle ne peut pourtant s'empêcher de dire tout bas :

Lisette avoir raison ; il est très-séduisant.

Lisette vient lui annoncer que les trois Amans arrivent ; Orphise , sous prétexte de quelque affaire , sort , elle ordonne à Valere de sortir aussi , & à Lisette de bien remplir les ordres dont elle l'a chargée ; elle fait entendre la raison qui lui fait emmener Valere par cet *à parté* :

Elle lui diroit tout , s'il demeueroit ici.

Lisette exécute ponctuellement les ordres d'Orphise ; les trois Amans se refroidissent à la nouvelle de la perte qu'Orphise a faite de tous ses biens. Orphise revient avec Valere , qui n'est instruit de rien ; elle confirme

2201 MERCURE DE FRANCE

aux trois Rivaux intéressés, ce que Lisette vient de leur dire ; elle s'en console en apparence , par l'amour qu'ils ont pour elle. Comme elle les a apellés , pour choisir un Epoux entre eux, elle commence par le Gascon ; voici sa réponse :

Je suis pourvu d'une Commandante ,
Et ne puis épouser que clandestinement.

Elle passe au *Normand* , qui lui dit :

Je suis trop malheureux en femme ;
La mienne se noya ; Dieu veuille avoir son ame !
Encor m'accusa-t-on d'avoir part au décès ;

Vous n'êtes pas fort heureuse en procès ,
A ce que l'histoire raconte ;

Et nous ferions pierre société ;
Qu'ainsi chacun de son côté

Garde son guignon pour son compte.

Enfin elle vient à l'*Anglais* , qui lui répond :

Vous vous moquez de moi ;
Madame me choisit quand il n'a plus personne !

Parti ! la préférence est bonne !
Adieu , pour vous , jamais plus me revoir.

Valere , nonobstant le mépris qu'Orphise a fait éclater pour lui , en lui préférant trois indignes Rivaux , lui dit :

D'uae

D'une âme parfaite ,
Ingrate , connoissez jusqu'où va le pouvoir.
De tous vos biens la perte malheureuse
Ne doit point effrayer une âme généreuse , &c.
Mais après cette préférence ,
Donnée à de lâches Rivaux ,
Voilà de quoi je me prévau.
Orphise , je vous offre encore
Une main qui pourra réparer vos malheurs ;
Lasse de m'accabler par d'injustes rigueurs ,
Aimez enfin l'Amant qui vous adore.

Orphise ne peut tenir contre tant de générosité ; elle le désabuse sur la perte de ses biens ; elle lui pardonne ses trois travestissemens , & lui donne son cœur & sa main. La Comédie finit par une Nôce de Village , qui se trouve par hazard dans la Cour du Château d'Orphise. Voici le dernier Couplet du Vaudeville chanté par la Dlle Sylvia.

Qu'on aplaudisse une Pièce
Dans le Fauxbourg Saint Germain ,
On y voit long-temps la presse ;
Pendant trois mois tout est plein ;
Mais , malgré la réussite ,
Venir plusieurs fois de suite ,
Chés ces Acteurs Iroquois ,
C'est trop Bourgeois.

La

La Musique des trois divertissemens est du *Sieur Blaise*, & très-bien caractérisée, & la composition des Ballets, du *Sr Riccoboni*; la variété des Pas a fait beaucoup de plaisir. Cette Piece est imprimée chés *Briasson*, rue S. Jacques.

Le 27. May, les Comédiens François remirent au Théâtre la Tragi-Comédie en Vers & en trois Actes, avec un Prologue & un Divertissement, intitulée, *Basile & Quistrie*, de la composition de *M. Gantier*. Cette Pièce avoit été donnée dans sa nouveauté au mois de Janvier 1723. On en trouvera un Extrait, assés au long, du Prologue & de la Pièce, dans le Mercure de Février de la même année, page 404. Dans cette Reprise, les deux principaux Rôles sont joués par la Dlle *Gaussin*, & par le *Sieur Grandval*; ceux de *D. Quichotte* & de *Sancho*, par les Srs *Armand* & *Poisson*, &c.

Le 5. de ce mois, les mêmes Comédiens donnerent la Comédie *gratis*, en réjouissance de la Publication de la Paix; ils représenterent la Comédie de *Pourceaugnac*, & celle des *Trois Cousines*. L'Assemblée fut des plus complètes, & tout se passa avec beaucoup d'allégresse & de contentement. Quelques Spectateurs en bonne humeur, & comiquement plaisans, mêlerent leur gayeté à celle des Acteurs & des Actrices, danserent avec elles & les saluerent poliment, leur présenterent à boire, &c. Entre autres un Charbonnier & un Farinier de la Halle, avec les habits de leur Profession, accompagnés de Mesdames leurs Epouses, qui étoient placés sur le Théâtre, divertirent beaucoup toute l'Assemblée, par diverses saillies à propos, & sans la moindre indécence.

Le 9. les Comédiens Italiens donnerent le même plaisir

plaisir au Public. Ils représenterent à l'Hôtel de Bourgogne, la Comédie de *Timon le Misanthrope* & celle d'*Arlequin Hulla*, qui ne divertirent pas moins le Peuple de la Halle, que celui des autres Quartiers de Paris.

L'Académie Royale de Musique continuë toujours avec succès, le nouveau Ballet des *Fêtes d'Hébé*, ou les *Talens Lyriques*. On en trouvera l'Extrait dans le prochain Mercure.

Le 14. Juin au soir, la même Académie fit exécuter un grand Concert d'Instrumens, avec Timballes & Trompettes, dans le Jardin des Tuilleries, à l'occasion de la Publication de la Paix. Les portes furent ouvertes ce jour-là indifferemment à tout le monde. Cette Symphonie fut trouvée admirable, par la beauté & le choix des Pièces & par l'excellence de l'exécution. Le Concert commença à neuf heures & ne finit qu'à onze, avec une affluence prodigieuse de très beau Moude & des Gens de tous Etats, qui parurent prendre beaucoup de plaisir à cette Fête.

On écrit de Rome, que le Roy de Portugal, voulant, à l'imitation de S. M. C. établir un Opera dans la Capitale de ses Etats, il a donné au Chevalier Gamba, la Commission de chercher à Rome des Acteurs & des Actrices, pour les envoyer à Lisbonne.





NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE ET PERSE.

ON a appris d'Ispahan , que Thamas Kouli-Kan étoit occupé à faire la guerre aux Aghuans , qui , malgré la prise de Candahar , refusent encore de le reconnoître , & qu'ils ont entraîné dans leur révolte quelques-unes des Provinces qui confinent avec les Indes , & les dernières nouvelles qu'on a reçues de son Camp , marquent qu'il s'est emparé des Villes de Caboul , de Moultan & de Kichmir.

Les Habitans de la Ville de Mascate , située sur la Côte Méridionale du Golfe Persique , vis-à-vis d'Ormûs , ayant refusé de payer le Tribut qu'ils doivent à la Perse , *Taguy-Kan* , Gouverneur de Chiras , a investi cette Ville , dans l'esperance de la prendre par famine , mais les Habitans ont fait une sortie , dans laquelle ils ont tué environ 2000. hommes , & ils l'ont obligé de lever le blocus. C'est la seconde tentative qu'on a faite inutilement pour les soumettre , & la première avoit déjà coûté la vie à beaucoup des meilleurs Soldats des Troupes Persanes.

La Nation des Lesguis , qui est demeurée fidèle au Roy Thamas , a fait une course dans les Provinces Septentrionales du Royaume de Perse , & elle y a ravagé une grande étendue de Pays. Thamas Kouli-Kan a promis aux Géorgiens de leur acorder divers Privilèges , s'ils vouloient lever à leur dépens un Corps de Troupes , pour s'opposer à leurs entreprises.

Le Gouverneur de Tauris a reçu ordre de former
des

des Magasins dans son Gouvernement, & d'en assembler les Milices.

On doit envoyer plusieurs Molas ou Docteurs dans la Province de Candahar, pour instruire dans la Religion Mahometane les Habitans des Villes & Villages, qui sont sous l'obéissance de Thamas-Kouli-Kan.

On mande de Constantinople, du 14. Mars, que le 28. Février les Envoyés de Suede ont donné à la Porte la Frégate Suedoise, avec son chargement, évalués à cent mille Piastras, & onze mille fusils, à la place du Vaisseau de guerre qui a fait naufrage; en sorte que moyennant 19. mille fusils qu'ils ont promis de faire encore venir de Suede, la Porte tiendra quitte cette Couronne des obligations de Charles XII.

Le 2. Mars, ces Envoyés ont eû Audience du Grand Visir, & le 10. ils l'ont eue du G. Seigneur. Le 11. on reçut avis que l'Ambassadeur de Perse *Aly Merdam Khan*, mourut dans l'Asie Mineure; son Collegue a fait agréer à la Porte, qu'il suspendît sa route jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres de Schah Nadir.

Par les nouvelles du 30. Mars, on a appris que le Grand Seigneur s'étant déterminé à déposer le Grand Visir *Mehemet Jaghia Pacha*, Sa Hauteffe lui envoya le 22. redemander les Sceaux de l'Empire, & que le 27. elle fit partir le Selictar Aga pour les porter à *Ayvas Mehemet Pacha*, Séraskier de Widden.

Mehemet Jaghia Pacha, a été relegué dans l'Isle de Stangio, située dans l'Archipel, sur les Côtes de la Natolie. On attend incessamment *Ayvas Mehemet Pacha* à Andrinople, où il prendra possession de l'Etendart de Mahomet, avec les cérémonies accoutumées, & comme il est d'un caractere doux,

H ij ou

1214. MERCURE DE FRANCE

on espere que les négociations commencées, pour parvenir à un accommodement entre la Porte & les Cours de Vienne & de Petersbourg, auront plus de succès que sous le Ministère précédent.

Le bruit court que le Grand Seigneur a invité le Marquis de Villeneuve, Ambassadeur du Roy de France, à se rendre à Andrinople, afin de conférer avec le nouveau Grand Visir sur les moyens d'avancer la conclusion de la Paix.

Achmet Pacha, qui commande les Troupes que le Grand Seigneur a fait marcher contre *Sary Bey Oglou*, a attaqué ce Rebelle, & il l'a obligé d'abandonner le Fort où il s'étoit retiré.

R U S S I E.

ON mande de Petersbourg, que des Voleurs ont entrés de nuit dans plusieurs Eglises, où ils ont ouvert des Tombeaux, pour s'emparer de la dépouille des Morts qui y sont enfermés. La Czarine a fait publier une Ordonnance, qui porte la peine de mort contre ceux qui commettront des vols de cette nature.

Donduk-Ombro, Kan des Cosaques, tributaires de la Czarine, lui a dépêché un Courier pour l'informer qu'un Corps de ses Troupes, après avoir brûlé toutes les habitations des Circassiens de Tre-vuge, avoit attaqué un Corps considérable de Tartares, qui étoit campé près de la Riviere de Changouse, & qu'ayant tué un grand nombre des Ennemis, il avoit mis le reste en fuite. On assure que les Cosaques ont fait 3000. Tartares prisonniers, & qu'ils ont pris 4000. Chevaux, 800. Bœufs & près de cent mille Moutons.

SUÈDE

S U E D E.

ON écrit de Stokolm , que le Roy s'étant rendu à la Salle de l'Assemblée de la Diette, le Comte de Tessin , qui en est Maréchal , remercia S. M. au nom des Etats , de ses soins paternels , &c. Après avoir parlé des inquiétudes que la dernière maladie du Roy a donné à tous les Habitans du Royaume , il demanda à S. M. la permission de témoigner à la Reine la reconnoissance qu'elle avoit inspirée aux Etats , en voulant bien se charger de la Régence du Royaume , pendant que le Roy n'avoit pu vacquer aux soins du Gouvernement.

Il finit l'Eloge de la Reine , en disant que cette Princesse , par son amour pour la Nation , & plus encore par sa tendresse constante pour le Roy , avoit gagné tous les cœurs des Suédois ; que l'Histoire de sa vie feroit une leçon & un exemple pour toutes les Reines & pour toutes les Princesses Régentes , & que les Suédois & les Etrangers étoient également convaincus, que ses qualités éminentes l'auroient rendue digne du Trône , quand elle n'y auroit pas été placée par sa naissance.

A L L E M A G N E.

LEs Troupes qu'ont fournies les Princes & Cercles de l'Empire , en y comprenant celles de Cologne , de Wirtemberg & de Wurtzbourg , qui sont en marche , pour se rendre en Hongrie , montent à 42000. hommes , & l'on compte qu'avec ces Troupes l'Empereur sera en état de former une Armée de 80000. hommes.

On apprend de Vienne , que le Baron de Bedenbourg , qui y réside en qualité de Ministre de l'Electeur de Trèves , & M. de Heunisch , qui y est char-

gé des affaires du Roy de Sardaigne , reçurent le 20. May dernier des mains de l'Empereur , au nom de l'Abbé Prince de Fulde , l'Investiture de cette Principauté & des Fiefs qui en dépendent.

ITALIE.

ON écrit de Rome , que le 3. du mois dernier , le mauvais temps empêcha qu'on ne fit la Procession générale , par laquelle on devoit commencer le Jubilé , mais que le Clergé Séculier & Régulier de cette Ville s'assembla à l'Eglise Neuve , où 15. Cardinaux se trouverent avec un grand concours de Peuple , & que le Cardinal Vicaire , après qu'on eut récité les Litanies , donna la Benediction du S. Sacrement , à laquelle le Pape avoit attaché les mêmes Indulgences qu'à la Procession.

NAPLES.

LE Marquis de Puysieux , qui a résidé à Naples pendant quelques années en qualité d'Ambassadeur de S. M. T. C. eut le 16. Avril son Audience de congé du Roy & de la Reine , & il fut conduit à ces Audiences par le Marquis Aquaviva , Introduceur des Ambassadeurs. Le 22. il partit pour revenir en France , & M. Tiquet , son Secrétaire , est demeuré à Naples , chargé des affaires du Roy, T. C.

On a appris par l'Equipage d'un Bâtiment Anglois , arrivé d'Afrique , qu'un Corsaire de Tripoli s'étoit emparé depuis quelque temps d'un Vaisseau Vénitien , lequel alloit à Messine , & à bord duquel étoit le Baron de Vasoldt , Major Général dans les Troupes Impériales , avec son Epouse & sa Niece. Ce Baron peu de temps après être tombé entre les

maines

maïns des Infideles, est mort des blessures qu'il avoit reçues, en défendant sa liberté. Son Epouse & sa Nièce ont été faites Esclaves, ainsi que leurs Domestiques, & elles ont été conduites à Tripoli.

F L O R E N C E.

LE 27. Avril, jour fixé pour le départ du Grand Duc & de la Grande Duchesse, ce Prince & cette Princesse, après avoir entendu la Messe dans la Chapelle du Palais, se rendirent chés l'Electrice Palatine Douairiere, pour prendre congé d'elle, & sur le midi ils partirent au bruit du Canon des deux Forteresses. A quelque distance, hors la porte de San-Gallo, le Grand Duc se sépara de la Grande Duchesse, & prit le chemin de Livourne avec le Prince Charles, son Frere, & la Grande Duchesse continua sa route vers Bologne.

L'Electrice Palatine Douairiere, à laquelle le Grand Duc avoit proposé de se charger de la Régence, ayant représenté que son peu de santé ne lui permettoit pas de l'accepter, ce Prince a établi un Conseil de Régence, composé de tous les Ministres d'Etat, qui sont restés à Florence.

Toutes les affaires du Gouvernement seront réglées par ce Conseil, qui veillera à faire observer les Loix, à favoriser le Commerce, & les progrès des Arts & des Sciences, à entretenir l'abondance, à conserver la tranquillité publique, & à faire administrer exactement la Justice. Il connoîtra seul des affaires qui peuvent concerner l'Ordre Militaire de S. Etienne, &c. On a publié un Edit, par lequel le Grand Duc ordonne d'avoir pour ces Conseils le même respect & la même soumission qu'on auroit pour lui & pour ses Ordres.

On écrit de Modene, que la Grande Duchesse de

H iij. Toscane

Toscane étant arrivée à Rivalta le 28. Avril, elle fut reçûe par le Duc de Modene & par les Princesses, qui la conduisirent à Reggio. Peu après être descendue de Carosse, elle se rendit avec le Duc au grand Théâtre, pour y voir représenter un nouvel Opera, dont le premier Acte étoit à peine fini, qu'on reçut avis que le Grand Duc de Toscane, n'ayant point jugé à propos de s'embarquer à Livourne, venoit d'arriver à Rivalta. Le Spectacle fut interrompu à cette occasion, & la Grande Duchesse remonta en carosse avec le Duc & les Princesses, pour aller au-devant du Grand Duc. Toute la Cour retourna à Reggio avec ce Prince, qui assista, ainsi que la Grande Duchesse, à la représentation de l'Opera.

Le soir, le Grand-Duc & la Grande Duchesse de Toscane, souperent avec le Duc & les Princesses, & il y eut plusieurs Tables magnifiquement servies pour les personnes de leur suite.

Le Grand Duc & la Grande Duchesse partirent le lendemain pour Parme, d'où après avoir rendu visite à la Duchesse Douairiere de Parme, ils continuèrent leur route pour aller coucher à Plaisance.

Le 2. de ce mois, ce Prince arriva de Plaisance à Tortone, & il fut salué, en entrant dans la Ville, par une décharge générale de l'Artillerie des Remparts, & de la Mousqueterie de la Garnison, qui étoit en haye sous les Armes dans les rues par lesquelles il passa.

Ce Prince s'étant rendu le lendemain à Alexandrie, le Marquis de Careil, qui étoit allé au-devant de lui à quelques mille de la Ville avec trois carosses à six chevaux, le conduisit à l'Hôtel du Gouvernement, devant lequel étoient plusieurs Bataillons & Escadrons en bataille. Toutes ces Troupes, à la tête desquelles le Marquis de Careil se mit, défilèrent

défilèrent sous les fenêtres de l'Appartement du Grand Duc, & le Régiment de Piémont demeura pour sa garde.

L'après midi, le Grand Duc partit d'Alexandrie, pour se rendre à Turin, & à trois postes de cette Ville, il trouva le Chevalier de Salmatorci, qui l'y attendoit avec les carrosses du Roy. Il arriva à Turin vers les dix heures du soir, étant accompagné du Prince Charles de Lorraine, son frere, & on le mena d'abord à l'Appartement qui lui avoit été préparé. Leurs Majestés allèrent l'y trouver, & peu après on se mit à table.

Le jour suivant, après avoir rendu visite au Duc de Savoye, lequel n'étant pas encore parfaitement rétabli de son indisposition, n'avoit pû aller chés lui, il passa dans l'Appartement de la Reine, chés laquelle il y eut le soir Jeu & Concert.

Le 5. Le Grand Duc partit pour Milan, où il a dû arriver le 6.

On a appris de Genes, que M. de Campredon, qui y a résidé pendant plusieurs années en qualité d'Envoyé du Roy de France, est parti pour revenir à Paris, & que M. de Jonville, ci-devant chargé des affaires de S. M. T. C. à Bruxelles, doit aller le remplacer.

ISLE DE CORSE.

ON a appris que le Marquis de Maillebois avoit marqué un endroit du côté de Ficabruna, pour former une ligne, & mettre par ce moyen la Campagne à couvert de toute insulte de la part des Rebelles, dont aucun n'a paru pendant ces mouvemens.

Les mêmes avis marquent que M. de Villemur étoit parti de Calvi pour Algaïola, d'où il avoit en-

H. r. voyé

voyé le lendemain à la pointe du jour un détachement pour occuper le poste de Corbara , peu éloigné de *Santa Reparata* , & dont on s'étoit rendu maître , sans qu'il se fût tiré un seul coup de fusil , une trentaine de Rebelles qui gardoient ce poste , ayant pris la fuite avant l'arrivée des Troupes Françaises. Cet Evénement a jetté l'alarme dans plusieurs Villages voisins , dont les Habitans n'ont pas cessé les jours suivans de sonner le Tocsin , pour demander du secours aux Rebelles. Il est accouru un grand nombre de ces Montagnards sur les hauteurs , mais aucun n'est descendu dans la Plaine , & ils se sont contentés de proférer beaucoup d'injures contre la République , en observant cependant de crier de temps en temps , *Vive le Roy de France*.

Les Lettres de la fin du mois dernier , portent , que le Pont de Pierre , qui est à la Plage du Torrent de Golo , n'étant pas assez sûr pour le passage des Troupes , on avoit résolu d'y construire un Pont de bois , qu'on avoit fait partir le 15. sur des Bâteaux , & que l'on avoit fait marcher mille Soldats & deux cent Hussards , pour se rendre par terre au Lieu où il devoit être débarqué , afin d'en faciliter l'établissement. Qu'on devoit fortifier ce Pont , & y mettre quatre pièces de Canon & un détachement , pour le garder , de crainte que les Rebelles n'entreprissent de le bruler.

On a appris en même-temps , que M. de Villemur occupoit tous les environs de Calvi & d'Agaiola , où les Hussards étoient campés , & qu'il avoit ordre de n'attaquer aucun poste jusqu'à l'arrivée du Marquis de Maillebois.

Le Baron de Trost est toujours dans les Montagnes de l'Isle , & le bruit couroit qu'il étoit occupé à lever un Bataillon de 500. hommes , & qu'il assureroit qu'avant la fin du mois dernier le Baron de Neuhoﬀ

Neuhoff viendrait rejoindre les Rebelles, & qu'il leur ameneroit un secours considérable.

On a appris en dernier lieu que deux Galeres de France arriverent à la Bastia le 18. May, & que quatre Brigantins, qui en avoient été séparés par le mauvais temps, avoient relâché à Savonne le 22.

On assure que les Rebelles sont en mouvement pour venir secourir la Balagna, où Hiaciuto Paoli s'est déjà rendu avec environ 500. hommes, dans le dessein de contenir les Habitans, qui après avoir tenu une Assemblée générale, ont envoyé par un Religieux Récollet à M. de Villemur, une Lettre, dans laquelle ils le supplient de leur procurer une Amnistie générale, pour rassurer les Peuples alarmés, & leur donner moyen de se remettre à la volonté du Roy de France.

On vient d'apprendre par un Courier dépêché par le Marquis de Maillebois, que ce Général ayant marché le deux de ce mois avec toutes les Troupes qu'il avoit à la Bastia, il s'est avancé jusqu'à la Chapelle de St. Nicolas, qui est à l'extrémité du Nebio. Le lendemain à la pointe du jour, il a partagé ces Troupes en plusieurs Corps, & a fait attaquer les Rebelles dans les Postes qu'ils occupoient dans les gorges & sur les hauteurs de San Giacomo & de Bigorno. Les Rebelles ont été chassés de ces Postes, & ils ont été obligés de se soumettre, de fournir des otages, & d'apporter leurs Armes.

Pendant que le Marquis de Maillebois faisoit attaquer les Rebelles du côté du Nebio, les Troupes qu'il avoit envoyées dans la Balagna, sous les ordres du Marquis du Châtel, se sont mises en marche, & en s'emparant de Monte-Maggiore, de Catari, du Convent de Marcassio, & de plusieurs autres Postes, elles ont forcé les Rebelles de cette Province de se soumettre, et de rendre leurs Armes.

E S P A G N E.

ON mande de Madrid , que la Reine Première Douairiere , est arrivée depuis peu à Guadala-
xara , où elle a été reçue au bruit des acclamations
des Habitans, qui ont fait à cette occasion des Feux,
des Illuminations , & plusieurs autres Réjouissances
publiques.

G R A N D E B R E T A G N E.

LEs Seigneurs firent le 23. May , la première
lecture du Bill , par lequel la Chambre des
Communes a assigné tous les ans un fonds de 15000
livres sterlings , pour l'entretien du Duc de Cum-
berland , & 6000. pour celui de chacune des Prin-
cesses.

Ils allerent ensuite présenter leur Adresse au Roy
au sujet du Traité conclu avec S. M. Danoise , &
le Roy leur répondit :

*MY LORDS , je regarde votre Adresse comme une
marque de votre zele & de votre affection pour ma
Personne & pour mon Gouvernement. Vous pouvez
compter que je ne me servirai de la confiance que vous
mettez en moi, que pour défendre les véritables intérêts
de mon Peuple.*

On a appris par l'Equipage d'un Vaisseau arrivé sur
la fin du mois passé de la Jamaïque , qu'il y avoit
eû dernièrement entre un détachement des Troupes
du Roy & les Negres Rebelles , un Combat très-
vif , dans lequel il y avoit eû beaucoup de monde
de tué de part & d'autre , mais que les Negres avoient
été obligés de prendre la fuite , et que les Anglois
les ayant poursuivis jusque dans les Montagnes ,
les Rebelles avoient offert de se soumettre , pourvu
qu'on leur accordât la liberté , avec la permission
de former des Plantations ; qu'ils avoient obtenu

CC2

ces conditions , et qu'ils s'étoient engagés de leur part , à ne plus troubler la tranquillité des Anglois , et à les secourir de tout leur pouvoir dans toutes les occasions.

On écrit de Londres , que le Vaisseau *la Marie* , commandé par le Capitaine Swalde , a pris sur une des Côtes du Royaume d'Angleterre , une Ba-leine de 60. pieds de long.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE 28 May, Fête du S. Sacrement , le Roy & la Reine entendirent les Vêpres dans la Chapelle du Château de Versailles , & le soir leurs Majestés assistèrent au Salut , qui fut chanté par la Musique.

Le 4 Juin, jour de l'Octave, le Roy, accompagné du Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, du Comte de Clermont, du Prince de Dombes & du Comte d'Eu, se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château, & S. M. y entendit la grande Messe, après avoir assisté à la Procession.

Pendant l'Octave, le Roy & la Reine, Monseigneur le Dauphin & Mesdames de France ont assisté tous les jours au Salut dans différentes Eglises.

Le 29 du mois dernier, le Roy fit au Champ de Mars, près du Château de Marly, la revûe des quatre Compagnies des Gardes du Corps, & de celle des Grenadiers à cheval; S. M. passa dans les rangs & les vit défiler. La Reine, Monseigneur le Dauphin

phin & Mesdames de France se trouverent à cette revûe.

Le 2 de ce mois , le Roy accompagné de Monseigneur le Dauphin , fit dans la Cour du Château de Versailles la revûe des deux Compagnies des Mousquetaires de la Garde de S. M. Le Roy passa dans les rangs , & après qu'ils eurent fait l'exercice , S. M. les vit défilér. La Reine & Mesdames virent cette revûe de l'apartement du Comte de Clermont.

Dans la premiere Compagnie le Roy a accordé un Brevet de Mestre de Camp à M. de Fages , Maréchal des Logis , M. de Martigni a été nommé Sous-Brigadier , à la place de M. de Puibusquet , qui s'est retiré. M. de la Coudre , premier Maréchal des Logis , a eu une Pension de cent pistoles. Le Comte de Castelane & le Marquis de Champignelles , Cornettes , le Chevalier de Mazieres & Mrs de Taurine & Roblatre , ont été faits Chevaliers de S. Louis.

Dans la seconde Compagnie, le Marquis de Coetlogon, Enseigne, les Chevaliers Douville & Dufon, & M. Dufon, Mousquetaires, ont été faits Chevaliers de S. Louis. M. de Châteauneuf, Maréchal des Logis , s'est retiré avec 1500 liv. de pension.

Florent-Jean de Valliere , Lieutenant Général des Armées du Roy , du 20 Fevrier 1734 , & de l'Artillerie de France , Directeur Général des Bataillons du Régiment Royal Artillerie & des Ecoles Militaires , & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis à 4000 liv. de pension , du premier Août 1734 , en a été nommé Grand-Croix , avec la pension de 6000 livres , à la place de Louis-Dominique de Cambis , devenu Cordon-Bleu.

Le

Le 5 de ce mois , pendant la Messe du Roy , l'Evêque de Soissons qui avoit été sacré le 31 du mois dernier dans l'Eglise Métropolitaine de Roüen , prêta Serment de fidélité entre les mains de S. M.

Martin du Bellay , Prêtre du Diocèse d'Amiens , Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Melaine , à Rennes , en Bretagne , depuis le mois de Mars 1725. Vicaire Général de l'Archevêque de Tours , qui a été un des Députés de la Province de Tours , à la dernière Assemblée générale du Clergé de France , tenue à Paris en 1735. a été nommé à l'Evêché de *Frejus* , Suffragant d'Aix en Provence , vacant depuis le mois de Mars dernier , par la mort de Pierre-Joseph de Castellane , dernier Titulaire. Il est frere puîné de Guillaume du Bellay , Brigadier des Armées du Roy , de la Promotion du premier Août 1734, ci-devant Colonel du Régiment de Brie , dont il s'est démis au mois de May dernier. Ils sont fils l'un et l'autre de François du Bellay , Seigneur de la Courbe , mort le 2 Fevrier 1709. et de D. Marthe-Susanne de Rochechouart-Montigny , tante de l'Evêque d'Evreux. La Généalogie de l'illustre et ancienne Maison du Bellay , se trouve dans le Dictionnaire de Moreri , Edition de 1725 & 1732 , avec les Eloges de quelques-uns des Grands Hommes qui en sont sortis. Il y a déjà eû dans le quinzième siècle un Evêque de *Frejus* de cette Maison.

Louis Annibal-Auguste de *Farcy de Cuillé* , fils d'Annibal-Auguste de Farcy , Seigneur de Cuillé , entre Vitré et Laval , Conseiller en la Grand'-Chambre du Parlement de Rennes , et de Renée-Catherine-Hiacinte du Moulin du Brossay , d'une ancienne Maison , a été nommé en même temps à l'Evêché de Quimper , en Basse-Bretagne , Suffragant de
Tours ,

Tours , vacant depuis le mois de Janvier dernier ; par le décès de François-Hiacynthe de Ploëuc du Tymeur.

Le 9 , l'Abbé Duc de Biron , Pair de France , fut reçu au Parlement , & il y prit séance avec les cérémonies ordinaires.

Le Chevalier d'Erlack , Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté , & Colonel du Régiment des Gardes Suisses ; M. de Roussel de Girenton , Maréchal de Camp , & le Chevalier d'Allmans , Brigadier , & Lieutenant-Colonel du Régiment du Roy , Infanterie , ont été nommés par Sa Majesté Commandeurs de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis.

Le 3 de ce mois , le Duc de Châtillon , Gouverneur de Monseigneur le Dauphin , prêta Serment de fidelelité entre les mains de S. M. pour la Charge de Lieutenant Général de la Haute & Basse-Bretagne.

Le 9 , après midi , le Roy partit du Château de la Meute , passa sur le Rempart de Paris pour aller coucher à Chantilly , d'où S. M. se rendit à Compiègne le sur-lendemain.

Le 10 , la Reine partit de Versailles , & alla déjeuner à Sève , chés la Princesse d'Armagnac , d'où S. M. traversa la Plaine de Grenelle , & vint par la rue du Bac & le Pont Royal jusqu'au Pont tournant des Tuilleries , où ses relais l'attendoient. S. M. entra dans Paris par la rue S. Honoré , & en sortit par la rue & la Porte S. Denis. La Reine s'arrêta à la Ville de S. Denis , pour faire sa Priere dans l'Eglise

Eglise Royale de ce Lieu , où S. M. resta quelque temps , & arriva le soir au Château de Chantilly , & Elle y séjourna le lendemain.

Le 13 , Monseigneur le Dauphin partit de Versailles , & arriva le même jour au Château de Chantilly , & en partit le lendemain pour Compiègne.

Le 28 May , jour de la Fête du S. Sacrement , le Cardinal de Tencin , Archevêque d'Embrun , reçut le Bonnet des mains de l'Abbé Aureli , Camerier Secret du Pape , & nommé par Sa Sainteté , pour apporter le Bonnet à ce Cardinal. Cette Cérémonie fut faite dans l'Eglise Métropolitaine d'Embrun.

LETTRE du Roy , écrite à M. l'Archevêque de Paris , pour faire chanter le Te Deum , au sujet de la publication de la Paix.

M On Cousin , les succès qu'il a plu à Dieu d'accorder à mes Armes , & à celles de mes Alliés dans la dernière Guerre , m'ont donné les moyens de la terminer plus promptement que je ne l'aurois espéré. J'ai conclu avec l'Empereur un Traité définitif , qui a été signé le dix huit Novembre de l'année dernière ; & le consentement de toutes les Puissances qui avoient eu part à la Guerre , me met en état d'annoncer aujourd'hui à mes Peuples le parfait rétablissement de la Paix. Il ne me reste plus qu'à rendre grâces à Dieu d'avoir manifesté sa bonté & sa miséricorde , par le concours unanime de tant de Princes , à perpétuer le repos & la tranquillité de l'Europe : Et je vous écris cette

Lettre ;

Lettre , pour vous faire ſçavoir que je deſire que vous faſſiez chanter le *Te Deum* , dans l'Egliſe Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris , & autres de votre Diocèſe , avec les Solemnités accoutumées en pareil cas , au jour & à l'heure que le Grand Maître ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part. Sur ce , je prie Dieu qu'il vous ait , mon Couſin , en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Verſailles le 28 May 1739. Signé , LOUIS ; Et plus bas , Phelypeaux. Et au dos eſt écrit : A mon Couſin l'Archevêque de Paris , Pair de France , Commandeur de l'Ordre du Saint Eſprit.

MANDEMENT de M. l'Archevêque de Paris , du 29 May 1739. qui ordonne de chanter le Te Deum dans toutes les Eglises de ſon Diocèſe , en actions de grâces du rétabliſſement de la Paix.

CHARLES - GASPARD - GUILLAUME , &c. L'Ouvrage de la Paix , Mes très chers Freres , eſt heureuſement conſommé. Le Roy , plus jaloux de mériter le nom de Pere de ſes Sujets , que le titre ambitieux de Conquérant , a préféré notre ſoulagement & notre repos à tout ce que lui promettoient l'ardeur de ſes Troupes & les premiers ſuccès de ſes Armes. Dans le temps même qu'il paroifſoit le plus occupé du deſſein de ſoutenir la Guerre avec vigueur , ſa modération & ſon amour pour les Peuples , le diſpoſoient à écouter les propositions qu'on pourroit lui faire pour éteindre un feu , qui menaçoit l'Europe entière d'un embrasement général.

C'eſt en ſuivant les diſpoſitions de cet Auguſte Monarque , & en ſe conformant à ſes volontés , qu'un

qu'un Ministre , dont la droiture a inspiré aux Etrangers la même confiance que son zele & ses services lui ont méritée de son Souverain , a d'abord ménagé une Suspension d'Armes , qui nous a fait goûter par avance les fruits de la Paix. Il a ensuite consacré ses soins & ses veilles à la conclusion d'un Traité qui , par les avantages qu'il procure à un Roy , dont les intérêts doivent nous être chers , a mis ce Prince en état de céder sans regret un Trône , où les vertus & les Suffrages d'une Nation libre , l'avoient placé.

Mais quelque part qu'aient les hommes à ce événement , il ne nous est pas permis d'y méconnoître l'Ouvrage de celui qui tient en sa main les Cœurs des Rois , & qui les fait servir à son gré aux desseins de miséricorde ou de justice qu'il forme sur leurs Sujets. C'est le *Seigneur * qui fait la Paix & qui crée la Guerre* avec toutes les calamités qui l'accompagnent. Juge équitable & severe , il emploie celle-ci comme l'un des plus redoutables fléaux de sa colere pour punir nos crimes : Prendre et compatissant , notre repentir le désarme et lui fait suspendre le châtiment que notre ingratitude et notre révolte avoient mérité.

Remercions ce Dieu de la Paix du Don précieux qui fait le sujet de notre joye , et signalons notre reconnoissance par de solennelles actions de grâces. Animés par le succès de nos premiers Vœux , conjurons-le d'affermir ce qu'il a operé en notre faveur , en rendant éternelle l'amitié des Princes qui concourent aujourd'hui à la tranquillité de l'Europe , et dont l'union fait tout à la fois leur propre sûreté & le bonheur des Peuples soumis à leur Puissance. A ces causes , &c.

** Ego Dominus faciens pacem & creans malum*
Mai. 45. MAN-

MANDEMENT du Grand Prieur de l'Abbaye de Saint Germain des Prés , immédiate au S. Siège ; au sujet de la Paix générale , publiée par ordre du Roy , le premier de Juin.

Jean-Baptiste Floyrac , Grand-Prieur de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prés , immédiate au S. Siège , & Vicaire Général de S. A. S. M. le Comte de Clermont , Prince du Sang , Abbé Commandataire de ladite Abbaye : A tous les Fideles de notre Jurisdiction , Salut en Notre-Seigneur JESUS-CHRIST.

Le Roy des Rois et le Seigneur des Armées , est aussi le Dieu de la Paix ; son bras n'est plus appesanti sur nous ; les armes lui sont tombées des mains ; il va faire reposer *son Peuple dans le sein de la Paix*. Pour préparer ce glorieux Evenement , il a donné à notre Auguste Monarque ce cœur pacifique , qui fut le caractere du plus grand de tous les Rois , et lui a inspiré une juste confiance dans un Ministre également droit et éclairé. Le calme est rendu à toute l'Europe ; les interêts des differens Princes sont ménagés à leur satisfaction , et les Peuples ont l'esperance certaine de jouir des fruits de la Paix. Que les Temples , Mes chers Freres , retentissent de nos actions de graces : Ecrivons-nous avec l'Ecriture : *Que la présence de celui qui annonce la Paix , est aimable !* et continuons nos vœux pour la durée d'un Regne si avantageux à l'Eglise , si glorieux pour la France , et si cher à toutes les Nations de l'Europe.

A ces causes , Jeudi prochain , quatriéme de Juin ; on chantera après Vêpres le *Te Deum* , le Pseaume
Exaudiat,

Exaudiat, l'Oraison *pro gratiarum actione*, et celle pour le Roy, dans l'Eglise Abbaticale de S. Germain des Prés. Fait à Paris ce deux Juin 1739. Signé Fr. JEAN-BAPTISTE FLOYRAC. Et plus bas, par commandement du Révérend Pere Prieur, Signé Fr. LOUIS LEMERAULT.

Tout ce que portoit ce Mandement fut executé avec toute la solennité possible, & le soir il y eût des Feux de joye, de grandes Illuminations, des Fusées volantes, &c. On tira aussi quantité de Bôêtes & plusieurs coups de Coulevrines, dont le bruit s'étoit déjà fait entendre durant le *Te Deum*. Enfin, on ne peut rien ajouter aux démonstrations de joye qui éclata dans tout ce District.

MANDATUM Amplissimi Rectoris.

Nos Armandus Princeps de Rohan-Ventadour ; Rector Universi Studii Parisiensis, omnibus Doctoribus, Magistris, ac Scholaribus, Salutem.

Quartus jam annus est, ex quo Gallia se belli tumultu vacare gaudet, & ante consummatam pacem, pacis bona fructusque prae gustat. Illa tamen, & si spem pignusque pacis, ac fiduciam omnis expertem cura nondum assumpserat. Advenit tandem ille dies, quo Rex Optimus securiorem ac plenioram tam lati muneris usuram populis suis solemnī promulgatione desponderi voluit. Poterat sane Ludovicus, allectus praesertim dulcedine vincendi, justis de causis susceptum, & felicibus coeptum aspiciis bellum, ulterius protrahere. Sed maluit, civium sanguini parcendo, Pacificus & Patria Pater, quam, faventi indulgendo fortuna, hostium Triumphator appellari. Satis habuit dudum interquiescentem suscitasse armorum Gallicorum gloriam, & insigni paucorum annorum experimento, toti Europa ostendisse, quid lace ssita for-
tissima

ziffima Gentis virtus posset. Neque verò modus concilianda pacis minus , quàm ipsa Pax , ad immortale Ludovici decus confert. Non illa tardis moliminibus , non per cœcas ambages , non plenis suspicionum ac caute arum legationibus , ad exitum perducta fuit. Omnia comperta Ludovici sapientia fideique & ab hostibus & ab sociis permiffa sunt. Reducem igitur ad nos Optimi Principis beneficio salutemus ac deosculamur Pacem , & intertextas lauro oleâque Regio Capiti coronas innectamus. Superfundenti se læticia (modo tamen sine lasciviâ) habenas laxet. Regum eadem primogenita Filia , & alma Doctrinarum parens , Universitas nostrâ , ad quam non ultimus restituta pacis fructus pertinet. Amant enim quietem & otium Artes nostrâ , quâ , & si inter bellicos motus non planè conticescunt , obstrepente tamen quodammodo classiorum ac tubarum clangore perturbantur.

Igitur , donec solemniori ritu & publicis Supplicationibus debita Belli & Pacis Deo gratia persolvantur , jubemus in omnibus Collegiis die Martis secundâ mensis Junii , post Solemne Sacrum , cantari Hymnum Te Deum , cum Psalmo Exaudiat.

Deinde , ne , in communi omnium Ordinum gaudio , numerosa juvenus , quâ apud nos in Religionis decus , in Regis obsequium , in spem Gentis educatur , propriâ ætatis & indolis suâ oblectatione defraudetur , volumus , diebus Luna , Martis & Mercurii proximè futuris , intermissio omni docendi discendique munere Scholâs nostras feriari.

Datum in Aedibus nostris Sorbona-Plessais , die Sabbathi trigesimâ mensis Maii , Anno Domini millesimo septingentesimo trigesimo-nono.

Le 12 de ce mois il y eut une Procession solennelle de Mrs de l'Université , pour les motifs énoncés dans le Mandement de M. le Recteur , dont voici la disposition.

SUP-

SUPPLICATIONES Universitatis
Studiorum.

Nos Armandus Princeps de Rohan-Ventadour, Rector Universi Studii Parisiensis, mandamus precipimusque omnibus & singulis ejusdem Universitatis Doctoribus, Magistris, Clientibus, & Administris, cujuscunque sint conditionis, aut gradus, ut memores juris-jurandi quo suam Academia fidem obstrinxerunt, die Veneris duodecimâ mensis Junii adsint apud Maturinenses, horâ sesqui-septimâ matutinâ, ornati ut decet, inde ad Ædem Deo sacram sub invocatione Sancti Sulpitii ritè processuri, Deo Optimo Maximo piè supplicaturi pro Fidelium concordia, hærescon extirpatione, hujusce florentissimi Regni salute; pro Regis & Regina, Serenissimi Delphini, totiusque Regiæ Prosapia incolumitate, nostra Academia tranquillitate & dignitate, frugibus terra, aëris salubri temperie, & cunctis rebus humano generi secundum Deum necessariis.

Inprimis autem gratias rependamus immortales summo Regum Regnorumque Domino, quòd. postquam Regi nostro Augustissimo, in hostes bellanti, potentiam & gloriam atque victoriam, dedit, per ejusdem sapientiam ac moderationem pacem & otium dedit in Israël. Idcirco post Solemne Sacrum cantabitur Hymnus Te Deum, ac. deinde eâdem frequentia & ordine redibitur.

Datum Lutetia Parisiorum in Ædibus nostris Sorbona-Plessais, die Luna octavâ mensis Junii, Anno Domini millesimo septingentesimo trigésimo-nono.

On ne peut rien ajouter à la célébrité de cette Procession, à laquelle assisterent plus de mille Personnes du Corps ou de la dépendance de l'Université. Tout ce qui se passa à S Sulpice sur ce sujet, fut également auguste et édifiant. M. le Curé, qui avoit

avoit célébré solennellement la Messe , fût complim-
menté en Latin par l'Orateur préposé par M. le
Recteur , et il répondit de même avec beaucoup
d'éloquence et de dignité au Discours de l'O-
rateur.

ORDONNANCE du Roy , du 28 May ,
pour la publication de la Paix.

ON fait à sçavoir à tous , qu'une bonne , fer-
me , stable et solide Paix , avec une reconci-
liation entiere et sincere, a été faite et accordée entre
Très-Haut , Très-Excellent & Très-Puissant Prince
Louis , par la Grace de Dieu , Roy de France et de
Navarre , notre souverain Seigneur , Et Très-Haut,
Très-Excellent & Très-Puissant Prince CHARLES,
Empereur , & les Seigneurs Electeurs , Princes &
Etats de l'Empire , leurs Vassaux , Sujets & Servi-
teurs en tous leurs Royaumes , Pays , Terres &
Seigneuries de leur obéissance : Que ladite Paix est
générale entr'eux , & leursdits Vassaux & Sujets ; &
qu'au moyen d'icelle , il leur est permis d'aller ,
venir , retourner & séjourner en tous les Lieux des-
dits Royaumes , Etats & Pays , négocier & faire
commerce de marchandises , entretenir correspon-
dances , & avoir communication les uns avec les
autres , et ce en toute liberté , franchise et sûreté ,
tant par Terre que par Mer , et sur les Rivières et
autres Eaux , et tout ainsi qu'il a été ou dû être fait
en temps de bonne , sincere et amiable Paix , telle
que celle qu'il a plu à la Divine Bonté de donner
audit Seigneur Roy , et auxdits Seigneurs Empe-
reur , Electeurs , Princes et Etats de l'Empire , et à
leurs Peuples et Sujets ; et pour les y maintenir , il
est très-expressément défendu à toutes Personnes ,
de quelque qualité et condition qu'elles soient ,
d'en-

Entreprendre , attenter ou innover aucune chose au contraire , ni au préjudice d'icelle , sur peine d'être punis severement comme infracteurs de Paix et perturbateurs du repos public. Et afin que personne ne puisse en prétendre cause d'ignorance , la présente sera lûë , publiée et affichée où besoin sera. Fait à Versailles, le 28 May 1739. *Signé Louis.*
Et plus bas , Amelot.

ORDONNANCE de Police , du 30 May ,
qui enjoins aux Habitans de cette Ville & Fauxbourgs de Paris , de fermer leurs Boutiques Mardi prochain 2. Juin 1739. & d'allumer des Feux le soir du même jour au-devant de leurs maisons , en réjoüissance de la Publication de la Paix.

Sur ce qui nous a été représenté par le Procureur du Roy , que la joye déjà répandue dans le Public est fondée sur des motifs trop interessans . pour qu'il croye nécessaire de l'exciter tout de nouveau par le devoir de son ministere ; et qu'il n'auroit aujourd'hui à faire entendre sa voix , que pour la joindre à celle de tous les Citoyens de cette Capitale , et se récrier avec eux : Heureux les Peuples dont le Roy est pacifique ! qui sçait que faire la guerre , c'est le droit des Souverains , mais que d'en regler en maître la durée sur les besoins des Sujets , c'est le chef-d'œuvre de leur puissance ; comme c'est le chef-d'œuvre de leur bonté et de la modération, que d'aimer à s'arrêter au milieu de la Victoire , pour ne recueillir que les seuls fruits de la Paix. Qu'il s'en tiendrait donc aux vœux et aux acclamations publiques de respect , d'amour et de reconnoissance pour le meilleur de tous les Rois ;

236 MERCURE DE FRANCE

mais que pour satisfaire à l'usage , et obéir à l'Arrêt du Parlement de ce jour , il est obligé de requerr , que sous les peines ordinaires , il soit par Nous ordonné à tous les Bourgeois et Habitans de cette Ville , de faire allumer mardi 2. du mois de Juin , jour auquel sera chanté un *Te Deum* à Notre-Dame, des feux devant leurs portes , et qu'il soit défendu à tous Particuliers de tirer des fusées et petars dans les rues , conformément à nos précédentes Ordonnances. Sur quoi faisant droit , Nous ordonnons que mardi 2. du mois de Juin , les Boutiques seront et demeureront fermées pendant toute la journée , et que le soir tous les Bourgeois et Habitans seront tenus de faire allumer des feux devant leurs portes ; & cependant faisons défenses de tirer aucunes fusées ni petars , et enjoignons expressément à tous Propriétaires et principaux Locataires des maisons de faire fermer les fenêtres , lucarnes et généralement toutes les ouvertures des greniers dépendans de leursdites maisons ; comme aussi de faire fermer les fenêtres des angars et écuries , ainsi que les soupiraux des caves , et autres endroits dans lesquels il y auroit de la paille , du foin , du bois , et autres matieres et marchandises combustibles ; et notamment enjoignons aux Marchands Epiciers , Chandeliers et Grainiers , de se conformer à notre présente Ordonnance , et ce sous les peines portées par les précédentes : Mandons aux Commissaires du Châtelet , chacun dans leur quartier , de tenir la main à l'exécution de notre présente Ordonnance , &c.

Le premier de ce mois , la Publication de la Paix entre le Roy et l'Empereur se fit avec les cérémonies ordinaires dans les principales Places de Paris. Le Châtelet et le Corps de Ville se trouverent à cette
Publi-

Publication , qui fut faite par le Roy d'Armes , accompagné des Herauts , au bruit des Timballes et Trompettes , et des acclamations réitérées du Peuple.

Le 2. Juin on chanta dans l'Eglise Métropolitaine, en actions de grâces de la Paix , le *Te Deum*, auquel l'Archevêque de Paris officia Pontificalement. Le Chancelier de France à la tête du Conseil y assista , ainsi que le Parlement , la Chambre des Comptes , la Cour des Aydes , l'Université et le Corps de Ville. Le soir , on tira devant l'Hôtel de Ville un très-beau Feu d'artifice , & il y eut dans toutes les rues des Feux et d'autres marques de réjouissance.

Cette solennité fut annoncée la veille et le lendemain matin par des décharges de toutes les Boettes et du Canon de la Place de Greve et de la Bastille.

Le 3 au matin , le Parlement , la Chambre des Comptes , la Cour des Aides , la Cour des Monnoyes , et le Corps de Ville eurent audience du Roy , et ils complimenterent S. M. sur la Paix.

L'après midi , le Grand Conseil , l'Université et l'Académie Française , complimenterent le Roy sur le même sujet.

Ils furent tous présentés par le Comte de Maurepas , Ministre et Secrétaire d'Etat , et conduits par le Marquis de Brezé , Grand Maître des Cérémonies , et par M. Desgranges , Maître des Cérémonies.

COMPLIMENT fait. au Roy par M.
Chopin, premier Président de la Cour des
Monnoyes, le 3 Juin 1739. sur la Paix
conclüe avec l'Empereur.

SIRE,

Le plus grand honneur que vos Cours Souveraines
puissent recevoir, est celui de paroître aux pieds de
Votre Majesté.

Heureux, lorsqu'en lui donnant des marques pu-
bliques de notre respect, nous avons encore à y joindre
les sentimens de la reconnaissance; & lorsqu'en féli-
citant Votre Majesté sur ses prosperités, nous avons à
la remercier de ses bienfaits.

Qui n'a point reconnu dans les douceurs de la Paix
dont Votre Majesté nous a fait jouir avant même
qu'elle fût conclüe, que vous avez préféré le repos
public aux avantages que la supériorité de vos armes
vous promettoient?

Les premiers succès n'ont point excité Votre Majesté
à s'en procurer de nouveaux, & dès que votre justice
a été satisfaite, vous n'avez plus laissé agir que votre
bonté.

Tel est, SIRE, l'effet de la Sagesse de votre gou-
vernement, tel est l'effet de l'amour de Votre Majesté
pour son Peuple. Daignez, SIRE, le lui conserver,
nous le demandons à Votre Majesté avec le même zèle
que nous demandons à Dieu la conservation de
votre Personne Sacrée; c'est à quoi, SIRE, nous
bornons tous nos souhaits pour Votre Majesté, & pour
nous-mêmes.

COMPLIMENT fait au Roy par M.
Gouault, Avocat Général de la Cour des
Monnoyes le 3 Juin 1739. sur la Paix
conclüe avec l'Empereur.

S I R E ,

*Les Victoires de Votre Majesté ont été le sujet de nos
acclamations ; la Paix qu'elle donne à l'Europe fait
aujourd'hui l'objet de notre reconnoissance la plus vive
& la plus profonde.*

*Les plus fieres Nations se sont enfin soumises & ont
respecté la justice de vos prétentions ; la valeur de vos
Armées nous a conquis des Provinces entieres , mais la
bonté de Votre Majesté , votre amour pour ses Peuples,
ont suspendu le cours de vos Triomphes.*

*La prudence de vos Conseils , également admirée de
tous les Souverains , a sçu desarmer l'ennemi qui com-
batoit contre ses propres interêts , & nous devons à la
sagesse du Traité qu'elle a dicté , une Paix glorieuse ,
dont la douceur s'est déjà fait sentir , qui va pour ja-
mais éteindre la discorde , & poser l'inébranlable fon-
dement de la félicité publique.*

*Les Sonnets qu'on va lire au sujet de la Paix ,
ont été présentés le 3. Juin , à Versailles , par l'Au-
teur , au Roy , à la Reine , à Monseigneur le Dau-
phin et à Mesdames de France , qui les ont reçus
avec bonté.*



1146 MERCURE DE FRANCE

Alla Sacra Real Maestà di LUIGI XV.

Re di Francia, e di Navarra,

pel giorno della pubblicazion della Pace.

L'Autor rignardando il suo Ritratto, così favella.

SONETTO.

CHi è costui , che di Vittoria adorno
Tanto trionfa in be' color dipinto ?

LUIGI , or leggo , è quel DECIMO QUINTO ,
Ma non so di qual stirpe , e qual soggiorno.

Chi è dunque mai quest' alto Eroe , che intorno
Di bandiere , già tolte all' Oste , è cinto ?
Che Scettro ha in mano , e a comandare è accinto
Del fier Nimico a Città vinte , e a scorno ?

Questi , la Fama a me risponde in Terra ,
E' il gran Monarca , al cui poter soggiace
Di Francia il Regno , e che 'l Nimico atterra ;

Questi è 'l gran Re , remoto ognor dal Trace ,
Ch'alla Germania , ed all'Italia guerra
Porta , e alla Gallia alta Vittoria , e Pace.

Di Vostra Sacra Real Maestà

L'Umiliss^{mo} . Divotiss^{mo} . e Obbligatiss^{mo} . Servo
Giovan Francesco NENCI.



*A Sua Eminenza il Signor Cardinal DI FLEURY
Primo Ministro del Re Cristianissimo ,
pel giorno della pubblicazion della Pace.
L'Autorcon parla , volto al suo Ritratto.*

SONETTO.

Questi è FLEURY ; ben m'elo dice il fronte
D'ostro adorno , e la man , che tanto impera
Nel Franco Regno ; Egli è quell' alta e vera
Della Pace d'Europa occulta fonte.

Ne sol di Pace ; di Vittorie conte
Ancor è , che fan gir la Gallia altera ;
Ond' è degno , per far sua gloria intera ,
Di trionfar sul Vaticano Monte.

S'al Re diè palma , a Lui dia lode il Vinto ;
E ben odo che a Lui l'Italia , e Vienna
Così parla , il ver dice , e son convinto :

Tu ancor Vittoria , e Pace insulla Senna
Dai , sacro Broe , ch' ai combattuto , e vinto
Col fenno , coi Consigli , e colla penna
Di Vostra Eminenza

L'Umiliss^{mo} . Divotiss^{mo} . e Obbligatiss^{mo} . Servo
Giován Francesco NENCI.

liij Le

Le Dimanche 7 Juin , le Prince de Lichtenstein Ambassadeur de l'Empereur à la Cour de France , fit faire une très-belle Illumination , à l'occasion de la publication de la Paix , devant la face de l'Hôtel de Nesle (du côté de la Terrasse) où cet Ambassadeur demeure. La Décoration de cette Illumination contenoit 39 toises de face , sur 64 pieds de hauteur. On y voyoit deux Arcs de Triomphe , l'un traversant la rue de Beaune , et l'autre adossé au petit Hôtel de Mailly , ornés de Pilastres d'Ordre Rustique , avec Cintres , Corniches , Pyramides et Vases pour couronnement ; et dans le Timpan des Arcs de Triomphe , il y avoit des Guirlandes de feu , qui soutenoient des Girandoles de 60 lumieres chacune , dont l'effet étoit fort agréable.

A côté des Arcs de Triomphe , s'élevoient deux Pavillons ; l'un adossé sur la Galerie de l'Hôtel de Nesle , et l'autre sur la face du petit Hôtel de Mailly ; chacun de ces Pavillons étoit orné de deux Pilastres de Refend , montant jusqu'en haut des Pavillons , avec Plintes , Frontons , et un Portique , au-dessus duquel étoit un Muse ou Tête de Lion doré , de quatre pieds de proportion , d'où sortoit une Fontaine de vin , qui coula pendant tout le temps de l'Illumination. Ce Portique étoit terminé par une Croisée ornée d'un Bandeau de Lumieres , et d'un Fronton accompagné d'un Lustre au milieu , soutenu par des Guirlandes de fleurs. Au-dessus de chacun des Pilastres étoit une grande Pyramide de feu , et sur le Comble de chaque Pavillon , s'élevoit sur un Piédestal une Girandole portant 80 Lumières ; les vives-arrêtes du Comble profilées de Terrines , venant joindre les Pyramides.

A côté de ces Pavillons , s'élevoient trois Portiques , avec des Bandeaux de Lumieres au pourtour , les Archivolets soutenant des Girandoles et des Vases.

les au-dessous, de différentes formes; au-dessus des Portiques étoient des Croisées, ornées d'un Bandeau de Lumieres avec Fronton; et au milieu de chaque Croisée étoit suspendu un Lustre avec des Guirlandes de fleurs. Au-dessus de chaque Pilastre, dans les Trumeaux des Croisées, il y avoit de grands Vases sur des Piédestaux; au-dessus et au milieu des Croisées et Trumeaux étoient des Vases, dont les formes étoient variées; et la Corniche de l'Entablement étoit garnie de Lumieres.

La grande partie du milieu étoit ornée de quatre Pilastres de Refend, et de trois grands Portiques, avec des Bandeaux & des Archivolets, soutenant trois grandes Girandoles, avec des Vases au-dessous sur des Piédestaux. Au-dessus du Portique du milieu étoient les Armes de l'Empereur, qui montoient jusqu'au Fronton, appuyées sur les deux Pilastres du milieu, et au-dessus des deux autres Portiques, étoient des Croisées ornées d'un Bandeau de Lumieres, et d'un Fronton avec des Lustres au milieu, ornés de Guirlandes de fleurs. Au-dessus de la Corniche d'Entablement, il y avoit une Attique posée sur les quatre Pilastres de Refend, avec Corniche pour couronnement de l'Attique. Au-dessus des quatre Pilastres s'élevoient des Girandoles, et au milieu une autre grande Girandole sur un Piédestal; le tout garni de Lumieres; ce qui faisoit un effet admirable, quoique le Vent du Nord n'ait pas entièrement favorisé ce brillant et ingénieux Spectacle.

L'Illumination contenoit, tant en Lampions, Terrines, que grands Lampions à-plaque, la quantité de 28000 Lumieres.

Le Dessin de ce grand Edifice est du St Desmairais, Architecte des Bâtimens du Roy, et exécuté par le Sr Berthelin de Neuville, Illuminateur ordinaire du Roy.

LE CURE DE FRANCE

ordinaire des menus Plaisirs du Roy.

Le Prince de Lichtenstein donna le lendemain un superbe Dîner, où les Ministres d'Etat, ceux des Princes Etrangers, et les Personnes de la premiere distinction de la Cour et de la Ville, se trouverent au nombre de plus de 80 personnes; il y avoit trois Tables, dont la premiere étoit de 45 couverts, et les autres de 25 chacune. Ce Repas fut servi avec autant de délicatesse que de profusion.

On donnera dans le prochain Journal des détails plus circonstanciés, au sujet de la Cavalcade pour la Publication de la Paix, la Description du Feu d'artifice, du Festin de l'Hôtel de Ville, &c.

On donnera aussi la représentation en Taille-douce de l'Illumination dont on vient de parler, qu'on grave actuellement.

Le Prince de Conty, à la santé duquel tout le monde s'intéresse, est bien guéri d'un abcès considérable sous l'aisselle, dont les Chirurgiens croyoient l'ouverture inévitable, par l'application d'un Onguent venu de Turquie, dont le Sr Darmagnac, son Apoticaire, a la Recette, et est le seul qui le compose.

Il a aussi une Eau spécifique pour les coups de tête, éprouvée par des succès journaliers, dont on respire deux ou trois fois le jour par le nez environ une cuillerée chaque fois; s'il y a même quelque contusion, on applique dessus une compresse imbibée de cette Eau.

On donne avis au Public, que le Sr Jacques Le Glorie, ancien Juge-Consul de la Rochelle, a été nommé Syndic des Creanciers de la Succession de feu Sr Jean Bruffé, Procureur du Roy de la Monnoye

Monnoye de cette Ville , et que le Sr Le Clerc a trouvé dans les Papiers de cette Succession , la Copie d'un Compte que le Sr Brullé a déposé au Siège de l'Amitauté le 21 Janvier 1718 , et le 6 Fevrier 1722. par lequel il paroît qu'il revient quelque chose aux Actionnaires du Vaisseau du Roy *l'Indien* , armé à Rochefort par le Sr *Dereaux Ardouin* , et commandé par M. le Chevalier de la Sauzaye. Ceux qui seront Porteurs d'Actions sur ce Vaisseau , pourront s'adresser au St Le Clerc , à la Place Habert , qui donnera tous les éclaircissemens qu'il pourra ; il sont priés d'affranchir leurs Lettres , parce que le Sr Le Clerc n'est pas Syndic des Actionnaires.



MORTS, NAISSANCES

LE nommé *Laurent Courtillet* , est mort depuis peu dans la Paroisse de S. Aubin le Guichard , près de Fontaine l'Abbé , en Normandie , âgé de 104. ans.

Le 10. Mai , Frere Urse-Victor *Tambonneau* , Bailly , Grand-Croix de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem , Commandeur des Commanderies de Beauvais en Gâtinois , & de la Feuillée en Aquitaine , Receveur du commun Trésor de cet Ordre , ex Grand-Prieuré de France , mourut dans l'Enclos du Temple à Paris , dans la 53. année de son âge , étant né le 15. Février 1687. Il avoit été reçu de minorité dans la Religion de Malthe , au Grand-Prieuré de France le 26 Août 1690. On a ci-devant fait mention de ses Pere et Meré à l'occasion de la mort de la Dlle *Tambonneau* , sa sœur , et de celle de son frere

- ACURE DE FRANCE

ainé, rapportées dans les *Mercures* du mois d'Octobre 1736. page 1929. et du mois de Janvier 1737. page 156.

Le 17. Antoine-Charles *de Gontaut de Biron*, Duc de Lauzun, Pair de France, Capitaine au Régiment du Roy, Cavalerie, fils unique de feu Charles-François-Armand de Gontaut, Duc de Biron, Pair de France, Brigadier des Armées du Roy, dont la mort est rapportée dans le *Mercur* de Janvier 1736. page 181. & de D. Marie-Adelaïde de Grammont, sa veuve, mourut à Saarebourg, âgé d'environ 22. ans, sans avoir été marié. Par sa mort, Jean-Louis de Gontaut de Biron, son Oncle, Diacre, Chanoine honoraire de l'Eglise de Paris, et Abbé Commandataire des Abbayes de Moissac & de Cadouin, devient l'ainé de sa Famille et héritier présomptif du Duché & Pairie de Biron.

Le 18. Jacques-Philippe *de Prunelé*, Seigneur du grand Hôtel des Carreaux, de Chalo S. Mard, en partie, du grand Guignard sur Authon en Beauce, de Morville, &c. ancien Lieutenant de l'Artillerie, mourut au grand S. Mard, près d'Estampes, Diocèse de Chartres, dans la 74. année de son âge, étant né à Tignonville en Beauce, le 20. Décembre 1665. Son Mariage et les enfans qu'il en a eû, sont mentionnés dans la Généalogie de la Maison de Prunelé, qui se trouve dans le Supplément du Dictionnaire Historique de 1735.

Le 27. Charles *de Nocé*, Chevalier, Seigneur de Fontenay, et de la Chapelle, ci-devant Premier Gentilhomme de la Chambre du feu Duc d'Orleans, Régent en France, dont il avoit obtenu le Brevet avec 10000. livres de pension, au mois de Juin 1719. et auparavant Maître de sa Garderobe, mourut à S. Germain en Laye, âgé de 75. ans. Il avoit épousé au mois de Février 1690. Marguerite de Rambouillet

Ramboüillet, veuve de Guillaume Scott, Seigneur de la Mesangere, de Boscherville, &c. Conseiller au Parlement de Normandie, et fille d'Antoine de Ramboüillet, Seigneur de la Sabliere, Conseiller-Secrétaire du Roy, et de Marguerite Hestin; elle mourut le 30. Novembre 1714 âgée de 57. ans. Il n'en avoit point eü d'enfans. Il étoit fils de feu Charles de Nocé, Seigneur de Fontenay, la Chapelle, qui avoit été Sous-Gouverneur du feu Duc d'Orleans, et auparavant Gouverneur de Charles-Paris d'Orleans-Longueville, Comte de S. Paul, et qui mourut le 10. Mars 1704. âgé de 87. ans, et de Marie le Roy, sa femme, morte âgée de 75. ans le 21. Octobre 1714. laquelle étoit fille de Marin le Roy, Seigneur de Gomberville., l'un des Quarante de l'Académie Française.

Le 31. Gaspard *Pecou*, Conseiller du Roy, Maître Ordinaire Honoraire en la Chambre des Comptes de Paris, où il avoit été reçu le 3. Avril 1699. mourut dans un âge avancé. Il étoit fils de feu Jean-Baptiste Pecou, Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, & Contrôleur Général des Gabelles de France, mort le 4. Février 1694. & de Marie du Puis, et il étoit veuf d'Anne-Marie-Gabrielle de Morlon, morte le 12. Août 1716. fille de feu Antoine de Morlon, Capitaine des Gardes de la Porte de feu Philippe, fils de France, Duc d'Orléans; & de feuë Anne de Lespée. Il l'avoit épousée le 24. Septembre 1696. Il laisse d'elle Joseph-Gaspard Pecou, reçu Maître Ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, par la résignation de son Pere, le 6. Septembre 1728. et marié le 23. Août 1728. avec la Dlle Laidguive.

Le premier Juin, D. Henriette *Fitz-James*, ci-vant Dame du Palais de la Reine, & épouse de Jean-

1248 MERCURE DE FRANCE

Jean-Baptiste-Louis de Clermont-d'Amboise, Marquis de Renel, et de Montglat, Comte de Chiverni, Baron de Rupt, Seigneur de Delain, Bailly et Gouverneur de Chaumont en Bassigny, Grand-Bailly de Provins, Maréchal des Camps et Armées du Roy, avec lequel elle avoit été mariée le 7. Novembre 1722. mourut à Chatou, près de Paris, dans la 34. année de son âge, étant née le 16. Septembre 1705. Elle étoit fille du feu Maréchal Duc de Berwick, dont on a parlé fort au long en rapportant sa mort dans le Mercure de Juin 1734. second volume, page 1449.

Le 4. Jean-Maurice *Durand de Cholas*, Seigneur de Mathougues, Pringy, la Tour du Bos, &c. Président en la Chambre des Comptes de Dijon, Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, ci-devant Receveur Général des Finances en Champagne, et Conseiller au Conseil du feu Duc d'Orleans, Régent en France, mourut à Paris, dans la 74. année de son âge. Il avoit été marié le 5. Février 1709. avec Louise Durey, fille de feu Pierre Durey, Conseiller-Secrétaire du Roy, & Receveur Général des Finances au Comté de Bourgogne, et de défunte Jeanne-Magdeleine Brunet. Il en laisse un fils, nommé Alexis-Jean Durand, Sieur de Lagny, Lieutenant de Roy en Champagne, qui a épousé le 17. du mois de Septembre 1736. Dlle Marie-Anne-Philiberte Durand d'Aussy de S. Urain, sa Cousine, fille du Grand-Maître des Eaux et Forêts des Duché et Comté de Bourgogne, Bresse et Alsace, et une fille nommée Jeanne-Philiberte Durand de Cholas, et mariée le 19. Juin 1731. avec Etienne-Pierre Masson de Maisonrouge, Receveur Général des Finances d'Amiens. Il avoit eû un fils aîné, dont la mort est rapportée dans le Mercure du mois de Novembre 1732. page

2507. Le Sr de Chalas, qui vient de mourir, a fait par son Testament plusieurs Legs pieux aux Pauvres et aux Hôpitaux de Paris, ainsi qu'à l'Hôpital de la Charité de Montcenis en Bourgogne, sa Patrie, dont il étoit Fondateur.

Le 8. Jean-François de Billy, Chevalier, Seigneur de la Ville Tarré, &c. Mestre de Camp de Cavalerie, Chevalier des Ordres Royaux & Militaires de S. Louis & de S. Lazare, Premier Gentilhomme de la Chambre de Louis de Bourbon Condé, Comte de Clermont, Prince du Sang, mourut à Paris, âgé de 66. ans, étant né le 28. May 1673. Il fut inhumé dans l'Eglise Paroissiale de S. Paul le 9 Juin. Il étoit le 17e de son nom de pere en fils & de la Branche aînée de sa Maison; il descendoit des anciens Seigneurs de Billy sur Ourcq, près Muret en Vallois, déjà illustres dès l'année 1080. ainsi qu'on le voit dans les Memoires de Castelnau, Livre 7. Chap. 4. et Tome second, page 639. de l'Edition de Bruxelles 1731. Il fut reçu Page du Roy en sa petite Ecurie, en Mars 1688. il suivit Monseigneur le Dauphin en cette qualité au Siege de Philipsbourg, & s'y distingua à la prise de l'Ouvrage à Corne, ainsi qu'il est rapporté dans les Nouvelles publiques de cette année. Il entra dans les Mousquetaires en 1690. & eut le pied percé d'un coup de pistolet à sa premiere Campagne; il fut Cornette de Dragons dans le Régiment du Roy en 1691. & Capitaine dans le même Régiment en 1694. il servit plusieurs années dans ce Corps avec distinction. Le Prince de Conty François-Louis de Bourbon, le demanda au Roy & se l'attacha en qualité de Gentilhomme Ordinaire de sa Chambre; après la mort de ce Prince, il passa en la même qualité à Louis de Bourbon Condé, & ensuite au Duc de Bourbon. Le 29. Avril 1717. il fut Capitaine des Gardes de Charles de Bourbon Condé;

Comte

Comte de Charolois, il accompagna ce Prince en Hongrie, dans la même année il eut le Brevet de Mestre de Camp de Cavalerie, avec la Croix de l'Ordre de S. Louis en 1721. En Octobre 1723. il fut reçu Chevalier de S. Lazare, & le 16. du même mois le Roy lui accorda une pension de 2000. liv. sur l'Abbaye de S. Bertin de S. Omer; au mois de Décembre suivant, il fut Premier Gentilhomme de la Chambre de Louis de Bourbon Condé, Comte de Clermont. Il étoit fils d'Elie de Billy, Chevalier, Seigneur de la Grand-Court, Montguignard, la Ville Tartre, &c. qui avoit été Page de Louis de Bourbon, Comte de Soissons, tué à la Bataille de la Marfée, près Sedan, le 6. Juillet 1641. & qui après avoir suivi dans plusieurs Campagnes le Prince de Condé, Louis de Bourbon, dit le Grand Condé, avoit été Premier Ecuyer d'Anne-Généviève de Bourbon Condé, Duchesse de Longueville, Sœur de ce Prince; il est mort, fort âgé en 1713. & de Louise-Marie de Bridieu, Dame d'Honneur de cette Princesse à sa mort en 1679. Elle est morte en 1714. Il étoit veuf de Marie-Adelaide Favieres, fille de Guillaume Favieres, Maître des Comptes, Seigneur du Plessis le Veneur, &c. & de Catherine de Feu de Charmois. Il laisse de ce Mariage, Jean François-Louis de Billy, Cornette dans le Régiment de Clermont, Cavalerie. La Maison de Billy est originaire du Vallois, comme on le voit dans l'Histoire Généalogique des Grands Officiers de la Couronne, par le Pere Anselme, troisième Edition, à Paris en 1726. Tome second, page 117. Le plus ancien Titre de cette Maison, créé par le Pere Anselme, par lequel il paroît qu'elle étoit déjà distinguée dans la Noblesse, est de l'année 1142. Ses Armes sont vairées d'Or & d'Azur à deux fasces de Grenates.

Le 7. Juin , fut baptisé à S. Eustache , Charles-François-Hiacinte , né le même jour , fils de Hiacinte *Hocquart* , Seigneur de Montfermeil, Fermier Général des Fermes Unies du Roy , & de D. Marie-Anne Gaillard de la Bouexiere , son Epouse. Les Parain & Maraine ont été Jacques-Charles-Chrétien , Seigneur de Galais , & Dlle Luce Hocquart , Tante paternelle du nouveau né.

Le 11. les Cérémonies du Baptême furent célébrées dans la Chapelle du Palais du Luxembourg , à Marie-Louise-Barnabée , née & ondoyée le 21. Février dernier , fille de Louis-Robert *Males* , appelé le Marquis de *Graville* , & ci-devant le Marquis de Valsemey, Brigadier des Armées du Roy , & Mestre de Camp , Lieutenant du Régiment d'Orléans , Cavalerie , & de D. Françoise de Jauchebouton de Chamilly, son Epouse, Comtesse Douairière de Clere. Elle eut pour Maraine Marie-Louise-Elizabeth d'Orléans , Reine seconde Douairière d'Espagne , & pour Parain, Louis-Philippe d'Orléans , Duc de Chartres.



ARRESTS NOTABLES, &c.

A R R E S T du 27. Janvier , portant Reglement pour les différentes sortes de Papiers qui se fabriquent dans le Royaume , contenant 61. Articles, dont S. M. ordonne l'exécution, auquel Reglement on a joint le Tarif du poids que S. M. veut que pesent les Rames des différentes sortes de Papiers qui se fabriquent dans le Royaume , sur le pied de la livre pesant seize onces , poids de Marc ; comme aussi.

aussi des largeurs & hauteurs que doivent avoir les feuilles de Papier des différentes sortes spécifiées après le Tarif.

Le poids fixé pour les Rames des différentes sortes de Papiers compris dans le Tarif, sera le même pour les Papiers des différentes qualités d'une même sorte, soit Fin, Moyen, Bulle, Vanant ou Gros-bon, &c.

AUTRE du 6. Mars, dont la teneur suit.

Le Roy étant informé qu'on vient de faire paraître un Ouvrage imprimé sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur, sans Privilege ni Permission, sous le titre de *Discours sur le Concile de Florence*, à l'occasion de l'Arrêt du Parlement du 16. Décembre 1737. Sa Majesté auroit jugé à propos de s'en faire rendre compte; & elle auroit reconnu, qu'on ne pouvoit regarder cet Ouvrage que comme un Libelle également condamnable, soit par la licence avec laquelle son Auteur ose attaquer les intentions même de ceux que leur caractère & leur vertu auroient dû mettre à couvert des traits de sa malignité, soit par les propositions et les expressions contraires aux maximes du Royaume, ou capables d'y émouvoir les esprits, qu'on a affecté de répandre dans cet Ouvrage. Et comme il ne tend d'ailleurs qu'à renouveler témérairement une question, sur laquelle le Roy a expliqué ses intentions par l'Arrêt que S. M. a rendu le 16. Mars 1738. Elle a cru que le maintien de son autorité, & la conservation de la tranquillité publique, exigeoient également qu'elle arrêtât promptement le cours d'un Ecrire si dangereux; à quoi voulant pourvoir, S. M. a ordonné & ordonne que ledit Ouvrage imprimé sous le titre de *Discours sur le Concile de Florence*, à l'occasion de l'Arrêt du Parlement du 16. Décembre 1737. sera & demeurera

Demeurera supprimé. Enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires, de les remettre incessamment au Greffe du Conseil, pour y être lacerés; fait S. M. très-expresses inhibitions & défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs ou autres, de quelque état, qualité ou condition qu'ils soient, d'imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer ledit Ouvrage, à peine de punition exemplaire, &c.

AUTRE du 31. qui fixe le nombre des Imprimeurs dans le Royaume.

Par les considérations exposées dans cet Arrêt, S. M. ordonne ce qui est porté dans les Articles qui suivent.

I. Le nombre des Imprimeurs demeurera fixé, sçavoir, à trente-six à Paris, à douze dans chacune des Villes de Lyon & de Rouen; à dix dans chacune des Villes de Bordeaux & de Toulouse; à six dans les Villes de Strasbourg & de Lille; à quatre dans chacune des Villes d'Aix, Besançon, Caën, Dijon, Douai, Grenoble, Nantes, Orleans et Rennes; à trois dans chacune des Villes de Marseille & de Troyes; à deux dans chacune des Villes d'Ambrun, Amiens, Angers, Angoulême, Arras, Bayonne, Bourges, Châlons-sur-Marne, Chartres, Clermont, Dunkerque, la Rochelle, le Mans, Limoges, Metz, Montauban, Montpellier, Moulins, Saint Omer, Pau, Poitiers, Rheims, Soissons & Tours; à un dans chacune des Villes d'Abbeville, Agen, Alby, Avranches, Aurillac, Auch, Aurun, Auxerre, Bayeux, Beauvais, Beziers, Blois, Boulogne, Bourg-en-Bresse, Saint-Brieux, Cahors, Cambrai, Castres, Châlon-sur-Saone, Chaumont, Colmar, Compiègne, Condom, Coutances, Dieppe, Dinan, Dole, Evreux, la Fleche, le Havre-de-Grace,

1234 MERCURE DE FRANCE

de-Grace , Langres , Laon , Lisieux , Mâcon , Maubeuge , Meaux , Mende , Montargis , Narbonne , Nevers , Niort , Nismes , Noyon , Périgueux , Perpignan , Pezenas , Provins , le Puy , Saint-Quentin , Quimper , Rhodéz , Riom , Rochefort , Saintes , Salins , Saumur , Senlis , Sens , Toul , Toulon , Tulles , Valence , Valenciennes , Vannes , Verdun , Vezoul , Villefranche en Roitergue & Vitry.

II. Les Imprimeries qui sont établies actuellement dans les Villes ci-après nommées , demeureront supprimées , sçavoir , dans les Villes d'Aire , Amboise , Armentieres , Baugé , Beaune , Calais , Carcassonne , Castelnau-dary , Chasteaugontier , Chastelleraut , Chastillon-sur-Seine , Chinon , Dol en Bretagne , Eu , Saint-Flour , Fontenay , Gray , Saint Jean-d'Angely , Joinville , Laval , Libourne , Saint-Lo , Loches , Lons-le-Saulnier , Loudun , Saint-Maixent , Mantes , Melun , Sainte-Menehould , Montbrisson , Morlaix , Nultz , l'Orient , Saint-Paul-de-Leon , Peronne , Redon , Sarlat , Sedan , Séez , Thouars , Treguier , Valognes , Vendôme , Villefranche en Beaujolois , Vire , & Vitré.

III. Les Reglemens de la Librairie & Imprimerie seront executés selon leur forme et teneur ; et en conséquence , Sa Majesté fait défenses aux Officiers de Police , & à tous autres , de quelque qualité et condition qu'il soient , d'autoriser à l'avenir des Imprimeurs à exercer l'Art d'Imprimerie , et aux Imprimeurs de s'immiscer dans ladite Profession , en vertu de quelques Privilèges que ce puisse être , sans avoir fait apparoir à M. le Chancelier , de leurs titres & capacités , et sans avoir obtenu un Arrêt du Conseil , pour y être reçus ; le tout en la maniere accoutumée.

IV. Les places des Imprimeurs qui seront décedés , ne seront point remplies à l'avenir ; tant que

leur

leurs veuves continuëront d'exercer l'Imprimerie. Enjoint S. M. aux Lieutenans Généraux et autres Officiers de Police, d'observer et faire observer exactement les dispositions contenues au present Arrêt, et aux Sieurs Intendans et Commissaires départis dans les Provinces, d'y tenir la main, chacun en ce qui les regarde, et d'informer exactement M. le Chancelier, des contraventions qui pourroient y être faites, &c.

AUTRE du 16 May, portant exemption des Droits d'Entrée sur les Bestiaux des Pays Etrangers qui entreront dans le Royaume, à commencer du premier Juin 1739. jusqu'au dernier Decem. 1740.

AUTRE du 17, qui ordonne l'exécution de celui du premier Mars dernier, pour le dernier Tirage de la Loterie Royale; et qui fixe les Lots du dernier Tirage. Par lequel S. M. ordonne que l'Arrêt de son Conseil du premier Mars dernier, sera executé selon sa forme et teneur; et en conséquence, que la dernière portion de la Loterie Royale établie par Edit du mois de Décembre 1737. sera tirée le 30 du présent mois, en la maniere prescrite par ledit Edit, & suivant qu'il en a été usé à l'égard du premier Tirage fait le 10 Decembre de l'année dernière. Veut Sa Majesté, qu'audit deuxième et dernier Tirage, il y ait quatre cent quarante-neuf Lots, sçavoir, cent cinquante-sept de mille livres, cent trente-cinq de deux mille livres, quatre-vingt-dix de trois mille livres, vingt-deux de cinq mille livres, treize de six mille livres, neuf de neuf mille livres, neuf de dix mille livres, quatre de quinze mille livres, cinq de vingt mille livres chacun, un de 30000 livres, un de 50000 livres, et un de 65000 livres, payables en argent; et deux au-

256 MERCURE DE FRANCE

des Lots , l'un de cinq mille livres , et l'autre de quatre mille livres de rente viagere. Ordonne en outre Sa Majesté , que les Billets auxquels ne sera point échû de Lot , soient , après ledit Tirage , convertis en rentes viagères au profit des Porteurs , à raison de vingt livres de rente viagere pour chaque Bille , suivant et ainsi qu'il est porté par ledit Edit.

Le second Volume du Mercure est actuellement sous presse , & paroîtra incessamment.

APPROBATION.

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier , le premier Volume du *Mercure de France* du mois de Juin , & j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris , le 26. Juin 1739.

HARDION.

T A B L E.

P IERRES FUGITIVES. Le Rossignol & la Fauvette , <i>Fable</i> ,	1045
Essai sur l'Histoire du Nivernois ,	1047
Ode , Imitation d'Horace ,	1059
Lettre du Pere Bougeant , Jesuite , sur l'Amusement , &c.	1062
Ode d'Horace , <i>Traduction</i> ,	1066
Question de Droit proposée , &c.	1067
Madrigal ,	1072
	Lettre

Lettre sur les Horloges Françoises & Italiennes ,	<i>Ibid.</i>
Autre Madrigal ,	1077
Lettre au sujet d'une Edition des Lettres de F. Malaval ,	1078
Vers à Mlle de S.	1093
Seconde Lettre au sujet des Poësies de Pierre Grognet ,	1094
Plaindes d'Adam à Eve, &c. tirées de Milton ,	1104
Reflexions ,	1106
Epitre sur les Vrais Amis ,	1116
Lettre de M. Joly , à M. le Beuf , au sujet de Pierre Grognet , &c.	1119
Alexandre et la Gloire , <i>Tait d'Histoire</i> ,	1131
Description d'une nouvelle Machine ,	1132
Fable ,	1135
Lettre au sujet de l'Etablissement de la Societé Littéraire d'Arras ,	1136
L'Amour désarmé par la Raison ,	1140
Extrait d'une Lettre touchant les Lieux nommés mal à propos Villeneuve-aux-Aulnes, la Vilette-aux-Aulnes ,	1141
Enigme, Logogryphes ,	1147
NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX-ARTS ,	
&c. Harmonie des deux Sphères Célestes & Terrestres , &c.	1152
Lettre à M. de B ou Essai sur le goût de la Tragédie ,	1160
Traité des Récompenses et des peines éternelles ,	1169
Suite du Memoire sur la Maison de Bethune ,	1171
Projet de Souscription des Actes publics d'Angleterre , recueillis par M. Rymer ,	1184
Troisième Edition des Elemens de Géometrie ,	1190
Livres nouveaux , imprimés à Venise ,	1192
L'Afrique de M. de Gourné , Table Géograp.	1193
Air noté ,	1195
	Spectacles

Spectacles. <i>L'Amant Protégé</i> , Extrait ;	1196
La Comédie <i>gratis</i> au Théâtre François et au Théâtre Italien ,	1210
Concert public aux Tuilleries ,	1211
Nouvelles Etrangères. Turquie et Perse ,	1212
Russie , Suède & Allemagne ,	1214
Italie , Naples , Florence & Isle de Corse ,	1216
Espagne & Grande-Bretagne ,	1222
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	1223
Lettre du Roy , écrite à l'Archevêque de Paris , au sujet du <i>Te Deum</i> pour la Paix ,	1226
Mandement de l'Archevêque de Paris ,	1228
Mandement du Grand-Prieur de l'Abbaye de saint Germain des Prés , sur le même sujet ,	1230
<i>Mandatum Amplissimi Rectoris</i> , et Procession de l'Université , &c.	1231
Ordonnance du Roy pour la publication de la Paix ,	1234
Ordonnance de Police pour la publication de la Paix , &c.	1235
Compliment fait au Roy ,	1237
Autre de la Cour des Monnoyes ,	1238
Sonnet Italien au Roy , sur la Paix ,	1240
Autre à M. le Cardinal de Fleury ,	1241
Illumination de l'Hôtel du Prince de Lichtenstein , Ambassadeur ,	1242
Morts , Naissances , &c.	1245
Arrêts Notables ,	1251

Fautes à corriger dans ce Livre. 1

- P** Age 1168. ligne 19. quelques, lisez, quels que.
P. 1187. l. 16. sur, l. sous.
P. 1192. l. 28. Lurghi, l. Luoghi.
Ibid. l. 29. Rome, l. rame.
P. 1230. l. 16. Peutle, l. Peuple.

La Chanson notée doit regarder la page 1199

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

J U I N. 1739.

SECOND VOLUME.



A P A R I S,

Chés { GUILLAUME CAVELIER;
 ruë S. Jacques.
 La Veuve PISSOT, Quai de Conty
 à la descente du Pont Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S.

L'A D R E S S E generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X . X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

J U I N. 1739.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

O D E

A l'imitation de celle d'HORACE : *Solvitur
acris hiems, &c. L. I.*



Eja les aimables Zéphirs
Refusent leurs douces haleines,
Et l'Hyver ramenant nos peines,
Chasse la Saison des plaisirs ;

Tout est triste dans la Nature ;

A l'or de ses riches moissons,
I L. Vol.

A ij Que

1258 MERCURE DE FRANCE

Que relevoit des fleurs la riante peinture ,

On voit succeder les glaçons ;

Déjà dans leurs sombres retraites

Les Bergers attentifs, renfermant leurs Troupeaux

Ne font plus , à l'envi , repeter aux Echos

Les tendres sons de leurs Musetes ;

Tout languit , tout est aux abois ,

Tout n'offre qu'un triste présage ,

Phébus à son lever ne reçoit plus l'hommage

Du chant des Hôtes de nos bois.

Bien-tôt Philomele plaintive ,

Du froid évitant les rigueurs ,

Va chanter sur une autre Rive

Le doux récit de ses malheurs ;

Le murmure d'une Onde claire ,

Et le bruit flateur des Ruisseaux ,

N'invitent plus Morphée à verser ses Pavots

Sur les yeux fatigués d'une aimable Bergere.

Amis , ne prenons point de part

Au triste état de la Nature ;

Loin d'ici l'importun murmure ,

Sur les maux imprévus que lesort nous départ ;

Noyons ces noirs soucis dans le jus de la treille ,

Voici le temps où les amis ,

Près du feu rassemblés , au fond d'une bouteille

Déposent leurs secrets & leurs sens endormis ;

Tout rappelle la Tombe noire ,

Le

Le Destin trompe notre espoir ;

Bûvons ; il n'est plus temps de boire

Quand on est descendu dans le sombre manoir.

De Loire.



*S U I T E & fin de la VI. Lettre de
M. de Frasnay , sur l'Histoire
du Nivernois.*

L'Année suivante 1050. il y eut trois Conciles tenus contre l'Hérésie de Bérenger, Archidiacre d'Angers & Ecolâtre de Tours, qui enseignoit que la substance du Pain & du Vin restoit dans l'Eucharistie après la consécration, & que le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST n'y étoient que sacramentellement.

Le premier de ces Conciles fut tenu à Rome immédiatement après Pâques, suivant que le Pape l'avoit promis.

Le second fut assemblé par ordre du même Pape en la Ville de Verceil, au mois de Septembre ; & le troisiéme fut tenu à Paris au mois d'Octobre suivant.

Hugues de Nevers assista & souscrivit au Concile de Verceil ; le Pape Leon, qui connoissoit son mérite, l'avoit invité à se trou-

A iij ver

ver à cette Assemblée , & Hugues fut bien aise de lui donner cette preuve de sa soumission & de sa reconnoissance ; après le Concile , Hugues alla à Rome pour saluer le Pape , & au retour ce Prélat mourut en chemin.

Hugues avoit assisté en 1048. à un Concile que Gelduin , Archevêque de Sens , fit tenir en cette Ville , & dans lequel il confirma la Fondation faite par Thibaud , Comte de Champagne , d'un Monastere en la Ville de Provins ; on dit qu'il avoit encore assisté à un Concile tenu la même année en la Ville de Troyes.

En 1030. pendant l'Episcopat de Hugues , Alix , Comtesse de Nevers , fille de Richard III. Duc de Normandie , & petite-fille du Roy Robert , fit bâtir & fonda le Monastere des Religieuses Benedictines de la *Fermeté* sur l'Ixure.

Hugues donna à ses Chanoines l'Abbaye de S. Trohès-lès-Nevers , avec les Moulins & Héritages qui en dépendent , les Eglises de S. Franchi , de S. Firmin de Buffi , & de Saint Benin ; *Roclenus* avoit fait don de ces Eglises à ses Parens , qui s'en dépoüillèrent volontairement à la sollicitation de Hugues.

Le même Evêque donna encore à son Chapitre deux Fours , dont l'un étoit assis proche

le Cloître, & l'autre proche le Dortoir des Chanoines.

En 1051. commença l'Episcopat de *Manginus*, successeur de Hugues le Grand, lequel a duré jusqu'à l'année 1058. sous le Regne d'Henri I. & sous les Pontificats de Leon IX. de Victor II. & d'Estienne X. Nos Annalistes ne nous apprennent rien de particulier touchant cet Evêque. En 1053. pendant son Episcopat il y eut deux Conciles assemblés, auquel présida Hildebrand, Legat du Pape; l'un fut tenu à Tours, où Bérenger abjura son Hérésie, mais de bouche seulement; l'autre fut tenu à Lyon; on y déposa six Evêques, & on y remarqua qu'un Evêque simoniaque ne put jamais prononcer le Nom du S. Esprit.

Il faut rapporter au temps de l'Episcopat de *Manginus*, un prétendu miracle arrivé dans la Ville de Nevers, au sujet d'un Clerc qui étoit à l'extrémité, & qui fut guéri par une apparition de la Sainte Vierge: ce miracle se trouve écrit dans les Oeuvres du Cardinal Pierre Damien; mais cet Auteur déferoit un peu trop aux rapports d'autrui, & suivoit ordinairement les mouvemens de sa piété, plutôt que les regles d'une certaine prudence, &c.

Hugues III. qui est nommé dans les Chartres *Hugo tertius*, ou par contraction *Hugon-*

A iiii

ius.

ius, étoit neveu de Hugues le Grand, & de Geoffroi, Evêque d'Auxerre.

Il fit son Entrée à Nevers le jour de tous les Saints de l'année 1058. sous le Pontificat d'Etienne X. & sous le Regne d'Henri I.

Lors de cette Entrée il fit lire son Testament, par lequel il donnoit par forme de *Donnaire*, la moitié de ses Biens à son Eglise, qu'il regardoit comme son épouse, & en même temps il disposoit de l'autre moitié au profit des Veuves, des Pelerins & des Pauvres, comme ses enfans, & encore au profit des Religieuses de Notre-Dame & des Religieux de S. Etienne.

Cet Acte fut lû en présence de Geoffroi, Evêque d'Auxerre, & de Guillaume II. Comte de Nevers, témoin & imitateur de la générosité de son Evêque.

En effet, en 1083. le Comte Guillaume, pendant l'Episcopat de Hugues III. commença à rebâtir & fonda de nouveau le Monastere & l'Eglise de S. Etienne, qui avoient été bâtis par S. Colomban le jeune, & qui étoient presque totalement détruits.

En 1085. le Comte Guillaume, du consentement de Hugues III. mit entre les mains du Prieur de la Charité le Prieuré de Saint Victor de Nevers, qui lui avoit été donné à titre de Fief par le Roy; ce Prieuré est encore

Encore aujourd'hui de la Collation du Prieur de la Charité.

Hugues III. assista au Sacre & au Couronnement de Philippe I. qui fut sacré à Rheims, du vivant d'Henri I. son pere, le jour de la Pentecôte 23. Mai 1059. Cette cérémonie fut faite par Gervais de Bellesme, Archevêque de Rheims, en présence des Légats du Pape, qui ne furent que simples témoins, il y avoit 24. Evêques, plusieurs Abbés, & les Grands du Royaume, mais il n'est fait aucune mention des Pairs.

La même année 1059. au mois d'Avril, Hugues s'étoit trouvé au Concile de Rome, tenu sous le Pontificat de Nicolas II. La Simonie fut proscrite dans ce Concile; on y traita aussi de l'Hérésie de Bérenger, qui étoit présent, & qui fut contraint d'abjurer ses Erreurs, suivant la Formule que le Cardinal Humbert lui avoit mise entre les mains; mais au sortir du Concile il révoqua son abjuration, & fit des Ecrits injurieux contre le Cardinal Humbert.

Hugues étoit par son Patrimoine Seigneur de *Lurce le Bourg*; il fonda en 1088. dans son Fief un Prieuré sous le nom de S. Gervais; ce Prieuré subsiste encore aujourd'hui: il donna aux Chanoines de son Eglise l'Abbaye de S. Arigle de Nevers, tenue en Fief de notre Evêque, par Geoffroy, Evê-

que d'Auxerre , son oncle , qui voulut bien consentir à cette Donation.

Il donna encore aux Chanoines de Nevers un Droit de Pêche , & il marque dans l'Acte de cette Donation , que son intention est , que du poisson qui sera pris , les Chanoines vivent le jour de S. Cyr , qui étoit pour eux un jour d'abstinence & de jeûne ; les Chanoines ont aboli ce jeûne & ont perdu le Droit de Pêche : on observe sur cette Donation , qu'elle fut aprouvée & amortie par Guillaume , Comte de Nevers ; cet Acte pourroit prouver le Droit d'Amortissement , prétendu par les Ducs de Nevers.

Hugues III. mourut dans notre Ville environ l'an 1089. & fut inhumé dans le Monastère de S. Etienne , comme il l'avoit désiré.

En 1077. il fut tenu un Concile à Autun , dans lequel il fut parlé de la déposition de plusieurs Evêques ; on y fit aussi mention de Robert, fils de Guillaume I. Comte de Nevers & d'Auxerre : ce jeune Seigneur avoit été ordonné Evêque d'Auxerre avant l'âge porté par les Canons ; mais comme son élection étoit pure , exempte même du soupçon de Simonie , & qu'il n'avoit point pris l'investiture des mains du Roy , quoiqu'il fût son Parent , il fut maintenu dans le Siège d'Auxerre. Il mourut à Nevers en 1096. Dans la suite de cette Histoire , nous parlerons plus

du long de ce Prélat , qui appartient proprement à notre Eglise par sa naissance.

Gui II. quarante-neuvième Evêque de Nevers , a succédé à Hugues III. en 1089. sous le Pontificat d'Urbain II. & sous le Regne de Philippe I.

En 1094. il y eut dans le Nivernois & dans la Bourgogne une grande mortalité ; ce malheur servit à rendre les hommes plus dociles à la voix des Pasteurs ; la crainte d'une mort prochaine les détacha du monde , & les fit penser sérieusement à leur Salut.

En 1077. Gregoire VII. établit , ou rétablit la Primatie de Lyon , & y soumit les Métropoles de Roüen , de Tours , & de Sens.

Au Concile de Clermont , tenu en 1095. par le Pape Urbain II. en personne , cette Primatie fut confirmée , les Archevêques de Roüen & de Tours s'y soumirent , ainsi que leurs Suffragans ; l'Evêque de Nevers & les autres Suffragans de Sens y consentirent aussi ; Richer , Archevêque de Sens , qui prétendoit lui-même être Primat , résista seul ; & pour cela , il fut interdit dans le Concile de l'usage du *Pallium* , & de l'exercice de sa supériorité sur ses Suffragans ; Richer étant mort cette année , Daïmbert fut élu à sa place ; Hugues , Archevêque de Lyon , & Légat du Pape , exigea de lui un

serment d'obéissance ; & sur son refus , Hugues s'oposa à son Sacre , & le retarda de quatorze mois ; l'affaire fut depuis accommodée , & l'Archevêque de Lyon jouit aujourd'hui tranquillement du Droit de Primatie.

C'est dans ce même Concile de Clermont que fut publiée la premiere Croisade , qui eut de grands succès , & dans laquelle Godfrey de Bouillon , Baudouin , Comte de Flandres & les autres Seigneurs croisés , après plusieurs Victoires , conquièrent sur les Infideles les Principautés d'Edesse & d'Antioche , & prirent enfin la Ville de Jérusalem , où ils fonderent un Royaume.

En 1097. le Monastere & l'Eglise de Saint Etienne furent achevés de bâtir , & la Dédicace en fut faite le 13. Décembre de la même année par Gui , Evêque de Nevers , assisté d'Yves , Evêque de Chartres ; Gautier de Châlons & Humbaud d'Auxerre se trouverent aussi à cette cérémonie ; ces Evêques accepterent l'Acte de Fondation , par lequel le Comte Guillaume donne à Hugues , Abbé de Cluni , & à l'Eglise de Cluni le Monastere & l'Eglise de S. Etienne , qu'il avoit fait bâtir , le Bourg de S. Etienne , avec les Vassaux étant dans ce Bourg , les Droits & Coutumes qui lui apartiennent , & qu'il étoit dans l'usage de percevoir , l'Eglise enfin

de Saint Pierre au Fauxbourg de Nevers!

Le Comte Guillaume avant sa mort , fit préparer la pierre de son Tombeau , sur laquelle il est représenté à genoux , offrant à Dieu & à la sainte Vierge , en présence des Evêques , l'Eglise & le Bourg de S. Etienne , il tourne en même temps la tête d'un autre côté , en signe d'une véritable & perpetuelle aliénation ; on voit encore cette Tombe dans l'Eglise de S. Etienne , où repose le corps du Comte.

Du temps de Gui , Evêque de Nevers , Archambaut de Bourbon fit hommage à l'Evêché de Nevers de la moitié de Châteaux sur l'Allier , du Veurdre , de Cosne en Bourbonnois , d'Azi en Surjour , de Beaulieu , de la Chapelle aux Chats , d'Iseure-lès-Moulins , d'Infi , & de l'Abbaye de Cusset , qui sont aujourd'hui pour la plûpart incorporés dans le Duché de Bourbonnois.

Pendant l'Episcopat du même Gui II. les Chanoines de Nevers donnerent à l'Abbaye de S. Laurent & S. Hilaire , au Diocèse d'Auxerre , l'Eglise & Prieuré de S. Loup & Saint Gildard au Fauxbourg de Nevers , à condition que les Religieux de ce Prieuré diroient un Anniversaire de Messes pour les Chanoines décédés , & auroient pour cela une année du revenu de leurs Prébendes , à compter du jour de leur décès ; mais depuis il a été

été réglé que l'Abbé de S. Laurent pourroit envoyer dans ce Prieuré deux Religieux , qui aideroient à faire le Service dans l'Eglise Cathédrale , & diroient des Messes pour les Chanoines morts , & qu'il jouïroient chacun d'une Prébende.

Herué , successeur de Gui II. & cinquantième Evêque de Nevers , avoit été Chanoine d'Auxerre ; il parvint à l'Episcopat en 1103. du Regne de Philippe I. & sous le Pontificat de Paschal II. Les Comtes de Nevers étoient en même temps Comtes d'Auxerre , & ce double Domaine établissoit un commerce entre ces deux Villes , par le moyen duquel les Gens de mérite de l'une de ces Villes , passoient souvent à l'autre , pour en remplir les Dignités.

On trouve une Lettre , écrite dans le Concile d'Etampes , par laquelle Daïmbert de Sens , Yves de Chartres , Guillaume de Paris , Jean d'Orléans , Gautier de Meaux , & Humbaud d'Auxerre , prient Philippe , Evêque de Troyes , de se trouver à la consecration d'*Herué* , Evêque de Nevers.

Notre Prélat confirma la Donation faite par les Chanoines de Nevers à l'Abbaye de S. Laurent , du temps de Gui II.

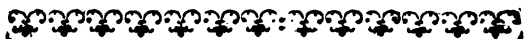
En 1104. il assista au Concile de Troyes , assemblé par Richard , Evêque d'Albane , Légat du Pape en France ; ce Concile fut

tenu au commencement d'Avril ; on y vit trois Archevêques , celui de Rheims , celui de Tours , & celui de Sens , avec un nombre considerable d'Evêques : Hubert , Evêque de Senlis , accusé de vendre les Ordres , faute de preuves , fut renvoyé sur son serment ; l'élection de Godefroy pour l'Evêché d'Amiens , fut confirmée dans ce Concile , & il fut renvoyé à l'Archevêque de Rheims pour être sacré.

Il y a aparence qu'Hervé assista en personne ou par Procureur au Concile de Baugenci , tenu la même année 1104. dans lequel le Roy Philippe I. fut absous de l'Excommunication prononcée contre lui , au sujet de ses amours avec Bertrade , fille du Comte de Montfort.

Il assista aussi à la Dédicace de l'Eglise du Prieuré de la Charité sur Loire , dont la cérémonie fut faite par le Pape Paschal II. en présence de Léger , Archevêque de Bourges , de Daïmbert , Archevêque de Sens , de Humbaud , Evêque d'Auxerre , & de plusieurs autres Prélats.





CONTINUATION

*Des Plaintes d'Adam après son péché. Imitées
de Milton.*

DAns quel gouffre de maux me suis-je donc jetté ?
Quoi ! voir si-tôt la fin de ce Monde enchanté ;
Où, Roy de la Nature, encor plus de moi-même ;
Je ne devois fléchir que sous l'Etre suprême ?
Où, j'aurois pû toujours, au gré de mon desir,
Dans un cœur innocent appeler le plaisir ?
Plaisir sensible, & vif, quoique pur, & durable,
Tel qu'il coule du sein de l'Etre inalterable ?
O funestes soupirs, ô regrets superflus !

Mon crime a tout changé ; ce Regne heureux n'est
plus.

Tout mon bonheur m'échape, & ne laisse à sa place
Qu'un souvenir cruel, qu'une inutile trace.

C'en est fait ; juste Dieu, contre un Sujet pervers
Déjà ton bras vengeur souleve l'Univers.

Le Ciel s'arme de feux, les Elemens en guerre
Sur ma tête coupable allument le Tonnerre,
Et me font soutenir, dans un fragile corps
Un choc tumultueux, qui mine ses ressorts.

L'Animal, autrefois tremblant à ma présence,
M'intimide à son tour, & brave ma puissance ;
De Roy de l'Univers, j'en deviens le rebut ;

Et jusqu'aux Vers , sur moi tout exige un tribut.
Bientôt l'affreuse mort , qui déjà m'environne....
Qu'ai-je dit ? A ce nom , je tremble , je frissonne.
Encore , si mon Juge adoucissant sa Loi ,
Permettoit que mes maux n'accablassent que moi ;
Si le déluge affreux de sa juste colere ,
Epargnoit les Enfans , en tombant sur le Pere ;
Je pourrois,... mais hélas ! mon sort est arrêté ;
Je serai le bourreau de ma posterité ;
Le Ciel veut qu'à jamais avec moi condamnée ;
Elle puise en mon sang sa vie infortunée ;
Et pour tout héritage , ô déplorable sort !
Je ne lui laisserai que le crime , & la mort.
Déjà , je crois la voir , je la vois trop féconde ,
Souiller de ses forfaits l'Univers qu'elle inonde ;
Et méprisant les Loix d'un trop juste Vengeur ,
Adorer ses penchans , consacrer son erreur.
Grand Dieu ! de quels fleaux ta severe justice
Va de mes Descendans châtier la malice ?
Je les entens gémir sous les coups rigoureux
Dont les frappe ton bras apesanti sur eux.
Hélas , combien de fois , se livrant au murmure ;
Maudiront-ils l'auteur de leur naissance impure ?
Cruel , me diront-ils , par quel affreux revers ,
As-tu pû dans ta perte , entraîner l'Univers ?
Toi seul as fait la faute , & nous portons la peine.
Par toi , nos tristes jours ne sont plus qu'une chaîne
De

De travaux, de soucis, de peines, de douleurs,
Adam, cruel Adam, toi seul fais nos malheurs.

Voilà ce que pourra me reprocher ma race ;
Eh ! que lui répondrai-je ? & penser qui me glace ?
Que ne suis-je au moment, où la nuit du tombeau
Eteindra de mes jours le funeste flambeau !

Où, poudre que je suis, je redeviendrai poudre ;
Trop heureux de me voir à couvert de ta foudre...
Mais que sçais-je ? la mort en fixant mon destin,
De mes maux seroit-elle ou le comble ? ou la fin ?
Peut-être dans les bras d'une mort dévorante,
L'ame vivra toujours, quoique toujours mourante ;
Peut-être qu'en souffrant je commence à mourir,
Et qu'éternellement je vivrai pour souffrir.

En voulant le percer, je grossis le nuage :
Enfans infortunés ! voilà votre héritage.

Le crime en est le fond, la mort en est le fruit :
A le consumer seul, que ne suis-je réduit ?
Plût à Dieu que sur moi sa terrible colere !

Epuisât sa rigueur & souhait téméraire !
Pourrois-tu soutenir, Mortel audacieux,
Un fardeau plus pesant que la Terre & les Cieux ?
O triste conscience, ô mortelles atteintes,
Quel combat dans mon cœur de desirs, & de craintes !
Ne valoit-il pas mieux, esclave infortuné,
Ou ne jamais pecher, ou n'être jamais né.

Par un Pere de l'Oratoire.

ME



*METHODE pour trouver la déclinaison
des Plans Verticaux , par la seule Trigono-
métrie rectiligne , par M. Deparcieux , Maî-
tre de Mathématiques.*

LA Gnomonique seroit une Science de peu d'étude , si tous les Plans , où l'on se propose de faire des Cadrans étoient horizontaux , ou qu'étant verticaux ou inclinés , l'on en pût connoître la déclinaison aussi facilement que l'on connoît si un Plan est horizontal , ce qui a toujours été la plus grande difficulté pour ceux qui ont voulu traiter la Gnomonique sçavamment, ainsi que l'a fait M. de la Hire : on peut voir que presque tous les Problèmes qui sont dans le Traité qu'il en a fait , tendent à cela , quoique tous énoncés pour trouver différentes choses. Mais , quoiqu'il fût l'Auteur de la plupart des sçavantes Methodes qui sont dans son Livre , il n'hésitoit cependant pas de dire à ses Amis , qu'il ne s'en servoit jamais , & qu'il ne croyoit même pas, qu'il fut possible de bien faire un Cadran sans le calcul Trigonométrique.

- Cette Science est , sans contredit , une des plus belles parties des Mathématiques ,
&c

& des plus amusantes pour ceux qui l'entendent bien ; elle a toujours été estimée parmi les Sçavans , & le seroit aujourd'hui de tout le monde , par la nécessité où chacun est de pouvoir bien régler les Montres ou les Pendules qu'on a dans chaque maison , depuis que l'Horlogerie s'est perfectionnée jusqu'au point où elle l'est. Mais parmi un certain monde , cette Science a bien perdu de l'estime qu'on en a eu , & qu'on en devoit encore avoir ; car bien des gens , quoique d'ailleurs remplis d'esprit , mais peu initiés dans les vérités mathématiques , la regardent comme un métier , & même quelques-uns comme une Science incertaine.

D'où peut donc être venu ce mépris ? si ce n'est d'un nombre d'Auteurs , tels que les P. P. de la Madelaine , Bobinet , Pardies , & leurs imitateurs , qui dans les Traités qu'ils en ont faits , ont donné à entendre qu'ils mettoient cette Science à la portée de tout le monde , au moyen des Sciateres , du Déclinatoire , ou Boussole , & de plusieurs autres Methodes aussi défectueuses que celles-là. On sçait que les principes des Sciateres sont vrais ; mais on sçait aussi que la pratique n'en vaut rien , comme le dit fort bien M. de la Hire dans sa Gnomonique.

Ces Traités où les Sçavans n'ont considéré
que

que la théorie & le principe de ces Instrumens , sont tombés entre les mains de gens qui ont crû qu'il suffisoit de sçavoir lire , pour pratiquer ce qui y est enseigné : cela a produit autant de Faiseurs de Cadrans , qu'il y a eu de Cadrans à faire. Dès qu'un Ouvrier a sçu mener une Perpendiculaire , & faire un Angle d'un certain nombre de degrés déterminé , il a voulu tracer des Cadrans ; cela est si vrai , que nous voyons tous les jours , non-seulement les Peintres & les Maçons , que l'on a tant vilipendés à cet égard , depuis environ un an , mais encore des Compagnons Menuisiers , des Charpentiers , des Charons , jusqu'à des Cochers , & même des Porteurs de charbon , s'ingérer d'en faire pour le Public ; & leurs Cadrans s'accordant aussi - peu entr'eux que leurs Professions , ont fait regarder la Gnomonique comme une Science incertaine , & ont , en quelque sorte , avili cette belle partie de l'Astronomie dans l'esprit de ceux qui ne sont pas Géomètres ou Astronomes.

Je ne dis pas que ces prétendus Gnomonistes aient tort de faire des Cadrans pour ceux qui s'adressent à eux , ils sont dans la bonne foi , car ils croient bien faire ; mais il est étonnant que parmi des gens qui se piquent d'avoir du bon sens , il s'en trouve d'assés dépourvus de jugement , pour croire qu'ils

qu'ils les puissent bien faire. Peut-on penser que Mrs de la Hire , Picart , & plusieurs autres grands Académiciens , eussent voulu se donner la peine de monter sur les échafauts , s'ils avoient crû qu'un Ouvrier eût pu les bien faire.

J'ai dit ailleurs & ci-dessus , que la plus grande difficulté de la Gnomonique étoit de trouver la déclinaison des Plans ; & j'ose bien assurer , après plusieurs Sçavans , qu'on ne la peut avoir exactement que par le calcul Trigonométrique , assurance dont je ne crains pas d'être démenti par les Sçavans ; mais comme je ne sçache pas qu'on l'ait trouvée , que par la Trigonométrie sphérique , connue de peu de personnes , voici le moyen de la trouver par la Trigonométrie rectiligne , qui est bien plus communément étudiée.

Je suppose qu'on ait une règle de 4 ou 5 pieds de long , de bon bois , comme du Cormier ou du Poirier sauvageon , elle seroit encore meilleure de cuivre. Divisez la longueur d'une de ses grandes faces en deux ou trois mille parties par des paralleles & des transversales ; il seroit encore plus commode d'avoir un Compas à verge , suivant la construction que j'en ai donnée à M. Lordelle , Ingénieur pour les Instrumens de Mathématique , à l'Ange Gardien , Quai
des

des Morfondus. On trouve sur les faces de la regle de ce Compas, outre l'Echelle ci-dessus, deux Echelles, des cordes pour differens rayons, d'une utilité infinie pour ceux qui entendent le Calcul.

Soit P C D I. le Plan vertical, dont il faut trouver la déclinaison, plantez-y un Stile courbe K S (*figure I.*) qui ait une plaque percée au bout, cherchez le pied du Stile P, & repetez trois ou quatre fois l'opération qui a servi à le trouver, afin de l'avoir exactement; menez par ce pied P la Verticale P I, & l'Horizontale P C. lorsque l'ombre de la plaque sera sur le plan, marquez un point D au milieu de l'ovale de lumiere que donne le rayon du Soleil, qui passe par le trou S de la plaque. Concevez ensuite de ce point D une Perpendiculaire menée sur la Verticale P I, qui est la plus courte distance de D à P I; prenez-la avec un Compas, & la portez sur l'Echelle des parties égales de votre Regle, pour voir combien elle en contient. Je suppose qu'elle en contienne 793; écrivez ce nombre le long de la ligne correspondante d'une semblable figure que vous aurez faite sur du papier, observant de représenter le point D, de côté ou d'autre de la Verticale P I, comme il est sur le Plan. Prenez aussi la Perpendiculaire D C, ou la plus courte distance à l'Horizontale P C, portez-la de même sur l'Echelle,

278 MERCURE DE FRANCE

Echelle, pour voir combien elle contient de parties ; je suppose qu'elle en contienne 14, écrivez ce nombre le long de la ligne qui la représente dans la figure que vous avez fait sur le papier ; faites-en autant pour la hauteur du Stile ou Perpendiculaire PS ; que je suppose de 486 des mêmes parties.

La hauteur du Stile PS étant perpendiculaire au Plan, l'Angle SPC est droit, de même que l'Angle SCD ; car la ligne DC rend au Zenit & au Nadir, étant la commune section de la muraille qu'on suppose verticale, & du vertical du Soleil, dont le triangle SCD fait partie ; cette ligne DC est donc perpendiculaire au plan du triangle PCS , qui est une portion de l'horison, comme il est aisé de le voir ; l'Angle SCD est donc droit.

Le Triangle $DESC$ étant une portion du Vertical, où étoit le Soleil, à l'instant qu'on a marqué le point d'ombre D , on voit, que l'Angle $DESC$ est la hauteur que le Soleil avoit sur l'horison, au même instant, & que l'Angle PCS est celui que faisoit le Vertical du Soleil, avec le plan que j'appelle *Distance du Vertical du Soleil au Plan*. Il faut commencer par trouver ces deux Angles. On trouvera PCS , en disant :

PC. 793. Distance du point d'ombre à la Verticale,

Est au Sinus total.

Comme

*Comme P S. 486. hauteur du Stile ,
Est à la tangente de l'Angle P C S, distance
du Vertical du Soleil, au plan que l'on trouvera
de 31. deg. 30. m.*

On pourroit trouver dans le même Triangle P C S, l'Hypotenuse C S, afin de connoître deux côtés du Triangle rectangle D C S, & trouver ensuite l'Angle D S C, par une Analogie semblable à la précédente; mais on évitera une Analogie, en disant :

La hauteur du Stile P S, 486.

Est au sinus de l'Angle trouvé P C S, 31. deg. 30. m.

Comme D C. 514, distance du point d'ombre à l'Horizontale ,

Est à la tangente de l'Angle D S C, hauteur du Soleil sur l'Horison, que l'on trouvera de 28. d. 55. m. & demi.

qui étant corrigée de la réfraction, reste 28. deg. 54. min.

Cette Analogie est fondée sur ce que prenant C S, pour rayon ou sinus total, P S, devient le sinus de l'Angle P C S, & D C, la tangente de l'Angle C S D, donc &c.

Ce que j'ai dit jusqu'ici se trouve à peu près de la même manière dans les Ecrits de Mrs de la Hire & Picart, & dans le Livre de M. Bion.

Il faut maintenant trouver l'Angle que fait le Vertical du Soleil avec le Meridien, ou, ce qui est la même chose, l'Arc de

L'Horison, ou de quelque Almicantarar compris entre le Meridien & le Vertical, où étoit le Soleil, au moment de l'opération. Pour y parvenir, soit menée une ligne (fi g. 3.) MN, d'une longueur quelconque, qui représentera l'Horison du Lieu où l'on est; du milieu O, comme centre, décrivez le demi cercle MDPN, qui représentera le Meridien. Prenez l'Arc MQ, égal au complément de l'élévation du Pole: à Paris de 41. d. 9. m. menez la ligne QO, qui représentera l'Equateur, prenez l'Arc DQ, égal à la déclinaison du Soleil, au moment de l'opération, que je suppose de 12. d. 24. m. vers le Septentrion, si elle étoit méridionale, on la prendroit de l'autre côté de l'Equateur QO, allant de Q vers L; menez la ligne DF, parallèle à QO, qui représentera le parallèle, où étoit le Soleil; prenez les Arcs ML, NK, chacun égal à la hauteur du Soleil, que nous avons trouvée ci-devant après l'avoir corrigée de la refraction, de 28. deg. 54. m. menez la ligne LK, qui représentera l'Almicantarar où étoit le Soleil, divisez cette ligne en deux également au point C, d'où comme centre & de l'intervalle CL ou CK décrivez le demi cercle LBK, qui sera la moitié de l'Almicantarar où étoit le Soleil, que l'on a couché sur le plan du Meridien, en le fai-

sant

tant tourner sur la ligne LK : Par le point A , où le parallèle DF du Soleil coupe l'Almicantarat LK , élevez à la même LK , la Perpendiculaire AB , & l'Arc LB , mesure de l'Angle ACB , est celui qu'il faut trouver. Mais il faut auparavant bien concevoir tout ce que représente cette Figure, qui est ce qu'on appelle *Analemme*.

Pour cela il faut s'imaginer être hors de la Sphere du monde, & à distance infinie du côté d'Orient, si la hauteur du Soleil a été observée le matin, & du côté d'Occident, si elle a été observée l'après-midi. Pour lors, si nous supposons que l'observation ait été faite le matin, le Meridien paroîtra un vrai cercle $MDPN$, dont on ne représente ici que la moitié; l'Orient paroîtra en O , l'Horison paroîtra une ligne droite MN , l'Equateur sera représenté par la droite QO , faisant avec l'Horison MN , l'Angle MOQ , égal au Complément de la latitude. Le Pole sera vû vers P ; le parallèle du Soleil paroîtra une ligne droite DF , parallèle à l'Equateur QO , distant entr'eux de la valeur de l'Arc QD , qui est la déclinaison du Soleil. L'Almicantarat du Soleil paroîtra une ligne droite LK , parallèle à l'Horison MN , & éloignés entr'eux de la quantité ML ou NK , qui est la hauteur du Soleil sur l'Horison; le Soleil paroîtra au point A , où se coupent son pa-

B ij rallele

rallele & son Almicantarar , dont le dernier est ici représenté par le demi cercle $L B K$, que l'on a couché sur le plan du Meridien , en le faisant mouvoir sur son diametre $L K$; la Perpendiculaire $B A$ sera la commune Section des plans du parallele du Soleil & de son Almicantarar , qui est celle qu'on abaisseroit du Soleil perpendiculairement sur le plan du Meridien ; la ligne $B C$ sera la commune Section de l'Almicantarar & du Vertical du Soleil , & $A C B$ est l'Angle que fait le Vertical du Soleil avec le Meridien , que j'appelle distance du Vertical du Soleil au Meridien ; c'est cet Angle qu'il s'agit de trouver. Si la hauteur du Soleil avoit été prise l'après-midi , ce seroit là même figure , mais vuë par derriere à travers le papier. On comprendra plus facilement ce que cette Figure représente , si on l'exécute en carton.

Pour bien entendre ce qui suit , il faut avoir bien compris , & avoir même présente la construction de la Table des Sinus tangentes & secantes.

Suposons donc que le point d'ombre D , dont nous avons parlé ci-devant , ait été pris le matin à la latitude de Paris 48. deg. 51. m. un jour que la déclinaison du Soleil étoit septentrionale de 12. deg. 24. m.

Suivant la construction de la Table des Sinus , si le rayon $O M$, ou $O Q$, étoit di-

visé

visé en 100000. parties égales , L G , Sinus de la hauteur du Soleil qu'on a trouvé ci-devant de 28. deg. 54. m. en contiendrait 48328 , ainsi qu'on le trouve dans la Table des Sinus , vis-à-vis 28. deg. 54. m. mais parce qu'à la suite des Table de Sinus , &c. on n'a la Table des Logarithmes des nombres pris de suite , que jusqu'à 10000 , & que je veux me servir de ces nombres à cause de la facilité que donnent les Logarithmes , je suppose que le Rayon O Q n'est divisé qu'en 10000. parties , pour lors le Sinus L G sera seulement de 4833 ; écrivez ce nombre le long de L G ; prenez dans la page vis-à-vis le Sinus de Complément 8755 , valeur de la ligne C L ou C B , son égale que vous écrirez le long de cette dernière C B. Ajoutez la déclinaison du Soleil Q D 12. deg. 24. m. à la hauteur de l'Equateur M Q. 41. deg. 9. m. la somme sera 53. deg. 33. m ; cherchez-en le Sinus que vous trouverez de 8044 ; écrivez-le le long de D E ; prenez le Sinus de son Complément , qui sera 5941 , & l'écrivez le long de la ligne E O , égale à I C ; ôtez à present L G égal à I E 4833 de D E 8044 , il restera 3211 pour la ligne I D. L'Angle A I D est droit , & l'Angle I A D est égal à l'Angle M O Q. 41. deg. 9. m. Complément de la latitude ; ainsi l'on trouvera I A , en disant :

B iij

La

La Tangente I A D de 41. deg. 9. m.

Est à I D 3211.

Comme le Sinus total

Est à I A que l'on trouvera de 3674,

qu'il faut ôter de la ligne C I. 5941, reste 2267, pour la ligne A C; dites à present

B C. 8755,

Est au Sinus total,

Comme C A 2267,

Est au Sinus de l'Angle A B C,

que l'on trouvera de 15. deg. 0. m. dont le Complément 75. deg. 0. m. sera la valeur de l'Angle requis A C B.

Si l'on trouvoit la ligne I A égale à la ligne I C, l'Angle I C B seroit droit, & le Vertical du Soleil seroit le premier Vertical; si I A étoit plus grande que I C, l'Angle I C B seroit obtus, ce qui peut arriver, lors que le Soleil est dans les Signes Septentrionaux; il faut dans ce cas ôter I C de I A, & faire l'Analogie comme ci-devant.

Maintenant, pour parvenir à connoître la déclinaison des Plans, il faut s'imaginer que chaque Cercle (*fig. 4. 5. 6. &c.*) N D M O représente l'Horison, N. le Nord, M. le Midi, O. l'Orient, D. l'occident P C. la commune Section de la muraille avec l'Horison, & S C, celle du Vertical du Soleil avec le même Horison. L'Angle que l'on vient de trouver, se trouve ici l'Angle S C M, fait par les communes Sections

Sections M C , S C du Meridien , & du Vertical du Soleil avec l'Horison ; & l'Angle S C P est celui que l'on a ci-devant trouvé sur la premiere Figure , qui est la distance du Vertical du Soleil au plan ; il sera donc aisé de connoître l'Angle M C P , suivant que le point d'ombre aura été marqué à droite de la Section verticale P I , comme en la Figure seconde , ou à gauche , comme en la Figure premiere ; & soit que le même point ait été marqué le matin ou l'après-midi. Je vais expliquer chaque cas. Je désignerai toujours l'Angle du Vertical du Soleil avec le plan par l'Arc S P , qui en est la mesure ; & l'Angle du Vertical du Soleil avec le Meridien par l'Arc S M.

Les points d'ombre étant pris le matin & à droite de la Verticale.

(fig. 4.) Si P S est plus grand que M S , la différence P M est le Complément de la déclinaison , qui est du Midi à l'Orient.

(fig. 5.) Si P S est moindre que M S , & que la différence P M soit moindre que 90. deg. elle est encore le Complément de la déclinaison qui est du Nord à l'Orient.

(fig. 6.) Mais si la différence P M est plus grande que 90. deg. le surplus sera la déclinaison qui sera du Nord à l'Occident.

Les points d'ombre étant encore pris le matin, mais à gauche de la Verticale.

Il faudra toujours ajouter M S. à S P.

(fig. 7.) Si la somme est moindre que 90 deg. le Complément sera la déclinaison du plan du Midi à l'Occident.

(fig. 8.) Si la somme est plus grande que 90. deg. & moindre que 180, l'excès sur 90. deg. sera la déclinaison du Midi à l'Orient.

(fig. 9.) Et enfin, si la somme est plus grande que 180. deg. le surplus sera le Complément de la déclinaison, qui sera du Nord à l'Orient.

Les points d'ombre étant pris l'après-midi, & à gauche de la Verticale.

(fig. 10.) Si P S est plus grand que M S, la différence P M est le Complément de la déclinaison, qui est du Midi à l'Occident.

(fig. 11.) Si P S est moindre que M S, & que la différence P M soit moindre que 90. deg. elle est encore le Complément de la déclinaison, qui est du Nord à l'Occident.

(fig. 12.) Mais si la différence P M est plus grande que 90. deg. le surplus sera la déclinaison, qui sera du Nord à l'Orient.

Les points d'ombre étant encore pris l'après-midi, mais à droite de la Verticale.

Il faudra toujours ajouter M S à S P.

(fig. 13.) Si la somme est moindre que 90

90. degrés, le Complément sera la déclinaison du plan du Midi à l'Orient.

(*fig. 14.*) Si la somme est plus grande que 90, & moindre que 180, l'excès sur 90. deg. sera la déclinaison, qui sera du midi à l'Occident.

(*fig. 15.*) Et enfin, si la somme est plus grande que 180. deg. le surplus sera le Complément de la déclinaison, qui sera du Nord à l'Occident.

Il faut observer de marquer les points d'ombre avant dix heures ou après 2. heures.

On a répandu dans le Public, que les Cadrans les mieux faits n'avoient que l'heure de Midi qui fut juste; Qui est-ce qui peut l'avoir fait, si ce n'est quelques Artistes traceurs de Meridiennes, qui n'en sachant pas davantage, se servent de cette raison, pour cacher leur ignorance à cet égard, & souvent sans pouvoir dire pourquoi, ni comment, un Cadran bien fait devroit avancer le matin & retarder le soir? car je conviens avec eux, qu'il y a quelque différence sensible aux heures que le Soleil marque, en se levant, & en se couchant, causée par la refraction: mais cette différence disparoît à mesure que le Soleil s'élève sur l'Horison, tant parce que la réfraction diminuë, que parce qu'elle se fait, en suivant les lignes horaires, d'autant mieux qu'elles sont plus près de midi;

Bv

de

de sorte qu'il n'y en a sensiblement aucune entre 10. & 2. heures en Hyver, entre 7, & 5. en Eté, & à proportion dans l'entre-deux ; ainsi ceux qui font des Meridiennes, devroient s'ils le sçavoient faire, mettre quelques heures avant & après Midi, lorsque la place le permet, pour ne pas assujettir les personnes qui les font faire, à attendre l'instant de Midi, & à n'avoir souvent rien.

Si on veut cependant croire qu'il y ait encore quelque difference aux environs de midi, je donnerai dans quelqu'un des Mercurus suivans, pour ceux qui les font trigonométriquement, une Méthode pour les tracer, de manière que toutes les heures du jour soient aussi justes que celle de midi ; c'est-à-dire, la manière de faire un Cadran, qui ne soit point sujet aux réfractations, ou qui marque l'heure vraie en tout temps, ainsi que je l'ai pratiqué cette année-ci à un second Cadran que j'ai fait pour M. le Marquis d'Houel, Capitaine aux Gardes Françoises. Ce Cadran marque l'heure de cinq en cinq minutes, & le lever & le coucher du Soleil, de demi heure en demi heure, ou la longueur des jours, d'heure en heure.



C
314
D

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



LES TROIS LOUCHES.

F A B L E.

TROIS Louches voyageoient ensemble ,

Mais tous trois avec leurs six yeux ,
 En marchant , n'en alloient pas mieux.
 Sçavoir où ; le fait ne me semble
 Par lui-même assés curieux.

Vers differens objets ils égaroient leur vûe ,
 L'un à droit , l'autre à gauche en fixoit l'étendue.
 Et le troisiéme au Ciel apliquoit son regard ;
 Mais aucun devant soi ne tournoit sa prunelle ;

Pour guide ils suivoient le hazard.
 Ce Dieu ne leur fût pas fidele ,
 Nos trois Louches ainsi menés ,

Rencontrent sur leurs pas une fosse profonde ,
 Ils s'y jettent tous trois, l'un par l'autre entraînés.

La Fable en Morale est féconde :

Dans ces yeux faux , je peins les faux esprits.
 Qu'il en est peu sur le goût , les Scienets ,
 Du beau , du vrai , solidement épris ,
 Et qui ne soient égarés , & surpris
 Par préjugés , par vaines apparences !

Je peins ces cœurs attirés par l'erreur ,
Et qui , sans suivre une route certaine ,
Volent , au gré du penchant qui les mène ,
Hors des sentiers du devoir , du bonheur.

Par M. Tart.



*CONTINUATION de l'Extrait du
VI. Tome des Annales Bénédictines , com-
posé par Dom Mabillon , & publié par
Dom Martenne. Lettre de M. Le Beuf sur
ce Sujet , avec quelques Remarques sur des
Articles notables..*

Vous avez bien compris , Monsieur ,
qu'il étoit impossible de rendre compte
dans une simple Lettre , du sixième Tome
des Annales , donné par Dom Mabillon. On
ne vous a entretenu jusqu'ici (a) que de ce
qui est plus remarquable dans le 73. Livre.
Voici ce que j'ai trouvé de plus digne d'atten-
tion & de plus singulier dans le 74. & les
trois suivans.

L'Ordre de Cîteaux allant toujours en
augmentant , communiqua son Institut à des
Maisons de Filles. Dom Mabillon soutient
que ce fut à Tart , Lieu situé à une lieue de
(a) Mercure de Janvier 1739.

CH

Cîteaux , que se fit d'abord cette propagation en 1125. & non pàs à Montreüil , au-dessous de Laon , quoique le Moine Herman qui vivoit alors , l'ait crû ainsi.

Parmi les dix-neuf difficultés qui s'élevèrent entre les Cluniciens & les Cisterciens , il y eut un plaisant Article. C'étoit le second : les Cisterciens objecterent d'abord aux Cluniciens , *quod in admittendis ad Professionem novitûs annuam probationem non servarent. 2°. quod pelliceas & femoralia gestarent.* La dispute sur ce second Article, en ce qui regarde les calçons fut un objet qui mérita l'attention du célèbre Rupert , Abbé de Diutz , proche Cologne. Ecrivant son troisième Livre sur la Regle de S. Benoît , il dit que l'usage d'en porter n'étoit point opposé à la Regle de ce Saint. *Ille enim* , dit-il , *braccas non auferre habentibus , sed quantum valet , dare voluit non habentibus. Habentes nos sumus* , continuë Rupert , *qui in Provinciis braccatis habitamus. Non habentes Scoti sunt & Britanni : nec multo minus illi inter quos ipse Pater habitavit ; quippe ubi hodièque vestigia supersunt ejusdem moris nequaquam honesti , sicut & nos ipsi vidimus , cum in locis illis hospitantes , inter homines divaricatos ad prunas sederemus.*

Dom Mabillon n'avoit garde d'omettre le témoignage de Jean d'Ipres , touchant la
résig.

résidence des Abbés dans leur Monastere! Il raporte , après cet Auteur , que Jean , Abbé de Saint-Bertin , étant allé un jour de l'Epiphanie à la Cour de Charles , Comte de Flandres , pour se plaindre d'un Seigneur voisin qui l'inquietoit , *Monsieur l'Abbé* , lui dit le Comte , en le voyant , *qui est-ce qui dira aujourd'hui la Messe pour vous dans votre Eglise ?* L'Abbé lui ayant répondu qu'il y avoit cent Moines dans son Monastere , le Comte ajouta : *Il étoit de votre devoir , Monsieur l'Abbé , un jour de si grande Fête , de faire l'Office avec vos Freres , & de manger avec eux. C'est pour cela que nos Prédécesseurs vous ont donné tant de Biens.* Ensuite le pieux Comte ordonna qu'on avertit le Chevalier qui vexoit cet Abbé , de se tenir en repos , & de cesser ses poursuites , sinon qu'il sévirait contre lui.

On regardera comme une chose extraordinaire , de voir des Religieux se donner la discipline pour une faute de leur Abbé. C'est ce qui dut arriver dans l'Abbaye de Trois-Fontaines , au Diocèse de Châlons , l'an 1127. si les avis de S. Bernard y furent suivis.

Le 75. Livre , qui comprend la suite de l'année 1127. avec l'année 1129. & les trois autres suivantes , a aussi ses particularités. Dom Mabillon , prévoyant que ses Lecteurs

ne se plairoient point au récit qu'il fait des Procès que les differens Monasteres ont eûs entre-eux , s'excuse en ces termes : *Esse ejusmodi litibus recensendis fortè Lectori tedium afferamus , tamen eas omnino præterire non sinunt historia leges : tum quia rebus aliis majoris momenti illustrandis conducunt , tum quia ejusmodi rixarum expositio alios ab his litibus avertere potest , dum illi attenderint quo sæpe ducat litigandi nimius ardor , ne dicam furor.* Il dit ceci à l'occasion du procedé des Religieux de Saint Seine contre les Chanoines de Saint Erienne de Dijon , qu'on voit bien qu'il n'approuve pas. Il ajoûte cependant ensuite : *Neque tamen lites omnes , si modò justæ sint , & moderatè tractentur , damnare est animus , in quibus aliquando constantiâ opus est , ubi occurrunt adversariis iniqui & pervicaces , qui nec humanitate nec ratione vinci possint.*

On ne peut lire , sans être frappé , la petite Epitaphe qui se voit à Virzbourg , alors nommée *Herbepolis*. C'est au Livre 76. num. 65. Elle est conçûe en ces termes : *Hic jacet Macarius primus Abbas hujus loci , per quem omnipotens Deus vinum in aquam convertit.* Ce miracle , bien different de celui des Nôces de Cana , ne sera certainement jamais demandé dans les Pays Vignobles. Aussi ne fut-il operé en Allemagne que par un saint Abbé qui ne pouvoit souffrir le vin , & qui voulut toujours

s'en priver par mortification. Un jour qu'on lui en avoit servi malgré lui, il fit le changement miraculeux dont je viens de parler. Cet Abbé Macaire étoit Ecossois d'origine.

L'Auteur des Annales n'oublie point parmi les Evenemens mémorables de l'Ordre de saint Benoît, ceux qui sont arrivés parmi les Chartreux. Aussi, *num.* 27. rapporte-t-il à l'an 1133. le malheur qui arriva à la grande Chartreuse, où de prodigieuses masses de neiges s'étant détachées des montagnes, tombèrent sur les cellules des Religieux, de telle sorte qu'il y en eut six ou sept étouffés.

On voit à la page 303. le jugement que porta Abailard sur la variété des usages des Eglises, confirmé par Dom Mabillon, en ces termes : *Hactenus Abaëlardus, cujus hâc in re sententia non improbanda, immò laudanda est.* Il dit à la page 309. un petit mot contre les Poètes, qui dans les Hymnes de l'Eglise, admettent de trop fréquentes élisions, *qui canum exasperant, cum verba elidunt.* Les Hymnes de saint Bernard sur saint Victor, Prêtre de Champagne, n'avoient point ce défaut : mais on doit aussi avouer qu'elles étoient un peu trop plates.

On peut lire dans ce Volume à la page 327. les difficultés qui se trouverent à l'Etablissement de la Fête de la Conception de la
Sainte

Sainte Vierge , même parmi les Moines. Le dévot saint Bernard , & Pierre de Celles , depuis Evêque de Chartres , n'étoient pas pour cette Fête ; encore moins Pothon , Prêtre & Moine de l'Abbaye de Prum : Nicolas , Moine de saint Alban en Angleterre , en prit la défense , & depuis elle a été très-autorisée.

La quinzième Lettre du sixième Livre de Pierre le Vénérable , Abbé de Cluny , a fourni à Dom Mabillon un Texte très-curieux , où l'Auteur se plaint des Religieux de son Ordre, qui faisoient gras. Je ne rapporterai point tout le Passage , de crainte d'être trop long : on y lit ces mots : *Totum annum, nullâ, præter sextam, exceptâ Feriâ, in absumentis carnibus continuant . . . Faba, caseus, ova, ipsi etiam pisces jam in nauseam versi sunt . . . Assus aut elixus porcus . . . gallina & prorsus omne quadrupes aut volatile domesticum sanctorum Monachorum mensas operiunt. Sed viluerunt jam & ista . . . Lustranda sunt nemora, venatoribus opus est. Aucupum arte, phasciani, perdices, turtures capiendi sunt, ne servus Dei fame pereat.* Il semble par ce Passage , que Pierre le Vénérable se mêloit quelquefois de railler. Il faut le lire dans l'Original.

A l'an 1144. Lib. 78. num. 24. le sçavant Annaliste parle des prétentions qu'eurent en même

même temps deux Eglises de Bénédictins sur le corps de S. Loup, Archevêque de Sens. Le différend fut terminé, dit-il, par Hugues, Archevêque de la même Ville, qui fit voir au Peuple, dans l'Eglise de Sainte Colombe-lès-Sens le corps de ce Saint; d'où il résulta qu'il n'étoit pas dans l'Eglise de saint Loup de No, proche Provins, où l'on avoit prétendu l'avoir, Dom Mabillon insinua que ce n'étoient que les Habitans de cette Paroisse qui le croyoient ainsi; mais on voit par ce qui arriva lors que les mêmes prétentions furent réveillées dans les siècles suivans, & par la part que le Parlement prit en 1404. à la décision de cette querelle, que ce furent ceux qui possédoient le Prieuré de saint Loup de No, qui se disoient encore alors possesseurs du corps de saint Loup. Je rapporterois ici ce que j'ai lû là-dessus dans les Registres du Parlement, si je ne craignois de trop étendre cet Extrait. Cette Eglise de No (*de Nando*) avoit été donnée à l'Abbaye de saint Pierre le vif, par l'Archevêque Sevin, suivant la Chronique de *Clarins*. Ce Village de No, devenu célèbre par cet Endroit, ne sera peut-être pas oublié dans la nouvelle Edition du Dictionnaire Géographique de M. de la Martinière. L'Eglise en est belle, (le Portique surtout) dont la structure m'a paru du onzième au douzième siècle. La Châsse que

J'y vis , portoit à l'exterieur la preuve que ce ne sont point les Os de saint Loup qu'elle a contenus, ou qu'elle contient , puisqu'on y a représenté un Saint à qui on coupe la tête & elle est de bas argent , mais assés ancienne.

La derniere remarque que je ferai aujourd'hui , sera touchant la Dévotion qu'eurent les Peuples , surtout du côté de Chartres & de la Normandie , à contribuer à l'avancement des Eglises qui étoient à bâtir. Hugues , Archevêque de Roüen , écrivoit en 1145. à Thierry , Evêque d'Amiens , qu'on avoit vû depuis peu les hommes à Chartres , s'aviser de tirer eux-mêmes les charettes & chariots , & toutes les voitures nécessaires pour le Bâtiment de la Cathédrale , & que même il s'étoit operé des miracles en ces sortes de labeurs , entrepris par dévotion : que ceux du Diocèse de Roüen , munis de sa bénédiction , avoient été à Chartres travailler de la même maniere , & à leur exemple , les Peuples des autres Diocèses de Normandie. Ces voyages & ces travaux s'entreprenoient avec de saintes dispositions : on ne partoient point, sans s'être confessé ni sans s'être réconcilié ; ainsi les Procès étoient alors assoupis. La-troupe de Pelerins se créoit un Chef , & c'étoit lui qui , lorsqu'on étoit arrivé à Chartres , donnoit le rang à chacun pour tirer tel ou tel chariot, pousser telle ou telle broüette.

te , & ce qui est admirable , ces travaux se faisoient en silence , & ceux qui étoient par-tis malades , s'en retournoient guéris. Hai-mon , Abbé de Saint Pierre-sur-Dive , au Diocèse de Séez , écrivit vers le même temps à certains Anglois , qu'on avançât par le même moyen l'Edifice de son Eglise , qui avoit été interrompu depuis bien des années ; les Gentilshommes mêmes de Normandie , & les femmes travaillèrent à voiturier le vin , le bled , l'huile , la chaux , les pierres , les bois. Ils étoient , dit-il , quelquefois plus de mille à tirer un chariot , tant hommes que femmes , & cela se faisoit avec un humble silence ; si dans les Lieux de Station quel-qu'un ouvroit la bouche , c'étoit pour se dire pécheur & criminel. Si quelqu'un s'offroit pour travailler , sans avoir auparavant pardonné à son ennemi , les Prêtres rejettoient son offrande. Car selon le récit de cet Abbé , c'étoient des Prêtres qui servoient de Chartiers , & tous leurs discours n'étoient que pour porter à la pénitence.

Il parle des guérisons miraculeuses qu'il avoit vû s'operer en ces occasions ; de l'invocation qu'on y faisoit fréquemment de la Mere de Dieu , & il ajoute une merveille qui paroîtra incroyable. C'est qu'un jour , ceux qui tiroient un de ces chariots étant arrivés à un Endroit apellé *le Port Ste Marie* ,
les

Les flots de la Mer s'arrêterent tout à coup. Il paroît que ces travaux ne se faisoient que dans la belle saison ; la nuit on mettoit des cierges sur les chariots qui environnoient l'Eglise , & là on veilloiten chantant des Hymnes & des Cantiques.

Haimon atteste , comme l'Archevêque de Roüen , que c'étoit à Chartres que cet usage nouveau avoit pris son origine , & que de là il s'étoit étendu presque par toute la Normandie , surtout à l'égard des Eglises du Titre de la Sainte Vierge. Dom Mabillon renvoye pour le reste de la Lettre d'Haimon , à l'*Appendix* , où je l'ai cherchée inutilement. Dom Martene , à qui j'ai fait remarquer ce défaut , m'a appris , que quoiqu'elle eût été promise , il l'a omise à dessein , parce qu'elle a été imprimée séparément toute entière , & qu'on pouvoit s'en passer dans un Volume déjà assés gros d'ailleurs. J'ai trouvé en effet depuis dans la Bibliothèque Historique de France du P. le Long , au nombre 5459 , l'indication de la Traduction de cette Lettre , faite par Dom Bernard Blanchet , Benedictin , & imprimée à Caën en 1671. Dom Martene s'étant remis à l'esprit cette Edition , s'est aussi ressouvenu d'une Eglise voisine de Tours , qui a été bâtie en six semaines dans le siècle dernier , quoique située sur une montagne ; & cela , parce que
le

le Peuple accelera l'ouvrage par ses travaux. Ceci me conduit à une réflexion toute naturelle sur l'Eglise de Notre-Dame de Chartres. Je l'ai examinée avec grande attention depuis quelque temps, & je n'ai pû me convaincre que l'Edifice soit du onzième siècle. Il ne m'a paru que du douzième, en y comprenant même les vestibules des côtés; car pour ce qui est du Portail de devant, qui n'a point de vestibule, c'est un morceau bien plus ancien, & ce qui y est contigu dans le dedans, est aussi d'un genre de structure différent du reste. Les travaux de tant de milliers de Gens, attestés par deux Ecrivains contemporains, me paroissent prouver suffisamment, que ce fut vers le milieu du douzième siècle que le gros de l'Edifice fut fait, outre que le goût de l'ouvrage y est conforme, autant que je puis m'y connoître. Si l'on a pû se méprendre sur l'antiquité de l'Eglise de Saint Denis, en France, telle qu'on la voit aujourd'hui, ainsi que Dom Felibien en convient, (*Hist. de l'Abb. de S. Denis, page 227.*) & qu'on ait attribué à Suger un ouvrage, qui n'est que du treizième siècle, il n'est pas extraordinaire qu'on prenne à Chartres pour un ouvrage du onzième siècle, ce qui n'est que du douzième. On pourroit rapporter encore d'autres exemples d'erreurs assés sembla-

bles

bles en ce genre. Mais je m'écarte un peu trop du dessein que j'ai eu de donner un Extrait de Livre. Je suis, &c.

A Paris ce 30. Avril 1739.

LE SAVETIER CRITIQUE.

C O N T E.

Jadis à Rome , ou peut-être à Paris ,
 Le Lieu ne m'est présent à la mémoire ,
 Un jeune Peintre ; à ce que dit l'Histoire ,
 Des Connoisseurs cherchant doctes avis ,
 Dans le milieu d'une Place publique
 Fit exposer aux traits de la Critique
 Certain Tableau qu'il venoit de finir.
 Maint Petit-Maître aussi-tôt d'accourir.
 Baguette en main , d'un air de suffisance ,
 L'un du Sujet condamnoit l'ordonnance ;
 L'autre , sans goût & sans discernement ,
 Sur le dessein exerçoit sa censure.
 Tel on verroit un Aveugle ignorant
 Sur les couleurs porter son jugement.
 Ce n'est assés. Relief & portraiture ,
 Et coloris , & lumiere & pinceau ,
 Ombres : que sçais-je ? Enfin dans ce Tableau ,
 Toile ;

Toile , chassis , tout , jusqu'au quadre même ,

Fut critiqué par un mépris extrême.

A ces discours notre modeste Auteur

Au fond de l'ame enrageoit de bon cœur ,

Et renfermant son dépit & sa rage ,

Alloit chés lui faire emporter l'Ouvrage ,

Quand tout à coup un Maître Savetier ,

Examinant à son tour la Peinture ,

Jetta d'abord les yeux sur la chaussure ,

Et doctement critiqua le Soulier.

Bon , dit le Peintre , en Maître du Métier

C'es-là parler , j'approuve la censure.

Mais tout bouffi de ce premier succès ,

Sur pieds & mains , habits , tête & visage ,

Il veut porter ses grotesques arrêts.

Pour faire court , le reste de l'ouvrage

Alloit subir un sort peu différent ,

Quand irrité contre ce fanatique ,

L'Auteur piqué , lui dit en l'arrêtant ,

Maître Crépin , regagnez la Boutique.

NE SUTOR ULTRA CREPIDAM.

Par M. à Senlis.



OBSER-



OBSERVATIONS de M. Menard,
*Conseiller au Présidial de Nîmes, sur
quelques anciens Monumens, qui ont été dé-
couverts en creusant la Fontaine de cette Ville.
Adressées à M. le Marquis d'Aubais.*

JE me sens agréablement flaté, Monsieur, par l'honneur que vous m'avez fait, de jeter les yeux sur moi, pour vous donner une Relation des Découvertes, que l'on a faites dans la Fontaine de Nîmes, au mois d'Août dernier. Quelque desir que j'aye de contenter votre curiosité, je crains, avec fondement, que mes forces ne répondent pas au choix dont vous m'honorez ; & j'ai grand sujet de douter, que vous, & les Sçavans de Paris à qui vous la voulez communiquer, puissiez en être satisfaits. Cependant je ne sçaurois résister à vos ordres ; & je me ferai toujours une loi inviolable de m'y conformer. Voici donc la Relation que vous souhaitez : j'y ai joint quelques Observations que je soumets entièrement aux vôtres ; je ne les hazarde, que parce que j'espère que vous les lirez avec indulgence.

Vous sçavez, Monsieur, que c'est à M. l'Evêque de Nîmes que nous sommes redevables de ces heureuses Découvertes. Son

intention n'étoit pas cependant de travailler pour les Curieux & pour les Antiquaires : il n'a eu en vûe que le bien public , & l'utilité des Citoyens. A peine fut-il en possession de cet Evêché , qu'il s'attacha à procurer à cette Ville les avantages qui lui manquent. Persuadé que le Négoce en fait un des plus riches ornemens , & que l'on ne sçauroit apporter trop de soins à le faire fleurir , il sentit que l'abondance des eaux pouvoit beaucoup y contribuer , soit par le lavage , soit par la teinture des soyes & des laines ; & qu'il falloit mettre tout en œuvre pour la procurer aux Habitans , qui pouvoient aussi en retirer divers autres avantages pour les commodités de la vie.

La Fontaine fut donc le premier objet des vûes de ce Prélat. Il en conféra avec les Consuls ; on apella des Personnes intelligentes , & on les consulta sur les moyens qu'il y avoit à prendre pour exécuter le projet. On suivit là-dessus les idées que donna M. Guiraud , habile Ingénieur de cette Ville, digne neveu du célèbre Claude Guiraud , qui s'est distingué dans le dernier siècle , par ses hautes connoissances dans la Physique & dans les Mathématiques , & qui aura place parmi les Hommes illustres , dont les vies doivent entrer , comme vous sçavez , dans mon Histoire de Nîmes. Il fut donc résolu de

de déterrer les anciens Aqueducs , par où l'eau de la Fontaine étoit distribuée dans la Ville, afin de les fermer, & de conserver par cette voye une aussi grande quantité d'eau qu'il seroit possible ; on attendit pour cela le fort de la sécheresse , & alors on commença à creuser en divers endroits du Bassin.

Cette première operation a fait reparoître à nos yeux quantité de débris d'Antiquité , qui nous prouvent qu'il y a eu en cet Endroit plusieurs superbes Edifices. Les pluyes qui survinrent bientôt , firent cesser l'ouvrage , & nous ont privé de satisfaire notre entière curiosité ; car il reste encore beaucoup de choses ensevelies. On n'a pas même découvert les Aqueducs que l'on cherche , quoiqu'on ait creusé bien avant. La chose ne me surprend pas ; cette Ville a été si souvent exposée aux incursions des Sarrasins & des Normands , que les uns & les autres la renverserent presque de fond en comble : ils auroient voulu faire perdre la source de notre Fontaine , afin de rendre la Ville déserte ; & je ne doute pas qu'ils n'en ayent comblé le Bassin, au point que nous le voyons aujourd'hui. Leurs pernicious efforts devinrent pourtant inutiles , les eaux se firent jour à travers tous ces décombres , & la Source se rétablit par elle-même.

On nous fait espérer la continuation de ce

C ij pro.

projet pour l'Eté prochain , par les secours que la Province nous pourra fournir ; avec quoi les Sçavans pourront porter des conjectures beaucoup plus solides sur toutes ces Pièces d'Antiquité. Ce qu'on a découvert se réduit à diverses Parties.

1°. Après avoir creusé dans le Bassin de la Fontaine jusqu'à six pieds & demi , on découvrit deux Demi-cercles , avec quatre degrés en amphitheatre , & les débris d'un cinquième, qui faisoient face à la Source, du côté du Temple , avec un corps de bâtiment contigu au derriere de ces deux Demi-cercles, qui se terminoit à la hauteur du dernier degré, & qui paroît avoir été pavé de pierres dures & plates : on a trouvé les vestiges de ce pavé.

Ces deux Demi-cercles ne sont pas bien longs , ils n'ont pas plus de huit toises d'étendue , & ils ne paroissent pas avoir eu plus d'élevation que ce qui reste du plus haut & dernier des cinq degrés , parce que sur le quatrième , il n'y a que la place où étoit posé le cinquième , & que le mur de face ne se termine pas plus haut , ce qui démontre que l'ouvrage finissoit là. L'élevation est donc de deux toises. Les pierres qui forment les degrés , pouvoient servir de sieges , car elles sont creusées en gondole d'un demi-pouce , & arrondies sur l'arrête.

La forme & la position de ces deux Demi-cercles ,

cercles , qui se trouvoient fort peu éloignés du Temple , donnent lieu de croire que c'étoit-là où les Prêtres des Divinités , dont le culte y étoit honoré , se rendoient en cérémonie , pour faire les Lustrations publiques , où l'on employoit toujours de l'eau pure : & comme les Lustrations étoient accompagnées d'un Sacrifice , la victime pouvoit être immolée sur cette espece de Terrasse , que formoit le bâtiment contigu aux deux Demi-cercles , & qui pouvoit aller aboutir jusqu'au devant du Temple , où se consommoient toutes les cérémonies de l'Expiation.

Vous sçavez , Monsieur , que rien n'étoit plus usité parmi les Anciens que ces sortes de Sacrifices. Ils pratiquoient les Lustrations à l'égard d'un Lieu public , comme d'une Ville entiere , ou d'un Temple ; ils les pratiquoient aussi à l'égard d'un Homme , de toute une Armée , & de tout un Troupeau. C'étoient des Expiations observées , pour purifier les Personnes & les Edifices souillés par quelque crime , ou par quelqu'autre impureté. Ainsi la proximité de la Fontaine & du Temple , fait conjecturer que c'étoit ici que nos anciens Habitans pratiquoient la cérémonie des Lustrations.

2°. On a découvert les vestiges de l'ancienne enceinte de la Fontaine. C'étoient deux murs , dont la figure forme un angle obtus

C h j

obtus rentrant; & dans le Point où ils aboutissent, étoit placé un escalier dont il ne reste que les trois premières marches, qui ont une toise de longueur. C'étoit-là, sans doute, l'entrée de la Fontaine.

Le côté de cette enceinte qui touche le rocher, n'avoit pas plus de onze toises de longueur, & on n'a rien trouvé au-delà, qui puisse marquer qu'il allât plus loin. La raison en est sensible: du côté du Couchant & du Septentrion, les eaux de la Fontaine alloient baigner le rocher, car il ne faut pas croire qu'il y eût un chemin de ce côté-là, tel qu'on le voit aujourd'hui; desorte que comme le courant de la Source portoit vers l'Orient, ce fut là seulement que les Romains firent leur enceinte. Ils la firent en deux murs, qui forment un angle obtus, afin de donner plus de facilité au courant des eaux qui sont très-rapides, lorsque la Fontaine grossit, & les faire passer sous les arches dont je parlerai bientôt, d'où on les distribuoit par tout où il étoit nécessaire: & pour mieux comprimer ces eaux, & les porter de ce côté-là, on avoit fait un gros mur, qui touchoit les deux Demi-cercles dont j'ai parlé; ce mur avoit sept toises de longueur.

Il faut observer que ces murs d'enceinte, dont nous n'avons découvert que cinq toises d'élevation, en avoient beaucoup plus, et qu'ils

ne se terminoient pas là où nous les voyons finir , ce qui paroît par la seule inspection.

3°. Du côté du Midi , à l'extrémité du mur d'enceinte , on a découvert les pieds droits de trois arches seulement , qui ont trois pieds & demi de large. Il paroît qu'il y en avoit davantage , & qu'ils alloient se terminer à l'Occident au pied du Rocher en droite ligne.

Leur usage ne me paroît pas douteux : ils doivent avoir servi à porter un Aqueduc qui conduisoit dans le Bassin de la Fontaine les eaux du célèbre Pont du Gard , qui venoient de celle d'Eure , près d'Usès. L'Aqueduc du Pont du Gard , uniquement construit pour les Habitans de Nîmes , & pour l'augmentation de leur Fontaine , passoit , comme on en peut juger , par les vestiges qui nous en restent , au pied du Côteau qui fait face à la Ville , & sur lequel on a bâti la Citadelle ; il regnoit le long du chemin qui conduit à la Fontaine , en venant de la Porte de la Bouquerie , & se terminoit enfin à ce dernier Aqueduc , dont on a découvert les pieds droits , d'où les eaux se dégorgeoient dans le Bassin ; ce qui devoit , à mon avis , former un très-magnifique spectacle. Du reste , le niveau y étoit parfaitement bien observé ; car le Bassin de la Fontaine étoit beaucoup plus profond qu'il ne l'est , même depuis les derniers travaux. Les arches de cet Aqueduc

servioient à donner le cours aux eaux ; & c'étoit là où elles devoient avoir leur issuë.

4°. A dix ou douze toises de distance de ces pieds droits , on a découvert un Bâtiment quarré , qui est un vrai Stylobate , fait en forme de Piédestal , orné d'une frise tout au tour. Ce Bâtiment a dix toises de longueur , sur huit de largeur , & six pieds huit pouces de hauteur.

Un peu plus loin , à quatre ou cinq toises de distance vers l'Orient , on a trouvé un mur cintré , qui fait face à l'angle de ce Bâtiment du côté du Midi , & de la même hauteur ; il alloit répondre par un mur parallèle à un autre mur cintré qui étoit vis-à-vis l'autre angle de ce Piédestal , & qui devoit regner tout au tour. On a trouvé dans l'espace qui est entre le mur cintré , & le Piédestal , un pavé fait avec de grandes pierres froides.

Sur la Frise du Stylobate, étoit une Corniche qui est détruite. On en juge par la dernière assise , dont les pierres ne font pas ; pour la plûpart , toute l'épaisseur du mur en dedans ; ce qui fait voir que ce n'étoit-là qu'un soubasement de quelque Edifice beaucoup plus élevé. Peut-être même y avoit-il des colonnes élevées sur ce Piédestal ; car on a trouvé en ce même Endroit quantité de corniches , de chapiteaux , & de mor-

ceaux

eaux de colonnes , qui annoncent quelque superbe dessein.

Les pierres de l'Edifice en Piédestal ne sont pas si proprement taillées en dedans que celles du dehors ; elles sont toutes brutes , cequi donne lieu de croire que l'interieur étoit comblé. A quoi il faut ajoûter qu'on n'y a point découvert de pavé en le sondant , comme on en a trouvé dans l'espace qui est entre ce Bâtiment , & le mur cintré dont j'ai parlé.

Il est bien difficile , Monsieur , de conjecturer au vrai l'usage & la destination de ces Edifices ; on n'a pas poussé la découverte assés loin : cependant il me paroît par ce que nous en avons vû , que ce doit avoir été là la place de quelques Thermes ; tout nous invite à adopter ce sentiment ; la Fontaine pouvoit fournir les eaux suffisantes pour cette sorte d'usages : les murs cintrés devoient être accompagnés de quelques autres petits Edifices qui formoient les différentes sortes de Bains pratiqués par les Anciens , comme *Tepidarium* , le Bain d'eau tiède , *Refrigerium* , celui d'eau fraîche , *Calidarium* , celui d'eau chaude , *Temperatum* , le temperé. Tous ces petits Edifices devoient être couverts d'un dôme , à l'exemple des anciens Bains de Rome , comme ceux d'Agrippa & de Diocletien , dont on voit le dessein parmi

les Antiquités Romaines. Il doit y avoir eu aussi une Conserve , ou Réservoir , destiné à contenir les eaux , d'où on les distribuoit dans les Bains ; & il peut se faire que le Stylobate étoit cette Conserve même.

Il faut remarquer que c'étoit-là le seul Endroit de toute la Ville , où l'on pouvoit trouver cette quantité d'eau , si nécessaire pour les Bains des Anciens. Ce qui me fortifie encore dans mon opinion , c'est que non loin de là , en creusant un Canal pour conduire les eaux d'une Ecluse ou Mortelière que l'on a construite , on a découvert des masses de pierres énormes , qui doivent être les fondations de quelque superbe Edifice public ; ce qui ne peut convenir , surtout en cet Endroit , qu'à un Bâtiment destiné pour des Bains.

Il est à présumer que tous ces Edifices étoient ornés de belles Statués , à l'imitation de tous les autres Bâtimens , faits pour des Thermes , où vous sçavez , Monsieur , que les Anciens employoient une magnificence & une dépense extraordinaires. J'établis cette conjecture , sur un très-beau Piédestal tout nud de marbre blanc , beaucoup plus grand que la grandeur naturelle , car il a plus de treize pouces de longueur ; il a été trouvé en cet Endroit même ; on le juge être d'une femme : il paroît avoir été de
quel-

quelque grande Statuë, placée vraisemblablement sur le faite de l'Edifice.

Ce sont-là toutes les découvertes qui se sont faites en Bâtimens ; à quoi j'ajouterai que toutes les pierres dont sont construits , soit les Demi-cercles du Bassin , soit les Murs d'enceinte , soit le Stylobate , & tout le reste , sont de la même nature que celles que l'on a employées au Temple de la Fontaine , & aux Arenes. La Carrière d'où on les tiroit , n'est pas éloignée d'ici , c'est celle qui est située dans un Quartier appelé *Roquemaliere* , derriere la Tourmagne , à un demi-quart de lieuë de la Ville , en l'Endroit où est un Echo assés remarquable.

Il me reste , Monsieur , à vous parler de quelques autres découvertes que l'on a faites dans la Fontaine , qui ne consistent point en Bâtimens , mais qui pourront vous faire quelque plaisir. Ce sont deux Pierres antiques , dont l'une est un Cippe quarré , destiné , comë le sont toutes ces sortes de Monumens , à faire des Libations & des Sacrifices aux Dieux Manes. Celui-ci fut érigé en l'honneur de quelque riche Citoyen de Nîmes , dont nous sçaurions les qualités , si le temps n'avoit entierement rongé les caracteres de l'Inscription : je n'y ai pû découvrir que la premiere ligne , où se lit :

M. C O M I N I O.

Cvj

Cette

Cette Pierre fut trouvée auprès des pieds droits de l'Aqueduc dont j'ai parlé : ce qui paroîtroit bien surprenant, si on pensoit que le Tombeau eût été là , ou aux environs , car nous sçavons que c'étoit une Loi inviolable parmi les Anciens , de ne brûler , ni d'ensevelir les corps dans l'enceinte des Villes ; la Loi des douze Tables y est formelle : *Intra urbem mortuum ne sepelito , neve urito*. Or la Fontaine étoit alors enclavée dans la Ville , la chose n'est pas douteuse. Il faut donc croire que ce Monument a été transporté dans ces quartiers-là par quelque Curieux ; ou qu'il ne regardoit que la mémoire de quelque Sacrifice fait aux Dieux Manes pour *Marcus Cominius* , en suposant qu'il ait été érigé tout auprès du Temple de la Fontaine.

La seconde Pierre est beaucoup plus satisfaisante , quoique l'Inscription que l'on y lit ne soit qu'un fragment. C'est une Pierre plate & très-blanche , sans ornemens , qui a quatre pieds six pouces de hauteur : elle n'a que deux pieds quatre pouces de largeur , mais elle paroît en avoir eu une fois encore autant , car elle est coupée par le milieu. On y lit ces mots en très-beaux caracteres , & qui paroissent être du siècle d'Auguste , où les Statuaires & les Ouvriers étoient très-habiles :

Q.

Q. IV LIV.

BVCCA. A.

NEMAVSO. V.

Il n'y a que ces trois lignes , tout le reste de la Pierre est uni , & il n'y a jamais eu de caracteres. Je ne crois pas qu'on puisse les expliquer autrement que de cette maniere : *Quintus Julius Bucca Aram Nemauso vovit.* C'étoit donc un Autel que Quintus Julius Bucca avoit consacré au Dieu *Nemausus*. Voici , Monsieur , le Génie de la Ville bien clairement désigné. Nous avons quantité d'autres Monumens qui servent à fortifier celui-ci , & qui prouvent que les Habitans de Nîmes avoient consacré un culte particulier au Dieu de leur Ville.

Je ne sçais même si cette Inscription trouvée dans le Bassin de la Fontaine , auprès du mur d'enceinte , ne nous doit pas déterminer à croire que la Fontaine a été de tout temps apellée *Nemausus* , & si elle n'a pas ensuite donné le nom à la Ville même. Ausone & M. de Thou ont été de ce sentiment , & il me paroît solide : ne sçavons-nous pas que les Anciens hono- roient d'un culte religieux les Etangs & les Sources ?

De-là je conclûrois encore sans peine ,
que

que le Temple bâti auprès de la Fontaine , & qu'on a assés légèrement apellé *le Temple de Diane* , aura été érigé en l'honneur du Dieu *Nemansus* , le Génie Tutelaire de la Fontaine. On aura joint encore à son culte celui des principales Divinités adorées dans ce Canton par les Volces Arecomiques , dont Nîmes étoit la capitale : ç'aura été pour ces Divinités que l'on aura construit les douze Niches qui paroissent dans ce Temple , & où leurs Statuës auroient été placées , pour faire l'objet du culte public. Je vous prie de faire quelque attention à ces conjectures ; je les crois plausibles , mais je les soumets volontiers à votre jugement.

. *Si quid novisti rectius istis ,*

Candidus imperti : si non , his utere mecum.

Hor. Ep. VI. L. I.

Enfin , Monsieur , on a trouvé par-ci , par-là , dans le creux de la Fontaine , & tout auprès , quantité de Médailles , qui n'ont pourtant rien de remarquable , & qui sont toutes fort communes. Ce sont des Antonins & des Diocletiens , dont les Revers ne sont point rares du tout. On y a trouvé en plus grand nombre des Médailles de la Colonie ; vous ne sçauriez croire combien ces COL. N.E.M. sont ici communs :

ON

on en trouve dans la campagne presque à chaque pas , pour peu que l'on creuse.

Puisque nous sommes sur les découvertes de cette Ville , permettez-moi , Monsieur , de vous faire part de celles d'un Tombeau antique qu'on a trouvé il y a près de trois semaines , dans une Vigne , auprès de l'ancien Monastere de S. Bausile. Il y avoit dedans , outre une grande Urne de verre pour contenir des cendres , six petits Lacrymatoires de même matiere , une Lampe sépulchrale de bronze , & ce qui est le plus remarquable , une *Ascia* de fer , avec son manche de fer aussi. On avoit bien vû dans ce Pays la figure de l'*Ascia* représentée sur quantité de Pierres sépulchrales ; mais je ne sçache pas qu'on en ait encore trouvé dans les Tombeaux mêmes. Tous ces Morceaux m'ont été remis par le Proprietaire de la Vigne , & je les garde précieusement ; l'*Ascia* surtout , mérite d'être conservée.

J'ai l'honneur d'être , &c.

A Nîmes le 15. Décembre 1738.



TRA



TRADUCTION

De l'Ode 24. du premier Livre d'Horace ;

Quis desiderio sit pudor , & modus ?

Virgile , qu'ai-je appris ? quel malheur déplorable

Excite tes regrets ?

Laisse couler tes pleurs , ta tristesse est louable ,

Et juste en son excès.



Melpomene , aide-moi ; viens tirer de ma lyre

De lugubres accords ;

Qu'ils puissent de mon cœur , qui sans cesse soupire ,

Exprimer les transports !



Quintile n'est donc plus ? la Parque meurtrière ,

Vient d'abrégér ses jours ,

Et le dernier sommeil , accablant sa paupière ,

La ferme pour toujours.



O vérité sans fard ! ô sœur de la Justice ,

Incorruptible foi !

Od

Où trouver un Mortel , dont le cœur réunisse
Tant de vertus en soi ?



Tous les cœurs vertueux , de l'illustre Quintile
Ont plaint le triste sort ;
Mais hélas ! en est-il ; qui plus qu'à toi , Virgile ;
Ait dû pleurer sa mort ?



A quoi bon , cher Ami , ces pleurs ? cette tristesse ?
Le sort en est jeté ;
Les Dieux , les justes Dieux à ta vive tendresse
Ne l'avoient que prêté.



Ah ! quand même ta Lyre harmonieuse , & tendre,
Nous enchanteroit plus ;
Que ce Thrace vanté , qui se faisoit entendre
Aux bois mêmes émus ;



Non , tu ne verrois pas la Parque intéressée
A ta vive douleur ,
Rendre , pour t'apaiser , à son ombre glacée
Le sang , & la couleur.



Si-tôt que notre fil , hélas ! trop peu durable
Tombe sous son ciseau ,

Rien

Rien ne peut engager sa main inexorable

A tourner le fuseau.



Loi dure ! mais égale à qui le Prince cède ,

Comme le peuple obscur.

Souffrons donc , sans nous plaindre , un malheur
sans remède ,

Il en sera moins dur

*Par M. Strickland , Anglois , de l'Académie
Royale de J. . .*



*EXTRAIT de la Dissertation de Mad.
L. M. D. C. Sur la Nature du Feu.*

LE Public a vû cette année un des Evénemens les plus honorables pour les Beaux Arts ; de près de trente Dissertations présentées par les meilleurs Philosophes de l'Europe , pour les Prix que l'Académie Royale des Sciences devoit distribuer l'année 1738. Il n'y en eût que cinq qui concoururent, & l'une de ces cinq étoit d'une Dame ; dont le haut Rang étoit le moindre avantage.

L'Académie a jugé cette Pièce digne de l'impression , & vient de la joindre à celles qui ont eu le Prix. On sçait que c'est , en
effet ,

et, être couronné, que d'être imprimé par ordre de cette Compagnie.

Le premier Prix d'Eloquence que donna autrefois l'Académie Française, fut remportée par une Personne du même sexe. Le Discours sur la Gloire, composé par Mlle de Scuderi, sera long-temps mémorable par cette époque ; mais on peut dire, sans flatterie, que l'Essai de Physique de l'illustre Dame dont il est ici question, est autant au dessus du Discours de Mlle Scuderi, que les véritables connoissances sont au-dessus de l'art de la parole, sans qu'on prétende en cela diminuer le mérite de l'Eloquence.

Le Sujet étoit *la Nature du Feu & sa Propagation*. L'Ouvrage dont on rend compte, est fondé en partie sur les idées du grand *Newton*, sur celles du célèbre M. *Sgravesande*, actuellement vivant ; mais surtout sur les Expériences & les Découvertes de *Boërhaave*, qui dans sa Chimie a traité à fond cette matiere, & l'Europe sçavante sçait avec quel succès.

Il est vrai que ces Notions ne sont pas généralement goûtées par Messieurs de l'Académie des Sciences ; & quoique l'Académie en corps n'adopte aucun système, cependant il est impossible que les Académiciens n'adjugent pas le Prix aux opinions les plus conformes aux leurs. Car toutes choses,
d'ail

d'ailleurs égales , qui peut nous plaire , que celui qui est de notre avis ?

C'est ainsi qu'on couronna , il y a quelques années , un bon Ouvrage du R. Pere *Maziere* , dans lequel il est dit , *qu'on ne s'avisera plus d'admettre désormais les forces vives de calculer la quantité du mouvement par le produit de la masse & du quarré de la vitesse.* Calcul assés proscrit alors dans l'Académie ; mais cette même Académie fit aussi imprimer l'excellente Dissertation de M. *Bernoulli* , qui a mis le sentiment contraire dans un si beau jour , qu'aujourd'hui plusieurs Académiciens ne font nulle difficulté d'admettre les forces vives , & le quarré de cette vitesse.

Voici à peu près un cas pareil ; le R. Pere *de Fiesce* , Jésuite , assûre dans sa Dissertation , qui a remporté un des Prix , que le Feu Elementaire est une chimère , parce qu'on n'en a jamais vû , & que le Feu est un mixte composé de sels de soufre , d'air , & de matiere étherée.

Le R. Pere traite donc de chimeres les admirables idées de Boërhaave , nous sommes bien éloignés de vouloir rabaisser l'Ouvrage du sçavant Jésuite que nous estimons sincèrement ; mais nous pensons avec la plûpart des grands Physiciens de l'Europe , qu'il est absolument impossible que le Feu soit un mixte.

Nous

Nous ne nous arrêterons pas beaucoup à combattre cette idée , qu'on *ne doit point admettre de Feu Elementaire , parce qu'il est invisible* ; car l'air est souvent invisible , & cependant il existe ; la matiere étherée est bien invisible , bien douteuse , & cependant le R. Pere de Fiesce l'admet. Il ne paroît pas vrai , non plus , que nos yeux voyent le Feu ; car il n'y a point de Feu plus ardent sur la terre , que la pointe du Cone lumineux , au foyer d'un verre ardent ; cependant , comme le remarque très bien la Dame illustre , qui a fait tant d'honneur aux sentimens de Boërhaave , on ne voit jamais ce Feu , que lors qu'il touche quelque objet. Nous voyons les choses matérielles embrasées ; mais pour le Feu qui les embrase , il est prouvé que nous ne le voyons jamais , car il n'y a pas deux sortes de Feu : cet être qui dilate tout , qui chauffe tout , ou qui éclaire tout , est le même que la lumiere ; or la lumiere sert à faire voir , & n'est elle-même jamais aperçue , donc nous n'apercevons jamais le Feu pur , qui est la même chose que la lumiere.

Mais pour être convaincu que le Feu ne sauroit être un mixte produit par d'autres mixtes , il semble qu'il suffit de faire les Réflexions suivantes.

Qu'entendez-vous par ce mot *produire* ?

Si le Feu n'est que développé , n'est que délivré de la prison où il étoit , lors qu'il commence à paroître , il existoit donc déjà , il y avoit donc une substance de Feu , un Feu élémentaire caché dans les corps dont il échape.

Si le Feu est un mixte composé des corps qui le produisent , il retient donc la substance de tous ces corps. La lumière est donc de l'huile , du sel , du soufre ; elle est donc l'assemblage de tous les corps. Cet être si simple , si différent des autres êtres , est donc le résultat d'une infinité de choses auxquelles il ne ressemble en rien , n'y auroit-il pas dans cette idée une contradiction manifeste ? Et n'est-il pas bien singulier que dans un temps où la Philosophie enseigne aux hommes, qu'un brin d'herbe ne sçauroit être produit , & que son germe doit être aussi ancien que le monde , on puisse nous dire , que le Feu répandu dans toute la nature est une production des sels & des soufres , & de la matiere étherée &c ? Quoi ! je serai contraint d'avoïer , que tout l'arrangement , que tout le mouvement possible ne pourront jamais former un grain de moutarde ? Et j'oserois assûrer , que le mouvement de quelques végétaux , & d'une prétendue matiere étherée , fait sortir du néant cette substance de Feu , cette même substance imaltérable ,

qua

que le Soleil nous envoie , qui a des propriétés si étonnantes , si constantes , qui seule s'infléchit vers les corps , se réfracte seule , & seule produit un nombre fixe de couleurs primitives ?

Que cette idée du fameux Boërhaave , & des Philosophes modernes est belle , c'est-à-dire , vraie ! *Que rien ne se peut changer en rien* ; nos corps se détruisent à la vérité ; mais les choses dont ils sont composés , restent à jamais les mêmes. Jamais l'eau ne devient terre ; jamais la terre ne devient eau. Il faut avouer que le grand Newton fut trompé par une fausse expérience de Boyle , quand il crut que l'eau pouvoit se changer en terre , les expériences de Boërhaave ont prouvé le contraire. Le Feu est comme les autres Elemens des corps , il n'est jamais produit d'un autre , il n'en produit aucun. Cette idée si philosophique , si vraie , s'accorde encore mieux que toute autre avec la puissante sagesse de celui qui a tout créé , & qui a répandu dans l'Univers une foule incroyable d'êtres , lesquels peuvent bien se mêler , se confondre , aider au développement les uns des autres , mais jamais se convertir en d'autres substances.

Je prie * chaque Lecteur d'aprofondir cette opinion , & de voir si elle tire sa subli-

* Cet Extrait nous vient d'un jeune homme.

mité

mité d'une autre source que de la vérité. A cette vérité l'Auteur ajoute l'opinion, que le Feu n'est point pesant ; & j'avoue que , quoique j'aye embrassé l'opinion contraire , après les *Boërhaave* & les *Musbenbroests* , je suis fort ébranlé par les raisons qu'on voit dans la Dissertation.

Je ne sçais si toutes les autres matieres , ayant reçu de Dieu la propriété de la gravitation , il n'étoit pas nécessaire qu'il y en eût une qui servit à désunir continuellement des corps , que la gravitation tend à réunir sans cesse ; le Feu pourroit bien être l'unique Agent qui divise ce que le reste assemble. Au moins , si le Feu est pesant , on doit être fort incertain sur les Expériences qui paroissent déposer en faveur de son poids , & qui toutes , en prouvant trop , ne prouvent rien : il est beau de se défier quelquefois de l'Expérience même.

L'illustre Auteur semble prouver par l'Expérience , & par le raisonnement , que le Feu tend toujours à l'équilibre , & qu'il est également répandu dans tout l'espace. Elle examine ensuite comment & en quelle proportion le Feu agit , & il est à croire , que ces recherches , si bien faites , & si bien exposées , auroient eu le Prix , si on n'y avoit ajouté une opinion trop hardie.

Cette opinion est, que le Feu n'est ni esprit
ni matiere ;

ni matiere ; c'est, sans doute, élargir la Sphere de l'Esprit humain , & de la Nature , que de reconnoître dans le Créateur la puissance de former une infinité de Substances , qui ne tiennent ni à cet être purement pensant , dont nous ne connoissons rien , si non la pensée, ni à cet être étendu, dont nous ne connoissons que l'étendue divisible , figurable , & mobile ; mais il est bien hardi , peut-être , de refuser le nom de matiere au Feu , qui divise la matiere , & qui agit , comme toute matiere , par son mouvement.

Quoi qu'il en soit de cette idée , le reste n'en est ni moins exact , ni moins vrai. Tout le Physique du Feu reste le même , toutes ses propriétés subsistent ; & je ne connois d'erreurs capitales en Physique , que celles qui vous donnent une fausse œconomie de la Nature. Or , qu'importe que la Lumiere soit un être à part , ou un être semblable à la matiere , pourvu qu'on démontre que c'est un Element doué de propriétés qui n'appartiennent qu'à lui ? C'est par là qu'il faut considérer cette Dissertation ; elle seroit très-estimable , si elle étoit de la main d'un Philosophe uniquement occupé de ces Recherches : mais qu'une Dame occupée d'ailleurs de soins domestiques , du gouvernement d'une Famille , & de beaucoup d'affaires , ait composé un tel Ouvrage , je ne

*Id. Vol.**D**sçais*

sçais rien de si glorieux pour son siècle , & pour le temps éclairé dans lequel nous vivons.

Un des plus sages Philosophes de nos jours , M. l'Abbé Conti , noble Venitien , qui a toujours cultivé la Poésie & les Mathématiques , ayant lû l'Ouvrage de cette Dame , ne pût s'empêcher de faire sur le champ ces Vers Italiens , qui font également honneur & au Poète & à Madame la Marquise du Chastelet , les voici :

Si d'Urania e d'Amor questa e la figlia
Cui del bel globo la custodia diero
L'infaiillibili Parche , e'l sommo impero
Su tutta l'Amorosa ampia Famiglia ,
Ad Amore nel volto , ella somiglia
Ad Urania nel rapido pensiero ;
Che sa d'ogni astro , il moto , e il sentiero
E onde argentea habbia luce , aurea , vermiglia ,
Non t'inganni mi disse , il franco vate
Ma costei non da Urania , e d'Amore
Ma da Minerva , e d'Apollo ebbe i natali
Come a Minerva , a lei furo svelate
L'opre di Giove , et delle il genitore ,
Proporle qua'l oracolo a mortale ,



LES DEUX ASNONS.

FABLE.

Par M. l'Abbé Poncey-Neuville.

Seigneurs Asnons suivoient sous différens fard
deux,

L'un étoit chargé d'or, & l'autre de fagots.

Baudet portant le farx ignoble,

Dit à Baudet portant riche métal,

Sous charge d'or, tu dois hennir comme un che-
val;

Et tel que le Seigneur de l'abondant Vignoble,

Où nous passons, marcher negligemment

Faire le petit important,

Et conformer ta voix à ta haute fortune;

Oui, c'est bien dit, repart le Compagnon;

Je vais entonner de façon

Qui ne semblera pas commune;

Tout aussi-tôt Richard Asnon,

Se rengorgeant, haussant le ton,

Croit imiter de Bucephale

Le fier hennissement,

Et l'ardeur Martiale;

L'autre Baudet sourit malignement

Dij (Autant

(Autant que Baudet peut le faire ;)
 Renard railleur les écoutoit tous deux
 Et se trouvant au milieu d'eux,
 Dit à celui que dupoit son confrere ,
 Vous vous donnez mal à propos
 Bien du tourment pour suivre une chi-
 mere ;
 Sous l'or, comme sous les fagots
 Bête azine est faite pour braire.



LETTRE à M. T. au sujet des
Traductions en Vers des anciens Poètes ;
 &c.

Vous voudriez donc , mon cher Ami ;
 que nous eussions dans notre Langue
 d'excellentes Traductions en Vers de quel-
 ques Poèmes anciens. Il est vrai que nous som-
 mes inférieurs en cette partie à nos voisins
 les Anglois. Cela vous fâche. Vous n'êtes
 pas moins bon Citoyen qu'Amateur zélé des
 Talens & des Arts. Mais ne suffit-il pas
 pour la gloire de notre Parnasse , que nos
 Originaux passent à la posterité , après avoir
 servi de modèle à nos Contemporains ?
 Qu'importe , après tout , qu'Homere , qu'Eu-
 ripide , Sophocle , Horace , soient traduits ,
 ou

ou non, en Vers françois, si les Comédies de Moliere, les Tragédies de Corneille, de Racine, de M. de Crébillon, les Poësies de Despreaux, celles de M. Rousseau, la Henriade, & les autres Ouvrages de son Auteur, mettent la France à côté de la Grece & de l'Italie ancienne? Que feroient de plus de belles Traductions? elles nous tireroient du rang d'infériorité où nous sommes dans ce genre d'écrire, assés obscur parmi nous. C'est-là, si je ne me trompe, votre idée; elle a fait naître les Réflexions dont je vais vous faire part.

Loin de mépriser les Traductions en vers, je suis persuadé qu'elles illustreroient un Auteur, qui auroit assés de génie pour y réussir éminemment. Je ne crains point d'avancer que ce travail exige un talent presque égal à celui du Poëte, qu'on entreprend de traduire. Quelle gloire ne doit donc pas être attachée au succès? La Traduction d'Homere par M. Pope passe communément pour le plus bel Ouvrage de cet illustre Ecrivain; & n'eut-il fait que cela, l'Angleterre le compteroit, avec raison, au nombre de ses premiers Poëtes.

Il seroit à souhaiter que les nôtres s'appliquassent dans leurs momens perdus à mettre en Vers quelques Pièces de l'Antiquité. Je veux que leur gloire n'en fût pas augmen-

D iij tée,

tée , ce qui est faux ; ils enrichiroient notre Langue des tours , des expressions , des idées qui lui manquent , quelque supériorité qu'elle ait d'ailleurs sur les autres. J'excepte la Grecque & la Latine. Un Homme de Lettres qui ne sert sa Patrie , ni dans la Profession des Armes , ni dans la Magistrature , ne doit pas demeurer inutile au Bien public. Or il peut y contribuer , en travaillant à perfectionner les Sciences , les Arts , & sur tout la Langue maternelle.

Fundet opes Latiumque beabit devota lingua.

Ce dernier objet a donné lieu à l'Institution de l'Académie Française : Etablissement digne de la grandeur & de la majesté de nos Rois.

Chaque Ecrivain en particulier , doit être animé du même désir. Pourquoi certaines matieres sont-elles interdites à notre Versification ? Pourquoi , par exemple , tous les termes d'Art & de Science sont-ils relégués par les Poètes aux fonds des Dictionnaires ? quelle mauvaise économie , de ne pas jouir d'un fonds qui nous appartient ! Il est vrai que notre malheureuse délicatesse nous a prescrit là-dessus des regles que nous craignons de violer. Des Vers sur la Physique , sur l'Astronomie , sur l'Agriculture , effaroucheroient nos Lecteurs frivoles. Les Auteurs
n'aiment

n'aiment point à faire les frais d'une expérience équivoque : & c'est cette timidité qui retarde le progrès des Talens.

Vous me faites une longue énumération des excellens Traducteurs Anglois. J'y trouve leurs Poètes les plus estimés : les Dryden , les Addison , les Pope , &c. . . il est humiliant pour nous de n'avoir à leur opposer que la Pharsale de Brébeuf , mille fois plus boursoufflée dans le François que dans le Latin , avec les Géorgiques languissantes , & la froide Eneïde de Segrais.

Je suis mortifié, pour l'honneur de notre Littérature Française , que Racine & Despreaux n'ayent pas exécuté le dessein qu'ils avoient eû de traduire l'Illiade. Je sçais que les différens morceaux que Despreaux a traduits de quelques Poètes Grecs dans le Traité de Longin , ne sont pas tous de la même force. Mais figurons-nous un moment toute l'Illiade écrite en aussi beaux Vers que ceux-ci :

L'Enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie.
Pluton sort de son Trône , il pâlit , il s'écrie :
Il a peur que ce Dieu dans cet affreux séjour
D'un coup de son Trident ne fasse entrer le jour.
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée ,
Ne fasse voir du Stix la rive désolée.

Ne découvre aux vivans cet Empire odieux
Abhorré des Mortels , & craint même des Dieux.



Sur un Bouclier noir sept Chefs * impitoyables
Epouvantent les Dieux de sermens effroïables ;
Sur un Taureau mourant qu'ils viennent d'égor-
ger

Tous , la main dans le sang , jurent de se venger.
Ils en jurent la Peur , le Dieu Mars , & Bellone.

Il a fallu beaucoup de force & d'enthousiasme , pour rendre vivement des idées si terribles. Il faut donc être grand Poète pour traduire dans ce degré de perfection.

Nous avons le commencement du Poème de Lucrece , mis en Vers par M. Hainaut. Ce Morceau n'est connu que d'un petit nombre d'Amateurs des belles choses , qui ne se consolent jamais , que cette tentative admirable ait été interrompuë par la mort prématurée de l'Auteur. N'avez-vous pas lû vingt fois avec un nouveau plaisir les Vers suivans , que je veux copier ici pour la satisfaction de ceux qui ne connoissent ni Lucrece ni Hainaut ?

On a vû les Mortels traîner long-temps leur vie ,
Sous la Religion durement asservie ;

* Serment des sept Chefs devant Thebes , Tragedie d'Eschyle.

Long-

Longtemps du haut du Ciel ce phantôme effi
 A lancé sur la Terre un regard foudroyant ;
 Mais un Grec, le premier, plein d'une sage auda
 L'osa voir d'un œil fixe & l'insulter en face :
 Tout ce qu'on dit des Dieux ne pût l'en détourner.
 La Terre eut beau fremir, le Ciel eut beau tonner,
 Il n'en fut que plus vif à percer l'imposture,
 Et plus prompt à s'ouvrir le sein de la Nature.
 Dans l'enceinte du Monde il se crut trop serré ;
 Le Ciel ne fut pas même assés vaste à son gré.
 Rien ne lui fit obstacle , & ce puissant Génie
 Courut de l'Univers la carrière infinie.

Nous pouvons dire , sans être accusés de
 trop de prévention pour nos Ecrivains , que
 la Traduction de *Marshetti* , Ouvrage infi-
 niment estimable , n'a rien d'égal à cet En-
 droit du Poète François. Comparons un trait
 de l'Original avec les Vers des deux Tra-
 ducteurs.

*Quem nec fama Deum , nec fulmina , nec minitanti
 Murmure compressit Cælum , sed ed magis acrem
 Virtutem irritât animi , confringere ut arcta.
 Natura primus portarum claustra cupiver.
 Ergo vivida vis animi pervicit , & extra
 Processit longe flammantia moenia mundi :
 Atque omne immensum peragavit mune , animaque*

D. V.

Quæst

Questi non pauroso ne Ciel temete,
 Nè tremuoto che'l mundo empia d'Orreore,
 Ne fama degli Dei, ne fulmin torto;
 Ma qua l'acciar su dura alpina cote
 Quanto s'agita più, tanto più splende;
 Tal dell' animo suo mai sempre invitto
 Nelle difficoltà crebbe il desio,
 Di spezzar pria d'ogn' altro i chiusi e saldi
 Chiostri, e le porte di Natura aprire.
 Così vins' egli, e con l'Eccelsa mente
 Varcando oltre a' confin del nostro mondo
 Fu bastante a capir spazio infinito.

Marchetti.

Tout ce qu'on dit des Dieux ne pût l'en détourner,
 La Terre eut beau frémir, le Ciel eut beau tonner, &c.

Vous qui connoissez si bien la force & la justesse des beaux Vers, ne trouvez-vous pas une difference infinie entre les Périodes allongées de l'Auteur Italien, & la précision énergique du Traducteur François ? D'ailleurs pourquoi affoiblir les pensées hardies de Lucrece par une comparaison assés médiocre de l'acier qu'on aiguise sur la Pierre ?

Je vous ai déjà dit qu'on ne pouvoit trop estimer la Traduction de *Marchetti*. Il faut avoir eu autant de courage que de talent, pour entreprendre & pour achever avec suc-

cès

cès la Traduction d'un Ouvrage Philosophique de plus de sept mille Vers. Et quelle Philosophie ! Ce n'est point l'imagination riante du sublime Descartes ; les Tourbillons , la Matière subtile , les Experiences singulieres. C'est encore moins le Systême admirable des couleurs. Vous n'y voyez aucune de ces Découvertes que nous devons à la Spéculation de nos Philosophes Modernes , & que M. de Voltaire a si heureusement exprimées dans sa brillante Epître à Mad. la Marquise du Châtelet. C'est un assemblage de Principes obscurs , d'Idées absurdes , qui ne pouvoient se soutenir que par l'agrément du style. Les détails ont sauvé le fonds de l'Ouvrage. Je doute qu'il y ait dans Virgile un Morceau qui puisse être comparé pour la force & pour la beauté des Vers à la Description de la Peste d'Athenes. C'est un Endroit qu'on ne sçauroit lire tranquillement , & qui inspire autant d'effroi que d'admiration. Quelque prévenu que je sois en faveur du Poëte inimitable , dont la Lecture fait tous les jours mes délices , je ne sçaurois mettre en parallèle la Peste des Animaux dans le troisième Livre des Géorgiques , avec celle que je viens de vous rappeler. Mais pour arriver à ces tirades isolées de Lucrece , il faut essayer des cinq ou six cent Vers d'une sécheresse insupportable.

Comme nous n'avons parlé dans nos Lettres, que des Ouvrages des Anciens, je ne cite point en notre faveur les Traductions de deux Poëmes de M. Pope, par M. l'Abbé du Resnel. Elles méritent les plus grands éloges. Vous n'avez pas oublié ce que je vous écrivis l'année dernière, de l'Essai sur l'Homme. Nous ne sommes pas si dépourvus de Traductions en Prose, nous en avons d'excellentes; elles sont trop connues pour en faire le détail; toutes celles de M. l'Abbé d'Olivet sont de ce nombre.

Après tant d'Ouvrages respectables, oserai-je, mon cher Ami, vous dire un mot de la Traduction de cette charmante Elégie d'Ovide, *Cum subit illius tristissima noctis imago, &c?* ... Les loüanges qu'elle a reçues des Gens de Lettres du premier ordre, n'ont pû la sauver de la critique d'un Professeur anonyme. Il m'accuse de n'avoir pas entendu ces deux Vers :

Ah quoties aliquo dixi properante, quid urges?

Vel quo festines ire, vel unde? veni.

Il est évident, selon lui, que ces paroles veulent dire : *Ah! pourquoi me pressez-vous tant? Voyez d'où vous voulez que je parte, & où vous me pressez d'aller.* Ce sens est naturel, je l'avoüe, & quand je ne l'aurois pas aperçû dans le Texte, *Heinsius*, dont je me servois,

servois , me l'auroit indiqué. Mais malgré une autorité si sçavante , cette expression , *Quo festines ire* , ne me parut pas signifier en bonne Latinité , *Où me pressez-vous d'aller ?* J'étois persuadé que le Verbe *Festinare* ne peut regarder que le Lieu , *ad Urbem* , *ad Villam* , *in Locum quemdam* , &c. . . & qu'on ne dit point , *Festinare aliquem*. Après ce petit examen de Grammaire , je me déterminai pour une interpretation aussi naturelle que l'autre , & d'un sentiment plus délicat :

J'entens le Citoyen , l'Etranger empressé :

Où courez-vous , disois-je , & quel soin vous agitez
Arrêtez , Rome seule est digne qu'on l'habite :

En effet , il n'est personne , s'il lui est arrivé de quitter par force des Lieux aimés , à une certaine heure , la nuit , par exemple ; dans de certains momens , je suppose les plus tendres , qui n'ait rapporté tout ce qu'il voyoit , tout ce qu'il entendoit à sa situation présente. Car le sentiment naît des moindres circonstances. Qu'un Amant se sépare d'une Maîtresse qu'il adore , rencontre-t-il quelqu'un qui parte en même temps que lui ? il le plaint , il le blâme de s'éloigner d'un séjour délicieux , d'un Lieu habité par . . . Julie , si c'est Ovide qui est exilé. C'est le propre
de

de l'Homme de ne voir que soi dans autrui.

Je vous prie cependant de consulter des Personnes éclairées en fait de Latinité. J'avouerai ma faute, si j'en ai fait une, & je la corrigerai. J'observe tous les jours des contradictions si marquées entre les Traducteurs & les Commentateurs, que ce qui est noir chés l'un, est blanc chés l'autre. Il ne seroit pas singulier qu'il me fût échappé un contre-sens. Il n'en est pas de même de la seconde méprise qui m'est reprochée par le Professeur. Je n'ai point confondu le Capitole avec le Palais, deux Edifices aussi différens à Rome, que le Palais où l'on rend la Justice, est différent à Paris, de celui des Tuilleries. Mais je suis convaincu qu'Ovide en partant de Rome, étoit plus occupé du Palais de l'Empereur, que des Dieux & des Déeses du Capitole. Il n'osa, par respect ou par crainte, désigner une Maison qui lui étoit si chère & si funeste. Pour moi qui n'ai pas, à beaucoup près, la même considération pour Auguste, j'ai voulu rendre les adieux d'Ovide encore plus intéressans. Je n'ai point entassé le Mont Palatin sur la Roche Tarpéienne. J'ai laissé le Capitole où il étoit. Je n'ai voulu voir que le Palais de l'Empereur, & je ne dois pas m'en repentir, puisque l'apostrophe d'Ovide a paru plus

tou-

touchante dans la Traduction que dans l'Original. C'est un avantage que ce Poëte m'a fourni lui-même. Content de me laisser inférieur à lui dans tout le reste , il m'a aidé à le surpasser dans cet endroit. J'ai entrevû ses sentimens ; il n'a osé les exprimer. J'ai été plus hardi. Je n'avois pas à craindre le voyage de Tomes.

M. de Voltaire n'a pas extrêmement goûté les scrupules du Professeur anonyme. Je vous envoie ce qu'il m'a écrit à ce sujet. Mais je vous supplie de n'en faire aucun usage. Il m'avoit déjà fait part de deux Objections plus importantes. Elles sont dignes de l'étendue de ses lumieres. L'évidence de l'une m'a frappé. La voici.

Je vais à présent vous faire une querelle de Physicien.

Verſaque ab axe ſuo parrhaſis arctos erat.

Vous rendez ainſi ce Vers :

Mais déjà près du Pole où l'ont placé les Dieux ,
L'Aſtre de Calisto diſparoît à nos yeux.

L'Aſtre de Calisto , ſ'il vous plaît , ne diſparoît point ainſi : la Conſtellation tourne toujours à nos yeux autour d'un Point fixe ; & il ſ'agit-là , non pas de ſon occultation , mais de ſon plus grand abaſſement. C'eſt une choſe qu'il faut abſolument corriger, ſi vous retouchez ce bel Ouvrage.

Je

Je pourrois répondre à la rigueur, que le lever & le coucher des Etoiles, selon les Poètes, est différent du lever & du coucher de ces mêmes Etoiles, selon les Astronomes. Chés les premiers, une Etoile se leve, quand elle sort des rayons du Soleil. Elle se couche, quand elle commence à se plonger dans les rayons. C'est ce qu'on appelle lever & coucher héliaque. Mais pourquoi blesser les Principes de l'Astronomie ? Nous sommes dans un siècle où la Poésie commence à s'enrichir des idées de tous les Arts & de toutes les Sciences. Ce trésor n'avoit pas encore été ouvert à nos Poètes.

J'ai changé les deux Vers critiqués par M. de Voltaire. Je les place ici en attendant une occasion de réimprimer l'Elégie d'Ovide.

Mais déjà près du Pôle où les Dieux l'ont placé,
L'Astre de Calisto tourne son Char glacé.

Cette Lettre ne roulant que sur des Traductions, je ne veux point vous parler aujourd'hui de mes autres travaux Littéraires. Pour me familiariser avec l'Anglois, je me suis amusé à traduire la Priere universelle de M. Pope. C'est une Paraphrase Philosophique du *Pater noster*. Il n'y a que 52. Vers dans ma Traduction comme dans l'Original. Rimes croisées, Vers de deux mesures différentes, partagés en quatrains, Vous trouverez que

que je me suis un peu trop assujetti. Mais j'ai voulu conserver la force & la précision du Texte, autant que me l'a permis la difficulté de traduire, & le peu de connoissance que j'ai de la Langue Angloise. Je vous abandonne ce Morceau. Vous le supprimerez, ou vous en ferez usage. Je me repose de tout sur votre amitié.

A Montauban le 13 Avril 1739



M A D R I G A L,

*A une Dlle qui avoit demandé à l'Auteur un
Livre intitulé : Oracles des Sybilles,
afin d'y tirer au sort.*

CE Livre en Oracles fertile ;
Pour vous , comme pour moi , me paroît inutile ;
Vous-même secondant ou blâmant mon transport,
Vous pouvez d'un seul mot décider de mon sort :
Et si quelque desir , Philis , vous sollicite
D'apprendre quel destin vous réserve l'Amour ,
Consultez plutôt tour-à-tour
Vos apas & votre mérite.

*Par M. C ***

CONFEC-



*CONJECTURES sur l'Origine
des Vents.*

Tous nos Physiciens modernes semblent avoir conjuré pour dépouiller la Lune du pouvoir absolu qu'elle conservoit depuis un temps immémorial sur les choses terrestres: on ne pouvoit autrefois planter, semer, se faire saigner, & se faire couper les cheveux que sous son bon plaisir, mais son regne est passé, elle n'est plus de mode; & Descartes ne lui a laissé de soin que celui du Flux & Reflux de la Mer. On a donné aux Vents une partie des effets dont on a dépouillé la Lune; mais si quelque Physicien entreprenoit de faire voir que les Vents n'ont d'autre cause que la Lune, il faudroit revenir à l'ancien sentiment, & convenir que la Lune agit au moins indirectement sur les choses d'ici-bas.

En admettant avec Descartes l'effet de la Lune sur la Mer, pourquoi la privera-t-on de tout effet sur la Terre? Si la pression a assez de force pour abaisser les eaux de la Mer, & les chasser vers leurs bords, pourquoi n'en auroit-elle pas assez pour comprimer, l'air qui se rencontre sur son passage, & le faire, pour ainsi dire, refluer vers les en-

endroits où il trouvera un espace plus libre ? Les difficultés de ce Système seront les mêmes , que celles qui se rencontrent dans celui du Reflux , selon Descartes , & recevront les mêmes solutions.

Si quelque habile Physicien se vouloit donner la peine de développer ce Système , nous en pourrions tirer quelque probabilité sur l'Origine des Vents. S'il réussissoit à le prouver , Mrs les Modernes seroient forcés de regarder la Lune comme cause première de tous les admirables effets , dont l'Auteur du Spectacle de la Nature fait honneur aux Vents.

A Troyes , ce dernier Avril 1739.



LE PAUVRE ET LE RICHE,

F A B L E.

Qui sçait se contenter d'honnête pauvreté ;
Rarement est en bute à la nécessité ;
C'est l'utile leçon qu'à certain Homme riche
Faisoit certain Manant aisé , mais retenu ;
J'aime mieux , disoit-il , mes Troupeaux & ma
Niche ,

Que vos Palais dorés & votre revenu.
Tranquille possesseur dans mon simple Hermitage ;
De

De quelques modiques deniers ,
Du pain , tant qu'il m'en faut , des fruits , force
laitage ;

Tout cela me plaît d'avantage

Que vos trésors cachés , que vos vastes Greniers

Un jour , environ plein un verre ,

Le Riche ayant eu besoin d'eau ,

Dédaigna le secours qu'offroit un clair Ruisseau ,

Et fut puiser à la Riviere ;

Sous ses pieds le terrain manqua.

Les Torrens d'alentour franchirent leur barriere ,

Et la rapidité du Fleuve l'entraîna.

Souvent l'Ambitieux se plonge dans l'abîme ,

Plus le péril est grand , moins il en fuit l'excès.

Enfin d'un sot orgueil il devient la victime ;

Sage crainte est toujours Mere du bon succès.

De Mont. . . . Reth. . . . à Roëen.



LETTRE à M. D. R. sur les Bureaux
pour la Musique , & sur les Bureaux pour
les Enfans sourds & muets.

MONSIEUR,

Quand le Mercure de France n'auroit sur
les autres Journaux , que l'avantage de pou-
voir

voir publier chaque mois ce qu'il y a de plus nouveau dans la République des Lettres, les Auteurs & les Lecteurs doivent sentir le mérite de cette grande commodité. Je continuë donc, Monsieur, d'en profiter, pour avoir l'honneur de vous dire, qu'en attendant la suite des abus & des pensées diverses, sur la Méthode Typographique & sur l'Education des Enfans, j'ai été obligé de travailler à la maniere de construire, d'étiqueter & de garnir un Bureau pour la Musique. J'ai trouvé qu'un Casseau de huit rangs & de seize logettes chacun, donneroit sur chaque Clef toutes les Notes rondes, blanches, noires, croches, doubles-croches pointées & non pointées, les petites Notes d'agrément noires, croches, doubles-croches, triples-croches, tous les intervalles, tous les agrémens & tous les signes nécessaires pour mettre d'abord un Enfant en état de copier toute sorte de Musique, & d'apprendre ensuite à la lire & à la chanter avant que de sçavoir écrire.

Après avoir travaillé pour les Enfans qui ont le bonheur de parler & d'entendre, j'ai entrepris la maniere de construire, d'étiqueter & de garnir un Bureau pour les Enfans sourds & muets de l'un & de l'autre sexe, & je me flatte de l'avoir trouvée par un Casseau de six rangs & de trente logettes de
chacun

chacun à l'ordinaire ; par le moyen duquel Bureau on pourra montrer aux Sourds & muets tous les Arts & toutes les Sciences qui n'ont aucun raport avec les sons. On voit par là qu'il seroit très-possible de faire un Bureau pour un Enfant aveugle de naissance ou par accident.

S'il y a des idées innées dans l'Homme ; les Sourds en jouissent ; mais , quand il faudroit suposer que les idées ne nous viennent que par la porte ou l'entremise des cinq sens , il ne s'ensuit pas qu'un Homme privé de quelqu'un des sens , ne puisse devenir très-habile par l'usage & la pratique des autres. On pourroit à cette occasion faire voir jusques où peut aller la science de chaque sens en particulier , indépendant l'un de l'autre , & la science de deux , de trois , de quatre & de cinq sens réunis , combinés & associés pour la communication , la comparaison , l'échange & le commerce des objets & des idées. Le grand secret consiste donc à trouver les meilleures routes possibles pour arriver à l'esprit de l'Enfant sourd & muet , & pour lui apprendre par le moyen des objets visibles & sensibles , à lire , à écrire , l'Arithmétique , le Dessein , la Grammaire Françoisse , la Morale , & enfin les Principes & les Maximes de la Religion-Pratique.

Je n'ai pas besoin d'en dire davantage pour
être

être compris des Maîtres de Typographie , surtout de ceux qui se vantent d'avoir perfectionné la nouvelle Méthode ; c'est aux Parens à y prendre garde , & à voir si ces Réformateurs font mieux , que ce qui est prescrit & démontré dans la Bibliothèque des Enfans *in-4°*. Si des Maîtres de Paris , sans avoir jamais vû l'Auteur , sans avoir vû travailler des Enfans Typographes dans des Ecoles publiques , ou dans des Maisons particulières , si ces Maîtres , dis-je , sans aucune lumière , sans aucun secours de la Tradition Typographique , se sont mis en état de bien montrer la Typographie par la seule lecture du Livre *in-4°*. on ne sçauroit trop donner de louanges à leur intelligence & à leur sagacité ; mais il semble que les Parens seront toujours fondés dans leur préjugé légitime contre des Maîtres , qui , avant que de se charger de l'Education des Enfans , auront négligé de voir l'Auteur , de voir des Ecoles & des Maisons de Typographie. Un Maître de Province , loin de Paris , privé du secours oral , ou de la Tradition immédiate & pratique , fait comme il peut ; on doit même lui sçavoir bon gré de son courage , de son zele , & de son entreprise ; profitera de l'avis qui voudra.

J'ai l'honneur d'être , &c.

ENIGME.



E N I G M E.

Tout Pays m'est connu. Du plus haut des Montagnes

Je descends le matin , j'y regrimpe le soir ;

Quoiqu'on m'y puisse toujours voir ,

Ainsi qu'aux plus rases campagnes ,

Sans la clarté, souvent je ne suis rien :

Aussi suis-je sans elle , & m'opose à son bien.

Je vais devant , à côté , par derrière ,

Sans laisser de vestige , & sans faire aucun bruit :

Par la chaleur on me cherche , on me suit.

Mais à ce trait jugez si je suis fiere :

Vite , allons ; l'épée à la main :

Fussiez-vous vingt , je passe mon chemin.

Accordez tout ceci : Quiconque peut me craindre ;

Passé pour Poltron souverain.

Dans mon Néant je puis former un Nain ,

De taille énorme à ne le pouvoir peindre.

J. CHEVRIER, *Organiste à Chemillé, E. A.*



L O G O G R Y P H E.

Quoique fruit d'un simple Arbrisseau ;

Je vauz cependant quelque chose ;

Can

Car dans plus de sept pieds , sans force de cer-
veau ,

L'on trouve *Rome* , *Rime* , *Rose* ,

Un Pere de l'Eglise , un grand Législateur ,

Un modele de patience ,

Ce qui , quand on a froid , procure la chaleur ;

Une Province de la France.

Un des fils de Junon. Parfum de forte odeur.

Une Vertu Théologique.

Un Arbre toujours verd. L'opposé de la nuit.

Ce qui du Monde entier sauva la Capitale.

Ce qui souvent répété , nuit.

Lecteur , il ne faut plus rien dire ;

Je crois vous être trop connu.

Dans *Fraise* cependant on trouve encore *Sire*.

Ah ! qu'ai-je dit ? tout est perdu.

J. B. A. Benoît de Meaux.

A U T R E.

DAns une Ville de renom ,

Trouvez trois notes de Musique ;

Deux grands Prophetes , Passion ;

Qu'on peut dire diabolique.

Ce qu'un Ejeve d'Apollon

Cherche dans son Art tyrannique ;

II. Vol.

1

Tré

Trésor précieux , un Poisson ,
Un Insecte , Homme colérique.

Deux Elémens , Oiseau vanté ,
Un Animal fort entêté ,
Un saint Abbé , Femme très-sage.

Dix-huit Infinitifs François ,
Que j'ai bien compté par mes doigts ;
Je n'en puis dire davantage.

A. R. D. R. P.

LOGOGRAPHUS.

*P*rimâ fronte bonum longè pretiosius auro
Exhibeo : partes verò cum scindor in aquas ,
Una virum prabet ; solum decet altera Numen.
Senis ex membris libeat se tollere quantum ,
Horrida Locusta , Circesque piacula premam.
Rursus tolle caput , Danaumque repente videbis ,
Cujus paupertas totum est celebrata per orbem.

Par M. . . du Château du Loir.

ALIUS.

*Q*uæras , invenies. Sanctus sum , Lector amice.
Me mea divinum faciunt attingere lumen,
Facta , sed hic sileo . . . nimium ne dicere cogar.

U

*Ut tibi sim notus , discerpito membra Beati
 Officium cujus non sis de Martyre. Veritas.
 Inversum se ritè modis non noscere possis
 Bis senis nomen , quaras me mense Novembri.
 Gesto cibum duplicem tibi (pingue macrumque)
 Sum Verbi Scriptor divini : lumine torva :
 Me tangit ; me Sexus amat ; me Sexus honorat :
 Sum tandem locus , arcus , aro , calor , oraque ; nec plus.*

Par Duchemin, Musicien à Angers.

ALIUS.

E*X verbis Christi , sum certè ipsissima Christus.
 Tres prima decorant Prata colore novo :
 Tres iterùm capias ; dubias res assero , Lector :
 Cum totidem rursus figura Dei :
 Jungatur capiti venter , dein ultima ventri ;
 Nil mecum timeas , sum valida atque potens :
 Si servetur idem numerus , tibi pocula promana :
 Me sine cum quatuor vivere non poteris.*

Par le même.





NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

HISTOIRE D'EPAMINONDAS, pour servir de Suite aux Hommes Illustres de Plutarque, avec des Remarques Critiques & Historiques, & les Observations de M. le Chevalier *de Folard*, Mestre de Camp d'Infanterie, sur les principales Batailles d'Epaminondas, par M. l'Abbé *Seron de la Toux*. 1739. in-12. *A Paris*, chés *Didot*, rue du Hurepoix, à la Bible d'or, 2. liv. brochée.

NOTES ET RESTITUTIONS sur le Commentaire de Maître Charles du Moulin, concernant les Fiefs; par Maître Etienne R*** Avocat au Parlement, qui y a joint une Conference des Editions posthumes avec les précédentes, par laquelle on connoît tout ce qui est Addition ou changement posthume, & dans laquelle on trouve tout ce qui est dans les précédentes Editions, & qui n'est point dans les Editions posthumes. *A Paris* au Palais, chés J. N. *le Clerc*, 1739. in-4°. de 488. pp. sans la Préface de 19. *L'Ouvrage est en Latin.*

HISTOIRE de l'Académie Royale de l'Histoire Portugaise , par D. Manuel *Telhez de Sylva* , Marquis d'*Alegrete* , Secrétaire de cette Académie ; dédiée au Roy de Portugal Don Jean V. Tom. I. in-4°. se trouve à *Lisbonne* , chés Joseph-Antoine de *Sylva* , Imprimeur de l'Académie , 1727. de 412. pages sans la Préface. *L'Ouvrage est en Portugais.*

MEMOIRES SUR LA GUERRE , tirés des Originaux de M*** , avec plusieurs Mémoires concernant les Hôpitaux Militaires , présentés au Conseil en 1736. par M*** *A Paris* , chés *Rollin* , fils , Quai des Augustins , à S. Athanase , 1739. Deux Parties en un Volume in-12.

SERMONS ET HOMELIES sur les Mysteres de Notre-Seigneur , de la Sainte Vierge , & sur d'autres Sujets. Par M. Jérôme de *Paris* , Grand Vicaire & Official de Nevers. Tome I. *A Paris* , chés *Didot* , & *Nyon* , fils , Quai des Augustins , 1739. in-12.

LE NOUVEAU QUARTIER ANGLOIS , ou Description & Usage d'un nouvel Instrument pour observer la Latitude sur Mer. Par M. d'*Après de Mannevillette* , Lieutenant de Vaisseaux de la Compagnie des Indes. *A Paris* , chés *Lambert* , à la Sagesse ,
E iij &

& *Durand*, à S. Landry, rue S. Jacques, 1739.
Brochure in-12.

HISTOIRE DES DUCS DE BRETAGNE , & des différentes Révolutions arrivées dans cette Province. Histoire particulière de la Ligue en Bretagne. Dissertation Historique sur l'Origine des Bretons , sur leurs Etablissements dans l'Armorique , & sur leurs premiers Rois. Ouvrages divisés , chacun en deux Tomes , par M. l'Abbé *des Fontaines*. *A Paris* , chés *Nyon* , fils , *Rollin* , & d'*Ammonville* , Quai des Augustins , & *Clousier* , rue S. Jacques.

NOUVEAU TRAITE' des Maladies Véné-
riennes , par M. *de la Mettrie* , Docteur en Médecine. *A Paris* , rue S. Jacques , chés *Huart* , à la Justice , & *Briasson* , à la Science , 1739. Volume in-12. de 240. pages.

NOUVEAUX AMUSEMENS DU CŒUR
ET DE L'ESPRIT. *A la Haye* , chés *Zacharie Châtelain* , 1738.

LE COMMENCEMENT DE L'HISTOIRE DE
L'EGLISE , ou Paraphrase sur les Actes des
Apôtres ; avec le Texte Latin à la marge , &
des Notes tirées des Peres & des meilleurs
Commentateurs ; par un Religieux Bénédictin
de

de la Congrégation de S. Vanne, & de S. Hydulphc. *A Paris*, chés la Veuve *Ganeau*, Libraire, rue S. Jacques, aux Armes de Dombes, & *Ganeau*, Libraire, rue S. Jacques, à Saint Louis, 1738. Deux Volumes in 12. Le premier Tome de 286. pages, le second de 302.

LETTRE de M. l'Abbé *Carbassus*, à M. de *** Auteur du *Temple du Goût*, sur la mode des Instrumens de Musique, avec l'Origine de la Vielle, Ouvrage curieux & intéressant pour les Amateurs de l'Harmonie. *A Paris*, chés la Veuve *Allovel*, Quai de Gèvres, à la Croix blanche, prix 12. sols, petite Brochure de 45. pages, 1739.

Dès la troisième page, l'Auteur s'exprime ainsi : » La Muzette & la Vielle n'ont pour » principal objet qu'un dessus ; tout le bruit » qui les accompagne est un charivari continu, auquel on peut ajouter le croassement des Grenouilles pour accompagner ; & pour contre-Basse, le murmure ou ronflement que fait la Rouë d'un Coûrelier, &c.

» Si l'on dépouille la Vielle de ses Bourdons, on entendra un dessus maigre & déplaisant, quand il sera destitué de la confusion qui cacheoit ses défauts, & la méprise seroit grave de comparer ce dessus à la
E iij » beauté

» beauté de celui d'un Violon , tout autre-
 » ment articulé avec l'Archet. On doit donc
 » conclure , que la Vielle en tout ou en par-
 » tie est très-inférieure ; & qu'elle ne peut
 » convenir qu'à des Villageois totalement
 » ignares de bonne Musique.

» Que peut-on penser du goût de plu-
 » sieurs Symphonistes , qui , loin de refu-
 » ser de concërter avec ces Instrumens , se
 » confondent volontiers avec le cornement
 » perpétuel de leurs insupportables Bourdons ?
 » Ignorent-ils que le sérieux est l'Antipode
 » de ces Instrumens burlesques ? Et quand
 » il y auroit quelque beauté dans le sujet du
 » Chant , la précision & la netteté y seroient
 » étouffées dans la confusion.

» Ce n'est point le goût , encore moins la
 » raison , mais la mode qui a arraché ces
 » Instrumens de la main des Aveugles & des
 » Pastres , chés qui nos Ancêtres les avoient
 » relegués. Leur facilité les a rendus com-
 » muns , sans leur donner plus de mérite.

» Il faut même devenir Pantomime , pour
 » leur attirer quelque succès ; & sans les
 » grimaces de ceux qui en jouient , ils ne
 » seroient pas supportables aux oreilles Musi-
 » ciennes , après qu'on les a écoutés plus
 » d'un quart d'heure.

Après s'être ainsi exprimé au propre, l'Au-
 » teur de la Lettre emploie ensuite l'ironie en ces
 » termes ;

termes : » J'ai joiïé autrefois de la Guitarre ,
» dit la Marquise & j'en ai là une très-
» ornée , qui m'a bien coûté de l'argent
» Comme il est nécessaire d'avoir deux Viel-
» les , rep:it le Maître , & que la Guitarre
» n'est plus à la mode , je vous en ferai faire
» une Vielle organisée. Quoi ! M. , dit la
» Marquise , sacrifier cet Instrument pour....
» Eh , Mad. votre scrupule m'étonne , reprie
» le Maître ; vous n'êtes donc pas informée
» que c'est le seul usage que l'on fait aujour-
» d'hui des Théorbes, des Luths, & des Gui-
» tarres ? Ces Instrumens Gothiques & mé-
» prisables , sont en dernier ressort métam-
» morphosés en Vielles ; c'est-là leur tom-
» beau.

» Le véritable caractere de la Flûte , dit
» l'Auteur plus bas , est évanouï , & ne se
» reconnoît plus ; les Organistes seuls con-
» servent encore l'idée de la modération
» dans laquelle cet Instrument doit se res-
» trindre.

» Les grands Novateurs en Musique ne
» trouvent rien de difficile , ni de trop rapi-
» de ; tout leur est possible. Au lieu d'une
» liaison harmonieuse qui devrait être dans
» leurs chants , c'est une sécheresse aride ,
» causée par des batteries d'intervalles , lors-
» qu'ils s'efforcent de faire bégayer trois ou
» quatre parties sur cet Instrument borné.

E v L'o

» L'oreille Musicienne a beau être à l'affût
 » de quelque suite de sons, elle se trouve
 » leurée par la vitesse extravagante de l'exé-
 » cution, qui, comme le Violon, estropie
 » chaque partie; desorte que le premier
 » dessus, le second, la taille, & la basse ne
 » se font entendre que par hoquets, tous
 » chants tronqués & avortés, qui n'enfan-
 » tent que le désordre & la confusion; en
 » joüant tout, ils ne joüent rien. A force de
 » broder, on ne voit plus le fond de l'étoffe.
 » Sçavez-vous quel est le Remora de ces fa-
 » meux Athletes? C'est de joüer, *L'autre jour*
 » *ma Cloris*, ou quelque autre simple Brunette,
 » comme le fameux *la Barre* les joüoit. Ce
 » Musicien a connu, mieux qu'un autre,
 » les justes bornes de cet Instrument, qu'il
 » sont le tendre & le pastoral; & s'est con-
 » tenté d'y joüer une seule partie, sçavam-
 » ment ménagée par des sons naturels,
 » agréables & charmans; mais cette pruden-
 » ce est gauloise aujourd'hui, tant il est vrai
 » que tout fléchit devant le Gôût du temps
 » & de la Mode.

» La mode & le caprice du Siècle ont aussi
 » étendu leur empire sur la Danse, qu'on a
 » fort altérée en l'accompagnant de trop
 » d'ornemens, de vivacités, de sauts & de
 » pas pressés, qu'on ne connoissoit pas du
 » temps de nos Peres, où chaque espece de
 » Danse

» Danse ne sortoit point des bornes convenables à son caractere , & où la grace & la noblesse n'avoient rien d'outré.

L'ARITHMETIQUE DES GEOMETRES , ou nouveaux Elemens de Mathématiques ; contenant la Théorie & la Pratique de l'Arithmétique , une Introduction à l'Algebre & à l'Analyse , avec la Résolution des Equations du second & du troisième degré , les Raisons , Proportions & Progressions Arithmétiques & Géométriques , les Combinaisons , l'Arithmétique des Infinis , les Logarithmes , Les Fractions Décimales , &c. par M. l'Abbé *Deidier*. A Paris , chés Charles - Antoine *Jombert* , Libraire du Roy pour l'Artillerie & le Génie , rue S. Jacques , vis-à-vis la rue des Mathurins. 1739.

Cet Ouvrage est le premier volume du nouveau Cours de Mathématiques , dont le Projet, qui se trouve chés le même Libraire, a paru au commencement de l'année. Le second Volume , qui a pour titre, *La Science du Géometre* , va paroître incessamment , & les deux autres feront achevés d'imprimer vers le milieu de 1740. Le but de l'Auteur , est d'élever les Commençans à ce qu'il y a de plus relevé dans les Mathématiques , sans qu'ils ayent besoin de recourir aux Maîtres ; ce qui ne peut manquer d'être d'une grande

E vj utilité,

utilité , surtout dans les Provinces , où les bons Maîtres ne se trouvent pas aisément. La méthode & la clarté qui regnent dans ces Ouvrages , jointes au choix & à l'arrangement des matieres , font voir que l'Auteur n'a rien oublié pour bien remplir son dessein , & on a tout lieu d'espérer que le Public en portera le même jugement.

TRAITE' sur les Lettres de Change , contenant l'Analyse & Démonstration instructive de la valeur des Termes qui la composent , de leurs Effets & Conséquences , &c. par M. Fuleman. A Paris , chés Hourdel , à l'entrée du Quai des Augustins , du côté du Pont S. Michel ; Girard , Grand'-Salle du Palais , vis-à-vis la Grand'-Chambre , au nom de Jesus ; Charles-Antoine Jombert , rue Saint Jacques , à l'Image Notre-Dame , 1739. in-12. de 334. pages , sans la Préface & la Table des Chapitres.

L'Auteur de ce Traité , fait voir, combien il est important à toute Personne , qui fait tenir, ou qui reçoit de l'argent par le moyen des Lettres de Change , d'en bien sçavoir la forme.

Il démontre quelles précautions il est nécessaire de prendre dans les differens termes des Lettres de Change.

Il donne la définition de ces Lettres , à laquelle

laquelle on doit se conformer , en retranchant tous les termes ambigus & équivoques.

Il expose combien il importe de bien connoître la force des termes , & d'en faire une juste application.

Il fait voir les inconveniens & les Procès qui naissent d'une Lettre composée en termes sujets à interpretation , & donne les moyens de les prévenir.

Il observe combien on doit apporter d'attention & de circonspection à ne tirer , remettre , prendre & n'endosser que des Lettres qui seront dans la forme requise par le Droit & par la Coutume.

Il démontre la maniere & l'ordre que l'on doit observer à porter les Lettres sur les Livres.

Enfin , il expose que ses Observations , quoiqu'étendues , sont néanmoins conformes au sens des Reglemens que quelques Souverains on eû soin de donner au sujet de la forme des Lettres de Change.

On imprime actuellement chés *Gregoire Dupuis*, Libraire , rue S. Jacques , à la Couronne d'or , *La Religion Chrétienne prouvée par les Faits* , par M. l'Abbé *Houtreville* , de l'Académie Française. Cette nouvelle Edition sera considérablement augmentée : elle paroîtra à la S. Martin , le premier Volume étant fait , & le second fort avancé.

Montalant

Montalant, Libraire, Quai des Augustins à Paris, donne avis au Public, qu'il a reçu d'Hollande l'Ouvrage, dont on va voir le Titre. Il vendra séparément celui de M. Barbeyrac aux Personnes qui ne voudront que la Tête du Corps Diplomatique, & non la Suite; il donnera l'un & l'autre de ces Livres de quelque grandeur de Papier que l'on souhaitera.

SUPPLÉMENT au Corps Universel Diplomatique du Droit des Gens, contenant l'Histoire des anciens Traités, ou Recueil Historique & Chronologique des Traités répandus dans les Auteurs Grecs & Latins, & autres Monumens de l'Antiquité, depuis les temps les plus reculés jusques à l'Empire de Charlemagne. Par M. *Barbeyrac*, Docteur en Droit, & Professeur en la même Faculté dans l'Université de *Groningue*; pour servir d'Introduction au Corps Universel Diplomatique: Un Recueil des Traités d'Alliance, de Paix, de Trêve, de Neutralité, de Commerce & de Garantie, des Conventions, Pactes, Concordats, & autres Contrats &c. qui avoient échappé aux premières recherches de M. *Du Mont*; continué jusqu'à présent par M. *Rousser*; enrichi d'une Table générale des Matières contenue dans le Corps Diplomatique & dans le Supplément: Avec le Cérémonial Diplomatique des Cours de l'Europe, ou Collection des Actes, Mémoires & Relations qui concernent les Dignités, Titulatures, Honneurs & Prééminences; les Fonctions publiques des Souverains, leurs Sacres, Couronnemens, Mariages, Baptêmes, Enterremens, les Ambassadeurs, leurs Immunités & Franchises, leurs Démêlés, &c. Recueilli en partie par M. *Du Mont*: Mis en ordre & considérablement augmenté par M. *Rousser*, Membre des Académies des Sciences de *S. Petersbourg* & de *Berlin*. Ce Recueil a cinq Volumes.

Volumes in-Folio , dont l'Ouvrage de M. Barbeyrac en fait un , le Recueil des Traités deux , & le Cérémonial Diplomatique deux autres.

André Delaguerre , Libraire , rue S Jacques , au-dessus de la rue des Noyers , au Bon Pasteur , & à S. Antoine , vient de faire l'acquisition des Fonds de Librairie des Srs *Edme Couterot & Antoine Chippier*. Il donne avis qu'on trouve dans cette Boutique beaucoup de Livres de Piété , plusieurs de Théologie , de Littérature & d'Histoire ; & un Assortiment considérable d'Usages Romains des Impressions de Paris , de Lyon , d'Anvers & de Cologne , de différentes grandeurs , avec tous les Offices nouveaux jusqu'à ce jour.

Le Mercredi 3. Juin , l'Académie Royale des Sciences élit M. de *Buffon* de la Compagnie , & M. *Joseph Jussieu* , Externe , pour les deux Sujets , qui , au choix du Roy , doivent remplir la place d'Associé Botanique , vacante , depuis que M. *Bernard Jussieu* est devenu Pensionnaire.

Le Samedi 13. le Comte de Maurepas écrivit à l'Académie que le Roy avoit choisi M. de *Buffon*.

Morts d'Hommes Illustres.

La Religion , la Compagnie de Jésus , & tous les Amateurs de la belle & solide Littérature , ont fait une perte considérable en la Personne du R. P. *Joseph Tournemine* , qui mourut le 14. du mois de May dernier , dans la Maison Professe de cette Ville , âgé d'environ 79. ans. Son esprit de prévoyance dans cette dernière maladie , & les soins d'un sçavant & fidele Ami , qui avoit & méritoit toute sa confiance , nous ont mis en état de donner incessamment

samment au Public route la suite de la Dissertation de ce sçavant Homme, sur un sujet des plus importants, dont on a vû la premiere Partie dans le Mercure du mois passé.

Le 14. Juin, décéda en la Ville de Saint Amand-Berzy, le Sr *Jean Godin*, âgé de 96. ans, étant né en 1643. Il étoit pere du Sr Godin, ancien Avocat en la Cour, & ayeul du Sr Godin, de l'Académie Royale des Sciences, Envoyé par ordre du Roy au Perou, sous l'Equateur, pour connoître la configuration de la Terre. Ce grand âge surprenoit moins, que le bon jugement, la netteté de la plume & la fermeté du corps qu'il avoit conservée jusqu'au dernier moment, & avec étonnement de tous ceux qui le connoissoient.

Dom Edmond *Martene*, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, Auteur de plusieurs Ouvrages d'Erudition Ecclesiastique, & en dernier lieu, de l'Edition du VI. Tome des Annales de l'Ordre de S. Benoît, mourut le 20. Juin dans le Monastere de S. Germain des Prés, âgé d'environ 84. ans.

ESTAMPES NOUVELLES.

Il paroît depuis peu une Estampe en hauteur, d'après un Tableau ingénieusement composé par M. *Courtin*, & gravée par C. *Mathey*, sous le titre de *l'Amour Medecin*. On la vend chés le Sr *Surugue*, rue des Noyers, vis-à-vis S. Yves.

La trente-fixième Estampe que le Sr Moyreau a gravée depuis peu, d'après Philippe Wauvermans, se vend chés lui, rue Galande, vis-à-vis S. Blaise; c'est un *Hiver*; on voit dans un Paysage, des Maisons, des Arbres, des Bucherons coupant du bois, un Cheval chargé, des Traîneaux sur la glace, &c.

Voies

Voici encore deux Estampes toutes nouvelles , très-bien gravées par le Sr C. N. *Cochin* , chés qui elles se vendent , sur le Pont N. Dame , d'après deux Tableaux originaux de M. *Chardin* , du Cabinet du Chevalier de la Roque , d'une très-heureuse composition, dans le goût de *Teniere*, & capables d'en soutenir le parallele, au sentiment du Public éclairé, qui les a vûs exposés au dernier Sallon. Les Estampes , sous les Titres de la *Fontaine* & de la *Blanchisseuse* , sont de la même grandeur , ayant 15. pouces & demi de large , sur 14. de haut.

La dernière Estampe qui vient de paroître , est le *Triomphe d'Amphitrite* , grande composition en large , Esquisse de M. *Bouchardon* , gravée à l'eau forte par C * * & terminée au Burin par Et. *Fessard* , chés qui elle se trouve , au Cloître S. *Germain l'Auxerrois*.

La Suite des Portraits des Grands Hommes & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continué de paroître avec succès chés *Odicours*, Marchand d'Estampes , Quai de l'Ecole ; il vient de mettre en vente , toujours de la même grandeur :

CHILDEBERT I. VI. Roy de France , mort en 558. après 47. ans de Regne , dessiné par Boizot , gravé par Ravenel.

CHARLES ROLLIN , ancien Recteur de l'Université , Professeur d'Eloquence au College Royal , de l'Académie des Belles-Lettres, né à Paris en Janvier 1661. peint par Fontaine , gravé par N. Dupuis.

Il paroît depuis peu deux *Vûes de Rennes* , gravées par feu M. *Milcent* , Ingenieur du Roy dans la Marine , connu par plusieurs Ouvrages dans ce genre ,

gente, qui lui ont fait beaucoup d'honneur. L'une, est l'Elevation en Perspective de l'*Hôtel de Ville de Rennes*, dans lequel se tiennent les Etats de la Province; de la *Tour de l'Horloge*, & du *Presidial*, construits dans la Place neuve, sur les Dessains de M. Gabriel, Premier Architecte du Roy sous la conduite de Mrs *Abeilles*, pere & fils, & *Hugnet*, Ingenieurs, dessinées, & dédiées au Comte de Toulouse, Amiral de France, & Gouverneur de Bretagne. La seconde, l'Elevation en Perspective de la nouvelle Place du Palais de Rennes, construite aussi & réformée sur les Dessains de M. Gabriel, sous la conduite des Srs *Abeille*, le *Mouffeux* & *Hugnet*. C'est la véritable représentation de la Fête qui s'est donnée lors de l'Elevation de la Statuë Equestre de Louis XIV. posée par le Sr *Chevalier*, Entrepreneur le 6. Juillet 1726. le Corps de Ville présent. & les quinze Compagnies de Milice Bourgeoise sous les Armes, dédiée au Comte de Toulouse.

Ces Ouvrages se vendent chés la Veuve *Milcent*, rue de la Savaterie, à l'*Hôtel Pepin*, laquelle espere de continuer cette Suite, sur les Dessains qui lui sont restés de son Epoux, & sur les Planches commencées.

Ils se vendent aussi chés le Sr *Desrochers*, Graveur du Roy, & de son Academie de Peinture & Sculpture, rue du Foin, près la rue S. Jacques; on y trouvera les quatre *Vûes de Paris*, en deux Feuilles chacune, deux *Vûes de Malthe*, comme aussi deux *Vûes du Havre de Grace*, dont l'une est la *Construction des Vaisseaux*, & la *Place de Bordeaux*, où doit être érigée la Statuë Equestre de Louis XV. Le Sr *Desrochers* donne avis qu'il continuë actuellement de graver les Hommes Illustres, dont on peut faire un Corps d'Histoire, & un Recueil de Poësies,

Poësies , lesquels feront quatre gros Volumes *in-4^o*. & *in-fol.* en toute sorte de genre , & qui sont favorablement reçûs du Public. Il a reçû depuis peu une Médaille d'or de Sa Majesté Imperiale , & une du Prince d'Armitadt , ces Princes faisant cas de ses talens.

Pierre Tuer , demeurant sur la Heere-Gracht , entre le Oude-Spiegel-Straat , & le Romeins Arm-Steeg , à *Amsterdam* , avertit qu'on trouve chés lui le Portrait de Son Eminence André-Hercules , Cardinal de Fleury , Grand Aumônier de la Reine , Ministre d'Etat , Grand Maître & Sur-Intendant des Postes , peint par *Hiacinte Rigaud* , & gravé par le fameux *J. Houbraken*. Le Prix est de cinq Florins.

V E R S.

Jadis le fameux Diogenes ,
En plein jour sa Lanterne en main ,
Cherchoit un Homme dans Athenes ,
Il le chercha toujours en vain.
Le Cynique aujourd'hui plus sage ,
De tout l'Univers applaudi ,
(Quel affront pour l'Arcopage !)
Vient de le trouver dans FLEUR.

PREMIER LIVRE DE CHAMARURE, contenant douze Dessains d'Habits d'Hommes, gravés de grandeur naturelle. Ouvrage utile aux Etrangers, & aux jeunes François qui desirent se perfectionner dans cet Art.

Art ; par le Sr *Henry*, se vend à *Paris* chés le Sr *Monsr.* Marchand de Dorure ; rue Dauphine à la Ville de Londres. Prix du Livre entier , 24. livres, la moitié ou six Dessains , 12. liv. grand *in-folio*. 1739.

On lit dans un Avertissement , que l'Auteur de ces Dessains s'est déterminé , d'autant plus volontiers , à les donner au Public , que pendant une longue suite d'années il a étudié le goût de la Nation Françoisé dans cette partie , & que personne ne s'est encore avisé de rien publier en ce genre.

Les François sont en possession d'inventer les Modes d'habits & de les enrichir ; presque toutes les Cours de l'Europe trouvent du plaisir à les imiter , à cause de l'air également noble & galant qu'ils savent donner à leurs ajustemens.

On a tracé avec soin dans cet Ouvrage six Dessains de Chamarure d'Habits , quatre de Surtouts , & deux d'Habits de Livrée ; l'Auteur y a rassemblé tout ce qu'il y a de plus nouveau & de plus en vogue ; chaque Planche est cortée d'une lettre alphabetique , pour distinguer l'une de l'autre , au défaut de nom que ces Dessains ne peuvent avoir.

Ce n'est point aux seuls Etrangers qu'on offre cet Ouvrage ; les jeunes Gens qui se destinent en France à cet Art , y trouveront dequoi se former le goût , & pourront acquerir par ce secours , des connoissances qu'ils ne peuvent avoir qu'après bien de la pratique ; les Maîtres n'osant pas leur confier d'abord des Habits de conséquence , n'ayant pas eû sous leurs yeux d'assés bons Modeles , & d'assés bons Principes de Dessain , qui leur ayent donné assés de lumiere , d'intelligence , & d'invention , pour donner aux Habits cet air de noblesse & de goût qu'on attribué à notre Nation ; la plûpart s'abandonnant à leur imagination , saisissent des idées bizarres & choquantes , & assemblent confusément des figures ,
qui

qui n'ont rien de naturel , & que tous les bons Maîtres condamnent.

On a tâché dans ce Livre de marquer les Principes et les Regles que l'on doit observer dans la Chamaruze.

1°. Les Dessesins qu'on propose pour Modeles , sont de grandeur naturelle , afin d'éviter la difficulté qu'il y auroit eû d'exécuter en grand un Dessain fait en petit.

2°. Les Paremens de Manches sont aussi attachés au revers de chaque Dessain , afin de faire connoître l'harmonie et le rapport essentiel , qui doit régner dans la décoration principale et dans les ornemens de chaque partie.

3°. On trouvera la distinction qui doit être entre les Figures ou Ecussions , qui composent le Dessain , par le jour ou par le vuide qu'on y a ménagé avec régularité.

4°. On conseille de commencer toujours par la Poche , & de continuer le Dessain en remontant , parce qu'il est très-difficile , en commençant par le haut , de faire arriver juste le Dessain , pour l'accorder avec celui de la Poche.

5°. Tous les Dessesins sont tracés avec des galons droits , unis , et à dents. On a jugé qu'ils sont les plus propres , pour former des Figures régulières : Ce n'est pas qu'on ne puisse les exécuter avec du galon à colonnes traînées , mais ils perdroient de leur grace , s'il étoit festonné , parce que les creux et les ventres feroient souvent de fausses oppositions , et altereroient l'ordre qui doit être invariable , et semblable dans les jours.

6°. Il seroit à propos qu'on ne prît pas toutes sortes de largeurs de galon indistinctement pour l'exécution de ces Dessesins ; on coureroit risque de leur ôter de la grace , parce que les Ecussions ne
pourroient

pourroient plus être , ni en même nombre , ni en même ordre , ou ils formeroient des masses confuses , ce qu'on doit absolument éviter.

Le Sr Monse, chés lequel ce Livre se vend , fournira le galon fait exprès dans les proportions de chaque Dessin.

C'est aux Maîtres dans cet Art , à juger si mon travail peut être , dit l'Auteur , de quelque utilité à leurs Eleves , et si je leur ai épargné le temps et la peine de donner des leçons , et de faire des corrections détaillées.

Qu'on ne me reproche pas , ajoûte-t-il , d'avoir omis l'aunage du galon pour chaque Dessin , il n'est pas possible de le dire avec justesse pour chaque espece de taille.

On doit observer aussi que les Dessins qu'on donne pour les Surtouts , peuvent être continués en Habits , et ceux-ci retranchés en Surtouts ; les Modes de Livrée peuvent aussi être changés.

Si le Public paroît content de ce premier Ouvrage , l'Auteur projette de le continuer , à mesure que la nouveauté aura introduit des changemens considérables dans les Modes , promettant aux Maîtres qui lui feront part de leur invention dans ce genre , de leur en faire honneur , en les faisant connoître pour Inventeurs.

Le Sr de Blegny , Bourgeois de Paris , donne avis au Public , qu'il s'est attaché depuis plusieurs années , avec beaucoup de soins et de recherches , à faire une Collection d'environ 3500. Jettons de cuivre , fort curieux , dont la plus grande partie sont à fleurs de coins.

S Ç A V O I R ,

Ceux qui concernent l'Eglise & le Clergé. Ceux
des

Des Rois , Reines , Princes et Princesses de France , depuis près de 400. ans. Des Rois , Reines , Princes et Princesses Etrangers. Ceux des Officiers de la Maison du Roy. Des Ducs et Pairs de France. Des Chanceliers , Gardes des Sceaux de France , et Ministres d'Etat. Du Trésor Royal , de l'Ordinaire et Extraordinaire des Guerres. De la Chambre aux Deniers du Roy , Parties Casuelles , et de tous les Domaines du Roy. De la Marine , des Galeres , et de l'Artillerie de France. De toutes les Cours Supérieures , et autres. Des Prévôts des Marchands et Echevins de la Ville de Paris , et de Lyon. Ceux des Pays d'Etats , et des Maires des Villes du Royaume. Des Intendans et Maîtres des Requêtes , Trésoriers , et Controlleurs. Une très-grande quantité de Jettons armoriés , de toutes les grandes , anciennes et illustres Maisons et Familles de France , et autres. Jettons de l'Université , Faculté de Médecine , et des Arts et Métiers. Autres sur un grand nombre d'Evenemens singuliers de l'Espagne et de la Hollande. Des Portraits de vénérables Personnages , bien ressemblans , en Jettons , et quantité d'autres très - curieux , dont on peut faire le détail.

Le Sr de Blegny y a ajouté une suite de tous les Rois de France , depuis Pharamond , jusques et compris le Regne de Louis XIV. Sur chaque Revers se trouve le commencement du Regne de chaque Roy , leurs actions les plus remarquables , leur Race , et la durée de leur Regne. Les Curieux qui voudront acquérir cette suite de Jettons , s'adresseront au Sr de Blegny , qui demeure à Paris , en la Maison faisant le coin des ruës des Nonaindieres et de Jouÿ , près l'Hôtel d'Aumont.

Le Sr Lebas , Ingenieur pour les Instrumens de
Ma,

Mathématique du Roy, logé aux Galleries du Louvre, s'étant depuis long-temps apliqué à trouver la véritable composition des Miroirs de Télescopes à réflexion, a enfin réüssi, les construisant au-dessus de tous ceux qui ont été faits jusqu'à présent en differens Pays, suivant le sentiment de plusieurs Connoisseurs, qui les ont comparés les uns avec les autres, & qui n'ont fait aucune difficulté de donner leur aprobation à ceux qu'a fait le Sr Lebas, lequel a deplus ajouté une Pièce pour observer le Soleil, dequoi beaucoup de Curieux lui sçavent bon gré. Plusieurs Seigneurs lui en ayant demandé d'un plus petit volume, et propres à mettre dans la poche, il s'est apliqué à y conserver la même perfection qu'à ceux qui sont beaucoup plus grands. Ceux que nous annonçons, n'ont que 6. ponces de longueur, et font l'effet d'une Lunette de trois pieds. Il continuë assidûment à travailler aux uns et aux autres, afin de se mettre en état de contenter les Curieux, et d'attirer par ce moyen les applaudissemens qu'il a tâché de mériter par son travail. On sçait assés la réputation qu'il s'est acquise pour tout ce qui regarde l'Optique, & surtout pour les grandes et petites Lunettes d'observation, ainsi que pour les Lorgnettes d'Opera, les Microscopes universels, &c.

Cleret, Marchand d'Estampes, sur le Quai de la Feraille, avertit les Curieux, que l'on a fait une Copie de la Sainte Face de *Mellan*, déjà indiquée dans le Mercure d'Août 1732. et que lui seul possède la Planche originale.

LETTRE

*LETTRE à M. de * * * au sujet
de la Pension d'Alfort.*

J'Avois lû comme vous, Monsieur, ce qui parut dans le Mercure de Mai de l'année dernière, touchant l'établissement de la Pension d'Alfort, et j'avois été charmé dès-lors du Plan qu'on y proposoit; cependant je n'avois pas eû occasion d'aller sur les Lieux, pour en voir l'exécution par moi-même, et je ne m'y suis transporté depuis peu, que pour être en état de vous répondre avec connoissance de cause. J'ai donc examiné avec soin la méthode usitée dans cette Pension, et j'y ai vu réaliser bien des idées que j'avois eûes moi-même sur la façon d'enseigner, mais, idées que je n'avois point suivies, n'ayant pas été en lieu d'en faire usage.

Plusieurs sçavans Grammairiens et Philosophes ont travaillé dans ces derniers temps à perfectionner le Système de l'Education. M. l'Abbé de Saint Pierre, M. Fleury, M. Rollin, M. Dumas & quelques autres, fournissent là-dessus de grandes lumières, et ils ont marqué dans le détail tout ce qui se peut faire en cela de plus efficace et de plus raisonnable. Néanmoins quoiqu'on ait reconnu l'importance et la justesse de leurs réflexions, il ne paroît pas jusqu'ici qu'on en ait assés profité, et l'on peut dire en général, que l'Education publique se mene à peu près comme auparavant.

Quoiqu'il en soit, il semble que c'est pour entrer dans les vûes de ces Auteurs, et pour contribuer, autant qu'il est possible, à ce perfectionnement si desiderable, que s'est formée la Pension d'Alfort.

II. Vol.

F Un

Un des grands défauts du Système ordinaire, c'est le peu de soin que l'on prend de cultiver le premier âge des Enfans. On ne songe guere à leur procurer des Maîtres, ni des Instructions suivies, avant leur sixième ou septième année, et cette attention seroit, après tout, d'une utilité bien médiocre dans la pratique de la méthode vulgaire, puisque, faute de moyens proportionnés à leur foiblesse, elle ne peut les avancer en aucune sorte, s'ils ne sont déjà passablement au fait de la lecture et de l'écriture, ce qui dans cette méthode, emporte souvent bien des années, et cause d'ordinaire aux Maîtres et aux enfans bien de la peine et du dégoût.

On n'en scauroit dire autant de l'institution d'Alfort, la Typographie qu'on y cultive, outre qu'elle facilite beaucoup ces premiers Elemens, produit encore un autre bien considerable, en ce que sans les suposer ni les attendre, elle fournit toujours des moyens pour donner à la premiere enfance des instructions utiles, variées et amusantes sur l'Ortographe et la Prononciation, sur les Rudimens Latins-François, et sur l'Acquisition des mots, sur tous les Elemens de l'Histoire et de la Géographie, sur les Figures et sur les Nombres, et généralement sur toute cette Partie de la Littérature sensible, qui ne suppose que des mains et une langue, des yeux et des oreilles, de l'imagination et de la mémoire.

Il est donc visible que la Méthode Typographique exerçant de bonne heure les Enfans, et suppléant même à l'Ecriture, on peut employer avec fruit au moins trois ou quatre années, qui sont pour l'ordinaire, ou tout-à-fait perduës, ou extrêmement négligées : cependant ces premieres années mises à profit, sont d'une grande utilité pour

pour la suite des Etudes , elles font naître le goût ; elles disposent à l'aplication , et c'est de-là principalement que dépend le succès de l'institution littéraire. Si l'on manque une fois ces premiers commencemens , c'est une perte qui devient souvent irréparable , et qui influë presque toujours sur le reste de la vie.

Un autre avantage de l'Instruction d'Alfort , c'est le choix qu'on y fait des Exercices et des Etudes. Les Maîtres de cette nouvelle Ecole , ont parfaitement compris quel doit être le but de l'Education : Ils m'ont paru bien persuadés que le temps précieux de la Jeunesse , devoit être naturellement employé à faire acquisition des connoissances qui sont les plus nécessaires pour se conduire dans le monde. En un mot , ils regardent proprement l'Education comme l'apprentissage des choses que l'on doit sçavoir et que l'on doit pratiquer dans la Société civile , et conséquemment ils exercent leurs Eleves sur tout ce qui peut être le plus utile dans la vie ; à quelque âge et en quelque état que l'on se trouve.

C'est dans' cette vûë qu'ils s'appliquent à bien montrer la lecture sur toutes sortes de caracteres et de chiffres imprimés ou manuscrits, sur toutes sortes de sujets en Prose et en Vers , sujets qui sont choisis exprès , pour amuser et pour instruire , ce qui donne de bonne heure aux Enfans une entrée facile dans les Livres. Ils cultivent également l'Ecriture et l'Ortographie , et surtout l'Arithmetique , Science , comme l'on sçait , fort négligée dans les Pensions et dans les Colèges , mais qui fait un des grands objets de l'Education d'Alfort ; ils y joignent les Principes du Dessein et de la Géométrie , l'Histoire et la Fable , la Sphere et la Géographie , la Musique et la Danse.

F ij. Au

Au surplus , leur principal Exercice roule sur la Composition Françoisè et sur l'Explication des Auteurs Latins , en quoy ils choisissent avec raison ceux qu'ils jugent les plus propres non seulement à former le style , mais encore à donner des Principes pour les Sciences et pour les Mœurs. Ainsi , loin de se borner aux Auteurs Classiques , ils font voir plusieurs Livres qu'on n'explique point d'ordinaire , entr'autres , les Instituts de Justinien , Ouvrage que je crois très-utile pour l'instruction de la Jeunesse. Ils montrent aussi les Regles de la Poésie dans les deux Langues , sans insister néanmoins sur la Versification ; car ces Mrs n'exigent de leurs Disciples aucune de ces Opérations difficiles , qui suposent de grands talens ou de grands efforts d'aplication. Pour ce qui est du Grec , ils ne s'y attachent , qu'autant qu'il faut , pour entendre les étymologies , à moins que les Parens n'en demandent davantage.

Au reste , Monsieur , non content d'examiner la Méthode , j'ai voulu sonder le caractere et le génie des Maîtres , et il m'a paru que c'étoient des Gens bien intentionnés , des Grammairiens , et des Philosophes , qui par zele et par goût , se sont livrés à l'Education , et qui ont négligé pour cela des Etablissemens plus avantageux et plus estimés dans le monde.

A l'égard de la Religion , elle fait le premier objet qu'ils envisagent , c'est dequoi je me suis particulièrement instruit , et surquoi on s'est bien expliqué dans le Mercure de May 1738 : faire aimer l'ordre , la raison et la vérité ; inspirer sans cesse l'esprit de modération , le respect et l'attachement pour les Superieurs , la justice et l'humanité pour tous les hommes ; ce n'est point là bâtir en l'air , ni fonder la Religion sur la mémoire ;

mais

mais c'est diriger les sentimens et les actions , c'est former des hommes pour en faire des Chrétiens ; et pour mieux entretenir ces dispositions dans les Enfans , on leur fait remarquer sur le vice et la vertu , sur le juste et l'injuste les divers exemples que fournit l'Histoire , et ceux même que fournit l'usage ordinaire de la vie.

Ne balancez donc point , Monsieur , à leur envoyer vos Enfans , ils ont des femmes entendues pour en avoir soin , c'est pourquoi l'inconvenient du bas âge ne doit point vous arrêter ; j'en ai vû chés eux , qui n'ont pas plus de trois ans , et qui s'y portent à merveille , à quoi contribuent beaucoup le séjour et l'air de la campagne. J'ai été charmé des progrès qu'ils font , et encore plus de l'empressement qu'ils ont pour les exercices de leurs Bureaux.

Je le comprends mieux que jamais ; plus les Enfans sont jeunes , plus il est aisé de les gagner et de les plier ; plus on a de temps pour les instruire , et plutôt ils sont en état de pénétrer dans les Sciences , ou d'entrer dans le Service , dans le Commerce ou dans les Affaires. C'est aussi ce que ces Mrs ne cessent de représenter , et sur quoi ils fondent principalement le succès de l'Education. Ils ne promettent pas de faire des prodiges , ni d'infuser les connoissances ou les habitudes ; ils supposent toujours le temps et l'aplication de la part des sujets , et ils y ajoutent seulement du leur , le zele et l'assiduité , la méthode et le choix dans les Etudes , outre qu'ils instruisent par eux-mêmes , sans se reposer sur des Maîtres gagés , ordinairement novices et peu capables.

Cette Pension pourroit convenir encore à de jeunes Gens d'un certain âge , lesquels ayant eu le malheur d'être négligés dans l'enfance , vou-

E iij droient

droient tout de bon se remettre à l'Etude , et réparer la perte des premières années : il seroit même difficile de trouver un Lieu plus favorable pour un tel dessein. Là , de jeunes Gens , éloignés des dissipations et du tumulte , employeroient utilement trois ou quatre années pour se perfectionner sur la Lecture , l'Ortographe , l'Ecriture , l'Arithmétique , l'Histoire et la Géographie , pour acquérir en même temps une connoissance raisonnable du François et du Latin , et pour puiser des notions importantes sur les Arts et les Sciences qui sont le plus d'usage dans la vie.

Tout cela est du ressort de ces Mrs , et fait partie de leur Plan , qui , je l'avoue , ne me paroît plus aussi difficile , que je l'avois jugé d'abord. Je conçois maintenant qu'il est aisé de parler Science et raison à de jeunes Gens bien intentionnés , et qu'on peut les familiariser par l'explication par les entretiens et par les lectures , avec les Auteurs les plus estimés en chaque genre. C'est aussi ce que j'ai vu faire dans la Pension d'Alfort , et que j'ai extrêmement approuvé.

Du reste on y fournit , au choix des Parens , et pour un prix modique , l'habillement , l'entretien , les meubles , et les autres choses nécessaires pour la subsistance et pour l'Education. Vous pourrez vous adresser sur le Lieu même , ou , si vous voulez , à Paris , chés M. Marin , Clerc de la Sainte Chapelle au Palais.

La Maison d'Alfort , grande et bien logeable , est située , comme vous savez , près de Charenton , dans le voisinage de Paris , et dans une belle exposition. L'Enclos , qui est des plus étendus , renferme Vignes , Terres labourées , Bois , Potagers , et Basse-cour. Je suis , &c.

Sujets

Sujets à traiter.

Abregé Historique & Géographique des Mers ; Fleuves , Rivières , Torrens , Ruisseaux , Fontaines & Sources d'Eaux Minerales & autres remarquables , ensemble des Etangs , Lacs , Marais , Puits , Viviers , &c où il est parlé des choses merveilleuses qu'on y trouve ; des Animaux , Poissons & Coquilles , Arbres , Plantes , & Fruits aquatiques ; Métaux , & Mineraux , Congellations , & autres Productions ; avec un Recueil d'Inscriptions de Fontaines , &c.

Dissertation Historique sur les différentes manieres de se salüer , des Baisers , des Embrassades , & des autres façons de se témoigner de l'amitié , ou se rendre des respects & des bienséances , en usage parmi les hommes : des Titres & qualités qu'on donne & qu'on exige parmi les Grands. Ensemble des Souhaits , des Complimens , des Deferences , des Honneurs , Marques honorifiques , &c,

Histoire des Batailles les plus mémorables de Terre & de Mer ; des Combats & Défaites ; des Campemens , Marches & Retraites singulieres. Ensemble , des Sieges , Retranchemens , Surprises & Attaques considerables , &c. où l'on donne un Précis de ce qui s'est passé de plus remarquable dans chacune de ces Actions , chés les Anciens & chés les Modernes de toutes Nations.

Cet Ouvrage sera enrichi de Remarques & d'Observations critiques , de Recherches curieuses , & de quantité d'Estampes.

Catalogue des Livres & Privileges vendus au Sr Juin , Marchand de Papier , rue du Petit Pont , à

F iiiij Paris ,

1382 MERCURE DE FRANCE

Paris, par le Sr P. J. Ribou, & dont le débit se fait
chés le Sr Pierre de Bats, Libraire au Palais, dans
la Grand^e-Salle, au septième Pilier, vis-à-vis la
Cour des Aydes, à S. François. Sçavoir :

Oeuvres de Théâtre.

De M. Baron, 2 vol. in-12.	5 liv.
De M. Hauteroche, 3 vol. in-12	7 liv. 10 f.
De M. La Grange - Chancel, 3 vol. in-12 avec figures,	7 liv. 10 f.
De M. de Champmeslé, 2 vol. in-12.	4 liv. 10 f.
De M. Dancourt, 8 vol. in 12.	20 liv.
De M. La Fosse, un vol. in-12.	2 liv. 10 f.

Sous Presse.

Théâtre de M. Regnard, nouvelle Edition, revûe,
corrigée & augmentée.

*Après que l'Edition des Oeuvres de M. Regnard, sera
achevée, on mettra sous Presse le Théâtre de M. le
Grand.*

Autres Livres.

L'Histoire de Gil-blas de Santillanne, par M.
le Sage, 4 vol. in-12, avec Figures. 10 liv.

Nouveau Recueil des plus beaux Secrets de Méde-
cine, par M. Lemery, 4 vol. in-12, nouvelle
Edition. 10 liv.

Ecole parfaite des Officiers de Bouche, 1 vol. in-12,
nouvelle Edition, avec Figures, 2 liv. 10 f.

Mémoires de M. le Marquis de Monglat, 4 vol.
in-12. 10 liv.

*Le Sr Juin s'est attaché à faire ses Editions plus
belles & plus correctes que celles qui ont paru jusqu'à
présent, & il en paraphraser les premières pages, afin
que le Public reconnoisse avec plus de facilité les Exem-
plaires qui ne seront pas de ses Editions.*

Mrs

Mrs les Magistrats & Avocats de tous les Parlemens & Jurisdiccions du Royaume, sont avertis que le Sr N. Caranove, Imprimeur - Libraire Juré de Toulouse, donnera incessamment un Volume in-quarto, intitulé : *Traité de la Révocation & nullité des Donations, Legs, Institutions, Fideicommiss & Elections d'Heritiers par l'ingratitude, l'incapacité & l'indignité des Donataires, Heritiers, Légataires, Substitués & Elus à une Succession.* Par Noble de la R. . . . Ecuyer & Avocat au Parlement de Provence.

Cet Ouvrage est dédié au Duc de Villars.

Le Siège des Matieres qui sont comprises dans son Traité, est la célèbre Loi *Generaliter* 10. *Cod. de Revocand. Donat. unic.* de la Loi *Uniq. Cod. de ingrat. liberis*, touchant la Révocation des Donations, Legs, &c. pour cause d'ingratitude. Il examine & décide tous les cas qui les rendent nuls, ce qui est compris dans dix Livres, lesquels contiennent ; Sçavoir, les dix premiers, quatorze Questions ou Chapitres chacun, & la suite entiere du Livre Dixième, vingt-huit Questions ou Chapitres, sans y comprendre la Dédicace, la Préface, & les Tables des Matieres & celles des Chapitres.

Il vient ensuite à l'incapacité des Donataires, Légataires, &c. dont il discute les Questions célebres & notables qui les concernent, elles sont en grand nombre, & il les décide par la disposition des Loix Civiles, par l'autorité des Ordonnances, Edits & Déclarations du Roy, par la Jurisprudence des Cours Souveraines du Royaume, & par l'opinion commune de Docteurs. Il ne prend rien sur son compte, & il a pour base & pour fondement de bons & sûrs garans.

L'Auteur traite enfin les Questions qui regardent

dent l'indignité des Donataires , Heritiers , Légi-
taires , &c. dont les Questions prennent leur
source dans le titre du ff. de *His qua. ut indignis*, &c.
& dans celui du Code de *His quibus ut indignis* ;
le champ est vaste , & la matiere très-abondante.

*Il se vend à Paris chés P. Giffart , rue S. Jacques ,
à Sainte Therese.*

Mad. Boivin , rue S. Honoré , à la Regle d'or ,
vend un nouveau Livre de Pièces de Clavecin ,
de la composition de M. Handel , V. Ouvrage ,
dont le Prix est de 7. liv. Elle vend aussi le Por-
trait de M. Handel , gravé par Schmidt. Prix ,
1. liv. 4. s. On lit ces Vers au bas du Portrait :

Ici , graces aux doctes veilles

D'un Artiste laborieux ,

Celui qui fait partout le charme des oreilles ;

Fait aussi le plaisir des yeux.

LETTRE de M. B. à M. D. L. R.

JE sçais , Monsieur , que vous vous faites un
vrai plaisir d'instruire le Public des nouvelles
Découvertes qui se font dans tous les Arts. Le Sr
Gabriel , Chimiste , vient d'en faire une aussi utile
qu'agréable. La connoissance qu'il a des Simples
& de leurs propriétés , son zele pour le bien pu-
blic , l'ont déterminé il y a long-temps à travail-
ler avec une application dont lui seul est capable.
L'Elixir nommé *Garrus* a excité son émulation ; ses
recherches l'ont convaincu de la bonté de ce Re-
mede , sans lui ôter l'esperance d'en composer un ,
dont les propriétés fussent plus étendues , & le se-
cours plus prompt , & plus efficace. On doit à ses
lons

longues méditations l'ELIXIR SOUVERAIN, qui fait déjà tant de bruit, & dont une infinité de Personnes ont ressenti les heureux effets, soit pour les Coliques, la Dyssenterie, les Fièvres de toute espece, les Indigestions, les Foibleffes d'estomach, les Vomissemens, la petite Verole, la Rougeole, &c.

La modicité du Prix de ce Remede, met tout le monde en état de s'en servir. La Bouteille de demi-septier, est de huit livres; celle contenant la moitié du demi-septier, de quatre livres.

Il demeure à Paris dans la Cour du Temple; chés M. Fagot, Marchand de Vin.

Le Sr *Sorraiz*, Chirurgien Espagnol, ci-devant Chirurgien des Ambassadeurs de S. M. C., reçu à S. Côme pour la guérison des Descentes ou Hernies s'étant appliqué particulièrement à connoître la construction des Parties où se forment les Descentes ou Hernies, & les différentes maladies qui arrivent à toutes les Parties, a fait des observations & des réflexions très-exactes, pour empêcher qu'il n'arrive à ces Parties de fâcheux accidens, comme on le voit arriver tous les jours, faute d'un bon bandage: & pour cet effet, il a inventé & fait plusieurs sortes de Bandages pour toutes sortes de Descentes, plus utiles & plus commodes que ceux qui ont paru jusqu'à présent. Les uns sont unis, & les autres à ressorts; avec ceux qui sont à ressorts, les malades ont l'avantage & la facilité de comprimer ou lâcher le Coussinet sur la Partie affligée, d'un demi-quart de ligne de distance de plus ou de moins. Avec tous ces Bandages, les Malades peuvent faire toutes sortes d'exercices; comme monter à cheval, courir la poste, faire des armes, & se mettre dans toutes sortes d'attitudes, sans se blesser

ni s'incommoder , avec la facilité de mettre le Bandage à la poche & de coucher avec. Il avertit qu'il fait tenir avec les Bandages , les Parties dans leur lieu naturel , quelque vieille & invétérée que soit la Descente , sans adhérence : méthode inconnue jusqu'à présent , & de plusieurs sortes pour le nombril , dit exomphale , & pour toutes sortes d'aneurismes dans les articulations , avec la facilité de donner le mouvement ; comme il l'a donné en dernier lieu au bras droit de M. *Le Beau* , Concierge de M. le Duc , lequel avoit depuis près d'un an son bras en écharpe , condamné de le tenir le reste de ses jours de même ; son bras étant devenu très extenué par les différentes compressions de Bandages , & son aneurisme augmentant toujours , présentement son bras a pris l'embonpoint comme à la partie opposée , l'aneurisme diminuée , & la pulsation des deux bras égale , se servant de son bras en toutes sortes d'exercices.

Il a inventé aussi un Bandage d'argent , très-utile & très-commode pour remettre & retenir dans sa situation naturelle la matrice aux femmes sujettes au relâchement ou chute de cette partie ; seul moyen pour qu'elles puissent guérir , sans compter la grande commodité dont l'Auteur possède la méthode , qui est de la faire accommoder par elles-mêmes , sans aucun secours étrangers. Il fait aussi des Bandages d'argent pour la chute du fondement , laissant passer le vent & les matières liquides ; & des Bandages pour prévenir les Descentes qui pourroient arriver aux Personnes qui courent la poste , qui apprennent à monter à cheval , & à faire des armes. Il fait encore un Suspensoir très-commode pour ceux qui montent à cheval ou marchent beaucoup , ou qui ont des varicocèles , sans aucuns liens entre les cuisses , entretenant les parties au naturel.

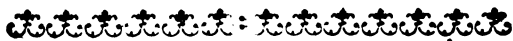
Il a fait de grands progrès, entre-autres, sur une Personne très-connue dans le Public, qui avoit une Descente si considerable, que depuis six ou sept ans ses parties n'étoient point rentrées, & étoit obligée de garder la chambre, & le plus souvent le lit; de façon qu'aujourd'hui elle monte à cheval, va à la chasse, &c. Il a eû le bonheur de guérir plusieurs Personnes de 30, 40 & 50 ans, qui avoient de vieilles Descentes, par l'application & le séjour de ses Baudages; entre-autres, le Frere Antoine, Capucin, Apoticaire, rue Saint Honoré, âgé de 63 ans, d'une vieille Descente de plus de 40 ans, par conséquent il guérit plus facilement les jeunes Gens. L'Auteur entreprend les Malades jusqu'à l'entiere guérison, & il ne prend rien qu'après qu'ils sont guéris. Les Personnes curieuses de la vérité de ses Opérations, n'ont qu'à voir l'Histoire de l'Académie des Sciences de Paris, de l'année 1730.

Le Sr *Sorraiz*, est obligé, pour l'utilité publique, d'avertir ceux qui voudront de ses Ouvrages, de prendre bien exactement la mesure de la circonférence du corps, médiatement à la racine de l'os pubis, & marquer le côté affligé, & s'il est affligé des deux côtés, il faut aussi prendre la distance d'un anneau à l'autre, & marquer le côté le plus affligé, comme aussi la qualité de la maladie & la grandeur de la Personne, en marquant combien elle a de pieds de hauteur, & si elle est grasse ou maigre; observations très-nécessaires pour soulager les Malades que l'Auteur ne pourra voir lui-même.

Il demeure rue des Cordeliers, vis-à-vis la rue Haute-Feuille, entre S. Cosme & les Cordeliers, où est son Tableau & son Enseigne. On le trouve les après-midi, depuis deux heures jusqu'à cinq.

M. Chycoineau , Conseiller d'Etat , & Premier Médecin du Roy , ayant été informé de la guérison de plusieurs Personnes de considération , par les Remedes composés depuis plus de 40 ans par Mad. de l'Estrade , a bien voulu , pour l'utilité & le soulagement du Public , donner son Aprobation pour les débiter ; sçavoir , une Eau contre Dartres vives & farineuses , Boutons , Rougeurs , Taches de Rouffeur , & autres Maladies de la Peau , & un Baume blanc en consistance de Pomade , qui ôte les cavités & les rougeurs après la petite Verole , les taches jaunes , le hale , &c. Ces Remedes se gardent tant que l'on veut , & peuvent se transporter partout. Les Bouteilles de cette Eau sont de 2. 3. 4. 6. livres & au-dessus , selon la grandeur. Les Pots de Baume blanc sont de 3. liv. 10. sols , & les demi de 1. liv. 15. sols.

Mad. de l'Estrade demeure à Paris , rue de la Comédie Française , chés un Grainetier , au premier Appartement. Il y a une Affiche au-dessus de la Porte.



SPECTACLES.

EXTRAIT du nouveau Ballet représenté le 21. May par l'Académie Royale de Musique , qui a pour titre : Les Fêtes d'Hebé , ou Les Talens Lyriques.

L'Auteur du Poëme est anonyme ; & M. Rameau , dont les talens sont assés connus , l'a mis en Musique : le Public a rendu au dernier la justice qu'il mérite ; pour le premier ,

Premier , nous ne serons que ses Echos. Voici ce qu'il dit lui-même de sa Versification , dans une Lettre imprimée à la tête de son Opera , écrite à M. Rameau.

Vous me fâchez beaucoup , Monsieur & quoi ? il faut absolument que le Poème d'un Ballet soit imprimé avant la représentation ? Je me flatois qu'on pourroit se soustraire à l'usage , & qu'il nous suffiroit d'exposer simplement le sujet de chaque Entrée. Songez donc que je n'ai jamais compté vous envoyer qu'un enchaînement de Scenes , qui prêtassent à la Musique & au Spectacle ; & en vérité des Scenes ainsi sacrifiées , ne prétendent point à la lecture. Au moins, pour ma consolation, quand des Connoisseurs vous reprocheront d'avoir travaillé sur une Versification bien différente de celle qui réussit aujourd'hui , qu'ils sachent , je vous prie , que j'en ai dit avant eux tout ce qu'ils pourront en dire. Eh ! que la Musique de notre Ballet soit goûtée autant que je crois qu'elle mérite de l'être , & , pour cette fois-ci , n'en demandons pas d'avantage.

Que ce soit modestie ou sincérité , qu'il fasse parler l'Auteur dans cette Lettre , c'est ce que nous n'examinerons pas ; & pour lui faire voir que nous l'en croyons aveuglément sur sa parole , nous nous abstiendrons des citations ordinaires dont nos Extraits sont ornés. Le Sujet du Prologue , est *Hebé qui*
versoit

*versoit le Nectar à la table des Dieux ; mais leur inconstance ayant obligé cette Déesse à abandonner l'Olympe , elle chercha sur la Terre un azile plus heureux. Natalis Comes. Le Théâtre représente une Campagne rian-
te ; on découvre le Mont Olympe dans l'enfon-
cement.*

Momus & Hebé ouvrent la Scene. Momus dit galamment à cette Déesse que son exil va faire le bonheur de la Terre.

*Les Graces viennent faire leur Cour à la Déesse de la Jeunesse. L'une porte l'Arc de l'Amour , & l'autre son Carquois , la troi-
sième va prendre l'Amour , & l'amene au-
près d'Hebé. Hebé , charmée de l'honneur
que le Dieu de Cythere lui fait , lui dit qu'
elle ne regrette plus le séjour des Cieux.*

*L'Amour invite les Habitans des prochains Bocages à venir rendre leurs hommages à Hebé. Ces Bergers sont Thessaliens. L'A-
mour annonce le sujet du Ballet, en ordonnant
à Polimnie & à Terpsicore de faire triompher
les Talens Lyriques sur les bords de la Seine,
où il va les suivre avec Hebé. Hebé monte
dans un Char. L'Amour & Zephire volent à
ses côtés.*

*LA POESIE. Première Entrée , dont le
sujet est Sapho, surnommée dans l'Antiquité la
dixième Muse , qui fleurissoit à Lesbos en même
temps qu'Alcée , un des plus fameux Poètes de
la*

La Grece. Cè n'est point ici Sapho , telle que l'Histoire la dépeint dans les dernières années de sa vie. C'est Sapho , jeune encore , touchée des talens d'Alcée , goûtant les charmes du mystere , & digne des hommages d'une Cour éclairée.

On a supposé l'exil d'Alcée , pour jetter de l'interêt , s'il est possible , dans une Entrée de Ballet. L'Action se passe dans la journée même , où l'Arrêt d'Alcée est prononcé. On tâche enfin de conserver à ce Poète le caractere emporté que lui donne Horace : Alcæi minaces camœnæ.

Le Théâtre représente un Bosquet , dans le fond duquel on distingue deux Portiques de verdure. *Sapho* se plaint de l'exil prononcé contre *Alcée* par *Hymas* , Roy de Lesbos , à la sollicitation de *Theleme* , Favori de ce Prince , & Rival d'*Alcée*.

Sapho , ne doutant point de la perfidie de *Theleme* , prend le parti de la feinte , & le prie de faire ensorte que le Roy , au retour de la chasse , puisse venir dans sa solitude , où elle a préparé des Jeux. *Theleme* donne dans le piège , & lui promet d'amener le Roy.

Alcée , avant que d'exécuter l'ordre qui l'exile , vient prendre congé de *Sapho*. Elle lui apprend que *Theleme* est son Rival , & que c'est lui qui le fait exiler. *Alcée* éclate

en imprécations contre son Ennemi. Le Roy vient , Alcée se retire. Sapho donne une Fête au Roy. Ces Jeux consistent dans une Allégorie , convenable à l'exil d'Alcée. Une Nayade se plaint de l'inconstance d'un Ruisseau , qui , loin de suivre sa première pente , a détourné son cours; le Fleuve qui a fait le mal de cette Nayade plaintive , ramène le Ruisseau fugitif vers sa chère Naya-
de. Le Roy , touché de cette ingénieuse allégorie , & de la générosité du Fleuve , qui rejoint deux Amans , fait connoître à Sapho combien il est pénétré de cet exemple , Sapho l'invite à le suivre , & lui expose la perfidie de Theleme , qui la sépare de son cher Alcée. Le Roy lui promet de révoquer l'exil de son Amant ; Theleme se retire ; Alcée paroît , & se jette aux pieds du Roy. Cette Allégorie est suivie d'une Fête Marine.

LA MUSIQUE. Seconde Entrée. En voici le sujet.

Tirtée fut envoyé d'Athenes aux Lacédémoniens pour commander dans la Guerre qu'ils avoient contre les Habitans de Messene. L'Assassinat de Théléclès, prédécesseur de Licurgue, étoit le principal sujet de cette Guerre: le courage se rallentissoit de part & d'autre ; mais Tirtée, instruit dès son enfance dans l'Art séduisant de la Musique, rassembla un jour tout le Peuple de Lacédémone , en chantant sur le ton Lydien.

Lydien , & , passant tout à coup au mode Phrygien , sa voix inspira tant d'ardeur aux Soldats , qu'ils volèrent au Champ de Bataille , & les Lacédémoniens remportèrent une Victoire , qui sembloit pancher du côté de l'Armée de Méssene. Platon , Plutarque !

Le Théâtre représente le Peristille d'un Temple.

Iphise , Princesse du Sang de Licurgue , ouvre la Scene. Elle se rapelle tendrement le jour où Tirtée , à la faveur de ses chants , trouva le chemin de son cœur. Licurgue , sortant du Temple , vient apprendre à Iphise l'Oracle qui vient d'y être prononcé , en ces termes :

Peuples , la main d'Iphise

A Tirtée est promise.

Sans l'aveu de la gloire on forme ces liens ,

Le Ciel qui pour vous s'intéresse ,

Destine à la Princesse

Le Vainqueur des Messéniens.

Licurgue ajoute que Tirtée est prêt à braver le hazard d'une Bataille , & qu'il a attesté Mars & tous les Dieux , qu'il triomphera des Ennemis de Lacédémone.

Licurgue , par le feu qui regne dans ses chants , remplit ses Soldats d'une nouvelle ardeur ; ils ne demandent que le combat &

se flatent de la Victoire : Tirtée profite du transport guerrier qu'il vient de leur inspirer ; il se met à leur tête , & les mene aux Ennemis.

Pendant que les Lacédémoniens sont aux mains avec les Messeniens , un nouvel Oracle annonce la Victoire à Iphise. Tirtée revient triomphant. Une Fête guerrière célèbre le bonheur des Lacédémoniens , de Tirtée & d'Iphise.

LA DANSE. *Troisième Entrée.*

SUJET. *Mercury , selon plusieurs Mytologistes , étoit le Dieu de tous les Arts. Paroît-il hors de vraisemblance qu'on l'ait représenté amoureux d'une Bergere , qui mérite , par ses talens , d'être admise à la Cour de Terpsicore ? Le Théâtre représente un Bocage. On découvre un Hameau dans l'éloignement.*

Mercury fait entendre dans un court Monologue , que l'Amour lui promet la conquête du plus aimable objet. Voyant approcher le Berger *Eurilas* , il sort pour quitter son Caducée , & pour reparoître en Berger , une Houlette à la main.

Eurilas se flatte d'être aimé d'*Eglé* , quoiqu'il n'ait jamais découvert son amour à cette aimable Bergere ; il croit que le grand art pour triompher d'une Belle , est de lui cacher les tendres sentimens qu'on a pour elle.

Mer

Mercure revient en Berger ; comme il se dit Etranger , il prie Eurilas de l'instruire de ce qui se passe dans ce Hameau. *Eurilas* lui apprend que la Bergere *Eglé* doit venir au Temple de l'Hymen , faire choix d'un heureux Epoux : il ajoute qu'elle est la Nymphé la plus chere de *Terpsicore* , & que cette Muse , pour prix de sa Danse , lui promet la chaîne la plus belle. Mercure raille finement *Eurilas* , & le flatte qu'il va l'emporter sur tous ses Rivaux. *Eurilas* , au bruit d'un Hautbois qui lui annonce *Eglé* , se retire , de peur que ses yeux ne trahissent le secret de son cœur.

Eglé paroît , dansant au son du Hautbois qui vient de l'annoncer ; elle se partage quelque temps entre *Palemon* , qui la fait danser , & Mercure , qui par ses chants imite le Hautbois. Elle se détermine en faveur de *Mercure* ; *Palemon* se retire , & par dépit il brise son Hautbois. La déclaration d'amour entre *Mercure* & *Eglé* , a fait beaucoup de plaisir. La Dlle Mariette & le Sr Jeliote , qui ont rempli ces deux Rolles , les ont parfaitement bien rendus , & au gré des Connoisseurs les plus délicats. Mercure ne peut lui cacher plus long-temps qu'un Dieu est sa conquête , & la prie de le préférer à tous ses Rivaux dans le choix qu'elle va faire.

Les Bergers du Hameau s'assemblent , &
sc

se disputent la gloire d'être choisis par Eglé ; elle danse devant eux ; ils aspirent tous à la guirlande dont elle doit couronner son vainqueur ; mais Mercure l'emporte. *Eurilas* se console de cette préférence , par une espece de mépris marqué dans ces Vers :

Pour un autre Eglé se déclare !

Espoir flateur , qu'êtes-vous devenu ?

Mais que je suis vengé par un choix si bizarre !

Il falloit à son cœur un Berger inconnu.

Mercury venge *Eglé* de ce prétendu mépris , en se faisant connoître. Ce dernier Acte a obtenu la préférence sur les deux précédens , ayant été généralement goûté , & les plus difficiles ne se lassant pas de le voir.

La seconde Entrée de ce Ballet n'ayant pas été généralement goûtée , comme on vient de le voir , on en a réformé quelques Endroits , & par-là on l'a mise en état d'être applaudie. Voici l'arrangement des Scenes.

Dans la premiere , *Iphise* se plaint aux Dieux , dont l'Oracle veut que sa main soit le prix du Vainqueur des Messeniens. Dans la seconde , *Tirtée* , Amant d'*Iphise* , vient rassûrer sa Princesse par ces Vers.

Princesse , du Destin craignez moins le courroux.

Je vais , en ma faveur , faire expliquer l'Oracle ,
De

De nos Guerriers je conduirai les coups ;
Quand les Dieux ont paru déclarés contre nous ,
Leur voix à votre Amant oposoit cet obstacle ,
Pour le rendre digne de vous.

Pour préparer les Spectateurs au prodige
que la Musique va produire , il rapelle à
Iphise le souvenir de la Victoire qu'elle a
déjà remportée sur les Atheniens rebelles ,
dont elle desarma la fureur ; il finit par ce
trait :

Le succès de mes chants est plu sûr en ce jour.
Apollon seul alors avoit monté ma Lyre.
Si leur charme est si fort lors qu'Apollon m'inspire,
Que ne feront-ils pas , inspirés par l'Amour ?

Tirtée , après avoir rassuré *Iphise* , apelle
les Guerriers qui doivent le suivre. Il leur
parle des Heros qui ont fondé leur Empire ;
Il les invite à marcher sur leurs traces ; &
voyant qu'ils brûlent de la même ardeur ,
dont il est animé , il les mene au combat ,
ou plutôt à la Victoire. *Iphise* , pendant que
Tirtée va combattre , implore le secours des
Dieux par ces Vers :

Veillez sur ces Guerriers , justes Dieux que j'im-
plores ;

Protégez , Dieux puissans , un Heros que j'adore :

Vous causez tous les maux que j'éprouve en ce jour ;
Vous

Vous voulez que l'Hymen ait l'aveu de la gloire ;
 Commandez donc à la Victoire
 De prendre l'aveu de l'Amour.

Ces six Vers ont remplacé avantageusement le Pas de Cinq, qui disoit à peu près la même chose, mais d'une manière moins claire.

Après un Hymne adressé à Apollon par les Dames de Sparte, le son de la Trompette annonce la Victoire de *Tirée* ; il vient en confirmer le bruit, & la célébrer par des Chants & par des Danfes. Cette Entrée finit par ce *Duo*, chanté par *Tirée* & par *Iphise*.

Nos craintes,
 Nos plaintes
 Ont désarmé les Dieux ;
 Nos chaînes,
 Nos peines,
 Tout nous est précieux.
 Hymen, Amour,
 Voici votre grand jour ;
 Regnez, triomphez tour à tour ;
 Formez les nœuds,
 Qui vont nous rendre heureux.
 Regnez, servez de s^{es} beaux feux.

Les Comédiens François préparent une Tragédie nouvelle, sous le titre de *Thelamire*, qui sera donnée

Donnée au commencement du mois prochain. On prétend que c'est la même qui avoit déjà été présentée aux Comédiens , sous le titre de *Philoxene*.

Le 25. Juin , les Comédiens Italiens donnerent la premiere représentation d'une Pièce nouvelle en Prose & en trois Actes , avec un très joli Divertissement , intitulée , *Les Caprices du Cœur & de l'Esprit*. Cette Comédie , qui est de la composition de M. Delisle , fort connu par plusieurs autres bonnes Pièces jouées sur le même Théâtre , a été reçue favorablement , nous en donnerons l'analyse au plutô.

Le 15. le Sr *Sticotti* , originaire de Venise , nouvel Acteur , âgé de dix-neuf ans , débuta sur le Théâtre Italien , dans la Comédie de *la Surprise de l'Amour* , & joua le principal Rolle , dans lequel il fut applaudi. Il a paru encore dans d'autres Pièces avec le même succès. Le Pere & le Frere aîné du nouvel Acteur , sont de la même Troupe.

Le 30. Juin , le Lieutenant Général de Police fit l'ouverture de la Foire S. Laurent , avec les cérémonies accoutumées. Ce Magistrat avoit rendu son Ordonnance le 16. du même mois , concernant ce qui doit être observé par les Marchands qui y sont établis , & qui renouvelle la défense des Jeux , &c.

Le même jour , l'Opera Comique fit aussi l'ouverture de son Théâtre par une Pièce nouvelle , intitulée , *les trois Prologues* , mêlée de Chants & de Danfes fort variés & fort bien executés. Ce Divertissement est terminé par une *Pantomime* en Scenes muettes , executée par une Troupe Etrangere avec beaucoup de précision.

On mande de Compiègne , qu'il y a une affés
II. Vol. G bonne

Bonne Troupe de Comédiens , le Roy ayant bien voulu permettre qu'elle y restât pendant le séjour que la Cour y fera. Le Sr *Moylin* , qui en est l'Entrepreneur , & un des premiers Acteurs , y a fait construire une Loge dans les Fossés du Cours , près de la Riviere , adossée au Rempart. Elle a 102. pieds de long sur 33. de large , avec un Plafond à 22. pieds d'élévation. Cette Loge renferme un Théâtre assez spacieux , & au tour de la Salle un rang de premières & secondes Loges , avec un Parquet , & un Parterre qui peut contenir 400. Personnes.

Cette Troupe , qui est composée d'environ 25. Personnes , joüe indifferemment les Pièces de l'ancien & du nouveau Théâtre Italien , & plusieurs du Théâtre François. On y exécute très-bien des Ballets sérieux et comiques.

On fit l'ouverture de ce Théâtre le 21. Juin , par la Comédie intitulée , *l'Embarras des Richesses* , avec ses agrémens, Pièce du nouveau Théâtre Italien. On en a joüe ensuite plusieurs autres du même Théâtre , & entr'autres , *Arlequin Sauvage* , *la Vie est un Songe* , *Timon le Misanthrope* , *Arlequin Enfant* , *Statuë & Perroquet* , &c. Les mêmes Comédiens joüent aussi les Pièces du Théâtre François , & ont représenté *les Menachmes* , *le Préjugé à la mode* , &c. & differens Ballets Pantomimes , qui ont fait beaucoup de plaisir. Les jours de Chasse , la Comédie ne commence qu'après dix heures du soir , & les autres jours à six heures. On paye les mêmes Prix qu'on paye à Paris à la Comédie Française.

Voici plusieurs Fragmens de la Tragédie de *Seïthos* , comme nous les avons promis le mois dernier ; & pour mettre plus de liaisons entre-

entre-eux , nous avons crû devoir les accompagner d'une espece d'Analyse de la Pièce.

Au premier Acte , *Céphise* dit à *Spanie* que tout se prépare pour son Mariage avec *Pamphos* , & que *Cheres* victorieux arrive avec son Amant. *Spanie* témoigne quelque chagrin ; *Céphise* lui en demande la cause , cette Princesse s'explique alors sur l'amour que lui avoit inspiré *Cheres* lorsqu'il parut à Tanis.

Tu sçais que de tout temps , insensible à l'amour ,
D'un œil indifferant je voyois à la Cour
Ces flots d'Adorateurs qui cherchant à me plaire ,
Innondoient chaque jour le Palais de mon Pere :
Amans ambitieux , que dans leurs vœux secrets ,
Le Trône charmoit plus que mes foibles attraits.
Sans la raison d'Etat , une amoureuse flâme ,
N'avoit pû jusqu'alors , se glisser dans mon ame ,
Et j'attendois toujours , pour nommer mon vain-
queur ,

Que mon Pere & mon Roy disposât de mon cœur.
Cet cœur donc , libre encor , goûtoit un sort paisible ,
Quand un fameux Héros vint le rendre sensible ,
Ce Héros , dont l'Egypte admire les Exploits ,
Sans naissance , dit-on , mais plus grand que les
Rois :

Eh ! qu'importe le sang qui coule dans ses veines !

De la source du Nil les recherches sont vaines.

Qui fait sa renommée est assés glorieux ;

La sublime Vertu n'a pas besoin d'Ayeux.

Cet illustre Inconnu , Guerrier & Pacifique ,

Après avoir été le salut de l'Afrique ,

Avoir fait adopter à cent Peuples divers

Ces Vertus que l'Egypte enseigne à l'Univers ,

Triomphant de l'Erreur & de la Barbarie ,

Cheres , l'heureux Cheres revoyoit sa Patrie ,

Quand l'Arabe en fureur précipitant ses pas ,

Déjà nous menaçoit d'envahir nos Etats.

Contre ce fier Torrent , Cheres est une Digue ,

A la tête des siens , & de son sang prodigue ,

Il combat en Vainqueur , & ses heureux Drapeaux

Poursuivent l'Ennemi jusque dans ses Vaisseaux.

Tanis reçût bientôt ce Héros salutaire ,

Il parut comme un Dieu dans la Cour de mon
Pere.

Eh ! qui ressemble plus à la Divinité ,

Que ceux qui des Humains font la félicité ?

Elle fait entendre que Cheres avoit paru
aussi l'aimer , mais qu'il fut obligé de repar-
tir de Tanis pour combattre les Arabes , &
que bientôt après elle fut destinée au Prince
qui va l'épouser. Surquoi elle dit ;

Pamphos a des vertus , & sans antipathie ,

Céphise , à son destin je puis me voir unie ;

Mais

Mais si l'on m'eût permis de serrer d'autres nœuds,
Sois sûre que Chères auroit eû tous mes vœux.

Daluca arrive, qui lui confirme la Victoire
remportée sur les Ennemis , & la célébration
prochaine de son Mariage , *Spanie* se retire.
Daluça, qui se croit au comble de ses vœux,
se rapelle avec complaisance la conduite
qu'elle a tenuë pour réussir dans ses desseins,
& en entretient *Merope* dans ces termes :

Au moment que *Nephté* descendit chés les Morts ,
Pour occuper son lit je fis tous mes efforts ;
Et bientôt , sans avoir la qualité de Reine ,
Du Roy , de ses Etats , je me vis Souveraine.
Ma naissance sembloit m'exclure de ce rang :
L'Art survint , où manquoit la dignité du sang.
D'un Prince effeminé je surpris la tendresse ,
L'Epouse sur le Trône annoblit la Maîtresse ;
Et faisant taire enfin , & l'Egypte , & les Loix ,
Je me vis en état de lui donner des Rois.
J'éloignai des Conseils ces Ministres severes ,
Du joug que j'imposois dangereux adversaires.
Je fis plus , je changeai la face de la Cour ,
Des austeres Vertus elle étoit le séjour ,
Des Jeux & des Plaisirs elle devint l'azile ;
A leurs douces leçons la Jeunesse docile ,
S'amollit aisément au sein des voluptés ;
Et suivant à l'envi d'aimables nouveautés ,

G illj

Aban

Abandonna ces Arts , ces nobles Exercices ,
 Qui laissoient ignorer jusques au nom des vices ;
 Elevoient le génie , annoblissoient les cœurs ,
 Fortifioient les corps , & distinguoient nos mœurs
 Ainsi dans mon Palais ouvert à la mollesse ,
 De vains amusemens nourrissoient la paresse ,
 Et je voyois partout le Regne des Plaisirs
 Former des Courtisans au gré de mes desirs.
 Ceux qui de la Vertu suivoient les loix suprêmes ,
 Craignoient ma Politique & s'exiloient eux-mêmes ;
 De leur sagesse austere ils délieroient mes yeux ,
 A ma nouvelle Cour ils étoient odieux ;
 Car , comme tu le vois , je l'avois composée
 D'une jeune Noblesse & vaine & méprisée ,
 De Ministres vendus aux passions des Grands ,
 Dignes de mes Projets, indignes de leurs rangs.

Elle dit qu'elle a fait mourir Sethos , à quoi
 elle ajoute :

Ainsi la route au Trône à mon fils fut ouverte.
 Osoroth fut d'abord sensible à cette perte ;
 Mais ce Prince peu propre à nourrir sa douleur
 Dans les bras du Plaisir oublia son malheur.
 Toute l'autorité dans mes mains fut remise ,
 La Cour, plus que jamais, fut rampante & soumise ;
 Le Roy n'ose pas voir ce que j'ai pû tramer ;
 Quand il ouvre les yeux , je sçais les lui fermer ;
 Moi-

Moi-même j'ai choisi tout ce qui l'environne ,
Et nul , sans mon aveu , n'approche sa Personne.
Par cet art de regner , je fais ce qu'il me plaît ,
D'un Epoux soupçonneux , qui dans le fond me
 hait ,

Que mon pouvoir offense , & mes caresses gênent ,
Qui voit souvent le piège où mes avis l'entraînent ;
Mais qui foible , & toujours facile à gouverner ,
N'a jamais été Roy , que pour me couronner.

Mais elle est troublée par un songe où elle
a cru voir Sethos. *Osoroth* lui présente *Cheres* , & à son aspect elle croit reconnoître
celui qu'elle avoit vû dans ce songe. *Cheres*
fait , à sa priere , le récit du dernier combat ,
dans lequel , comme il le remarque , le Prin-
ce Beon lui avoit sauvé la vie. *Osoroth* est
impatient de voir le Chef des Ennemis , qui
avoit été fait Prisonnier ; *Cheres* prie *Oso-
roth* d'assembler son Conseil , pour y exa-
miner ce Prisonnier ; *Daluca* veut s'y opo-
ser , mais *Osoroth* approuve la proposition
de *Cheres*.

La premiere Scene du second Acte se passe
entre Sethos & Amedes. Cét Amedes avoit
été Gouverneur du Prince , & il en étoit
séparé depuis le combat de Coptos. Sethos
lui fait un Portrait de *Daluca* en ces ter-
mes :

G iij

Daluca

Daluca , qu'un sang vil loin de nous a fait naître ;
 Sçût s'emparer du Trône & du cœur de son Maître.
 Cette Femme, suivant son orgueilleux projet,
 N'a fait de son Epoux que son premier Sujet.
 De-là sont nés les maux que souffre cet Empire ;
 Mes yeux en sont témoins, & mon cœur en soupire.
 Ce n'est plus cet Etat jadis si florissant ;
 Je n'ai trouvé partout qu'un Peuple gémissant.
 J'ai vû les Champs deserts, les Villes desolées ,
 Les Temples abattus, leurs Offrandes pillées, &c.
 Que vous dirai je ensu ? l'infâme trahison ,
 Les embûches , les fers , le meurtre , le poison ,
 Le crime triomphant , l'innocence opprimée ,
 Font voir si Daluca dément sa renommée.

Après une autre Scene entre Osoroth & Sethos , toujours cru Cheres , dans laquelle il apprend que la Princesse *Spanie* est arrivée à la Cour , pour y épouser *Pamphos* , paroît *Daluca* avec ceux qui composent le Conseil. C'est-là que l'Auteur a placé la reconnoissance de Sethos. Nous n'extrairons rien de ces Scenes , parce qu'elles sont trop liées ensemble , & que d'ailleurs elles méritent bien , surtout par la beauté des sentimens , d'être lûes dans la Pièce ; nous ajouterons seulement qu'Osoroth après avoir reconnu son fils dans le prétendu Cheres , lui cede sa

Cou-

Couronne. Daluca termine l'Acte par ce Monologue.

Ainsi tous mes Projets s'en vont s'évanouir !

De mon defastre affreux le cruel va jouir !

Mon plus grand ennemi me tient en sa puissance ,

Il peut lancer sur moi les traits de sa vengeance ,

Et voilà tout le fruit des travaux de vingt ans !

Voilà ce qu'ont produit mes forfaits éclatans !

Sethos vit ! Sethos regne ! effroyable pensée !

Qu'à l'aspect d'un Rival mon ame est couroucée !

Comment s'est-il soustrait à la perfide main ,

Qu'à Coptos autrefois j'armai contre son sein ?

Dieux cruels ! vous avez trompé mon espérance ,

Et sur un faux rapport prenant trop d'assurance ,

Ma Politique habile a formé vainement

Des desseins que le sort renverse en un moment.

C'en est fait. Je succombe. O desespoir ! O rage !...

Mais dois-je donc céder au Destin qui m'outrage !

Remplissons ce Palais de troubles & d'horreurs :

Sur ton Trône , Sethos , crains encor mes fureurs.

Daluca ne connoît les remords ni les larmes ;

Sans combattre du moins je ne rends point les
armes.

Bravons tous les malheurs qui me sont préparés.

Je puis , je puis porter des coups plus assurés.

Dans mon juste dépit , opprimant qui m'opprime ,

Comme j'ai commencé finissons par le crime.

G v . Spanic

Spanie & *Céphise* ouvrent le troisième Acte. *Céphise* veut flatter l'amour de *Spanie* pour *Sethos*, qui étant devenu Roy, ne cédera pas, dit-elle, sa Maîtresse à son frere. *Spanie*, fondée sur la Politique de son Pere, qui ne veut point la marier à un Prince qui soit Roy, ou qui puisse l'être par lui-même, ne se prête point à l'espoir que *Céphise* veut lui donner. Voici comme elle s'exprime à ce sujet.

Tu présumes beaucoup. Le Sort m'est si contraire,
Que je n'espère rien, quand tout veut que j'espère.
Je retrouve, *Céphise*, un Amant glorieux,
Un Héros dont cent Rois composent les Ayeux,
Que dans tous ses Projets conduit la Vertu même,
Un Prince tout puissant, né pour le rang suprême,
Mais si-tôt qu'il y monte, il est perdu pour moi.
Mon Pere, tu le sçais, s'en est fait une loi.
Non, pour son Frere enfin *Sethos* n'est point à
craindre.

Le Sort n'en veut qu'à moi, *Spanie* est seule à
plaindre.

D'un amour malheureux je dois me détacher,
Un mérite parfait avoit sçu me toucher,
Mon trop sensible cœur s'en est laissé surprendre,
Mais de tant de vertus pouvoit-il se défendre ?
Et quelle ame bien née, en voyant ce Héros,
Céphise, peut encor conserver son repos ?

Que

Que l'Amour est puissant quand il naît de l'Estime !
 Qu'il en coûte pour vaincre une ardeur légitime !
 Je sçaurai , toutefois , fidelle à mon devoir ,
 Combattre & surmonter un amour sans espoir ;
 A sortir de mon cœur je sçaurai le contraindre ;
 La Vertu l'alluma ; la Vertu va l'éteindre.
 Et Pamphos , que je dois regarder comme Epoux ,
 Va devenir l'objet de mes vœux les plus doux.

Céphise apporte différentes raisons pour combattre celles de *Spanie* , qui persiste toujours dans la même pensée , & semble vouloit douter de l'amour de *Sethos* , sous prétexte qu'il tarde trop à la voir. *Sethos* arrive. Il commence par s'excuser auprès de la Princesse , du mystere qu'il lui a fait à Tanis de son nom & de sa naissance. *Spanie* lui répond :

Ce que j'apprends , Seigneur , de votre destinée ,
 Quoiqu'affés imprévu , ne m'a point étonnée :
 Sorti du Sang des Rois , vous pourriez chés les
 Dieux ,
 Sans me surprendre encor , me montrer vos Ayeux.
 Cette immortalité que le Ciel vous destine ,
 Vous rend digne à mes yeux d'une telle origine.
 Cheres étoit si grand par ses nobles Travaux ,
 Qu'il ne s'élève point en devenant *Sethos* ;
 Et s'il est revêtu de la toute-puissance ,

410 MÉRISSE
Le mérite l'eût fait , ainsi que la naissance. 3
Ce doit m'être , Seigneur , un spectacle bien doux ,
De voir du moins Sethos Frere de mon Epoux.

Sethos lui déclare toute sa passion pour elle , & proteste qu'il ne souffrira point que l'hymen de Pamphos s'accomplisse. Il presse *Spanie* de s'expliquer en sa faveur , sur quoi elle lui dit :

Si vous jugiez en Roy , du cœur d'une Princesse ,
Vous ne feriez jamais expliquer sa tendresse ;
Vous sçauriez que soumise à de severes Loix ,
D'aimer ou de haïr , elle n'a pas le choix.
Plus on est prêt du Trône , & plus on est Esclave.
A l'abri de nos fers la liberté nous brave ;
Loin du superbe joug que l'on porte à la Cour ,
Chés les simples Mortels elle fait son séjour ,
Et voit d'un œil content l'austere obéissance ,
Tyranniser en nous une illustre Naissance.
Mais , après tout , Seigneur , il nous est glorieux ;
D'immoler à l'Etat nos soupirs & nos vœux.
Du moins si notre Sexe , ennemi des allarmes ;
Ne sçauroit suporter le tumulte des armes ,
Ni ces fameux Travaux dont la Gloire est le Prix ,
Autant qu'il est en nous , servant notre Pays ,
Nous lui sacrifions le choix d'un hymenée ,
D'où dépend quelquefois toute sa destinée.

Sur

Sur cette réponse , *Sethos* se persuade que le cœur de *Spanie* incline pour *Pamphos* ; & il se trouve d'autant plus malheureux , qu'il n'aura jamais la force de vaincre son amour. *Spanie* lui dit alors :

Eh ! bien , recevez-en l'exemple d'une Femme.
Peut-être aurois-je dû sous des voiles discrets
Vous cacher de mon cœur les sentimens secrets.
Mais s'il sort de ma bouche un aveu trop sincère ,
Je vous estime assez pour oser vous le faire.
Le Destin nous impose une commune Loi ,
Et je ne vous crois pas moins de vertu qu'à moi.
Sçachez , loin qu'à vos vœux mon âme fût rebelle,
Que nos cœurs ont brûlé d'une ardeur mutuelle ;
Que dans le mien , Seigneur , l'Amour avoit lancé
Ce trait , ce même trait dont vous fûtes blessé ;
Je connus son Triomphe , & n'en pris point d'alarmes ,
Le cruel m'attaquoit par de trop belles armes ,
Il me montrait en vous cent vertus à la fois ,
Le Vainqueur des Tyrans , & le Vengeur des Rois.
Je me faisois souvent raconter votre histoire ,
Et me flatois un jour d'en partager la gloire.
Quel eût été mon sort !.... je l'avouerai , Seigneur ,
Vivre votre compagne eût fait tout mon bonheur.
Soutenez ma Vertu , Dieux puissans que j'implore.
L'espérance s'éteint , & mon feu brûle encore :
Ne

Ne vous offensez pas , en condamnant mes vœux ,
 Des soupirs que m'arrache un amour vertueux.
 Et vous , Seigneur , & vous , auteur de cette flâme ;
 Ne vous prévalez point d'avoir lu dans mon ame.
 Et bien loin desormais de prétendre à mon cœur ,
 Apprenez de Spanie à vaincre votre ardeur.

Sethos , au comble du bonheur , se promet tout de la déclaration que vient de lui faire Spanie ; mais cette Princesse , loin de lui laisser sur cela aucune espérance , l'assûre en le quittant , que sa main ne sçauroit être à lui , & qu'elle va la donner , avec le Trône de Tanis , à Pamphos.

Ce Prince arrive & demande à Séthos , son agrément sur ce Mariage. C'est une des situations de la Pièce qui , vrai-semblablement , auroit fait un coup de Théâtre heureux , si elle eût été représentée.

Pour revenir à notre Extrait , Séthos ordonne à Pamphos de renoncer à son amour ; & cette Scene est suivie d'une autre entre *Daluca* & *Pamphos* , qui lui apprend l'amour de Séthos pour Spanie. Elle lui ordonne de se joindre à son frere pour executer un projet qu'elle a formé.

L'Acte finit par une Scene entre Séthos & Amedes , qui combat l'Amour de ce Prince.

Osoroth , allarmé de ce qu'il vient d'apprendre concernant l'amour de Sethos pour Spanie ,
 com-

commence le quatrième Acte avec Amedes & l'exhorte à détourner Séthos de cette Passion. La Reine paroît, Osoroth veut la rassûrer sur les inquietudes qu'elle peut prendre à ce sujet, & il la quitte pour aller voir son fils.

Beon & Pamphos arrivent, Daluca leur expose en détail tout ce qu'elle a fait pour leur élévation, & la politique qu'elle a tenuë pour procurer un Trône à l'un avant le temps, & à l'autre un Hymen d'autant plus glorieux qu'il est suivi d'une Couronne, puis elle ajoute :

Mais quel coup imprévu nous menace en ce jour ?
On veut vous dérober les fruits de ma tendresse,
A vous, une Couronne; à vous, une Maîtresse.
Un frere (eh ! que sçait-on si c'est le vrai Sethos ?)
Seroit pour nous, mes fils, une source de maux,
Si les plus grands revers allarmoient mon courage,
Ou qu'on pût sous mes yeux détruire mon Ou-
vrage.

Non, vous m'avez coûté, pour combler vos souhaits,
Trop de soins, de travaux, même trop de forfaits ;
D'un Hymen glorieux, & du pouvoir suprême
J'ai depuis trop long-temps, flaté deux fils que
j'aime,

Pour laisser leur fortune errer au gré du sort,
Et la voir aujourd'hui faire naufrage au Port.

Unissons-nous ensemble, efons sur une Barbare
Reprendre

Reprenâdre tous les biens dont son orgueil s'empare,
 Spanie est à l'Autel , & le Trône est tout prêt ,
 Princes , ne consultez qu'un si cher intérêt.
 Quelque soit , après tout , ce Mortel téméraire ,
 C'est toujours plus , mes fils , un ennemi qu'un
 frere ;

Ne délibérons plus ; voici * votre vengeur ,
 Armez-en votre main pour lui percer le cœur.

Les deux Princes témoignent de cet atten-
 tat toute l'horreur qu'on peut penser. Dahu-
 ca poursuit :

Lâches enfans ! ainsi vous trompez mon espoir.
 Ce fer blesse vos yeux , & vous n'osez le voir :
 Mais s'il ne peut passer dans vos mains trop timides,
 S'il me reste , sçachez , fils ingrats & perfides ,
 Qu'en la mienne du moins il peut verser du sang ;
 Oûi , de votre Héros je percerai le flanc.
 On a laissé jadis échaper ma victime ,
 Je la tiens , & moi-même acheverai mon crime.
 Il faut bien , quand mes fils m'ordonnent de mourir ,
 M'armer du seul moyen qui peut me secourir.
 Eh quoi ! quand vous n'osez sacrifier un frere ,
 Cruels , hésitez vous d'immoler votre Mere ?
 Il sçait ce qu'à Coptos autrefois j'entrepris ,
 Et le ressentiment animé ses esprits ;

* Elle tire un Poignard.

Doutz

Doutez-vous que craignant encor son ennemie ,
Pour assurer ses jours , il n'attente à ma vie ?
Ne vous contentez-pas d'approuver les desseins ;
Courez vous joindre à lui , soyez mes assassins ,
Rendez-lui par ma mort un important service ,
Il mérite , sans doute , un si grand sacrifice ,
Signalez contre moi votre zele pour lui ,
Aux dépens de mes jours achetez son apui ,
Sceptre , Mere , Maîtresse , en proie à sa puissance ,
Que de titres acquis sur sa reconnoissance !
Barbares , courez donc allumer son courroux ,
Et je vais de ce pas me livrer à vos coups.
Ce fer vous prévenant , se fera reconnoître ,
Il parviendra , du moins , jusques à votre Maître ;
Je n'ose esperer plus ; puissai-je toutefois ,
Avant que d'expirer vous immoler tous trois !

Les deux Princes persistent dans leurs sentimens vertueux. Ils employent les motifs les plus touchans , pour gagner leur Mere. Beon fait un dernier effort en lui parlant ainsi :

Quelqu'amour que l'on ait pour la toute-puissance ,
On ne scauroit changer l'ordre de la naissance . :
Le Trône peut-il plaire à des cœurs généreux , :
Quand il devient le prix d'un parricide affreux ?
Je cede aux Loix du sort ; & je vois sans murmure
Un Prince recueillir les Droits de la Nature.
Puissai-je

Puissai-je n'avoir pas d'autres sujets de pleurs !
 Si la soif de regner , s'emparant de nos cœurs ,
 Rend la mort des aînés un forfait nécessaire ,
 Ce forfait , à son tour , pourroit souiller mon frere,
 Et pour me préserver du Destin de Sethos ,
 Il faudroit que ma main s'étendît sur Pamphos.
 Funeste ambition , qui d'un Trône sublime ,
 Chasseroit la vertu, pour y placer le crime !
 Faites cesser le cours de nos cruels ennuis ,
 Daignez voir dans Sethos le frere de vos fils ,
 Ou si pour lui , Madame , une haine implacable ,
 A nos vœux empressés vous rend inexorable ,
 Vengez-vous sur vos fils ; en leur perçant le flanc ,
 Vos mains, du même coup, feront couler son sang.
 Punissez des ingrats qui vous défobéissent ,
 Percez, dis-je, percez des cœurs qui vous trahissent.
 Mais plutôt que vos pleurs calment votre courroux !
 Pour le fléchir , hélas ! j'embrasse vos genoux ,
 Penetré de douleur , j'ose espérer encore
 D'obtenir à vos pieds la grace que j'implore, &c.

Daluca paroît se rendre à ces raisons , elle renvoye les Princes , en les assurant qu'elle a totalement changé de sentiment , mais à peine sont ils sortis , qu'elle s'écrie :

Il falloit rompre ainsi ce funeste entretien ;
 Mais , en dissimulant , quel espoir est le mien !

En dépit de mes soins , tous mes projets échoïent ,
Conçûs , formés pour eux , mes fils les désavoient.
Il ne manquoit donc plus à mon sort malheureux ,
Que d'avoir mis au jour des enfans vertueux . . .

Daluca , toujours la même , croit qu'Asa-
res , cet Esclave qui avoit voulu se faire pas-
ser pour Sethos , sera plus propre à son des-
sein. Elle le fait venir & exige de lui , sous
peine de la vie , & des plus cruels supplices ,
de poignarder Sethos. Asares lui promet tout
ce qu'elle veut , & quand il s'est retiré , Da-
luca s'exprime ainsi :

Dieux ! je respire enfin ; d'une prompte vengeance
L'espoir peut désormais s'emparer de mon cœur...
Mais quel trouble secret condamne ma rigueur...
Ah ! cessons d'écouter un remords qui m'abuse.
Sethos vit ; je suis Mere , & voilà mon excuse ;
Ce n'est pas au moment qu'il faut executer ,
Sur de vaines terreurs qu'on doit se consulter ;
De ces foiblesses d'ame un grand cœur se défie ;
Et quoiqu'on puisse oser , le succès justifie.
Cependant allons voir jusqu'où , pour me venger
Le rebelle Asares osera s'engager.
Au bord du précipice habite l'épouvante.
Rafermisons sa main , peut-être chancelante ;
Eclairons tous ses pas , mais en guidant ses coups ;
Prévenons le danger , s'il retomboit sur nous.

Dans

Dans le cinquième Acte, Pamphos se plaint à Spanie d'avoir trouvé un Rival dans la personne de Sethos ; il la conjure de rassurer son amour allarmé , & cette Princesse lui promet sa main. Sethos survient, & trouvant Pamphos avec Spanie , dit à son frere :

Prince , vous oubliez , puisqu'il faut vous le dire ,
Ce respect , que tantôt j'avois sçû vous prescrire ,
Vous auriez dû, je crois , renonçant à vos vœux ,
D'un amour qui m'offense avoir éteint les feux.

Pamphos lui répond :

Brulé des mêmes feux dont vous osez vous plaindre,
Jugez - vous donc , Seigneur , qu'on puisse les
éteindre ;

Et faites-vous ce tort aux plus charmans attraits ,
De penser que d'un cœur ils s'effacent jamais ?
Quand on veut me réduire à cet effort suprême ,
Je rapelle à l'instant un Héros à lui-même ;
S'il croit que de l'Amour on peut briser les fers ,
Il en doit plus que moi , l'exemple à l'Univers . . .

Sethos reste avec Spanie , & lui fait des reproches de favoriser les vœux de son Rival ; Spanie ne dissimule point la résolution où elle est d'accomplir son Hymen avec Pamphos, & sur ce que Sethos veut recourir au Roy Spanius , Pere de la Princesse pour rompre ce Mariage ; elle lui dit :

Quel

Quel est votre dessein ? Croirai-je qu'un grand Roy
Ose en induire un autre à violer sa foy ?

Voulez-vous , en suivant un projet téméraire ,
Pour m'obtenir , Seigneur , deshonorer mon Pere ?

Ce Prince , qui jaloux de ressembler aux Dieux ,

Dans ce qu'il a promis , est fidele comme eux ,

Romprôit une alliance après l'avoir jurée !

Que devient donc des Rois la parole sacrée ?

Que devient cette foi qu'ils daignent nous donner ;

Et que , même sans crime , on ne peut soupçonner

Sethos , qui s'est acquis une gloire si pure ,

Pour pouvoir l'enseigner , connoît il le parjure ?

Sethos accuse encore Spanie d'indifference
pour lui , & cette Princesse ajoute :

Cruel ! pouvez-vous bien douter de ma tendresse ?

Que voit donc votre amour , s'il ne s'aperçoit pas

Des tourmens que j'endure en ces rudes combats ?

L'Auteur de mes soupirs , peut-ils les méconnoître ?

Plût au Ciel qu'au-dehors on les vît moins paroître !

Hélas ! que votre sort est different du mien !

Si vous voulez , Seigneur , libre de tout lien ,

Ne pouvant être à moi , vous n'êtes à personne.

Mais c'est peu de vous perdre , il faut que je me
donne ,

Et qu'un triste devoir tyrannisant mon cœur ,

Dans tout autre que vous , me choisisse un vain-
queur.

Etouffant

Etouffant mon amour, en renonçant au vôtre ,
 Il faut , il faut qu'en moi j'en fasse naître un autre,
 Que je change d'objet & brule constamment ,
 Que j'adore celui qui m'ôte mon Amant.
 Ce n'est pas tout encore. Il faut, pour mon supplice,
 De vos cruels soupçons effuyer l'injustice.
 Sous tant de maux divers mon esprit abattu ,
 Me fait en ce moment craindre pour ma vertu ;
 Sauvons-là des périls où votre amour l'expose.
 Adieu , Je vais subir la loi que l'on m'impose.
 D'un tel effort, Seigneur, soyez du moins jaloux.

Suit ce Monologue de Sethos.

Que resous-tu ? Sethos ! que prétend ton audace ?
 Veux-tu , las de prier , employer la menace ?
 Veux-tu livrer toujours d'inutiles combats ,
 Et ravir une main qui ne se donne pas ?
 Prétends tu , contre un frere , user de violence ,
 Et plus loin qu'il ne faut , étendre ta puissance ?
 Quand des transports de joye annoncent ton retour,
 Que tu reçois les vœux de ta nouvelle Cour ,
 Ne pouvant triompher d'une vaine tendresse ,
 Veux-tu changer en pleurs la publique allegresse ?
 Offenser & ton Pere & le Roy de Tanis ?
 Séparer des Amans qu'eux mêmes ont unis ?
 Voir Memphis détester un amour tyrannique ?
 Et l'Egypte rougir du Héros de l'Afrique ?
 Pour ton Regne naissant, ah ! quel augure affieux !
 Tes

Tes premiers pas au Trône ont fait des malheureux ;
 Ta gloire disparoît & ton courage expire.
 L'Amour étend sur toi son redoutable Empire.
 Au Char de ce Vainqueur honteusement lié ,
 N'es-tu donc pas encore affés humilié ?
 Tandis que de tes feux vainement allarmée ,
 La raison ne peut rien sur ton ame enflâmée ,
 Une femme plus forte en connoît le pouvoir ,
 Se surmonte elle-même & t'apprend ton devoir.
 Hélas ! c'est sa vertu qui me la rend plus chere ,
 Plus cet effort est grand, plus elle sçait me p laire ;
 Son ame magnanime ajoute des attraits
 Aux charmes dont mon cœur a ressenti les traits ,
 Et malgré la rigueur d'un refus qui m'outrage ,
 Mon feu, loin de s'éteindre , en brûle d'avantage.

Asares demande à parler en secret à Sethos ; il lui déclare la conjuration que Daluca a tramée contre lui. Osoroth arrive , il apprend les complots de la Reine, court chés elle , pour lui en faire des reproches. Daluca confesse tout , prend du poison , & se présente à Sethos. Elle lui déclare tout ce qu'elle a tramé contre lui ; elle meurt. Sethos rendu tout entier à son héroïsme , termine la Piece comme il a été dit dans l'Argument qu'on en a inséré dans le Mercure du mois dernier.

NOU

Ouvert: Constantinople, qu'on se promet beaucoup du nouveau Grand Visir *Arias Mehmed Pacha*, et de son Secrétaire de Widden, lequel s'est acquis beaucoup de réputation dans la Campagne de 1757.

On a nommé Camach, ou Gouverneur de Constantinople, et Lieutenant du G. Visir, *Achmet Pacha*, le même qui s'est exercé cette Charge, & avant de lui en avoir été nommé, après avoir servi de Secrétaire, à son Excellence *Sey Bey Oglo* d'Albanie, & d'ailleurs qui lui avait servi de secrétaire. Le *Capitan Pacha* a été nommé *Fatih*, ou Lieutenant de Camach.

On dit que *Sey Bey Oglo* a été arrêté à Tocat.

On a nommé de *Barre*, sur la Côte des Indes Orientales, un établissement, par lequel on veut augmenter le Commerce des Indes de l'Europe. On a nommé *Barre* le 1758. Par les ordres du Roi.

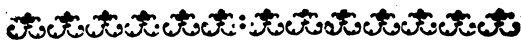
poir , craignant la violence des Soldats. Il y avoit parmi elles deux mille femmes grosses. *Schah-Nadir* marche à grandes journées vers Dely. Toute la Cour du Roy Mogol est dans la consternation, ne sachant comment pouvoir résister à ce Conquerant, surtout dans les fâcheuses circonstances où sont les Affaires de ce dernier Roy. Les *Homras*, ou Grands du Royaume sont dans la desunion, & se sont rendus presque indépendans , desorte que leurs intérêts étant differens , il faut nécessairement qu'il y ait bientôt un changement dans ce Royaume par le choix d'un nouveau Souverain , ou s'attendre de voir ce même Royaume subjugué par les armes de *Schah-Nadir*.

On écrit d'Afrique , que les Concurrans qui prétendent au Trône de Maroc , continuent de se faire la guerre plus vivement que jamais , & que Muley Abdalla , lequel s'étoit retiré vers les Frontières de la Guinée , y a assemblé une Armée considérable de Noirs , avec laquelle il s'est rendu du côté de Taradante.

A L L E M A G N E.

On a appris que le 30. May , le Grand Duc & la Grande Duchesse de Toscane arriverent à Vienne , près de Vienne , & qu'étant arrivés dans les carrosses que l'Empereur leur avoit fait donner , ils se rendirent à la Cour de l'Empereur.

Le 18. Novem. la Majesté Très-Excellente de l'Empereur & de l'Impératrice respectives de Hongrie , & une suite nombreuse , & une suite nombreuse



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE ET PERSE.

ON écrit de Constantinople , qu'on se promet beaucoup du nouveau Grand Visir *Arias Mehemet Pacha* , ci-devant Seraskier de Widden , lequel s'est acquis beaucoup de réputation dans la Campagne de 1737.

On a nommé Caïmacan , ou Gouverneur de Constantinople , & Lieutenant du G. Visir, *Achmet Pacha* , le même qui a déjà exercé cette Charge, & revenu depuis peu de l'Asie mineure , après avoir dissipé les Rebelles , & forcé Sary Bey Oglou d'abandonner le Château qui lui avoit servi de retraite. Le Capitan Pacha a été nommé *Vekil* , ou Lieutenant du Caïmacan.

On assure que Sary Bey Oglou a été arrêté à Tocat.

Une Lettre écrite de Surate , sur la Côte des Indes Orientales, où les François ont un Etablissement, arrivée par un Vaisseau de la Compagnie des Indes de France, porte ce qui suit. Du 23. Août 1738. Par les nouvelles qui sont venues ici de la Cour du Mogol, on a sçu que *Schah-Nadir* , nouveau Roy de Perse, ci-devant nommé *Thamas Kouli-Kan* , après avoir pris la Ville de *Candahar* , dans la Province de même nom , dont le Siège a duré un an , a conduit son Armée dans la Province voisine , nommée *Caboulestán* , limitrophe des Etats du Mogol , qu'il a toute réduite sous son obéissance. Peu de temps avant la prise de *Caboul* , qui en est la Capitale, cinq mille femmes ou filles se sont tuées de desespoir,

poir , craignant la violence des Soldats. Il y avoit parmi elles deux mille femmes grosses. *Schah-Nadir* marche à grandes journées vers Dely. Toute la Cour du Roy Mogol est dans la consternation, ne sachant comment pouvoir résister à ce Conquerant, surtout dans les fâcheuses circonstances où sont les Affaires de ce dernier Roy. Les *Homras*, ou Grands du Royaume sont dans la desunion, & se sont rendus presque indépendans , desorte que leurs intérêts étant differens , il faut nécessairement qu'il y ait bientôt un changement dans ce Royaume par le choix d'un nouveau Souverain , ou s'attendre de voir ce même Royaume subjugué par les armes de *Schah-Nadir*.

On écrit d'Afrique , que les Concurrans qui prétendent au Trône de Maroc , continuent de se faire la guerre plus vivement que jamais , & que Muley Abdalla , lequel s'étoit retiré vers les Frontières de la Guinée , y a assemblé une Armée considérable de Noirs , avec laquelle il s'est rendu du côté de Taradante.

A L L E M A G N E .

ON a appris que le 30. May , le Grand Duc & la Grande Duchesse de Toscane arriverent d'Italie à Rossaw , près de Vienne , & qu'étant montés sur le champ dans les carosses que l'Empereur avoit envoyés au-devant d'eux , ils se rendirent au Château de Laxembourg.

Le Traité de Paix conclu à Vienne le 18. Novembre 1738. entre l'Empereur & Sa Majesté Très-Chrétienne , contient XI. Articles. Le premier & le second roulent sur les assurances respectives de cultiver sincèrement une vraie Amitié , & une

H étroite

étroite Union , entre l'Empereur & l'Empire , d'un côté , & le Roy de France , de l'autre ; d'oublier toutes les hostilités passées , &c. & de renvoyer sans rançon , les Prisonniers qui pourroient encore rester.

Le troisième Article pose pour Base de la Paix l'Execution des Traités de *Westphalie* , de *Nimegue* , de *Ryswick* & de *Bade*.

Le quatrième contient les Articles Préliminaires qui furent signés à Vienne le 3. Octobre 1735 ; la Convention faite le 11. Avril 1736. sur l'execution de ces Préliminaires , & celle qui fut signée le 28. Août de la même année pour la cession & la remise actuelle du Duché de Lorraine au Roy de Pologne *Stanislas I.* Par cette dernière convention , S. M. T. C. se charge des Dettes d'Etat , ou qui se trouvent hypothéquées sur la Lorraine & le Barrois.

Par le cinquième Article , l'Empereur promet de ne jamais poursuivre la *Desincameration* du Duché de Castro , & du Comté de Ronciglione.

Le sixième Article contient l'Acte d'Abdication du Roy de Pologne *Stanislas I.* , avec trois autres Actes signés à Vienne , pour ce qui regarde les affaires de Pologne : un Acte par lequel S. M. T. C. reconnoît le Roy Auguste , & un autre par lequel la Czarine & le Roy Auguste reconnoissent le Roy *Stanislas I.*

Le septième Article contient en premier lieu les Déclarations signées par l'Empereur , le Roy d'Espagne & le Roy des *Deux Siciles* , concernant l'effectuation des Articles de la Paix : ensuite le Diplôme de l'Empereur , pour la Cession des Royaumes de Naples & de Sicile , & des Ports de Toscane , au Roy des Deux Siciles. Les Diplômes du Roy d'Espagne & du Roy des deux Siciles , pour la Cession de Parme & de Plaisance à l'Empereur , &
de

de la Succession Eventuelle de Toscane à la Maison de Lorraine , & une Déclaration signée à Compiègne par le Ministre de l'Empereur , sur quelques Points à regler amiablement entre l'Empereur , le Roy d'Espagne & le Roy des Deux Siciles.

Dans l'Article huitième sont le Diplôme de l'Empereur , pour la Cession du *Novarois* & du *Tortonnois* , &c. au Roy de Sardaigne , & l'Accession de ce Prince aux Préliminaires.

Le neuvième est l'Acte de Cession du Duc de Lorraine de ses Etats , & par le dixième le Roy de France s'engage à la garantie de la *Pragmatique Sanction*.

Les deux autres Articles concernent l'Acquit des Impositions & Contributions , la Démolition de quelques Forts , les Reglemens des Limites à faire , &c.

Après l'Article séparé , qui regarde les Titres non reconus , suivent les Ratifications de l'Empereur & du Roy de France , l'Accession du Roy de Sardaigne avec une Déclaration , pour renvoyer à un Eclaircissement la Prétention de ce Prince sur *Serravalle* , les Accessions du Roy d'Espagne , & du Roy des Deux Siciles.

D A N N E M A R C K.

ON apprend de Coppenhague , que l'Escadre Françoise commandée par le Marquis d'Antin y étoit arrivée le 26. Juin , & que M. de Chavigny , Envoyé Extraordinaire du Roy de France , s'étoit rendu sur le champ à bord du Vaisseau *Le Bourbon* , pour rendre visite au Marquis d'Antin , qu'il avoit engagé de descendre à terre avec les principaux Officiers de l'Escadre.

ON écrit de Rome que tous les Feudataires du Royaume de Naples ont reçu ordre de se trouver à la Cavalcade qui devoit se faire le 28. de ce mois, pour la présentation de la Haquenée.

NAPLES.

LE Roy a nommé le Duc de Castro-Pignano son Ambassadeur auprès du Roy de France, à la place du Prince de la Torella-Caraccioli.

ISLE DE CORSE.

LE 18. May, le Marquis de Maillebois fit avancer du côté de la Balagna les Bataillons de Chaillou, de Flandres, de Bearn, de Forez, de Bassigny, de Cambresis, d'Aunis, & d'Aginois; le Régiment de Hussards d'Esterhazy, & un Détachement de Volontaires Corfes, & ces Troupes marcherent sous les ordres du Marquis du Chatel, Maréchal de Camp.

On a appris depuis que le Marquis de Maillebois étoit parti de la Bastia le 2. de ce mois avec les Compagnies de Grenadiers des deux Bataillons d'Auvergne, de ceux de Montmorency, d'Ouroy, de la Sarre, de Royal Rouffillon, de Nivernois, & de l'Isle de France, deux Piquets de chaque Bataillon, un Détachement de Hussards, & quelques Miqualets. Ce Général s'avança avec ces Troupes jusqu'à la Chapelle de S. Nicolas, qui est à l'extrémité du Nebio, & il y fut joint le même jour à minuit par les Bataillons qu'il avoit laissés à la Bastia, & qui marcherent sous les ordres de M. Rouffet de Girenton, Maréchal de Camp.

Le 3. au matin , le Marquis de Maillebois partagea ces Troupes en plusieurs Corps , dont trois furent commandés par le Marquis de Luffan , Colonel du Régiment de la Sarre , par le Marquis de Crussol , Colonel du Régiment de l'Isle de France , & par le Marquis d'Avarey , Colonel du Régiment de Nivernois. Ces Détachemens attaquèrent les Rebelles dans les differens Postes qu'ils occupoient sur les hauteurs de San Jacomo & de Bigomo , & les ayant chassés de ces Postes , ils les firent de se soumettre , de donner des otages , & d'apporter leurs armes.

Le même jour , le Marquis du Chatel ayant partagé en deux Corps les Troupes qu'il avoit sous ses ordres , il en donna un à M. de Villemur , Colonel du Régiment de Bassigny , lequel ayant marché sur la droite par les hauteurs qui dominent sur le Valegio , le Convent de Marcasto , Catari , & Monte Maggiore , soumit tout ce Pays. Le Marquis du Chatel avec l'autre Corps de Troupes marcha vers Monticello , Santa Reparata , le Convent d'Aregno , & San Antonino , & il força les Rebelles qui défendoient ces Postes , de se soumettre. Le reste de la Balagna a pris le même parti , & le 3. au soir , cette Province étoit presque entièrement désarmée. Le même Courier a rapporté , que le Marquis de Maillebois étoit à San Fiorenzo , où il devoit rester quelques jours , pour finir le désarmement des Pieves qu'il a forcées de se soumettre.

Le 17. il alla camper à Pastoreccia , pour y recevoir les armes des Pieves de Rostino , de Cazaconi , de Talcini , d'Omena , & de Corte , lesquelles lui avoient déjà envoyé des Députés , pour l'assurer de leur soumission aux volontés du Roy de France.

H iij Ce

Ce Général a détaché M. Roussel de Girentom du côté des Pieves de la Marine avec le Régiment d'Ouroy , & les deux Régimens de Hussards , & Pon compte qu'il obligera bientôt les Pieves de Verde , de Serra , d'Alessani , & de Campolore , de se soumettre. Celles de Cazinca , de Moriani , & de Tavagna , ont apporté leurs armes , & donné des otages.

Le Marquis de Maillebois doit demeurer quelque temps à Corte , pour faire les Sommations nécessaires aux Pieves d'au-delà des Montagnes , & pour y former un Etablissement pour les Troupes qu'il se propose de laisser de ce côté.

On écrit de la Bastie du 26. Juin , que Louis Ciaferri , Giacinto de Paoli , & Blandone de Tavagna , trois des principaux Chefs des Rebelles , ont accepté l'Amnistie qui a été publiée , & qu'ils sont allé trouver à Rostino le Marquis de Maillebois , qui s'est rendu peu de jours après à Corte.

On a appris en même temps , que ce Général avoit accordé à sept autres Chefs des Rebelles la permission de s'embarquer , chacun avec six personnes , pour se retirer dans quelque autre Pays. Toute la partie de l'Isle de Corse en deça des Monts est actuellement soumise , & le Marquis de Maillebois a déjà reçu des Députés de quelques Pieves de l'autre côté.

Un Parti des Rebelles a arrêté un Religieux de l'Ordre de S. François , & après l'avoir marqué au visage avec un fer chaud , ils l'ont renvoyé au Lieu d'où il venoit , ce qui a tellement indigné le Marquis de Maillebois , qu'il a résolu de punir les Auteurs de cette violence , d'une manière qui puisse effrayer ceux qui sont capables de se porter à de pareils excès.

G R A N D E - B R E T A G N E .

LE 25. Juin , le Roy se rendit à la Chambre des Pairs , & fit aux Chambres le Discours suivant.

M E S L O R S E T M E S S I E U R S .

La diligence avec laquelle vous avez terminé les Affaires publiques , sur lesquelles vous aviez à délibérer , m'engage à mettre fin à cette Séance du Parlement , & à vous mettre en état de jouir des agrémens que vous offre cette Saison. Vous avez déclaré si manifestement vos sentimens , tant à l'égard de la conduite passée de la Cour d'Espagne , que par raport aux mesures qu'il pourroit être nécessaire de prendre en conséquence du parti auquel elle se déterminera , & vous m'avez tellement mis en état d'agir dans tous les Evénemens , selon que l'exigeront l'honneur & l'intérêt de ma Couronne , qu'il ne pourra arriver aucun inconvénient , de ce que je ne serai point à portée d'avoir votre assistance immédiate pendant la vacance du Parlement. Me confiant entièrement aux assurances que vous m'avez données avec tant de zèle & d'unanimité , que vous me soutiendriez effacement dans toutes les occasions où il s'agiroit d'exécuter les résolutions des deux Chambres , je ne manquerai pas de faire tous mes efforts , pour défendre les Droits incontestables de ma Couronne , & pour répondre à la juste attente de mon Peuple.

M E S S I E U R S D E L A C H A M B R E D E S C O M M U N E S .

Je vous remercie de ce que vous avez pourvu avec tant d'ardeur aux dépenses nécessaires pour l'année courante ; le Subside extraordinaire , que vous m'avez accordé , pour augmenter mes forces de Mer & de Terre , est une si forte preuve non seulement de votre affection pour ma Personne & de votre confiance en moi , mais encore de l'attention que vous avez constam-

H iiii. ment

ment pour le service de la Patrie , que je ne puis assez louer votre zele pour l'intérêt & la sûreté de mes Royaumes.

MY LORDS ET MESSIEURS ,

Je suis persuadé , qu'il est inutile de vous recommander , de considérer sérieusement les suites funestes dont peut être menacée une Nation divisée , animée & séduite par les artifices & par les insinuations malignes que la Fourbe & la méchanceté suggerent. Les avantages que nos ennemis communs s'attendent de retirer des dissensions & des inimitiés qui se fomentent dans tout le Royaume sous des prétextes mal fondés , ne sont que trop évidens. Que sous ceux qui font profession d'être zélés partisans des Loix , des Droits & des Libertés de leur Patrie , s'unissent pour défendre ces biens inestimables. Que l'honneur , la prospérité , & la sûreté du Royaume deviennent une Cause commune , & fassent cesser toutes les divisions , afin que par votre unanimité vous puissiez rendre vaines les esperances de nos ennemis.

Le Duc de Cumberland & les quatre Princesses , qui avoient accompagné ce jour là S. M. à la Chambre des Seigneurs , se leverent & saluerent le Roy & le Parlement , lorsque S. M. déclara qu'elle donnoit son consentement au Bill qui accorde une Pension au Duc de Cumberland & à chacune des Princesses.

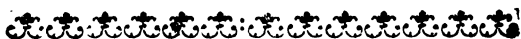
Le 23. les Commissaires de l'Amirauté mirent en Commission les Vaisseaux de guerre le *Namur* , de 90. canons , la *Princesse Caroline* & la *Princesse de Nassau* , chacun de 80 , le *Lyon* & le *Superbe* , chacun de 60 , & le *Weymouth* , de 50. Ils mirent aussi le lendemain en Commission le Vaisseau l'*Oxford* , de 50. canons.

Le Chevalier Jean Norris , Vice-Amiral d'Angle-

terre ,

terre, arborâ le 27 son Pavillon à bord du Vaisseau le *Namur* à Chatham, & le 28. le Bureau de l'Amirauté expédia des ordres dans tous les Ports, pour qu'on n'en laissât sortir aucun Bâtiment.

Outre l'Escadre qui doit faire voile de Chatham sous les ordres du Chevalier Jean Norris, on en équipe à Portsmouth & à Plimouth trois autres. Le bruit court qu'une de ces Escadres, laquelle sera de treize Vaisseaux & de deux Galiottes à bombes, ira incessamment joindre à Port-Mahon celle du Contre-Amiral Haddock.



MORTS, NAISSANCE des Pays Etrangers.

LE 12. Juin, Georges-Albert *Duc de Saxe-Weissenfels-Barbi*, mourut à sa Résidence de Barbi, dans la 46. année de son âge, étant né le 9. Avril 1694. Il étoit fils de Henri, Duc de Saxe-Weissenfels, Résident à Barbi, Prévôt de Magdebourg, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Blanc, mort le 16. Février 1728. & d'Elizabeth-Albertine d'Anhalt-Dessau, morte le 5. Octobre 1706. Il avoit été marié le 18. Février 1721. avec Auguste-Louise, fille de Chrétien-Ulrich, Duc de Wurtemberg-Oëls, & de Sophie-Guillielmine d'Oostfrise. Il fit divorce & se sépara d'elle en 1732. elle est morte dans un Château de la Principauté d'Oëls en Silésie, le 5. Janvier dernier, sans avoir eû d'enfants, & âgée de 41. ans, étant née le 11. Janvier 1698.

Le 13. D. Sophie-Christine-Louise, née Margrave de Brandebourg-Culmbach, Epouse d'Alexandre Ferdinand, Prince Héritaire de la Tour & Tassis, avec lequel elle avoit été mariée le 11. Avril 1731.

H v mourut

mourut à Bruxelles en Brabant, dans la 30. année de son âge, étant née le 4. Janvier 1710. Elle avoit embrassé la Religion Catholique en 1732. & elle étoit fille aînée de Georges Frédéric-Charles, Margrave de Brandebourg-Culmbach, & depuis 1726. de Bareith; & de Dorothee, son Épouse, née Duchesse de Holstein-Beck. Elle a eû deux fils, l'un le 2. Juin 1733. & l'autre le 5. Décembre 1736. & une fille, née le 27. Octobre 1734. & nommée Louise-Charlotte-Auguste.

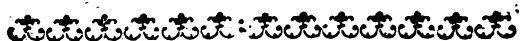
La nuit du 16. au 17. Charles Frédéric, *Duc de Holstein-Gottorp*, & de Schleswich, mourut au Château de Rolfbagen, près de Kielh, âgé de 39. ans, un mois, 18. jours, étant né à Stockholm en Suede, le 29. Avril 1700. Il étoit fils unique de Frédéric, Duc de Holstein-Gottorp, & de Schleswich, qui fut tué le 19. Juillet 1702. à la Bataille de Kliffow, près de Cracovie en Pologne, & de Hedwige Sophie, fille de Charles XI. Roy de Suede, morte à Stockholm le 22. Décembre 1708. Il avoit pris la Régence de ses Etats au mois de Janvier 1717. depuis il se rendit à Pétersbourg, & suivit la Cour de feu Pierre, Czar de Moscovie, qui le fit Chevalier de son Ordre de S. André en 1722. Les Etats de Suede, assemblés à Stockholm, lui accorderent le Titre d'Altesse Royale, par Acte du 29. Juin 1723. avec promesse de le comprendre dans le nombre des Princes qui pourroient être proposés pour succéder à la Couronne, après la mort du Roy & de la Reine, sa Tante, actuellement regnans, ce que le Roy & le Sénat confirmèrent. Il fut marié à Pétersbourg le premier Juin 1725. avec Anne Petrowna, fille aînée de Pierre Alexiowits, Czar & Grand-Duc de Moscovie, & de Catherine Alexiowna, sa seconde femme, qui fut reconnue, après la mort de son Mari, Czarine & Grande-Duchesse de Moscovie,

Covie. Le jour même de son Mariage , la Czarine , sa Belle-mere , le déclara Généralissime de ses Armées , & le 23. Avril 1726. elle le nomma Lieutenant Colonel du Régiment de ses Gardes ; mais après la mort de cette Princesse , il quitta la Cour de Russie , & retourna dans ses Etats. Il fit son Entrée publique à Kielh , Lieu de sa Résidence ordinaire , avec la Duchesse son Epouse le 24. Août 1727. Cette Princesse mourut dans la même Ville de Kielh , le 15. May 1728. âgée de 19. ans , deux mois & 18. jours , laissant un fils unique , nommé Charles-Pierre-Ulric , & né à Kielh le 21. Février 1728. à présent Duc de Holstein Gottorp , & de Schleswick , par la mort du Duc , son Pere. Ce Prince n'étant pas encore en âge de gouverner , Adolphe-Frédéric Duc de Holstein Gottorp , Evêque de Lubeck , son Cousin , ayant sur lui le germain , a pris la Régence de ses Etats , sous le titre de Duc Administrateur.

On apprend de Londres , que la Dame *Hazard* est morte en Amérique , dans la centième année de son âge , & qu'elle laisse 205. Enfans de ses descendants vivans.

Le 31. Mars fut bâtie à Munich , par le Comte de Koernigfeld , Doyen de l'Eglise Cathedrale de Freysingen , Josephine-Antonine-Marie Walburge-Emanuelle-Felicité-Regule , née le jour précédent , fille de Charles-Albert-Cajetan Jean-Joseph-Georges , Duc de la haute & basse Baviere , Electeur , & Grand Echancon du S. Empire Rom. & de Marie-Amelie-Joseph-Anne-Therese Cordule , née Archiduchesse d'Autriche , son Epouse ; par la naissance de cette Princesse la Famille de l'Electeur Duc de Baviere se trouve actuellement composée d'un Prince , & de 4. Princeses.

H. vj. FRAN.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE 21. de ce mois , le Roy fit rendre à l'Eglise de la Paroisse du Château de Compiègne , les Pains-benits , qui furent présentés par l'Abbé Daydie , Aumônier du Roy , en quartier , accompagné d'un Maître d'Hôtel , d'un Contrôleur & du Trésorier des Aumônes & Offrandes de S. M.

Le 23. le Roy fit à Compiègne , la Revûe du Bataillon Royal Artillerie , dont les Cadets défilèrent par quatre devant la Reine ; & les Soldats par douze. Le même jour , le Roy fut présent à l'Ecole des Canoniers , qui firent plusieurs décharges de Canons & de Mortiers , pointés à un Poteau , posé sur une petite Côte , distante de 1200. toises.

Le 28. la Reine fit rendre à l'Eglise de la Paroisse du Château , les Bains-Benits , qui furent présentés par l'Abbé de Saint-Hermine , son Aumônier en quartier , accompagné d'un Maître d'Hôtel & d'un Contrôleur.

Le même jour , le Roy ; la Reine , les
Princes

Princes & Princesses, Seigneurs & Dames de la Cour, étant allés au Salut à l'Eglise de S. Corneille, on Chanta le *Te Deum* à l'occasion de la Paix, qui fut publiée le 27. à Compiègne; on tira à cette occasion le Canon des Remparts, & il y eut grande Illumination à l'Hôtel de Ville & par toute la Ville.

La Duchesse de Modene partit de Paris le 29. de ce mois, pour retourner à Modene; cette Princesse avoit pris congé du Roy & de la Reine avant le départ de Leurs Majestés pour le Château de Compiègne.

Le 6. Juin, on executa au Concert de la Reine, à Versailles, le Prologue & le premier Acte de l'*Enlevement d'Europe*, Tragédie, qui n'a pas encore été donnée au Public. Le Poème & la Musique sont de la composition de M. de *Bethizy*. Les principaux Rôles ont été chantés par les Diles *Matthieu*, *Huguenot* & *Daigremont*. Ce qu'on a entendu de cette Piece a beaucoup plu à la Cour, & la Reine a eû la bonté d'en marquer elle-même sa satisfaction à l'Auteur.

Le 13. la Cour étant à Compiègne, la Reine entendit le Prologue & le premier Acte de l'Opera de *Telemaque*, mis en Musique

sique par M. *Destouches*, Sur-Intendant de la Musique du Roy ; il fut continué le 15. & le 20. Les Rôles de *Calypso* & d'*Encharis*, furent très bien remplis par les Dlls *Huguenot* & de *Romainville*, ainsi que celui d'*Adraste*, par le Sr *Benoît*.

Le 22. le 25. & le 27. on chanta l'Opera de *Semiramis*, du même Auteur, dont l'exécution fut rendue avec beaucoup de succès, par les mêmes Acteurs.

Le Chapitre Général des Bénédictins de la Congregation de Saint Maur, Ordre de Saint Benoît, s'étant assemblé dans l'Abbaye de Marmoutiers-lez-Tours, le 30. Avril dernier, les neuf Définiteurs choisis, selon les Constitutions, par tout le Chapitre, pour régler les affaires temporelles & spirituelles de la Congrégation, élurent au premier Scrutin, & d'une voix unanime, pour Supérieur Général Dom René l'Aneau, lequel après avoir été successivement Prieur en différentes Abbayes, Visiteur de la Province de France, Assistant des trois derniers Généraux, l'espace de neuf ans, Vicaire Général après la mort de Dom du Pré, dernier Général, décédé le 30. Décembre 1736. avoit déjà été trouvé digne de remplir cette Place à la Diette tenue d'ans l'Abbaye de S. Germain des Prés, du mois de May de l'année.

1737.

1737. Il fut proclamé Général le 19. de May dernier, & on lui a donné pour Assistans (ou. Conseillers) Dom Pierre du Biez, Président du dernier Chapitre Général, & ci-devant Prieur des Abbayes de S. Denis & de S. Germain des Prés, & Dom Jacques-Nicolas Maumousseau, Abbé de S. Vincent du Mans.

On s'est trompé dans le Mercure de May dernier, en marquant, page 1029. que l'agrément du Régiment de Conti, Cavalerie, avoit été donné à Charles-Marie, Marquis de Choiseul-Beaupré; celui qui a eû ce Régiment est César-Gabriel de Choiseul, Marquis de la Riviere, apellé le Comte de Choiseul, & qui étoit depuis le mois d'Avril 1738. Capitaine-Lieutenant des Cheval-Legers de Bretagne.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Moulins le 23. Juin 1739. Fête donnée pour la Publication de la Paix.

Mr de Sauvigny, Intendant de Bourbonnois, donna avant-hier, en cette Ville une Fête aussi magnifique que bien ordonnée. Les Réjouïssances publiques commencerent par une Cavalcade, toute la Bourgeoisie étant sous les Armes. *Le Te Deum* fut

fut chanté solennellement dans la Collégiale. Quelques Musiciennes qualifiées, y firent briller leur belle voix ; on tira le soir un Feu d'artifice sur la Place, dont le corps étoit orné de Peintures, de Devises, &c. On y voyoit aussi des Illuminations ingénieuses.

La Fête commença chés M. l'Intendant, par un très-beau Concert, après lequel M. & Mad. de Sauvigni, accompagnés de tout ce qu'il y avoit de Personnes distinguées dans la Ville, allèrent voir tirer le Feu, des fenêtres de l'Hôtel de Ville, dont l'exécution fut parfaite, après quoi on revint à l'Intendance, où l'on trouva quatre Tables dressées, de trente couverts chacune, servies avec autant de magnificence que de goût & de délicatesse. On se récria principalement sur l'ordre, l'arrangement, la finesse & la propreté de l'Entremets, & plus encore sur la variété, la délicatesse & le coup d'œil agréable du Dessert, servi en Parterre, en Terrasses & en Bosquets, où l'on voyoit quantité de figures & d'animaux au Caramel, & de plusieurs autres sortes de Fruits imités, &c. Toutes sortes de Vins & les Liqueurs les plus exquis furent servis en abondance.

Il y eut ensuite un grand Bal, dont Mad. l'Intendante fit les honneurs, avec le Marquis de Vogné, Colonel du Régiment d'Anjou.

Jou , Cavalerie .Quantité d'aimables Dames, des plus qualifiées de la Ville & des environs de Moulins , continuerent le Bal avec les Gentilshommes de la Province , & quantité d'Officiers de distinction , tels que le Comte de Joyeuse , les Marquis de Lostange , de la Charce , d'Amfreville , de Montlezun des Gouttes , de Montesquiou , &c. On servit en abondance pendant le Bal , toutes sortes de Glaces & de Rafraichissemens , de Bassins de Confitures & toutes sortes de Fruits de la saison. La Cour & la façade de la Maison étoient illuminées avec art , & deux Fontaines de Vin , placées aux côtés de la principale Porte , coulerent pendant la nuit pour le Peuple.

*PUBLICATION DE LA PAIX ,
faite à Paris , le premier Juin 1739.*

ORDRE DE LA MARCHÉ.

N Euf Inspecteurs de Police , à cheval , en habits uniformes d'Ecarlate , galonnés d'or , suivis de la Cavalerie de la Ville , portant l'Epée haute. *Sçavoir :*

Le Timbalier & les trois Trompettes de la Ville.

Le Colonel des Gardes de la Ville.

Deux Officiers des mêmes Gardes & quatre Brigadiers.

Huic

Huit Gardes , marchant quatre à quatre.

Les trois Guidons de la Ville.

32. Gardes , marchant 4. à 4. deux Officiers à la queue , tous en uniformes.

INFANTERIE. Le Colonel des Gardes de la Ville , & deux autres Officiers ; quatre Hautbois. 36. Gardes , marchant 4. à 4. Le Tambour Major de la Ville ; un Fife & quatre autres Tambours. 36. Gardes , par 4. quatre autres Tambours. Les trois Enseignes des Gardes , & 72. Gardes , par 4. Des Sergens à leurs postes & sur les aîles.

GUET A PIED. Quatre Lieutenans ; seize Soldats , marchant par 4. Quatre Tambours , un Fife. Trois cent Soldats , par 4. Trois Exempts ; le Guidon , portant le Drapeau dans le centre , & quatre Exempts à la queue. Le Major , l'Ayde-Major & quelques Sergens sur les aîles.

GUET A CHEVAL. Un Timbalier & quatre Trompettes. M. Duval , Commandant du Guet , monté superbement , suivi de quatre Officiers. Marchoient ensuite 120. Cavaliers , par 4. Deux Officiers & le Porte Etendart dans le centre. Quatre Officiers fermant la Marche. Le Major & l'Ayde-Major sur les aîles.

LE CHATELET ET LE CORPS DE VILLE.

Les Huissiers à Verge , les Huissiers Audienciers ,

dienciers , & le premier Huissier du Châtelet , à cheval , à la droite ; les Huissiers & le premier Huissier de l'Hôtel de Ville , à la gauche.

Les Cromornes, Fifres, Tambours, Trompettes, Timbales & Hautbois de la Chambre & des Ecuries du Roy.

Les six Hérauts d'Armes.

Le Roy d'Armes , tenant à sa main l'Ordre de la Couronne du Roy , qu'il devoit publier , ayant à sa droite , M. Vimont , Greffier du Châtelet , & à sa gauche M. Taitbout, Greffier en Chef de l'Hôtel de Ville.

Un Détachement du Guet à pied , & un autre des Gardes de la Ville , marchaient le long des Officiers du Châtelet , & des Officiers de l'Hôtel de Ville , pour maintenir l'ordre.

A DROITE, M. Hérault, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police. M. Negre, Lieutenant Criminel. Mrs le Noir & Gucret de Voisins, Lieutenans Particuliers. Six de Mrs les Conseillers au Châtelet , & M. Moreau, Avocat du Roy , à la place de M. son Pere, Procureur du Roy. Six de Mrs les Commissaires au Châtelet , tous très-bien montés ; les Huissiers à Cheval du Châtelet, les derniers.

A GAUCHE, M. Turgot, Conseiller d'Etat, Prévôt des Marchands , M. Veron , premier Echevin ; M. Mény , second Echevin ; M. le Roy

Roy de Ferteüil, troisième Echevin ; M. Germain, quatrième Echevin ; M. Moriau, Procureur & Avocat du Roy de la Ville. M. Boucot, Receveur de la Ville. Six de Mrs les Conseillers de Ville, & quatre de Mrs les Quartiniers.

Quarante Inspecteurs de Police fermoient la Marche.

En sortant de l'Hôtel de Ville & de la Place de Greve, la Cavalcade prit par le Quai Pelletier, & les rues *Planchemibraye, des Arcis, des Lombards, S. Denis, La Ferronnerie, S. Honoré, S. Nicaise*, & par le Carousel, vis-à-vis le Palais des Tuilleries, où se fit la première Proclamation, au son des Trompettes, Timbales, Hautbois, & au bruit des Tambours. Ces Fanfares furent répétées à chaque Publication, à quoi se mêloient les cris de *Vive le Roy*, d'un grand Peuple, dont on n'entreprend pas d'exprimer la joye.

On se remit en marche, & toujours dans le même ordre, par l'autre bout de la rue *S. Nicaise*, par le premier Guichet du Louvre, le Quai des Galeries du Louvre, à droite, le Pont Royal, les Quais Malaquais & de Conty, le Pont-Neuf, le Quai des Orfèvres, les rues *S. Louis*, & de *Sainte Anne*, par la Cour du Palais, devant le May. DEUXIEME PUBLICATION.

Par les ruës de la *vieille Draperie*, de la *Lanterne*, le Pont Notre-Dame, le Quai Pelletier, devant l'Hôtel de Ville. TROISIEME PUBLICATION.

Par les ruës du *Mouton*, de la *Tixeranderie*, de la *Contellerie*, du *Crucifix S. Jacques* de la *Boucherie*, devant le grand Châtelet. QUATRIEME PUBLICATION.

Par les ruës *S. Denis* & de la *Truanderie*; à la Halle, vis-à-vis le Pilory. CINQUIEME PUBLICATION.

Par la pointe *S. Eustache*, les ruës *Montmartre*, & des *Fossés-Montmartre*, Place des Victoires. SIXIEME PUBLICATION.

Par la ruë de la *Feuillade*, la ruë *Neuve des Petits-Champs*, la Place de Louis le Grand. SEPTIEME PUBLICATION.

Par la ruë *S. Honoré*, jusqu'à la Croix du Tiroir. HUITIEME PUBLICATION.

Par les ruës *S. Honoré*, du *Raule*, & de la *Monnoye*, sur le Pont-Neuf, vis-à-vis la Statue Equestre du Roy Henry IV. NEUVIEME PUBLICATION.

Par le Pont-Neuf, le Quai des Augustins, la ruë du *Hurepoix*, la Place du Pont Saint Michel. DIXIEME PUBLICATION.

Par les ruës de la *vieille Boucterie*, *S. Severin*, *Galande*, la Place Maubert. ONZIEME PUBLICATION.

Par les ruës *S. Victor* & des *Bernardins*, le Quai

444 MERCURE DE FRANCE

Quai de la Tournelle, le Pont de la Tournelle, la rue *des deux Ponts*, le Pont-Marie, la rue *des Nonaindieres*, les rues *neuve de Fourcy*, *S. Antoine*, rue *Royale*, & la Place Royale. DOUZIEME PUBLICATION.

Par les rues *de l'Echarpe*, des *Frans-Bourgeois*, *vieille rue du Temple*, le bout de la rue *S. Antoine*, la Place Baudoyer, où se fit la TREIZIEME ET DERNIERE PUBLICATION.

Cette brillante & magnifique Marche, qui étoit partie de l'Hôtel de Ville à onze heures du matin, y arriva à cinq heures du soir, par les rues du *Monteau S. Gervais* & du *Martroy*.

Il y a 25. ans qu'on n'avoit vû de Publication de Paix à Paris, & de memoire d'homme, on n'en avoit point vû de si belle, ni de si bien ordonnée. On la grave actuellement en Taille-douce.

DINER-SOUPER dans la grande Salle de l'Hôtel de Ville, ordonné par M. le Prévôt des Marchands, &c. pour Mrs les Officiers du Châtelet & du Corps de Ville.

U Ne Table de 35. pieds de long, & de 50. Couverts, fut servie avec la dernière magnificence, à sept heures du soir, au retour de la Publication de la Paix. Le milieu de la Table, sur sa longueur, étoit occupé par un Filet dormant de 30. pieds de long,

long, dont le magnifique Surtout d'Orfèvrerie, appartenant à la Ville, marquoit le milieu. Aux côtés du Surtout, étoient placés, en Figures de ronde-bosse, de 24. pouces de proportion.

1°. *La Renommée*, en Marbre blanc, tenant sa Trompette d'une main, & un Rameau d'Olivier de l'autre, dont le bout tomboit sur l'Ecusson des Armes de la Ville de Paris; au bas de cette Figure, étoient divers Groupes de petites Figures d'Enfans, tenans des Trompettes & des branches d'Olivier, le tout enfermé dans une Balustrade de Marbre blanc & vert campan.

2°. Le Morceau répondant au précédent, & dans les mêmes proportions, étoit *Le Génie de la France*, en Marbre, sous la figure d'un jeune homme, dont la Draperie étoit semée de Fleurs de Lys, la main droite posée sur les Armes du Roy, & tenant de la main gauche un Rameau d'Olivier, qui couvroit les Armes de la Ville, ses pieds posés sur des Trophées d'Armes. La Figure étoit entourée de divers Génies de la Paix, tenant des Symboles, & semblant annoncer la joye publique, avec balustrade au tour.

3°. *Un Guerrier*, frappé d'étonnement & renversé sur des Trophées d'Armes, son Glaive brisé dans sa main, en Bronze antique, la Déesse de la Paix au-dessus, en Marbre

bre blanc , lui présentant l'Olivier pacifique , & beaucoup de Génies de la Paix , en Bronze , dans la même action , le tout entouré d'un Treillage vert , avec les ornemens , or & rouge.

4°. Ce Morceau , qui répondoit au précédent , étoit aussi un Athlète , renversé de même sur des Trophées d'Armes , en Bronze & dans les mêmes proportions , effrayé par une Figure Allégorique de Jupiter , en Marbre , tenant au lieu de Foudre , le Symbole de la Paix , les Génies , comme dans l'autre , en Bronze , avec un Treillage tout semblable.

5°. *La Déesse de la Paix* , en Marbre , tenant d'une main une branche d'Olivier sur les Armes de France , & de l'autre une Corne d'abondance sur les Armes de la Ville. On voyoit au bas un Berger apuyé nonchalamment auprès de son Troupeau , & quantité de Génies de la Paix , tenant des Cornes d'abondance , avec une Balustrade en Marbre blanc & vert campan , dont les contours répondoient aux premières.

6°. *Minerve* , avec son Casque , debout ; son Egide & son Armure à ses pieds , & autres Trophées d'Armes , tenant une branche d'Olivier au-dessus des Armes de France , & de l'autre main un Compas. On voyoit divers Génies des Arts , groupés autour de Minerve , portant chacun les divers Symboles
des

des Arts , le tout en Marbre blanc , avec une Balustrade qui faisoit simétrie avec les premières.

Ces six Morceaux en figures de ronde-bosse , étoient moulés d'après les plus grands Maîtres , & réparés à ne rien laisser à désirer aux Gens de goût. La matiere de tous ces Ouvrages étoit de Sucre Royal , avec l'odeur de la fleur d'Orange , du Cédra , de la Bergamotte , de la Vanille , &c. d'une délicatesse & d'un goût exquis , délicatesse , non-seulement au goût , mais aux yeux , qui étoit encore rendue plus sensible , par un luisant semblable à celui du Marbre & du Bronze , & encore par la transparence au travers des lumieres ; le corps de chaque Figure ayant à peine l'épaisseur d'un Louis d'or ; ensorte qu'une Figure de 24. pouces ne pesoit pas 20. onces.

Nous n'entrerons point dans le détail du Repas , servi par le sieur Duparc , Maître d'Hôtel de la Ville , dont la réputation est assés connue. Il fut servi à six Services , en y comprenant les Entremets & le Dessert , lequel formoit autour des sept Pièces dormantes , dont on a parlé , un Parterre bien dessiné & très-varié , avec une Palissade regnante au tour. Ce Parterre étoit orné de 120. Vases de différentes grandeurs & de differens Marbres & Bronses , couronnés de fleurs & de feüillages , le tout en Sucre.

II. Vol.

I Tous

Tous ces Ouvrages de Sucrerie, sont de la main du sieur Procope.

FEU D'ARTIFICE.

LA construction du Feu de la Paix étoit d'une forme pyramidale, l'Elevation en étoit de 80. pieds, sur 40. par la base, formant un plan carré, dont les angles étoient construits de façon à recevoir des adoucissimens, qui arbuttoient le piédestal de la Pyramide, lequel étoit orné de Pilastres couplés, portant leur entablement & fronton sur chaque face; l'Architecture étoit d'Ordre Dorique; entre les Pilastres, dans le milieu de chaque façade, étoit une grande Niche, dans laquelle on voyoit des Fleuves, des Oliviers, des Groupes d'Enfans, tenant les Attributs de la Paix, au-devant des Pilastres, étoient des Statuës en Marbre blanc, représentant la Paix, l'abondance, &c. au-dessus desquelles étoient des Médaillons en bas-reliefs, avec attributs, ornés de festons de fleurs; en haut, au pourtour du piédestal, s'élevoient plusieurs marches, avec des contours qui leur servoient d'appuis entre des balustrades. Sur ces marches posoit la Pyramide à pans coupés, enrichie de Sculptures de ronde-bosse, laquelle étoit terminée par un Globe, plein d'Artifice, ainsi que seize Vases de différentes formes, qui l'accompagnoient; l'Architecture, la Peinture & la Sculpture, étoient employées avec art, d'un goût singulier & agréable. Tout l'Edifice étoit peint en Marbre de coloris, les fleurs & autres Ornaments dorés; & le tout ensemble, faisoit un effet tel que le Public en a été fort satisfait.

EXE-

EXECUTION DE L'ARTIFICE.

Après plusieurs Salves de 20 Pièces de Canon & de cent Boîtes, ce brillant Spectacle commença par un prodigieux nombre de Fusées d'honneur, tirées par trois. Plus de 40. douzaines de Lances à feu & à Saucissons, garnissoient & éclairaient les quatre faces du Corps du Feu.

Trente Caisses d'Artifice, pleines de Fusées de doubles Marquises, étoient placées sur la grande Terrasse, avec plus de cent douzaines de Pots à feu; & sur la Balustrade de la même Terrasse, 40. Jets, dont 20. à Aigrettes. Quatre Soleils tournans au milieu des quatre faces, & quatre autres sur les Angles.

Quatre grands Soleils fixes, au-dessus des quatre tournans. Quatre Pates d'Oyes, devant les faces du grand piédestal de la Piramide, avec Jets & Pots à Aigrettes, & sur les angles du même piédestal, quatre grands Pots à Aigrettes. Au pied de la Piramide, sur les gradins, étoient placés environ cent douzaines de Pots à feu, & douze grands Pots à Aigrettes sur le piédestal des quatre faces de la Piramide, sur le sommet de laquelle étoient trois grands Pots à Aigrettes, groupés. Trois grandes Fleurs-de-Lys lumineuses, formées par 20. ou 30. douzaines de Lances.

Les quatre faces de la Piramide, étoient garnies par environ 50. autres Jets, & les quatre angles extérieurs du Corps du Feu, par quatre Cascades ou Fontaines de feu.

La première Girande, étoit composée de six Caisses, chacune au moins de 20. douzaines de Fusées de doubles Marquises.

La seconde, composée de près de 30. douzaines de Pots à feu, & de six Caisses de plus de 25. dou-

I ij zaines

zaines de Fusées, toutes en Etoiles. Douze Balons d'air, placés dans l'enceinte, au bas du Feu, & douze Bombes d'Artifice, tirées sur des Mortiers, placés auprès des Canons, & pointés sur le Feu.

Les Croisées de l'Hôtel de Ville étoient occupées par quantité de Princesses, de Dames, de Seigneurs & de Ministres Etrangers; on servit en très grande abondance les rafraîchissemens les plus exquis. La grande Salle & tout l'intérieur de l'Hôtel de Ville, étoient ornés & éclairés avec goût & magnificence.

La Décoration du Feu & l'exécution sont du Chevalier Servandoni, & l'Inspection générale de cette Fête, a été confiée aux soins vigilans & à la capacité de M. Beausire, Architecte du Roy & de la Ville.

Voici la Planche gravée en Taille-douce, que nous avons promise, en donnant la Description de la magnifique Illumination de l'Hôtel du Prince de Lichtenstein, Ambassadeur de l'Empereur, à la Cour de France, au sujet de la Paix, dans le dernier Mercure, page 1242. Nous ne doutons pas que cette Estampe, très bien gravée, ne fasse plaisir à ceux qui ont marqué tant d'empressement pour en voir le brillant effet dans la Représentation. Elle ne peut manquer d'en donner une idée aussi complète qu'agréable à ceux qui ne l'ont pas vûe.

Nous n'épargnerons ni soins ni peines pour donner à nos Lecteurs une pareille Planche, qui leur mette sous les yeux le pompeux appareil d'une superbe Fête, à laquelle le Marquis de la Mina, Ambassadeur du Roy d'Espagne à la Cour de France, fait travailler avec ardeur, pour célébrer le Mariage de MADAME DE FRANCE avec le Prince d'Espagne DOM PHILIPPE. On élève la principale Décora-
tion

ration sur le Quai du Louvre , au bord de la Seine , vis-à-vis l'Hôtel de Son Excellence.

Nous serons encore plus attentifs à donner la Description & la Représentation du grand Spectacle qu'on doit donner dans les Jardins de Versailles, en face du Château , à la même occasion.

La Ville de Paris doit aussi célébrer cet auguste Mariage , sur le magnifique Canal que forme la Seine , terminé par le Pont-Neuf & le Pont Royal , entre les deux Quais des Galeries du Louvre & des Théatins , heureuse situation , s'il y en a en Europe , également propre pour donner un grand Spectacle , & pour contenir le plus grand nombre de Spectateurs à une distance convenable. Le principal objet d'une majestueuse & singulière Décoration, d'une étendue & d'une élévation considérable, sera adossée & élevée à l'Eperon du Pont-Neuf, qui en marque le milieu. Cela ne peut pas manquer de produire un grand effet. Les Personnes respectables , d'une grande étendue de lumieres & d'un discernement exquis , qui ont ordonné l'appareil de ces superbes Fêtes , & les habiles Artistes qui y sont employés , font espérer un plein succès. Nous désirons , avec tout le Public , d'en voir la Représentation en Taille-douce , dans le goût de l'Estampe que nous annonçons.



RECETTE des Remedes de Mlle JEANNE STEPHENS , pour guérir la Pierre & la Gravelle , avec la maniere de les préparer & de les donner ; publiée par ordre du Parlement d'Angleterre , à la fin de l'Acte qui accorde à cette Demoiselle une récompense de cinq mille livres sterlings. (1).

CEs Remedes sont une Poudre , une Décoction & des Pilules.

La Poudre est composée de coquilles d'œufs calcinés & de Limaçons calcinés.

Pour faire la Décoction , on met bouillir quelques herbes dans de l'eau , avec une boule , composée de Savon , de petit Cresson (2) sauvage , brûlé jusqu'à noirceur , (3) & de Miel.

Les Pilules sont faites avec des Limaçons calcinés , de la graine de Carotte (4) sauvage , de la graine de Bardane , (*Burdock* .) des fruits de Frêne (*Asben Keys* .) des Gratecuis , (5) des fruits ou bayes d'Aubépine , (6) (le tout brûlé jusqu'à noirceur) du Savon & du Miel.

(1) C'est environ 114 mille liv. de notre Monnoye.

(2) *Nasturtium sylvestre* , capsulis cristatis. *Inst. Swines-Cress*.

(3) C'est-à-dire , jusqu'à-ce que la Plante ne rende plus de fumée.

(4) *Daucus vulgaris*. *Clus. Wild Carott*.

(5) *Rosa* , sylvestris , inodora , seu canina. *Park. Theat. Hips*.

(6) *Mespilus Apii folio* , sylvestris spinosa sive *Oxyacanta*. *C. B. P. Hawes*.

Prépa-

Préparation de la Poudre

Prenez des coquilles d'œufs de Poules bien seches, bien nettes, & où il ne soit rien resté des Blancs. Ecrasez-les bien avec les mains, & remplissez-en légèrement un Creuset de la douzième grandeur, c'est-à-dire, un Creuset contenant près de trois chopines. Placez ce Creuset dans le feu, couvrez-le d'une tuile, mettez des charbons par-dessus, & tenez le au milieu d'un feu clair très-violent, jusqu'à-ce que les coquilles d'œufs soient calcinées au gris blanc, & qu'elles aient acquis un goût âcre salé. Cette Opération demande au moins 8. heures. Quand les coquilles auront été ainsi calcinées, mettez-les dans un vaisseau de terre bien sec, & bien net, que vous ne remplirez que jusqu'aux trois quarts, afin que les coquilles trouvent de l'espace, lorsqu'elles viendront à être humectées; placez dans un lieu sec ce vaisseau, & laissez-le découvert pendant deux mois, mais pas davantage. Dans cet intervalle de temps, les coquilles d'œufs prendront un goût plus doux, & la partie qui sera suffisamment calcinée, deviendra assez fine pour passer à travers un tamis de crin ordinaire; car il faut la tamiser.

Pareillement, il faut prendre des Limaçons de Jardin avec leurs coquilles, les bien nettoyer, en remplir un Creuset de la même grandeur que celui qui a servi pour les coquilles d'œufs, couvrir ce Creuset, le placer au feu comme dans l'Opération précédente, & l'y laisser jusqu'à-ce que les Limaçons aient cessé de fumer, c'est-à-dire, pendant environ une heure, mais il ne faut pas qu'il y reste davantage. Aussi-tôt qu'on aura retiré les Limaçons du Creuset, il faudroit les réduire dans un mortier en une poudre fine, qui doit devenir d'un gris fort obscur,

L. iiij. *Remarque.*

seulement que durera son incommodité , car il faut avoir grande attention en tout temps d'empêcher le dévoyement , parce qu'il entraîneroit les Remedes , & si même , par malheur , le dévoyement survient , il faut augmenter la dose de la Poudre , qui est astringente , ou diminuer celle de la Décoction , qui est laxative , ou bien avoir recours à quelque autre moyen , suivant l'avis des Médecins.

Pendant l'usage de ces Remedes , il ne faut point manger de mets salés , il ne faut point boire de vin rouge ni de lait ; il faut prendre peu de liquide , & faire un exercice modéré , afin que l'urine s'imprègne davantage de ces Remedes , & qu'elle soit retenue plus long temps dans la vessie.

Si l'estomach ne peut pas supporter la Décoction , il faut prendre après chaque dose de Poudre , un sixième de la Boule préparée pour les Pilules.

Si la Personne est âgée , d'une constitution foible ou fort abatuë par les douleurs ou par la perte de l'appétit , il faut faire entrer dans la composition de la Poudre , une plus grande dose de Limaçons calcinés ; on peut même , suivant l'exigence des cas , augmenter cette dose jusqu'à ce qu'il y ait parties égales de Poudre de Limaçons & de Poudre de coquilles d'œufs. On peut aussi , pour les mêmes raisons , diminuer la quantité des deux Poudres & celle de la Décoction ; mais si la personne peut en soutenir la dose ordinaire , cela n'en fera que mieux.

Aux Herbes & aux Racines dont on vient de parler , Mile Stephens en a quelquefois substitué d'autres , comme la Mauve ordinaire , la Gimauve , la Millefeuille rouge & blanche , la Dent de Lion , le Cresson d'eau & la Racine de Crañ. (*Cochlearia folio cubitali*. Inst.) Elle n'a trouvé dans toutes ces Plantes aucune différence essentielle.

La

Le principal usage des Pilules est dans des accès de Gravelle, accompagnés de douleurs dans les Reins & de vomissemens, & dans des supressions d'urine, occasionnées par une obstruction dans les uretères. Il faut dans ces cas que le Malade prenne toutes les heures, jour & nuit, s'il ne repose pas, cinq Pilules jusqu'à ce que les douleurs soient dissipées. Les Personnes sujettes à la Gravelle, ou à rendre du gravier, en préviendront la formation, si elles prennent tous les jours dix ou quinze de ces Pilules.

Cette Recette a été publiée à Londres, le 27. Juin 1739. N. S. & certifiée véritable.

Cette Pièce, imprimée en 8. pages in-12. a été traduite par M. de Bremond, de l'Académie Royale des Sciences, & lûe dans une des Assemblées de l'Académie. Cette Compagnie a désiré que la Recette des Remedes de Mlle Stephens fût publiée promptement; & elle travaille à en faire des Expériences.

Nouveaux Certificats en faveur du Spécifique contre l'Apoplexie, de M. Arnoult, Marchand Droguiste, rue des cinq Diamans à Paris, seul Possesseur du vrai Remede.

MR. Samuel Serrurier, Marchand de Draps à Nevers, déclare par sa Lettre du 8. May 1739. que depuis quatre ans qu'il porte le Spécifique du Sr Arnoult, il n'a pas senti la moindre vapeur qui aprochât de l'Apoplexie; que plusieurs de ses Amis, auxquels il l'a conseillé, & qui avoient déjà été attaqués plusieurs fois d'Apoplexie, le remercient journellement du bien que leur a procuré ce Spécifique.

Iivj

Ml.

M. l'Abbé *de Refuge*, à Bar-le-Duc, atteste aussi par sa Lettre du 2. Juin 1739. que depuis six mois qu'il fait usage du Specificque, il n'a senti aucun des étourdissemens ni tournoyemens de tête, auxquels il étoit fort sujet depuis très long-temps.

M. *Hodan*, ancien Officier, & Chevalier de Saint Louis, à Abbeville, par sa Lettre du 13. Avril, marque qu'il a fait usage du Remede du Sr Arnoult au mois de Janvier dernier, à la suite d'une Apoplexie qui le surprit dans le commencement du même mois, dont il eut la langue très-embarrassée, jusqu'au moment de l'aplication du Sachet, quoi qu'il eût été saigné plusieurs fois du pied & du bras, & qu'il eût pris l'Emetique, & que depuis l'usage qu'il fait de ce Specificque, il est libre de sa langue, & se porte à merveille.

M. Nicolas-François *Bouché*, Agent des Affaires de M. Orry, Contrôleur Général des Finances, par son Certificat du 12. Avril 1739. atteste, que Marguerite *Sainsaulieux*, sa femme, alors âgée de 66 ans, le 24. Avril 1735. fut attaquée d'Apoplexie & Paralysie sur toute la moitié de son corps du côté droit, & que le 27. Octobre 1736. elle eut une seconde attaque; qu'il fit faire alors usage à sa femme du Specificque du Sr Arnoult, & que depuis ce temps-là il ne lui est rien arrivé. Ce Fait est confirmé par M. des Boves, premier Valet de Chambre de M. Orry, & par M. Barbier, aussi son Valet de Chambre.

M. Denis *Delisle*, Ecuyer, Capitaine-Exempt de la Prévôté de l'Hôtel du Roy, certifie le 19 Avril 1739. sa guérison, operée par ce Specificque; après une Apoplexie & Paralysie qui le surprirent le premier jour de l'année 1735. pour lequel accident il a été saigné du pied sept fois, & une fois du bras, dans l'intervalle d'une journée, & après avoir pris
fin.

inutilement les Remedes usités. M. des Boves , & M. Barbier confirment encore ce Fait , pour s'être passé sous leurs yeux.

» Je soussigné Pierre *de la Plaine* , Commis au
» Greffe du Consulat de Paris depuis 32. ans , âgé
» de 69. ans , certifie que depuis près de deux ans
» j'ai eu quatre attaques d'Apoplexie ; que le 4.
» Avril dernier , veille de la *Quasimodo* , je fus en-
» core surpris d'une cinquième attaque , mais bien
» plus considérable que les précédentes , puisqu'elle
» a été suivie d'une Paralysie sur toute la partie
» droite de mon corps , ayant la tête entreprise &
» la bouche de travers ; j'avois entierement perdu
» toute connoissance & l'usage de la langue ; que
» M. *Desjours* , Maître Chirurgien à Paris , me
» voyant dans cet état , me fit plusieurs saignées du
» bras & du pied , & me fit prendre l'Emétique &
» les Remedes nécessaires en pareille occasion ;
» mais que malgré ses soins à m'administrer les
» Remedes usités , je suis resté dans cet état l'espace
» de deux jours & demi , sans aucune connoissance
» ni soulagement. Quelques Personnes de mes
» amis , qui avoient connoissance des Effets surpre-
» nans du Specifique de M. Arnoult contre l'Apo-
» plexie , l'ayant proposé à mon Epouse & à ma
» Famille , en présence de M. des Jours , qui lui-
» même tout le premier le conseilla . on m'en fit
» faire alors usage , me faisant abandonner tous les
» autres Remedes ; deux jours après le Sachet se
» trouva entierement dissipé & fondu , la connois-
» sance me revint avec la liberté de la langue & de
» mes membres paralytiques ; le premier de mes
» soins fut d'envoyer chercher le Sr Arnoult , pour
» être témoin de cet Evenement , qui nous surprit
» tous ; le Sr Arnoult me remit alors un second
» Sachet au col , & depuis , avec l'usage que j'en ai
» fait .

» fait, j'ai, grâces à Dieu, la liberté de ma langue
 » & de tous mes membres, marchant & écrivant
 » bien, sans avoir eû depuis aucune atteinte de ce
 » Mal : c'est le témoignage que je me sens obligé
 » de rendre à la Vérité. Fait à Paris ce 15. Juin
 » 1739. Signé, *De la Plaine.*

Ce Fait est attesté & signé par toute la Famille
 entiere, & les amis, qui ont été témoins de cet
 Evenement, & par le Chirurgien, qui en donne
 son Certificat ci-dessous.

» Je soussigné Claude des Jours, Chirurgien Juré
 » à Paris, certifie que tous les Faits contenus au
 » présent Certificat, sont très-vérifiables, pour
 » s'être passés sous mes yeux, ayant été mandé dès
 » le commencement de l'Accident, & ayant moi-
 » même conseillé l'usage du Spécifique de M. Ar-
 » noult contre l'Apoplexie qui a procuré au Malade
 » ci-dessus nommé une entiere & parfaite guérison,
 » ce que je certifie en mon ame & conscience très-
 » véritable. A Paris, ce 24 Juin 1739. Signé,
 » *des Jours.*

» Je soussigné, Chirurgien Juré à Paris, certifie
 » à qui il apartiendra, que ma Femme est tombée
 » il y a environ cinq ans en Apoplexie & Paralysie
 » en deux fois différentes, au scû de M. Pouffe,
 » Médecin, & de plusieurs autres, tant Médecins,
 » Chirurgiens, qu'autres; que l'on me conseilla
 » alors de lui faire porter le petit Sachet, que M.
 » Arnoult distribue, ce que j'ai fait avec exactitu-
 » de; & depuis qu'elle le porte, elle n'a eû au-
 » cune attaque ni disposition; ce que je certifie vé-
 » ritable. Fait à Paris, ce 4 Juillet 1739. Signé,
 » *Feburier.*

Comme la vertu de ce Spécifique se confirme
 tous les jours par de nouveaux succès, que depuis
 plus de 38. ans que le Public en fait usage, on n'a
 encore

encore vû personne de ceux qui le portent , soit en qualité de Préservatif , soit en qualité de Remède , à qui il soit arrivé le moindre accident d'Apoplexie ; le silence des Adversaires étant la meilleure preuve qu'on en puisse donner , c'est ce qui a excité bien des Gens tant à Paris qu'en Province , à le contrefaire , d'où il est arrivé plusieurs accidens d'Apoplexie à ceux qui ont fait usage de ces Sachets supposés & vendus , quoique contrefaits , comme étant les mêmes , ou sortant de chés le Sr Arnoult. Ce qui est prouvé par nombre de Certificats des Personnes auxquelles le malheur est arrivé. Pour éviter à un abus si préjudiciable , le Sr Arnoult déclare , qu'outre qu'il le faut tenir de chés lui-même , chacun de ces Sachets sera accompagné d'un Imprimé signé de lui , & que sans l'accompagnement de cette Signature , on ne doit ajouter aucune foi au Remède que l'on présenteroit comme venant de lui.



M O R T S.

LE 28. May, Jean Charles *Portail*, Prêtre, Prieur Commandataire du Prieuré de Ste Catherine du Val des Ecoliers, à Paris , mourut dans la 63. année de son âge , étant né le 19. Novembre 1676. Il avoit été ci-devant de la Congrégation de l'Oratoire , & s'étoit fait connoître par ses talens pour la Prédication , ayant prêché dans les principales Chaires de Paris , & en 1722. au Louvre devant le Roy. Il fut reçu Chanoine de l'Eglise de Paris le 9. Novembre 1724. & quitta alors la Congrégation de l'Oratoire. Le Roy lui donna au mois de Juin

1727.

1727. le Prieuré de Sainte Catherine , qu'il laisse vacant. Il avoit résigné son Canoniat au mois de Decembre 1728. Il étoit frere puîné d'Antoine Portail , Seigneur de Vaudreuil , mort Premier Président du Parlement de Paris , le 3. May 1736.

Le...Juin, le Vicomte de *Montboissier*, Sous-Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises , fils puîné de Philippe-Claude de Montboissier de Canillac , Capitaine-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires du Roy , & Lieutenat Général de ses Armées , & de D. Marie-Anne-Geneviève de Maillé , son Epouse , mourut à Paris.

Le 17. le fils aîné de Gilles *Brunet* , Seigneur d'Evry , Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy , ci-devant Intendant en Auvergne , & en Bourbonnois , & de défunte D. Françoise-Susanne Bignon , sa femme , morte le 15. Février 1738. mourut à l'âge de 23. ans.

Le 19. D. Catherine Elisabeth d'*Arnollet Lochefontaine* , veuve de Louis Abraham de Sahuguet , Seigneur de Termes, Gentilhomme de Champagne, originaire de Limosin, ci-devant Capitaine d'Infanterie; mourut à Paris , âgée d'environ 79. ans. Elle étoit sœur aînée de la Dame Berrier de Ravenoville, dont la mort est rapportée dans le Mercure de Janvier dernier , page 182. Elle laisse deux ou trois filles mariées , & un fils , qui est Jean-Baptiste de Sahuguet, Seigneur de Termes , ci-devant Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Conty , depuis Chayla , qui est veuf d'Elisabeth-Renée Berrier , sa cousine germaine , morte à l'âge de 32. ans , le 21. Novembre 1727. de laquelle il a. un fils , & une fille.

Jean-Aimé *du Mas* , Seigneur de Montgermont, Conseiller Honoraire du Parlement de Paris , où il avoit été reçu à la quatrième Chambre des Enquêtes.

le

Le 18. May 1691. & qui s'étoit démis de sa Charge en 1714. mourut à Paris , âgé de 68. ans. Il étoit fils aîné de feu Claude du Mas , Secrétaire & Greffier du Conseil Privé du Roy , & Fermier Général des Fermes Unies , mort le 15. Mars 1693. âgé de 54. ans , & de Françoise Solu , morte le 7. Avril 1701. femme en secondes nûces de François le Juge , Seigneur de Bagnolet , aussi Fermier Général. Celui qui vient de mourir , avoit épousé Catherine-Hilaire Bernard de Montgermont , fille unique , & seule héritière de feu Jacques Bernard , Seigneur de Montgermont , Prengy , Brinville , Hocquay , en partie , & de Neüllan , Lieutenant des Chasses de Fontainebleau , mort en 1695. & d'Anne-Marie le Jay de la Neuville ; il la laisse veuve , âgée de 44. à 45. ans , & mere de deux fils.

Le 23. Dame Louise de Gontaut de Biron , veuve sans enfans , depuis le 13. Octobre 1724. de Joseph Marie d'Urfé de Lascaris , Marquis d'Urfé , & de Baugé , Comte de Sommerive , Grand Bailli de Forez , ci-devant l'un des Seigneurs assidus auprès de la Personne du Dauphin , Ayeul du Roy Louis XV. & Capitaine-Lieutenant de sa Compagnie de Cheval-Legers , auparavant Lieutenant des Gardes du Corps du Roy , & Lieutenant Général au Gouvernement du Haut & Bas Limosin , avec lequel elle avoit été mariée le 19. Septembre 1684. mourut à Paris , âgée d'environ 77. ans. Elle avoit été élevée Fille d'Honneur de Madame la Dauphine , Ayeule du Roy régnant. Elle fut depuis Dame d'Honneur de Marie-Anne de Bourbon , Légitimée de France , Princesse Douairière de Conty , morte le 3. May dernier. Elle étoit fille de François de Gontaut , Seigneur de Biron , Baron de S. Blancard , Lieutenant Général des Armées du Roy , mort le 22. Mars 1700. & d'Elisabeth de Coë de Brissac ;

MORTE

morte le 18. Décembre 1679. Elle a fait son Légataire universel, Charles Antoine de Gontaut de Biron, son neveu, appelé le Marquis de Gontaut, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, & troisième fils du Maréchal Duc de Biron.

Le 25. Henriette-Françoise *de Bullion*, Demoiselle *de Montloüet*, mourut à Paris, âgée de 71. ans. Elle étoit fille de François de Bullion, Marquis de Montloüet, de Maule, & de S. Amand, Comte de Preuves, Premier Ecuyer, & Commandant la Grande Ecurie du Roy, mort au mois de Juillet 1671. & de Louise-Henriette-Marie Roüault, Dame de Thiembrune, morte le 18. Avril 1687.

Le 26. Louis-Marie Victoire *Fouquet*, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, mourut à Mets en bas âge. Il avoit été reçu Chevalier de Minorité dans le Prieuré de France, au lieu de celui de Champagne, dans lequel il étoit né, par un Bref particulier. Il étoit second fils de Louis-Auguste Fouquet, Comte de Belle-Isle & de Gisors, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général de ses Armées, Gouverneur de la Ville de Mets, & Commandant dans les trois Evêchés, & de Dame Marie-Therese-Casimire-Emmanuelle-Geneviève de Bethune, fille du Comte de Bethune, de la Branche de Selles, Maréchal de Camp des Armées du Roy, Grand Chambellan du Roy de Pologne, Duc de Lorraine, & de D. Henriette de Harcourt de Beuvron, sœur du Maréchal d'Harcourt.



*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Manosque
en Provence, au mois de May dernier, sur la
mort du Marquis de Villeneuve.*

LE 22. Avril dernier , nous eûmes la douleur ; après une longue maladie , de voir mourir dans cette Ville M. le Marquis de Villeneuve , Seigneur de Clumens , Puimichel , Calians , &c. âgé d'environ 82. ans. Il avoit épousé en 1695. Mlle de Saint Etienne , encore vivante ; il laisse de son mariage deux fils & une fille : l'aîné épousa à Paris en 1727. la veuve du Président de Fortia ; le cadet , qui est Ecclesiastique , fut nommé en 1725. à l'Abbaye de S. Gildas de Rhuis, Diocèse de Vannes en Bretagne. Le Marquis de Villeneuve étoit respecté, aimé & estimé de tous ceux qui le connoissoient. Une si grande perte pour cette Ville, & pour tout son voisinage, excite d'autant plus nos justes regrets , qu'il étoit l'Arbitre général de tous les différends qui survenoient dans le Pays , il prévenoit d'ailleurs & assistoit dans leurs besoins les Personnes affligées du côté de l'indigence. Il s'épuisoit lui-même pour soulager la misère d'autrui. Enfin il regardoit une journée comme perdue pour lui , celle où il n'avoit pû rendre quelque service , & il ne s'en passoit presque aucune dans laquelle il n'eût obligé quelqu'un. Tout étoit digne en lui de son illustre Naissance , & de son antique Noblesse , qui depuis les siècles les plus reculés , a tenu l'un des premiers rangs dans cette Province , &c. *La Maison de Villeneuve porte de gueules , à trois Lances frettées d'Or , accompagnées de petits Ecussons d'Argent , & sur le tout un Ecusson d'Azur à la Fleur-de-Lys d'Or.*

On a omis dans le premier Volume de Juin , de
marquer

marquer que M l'Abbé de Farcy de Cuillé, Evêque de Quimper, a deux freres, l'un Conseiller au même Parlement, & le Chevalier de Cuillé, Chevalier de Malthe, Enseigne de Vaisseaux, actuellement sur le Danube, au Détachement que la Religion a envoyé au secours de l'Empereur. La Famille des Farcy, porte *Fretté d'Or & d'Azur*; elle a donné plusieurs Conseillers & Présidens au Parlement de Rennes, sous le nom de *Farcy de la Dagnerie*, & de *Pontbriant*.

La Dame du Moulin, sa mere, (d'une Branche établie depuis peu en Bretagne) sort d'une très-ancienne Maison, qui a produit de Grands Hommes, entre-autres, Pierre du Moulin, Archevêque de Toulouse, Denis du Moulin, Evêque de Paris, & Cardinal. Les Armes de cette Maison, sont *d'Argent à la Croix anchrée de Sable, chargée au milieu d'une Coquille d'Or*. Elle a des Alliances avec les plus grandes Maisons, comme celles de Courtenay, de Rouvroy, de S Simon, de Villiers de l'Isle-Adam, de l'Hopital, de Beauveau, Fleurigny, d'Espence, Bochart, Champigny, &c.



ARREST NOTABLE, &c.

A R R E S T du 11. Avril dont la teneur suit:
Le Roy étant informé qu'on répand depuis quelques jours dans le Public, un Mémoire imprimé sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur, sans Privilège ni Permission, sous le titre de *Mémoire pour l'Université*, où l'on montre qu'elle ne peut révoquer son Appel, Sa Majesté auroit jugé à propos de s'en faire rendre un compte exact, & Elle auroit reconnu que, soit par les invectives, les déclamations

fin

violentes, & les faux principes qu'on y a rassemblés contre une Décision de l'Eglise, qui est devenue Loy de l'Etat, soit par la malignité & l'emportement qui regnent dans le style de cet Ouvrage, ou par la témérité avec lesquelles on ose s'y élever contre les Personnes les plus respectables, on ne peut regarder un tel Ecrit, que comme un Libelle séditieux & diffamatoire, qui ne tend qu'à émouvoir les esprits, & à les prévenir, ou même à les soulever également contre les deux Puissances que Dieu a établies sur la Terre, pour y maintenir, par leur concorde, la paix & la tranquillité publique : Qu'il est même d'autant plus important d'arrêter promptement le cours d'un Ouvrage si condamnable, qu'on affecte de distribuer en même temps une nouvelle Edition qu'on a fait faire d'un ancien Ecrit intitulé, *Exposition des motifs de l'Apel interjetté par l'Université de Paris le 5. Octobre 1718.* &c. ce qui ne peut avoir pour objet, que de favoriser & de renouveler en quelque manière, de pareils Apels, contre la disposition de la Déclaration du 4. Août 1720. à quoi étant nécessaire de pourvoir, le Roy étant en son Conseil, a ordonné & ordonne, que ledit Ecrit intitulé, *Mémoire pour l'Université, où l'on montre qu'elle ne peut révoquer son Apel,* sera & demeurera supprimé, comme contenant des propositions & des expressions téméraires, contraires au respect & à la soumission dus aux deux Puissances, tendantes à émouvoir les esprits, & à troubler la tranquillité publique ; Enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires, de les remettre incessamment au Greffe du Sieur Herault, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police, pour y être lacerés : Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions & défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs & autres, de quelque état, qualité ou condi-

condition qu'ils soient , d'en imprimer , vendre , débiter ou autrement distribuer , à peine de punition exemplaire : Ordonne que pardevant ledit Sr Heurault , & à la requête du Procureur de Sa Majesté au Châtelet , il sera informé contre ceux qui ont imprimé ou fait imprimer , vendu ou distribué ledit Mémoire , pour être ensuite procédé contre eux suivant la rigueur des Ordonnances : Ordonne en outre Sa Majesté , que ledit Ecrit intitulé , *Exposition des motifs de l'Apel interjetté par l'Université de Paris le 5. Octobre 1718.* &c. ensemble tous autres Ecrits tendans à faire valoir encore , ou même à renouveler de pareils Apels , seront & demeureront supprimés , à l'effet de quoi , ceux qui en ont des Exemplaires , seront tenus de les remettre audit Greffe de la Police , &c.

A P P R O B A T I O N.

J' Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier , le second Volume du *Mercur de France* du mois de Juin , & j'ai cru qu'on pouvoir en permettre l'impression. A Paris , le premier Juillet 1739.

HARDION.

T A B L E.

P I E C E S F U O I T I V E S. Ode à l'Imitation d'Horace , &c.	1257.
Suite & fin de la VI. Lettre sur l'Histoire du Nivernois ,	1259
Continuation des Plaintes d'Adam ,	1270
Méthode pour trouver la déclinaison des Plans verticaux , &c. & figure ,	1273
	Les

trois Louches , <i>Fable</i> , &c.	1289
Continuation de l'Extrait du VI. Tome des Annales Bénédictines , & Remarques , &c.	1290
Le Savetier Critique , <i>Conte</i> ,	1301
Observations sur quelques anciens Monumens dé- couverts en creusant la Fontaine de Nîmes ,	1303
Ode d'Horace , <i>Traduction</i> ,	1318
Extrait d'une Dissertation sur la nature du Feu ,	1320
Les deux Asnons , <i>Fable</i> ,	1329
Lettre au sujet des Traductions des anciens Poë- tes , &c.	1330
Madrigal ,	1343
Conjectures sur l'origine des Vents ,	1344
Le Pauvre & le Riche , <i>Fable</i> ,	1345
Lettre sur les Bureaux pour la Musique & sur les Bureaux pour les Enfans sourds & muets ,	1346
Enigme , Logogryphes ,	1350
NOUVELLES LITTÉRAIRES DES BEAUX-ARTS , &c.	1354
Lettre de l'Abbé <i>Carbasus</i> , sur la mode des Instru- mens de Musique , avec l'origine de la Vielle ,	1357
L'Arithmétique des Géomètres ,	1361
Traité sur les Lettres de Change , &c.	1362
Supplément au Corps Universel Diplomatique du Droit des Gens , &c.	1364
Morts d'Hommes Illustres ,	1369
Estampes nouvelles , Portraits et Vers ,	1366
Livre de Chamarures , &c.	1369
Collection de Jettons , &c.	1372
Nouvelles Lunettes à réflexion , ou Télescopes du Sr Lebas ,	1374
Lettre au sujet de la Pension d'Alfort ,	1375
Traité de la Révocation de nullité des Donations , &c.	1383
Ouvrage & Portrait de M. Haudel , Musicien ,	1384
Elixir souverain du Sr Gabriel , Chymiste , &c. <i>ibid.</i>	
Bandages du Sr Sorraiz , &c.	1388
Spectacles	

Spectacles. Les Fêtes d'Hebé, ou les Tascens Lyques, <i>Ballet</i> ,	13
Troupe de Comédiens à Compiègne,	13
Extrait de la Tragédie de Sethos,	14
Nouvelles Etrangères. Turquie et Perse,	142
Allemagne, Dannemarck,	142
Italie, Naples, Isle de Corse & Grande-Bretagne,	142
Morts, Naissance des Pays Etrangers,	14
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	143
Fête à Moulins, sur la Paix,	1437
Publication de la Paix à Paris,	1439
Dîner-Souper à l'Hôtel de Ville,	1444
Feu d'Artifice, &c.	1448
Recette de Mlle Stephens, pour la Pierre,	1452
Spécifique contre l'Apoplexie,	1457
Morts,	1461
Arrêt Notable,	1466

Errata du premier volume de Juin.

P Age 1079. ligne 14. & , ôtez ce mot & lisez, frere du dermer Evêque de Viviers & de l'Evêque d'Apt d'aujourd'hui.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 1291. ligne 10. *novitus*, lisez, *novitiis*. *Ibid.* ligne 15. *Dintz*, l. *Duitz*. P. 1293. l. 22. *Herbepolis*, l. *Herbipolis*. P. 1305. l. 13. notre entiere, l. entierement notre. P. 1306. l. 13. derriere, l. au dos. P. 1308. l. 15. le courant de la Source parloit, l. la Source couloit. P. 1349. l. 1. compris, l. entend. P. 1400. l. 20. dix, l. onze. P. 1445. l. 13. de, l. en.

La Planche gravée doit regarder la page	1288
La Planche de l'Illumination, la page	1450

SEP 29 1936

SEP 29 1936

SEP 29 1936

SEP 29 1936

